ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1873

QUATRIÈME SÉRIE

TOME I

Philol. & Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1873

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME I

191321
10/3/24

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIV

AS
162
P315
1873

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'elle vient de perdre M. de Rougé, et lit la lettre suivante qui lui en a donné la nouvelle.

Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe),
samedi 28 décembre 1872.

Monsieur,

Je viens, le cœur navré, vous annoncer la mort de mon pauvre père. Je sais combien il avait d'amis au sein de l'Académie, aussi je suis certain des regrets que laissera sa mémoire. Atteint depuis huit jours à peine d'une paralysie du côté gauche, il s'est éteint doucement hier, en faisant le sacrifice de sa vie avec une résignation chrétienne admirable.

J'ai voulu, Monsieur, vous annoncer moi-même cette triste nouvelle, en vous priant de la transmettre de ma part à l'Académie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Jacques de Rougé.

M. Miller, Président, se fait l'interprète de l'émotion douloureuse qu'éprouve l'Académie en apprenant une perte si grande.

Correspondance. — M. Gadebled adresse à l'Académie une note sur *une inscription accompagnant une tête en bronze trouvée en 1830, près Serquigny (Eure).*

M. Henry Schliemann, docteur en philosophie, par une lettre datée d'Athènes, 26 décembre 1872, fait connaître à l'Académie les résultats des fouilles qu'il a faites sur l'emplacement de l'ancienne Troie; cinq photographies sont jointes à sa lettre.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un correspondant étranger, élection qui n'a pu avoir lieu en décembre selon l'usage.

A la suite d'un comité secret où sont discutés les titres des candidats, M. Edw. Thomas (de Londres) est élu.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1873.

M. Hauréau, Vice-Président, est élu Président.

M. Jourdain est élu Vice-Président.

M. Miller, en quittant le fauteuil, remercie ses confrères de la bienveillance qu'il a constamment trouvée parmi eux et dont tous ses efforts ont eu pour but de se rendre digne.

M. Hauréau, nouveau Président, se rend l'interprète des sentiments de l'Académie en remerciant M. Miller du zèle dont il a fait preuve durant le cours de sa présidence, et de l'activité qu'il a imprimée aux travaux de la Compagnie, activité dont il a plus d'une fois donné l'exemple.

L'Académie passe à la nomination de ses Commissions annuelles.

Elles sont ainsi composées pour l'année 1873 :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury.

Commission des antiquités de la France : MM. Vitet, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Desnoyers.

Commission de l'école française d'Athènes : MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger, Waddington, Thurot.

Commission administrative de l'Académie, *avec délégation à la Commission centrale de l'Institut :* MM. Mohl, Brunet de Presle.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JANVIER.

M. Deloche, secrétaire de la Commission du prix Gobert, communique à l'Académie la liste des ouvrages présentés et admis à ce concours.

1° *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par M. A. Jal.

2° *L'administration des États de Bretagne de 1493 à 1790*, par M. Caron.

3° *Histoire de saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, martyr à la Réole, en 1004*, par M. l'abbé Pardiac.

4° *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, par M. de Mas-Latrie (1 volume publié en 1868 et un supplément publié en 1872).

5° *Cartulaire et archives de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* (6e volume), par M. Mahul, ancien député.

A ces ouvrages viennent s'ajouter de plein droit les deux livres qui sont actuellement en possession du 1er et du 2e prix Gobert, savoir :

La vie de saint Alexis, par M. Gaston Paris.

La Chanson de Roland, par M. Léon Gautier.

L'Académie nomme les Commissions pour les prix qui doivent être décernés cette année.

Prix ordinaire, Commissaires : MM. Regnier, Mohl, Renan et Thurot.

Prix Bordin, prorogé en 1873, Commissaires : MM. de Longpérier, Brunet de Presle, Maury, de Saulcy.

Prix Bordin, nouveau, Commissaires : MM. Egger, Delisle, Quicherat, Thurot.

Prix de numismatique, Commissaires : MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington, Robert.

L'Académie se forme en comité secret.

Les portes ayant été rouvertes au public, M. le Président annonce que M. le Secrétaire perpétuel, qui a quitté la salle au commencement du comité secret, lui a remis une lettre par laquelle il résigne ses fonctions. L'Académie, pour donner à

M. Guigniaut un témoignage durable de sa haute considération et de ses regrets, l'a nommé Secrétaire perpétuel honoraire.

L'élection de son successeur se fera, aux termes du règlement, dans la seconde séance après celle où a été notifiée la vacance, c'est-à-dire à quinzaine.

M. Renier a été appelé à remplir par intérim la charge de Secrétaire.

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. Maspero, *sur les circonstances de l'histoire d'Égypte qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu.* (Voyez ci-après aux Communications, n° II.)

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER.

M. Egger rend compte de la lettre de M. Schliemann qui a été renvoyée à la Commission de l'École d'Athènes :

« M. H. Schliemann, le riche et très-zélé voyageur dont l'Académie a déjà reçu plusieurs hommages et plusieurs communications intéressantes, lui adresse d'Athènes, en date du 26 décembre 1872, le résumé des découvertes qu'il vient de faire durant une campagne de fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Les résultats de ces fouilles peuvent se ramener aux points suivants :

« 1° Découverte d'un grand nombre de vases caractérisés par des têtes de chouettes et par les attributs physiques de femme, qui semblent prouver que la Pallas Athéné à tête de chouette était bien, comme l'atteste Homère, la divinité protectrice d'Ilion et que l'épithète γλαυκῶπις désigne cette forme archaïque sous laquelle on représentait la déesse, et ne désigne pas seulement, selon l'opinion vulgaire, l'éclat de ses yeux. (C'est d'ailleurs une opinion déjà proposée par les mythographes, et, au moins à notre connaissance, par Benjamin Constant, dans son ouvrage sur les Religions.)

« 2° Découverte d'un grand nombre *d'idoles*, comme les appelle M. Schliemann, soit en pierre blanche très-dure, soit en terre cuite, et qui offrent des particularités de forme et d'ornement analogues à celles des vases dont il vient d'être parlé.

« Ces monuments, trouvés à des profondeurs qui varient entre 2 et 16 mètres au-dessous du sol actuel, paraissent à M. Schliemann se rapporter au temps de la domination lydienne, c'est-à-dire au VIIe siècle avant notre ère.

« 3° Découverte faite sur le versant nord de la montagne, qui était jadis la Pergame de Priam, d'une métope provenant, à ce qu'il semble, du temple élevé à l'Athéné protectrice d'Ilion par le roi Lysimaque. M. Schliemann annonce l'envoi prochain d'un moulage de cette métope. En attendant, il en joint à sa lettre une double photographie. Ce morceau de sculpture représente évidemment le dieu du soleil monté sur un quadrige. Les antiquaires en apprécieront la valeur. Le temple, dont M. Schliemann vient d'explorer et de mesurer les assises inférieures, avait 23 mètres de largeur et 34 de longueur. L'explorateur croit avoir été mis par ses dernières fouilles sur la voie de ruines plus anciennes encore et qui seraient celles du temple primitif de Pallas Athéné.

« 4° M. Schliemann croit aussi être sur la voie des plus anciens remparts de la ville, et, pour donner une idée de l'importance de ces recherches, il nous adresse deux photographies des tranchées qu'il a fait ouvrir, puis une photographie, exécutée d'après dessin, d'une grande tour bâtie sur la roche vierge, à 14 mètres de profondeur, et dont la partie subsistante a encore aujourd'hui 6 mètres de hauteur. Cette tour a été découverte le 19 juillet 1872.

« 5° De très-nombreux objets en pierre et en métal, quelques bijoux précieux ont aussi été mis à découvert dans ces diverses fouilles. Quand elles seront achevées et quand il sera revenu de sa dernière campagne d'exploration, c'est-à-dire vers la fin de 1873, M. Schliemann se propose de publier la relation complète de ses travaux. Cette relation formera un volume in-4° auquel seront jointes environ deux cents ou deux cent vingt photographies des monuments et objets divers que ces travaux ont rendus à la lumière. »

M. de Longpérier, après avoir examiné la photographie de la métope, dit que le bas-relief représentant le soleil dans un quadrige est remarquablement beau. Il est antérieur à Alexandre. La

tête radiée du dieu, représentée de face, paraît bien appartenir à cette époque qui vit prodiguer sur les monuments les têtes de face ou de trois quarts. Il semble que les artistes, même les graveurs de monnaies, aient été séduits par cette innovation qu'ils ont appliquée à l'envi. On est frappé ici du rapport que la tête du dieu-soleil, posée de face, présente avec celles des monnaies de Rhodes émises à la plus belle époque. Les chevaux sont de l'école du Parthénon.

M. Miller rappelle que, dans une des dernières séances, il a communiqué à l'Académie une lettre du docteur Christidès, de Thasos, lettre qui contenait, outre le texte de deux inscriptions grecques, la description d'un aigle colossal en marbre, qui venait d'être découvert dans cette île. Suivant le désir de la Compagnie, M. Christidès a fait diverses tentatives pour prendre un estampage de ce curieux monument; les pluies continuelles de ces derniers temps l'ont empêché de réussir. Mais dans une nouvelle lettre il envoie une photographie de l'oiseau monumental. Bien que l'image laisse beaucoup à désirer (elle a été prise par un de ces artistes ambulants qui commencent à circuler en Orient), elle permet de reconnaître l'époque de ce curieux morceau de sculpture, qui paraît remonter à la haute antiquité grecque. Les pluies, ayant délayé le terrain où cet aigle était enfoui, ont mis à découvert une grande quantité de morceaux de marbre qui paraissent avoir appartenu à des murs. On les distingue au-dessous du terrain où l'on cultive le maïs et sur lequel sont plantés de grands et anciens oliviers. M. Christidès est certain que des fouilles opérées en cet endroit produiraient des découvertes archéologiques de la plus haute importance; mais il faudrait que ces fouilles fussent pratiquées avant le mois de mai, époque où commencent les labours. M. Miller exprime le regret que l'Académie ne puisse mettre des fonds à la disposition de M. Christidès pour l'aider à faire pratiquer ces fouilles. Mais il annonce que sur sa demande M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a bien voulu mettre à sa disposition un exemplaire de l'ouvrage de M. Place (*Ninive et l'Assyrie*, 3 vol. in-f°) pour être offert à titre d'encouragement au savant et zélé explorateur.

M. Paris continue la lecture de sa *Notice sur Jean de Meung*.

M. D'Hervey de Saint-Denys continue et achève la lecture de son *Mémoire sur les populations des parties centrale et méridionale de la Chine*.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER.

L'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire perpétuel.

Un membre ayant exprimé l'intention de soumettre à l'Académie une question sur le règlement, l'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. le Président lit les articles du règlement sur la nomination du secrétaire perpétuel.

L'article 10 porte :

L'élection du secrétaire perpétuel aura lieu au scrutin et à une majorité composée des deux tiers des membres vivants. Deux séances n'ayant pas produit d'élection, à la troisième le nombre des voix exigées sera de 21 seulement.

Il y a trente-neuf membres vivants, la majorité requise pour cette séance est donc de 26.

Au premier tour de scrutin (37 votants), M. Wallon obtient 25 voix.

Au deuxième tour (36 votants), M. Wallon obtient 32 voix.

En conséquence M. le Président déclare que M. Wallon est élu secrétaire perpétuel.

M. Wallon demande la parole et s'exprime ainsi :

« Mes chers confrères,

« Je ne saurais vous exprimer combien je suis pénétré de reconnaissance pour les suffrages dont vous venez de m'honorer. Je me félicite qu'une voix m'ait manqué pour être élu au premier tour, puisque cela a permis à plusieurs de nos confrères, après avoir donné à M. Laboulaye un témoignage si bien justifié de considération et de sympathie, de m'accorder à moi-même une

marque de leur bienveillance et de leur estime. Je ne me dissimule pas le poids de la charge que vos suffrages viennent de me conférer ; mais je me trouve, je dois le reconnaître, dans une situation plus favorable qu'aucun de mes prédécesseurs. Je vois au sein de la Compagnie deux anciens secrétaires perpétuels, mes deux vénérables maîtres, dont l'expérience viendra en aide à mon insuffisance, et avec leur appui, vous me permettrez, mes chers confrères, de compter sur votre bienveillant concours. »

MM. Beulé et Waddington demandent si cette nomination doit être, comme l'élection d'un membre, soumise à l'approbation du Gouvernement. Il leur semble qu'il n'y a pas d'assimilation à faire, le secrétariat perpétuel étant une simple fonction que la Compagnie délègue à un de ses membres, en vertu des mêmes droits qui lui permettent de nommer les membres de ses diverses commissions.

M. Jourdain, Vice-Président, donne lecture de l'article 4 du décret consulaire du 23 janvier 1803, où il est dit, en parlant de la 3e classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), « qu'elle nommera dans son sein, *sous l'approbation du Premier Consul*, un secrétaire perpétuel, qui fera partie des quarante membres dont la classe est composée ; » et il ajoute qu'aucune des dispositions des lois, ordonnances ou décrets rendus depuis sur l'organisation de l'Institut n'a modifié cette disposition.

« En effet, dit M. le Président, nos procès-verbaux que je viens de consulter et que j'ai là sous les yeux constatent que M. Naudet, élu secrétaire perpétuel le 26 juin 1852, a vu son élection approuvée le 30 du même mois par le Président de la République, et que M. Guigniaut, élu le 10 août 1860, a vu de même son élection confirmée par le Chef de l'État. Il y a donc lieu de surseoir à l'installation de M. Wallon jusqu'à ce que nous ayons reçu une ampliation du décret approbatif de M. le Président de la République. »

Le Secrétaire intérimaire donne lecture de deux lettres de M. le Ministre de l'instruction publique ; la première, annonçant l'envoi par le consul de France à Malte de deux photographies représentant des inscriptions phéniciennes, est renvoyée à la

Commission des inscriptions sémitiques ; la seconde, relative aux recherches exécutées par M. Gorceix, en Thessalie, est renvoyée à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Paris continue et achève la lecture de sa *Notice sur Jean de Meung*.

M. Delaunay achève la lecture du mémoire de M. Maspero.

SÉANCE DU VENDREDI 31 JANVIER.

M. le Président annonce à l'Académie qu'il vient de recevoir du Ministre de l'instruction publique la dépêche suivante :

Le décret approuvant l'élection de M. Wallon est signé depuis ce matin.

En conséquence M. le Président invite M. Wallon à prendre place au bureau, et au moment où M. Renier quitte le fauteuil, il lui adresse, au nom de l'Académie, des remercîments pour la manière dont il a rempli l'intérim que l'Académie lui avait confié.

M. Wallon, en prenant place au bureau, renouvelle ses remercîments à la Compagnie pour l'honneur qu'elle lui a conféré. Il exprime la confiance que la bienveillance, dont ses confrères lui ont donné la preuve en le nommant, le soutiendra dans l'accomplissement des devoirs que leurs suffrages lui ont imposés.

Le Secrétaire perpétuel lit à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui, au nom du Ministre des affaires étrangères, communique à la Compagnie une lettre de M. le vice-consul de France à Erzeroum et la traduction d'une autre lettre de M. Taylor, vice-consul d'Angleterre au même lieu. La lettre de M. Taylor est accompagnée de trente-trois copies d'inscriptions, d'un modèle d'écriture coufique et d'une note de renseignements sur ces copies. — Renvoi de ces lettres et de ces documents à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Thomas, élu correspondant étranger, écrit pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Chabas, une notice qui a

pour titre *Hebræo-Ægyptiaca*. (Voyez ci-après aux Communications, n° III.)

M. L. Delisle lit une note sur les anciennes traductions françaises de la *Consolation philosophique* de Boèce que possède le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il en a reconnu huit qui datent des XIIIe et XIVe siècles, et dont il n'y a pas moins de quarante-six copies anciennes. Après avoir sommairement indiqué les signes caractéristiques de chacune de ces huit traductions, M. Delisle examine un peu plus en détail l'une des plus célèbres, celle qui est en vers français et qui commence par le proverbe :

Celui qui bien bat les buissons
Est digne d'avoir les moissons.

L'auteur fit hommage de sa traduction à un roi de France du nom de Charles, qui montait alors sur le trône, qui avait eu le titre de dauphin et dont les États étaient désolés par la guerre. Buchon et tous les savants qui, depuis une trentaine d'années, se sont occupés de cette traduction, ont cru qu'elle avait été dédiée à Charles VII ; qu'elle datait par conséquent de l'année 1422 et qu'elle avait pour auteur Charles, duc d'Orléans, alors prisonnier des Anglais. M. Delisle combat cette opinion. Il a constaté en effet que la traduction dont il s'agit existe dans le manuscrit français 12,459, lequel est daté de l'année 1414, et dans un autre manuscrit (Nouv. acquis. n° 1982) encore plus ancien, puisqu'il a été exécuté par Raoulet d'Orléans, célèbre copiste, dont les ouvrages connus appartiennent à la période comprise entre les années 1367 et 1396. Puisque l'ouvrage existait en 1414 et même à la fin du XIVe siècle, le roi Charles précédemment dauphin, à l'avénement duquel il a été publié, ne saurait être Charles VII, qui monta sur le trône en 1422. Ce ne peut être que Charles V ou Charles VI, de sorte que la date de la composition doit être fixée à 1364 ou à 1380. Par conséquent, Charles, duc d'Orléans, né en 1391, n'en est point l'auteur[1].

[1] Les observations de M. Delisle sur les traductions de Boèce ont été publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1873, p. 532.

M. Egger rappelle que, dans le programme des questions proposées à l'École d'Athènes, il en est une ainsi conçue :

Des dialectes grecs, spécialement du dialecte ionien.

Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

S'attacher particulièrement à l'histoire du dialecte ionien, le moins étudié jusqu'à ce jour et pour lequel on possède le moins de documents épigraphiques propres à contrôler les manuscrits des auteurs qui ont employé ce dialecte. Il y aurait lieu de reviser à ce point de vue les travaux de G. Dindorf (1844), de Bredow (Leipzig, 1846), sur le dialecte d'Hérodote, de M. Littré (Paris, 1839) et de M. J. F. Lobeck (Kœnigsberg, 1850) sur le dialecte d'Hippocrate.

Or, peu de temps après la publication de ce programme, M. Egger a reçu un numéro des *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik* de Curtius, où se trouve (t. V. p. 250-310) une dissertation de M. G. Erman, *De titulorum ionicorum dialecto*, qui répond à la question proposée. Cette dissertation doit être signalée aux membres de l'École d'Athènes pour qu'ils sachent que le travail est fait et demande seulement à être revu et complété.

M. le Président annonce à l'Académie que la nomination de M. Wallon aux fonctions de secrétaire perpétuel laisse vacante une place dans chacune des commissions suivantes :

Commission des travaux littéraires,

Commission des inscriptions et médailles,

Commission de la publication des *Historiens occidentaux des croisades*,

Commission du prix Gobert.

Il propose à l'Académie de ne pourvoir, dans la prochaine séance, qu'à deux de ces vacances, réservant les deux autres pour la séance suivante, et de porter à l'ordre du jour la nomination d'un commissaire pour le prix Gobert et d'un membre de la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 7 FÉVRIER.

Lecture est donnée du décret du Président de la République, en date du 31 janvier, qui approuve l'élection de M. H. Wallon, comme secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Guigniaut, démissionnaire.

M. Émile Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie une brochure intitulée : *La légende athénienne*. Par la lettre qui l'accompagne, il ajoute plusieurs renseignements à l'appui des faits nouveaux qu'il a exposés dans son travail.

M. Moul, président de la Commission administrative de l'Institut, transmet à l'Académie une lettre adressée par M. Carcenac. Par cette lettre, M. Carcenac, chargé, à l'Exposition universelle de Vienne, de l'organisation du groupe qui se rapporte à l'enseignement, invite l'Institut à prendre part à cette Exposition par l'envoi de quelques-uns de ses travaux.

M. Mohl ajoute que la Commission a été d'avis de décliner cette offre. Les travaux de l'Institut ne sont pas de ceux qui se placent sous les yeux du public dans les galeries d'une exposition industrielle. La librairie peut envoyer ses plus beaux livres; l'Institut n'a pas le moyen d'étaler ce qu'il produit, quand il en aurait la volonté. Toutefois, la Commission n'a pas voulu prendre sur elle de répondre et soumet la question à chacune des cinq Académies. L'Académie des inscriptions, consultée par le Président, partage l'avis de la Commission.

Un mois étant écoulé depuis la mort de M. de Rougé, l'Académie, consultée aux termes du règlement pour savoir s'il y a lieu de le remplacer, répond affirmativement.

Le jour de l'exposition des titres des candidats est fixé au premier vendredi de mars.

L'Académie procède au remplacement de M. Wallon dans la Commission du prix Gobert; M. Regnier est élu.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'un nouveau membre de la Commission des travaux littéraires en remplacement de M. Wallon; M. Guigniaut est élu.

M. Paulin Paris a fait une courte communication qui confirme ce que M. Léopold Delisle a avancé dans la dernière séance contre l'attribution faite au duc Charles d'Orléans d'une des traductions du livre de la *Consolation* de Boèce. Il cite à l'appui quelques passages de l'épître au roi Philippe IV, placée par Jean de Meung à la tête de la version qu'il en a faite.

M. Egger communique à l'Académie des observations sur une interpolation qui ne paraît pas avoir été signalée jusqu'ici dans le 23e chant de l'Iliade, et sur le sens de trois vers dans l'épisode des funérailles d'Hector. (Voyez aux Communications, n° IV.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 FÉVRIER.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Vice-Président du Collége de France ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Le vice-président du Collége de France a l'honneur de vous informer de la mort de M. Stanislas Julien.

Les obsèques de notre savant et regretté confrère auront lieu demain, samedi, à midi.

Après cette douloureuse communication, le Président déclare la séance levée.

SÉANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences prie l'Académie de vouloir bien désigner deux de ses membres pour examiner, conjointement avec MM. Mathieu et Faye, un ouvrage de M. Wild, intitulé : *Recherches sur l'antiquité.* — L'Académie désigne à cet effet MM. Brunet de Presle et de Longpérier.

Me Leclère, notaire, a adressé au Secrétaire perpétuel l'extrait du testament de Mme Guérineau, ainsi conçu :

Je lègue à l'Académie des belles-lettres la somme de vingt mille francs,

dont les intérêts seront donnés tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie.

La Commission administrative et la Commission des travaux littéraires, auxquelles ce legs a été soumis, ont été d'avis de l'accepter. — L'Académie, consultée par le Président, se prononce dans le même sens. — Le Secrétaire perpétuel se mettra en rapport avec le notaire et demandera au Ministre les autorisations nécessaires pour accepter ce legs.

M. Grave, secrétaire honoraire de la Société d'exploration de la Palestine, fait connaître que cette Société, voulant entreprendre des recherches archéologiques en Palestine, a jeté les yeux sur M. Clermont-Ganneau. M. Clermont-Ganneau appartenant au ministère des affaires étrangères, la Société se propose de demander à M. le Ministre qu'il lui accorde un congé d'un an pour cette mission, et prie l'Académie d'appuyer sa demande. — La lettre est renvoyée à la Commission des inscriptions sémitiques, et il sera répondu selon le désir qu'elle manifestera.

M. Burton adresse à l'Académie une traduction de l'inscription d'Eschmunasar, avec un mémoire à l'appui de ses interprétations, et il demande que l'Académie se prononce sur son travail. — Il lui sera répondu qu'il n'est point dans l'usage de l'Académie de rendre de pareils jugements.

M. Boucher de Molandon adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un travail intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans* (2e édition), Orléans, 1872 ; in-8°. — Renvoi à la Commission du concours de 1874.

On procède à l'élection d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles. M. Miller est élu.

M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, écrit à l'Académie pour appuyer par des faits nouveaux ce qu'il a voulu établir par des raisons scientifiques dans son livre *De la légende athénienne*, à savoir qu'au lieu appelé aujourd'hui *Saint-Jean Kynigos* et autrefois *Apollon Kynios* il a dû y avoir anciennement un repère ou mire indiquant le lever solsticial du soleil par rapport à l'autel de Minerve Parthénos, sur l'acropole d'Athènes.

M. Thurot fait à l'Académie une communication sur la prononciation des voyelles nasales en français, depuis le XVIe siècle.

M. de Wailly appelle l'attention de M. Thurot sur la façon dont les Anglais écrivent la diphthongue française *an* (aun) au moyen âge, et Palsgrave, dont M. Thurot reproduit les observations grammaticales, est un Anglais.

M. Naudet fait remarquer que la syllabe *am* se prononçait *an* dans *grammaire*, en rappelant ce vers de Molière dans *les Femmes savantes :*

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père?

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER.

Correspondance. — M. Sédillot annonce à l'Académie que feu M. Stanislas Julien l'a chargé, par acte testamentaire, de fonder en son nom, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un prix annuel de 1,500 francs pour le meilleur mémoire relatif à la Chine, lequel prix sera appelé : *Prix Stanislas Julien.* — Il sera répondu à M. Sédillot que l'Académie accepte avec reconnaissance le legs qui lui est fait.

M. Maissiat écrit à l'Académie pour donner date certaine aux résultats de ses recherches sur l'itinéraire de l'expédition d'Annibal à travers la Gaule. (Voyez aux Communications, n° V.)

M. Gadebled envoie à l'Académie une description de débris d'un monument avec sculptures qui ont été trouvés, au mois de février 1871, à Évreux, place de la Cathédrale, sous une portion des remparts de la ville ancienne, dite la Petite Cité. Ces débris, d'une pierre peu dure, mélangée de veines sableuses, ont été mis au jour lorsque la ville d'Évreux était occupée par les Allemands. On les a jetés dans un coin du Jardin des Plantes, sous de hauts arbres qui tiennent le sol presque toujours humide, souvent boueux. Deux hivers ont détérioré ces sculptures plus que n'avaient fait les quinze siècles écoulés. Le temps presse donc pour qui voudra les voir existantes.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commis-

sion de publication des *Historiens occidentaux des croisades*, en remplacement de M. Wallon. M. Thurot, présenté par la Commission des travaux littéraires, est élu.

M. Derenbourg lit un mémoire sur cette question : *Les Proverbes connaissaient-ils l'immortalité de l'âme et surtout ont-ils possédé un terme pour l'exprimer?*

M. Thurot continue la lecture de sa communication sur la prononciation des voyelles nasales.

MM. Naudet, de Wailly et Dulaurier font des observations sur les diverses prononciations de ces voyelles en province.

M. Brunet de Presle fait remarquer la prononciation nasale de certaines voyelles dans les pays de montagnes, notamment en Épire. L'α y avait un son nasal ; κᾶπος, forme dorienne de κῆπος, se prononçait κάμπος, et ce mot transporté en Italie y est devenu *campus*.

M. de Wailly fait encore observer qu'au moyen âge la consonne finale se faisait à peine sentir après l'*i*, en sorte que *fin* assonnait avec *courir*, observation qui est confirmée par M. Paulin Paris.

SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS.

Correspondance. — M. Paul Perny se présente comme candidat à la chaire de chinois vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Stanislas Julien.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. de Rougé.

La séance redevient publique.

M. Derenbourg continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les Proverbes connaissaient-ils l'immortalité de l'âme et surtout ont-ils possédé un terme pour l'exprimer?* Une discussion s'engage sur cette lecture. (Voyez aux Communications, n° VI.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. de Rougé. — Nombre de votants 36; majorité absolue 19. — M. Pavet de Courteille obtient 25 suffrages; M. Oppert, 11. — M. Pavet de Courteille, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu.

M. le Président rappelle à l'Académie que M. Stanislas Julien est mort le 14 février dernier et que la notification en a été faite dans la séance du même jour à l'Académie. — L'Académie consultée décide qu'il y a lieu à le remplacer. — L'exposition des titres des candidats à la place déclarée vacante est fixée au premier vendredi de mai.

M. Heuzey donne lecture de nouvelles recherches *sur la toge romaine d'après le modèle vivant.*

SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS.

Correspondance. — M. le Ministre de l'instruction publique fait à l'Académie diverses communications :

1° Le gérant du consulat de France au Caire adresse à l'Académie divers estampages d'inscriptions himyarites gravées sur pierre, et provenant de l'Abyssinie.

2° M. le Ministre transmet quatre médailles phéniciennes qui lui ont été adressées par M. Delaya, consul de France à Malte, pour être mises sous les yeux de l'Académie. Ces médailles, qui proviennent de Malte et de Cossura, sont bien conservées, mais ne sont pas aussi rares que le pense M. Delaya.

M. Rogier, gérant du consulat de France à Bagdad, répond à la circulaire qu'il a reçue concernant les inscriptions sémitiques. Il a demandé au Ministre s'il serait autorisé éventuellement à exécuter les fouilles. En présence des frais considérables qu'entraî-

nent de semblables recherches, M. le Ministre des affaires étrangères a dû répondre négativement.

M. Waddington présente à l'Académie, au nom de M. Wood, le plan restitué du temple de Diane à Éphèse, et il traduit à la Compagnie la lettre que M. Wood lui a écrite à lui-même pour lui donner des détails sur cette découverte. M. Wood désire que ce plan reste dans les archives de l'Académie. En la prenant comme à témoin du résultat de ses recherches, il rend, par ce dépôt, hommage à la science française. L'Académie sait combien cette découverte a d'importance. Le temple de Diane était une des sept merveilles du monde; c'était un des plus beaux modèles de l'architecture grecque. M. Wood a recueilli plusieurs morceaux considérables des *columnæ cælatæ* qu'on y admirait. Il a pris toutes les mesures et réuni tous les éléments d'une restauration complète du monument.

M. Heuzey continue sa communication *sur la toge romaine.*

M. Le Blant lit un mémoire relatif à des tablettes de bois venant d'Égypte et portant des inscriptions grecques. C'est une série assez nombreuse de ces étiquettes, si rares aujourd'hui, que les Égyptiens attachaient aux momies, afin de les reconnaître dans les chambres sépulcrales où elles étaient déposées; elles correspondaient à des listes dressées par les gardiens des tombeaux, et dont plusieurs existent encore. L'une de ces tablettes est de celles que l'on fixait aux caisses des cadavres chargées sur des barques pour être portées à Thèbes, dans la grande sépulture des Memnonia. Elle porte les mots *Pour Thèbes*, avec le nom du défunt, celui de sa mère et l'indication de son pays. Les formules inscrites sur les étiquettes, et notamment l'acclamation que l'on y adresse aux morts : *Console-toi, nul n'est immortel en ce monde*, acclamation qui revient souvent dans les inscriptions postérieures à Jésus-Christ, paraissent indiquer que cette série de petits textes appartient à l'époque impériale. Une note inédite de M. de Rougé sur les noms propres qui y figurent est insérée par M. Le Blant dans sa communication

M. Miller fait remarquer, à propos de la formule *l'an 29 d'Auguste*, qu'une grande quantité d'inscriptions égyptiennes portent

en cette forme la date du règne de ce prince. Il en a signalé une semblable dans une inscription que M. Mariette lui avait communiquée et dont il a parlé à l'Académie.

Au sujet de la formule ἐϐίωσεν ἐτῶν $\overline{\text{M}}$ qui figure sur l'une de ces tablettes, M. Brunet de Presle fait cette observation qu'avec le mot ἐϐίωσεν il faudrait ἔτη et non ἐτῶν, le mot ἐτῶν ne serait correct que sans le verbe ἐϐίωσεν.

M. Le Blant, reprenant les diverses inscriptions, montre que l'on y trouve tantôt ἐϐίωσεν ἔτη, tantôt ἐϐίωσεν ἐτῶν et quelquefois ἐτῶν sans le verbe.

M. Miller dit que les fautes de grammaire sont d'ailleurs fréquentes dans ces inscriptions.

A propos du mot Χοαχίτων, M. Egger rappelle que cette leçon se trouve confirmée par le mémoire de M. Meunier dans l'*Annuaire* de la Société pour l'encouragement des études grecques. L'auteur a signalé un nombre assez considérable de mots composés de la même façon.

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'ampliation du décret par lequel l'élection qu'elle a faite de M. Pavet de Courteille, comme membre ordinaire en remplacement de M. de Rougé, est approuvée. M. Pavet de Courteille est introduit dans l'Académie.

M. Bourdon écrit à l'Académie pour la remercier de l'accueil qu'elle a fait à son offre de lui léguer les manuscrits de M. Vincent.

Le Secrétaire perpétuel lit son *Rapport* sur l'état des travaux de l'Académie. (Voir à la suite des Communications, p. 84.)

M. Renan fait part à l'Académie de l'intention exprimée par Mlle Judas de faire don à la Compagnie des inscriptions, estampages, moulages, restés en sa possession par la mort du Dr Judas, son frère, connu par ses travaux sur l'épigraphie punique et libyque. Mlle Judas demande seulement que la collection soit conservée

dans les archives de la Commission sémitique sous le nom de *Collection Judas.* — L'Académie accepte le don de Mlle Judas avec la condition demandée; le Secrétaire perpétuel lui transmettra les remercîments de la Compagnie.

M. Delocue fait la seconde lecture d'un mémoire lu une première fois en 1870 par M. Huillard-Bréholles, sous ce titre : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Rémi à Clovis.*

M. Clermont-Ganneau lit un *Mémoire sur de nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE DE L'ALPHABET PHÉNICIEN.

Cet alphabet, qui marque une ère nouvelle dans le progrès du genre humain, se compose de 22 caractères correspondant à 22 articulations différentes, parmi lesquelles trois sont exclusivement propres aux idiomes sémitiques : *ḥet*, *ʿaïn* et *ṣadi*. Les inventeurs de cet alphabet étaient donc Sémites et parlaient notamment une langue sémitique du nord qui n'a pas développé les sons aspirés et crachés ث, خ, ذ, ظ, ض, ظ, propres au groupe sémitique méridional. Cette particularité convient parfaitement aux Phéniciens, dans la langue desquels les noms des lettres de l'alphabet peuvent s'expliquer d'une manière satisfaisante [1]. Quelques auteurs ont voulu revendiquer pour

[1] La nature toute mnémonique des noms des lettres phéniciennes n'a pas été estimée à sa juste valeur par M. Fr. Lenormant dans son grand ouvrage *Sur la propagation de l'alphabet phénicien* (p. 96); il n'y a aucun rapport entre la nomenclature et les formes des caractères. Les étymologies proposées à l'effet de prouver ce rapport laissent beaucoup à désirer. Ainsi, par exemple, טיט = טִיט signifie «bone, fange» et non pas «serpent»; פֵּא = פֶּה veut dire «bouche» et aucunement «visage»; קוף indique le «singe» au lieu du «nœud»; de même גְּמָל est bien simplement le «chameau»; l'expression גמלא, malgré l'autorité de M. Bœttcher, signifie difficilement «joug» dans le dialecte talmudique : le sens du dicton populaire לפום גמלא שיחנא est «la plaie (de la bosse) est proportionnée au chameau», c'est-à-dire «plus le chameau est grand, plus sa plaie est développée par suite du lourd fardeau dont son dos est chargé»; au figuré, les difficultés de la vie augmentent avec l'importance de la situation sociale.

les Araméens[1] l'honneur de l'invention de l'alphabet; mais le peuple araméen, essentiellement continental, ne paraît pas avoir atteint un haut degré de civilisation dans l'antiquité reculée. Les écrivains bibliques citent avec éloge la science des Égyptiens, des Tyriens, des Babyloniens et même de quelques populations arabes; mais ils ne parlent jamais de celle des Araméens proprement dits[2]. Le besoin d'avoir une écriture expéditive a été certainement senti de bonne heure par les Phéniciens, qui, en leur qualité de commerçants et de navigateurs, étaient en relation avec le monde entier.

De nombreuses recherches archéologiques exécutées dans la vallée du Nil ont prouvé qu'une grande partie de la basse Égypte (Delta) était anciennement peuplée par des Phéniciens[3]; les noms Νεῖλος et Siris (Pline, *Hist. nat.* v, 54), que porte le grand fleuve de l'Égypte chez les auteurs classiques, sont des mots phéniciens[4]. Ce long voisinage n'a pas manqué d'amener entre les deux peuples, malgré leur répulsion réciproque, un échange de vues et d'idées dont il est maintenant difficile de suivre les traces, parce que chacun d'eux s'est tellement assimilé les emprunts faits à l'autre qu'ils ont l'air d'être la propriété nationale de tous les deux.

L'alphabet phénicien offre un exemple très-frappant de ce travail d'assimilation.

Les auteurs anciens, sauf quelques-uns[5], attribuaient aux

[1] Diodore de Sicile, V, 74; conf. Clément d'Alexandrie, *Stromat.* I, 16, 75.

[2] Dans la fameuse confession nationale (*Deutéronome*, xxvi, 5), Abraham, le père du peuple juif, est qualifié de אֲרַמִּי אוֹבֵד «Araméen égaré»; cette qualification renferme une double idée de misère.

[3] Voir particulièrement les belles recherches de M. Ebers dans son ouvrage intitulé *Egypten und die Bücher Mosis*, aux articles *Kasluḥim* et *Kaphtorim*.

[4] Νεῖλος représente le mot phénico-hébreu נַחַל, qui s'applique à tout cours d'eau même temporaire; *Sir-is* rend l'expression hébraïque שִׁחוֹר, qui désigne le Nil, ou plus exactement une de ses embouchures (Jérémie, II, 18).

[5] La donnée la plus explicite sur la provenance égyptienne de l'écriture des Phéniciens est fournie par Tacite, *Annal.* XI, xiv.

Phéniciens l'invention de l'écriture phonétique, c'est-à-dire de l'écriture qui, au lieu d'exprimer les idées par les images des objets, exprime les sons que la voix produit dans le langage. Pourtant les auteurs anciens savaient que, de tout temps, il existait en Égypte un triple système graphique avec une longue série de signes pour transcrire les sons de la langue parlée. Pourquoi donc attribuaient-ils aux Phéniciens l'invention de l'écriture phonétique? C'est que, entre le caractère mnémonique des signes égyptiens et l'alphabétisme des lettres phéniciennes, la différence est si grande que l'on est disposé à les considérer comme des créations indépendantes.

Il a fallu toute la science, toute la perspicacité de M. de Rougé, le digne chef de l'école égyptologique française, pour établir l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien sur des bases désormais inébranlables[1]. Les recherches de MM. Brugsch[2], Lenormant[3] et Lauth[4] n'ont introduit aucune modification importante dans les conclusions de M. de Rougé, lesquelles ont de plein droit pris place parmi les découvertes de notre siècle.

L'origine égyptienne de l'écriture sémitique étant ainsi hors de doute, je demanderai la permission de dire quelques mots sur certains points secondaires qui ne me paraissent pas avoir été suffisamment traités jusqu'à présent, à cause du soin scrupuleux et assidu réclamé par la question principale.

Ces points sont ceux-ci :

1° Les Égyptiens du premier empire faisaient déjà usage de deux systèmes graphiques d'origine unique, mais à phy-

[1] M. de Rougé, *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* (Académie des inscriptions et belles-lettres, 1859).

[2] Brugsch, *Zeitschrift für Stenographie*, 1864.

[3] M. Fr. Lenormant, *Sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, 1866 et 1872.

[4] Lauth, *Ueber den egyptischen Ursprung unserer Buchstaben und Ziffern*. Sitzungsbericht der bayerischen Academie der Wissenschaften zu München, 1867.

sionomie différente : le système hiéroglyphique et le système hiératique[1]; déterminer celui d'entre eux qui a été la source de l'écriture phénicienne;

2° Fixer la proportion dans laquelle a été fait l'emprunt des signes égyptiens par les scribes phéniciens;

3° Formuler la loi des altérations que les signes égyptiens ont nécessairement subies en passant aux mains des Phéniciens.

Voilà les trois points sur lesquels je me permets d'appeler l'attention des égyptologues et sur lesquels aussi je me suis formé une opinion qui se trouve, à mon grand regret, en désaccord avec le résultat de leurs conclusions. Je considère donc comme une affaire de conscience et comme un témoignage de respect envers nos maîtres, d'exposer franchement les raisons de mes hésitations et d'exprimer le désir que l'un ou l'autre des illustres défricheurs de l'antiquité égyptienne vienne apporter de nouvelles lumières pour éclaircir les derniers points obscurs de ce grand problème archéologique.

Pour le premier point, l'opinion généralement admise par les égyptologues est que le caractère phénicien découle de l'écriture hiératique. On suppose que les Phéniciens devaient avoir appris à écrire par les lettres commerciales qu'ils recevaient des Égyptiens; ils auraient ainsi connu tout d'abord le système hiératique, qui est une écriture épistolaire.

C'est sur la base de cette réflexion que M. de Rougé a dressé son tableau comparatif que je crois utile de reproduire ici. Les formes égyptiennes sont puisées dans le papyrus Prisse, qui date de l'ancien empire; les caractères phéniciens comparés proviennent des plus anciens documents connus, comme l'inscription de Mêscha^c, roi de Moab, des intailles phéniciennes ou araméennes trouvées en Assyrie, d'après l'arrangement de

[1] Le système démotique n'entre pas en ligne de compte, étant d'une origine trop récente.

ORIGINE DE L'ALPHABET PHÉNICIEN.

Hiératique Egyptien.	Phénicien Archaïque.

M. Lenormant dans son récent ouvrage intitulé : *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, pl. I.

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.

[1] Je suis obligé d'avertir le lecteur que les caractères phéniciens employés dans ce travail étant des types d'impression ne représentent nullement les formes archaïques telles que les inscriptions nous les donnent. Celui qui voudra bien examiner les rapprochements proposés par les égyptologues et moi devra se rapporter pour chaque lettre aux *fac-simile* des documents originaux, publiés dans plusieurs recueils archéologiques et réunis pour plus de commodité dans les deux tableaux lithographiques joints à cet article.

Mais l'origine hiératique du caractère phénicien me paraît devoir être récusée par les considérations suivantes :

1° L'histoire nous apprend que lorsqu'un emprunt d'écriture s'opère entre deux peuples, c'est toujours le caractère monumental qui s'emprunte le premier : l'écriture grecque s'est répandue dans la Gaule, chez les Syriens et jusqu'aux bords de l'Indus, et chaque fois que, chez ces peuples et dans ces contrées, on découvre une inscription ou une légende grecques, on les voit rédigées dans le caractère monumental et non pas dans le caractère cursif.

2° On sait maintenant que l'écriture égyptienne a été adoptée par quelques peuples étrangers pour écrire leurs langues. Or les documents de cette sorte, trouvés dans le territoire de Méroé et près de Hamath, sont composés d'hiéroglyphes purs et ne ressemblent pas du tout aux formes hiératiques.

3° L'écriture hiératique ayant plus ou moins altéré les images primitives est plus difficile à saisir que le système hiéroglyphique et ne peut pas être comprise à fond sans la connaissance de ce dernier. Comment donc imaginer que, dans la haute antiquité, où d'innombrables barrières politiques et religieuses isolaient les peuples, des Phéniciens se soient mis à approfondir un système d'écriture si compliqué, afin d'y faire un choix de caractères en conformité avec les besoins de leur idiome?

4° Il est avéré que les Phéniciens attribuaient au dieu Tot l'invention des lettres[1]; les Égyptiens, de leur côté, font hon-

[1] Ἀπὸ Μισὼρ Τάαυτος, ὅς εὗρε τὴν τῶν πρώτων στοιχείων γραφήν· ὃν Αἰγύπτιοι μὲν Θωάθ, Ἀλεξανδρεῖς δὲ Θωύθ, Ἕλληνες δὲ Ἑρμῆν ἐκάλεσαν (*Sanchoniathon*, éd. Orelli, p. 22). Μισώρ, frère de Σύδυκ, צדק, «justice», est bien, quoi qu'en dise M. Ebers (*loc. cit.* p. 22), l'expression hébraïque מִישָׁר, conformément à la traduction de Philon de Byblos εὔλυτον καὶ δίκαιον, et n'a rien de commun avec le nom de l'Égypte מצרם, dont la forme plurielle est garantie par un proscynème d'Abydos (Lévy, *Phœniz. St.* IV, p. 22). La signification du nom de *Thautes* est plus obscure; ce nom, comme plusieurs autres noms des divinités

neur au même dieu de leur écriture, qui n'est autre que l'écriture hiéroglyphique, mère de l'hiératique et immuable pour toujours, à laquelle, pour cette raison, ils ont primitivement donné l'épithète de *divine*[1]. On peut en conclure que les Phéniciens eux-mêmes croyaient leur écriture dérivée du système hiéroglyphique. Pourquoi, à moins de fortes preuves du contraire, ne nous en tiendrions-nous pas à la tradition phénicienne?

Je sais que les arguments historiques, tirés d'inductions par analogie pour prouver *a priori* que l'alphabet phénicien ne peut dériver que du système hiéroglyphique, ne tiendraient pas contre la réalité des faits ressortant du tableau comparatif donné par les égyptologues. Mais une pareille réalité existe-t-elle? Je ne le pense pas.

En effet, sans une grosse dose de bonne volonté, comment peut-on découvrir une similitude quelconque entre les signes hiératiques 1, 3, 5, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 22, et leurs supposés correspondants phéniciens 𐤀, 𐤋, 𐤃, 𐤆, 𐤄, 𐤇, 𐤌, 𐤎, 𐤏, 𐤒, 𐤓, 𐤕 comprenant la moitié de l'alphabet? J'avoue que je n'y vois aucun rapprochement possible. Mais, au lieu d'exposer notre propre sentiment, citons plutôt le témoignage d'un auteur compétent qui, partisan lui-même du système en question dans l'intérêt de sa thèse, reconnaît pourtant l'impossibilité de rapprocher plus de treize signes dans les deux écritures. Voici les paroles de M. Ebers : « Wir müssen Rougé, der die Lettern des Sarkophags des Eschmunazar benutzte, so wie seinem Nachfolger Lenormant zugestehen, dass wenn nicht 15, so doch 13 von 22 Buchstaben beyder Schriftsysteme, ohne die Gesetze der Wahrscheinlichkeit zu verletzen, entschieden mit einander in Einklang zu setzen sind[2]. » On voit que mes

supérieures, tels qu'Amon, Ptah, Set, etc. se prête simultanément à des étymologies égyptiennes et sémitiques.

[1] Voir les inscriptions de Rosette et de Canopus, et Lepsius, *Todtenb.* 94, 2.

[2] Ebers, *loc. cit.* p. 150.

doutes ne renchérissent pas beaucoup sur l'appréciation de M. Ebers.

Le second point concerne le nombre des signes empruntés par les Phéniciens à l'écriture égyptienne. Sur cette question les égyptologues admettent à l'unanimité que l'alphabet phénicien émane intégralement du système égyptien; ils s'efforcent, par conséquent, de trouver pour chaque lettre sémitique, le ʿaïn seul excepté, un représentant égyptien; quelquefois même ils sont involontairement poussés à violenter les formes de l'un ou de l'autre caractère, afin d'en faire mieux ressortir l'affinité.

Là-dessus, citons encore le témoignage de M. Ebers. Cet auteur s'exprime ainsi au sujet du signe hiératique que l'on a rapproché du ʕ phénicien : « Dieser hieratische Buchstabe ist ungenau; ich habe ihn wenigstens so nie für 𓅱 gefunden[1]. » Puis, à la page suivante, il fait cette observation significative : « Die Lenormantsche Tabelle scheint uns sehr sprechend zu sein, ist aber grosser Emendationen bedürftig, weil sie die Eigenthümlichkeit der semitischen gegenüber der egyptischen Lautsystemen zu wenig berücksichtigt. Lauths Arbeit muss gerade in letzterer Beziehung gelobt werden, er thut aber hier und da namentlich den phœnizischen Zeichen einen leisen Zwang an. »

Ce n'est pas tout; contre cette comparaison en bloc, fût-elle même exécutée avec toute la rigueur désirable, se présente une objection sérieuse :

L'alphabet phénicien renferme, outre les trois sons proprement sémitiques cités au début de cet aperçu, beaucoup d'autres articulations que l'organe égyptien n'a jamais distinguées bien nettement. Les anciens Égyptiens confondaient dans leur prononciation l'*r* et l'*l*, l'*f* et le *w*, le *k* et le *g*, le *t* et le *d*, l's et

[1] Ebers, *loc. cit.* p. 149, note *h*.

le *z;* cela est surtout visible dans les transcriptions égyptiennes de noms propres étrangers; il manquait par conséquent à l'écriture égyptienne les signes nécessaires à la représentation de huit articulations phéniciennes, auxquelles il faut ajouter la lettre *i* qui n'avait pas de représentant simple dans le système égyptien, en tout neuf lettres, que les Phéniciens ne pouvaient pas trouver dans l'écriture de leurs voisins.

Quelques exemples rendront plus clair le mode de transcription usité chez les Égyptiens et prouveront suffisamment la gêne perpétuelle où ils se trouvaient et à laquelle ils n'ont jamais pu remédier par une méthode régulière et constante.

Les articulations *r, l* sont indifféremment rendues par les figures de la bouche et du lion : 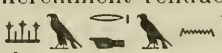 , *Šartana,* Sardaigne, שרדן et , *Baʿal,* בעל. La figure du lion rend l'articulation *l* dans le nom de Ptolémée, et *r* dans celui de la ville de Beth-Ḥoron, בית-חרן, en Judée.

Le signe se lit tantôt *f,* tantôt *w,* ou, pour parler plus exactement, il exprime un son moyen entre ces deux articulations, que le copte transcrit par la lettre ϥ.

Le signe répond au *k* dans *Markabuta* = מרכבת, « char », et au *g* dans *Gamal* = גמל, « chameau », et dans *Maketau* = מְגִדוֹ, « Mageddo », ville de Palestine.

La dentale *t* est ordinairement représentée par un des signes , , , . Néanmoins ces signes transcrivent également l'articulation *d* dans les groupes égyptiens qui correspondent aux expressions sémitiques צֵד ou שֵׁד, מְגִדוֹ, נִמְרֹד, דָּרְיָוֶשׁ. Quelquefois on trouve la combinaison *nt* (ou *th*) pour rendre l'articulation *d,* méthode pareille à celle usitée chez les Grecs modernes et qui témoigne de l'embarras que leur causait ce son étranger.

L'articulation *z* manque aussi à l'idiome égyptien; le ז des Sémites se rend ordinairement par *s* ou par *dj,* comme il ré-

sulte de la comparaison des mots coptes ⲥⲓϥⲓ, « poix », ϫⲱⲓⲧ, « olive », aux termes sémitiques זֶפֶת, זַיִת.

Je pense donc que, en face d'une divergence organique si capitale entre les deux idiomes, il sera difficile de défendre l'idée d'assigner à chaque lettre de l'écriture phénicienne un modèle égyptien.

Il me reste encore à considérer le troisième et dernier point du sujet, celui qui concerne les altérations pratiquées sur les signes égyptiens par la tachygraphie phénicienne. Les égyptologues paraissent avoir abandonné ces transformations au pur hasard, puisque, d'après leur système, il n'y a aucune règle fixe dans ces changements. Cependant on peut se demander pour quelle raison les scribes phéniciens, qui ont fidèlement copié la forme du n° 20, se sont refusés à adopter telles quelles les formes non moins simples 8, 10, 11, 13, 14, 15, 22, au lieu de les changer en 𐤁, 𐤂, 𐤃, 𐤄, 𐤅, 𐤆, 𐤇, 𐤉, 𐤊, formes beaucoup plus complexes que leurs modèles. Est-ce par caprice que les scribes phéniciens ont transformé le n° 13 en 𐤄 et le n° 17 en 𐤅, tandis qu'un changement inverse aurait été plus naturel; de ma part je n'ose pas croire au rôle de pareils caprices dans l'invention des lettres.

Mais dans l'ordre de ces transformations il y a une circonstance qui s'accorde assez mal avec le système que j'ai en vue. La plupart des signes hiératiques sont terminés à leur partie inférieure par un trait de calame plus ou moins brisé, dû à la tachygraphie; d'après l'opinion des égyptologues, ce trait explétif aurait été *rigidifié* par les Phéniciens, de manière à en faire la haste ou le support des lettres; mais alors comment se fait-il que plusieurs caractères phéniciens correspondant à des signes hiératiques dépourvus de trait explétif, tels que les n°s 1, 3, 5, 22, ont chacun une haste, tandis que, au contraire, les lettres 𐤀 et 𐤅 extraites des signes à tiges n° 9

et n° 21 n'ont aucun support? est-ce un nouveau hasard, un nouveau caprice de scribe?

De ce qui précède, il paraît ressortir que le système de comparaison employé jusqu'ici par les égyptologues montre des côtés très-vulnérables et demande de notables modifications.

La comparaison, pour présenter quelque certitude, doit se pratiquer dans les limites étroites qu'on peut préciser ainsi :

1° Il faut que les signes égyptiens qui servent de comparaison soient pris dans le système hiéroglyphique;

2° Il faut qu'on se borne à comparer les signes qui représentent des articulations communes aux deux langues;

3° Il faut que la similitude des signes correspondants soit réelle par rapport à la forme et qu'il y ait en outre une articulation identique; un rapprochement approximatif ne peut pas suffire;

4° Il faut que les altérations supposées pour tel signe soient justifiées par l'analogie ou expliquées par une raison particulière; tout hasard ou arbitraire doit être exclu.

C'est sous l'empire de ces exigences, qui me semblent être une condition indispensable pour mener la recherche paléographique à un résultat positif, qu'a été dressé le tableau que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie; j'y ai fait figurer 13 hiéroglyphes montrant une affinité évidente avec 13 caractères phéniciens, et pour la forme et pour le son.

Ces 13 hiéroglyphes sont : , , , (), , , , , , , (), , , ; ils ont une forme linéaire facile à tracer et représentent les articulations *a*, *b*, *s*, *m*, *r*, *th*, *k*, *n*, *w*, *t*, *q*, *h*, *š*, qui comprennent la totalité des sons communs aux idiomes égyptien et phénicien. Leurs correspondants dans l'écriture phénicienne sont : , , , , , , , , , , , , , , ; les dissemblances qui s'ac-

cusent à première vue disparaîtront aussitôt qu'on se pénétrera de la loi qui a présidé aux altérations.

Quant aux caractères dont l'articulation n'a pas d'équivalent dans l'idiome égyptien, je les suppose dérivés des lettres fondamentales par de légères modifications; ainsi les lettres L *l*, ᒣ *ph*, ᔑ *i*, Z *z* sont abrégées de leurs homœophones respectives ᔭ *n*, ᔕ *w*, ᔐ *h* et W (ᔭ) *š*; l'addition d'un trait vertical distingue le ᕿ *q* du ο *ʿaïn*, le ᔐ *ḥ* du ᔐ *h* et le ᔑ ᔑ *ṣ* du ᔑ *z*, et enfin le prolongement des lignes adjacentes du Δ privé de base qui a produit la lettre X *t* provient du désir d'éviter la confusion avec Λ *g*. Cette formation secondaire est, selon toutes les apparences, postérieure à l'époque dans laquelle a été fait l'emprunt principal et doit son existence au besoin de précision phonétique qui s'est fait sentir plus tard; au premier âge de l'écriture alphabétique, on se contentait probablement d'une transcription approximative à la manière des Égyptiens.

Un coup d'œil jeté sur le tableau que voici fera mieux saisir la filiation des signes telle que je me la figure. Les caractères phéniciens sont puisés dans l'alphabet cadméen, moabite et sidonien archaïque; les formes araméennes ou celles qui sont postérieures à la rédaction de l'inscription d'Eschmounazar ne sont pas prises en considération.

I[1].

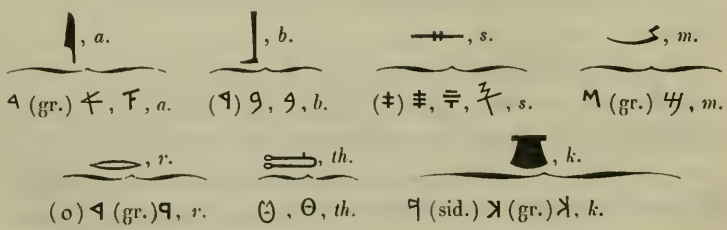

[1] Voy. pl. II à la fin de cet article.

II.

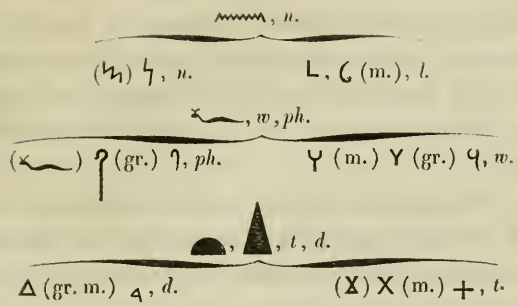

III.

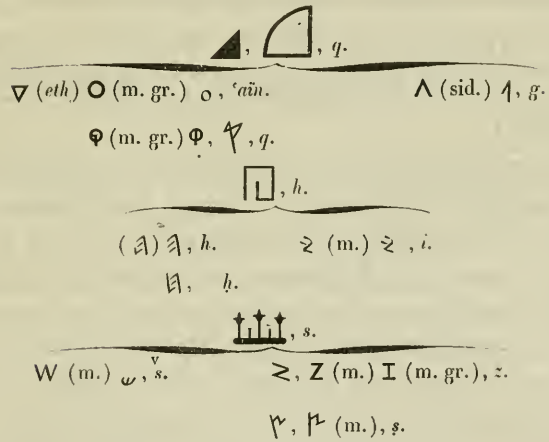

Les altérations éprouvées par les hiéroglyphes entre les mains des Phéniciens peuvent être ramenées aux deux lois suivantes :

1° Les caractères tendent à se terminer par une haste plus ou moins recourbée qui leur sert de support, et dans ce but le ⌋ a dû être renversé; deux caractères seulement font exception à cette règle : le ⊖ à cause de sa forme pleine et le W de

peur d'être confondu avec 𐤌. Cette tendance est allée en grandissant dans la suite, de sorte que les lettres Δ et ⊢, qui, à en juger par les formes grecques et moabites, reposaient primitivement sur leurs bases, ont fini par avoir chacune une haste dans les documents de la Phénicie; cela est arrivé à d'autres lettres aussi et a été la source de confusions irrémédiables.

2° Les hiéroglyphes couchés ont été redressés, ce qui a déterminé la chute de petites bases dans les lettres ⊓ et ▮: cette dernière lettre conserve pourtant sa base dans l'inscription d'Eschmounazar; on peut en déduire que ces pertes ont eu lieu plutôt par localité que par époque. Le 𐤌 a vu ses ondulations réduites à une seule; par contre le 𐤎 s'est augmenté d'un petit appendice (M, 𐤌) et le ‡ d'un trait horizontal, à l'effet de les distinguer du 𐤍 et de l'aleph à l'angle non fermé 𐤀.

On voit que les altérations opérées par les scribes phéniciens sur les signes hiéroglyphiques sont dues à deux tendances contraires : celle qui consiste à harmoniser les formes et celle qui consiste à accuser les différences phonétiques. Cette dernière tendance, qui nous a valu l'invention des lettres non représentées en égyptien, s'est affaiblie plus tard chez les Phéniciens, surtout dans leurs colonies. Après la chute de la puissance carthaginoise en Afrique, l'écriture phénicienne s'est usée à tel point que la plupart des lettres étaient réduites à de simples traits obliques.

Si l'hypothèse que je viens d'énoncer était fondée, il serait possible d'avoir pour l'antiquité des documents phéniciens un critérium plus positif que celui dont la paléographie sémitique dispose aujourd'hui. On devra tout d'abord être très-circonspect dans les conclusions du style d'une région à une autre; car telle forme qui apparaît tard dans une contrée peut avoir

existé depuis longtemps ailleurs; puis, en général, on aura à se régler sur cet axiome : « Plus le document est ancien, plus le caractère en doit ressembler aux modèles hiéroglyphiques. »

En terminant cet aperçu, je dois faire remarquer qu'une opinion, par un certain côté analogue à la mienne relativement à la filiation des caractères phéniciens, a été soutenue par M. le docteur Lévy et par M. Wutke; seulement ces deux savants ont attribué à ces caractères une origine indigène ou babylonienne, thèse impossible à défendre après l'étude décisive de M. de Rougé. Le plus grand inconvénient de leur système est la présomption que ces filiations auraient procédé par ordre organique; ainsi, par exemple, l'aleph aurait lui seul produit les autres gutturales, le bet aurait donné naissance à toutes les labiales, etc., toujours en commençant par l'articulation la plus faible du même organe. Ce système fait supposer aux Phéniciens une connaissance phonétique qu'ils ne pouvaient évidemment pas avoir. L'invention de l'alphabet, loin d'être une œuvre spontanée, scientifique et réfléchie, est un travail inconscient et presque machinal, accompli lentement par les scribes phéniciens sur les figures rudimentaires empruntées à l'Égypte. Qui sait combien de siècles l'écriture sémitique a mis pour arriver à cette harmonieuse unité, qui fait notre admiration? Il en est de l'alphabet phénicien comme de ces édifices grandioses que l'antiquité nous a conservés : vus de loin, ils semblent être faits d'une seule pièce; quand on les examine de près, on ne tarde pas à découvrir toute une série d'œuvres détachées et de substructions d'époques différentes. L'examen ne détruit pas l'effet qu'ils sont appelés à produire, mais il diminue considérablement le prestige du merveilleux [1].

J. Halévy.

[1] Quelques semaines après la lecture de cette dissertation, une mort prématurée et soudaine a enlevé M. de Rougé à la science égyptologique, dont il était

N° II.

LETTRE À M. G. D'EICHTHAL SUR LES CIRCONSTANCES DE L'HISTOIRE D'ÉGYPTE QUI ONT PU FAVORISER L'EXODE DU PEUPLE HÉBREU.

Paris, le 20 octobre 1872.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'inviter à rechercher dans l'histoire intérieure ou extérieure de l'Égypte les circonstances qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu. Pour répondre à votre invitation il m'a fallu examiner, après tant d'autres, les rares documents relatifs aux derniers règnes de la XIXe dynastie, en essayer le classement et l'interprétation, aborder, en un mot, l'un des problèmes les plus difficiles de notre science. Je n'ai point la prétention de l'avoir résolu entièrement à ma propre satisfaction, et j'admets que des découvertes nouvelles pourront détruire un jour les conclusions auxquelles je me suis arrêté. Pourtant, quelques incertitudes que mes recherches laissent subsister encore, j'ai cru devoir vous en soumettre le résultat, ne fût-ce qu'afin de fixer l'état actuel de la question et de constater les progrès que les travaux les plus récents nous ont fait faire en la matière.

I.

J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs que Sésostris devait

le digne représentant. La grande âme du maître regretté se révèle dans la critique bienveillante qu'à deux reprises il a consacrée à ce modeste travail. Tout rempli de l'amour de la vérité, il aima la discussion et ferma les yeux sur l'infériorité scientifique et sociale de ceux qui étaient en désaccord avec ses vues. Dans sa seconde réponse, M. de Rougé a bien voulu faire un pas décisif en faveur de ma thèse; contrairement à sa première opinion, il fait dériver le ⊀ phénicien de la forme hiéroglyphique [illegible]. (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 366.)

être presque centenaire au moment où il mourut après avoir régné soixante-sept ans seul et en son nom propre[1]. Forcé par les infirmités de la vieillesse et, s'il faut en croire la tradition grecque, par la perte de la vue[2], de s'adjoindre un coadjuteur plus jeune et plus énergique, il avait appelé successivement à ses côtés quatre de ses fils, qui, sous des titres différents, avaient exercé pour lui les fonctions actives de la royauté. Le dernier de ces vice-rois, qui n'était que le treizième sur la liste des enfants mâles, Menephtah, arriva au pouvoir en l'an LV, après la mort de son frère *Xᶜâmûs*. Nommé très-jeune prince héritier, décoré de titres honorifiques fort relevés, il paraît avoir partagé avec la princesse *Bet-Anat* et le prince *Xᶜâmûs*, tous deux, comme lui, enfants de la reine *Isi-Nowert*, la faveur particulière de Sésostris. Au moins est-il qualifié plusieurs fois de prince « qui a surgi comme *Ptahᶜ* au milieu des multitudes pour établir des lois excellentes sur les deux terres. » Il fut régent douze ans, de l'an LV à l'an LXVII, et devint roi à la mort de son père, sous le titre de « Souverain de la haute et de la basse Égypte (*Bâ-n râ mer-nuteru*), fils du Soleil (Menephtah hᶜotep-her-mâ). » C'est du premier de ces noms *Bâ-n-Râ* qu'Hérodote a tiré son *Phéron*[3] et du second que Manéthon ou plutôt ses compilateurs ont tiré l'Amenepthês ou Aménophis, successeur de Ramsès-Meïamoun.

L'élévation du treizième enfant mâle au détriment des enfants qu'avaient pu laisser les douze premiers fils morts du vivant de leur père était prévue depuis longtemps. Sésostris n'avait donné tant de puissance à son fils favori que dans l'intention bien arrêtée de lui donner la couronne. S'en suit-il qu'aux yeux des Égyptiens Menephtah fût l'héritier légitime?

[1] *L'Inscription dédicatoire du temple d'Abydos*, p. 79-81.

[2] Diodore de Sicile, I, 58. Ἔτη δὲ τρία πρὸς τοῖς τριάκοντα βασιλεύσας, ἐκ προαιρέσεως ἐξέλιπε τὸν βίον, ὑπολιπόντων αὐτὸν ὀμμάτων.

[3] Hérodote, l. II, CXI.

Il est permis d'en douter. quand on voit qu'à sa mort son fils Seti II fut supplanté par deux princes qui pouvaient avoir plus de titres que lui à la royauté, soit qu'ils descendissent par les femmes de la XVIIIe dynastie, soit plutôt qu'ils fussent héritiers des premiers enfants de Ramsès II, auquel cas ils avaient sur les enfants de Menephtah et sur Menephtah lui-même les avantages du droit d'aînesse. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'autorité de Menephtah, légitime ou non, fut acceptée sans opposition apparente de l'Égypte entière : on lui avait obéi régent, on lui obéit roi.

Au début de son règne, Menephtah n'était plus un jeune homme. Né au plus tard dans les premières années du règne de son père, il pouvait avoir soixante ans, sinon plus : c'était donc un vieillard succédant à un autre vieillard, dans un moment où l'Égypte aurait eu besoin d'un roi jeune et actif. Les Achéens, les Sardiniens, les Sicules, les Tyrrhéniens, les Lyciens, alors au plus fort du mouvement d'émigration qui les portait d'Orient en Occident et qui finit par amener quelques-unes de leurs tribus sur les côtes de l'Italie, crurent le moment favorable de renouveler contre l'Égypte la tentative qu'ils avaient faite soixante et dix ans auparavant, vers la fin du règne de Seti Ier, et que Ramsès II, alors corégent, avait repoussée sans peine[1]. Ils débarquèrent à l'occident du Delta, s'unirent aux Libyens et, tous ensemble, envahirent le Delta dans l'intention de s'y établir à demeure. Leur armée obtint d'abord quelques succès, grâce à l'affaiblissement où la vieillesse de Sésostris avait laissé l'Égypte. « L'abattement s'était fait dans les terres arrosées par le Nil; elles voulaient se soumettre à l'ennemi qui avait violé toutes les frontières du pays les armes à la main. Mais le roi dont les actes sont réellement comme des souffles de vie a forcé les hommes à détester le repos; sa

[1] E. de Rougé, *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère*, p. 5, 6.

valeur prépondérante [les a ranimés, il a pris] des mesures pour protéger Héliopolis, la ville de Tûm, pour défendre Memphis, la ville de *Tanen,* et pour remettre en bon état ce qui était désorganisé[1]. » Une seule bataille suffit, comme toujours, pour arrêter l'invasion : les alliés, battus par les généraux égyptiens, près de *Pa-ari-as,* à quelque distance au nord de Memphis, s'enfuirent précipitamment et remontèrent sur leurs vaisseaux[2].

Cette victoire délivra le pays des envahisseurs; mais, pour l'arracher à l'abattement que signalent les inscriptions, il aurait fallu une main plus ferme que celle d'un vieillard de soixante à soixante et dix ans. Menephtah, retenu par son grand âge, n'avait pas assisté à la bataille, et, sans doute afin de diminuer l'impression fâcheuse que sa conduite aurait pu laisser dans les esprits, les scribes avaient attribué son absence à la volonté divine : Ptah^c^ lui était apparu en songe avant l'action et lui avait défendu d'y prendre part[3]. Cette faiblesse dut encourager les espérances des princes qui se croyaient des droits à la couronne; il semble même que certains d'entre eux n'attendirent pas la mort du pharaon pour afficher ouvertement leurs prétentions. Sur une stèle d'Abydos, conservée au musée de Boulaq, un premier ministre du roi *Ramessès-en-per-Râ* surnommé *Meri-ou* fait suivre son nom de la formule inusitée : aimé de *Ramsès-Meïamoun,* comme le soleil pour l'éternité. « En se rappelant que Ramsès II a été divinisé et en suppléant après *aimé de Ramsès-Meïamoun* les mots *ta-ânx* (vivificateur) on n'en sera pas moins surpris de voir qu'un particulier, si élevé en dignité qu'il ait pu être, se soit attribué un titre réservé ordinairement aux rois. En l'absence des documents, il

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité historique,* p. 196.

[2] Voir pour le récit de cette guerre : Dümichen, *H. J.* p. 2, seq. et de Rougé, *Mémoire sur les attaques, etc.*

[3] De Rougé, *Mémoire sur les attaques, etc.* p. 9.

nous est impossible d'apprécier à sa valeur l'espèce d'usurpation dont cette stèle porte la trace[1]. » Après tout, ce *Ramessès-per-en-Râ,* au lieu d'être un usurpateur, n'était peut-être qu'un vice-roi revêtu de titres extraordinaires et de la même autorité que Menephtah lui-même avait eue du vivant de son père.

Mais, tout en admettant que les usurpations plus ou moins déguisées ne commencèrent peut-être pas sous le règne de Menephtah, on ne saurait nier qu'elles se produisirent aussitôt après sa mort[2]. Au milieu de l'obscurité qui recouvre cette époque, ressort un fait certain : Seti II, fils de Menephtah, qui, du vivant de son père, était déjà prince de Kush et héritier présomptif, ne monta pas immédiatement sur le trône d'Égypte. Il fut supplanté par un prince nommé *Amenmeses. Amenmeses* était originaire du nome d'Aphroditopolis, de la ville de *Cheb,* « d'où Isis l'a tiré pour régner sur tout le pourtour du Soleil[3]; » son autorité s'étendait sur Thèbes et probablement sur l'Égypte entière. Son successeur, *Menephtah II Siphtah,* originaire comme lui de la ville de *Cheb,* parvint à s'établir *sur le trône de son père,* grâce au dévouement de son ministre *Baï*[4], et sans doute aussi grâce à son mariage avec une princesse héritière, la reine *Tâ-usert,* dont le nom se trouve toujours accolé au sien et paraît dans les listes manéthoniennes sous la forme de Θούωρις. Il semble qu'un compromis s'établit entre ses partisans et ceux du fils de Menephtah : du moins, un Seti, qui paraît être le même que *Seti II,* vivait auprès de lui comme « prince de Kush, gouverneur des mines d'or appartenant à Ammon, flabellifère à la porte du roi, intendant du palais, directeur de la bibliothèque royale. » Ce fut peut-être en qualité de bibliothécaire royal que Seti II reçut le

[1] Mariette, *Catalogue du musée de Boulaq*, p. 156.
[2] Voir, sur toute cette histoire, de Rougé, *Étude sur une stèle*, p. 185 seq.
[3] Lepsius, *Denkm.* III, 201.
[4] De Rougé, *Étude sur une stèle*, p. 187.

manuscrit du *Roman des deux Frères* qui porte son nom et ses titres.

Les origines de cette dynastie intercalaire sont peu connues. Deux des enfants de Ramsès le Grand portent les noms de *Siphtah* et d'*Amenmeses;* on pourrait être tenté de les prendre pour le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des monuments. Mais l'étiquette royale de cette époque voulait qu'un prince en montant sur le trône fît entourer son nom d'un cartouche afin de le distinguer de celui de ses frères. Ainsi dans la liste de *Onady-es-sebou*, au nom de Menephtah inscrit dans un temps où l'on était loin d'imaginer que le treizième fils de Ramsès II régnerait jamais sur l'Égypte, on a ajouté plus tard le cartouche royal (*Bâ-n-râ mer-nuteru*), les noms des quatre fils de Ramsès III qui régnèrent successivement après leur père ont été signalés après coup et enveloppés d'un cartouche[1]. Si donc, le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des listes princières eussent été le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des listes royales, ils n'auraient pas manqué de faire comme avait fait Menephtah et d'entourer leurs noms du cartouche sur l'une au moins des listes qui nous sont restées des enfants de Sésostris.

Quant à la nature du lien qui rattache entre eux ces deux princes, elle est encore ignorée. *Siphtah* se vante bien d'avoir été établi *sur le trône de son père;* mais qui était le père de *Siphtah?* Ce n'était point Ramsès II, comme nous l'avons vu, ni *Menephtah;* était-ce donc Amenmeses? On pourrait objecter que dans ce cas il n'aurait pas osé substituer ses cartouches aux cartouches du prince qui aurait été son père. Cette objection est loin d'être décisive : Ramsès II avait déjà donné l'exemple d'une pareille impiété en substituant sur plusieurs monuments son propre nom au nom de son père *Seti*. Siphtah pouvait donc être le fils d'Amenmeses sans pour cela respecter

[1] De Rougé, *Étude sur une stèle*, p. 190.

les cartouches de ce prince. Je pense donc, faute de mieux, que Siphtah était le fils d'Amenmeses et qu'il lui succéda par droit d'hérédité. Amenmeses à son tour aurait été le fils d'un des douze premiers fils de Ramsès II; au moins *Siphtah* est-il représenté à Qurnah rendant hommage à ses ancêtres Ramsès II et Seti Ier[1]. Leur race, dépouillée par Seti II d'abord, puis par *Necht-Seti* et Ramsès III, se perpétua peut-être à *Xᶜeb*, au lieu de son origine, si l'on admet que la princesse *Isimxᶜeb* (Isis dans Cheb), qui épousa un siècle et demi ou deux siècles plus tard le grand-prêtre *Pinotm*, fils de *Herhor*, le premier des prêtres rois de la xxe dynastie, descendait des princes de Cheb contemporains de Seti II. En ce cas Pinotm aurait épousé la princesse afin de s'assurer les droits qu'elle pouvait avoir à la couronne d'Égypte du fait d'Amenmeses et de Siphtah. Plus tard, au temps de Manéthon, à la suite de révolutions demeurées inconnues, ces deux pharaons, déclarés illégitimes et traités comme tels par leurs successeurs immédiats, furent réinstallés dans leurs honneurs royaux et prirent place sur les listes officielles, tandis que leurs adversaires *Seti II* et *Necht-Seti*, traités à leur tour comme usurpateurs, disparaissaient du canon royal.

La seule date précise qu'on ait du règne de ces princes est de l'an III de *Siphtah*, et les listes de Manéthon semblent n'indiquer pour eux qu'une douzaine d'années tout au plus. Après la mort du dernier d'entre eux, Seti II monta enfin sur le trône, soit à la suite d'une révolution heureuse, soit, comme nous l'avons indiqué, à la faveur d'un compromis entre les deux branches rivales. Une inscription de l'an II lui attribue des victoires sur les nations étrangères et l'un des papyrus du musée Britannique loue sa grandeur en termes éloquents. Je ne sais trop jusqu'à quel point on doit se fier à ces indications : le chant de victoire contenu au papyrus Anastasi n° 4 n'est que

[1] Lepsius, *Denkm.* III, 201.

la copie presque mot pour mot d'un chant de triomphe dédié jadis à Menephtah et approprié à Seti II par une simple substitution de nom. Aussi bien plusieurs documents contemporains semblent indiquer des troubles et des usurpations analogues à celles qui attristèrent les dernières années de Menephtah. Seti II, qui sans doute était déjà d'un certain âge à l'avénement de son père, à moins qu'on ne préfère voir en lui un enfant de la vieillesse de Menephtah, écarté pendant dix à douze ans du trône par l'usurpation des princes de Cheb, était un vieillard à son arrivée au trône et ne devait plus avoir l'énergie nécessaire pour faire face aux circonstances. Une des statuettes du Louvre représente « un homme accroupi tenant entre ses jambes un naos où figure *Ptah-Sokari*. Les cartouches du roi *Seti II* sont gravés sur ses épaules et déterminent son époque; son nom se lit *Aï-ari*. Ses titres sont tellement élevés, qu'ils ne conviendraient qu'à un prince héritier du trône, si les troubles profonds qui suivirent le règne de *Merenptah* ne nous permettaient pas de soupçonner ici l'usurpation d'un degré d'honneur illégitime. Outre les titres ordinaires du souverain pontife de Memphis, que notre personnage s'attribue comme droit héréditaire, il se qualifie, en outre, héritier dans la demeure du dieu Seb [l'Égypte] et *héritier supérieur des deux pays*. La fin de la légende est brisée, mais aucune parenté royale n'est alléguée, malgré ces titres éminents. Son costume est celui du *Sam* de *Ptah*, chef du sacerdoce; la tresse pendante était un de ses insignes. »

Toutes ces causes diverses, impuissance des rois trop âgés, révoltes des hauts fonctionnaires, guerres civiles, usurpations des dynasties collatérales, qui depuis près d'un demi-siècle travaillaient l'Égypte, amenèrent enfin sous le règne de Seti II ou immédiatement après sa mort la dissolution complète, je ne dirai pas de l'empire égyptien, mais de l'Égypte elle-même. « Le pays d'Égypte était tombé en discorde; chacun n'agissait

plus qu'à sa volonté, il n'y avait plus pendant de longues années aucun chef qui eût le souverain pouvoir sur toutes choses. Le pays d'Égypte obéissait aux chefs des nomes; et chacun d'eux s'efforçait de tuer son voisin par jalousie. » Les termes sont explicites et témoignent d'une anarchie complète. Ils nous montrent avec quelle facilité l'agrégat de nomes qui formait l'Égypte pouvait se séparer dès que le pouvoir central venait à faiblir. Sésostris parcourait l'Asie et l'Afrique à la tête de ses armées victorieuses; moins de cinquante ans après sa mort, l'Égypte était aussi morcelée qu'elle devait l'être plus tard vers la fin de la XXIIe dynastie, au moment des invasions éthiopiennes, ou bien au temps des invasions assyriennes, avant l'avénement de la XXVIe dynastie.

« Supposer que le désert devienne plaine et que les montagnes s'abaissent, disait un scribe du temps, les barbares du dehors viendront en Égypte. » Il n'y eut pas besoin de ces miracles pour que l'invasion se fît. Depuis Ramsès II la puissance militaire de l'Égypte et sa domination extérieure avaient décliné rapidement. Menephtah avait entretenu l'alliance Hittite et tenu garnison dans les principales villes de la Palestine. Mais sous Amenmeses, sous Siphtah, sous Seti II lui-même, bien qu'on trouve des affirmations de victoires, on ne voit plus la trace de grandes expéditions au dehors. Il avait fallu sans doute retirer les troupes des provinces syriennes afin de parer aux éventualités des guerres civiles. Aussi quand les peuples étrangers, qui jusqu'alors avaient été repoussés dans leurs tentatives, essayèrent une fois de plus la fortune, ils ne trouvèrent plus devant eux qu'une résistance des plus molles et réussirent pour un moment dans leur entreprise.

II.

Deux versions nous restent du récit de cette invasion. L'une presque contemporaine puisque le manuscrit qui nous l'a

transmise remonte au règne de Ramsès III, l'autre tirée des annales sacrées par Manéthon et parvenue jusqu'à nous par l'entremise de l'historien Josèphe. Les voici toutes deux à côté l'une de l'autre :

Manéthon dans Josèphe *Contra Apionem*, I, XXVI, XXVII.	Grand papyrus Harris, dans Eisenlohr.
« Manéthon après avoir fait intervenir Aménophis, un roi imaginaire, raconte qu'il lui prit fantaisie de voir les dieux comme Hôros, l'un de ses prédécesseurs. Il fit part de ce désir à un de ses homonymes, Aménophis, dont le père était Papi, qui passait pour participer de la nature divine à cause de sa sagesse et de sa prescience des choses futures. Cet homonyme lui dit donc qu'il pourrait voir les dieux s'il faisait le pays tout entier net de lépreux et autres hommes impurs. Ce à quoi consentant, le roi rassembla tous les gens d'Égypte affligés de vices corporels (leur multitude fut de huit myriades) et les fit jeter dans les carrières situées à l'orient du Nil, afin qu'ils travaillassent, bien que séparés des autres Égyptiens. Il y avait parmi eux, dit-il, quelques prêtres fort instruits dans les choses saintes, attaqués de la lèpre. Cependant cet autre Aménophis, l'homme sage et prophétique, craignit pour soi et pour le roi la colère des dieux, quand on viendrait à s'apercevoir de la violence (commise contre ces prêtres). Il ajouta que certaines gens feraient alliance avec les impurs et domineraient sur l'Égypte pendant treize ans : il n'osa pas dire lui-même ces choses au roi, mais consigna le tout dans un écrit et se tua. Le roi en fut dans le découragement. Ensuite Manéthon écrit mot pour mot : « Quant à ceux qui pâtissaient dans les carrières, après	« D'autres temps vinrent ensuite dans des années de misère.

qu'un temps assez long se fut écoulé, le roi eut pitié d'eux, et, afin de leur attribuer une retraite et un abri, il leur concéda la ville d'Avaris, laissée déserte par les Pasteurs. Or la ville est, selon les récits divins, Typhonienne d'origine. Entrés dans cette ville et mis en possession d'un lieu favorable à la révolte, ils se donnèrent un chef, l'un des prêtres d'Héliopolis, nommé *Osarsyph*, et ils jurèrent de lui obéir en toute chose. En premier lieu, il leur imposa de n'adorer les dieux et de n'épargner aucun des animaux sacrés les plus vénérés en Égypte, mais de les sacrifier et de les détruire tous; ensuite de ne se lier avec aucun homme en dehors des conjurés. Après avoir établi ces lois et beaucoup d'autres fort contraires aux coutumes égyptiennes, il leur ordonna de mettre en état, à force de bras, les murs de la ville et de se préparer à la guerre contre le roi Aménophis. Lui-même, prenant tout sur lui et sur les autres prêtres et sur ses compagnons d'impureté, envoya des messagers aux Pasteurs, chassés par Tethmosis, vers la ville nommée Jérusalem. Leur ayant montré ses projets et ceux de ses complices, il leur proposa d'envahir l'Égypte de concert avec lui. Il leur promit donc de les conduire d'abord dans Avaris la patrie de leurs ancêtres, de fournir abondamment à leurs troupes toutes les choses nécessaires, de plus de combattre avec eux quand il faudrait, et de remettre facilement le pays entre leurs mains. Eux, ravis, accoururent tous avec empressement au nombre de vingt myriades d'hommes, et en peu de temps arrivèrent dans Avaris. Aménophis, le roi des Égyptiens, lorsqu'il apprit les circonstances de leur invasion ne fut pas peu troublé, au souvenir de la prédiction d'Aménophis, fils de Papi. Et d'abord il

« Un chef syrien s'était élevé parmi eux à la dignité de prince.

assembla une masse d'Égyptiens et, après avoir délibéré avec leurs chefs, il fit venir à lui les animaux sacrés, surtout ceux qui étaient le plus vénérés dans les temples, et ordonna aux prêtres dispersés de cacher de leur mieux les images des dieux. Quant à son fils *Séthos*, celui-là qui s'appelait aussi *Ramessès*, de son grand-père *Rampsès*, et qui avait quinze ans, il l'envoya à son ami, se mit lui-même à la tête des autres Égyptiens, au nombre de trente myriades d'hommes les plus capables de combattre, mais ne tint pas contre l'ennemi qui marchait à sa rencontre : pensant que ce serait faire la guerre aux dieux mêmes, il recula jusque dans Memphis. Prenant avec lui Apis et tous les autres animaux sacrés envoyés dans cette ville, il se retira aussitôt en Éthiopie avec toute son armée et une foule des Égyptiens. Car le roi des Éthiopiens lui était tout dévoué par reconnaissance. Aussi ce prince le reçut-il, recueillit toutes ses troupes auxquelles le pays fournit toutes les choses nécessaires à la vie humaine, leur assigna des villes et des bourgs en nombre suffisant pour les treize années pendant lesquelles il devait rester déchu du pouvoir, et même plaça une armée éthiopienne à la garde des sujets d'Aménophis sur les frontières de l'Égypte. Voilà donc ce qui se passait en Éthiopie; mais les Solymites, qui avaient envahi le pays avec les Égyptiens impurs, se comportèrent si indignement envers les hommes, que leur domination devint insupportable à ceux qui durent alors subir leurs impiétés. En effet, non-seulement ils brûlaient les villes et les villages et ne se retenaient point de piller les temples et de briser les images des dieux, mais ils se servirent pour leur cuisine des animaux sacrés les plus révérés et forçaient

« Il réduisit tout le pays à l'obéissance sous son autorité unique. Il rassembla ses compagnons et pilla les trésors du pays. Ils traitaient les dieux et les hommes; on n'apportait plus d'offrandes dans l'intérieur des temples. Les images des dieux étaient renversées pour reposer sur le sol. . . . . .

à les immoler et à les dépecer les prêtres et les prophètes, qu'ensuite ils jetaient tout nus au dehors. On dit que le prêtre qui régla leur constitution et leurs lois, Héliopolitain de race et nommé Osarsyph, du dieu Osiris adoré dans cette ville, lorsqu'il passa à cette engeance, changea de nom et fut appelé Moïse.»

«Les Égyptiens donc racontent sur les Juifs et cela et bien d'autres choses encore que je passe pour abréger. Manéthon dit encore «qu'après cela Aménophis revint d'Éthiopie avec une grande armée ainsi que son fils Rampsès, qui lui aussi avait une armée. Tous deux attaquèrent ensemble les Pasteurs et les impurs, les vainquirent et après en avoir tué un grand nombre les poursuivirent jusqu'aux frontières de la Syrie.»

«Alors les dieux suscitèrent leur fils issu de leurs membres, pour prince du pays entier sur leur trône (Râ-usor-schâ-step-en-Râ Meïamoun) v. s. f. (Râ-Necht-Seti Meïamoun) v. s. f. C'était Cheprâ et Sutech dans sa colère, il remit à bien le pays tout entier, qui était dans le trouble; il anéantit les malfaiteurs qui étaient dans la terre d'Égypte. Il purifia le grand trône d'Égypte. Il fut le prince des deux régions sur le siége de Tûm. Il remit à leur place les visages qui avaient été retournés, si bien que chacun put reconnaître son frère. Ce qui était renversé il le remit en sa place, les temples avec leurs fondations pieuses, pour faire offrande au cycle des neuf dieux selon leurs places. Il me plaça moi (c'est Ramsès III qui parle) comme prince héritier sur le trône de Seb, et je fus le grand chef des pays de l'Égypte lors de la réunion du pays tout entier en un seul [royaume.]»

La légende joue un grand rôle dans la version de Manéthon : dix siècles au moins s'étaient écoulés depuis l'invasion dont le prêtre égyptien avait à raconter l'histoire, et bien des documents avaient péri ou étaient égarés qui auraient modifié la marche de son récit, s'il avait pu les connaître. Le fond même du passage cité par Josèphe est bien historique, mais les détails que Manéthon ajoute et qui ne se trouvent pas dans le papyrus Harris sont-ils exacts?

On ne saurait nier qu'ils aient une couleur égyptienne et

s'accordent complétement avec ce que nous savons des habitudes du pays et de l'histoire du temps. Les annales officielles ne nous ont pas conservé pour cette époque le souvenir d'un soulèvement d'esclaves publics; mais la tradition grecque supplée à leur silence. « On raconte que ceux des prisonniers de Sésoosis qui étaient Babyloniens se révoltèrent contre le roi, incapables qu'ils étaient de supporter plus longtemps les fatigues des travaux forcés. Ils s'emparèrent d'une position très-forte qui domine le fleuve, livrèrent divers combats aux Égyptiens et gâtèrent tout le pays environnant; à la fin, quand on leur eut accordé l'impunité, ils colonisèrent la place et l'appelèrent Babylone du nom de leur patrie. » On comptait une histoire analogue sur la bourgade voisine de Troja[1]. Les étymologies proposées par Diodore pour les noms de Troie et de Babylone d'Égypte[2] sont fausses; mais le récit qu'il fait à cette occasion semble indiquer que la tradition plaçait sous le règne de Sésostris des révoltes d'esclaves publics analogues à celle dont Manéthon parle au temps de l'Exode. Quant au nom d'*impurs* et de *lépreux* donné aux révoltés, il n'a rien d'extraordinaire pour qui est au courant des habitudes égyptiennes. Injurier les ennemis vaincus n'était pas tenu pour lâcheté par les anciens : les scribes ne citaient jamais l'Éthiopie sans l'appeler *Kush, la vile,* ou les Hittites sans les gratifier de l'épithète de *renversés, méprisables.* Parmi les termes insultants qu'on appliquait à l'occasion aux peuples barbares M. Chabas a relevé celui de *aatu, aadû, pestiférés.* Il est probable que Manéthon trouvant cette épithète, ou une épithète analogue signifiant *lépreux,* attachée au nom des esclaves révoltés, aura pris pour la marque d'une maladie réelle ce qui n'était qu'un nom méprisant et aura traduit *les impurs, les lé-*

[1] Diodore, I, 56.

[2] *Troja* est la ville égyptienne de *T-ruwu; Babylone* est probablement *Hâ-Benben*, dont on a les variantes *Ha-beben* et *Hâ-beber.*

preux, au lieu de traduire *ces pestes, ces galeux* de révoltés[1]. L'épithète mal comprise produisit sans doute la légende explicative d'Aménophis, fils de Papi, qui commande au roi de purifier le pays, et les Juifs, ou du moins les gens dont parlait Manéthon, se virent convaincus de lèpre de par le bon plaisir d'un historien en quête d'étymologies.

J'ajouterai en passant que le nom d'*Osarsyph* ou plutôt *Osarsouph*, sous lequel Manéthon désigne le chef des révoltés, ne me paraît pas avoir été bien compris. Le dernier écrivain qui en ait discuté la valeur, M. Lauth, après avoir songé à l'interpréter *Osarsiw, Osiris enfant*, se décide à le transcrire *O-sar-suph, la petite corbeille de jonc*, en souvenir de la corbeille dans laquelle fut exposé Moïse[2]. Le nom d'Osiris rend compte du premier élément Ὀσαρ; quant à la terminaison συφ ou σουφ elle se retrouve dans deux noms, Μενθέσουφις ou Μεθέσουφις et Σέκσουφις, accompagnée de la flexion grecque ις, εως. Μενθέσουφις, emprunté à la liste de la VIe dynastie manéthonienne, répond dans les hiéroglyphes à une forme *Ment-em-sa-w*, le dieu *Ment* est derrière lui, le dieu *Ment* le protége : Σέκσουφις est de même en égyptien *Sevek-em-sa-w*, le dieu *Sevek* est derrière lui, le dieu *Sevek* le protége. Je pense d'après ces rapprochements qu'on peut considérer la finale συφ ou σουφ du nom d'*Osar-syph* comme répondant à la locution égyptienne *em-sa-w, derrière lui*, et par suite que le nom complet Ὀσαρσούφ n'est autre que l'antique *Osar-em-sa-w*, Osiris est derrière lui, Osiris le protége. Cette même formation se retrouve dans *Anub-em-sa-w, Hor-em-sa-w, Mut-em-sa-w*, et rend parfaitement compte de tous les éléments qui entrent dans la formation d'*Osarsyph*.

La valeur historique de ces détails appréciée, reste à savoir

[1] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 1re série.
[2] Lauth, *Moses der Ebräer*, p. 69.

sous quels rois se passèrent les événements auxquels font allusion et le passage de Josèphe et le papyrus Harris[1]. Le papyrus nous donne les deux princes qui chassèrent les envahisseurs, Necht-Seti et Ramsès III. D'autre part, Manéthon appelle le roi vaincu par les impurs Aménophis et son fils « Séthos, qui est aussi Rampsès. » Quelques auteurs ont identifié Aménophis avec *Seti-Meïnephtah* (Seti II) sous le prétexte beaucoup trop ingénieux que la figure du dieu *Set,* qui entrait dans l'orthographe du nom de Seti, ayant été martelée sur les monuments, les débris du cartouche . . . . *ï-meïnephtah,* avaient été mal interprétés par les Égyptiens d'époque ptolémaïque et lus Amenephthis, Aménophis[2]. Mais Manéthon écrivait d'après des listes royales sur papyrus analogues au canon de Turin et sur lesquelles les noms royaux étaient demeurés intacts. Aussi la plupart des égyptologues ont-ils identifié Aménophis et Séthos avec Menephtah et avec son fils Seti II. Cette opinion ne peut tenir devant le témoignage du papyrus Harris qui fait de *Necht-Seti* et de *Ramsès III,* non de *Menephtah* et de *Seti II,* les sauveurs de l'Égypte. Il faut donc admettre ou bien qu'Aménophis est le nom d'un prince encore inconnu, ou bien qu'il y a erreur de nom dans le récit de Manéthon tel qu'il nous est arrivé dans le pamphlet de Josèphe.

J'avoue que, pour ma part, je penche vers l'hypothèse d'une erreur de noms plutôt que vers celle d'un prince encore inconnu, du nom d'Aménophis. Les deux rois que les contemporains considéraient comme légitimes, *Seti II* et *Necht-Seti,* manquent dans les listes de Manéthon et n'étaient peut-être pas rangés dans la série officielle des rois d'Égypte au temps de Ptolémée Philadelphe. Pourtant ils étaient sur les monuments ou dans les annales des temples et se trouvaient tous

[1] Cf. Fanny Corbaux, dans Heath, *Exodus Papyri.*

[2] Cook, *On the bearings of Egyptian history upon the Pentateuch,* p. 469 seq.

deux mêlés à la seconde invasion des peuples d'Asie : c'est un *Seti* que chassèrent les impurs, c'est un *Seti* qui les chassa. Il est donc possible et même probable que la ressemblance des noms royaux et les analogies que présentaient les deux règnes aient amené une confusion dans l'esprit des annalistes égyptiens et les aient amenés à considérer les deux Seti comme un seul et même pharaon, qui serait alors le Séthos du récit de Manéthon. Cette première confusion de deux personnages en un seul aurait produit nécessairement d'autres confusions. En effet, 1° comme les deux Seti ne figuraient plus au canon officiel des rois d'Égypte et que d'ailleurs Necht-Seti et son fils Ramsès III eurent à combattre les mêmes ennemis, et peut-être même partagèrent le trône comme l'avaient fait jadis Seti Ier et Ramsès II, on identifia Ramsès III avec Necht-Seti : cette identification est prouvée par la glose Σέθως ὁ καὶ Ραμέσσης. 2° Comme, en supprimant les princes sous lesquels l'invasion s'était produite, on n'avait pu supprimer le souvenir de l'invasion elle-même, comme d'ailleurs on savait que le règne de Menephtah avait été troublé par une invasion, d'abord triomphante, puis victorieusement repoussée, on confondit les faits relatifs aux impurs avec les faits relatifs aux peuples de la mer, et l'on transporta au règne de Menephtah tous les événements qui n'avaient eu lieu que plus tard. 3° Comme tout en ne recevant plus les noms de Seti II sur les monuments on savait que Menephtah avait eu un Seti pour fils, comme d'ailleurs *Seti II* — *Necht-Seti* avait été déjà identifié avec Ramsès III, on faisait de Ramsès III le fils et successeur de Menephtah. Ainsi d'abord fusion de deux Seti en un seul personnage, puis identification de ce personnage avec Menephtah.

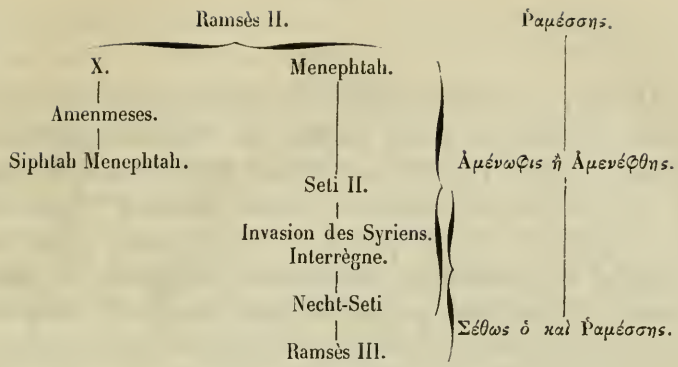

Tel me paraît être l'ensemble d'erreurs sur lequel repose la partie généalogique du récit de Manéthon. Les anciens eux-mêmes ne se montrèrent pas fort satisfaits de cet arrangement, car Josèphe accuse l'auteur égyptien d'avoir falsifié sciemment l'histoire de cette époque. « Il met en avant un roi Aménophis, *nom de pure invention,* et n'ose même pas fixer la durée de son règne, bien qu'il donne exactement le nombre des années pour tous les autres rois; puis, il rattache au nom de ce prince certains récits fabuleux, sans plus se souvenir qu'il a déjà placé cinq cent dix-huit ans plus tôt l'Exode des Pasteurs vers Jérusalem. » L'Aménophis de Manéthon méritait bien en effet le titre de *roi supposé* (*ἐμβόλιμον βασιλέα*) que lui donne Josèphe : il résultait comme nous l'avons vu d'une confusion de personnes et d'époques, fort excusable sans doute si l'on songe à la nature des documents que Manéthon avait à sa disposition, mais des plus malheureuses pour la clarté et la marche logique du récit.

L'erreur de noms admise et expliquée, toute la donnée manéthonienne s'accorde fort bien avec la donnée du papyrus Harris, et la complète même sur un point capital, en nous permettant de fixer à quelques années près l'époque de l'Exode israélite.

III.

On voit, par le simple exposé des faits, combien était aventurée l'opinion du savant anglais qui récemment encore se refusait à placer l'Exode entre Ramsès II et Ramsès III, sous le prétexte que les monuments nous montrent l'Égypte de cette époque en pleine prospérité[1]. Les guerres civiles, les querelles des prétendants, les invasions étrangères, les soulèvements des esclaves publics faillirent amener la ruine du pays, et les historiens nationaux déclaraient n'avoir point vu pareille misère depuis le temps des Pasteurs. Ces circonstances étaient des plus favorables pour le peuple hébreu et durent singulièrement faciliter son Exode. Si nous prenons en gros les données de la Bible, il résulte de la tradition hébraïque que les Israélites, mis sur le pied des prisonniers de guerre que les armées amenaient chaque jour en Égypte, et condamnés comme eux aux travaux publics, parvinrent à s'évader sans être sérieusement inquiétés par les troupes du souverain régnant. Après la destruction du corps d'armée qui les poursuivait, ils purent se retirer en paix dans le désert et y suivre le cours de leurs destinées. Il nous reste donc à chercher, durant les cinquante ou soixante années de décadence dont nous venons de retracer l'histoire, le moment où une révolte d'esclaves publics avait le plus de chance de réussir et de se terminer par l'émigration en masse d'une partie des tribus étrangères détenues en captivité sur le sol de l'Égypte.

La tradition la plus accréditée place l'Exode sous le règne de Menephtah. M. de Rougé considère ce prince comme le Pharaon de la Bible, celui qui refusa aux Hébreux la permission d'aller sacrifier dans le désert et attira sur son pays les plaies légendaires. Mais, à tenir compte des monuments jus-

[1] *Examen critique de l'ouvrage de M. le chevalier de Bunsen*, 2e vol. p. 74.

qu'à présent connus, rien encore dans l'état de l'Égypte n'indique une décomposition assez profonde pour que la révolte et la fuite d'une tribu considérable aient pu se produire heureusement. L'attaque des peuples de la mer, qui seule aurait jusqu'à un certain point favorisé cette évasion, porta à l'*occident* du Delta et ne pénétra jamais jusqu'au pays de Goschen où les livres juifs nous montrent les principaux cantonnements du peuple hébreu. D'ailleurs la guerre ne dura pas assez longtemps pour donner aux esclaves étrangers le temps de se concerter et de prendre les mesures nécessaires à leur délivrance. Ce n'est donc pas sous le règne de Menephtah, après une victoire qui maintint pour quelque temps encore à l'extérieur le prestige des armes égyptiennes, et dans un moment où toutes les forces de l'Égypte étaient prêtes à la répression, que les Hébreux auraient pu effectuer impunément leur périlleuse sortie.

Les règnes d'Amenmeses et de Siphtah sont trop peu connus pour qu'on puisse apprécier jusqu'à quel point ils présentaient les conditions nécessaires à l'Exode. Ils pourraient donc se prêter, aussi bien que les années qui précédèrent et suivirent la mort de Seti II, à la sortie du peuple hébreu, si le récit de Manéthon, confirmé dans ses parties essentielles par le grand papyrus Harris, ne nous forçait de placer cet événement dans l'intervalle qui sépare Seti II de Ramsès III. Là en effet se retrouvent toutes les conditions historiques qui peuvent avoir favorisé l'Exode : décomposition et démembrement de la monarchie égyptienne, invasion étrangère accompagnée d'une révolution religieuse, guerre entre les envahisseurs et les Égyptiens, qui s'étendirent sur tout le Delta et durèrent de longues années. On comprend aisément qu'au milieu du désordre général une tribu étrangère, persécutée par les Égyptiens et lasse de la persécution, ait pu quitter ses cantonnements et prendre le chemin du désert sans être énergiquement combattue par ses anciens maîtres, trop menacés

dans leur propre existence pour s'inquiéter beaucoup de la fuite d'une bande d'esclaves.

Mais ici se pose une question nouvelle. Faut-il admettre avec Manéthon que les Hébreux jouèrent le rôle principal dans cette dissolution momentanée de l'empire égyptien, et que leur chef Osarsyph ou Moïse fut le promoteur réel de la révolution qui mit l'Égypte aux mains des étrangers? Je crois que les données bibliques s'opposent entièrement à ce qu'on adopte cette manière d'envisager la question. La Bible en effet, avec cette complaisance bien naturelle des peuples pour leurs hauts faits, exagère plutôt qu'elle ne diminue l'importance de Moïse et de ses compatriotes : elle montre l'Égypte entière et Pharaon dans l'éclat de sa puissance tremblant devant un prophète et une poignée d'esclaves. Si, aux faits merveilleux qu'ils trouvaient dans les traditions de leur race, les rédacteurs du livre juif avaient pu joindre un fait aussi honorable que le renversement d'une dynastie égyptienne et la conquête même éphémère d'une partie de l'Égypte, ils n'auraient pas manqué de le rappeler et de s'en faire gloire. Le silence absolu des autorités israélites me paraît donc être en pareille matière la condamnation formelle de toute cette partie du récit de Manéthon. La seule donnée qu'on puisse y admettre comme possible et même comme vraisemblable, c'est que la révolte des Hébreux précéda l'invasion syrienne et la favorisa jusqu'à un certain point en ouvrant aux barbares l'accès du Ouadi-Tumilât.

Moïse, au lieu d'engager son peuple dans les hasards d'une guerre dont il n'était pas difficile de prévoir l'issue funeste, profita du succès momentané des envahisseurs et de l'état de désordre du pays pour écraser les quelques troupes qu'il pouvait y avoir sur les côtes de la mer Rouge et se jeter dans le désert.

Il ne m'appartient pas de l'y suivre. Je me permettrai seu-

lement d'observer que le séjour de quarante années correspond assez exactement à la période guerrière de la xxe dynastie. Moïse, arrivé sur les frontières de Syrie au moment des victoires de Necht-Seti et des marches de Ramsès III à travers la Palestine, ne crut pas sans doute le moment venu pour son peuple d'affronter les armées égyptiennes et jugea qu'il serait plus prudent de faire oublier son existence à ses anciens maîtres. Cette politique porta ses fruits. Lorsque Josué entra en Palestine, l'Égypte, revenue de ses idées de conquête, se contentait d'une suzeraineté presque nominale sur l'Asie et ne s'inquiéta pas d'une invasion qui d'ailleurs, confinée d'abord aux limites du bassin du Jourdain, n'atteignait pas à la limite de ses possessions syriennes.

Tels sont, Monsieur, les événements qui peuvent servir à expliquer l'Exode des Hébreux. C'est à vous de juger maintenant si j'ai tiré des faits jusqu'à présent connus toutes les conséquences qu'on peut en tirer pour l'histoire d'Égypte et pour celle du peuple d'Israël.

G. Maspero.

N° III.

HEBRÆO-ÆGYPTIACA.

L'attention du monde savant est aujourd'hui concentrée sur le sujet des antiquités bibliques. Deux circonstances principales ont contribué à éveiller ce sentiment.

Il faut citer, en premier lieu, la découverte faite par un Français, M. Clermont-Ganneau, de la stèle de Mésa, qui nous a livré une narration moabite d'événements rapportés par la Bible.

Mais l'incident qui a produit l'impression la plus profonde et la plus générale, c'est la publication, par M. George Smith, de la stèle assyrienne dite *du déluge*. Cette émotion est bien naturelle. Cependant l'enthousiasme que cette publication a

excité chez nos voisins n'a peut-être pas assez tenu compte de la circonstance que le texte cunéiforme concorde moins exactement avec le récit de la Genèse qu'avec celui de Bérose, et que d'ailleurs l'élément merveilleux tient dans le texte assyrien une place si considérable, qu'il n'est pas facile d'en dégager les faits qui doivent en former le canevas historique. Quoi qu'il en soit, la tradition de la destruction de l'espèce humaine par les eaux, à l'exception d'une seule famille, sauvée miraculeusement dans un navire, n'en reçoit pas moins de la découverte de M. Smith une éclatante confirmation, et c'est là un fait dont on ne saurait contester l'importance.

Relativement aux cunéiformes qui concernent les annales des conquérants assyriens de la Judée, les hiéroglyphes égyptiens sont pauvres en informations concernant les notions bibliques. Postérieurement aux Sésonchides, la force expansive de l'Égypte ne fit que décroître, tandis que se développait la puissance des grands empires de l'Asie. C'est alors que s'effacent les traces de la domination des pharaons sur les régions syriennes. Mais la suprématie de l'Égypte avait commencé peu après l'expulsion des Pasteurs; elle est arrivée à son apogée sous les Ramsès de la XIXe dynastie, et, bien que souvent mise en question, elle s'est continuée avec des alternatives diverses pendant une période d'environ huit siècles, entre le XVIIe et le Xe siècle avant notre ère.

Or, c'est précisément entre ces mêmes dates qne tombe la plus ancienne époque historique du peuple hébreu, qui s'étend de l'arrivée des enfants de Jacob en Égypte jusqu'à la division de l'empire de Salomon en deux États rivaux. L'Exode des Juifs, événement si considérable pour le monde devenu chrétien, est le fait le plus saillant de l'histoire commune des deux peuples. C'est donc avec juste raison qu'on a conçu l'espoir d'en rencontrer quelques traces dans les débris de la littérature égyptienne, d'autant plus que cette époque est précisé-

ment celle qui nous a transmis le plus grand nombre de monuments écrits.

Les premiers pas faits dans la voie de cette recherche ne furent pas heureux; entraînés par un zèle irréfléchi, les premiers investigateurs négligèrent de faire à la critique philologique sa part légitime; débarrassés de ce frein indispensable, ils s'abandonnèrent à leur inspiration, et arrivèrent à des découvertes retentissantes. Certains papyrus furent alors pompeusement baptisés du nom de papyrus de l'Exode.

La critique ayant exercé ses droits imprescriptibles, il n'est rien resté de ces essais, qu'une défiance trop justifiée contre les interprétations des textes égyptiens, en général. Il ne faut pas trop s'en plaindre; les égyptologues ont senti le besoin de mûrir leurs travaux, de perfectionner leur instrument, et ils ont réussi de cette manière à faire de solides progrès et à présenter des résultats de nature à braver les critiques.

Au nombre des conquêtes réalisées dans le sujet qui nous occupe, il faut d'abord noter les constatations qui ont fait reconnaître dans Ramsès II le pharaon qui accueillit Moïse, et dans Menephtah Ier, son successeur, celui sous le règne duquel s'accomplirent les événements de l'Exode.

On sait que ces recherches sont l'œuvre du très-regretté doyen de l'école égyptologique en France, M. le vicomte de Rougé, à qui l'on doit aussi d'avoir reconnu les noms hébreux d'un grand nombre de localités énumérées dans les tableaux des conquêtes de Thothmès III.

A côté de ces importantes constatations, il me sera permis de rappeler que j'ai retrouvé dans les papyrus de Leyde le nom sous lequel les Égyptiens désignèrent les Hébreux, et la mention des travaux pénibles auxquels ils les avaient assujettis. A l'époque à laquelle se réfère le papyrus, époque que l'Exode dut suivre de près, les Hébreux traînaient les gros blocs de pierre employés à la construction de la ville de Ram-

sès, résidence préférée de Ramsès II et de son successeur, que les hiéroglyphes appellent *Demeure de Ramsès-Meriamon*, la grande personnification de Phra-Harmakhis.

Ces renseignements concordent parfaitement avec ceux que donne la Bible, et le rapprochement devient encore plus sensible lorsque l'on observe que les papyrus de Leyde constatent le soin avec lequel les Égyptiens pourvoyaient à la nourriture de leurs ouvriers hébreux; ceux-ci conservèrent un agréable souvenir de l'abondance dont ils avaient joui sous la domination de leurs oppresseurs, et ce souvenir fut assez puissant pour motiver leurs regrets et causer leurs murmures pendant leurs pérégrinations au Sinaï.

Aucun document original ne nous a encore parlé de l'évasion des Hébreux; c'était un échec, dont les monuments publics n'ont pas dû conserver la mention inscrite au milieu des scènes de triomphe qui décorent leurs salles et leurs façades; seuls, les papyrus de lettres privées peuvent nous livrer quelques allusions plus ou moins distinctes en référence à cet événement. Je n'en ai point encore rencontré, mais l'étude est loin d'être complète.

Il est présumable que le succès de l'entreprise de Moïse a été favorisé par un état de troubles, pendant lequel l'Égypte fut contrainte d'éparpiller ses forces. C'est ce qui arriva sous le règne de Meneptah Ier : les nations de l'Occident, alliées à celles de la Méditerranée, envahirent alors le Delta, et Meneptah eut à dégarnir ses stations militaires de Syrie. Dans mes études sur l'antiquité historique, j'ai signalé les faits de cette époque qui me paraissent coïncider avec la fuite des Hébreux et justifier ainsi les vues de M. de Rougé.

Mais, je le répète, l'étude est encore fort loin d'être complète; il faut savoir se réserver. Si l'on s'en rapporte à la récente publication de M. le docteur Eisenlohr, de Heidelberg, il faudrait renoncer à placer l'Exode sous Meneptah Ier, et la

faire descendre jusqu'après le règne de Meneptah-Séti II. Cette rectification des idées admises jusqu'aujourd'hui résulterait de textes historiques contenus dans le grand papyrus de Ramsès III, que le musée Britannique vient d'acquérir de Mlle Harris.

Ce papyrus, le plus grand et le plus beau de tous les documents de cette classe, contient un inventaire des richesses dont Ramsès III gratifia les temples de l'Égypte. Une de ses sections, et c'est la plus importante, contient un long discours dans lequel le pharaon fait l'historique de son règne, jusqu'à sa 32e année. C'est là que M. Eisenlohr a rencontré la mention des faits dans lesquels il retrouve des allusions à l'Exode. Voici le passage qui les contient, d'après la version du savant allemand :

« Le pays d'Égypte appartenait à des princes dans les nomes; l'un tuait l'autre par jalousie. D'autres temps vinrent ensuite dans des années de détresse; un chef syrien s'était fait prince parmi eux. Il amena tout le pays à l'obéissance sous sa propre direction; il réunit ses compagnons et pilla les richesses du pays. Ils avaient fait les dieux semblables aux hommes; il n'y avait plus d'offrandes apportées dans l'intérieur des temples; les images des dieux furent renversées pour être gisantes sur la terre. Sa volonté était en harmonie avec son plan. Alors les dieux établirent leur fils Set-Nekht . . . . . »

Ce qui frappe M. Eisenlohr dans cette traduction, c'est la circonstance *du chef syrien, des richesses du pays pillées, des dieux faits semblables aux hommes et des images des dieux renversées.* Il rapproche de ces mentions le récit de Manéthon, reproduit par l'historien Josèphe dans sa réponse à Apion, où il est parlé des cruautés exercées en Égypte par des Pasteurs venus de Jérusalem : villes brûlées, sacriléges commis, destruction des images des dieux, immolation des animaux sacrés, etc.

Dans la phrase : *ils avaient fait les dieux semblables aux*

hommes, que M. Eisenlohr rend mot à mot dans son commentaire : *Es waren solche, welche die Götter den Menschen ähnlich machten,* ce savant voit l'indication d'une révolution religieuse.

Mais, s'il n'existait en réalité aucune mention de ce genre dans le texte égyptien, il me semble que tout le système de l'égyptologue allemand s'évanouirait. Depuis bien des années, je possède de nombreux extraits de ce texte, dont deux copies complètes me sont parvenues plus tard. Comme l'original sera prochainement livré à l'étude, il convient de réserver à M. S. Birch la priorité des études sur le précieux document dont il va enrichir la science avec une promptitude au-dessus de tout éloge. Il nous dira bientôt ce qu'il faut penser du chef syrien qui se rendit maître de l'Égypte désorganisée; mais je puis donner la traduction des phrases qui suivent celle qui nomme cet usurpateur étranger, afin de justifier mes défiances en ce qui concerne les vues de M. Eisenlohr. J'y lis tout simplement :

« Tout le pays se mit à lui présenter l'hommage, chacun réuni à son compagnon, gaspillant leurs richesses; et, comme les dieux avaient fait comme les hommes [1], il n'était plus présenté d'offrandes dans les temples. Puis les dieux s'étant retournés pacifiquement, afin de remettre le pays régulièrement dans sa situation normale, ils établirent leur fils Set-Nekht . . . . . »

Je dois m'interdire toute discussion philologique jusqu'à la publication du texte original. Réduit aux termes de ma traduction, ce passage du discours de Ramsès III perd toute la signification que M. Eisenlohr a cru pouvoir lui attribuer; mais il parle d'une émigration des hommes et des dieux qui concorde bien avec les données de Manéthon. Cette circons-

[1] Il est question, dans le texte antécédent, d'une émigration des habitants de l'Égypte.

tance devait, au surplus, se renouveler à toutes les époques de crises politiques et d'invasion étrangère.

En définitive, il n'est pas temps encore d'inventorier les renseignements contenus dans les écritures égyptiennes sur les notions bibliques; il reste trop de documents à étudier et trop de points incertains dans les études déjà faites.

On ne devra pas d'ailleurs s'en tenir exclusivement à ce qui concerne l'histoire; les lois, la vie civile, la vie privée, la morale, la mythologie, etc., offrent un champ bien plus vaste encore qu'il faudra fouiller avec méthode; les analogies frappantes devront être signalées. Champollion a brillamment débuté dans cette voie en montrant que la suprême vertu exigée de l'Égyptien mort, lors du dernier jugement, était la charité; le rituel se sert à ce propos des mêmes termes que l'Évangile : *donner du pain à qui a faim, de l'eau à qui a soif, un asile à l'errant,* etc. etc.

Le papyrus Prisse, manuscrit datant du commencement de la XIIe dynastie, et contenant un recueil des maximes en usage au temps de la construction des grandes pyramides, prescrit l'obéissance filiale et, de même que le Décalogue, promet une longue vie en récompense de l'accomplissement de ce devoir.

L'interdiction des jurements, spécialisée dans la Bible, absolue dans l'Évangile, faisait partie des préceptes de l'ancienne sagesse égyptienne. Un texte de l'époque des Ramessides dit expressément : Il est dit dans les anciennes écritures : *Ne jette pas ta bouche en jurements.* La défense de jurer par Dieu, par le pharaon, par un père, etc., est également stipulée au rituel. L'Évangile dit plus simplement : *Non jurare omnino* [1].

A ces rapprochements déjà signalés dans diverses publica-

[1] J'ai réuni quelques observations sur ce sujet dans un article imprimé en Angleterre.

tions, je puis aujourd'hui en ajouter un nouveau non moins frappant que les autres. Je l'ai rencontré dans le cours de mes recherches sur les documents judiciaires de l'ancienne Égypte. L'administration de la justice tenait une grande place chez un peuple qui paraît avoir eu de tout temps l'humeur tracassière dont parle Ammien-Marcellin : *ils sont,* dit cet historien, *chicaneurs et demandeurs impitoyables; c'est une honte chez eux d'avoir payé le tribut de bonne grâce et sans y avoir été forcé à coups de fouet*[1]. On reconnaîtrait à ce portrait les modernes fellahs.

Si nous ne sommes pas encore autorisés à accuser les anciens Égyptiens du même entêtement, nous savons tout au moins qu'ils recouraient souvent aux juges et ne manquaient pas de se plaindre de la partialité des tribunaux. Ils avaient, pour se préserver de ce danger, des prières, ordinairement adressées au dieu Ammon-Ra, considéré comme type divin du magistrat incorruptible.

Une de ces prières fait partie du papyrus Anastasi II[2]. Elle a jusqu'ici échappé à l'attention à cause des lacunes nombreuses qui en rendent le texte illisible dans les phrases essentielles.

Un hasard heureux m'a fait rencontrer un duplicata de ce texte dans le grand papyrus hiératique de la collection de Bologne. En combinant l'un et l'autre manuscrits, j'ai pu obtenir un texte complet et correct, où se lit l'invocation suivante :

« Ammon-Ra, toi qui as régné au commencement, dieu de la première fois, ô magistrat de l'infortuné ! lui, il n'accepte pas les présents du coupable; il ne parle pas de faire incliner le jugement; il ne regarde pas aux promesses pour décider.

[1] Ammien-Marcellin, ch. XXII *in fine.*

[2] Pl. VI, lig. 5 à 7.

« Ammon-Ra ! le monde est devant sa face ; ses paroles sont pour le cœur.

« Il désigne le coupable, et il est pour la chaudière ; le juste, et il est pour la droite. »

Il est impossible de ne pas être frappé des analogies de cette prière avec les paroles de l'Évangile : « Au jugement dernier, le Fils de l'homme séparera les humains : il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche, puis il dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'ai été errant et vous m'avez accueilli ; j'ai été nu et vous m'avez vêtu, etc.

« Puis il dira à ceux qui sont à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel. . . . . »

D'après la doctrine égyptienne, ceux qu'Ammon dispensera du feu et placera à sa droite devront se rendre le même témoignage : qu'ils ont donné à manger à qui avait faim, à boire à qui avait soif, etc., absolument dans les termes mêmes dont se sert l'Évangile. Il y a là évidemment quelque chose de plus qu'une communauté accidentelle d'idées [1].

Sans doute, les tortures du feu ont dû être généralement considérées comme un des agents des vengeances célestes ; mais l'enfer égyptien admettait tous les genres de tourments ; il avait des zones brûlantes, des abîmes de feu, des eaux de flamme, seul breuvage offert à la soif des damnés ; des salles dont le plancher était d'eau, le plafond de flammes et les parois d'aspics vivants ; il y avait là des grils, des chaudières, des glaives, des gênes de toute espèce.

La tradition hébraïque ne nous parle pas des peines éter-

[1] Un jeune archéologue, M. Henri de Longpérier, décrivant dans le *Magasin pittoresque* de 1870 un ivoire du XIe siècle, qui représente les *œuvres de miséricorde*, a fait ressortir l'analogie du texte chrétien et de l'antique texte égyptien.

nelles de l'autre monde; mais c'est avec le soufre et le feu que Jéhovah détruisit les villes infâmes[1]. C'est encore le feu qui consuma les deux cent cinquante complices de la révolte de Coré, et ce feu est dit *sortant de Jéhovah*[2]. Jéhovah juge par le feu, s'écrie Isaïe[3], et, en parlant des prévaricateurs, il dit que leur ver ne meurt pas et que leur *feu* ne s'éteint pas.

L'idée d'un enfer de feu est, au contraire, nettement exprimée dans l'Évangile, qui le nomme *gehenna ignis, caminum ignis, gehenna ignis inextinguibilis,* etc. C'est par le feu que le mauvais riche est tourmenté dans l'enfer : Ὀδυνῶμαι ἐν τῇ φλογὶ ταύτῃ.

Toutefois la circonstance de l'homme reconnu innocent placé à la droite de son juge est plus singulière encore que celle du coupable puni par le feu, bien que les Égyptiens aient considéré de toute antiquité la droite comme le côté d'honneur, ainsi que le faisaient les anciens Hébreux. Pour eux, le soleil et le jour étaient l'œil droit, la lune et la nuit l'œil gauche. C'est de la main droite que les rois tenaient le hik ou sceptre de la royauté. De même chez les Hébreux, la suprématie résidait dans la main droite. Joseph, voulant faire bénir ses deux enfants par son père, fait tenir Ménasché, son aîné, du côté de la main droite de Jacob; mais celui-ci plaça cette main sur la tête d'Éphraïm, le plus jeune. Croyant à une méprise de son père aveugle, Joseph veut reporter la main droite de Jacob sur la tête de Ménasché; mais Jacob s'y refuse, en déclarant positivement qu'Éphraïm sera plus grand que son frère aîné.

Mais il y a quelque chose de trop spécial dans le *statuens in parte dextra* des hiéroglyphes, pour qu'on n'y voie pas une

[1] *Genèse*, ch. XIX, 24; *Nombres*, ch. XXVI, 10.
[2] Isaïe, ch. LXVI, 16.
[3] *Ibid.* v. 24.

communauté de traditions, qui se révèle également dans les autres points de rapprochement précédemment énumérés. Il convient de continuer ces sortes de recherches et de les étendre aux sources talmudiques et aux écritures assyriennes.

CHABAS.

A l'occasion d'un passage de cette lecture, M. DERENBOURG fait remarquer que l'Exode ne parle pas de grosses pierres que les Hébreux auraient traînées, suivant l'expression de M. Chabas, mais de briques faites par eux-mêmes.

M. DE LONGPÉRIER dit que M. Chabas se borne à prendre la version de M. Birch, se réservant de critiquer le texte même quand il sera publié.

Sur la défense de *jurer par la vie*, dont il est parlé aussi dans cette lecture, M. DERENBOURG fait encore observer que, dans la Bible, on voit Joseph, voulant mettre ses frères à l'épreuve, leur dire : «*Par la vie de Pharaon*, vous êtes des espions.» (*Gen.* XLII, 15 et 16.)

M. BRUNET DE PRESLE dit que c'est l'abus du serment et non le serment lui-même qui est interdit.

M. DERENBOURG répond que le serment cité renferme bien une sorte d'abus. Joseph en cette circonstance se serait assez difficilement défendu d'avoir prononcé en vain le nom de Pharaon.

N° IV.

OBSERVATIONS SUR DEUX PASSAGES D'HOMÈRE.

M. EGGER expose qu'il croit avoir découvert (autant que ce mot est permis après tant de travaux publiés sur les poëmes homériques) une interpolation dans le texte du XXIIIe chant de l'*Iliade*. Il donne lecture de tout le morceau où se trouve le passage qu'il jugerait interpolé : c'est la description des funérailles de Patrocle. M. Egger en a essayé une traduction nouvelle d'après les principes de simplicité, autant que possible, littérale qu'il a jadis défendus dans son examen des traductions françaises d'Homère[1].

[1] *Mémoires de la littérature ancienne*, p. 164 et suiv.

Voici ladite description, dégagée des vers 36 à 54, que M. Egger croit provenir de quelque autre *rhapsodie* sur le même sujet.

Ainsi, gémissaient-ils dans la cité. Cependant les Achéens, venus à leurs vaisseaux et à l'Hellespont, se dispersèrent chacun allant à son navire. Mais aux Myrmidons Achille défendit de se disperser et il dit à ses compagnons guerriers :

«Myrmidons aux rapides chevaux, mes bons compagnons d'armes, n'allons pas encore délier du joug les chevaux au pied solide. Mais approchons, hommes, chevaux et archers, et pleurons Patrocle; c'est le prix que demandent les morts. Puis, quand nous aurons bien joui des pleurs funèbres, nous délierons les chevaux et nous mangerons tous ici.»

Ainsi parla-t-il, et tous ensemble ils gémirent, Achille avant tous; et trois fois les guerriers en pleurs poussèrent autour du mort leurs coursiers chevelus. [Au milieu d'eux, Thétis leur a poussé au cœur le plaisir des larmes] le sable est inondé de larmes, inondées sont les armes des guerriers, tant redoutable fut le héros qu'on regrette. Au-devant d'eux le Péléide donnait l'élan à leurs cris pressés, touchant de ses deux mains meurtrières la poitrine de son ami.

«Sois heureux, ô Patrocle, même en la demeure d'Adès; car voici que je vais accomplir tout ce que naguère je te promis, de traîner ici Hector et de le donner cru (ou palpitant) à déchirer aux chiens, et d'immoler devant le bûcher douze beaux enfants des Troyens, pour le punir de t'avoir tué.»

Il dit et il prépare des outrages contre Hector, l'ayant étendu dans la poussière près du lit de Patrocle. Alors, les guerriers quittent chacun son armure d'un airain éclatant, ils détellent les chevaux qui se dressent en hennissant, et s'assoient pressés auprès du navire de l'Éacide au pied léger, et Achille leur partage le repas funèbre qui charme les cœurs. Mainte génisse blanche tombe et s'étend (ou gémit) sous le fer qui l'égorge; avec maintes brebis et chèvres bêlantes, les porcs aux blanches dents, aux chairs succulentes, brûlent étendus sur la flamme d'Hephaistos, et le sang coulait comme à plein cotyle autour du mort (vers 35).

(Vers 55.) Chacun, d'une main active, se met à l'œuvre pour le repas qu'on se partage, et le partage égal satisfait tous les cœurs. Puis, quand fut satisfait le besoin de manger et de boire, chacun s'en alla pour se coucher dans sa tente. Seul le Péléide, près du rivage de la mer mugissante, gisait soupirant avec douleur, parmi la foule de ses Myrmidons.

sur la plage, près du bord où se brisaient les flots, lorsque le sommeil le saisit, le doux sommeil, qui, l'enveloppant, détendait les soucis de son cœur; car ses beaux membres avaient bien souffert à poursuivre Hector autour de la venteuse Ilion. Alors survint l'ombre lamentable de Patroclès, en tout semblable à lui pour la taille et pour le beau regard, et pour la voix et pour les vêtements qui couvraient son corps. Elle se tint au-dessus de sa tête et lui dit ces paroles :

«Tu dors, Achille! mais tu m'as donc oublié! moi que tu négliges, je ne suis plus un vivant, mais un mort! Enterre-moi au plus vite, pour que je franchisse les portes de l'Adès; loin m'en écartent les âmes, images des morts (défunts?) et elles ne me laissent pas les rejoindre par-dessus le fleuve, et j'erre vainement vers le palais d'Adès aux larges portes. Eh bien, donne-moi ta main, que je pleure avec toi, [ou : je t'en supplie] (car je ne reviendrai plus de chez l'Adès, quand vous m'aurez une fois mis sur le bûcher). Nous ne pourrons plus, vivants, nous asseoir loin de nos amis et délibérer ensemble; pour moi, la cruelle déesse de mort, qui m'échut à ma naissance, m'a dévoré; et toi, divin Achille, ton sort veut que tu meures sous le rempart des opulents Troyens. J'ai encore à te dire, à te commander autre chose, si tu veux m'obéir : c'est de ne pas séparer mes os des tiens, Achille, mais de les mettre ensemble, comme nous fûmes nourris dans votre maison lorsque, tout petit, mon père Ménétios m'y eut amené d'Oponte, après un funeste meurtre, le jour où j'avais, sans le vouloir, tué le fils d'Amphidamas, enfant moi-même et par colère, au jeu des osselets. Alors, me recevant en sa demeure, Pélée aux nobles chevaux me nourrit avec tendresse et me nomma son serviteur. Qu'ainsi donc un même cercueil enveloppe nos os, dans l'amphore aux flancs dorés que te donna ta vénérable mère.»

A ces paroles répondit l'agile Péléide :

«Pourquoi, ô tête chérie, me venir trouver et me donner tous ces ordres? Certes, je les remplirai tous et t'obéirai comme tu le veux. Mais approche de moi, et nous embrassant un instant du moins rassasions-nous de cris (ou de gémissements) douloureux.»

Ainsi parlant, il lui tendait ses mains amies; mais il ne saisit rien, l'âme, telle qu'une fumée, avait fui sous terre avec un léger bruit. Effrayé, Achille bondit et frappa des mains avec bruit, et il dit ces tristes paroles :

«O Dieux, y a-t-il donc, même dans les demeures d'Adès, une âme et une image, et pourtant rien qui vive? car, toute la nuit, l'âme du

triste Patrocle s'est tenue ici gémissant et pleurant, et elle m'a donné ses ordres, et en tout elle lui était semblable. »

Ainsi parla-t-il, et sa voix leur poussait au cœur le besoin de gémir. et l'Aurore aux doigts de rose les revit pleurant autour du mort infortuné (du pauvre mort?). Cependant, le puissant Agamemnon pressait de tous côtés mulets et hommes à sortir des tentes pour amener le bois, et par-dessus leur commandait un homme brave, Mérion, bienveillant serviteur du généreux Idoménée. Et ils allaient portant en leur main la hache à trancher le bois, et les solides cordages, et poussant devant eux les mulets, par monts, par vaux, par sentiers et détours, et quand on fut sur les flancs de l'Ida aux abondantes sources, aussitôt on s'empressa de fendre avec l'airain aigu les chênes à la haute chevelure, et les chênes avec grand bruit tombèrent. Puis, les divisant, les Achéens les suspendent aux dos des mulets, et ceux-ci, ardents à gagner la plaine, du pied fendirent la terre à travers halliers et broussailles, et tous les coupeurs de bois portaient aussi des souches, car ainsi le commandait Mérion, serviteur du généreux Idoménée; et l'un après l'autre ils les jetèrent sur le rivage, où Achille avait marqué la place d'un grand tombeau pour Patrocle et pour lui-même.

Puis, lorsqu'ils eurent en tous sens jeté, amoncelé le bois, ils s'assirent pressés et tranquilles. Alors Achille commande sans retard aux belliqueux Myrmidons de ceindre l'airain, d'atteler chacun ses chevaux à son char; et ils s'empressent et ils revêtent leurs armes, et guerriers et conducteurs prennent leur place. Devant marchaient les cavaliers, après eux suivait la nuée des piétons sans nombre; au milieu Patrocle, porté par ses compagnons, et ils coupèrent leurs chevelures pour les jeter sur le mort qu'ils en couvrirent. Mais le divin Achille détournait la tête avec douleur, car il allait envoyer chez Adès un noble compagnon. Et eux, arrivés à la place que désignait Achille, ils déposèrent le corps, et ils lui dressèrent un bûcher selon ses vœux. C'est alors qu'une autre pensée vint à l'esprit du divin Achille aux pieds rapides; se tenant loin du bûcher, il coupa sa longue chevelure, qu'il nourrissait florissante pour le fleuve Sperchius, et, triste, il dit en se tournant vers la mer aux flots noirs :

« Sperchius, c'est en vain que Pélée mon père te jura que, de retour ici, dans ma terre paternelle, je couperais pour toi ma chevelure et t'offrirais une sainte hécatombe, que j'immolerais cent béliers près de tes sources, au lieu où l'enceinte sacrée renferme ton autel odorant. Ainsi avait juré le vieillard; mais toi tu n'as pas répondu à ses vœux.

Et maintenant, puisque je ne dois pas retourner dans ma chère patrie, c'est à Patrocle mort que je veux donner en présent ma chevelure.»

Ainsi parlant, il mit sa chevelure entre les mains de ce cher ami, et à tous il poussa au cœur le besoin de pleurer, et peut-être la lumière du soleil se fût couchée sur leur foule en pleurs, si Achille s'approchant d'Agamemnon ne lui eût dit :

«Atride (car c'est de toi surtout que le peuple achéen suivra les ordres), on peut se rassasier même des larmes. Donc, éloigne-les du bûcher en flammes et ordonne qu'on prépare un festin. Le reste nous en aurons soin, nous à qui surtout ce mort fut cher : que les chefs seuls demeurent près de nous.»

Dès qu'il entendit ces paroles, Agamemnon, chef des guerriers, dispersa aussitôt la foule près de ses navires alignés (?); les amis restèrent et dressèrent le bûcher; ils le firent de cent pieds en l'un et l'autre sens et le cœur plein d'amertume, ils placèrent le mort sur le sommet du bûcher, et sur le devant on écorcha, on prépara de puissants béliers, des bœufs au pied vigoureux, aux cornes recourbées; de toutes ces victimes, le magnanime Achille enleva la graisse et en couvrit le mort de la tête aux pieds, puis il entassa leurs corps alentour; puis il appuya contre le lit funèbre des amphores pleines de miel et d'huile onctueuse, et, avec force gémissements, il jeta bien vite sur le feu quatre chevaux au col vigoureux. Le héros avait neuf chiens familiers; il en égorgea deux et les jeta dans les flammes; puis, de son glaive d'airain, il tue douze valeureux fils des Troyens magnanimes, et, le cœur plein de projets cruels, il les livre à la flamme dévorante pour qu'elle en fasse sa proie.

Ensuite, gémissant, il s'adresse à son cher compagnon :

«Réjouis-toi, ô Patrocle, même dans les demeures de l'Adès; car voici que j'accomplis tout ce que je te promis jadis; douze valeureux fils des Troyens magnanimes, tous, en même temps que toi, le feu les dévore; mais Hector le Priamide, ce n'est pas au feu que je le donnerai en proie, mais aux chiens.»

Ainsi parlait-il, plein de menaces; mais les chiens ne faisaient pas leur œuvre : Aphrodite, la fille de Jupiter, les éloignait nuit et jour, parfumant le corps d'une huile de rose, d'une huile divine, pour qu'Achille ne le déchirât pas en le traînant. Pour lui, Phœbus Apollon fit descendre du ciel sur la plaine un nuage d'azur, et il couvrit tout l'espace que le corps occupait, pour que l'ardent soleil ne le desséchât pas avec ses nerfs et ses membres.

Cependant, le bûcher de Patrocle mort ne brûlait pas. Alors une autre pensée vint à l'esprit du divin Achille aux pieds rapides. Se tenant à distance du bûcher, il fit une prière aux deux vents Boréas et Zéphyros, et il leur promit de belles victimes, et versant mainte libation avec la coupe d'or, il les supplia de venir pour que les morts fussent au plus vite brûlés et que la flamme se pressât de consumer le bois. L'agile Iris, entendant les prières, vint en messagère auprès des vents. Or, ceux-ci, rassemblés près de Zéphyros, au souffle terrible, se partageaient un festin; et courant, Iris s'arrêta sur le seuil de pierre, et eux, quand de leurs yeux ils la virent, s'élancèrent tous ensemble, et chacun l'appela près de lui; mais elle refusa de s'asseoir et elle leur dit :

«Je ne m'assiérai pas; car il faut que j'aille près du cours de l'Océan, dans la terre des Éthiopiens, où l'on immole des hécatombes aux immortels. Mais Achille supplie Borée et le bruyant Zéphyros de venir, et il leur promet de belles victimes, pour que vous pressiez le feu du bûcher où repose Patrocle que pleurent tous les Achéens.»

Ayant ainsi parlé, elle s'en alla, et eux ils s'élancèrent avec un bruit étrange, poussant devant eux les nuées, et ils se mirent à souffler sur la mer, et le flot monta sous leur souffle strident. Tous deux ils arrivent sur la plaine de Troie aux riches guérets, et s'abattent sur le bûcher, et le feu siffla d'une ardeur divine. Et ensemble, toute la nuit, d'un souffle bruyant, ils battirent la flamme; et toute la nuit, Achille, puisant au cratère d'or avec la coupe au double ventre, versa le vin et inonda la terre, en invoquant l'âme de Patrocle l'infortuné. Tel un père gémit en brûlant les os de son fils, déjà fiancé, dont la mort perce le cœur de ses parents; tel aussi Achille pleurait en brûlant les os de son ami, et il se traînait, avec des cris pressés, le long du bûcher en flammes.

Puis quand arrive Eosphoros, annonçant aux hommes la lumière que l'Aurore aux voiles de pourpre répand sur la mer, alors le feu du bûcher s'assombrit et les flammes cessèrent; et les vents s'en retournèrent en leur séjour, aux rivages de la Thrace, et les flots gonflés gémirent à leur passage. Et le Péléide, quittant le bûcher, se coucha seul, vaincu par la fatigue, et sur lui s'abattit le doux sommeil.

Cependant se réunirent en foule les compagnons d'Atride, et leur marche bruyante faisait retentir le sol; éveillé, Achille se dressa et s'assit, et il leur dit ces paroles :

«Atride, et vous nobles chefs des Achéens, d'abord, versant le vin aux rouges couleurs, éteignez le feu partout où sa force a fait ravage. Puis recueillons les os de Patrocle le Ménétiade, après les avoir bien

reconnus, et ils sont faciles à distinguer, car ils étaient au milieu du bûcher, et les autres à part hurlaient mêlés, chevaux et hommes. Puis, dans un vase d'or, nous les déposerons deux fois enduits de graisse, jusqu'au jour où moi-même j'irai sous les ombres de l'Adès. Puis je vous commande de faire un tombeau, non pas un grand tombeau, mais qui suffise [à son corps]. Plus tard en feront un large et haut ceux des Achéens qui après moi resteront sur les vaisseaux aux riches agrès. »

Ainsi parla-t-il, et ils obéirent à l'agile Péléide. D'abord, avec le vin aux rouges couleurs, ils éteignirent le bûcher partout où avait passé la flamme, et la cendre s'affaissa en une couche profonde. Puis, tout en pleurs, ils recueillirent dans un vase d'or les os blanchis de leur compagnon, et deux fois enduits de graisse ils les déposèrent dans sa tente en les recouvrant d'un simple voile. Puis autour du bûcher ils tracèrent le cercle du tombeau et ils en jetèrent les fondements; et aussitôt y répandirent des flots de terre, et, la terre une fois répandue, se retiraient. Mais Achille arrêta la foule sur ce lieu, et il ouvrit une large assemblée; de ses vaisseaux, il fit tirer des prix, chaudières et trépieds, chevaux et mulets, bœufs au noble front, femmes à la belle ceinture, et fer brillant.

M. Egger remarque combien les vers 35 et 55 se rattachent naturellement si l'on supprime les vers 36-54 dont voici maintenant la traduction :

Cependant, le prince aux pieds légers, le Péléide, les rois des Achéens le conduisaient auprès du divin Agamemnon, consolant à l'envi son cœur irrité de la mort d'un ami. Et quand ils furent arrivés à la tente d'Agamemnon, aussitôt ils ordonnèrent aux hérauts à la voix sonore de placer sur le feu un grand trépied; ils voudraient que le Péléide lavât ses membres couverts du sang de la bataille; mais lui, il résiste et s'obstine et il s'engage par serment :

« Non, par Jupiter, qui est le Dieu suprême, le meilleur des dieux, il est défendu que le bain approche de ma tête, avant que j'aie mis Patrocle sur le feu du bûcher, versé la terre sur sa tombe, et que j'aie coupé ma chevelure, car jamais deuil pareil ne m'entrera plus au cœur, tant que je serai parmi les vivants. Aujourd'hui laissons-nous séduire au festin odieux. Demain, à l'aurore, Agamemnon, prince des guerriers, ordonne qu'on se hâte d'apporter le bois, et tous les dons que doit re-

cevoir le mort pour descendre satisfait sous les ombres d'en bas, afin que le feu infatigable le brûle, et qu'enlevé loin de nos yeux il laisse nos guerriers à l'ouvrage.»

Ainsi parlait-il, et eux ils l'écoutaient dociles à sa voix.

Ce dernier passage paraît appartenir à un tout autre dessin de la scène décrite au début du XXIIIe chant.

En réponse aux objections qui lui ont été faites sur ce système, M. Egger fait observer que, dans le récit dégagé des vers en question, l'action offre six moments principaux :

1° Le deuil des Grecs; 2° le repas; 3° le sommeil après le repas; 4° le songe d'Achille à qui Patrocle apparaît pour lui rappeler le devoir funèbre qu'il semblait avoir un peu oublié; 5° la réponse d'Achille qui se défend de ce reproche (tout cela ayant lieu dans le camp des Myrmidons, compagnons d'Achille); 6° l'accomplissement des funérailles mêmes, où Achille coupe sa chevelure, en *signe nouveau* (ἄλλ' ἐνόησε) de sa douleur, sur le bûcher de Patrocle.

Au contraire, dans les vers suspects d'être une interpolation : 1° Achille quitte la place où gît le corps de Patrocle; 2° il annonce qu'il va célébrer des funérailles *où il coupera sa chevelure;* 3° par conséquent, il ne pense pas à dormir, et il n'a pas besoin des semonces de Patrocle pour s'occuper de son pieux devoir; 4° il annonce, en finissant ce bref discours, qu'après les funérailles il renverra les soldats *à leur œuvre,* apparemment à leur œuvre de guerre, ce qui ne fait nullement prévoir les jeux funèbres dont la description suit le récit des funérailles et s'y rattache très-étroitement dans le texte (vers 257).

Ce petit morceau contiendrait donc comme le plan et le début d'un autre récit (fort beau d'ailleurs et vraiment homérique) des choses qui suivent la mort de Patrocle. Comme les deux récits avaient une partie commune, le repas, on conçoit que la description du repas ait servi comme de soudure pour

rattacher les vers 36-54 aux vers 55 et suivants. C'est un de ces remaniements artificiels, souvent maladroits, que les grammairiens alexandrins attribuent d'ordinaire aux diaskevastes ou arrangeurs.

Revenant ensuite sur un passage de sa traduction, M. Egger y signale un sens nouveau qu'il a cru devoir donner (vers 136) aux mots suivants .

Ὄπιθεν δὲ κάρη ἔχε δῖος Ἀχιλλεύς

où les traducteurs entendent tous jusqu'ici qu'Achille tenait entre ses mains la tête de Patrocle mort. Il pense qu'il est plus naturel de voir là un mouvement du héros détournant la tête par suite de la douleur qu'il éprouverait à voir sous ses yeux, durant ce long trajet, le corps inanimé de son ami. La grécité homérique offre peu d'exemples dont la comparaison puisse décider grammaticalement cette question délicate. Pourtant on lit deux fois dans l'*Iliade* (VI, 509; XV, 266) ὑψοῦ δὲ κάρη ἔχεν, où la *tête* dont il s'agit est celle même du sujet du verbe ἔχειν, et cette locution répond au mot composé ὑψικάρηνοι, épithète des chênes dans le même poëme (XII, 132). D'un autre côté, dans le dernier chant de l'*Iliade*, Andromaque est représentée :

Ἕκτορος ἀνδροφόνοιο κάρη μετὰ χερσὶν ἔχουσα,

où la locution κάρη ἔχειν prend un sens tout différent, mais bien déterminé par le mots qui l'accompagnent; or les mots μετὰ χερσίν manquent dans le vers 136 du chant XXIII.

La grécité des tragiques et des lyriques, qui continue pour nous celle d'Homère, semble confirmer la nouvelle interprétation du vers dont il s'agit. Plusieurs exemples d'Eschyle, de Pindare et de Sophocle et de nombreux exemples d'Euripide nous offrent des locutions analogues où κάρα, joint à des verbes qui marquent les actions les plus diverses, désigne toujours la

tête de la personne qui est le sujet du verbe. Les excellents *indices* que nous possédons de ces poëtes, et auxquels il suffit de renvoyer le lecteur, semblent nous dispenser d'énumérer ici les passages qui appuient la conjecture en question.

Au reste, il n'est pas sans intérêt de remarquer, ce que confirme le témoignage des antiquaires de profession consultés par M. Egger, qu'aucun monument d'antiquité figurée ne nous a, jusqu'à présent, offert la scène décrite dans les vers de l'*Iliade*. En général, cette partie de la scène qui représente les Myrmidons portant le corps de Patrocle « et le couvrant de leurs chevelures *qu'ils se coupent* » offre une image un peu étrange. Ce serait peut-être une raison de soupçonner encore là quelque remaniement inhabile, quelque maladresse de diaskevaste. Les scholies anciennes et le commentaire d'Eustathe n'apportent là-dessus aucun renseignement précis, et cela engage M. Egger à ne pas insister sur ses propres scrupules, mais il n'a pas cru inutile de signaler à ses confrères un petit problème de critique qui lui semble digne d'attirer leur attention, et qui pourrait bien, quelque jour, recevoir une solution plus précise.

M. Brunet de Presle demande à l'Académie la permission de revenir sur les observations présentées dans l'avant-dernière séance par M. Egger au sujet d'une interpolation du XXIIIe chant de l'Iliade. Il a relu le passage et n'y trouve, quant à lui, ni incohérence ni contradiction ; le récit des funérailles de Patrocle lui paraît suivi sans addition ni lacune.

M. Egger explique ce qu'il entend par interpolation, en rappelant comment ont été recueillis les poëmes homériques sous les Pisistratides. Les collecteurs des poëmes d'Homère ont dû rattacher par des transitions les vieux chants qu'ils mettaient en ordre; en présence de plusieurs fragments sur le même sujet, ils ont dû procéder par élimination ou par mélange. De même qu'on peut signaler certaines lacunes dans la suite de l'*Odyssée* (par exemple dans le Ier chant après le v. 193), de même on peut relever dans les poëmes homériques plusieurs traits qui font double emploi ; c'est une interpolation de ce genre

dans la suite du récit que M. Egger a cru pouvoir signaler dans le XXIIIe chant de l'*Iliade*.

Une discussion a lieu sur le sens de l'un des vers (*ibid.* 135-137) dont M. Egger proposait une traduction nouvelle, discussion à laquelle prennent part, avec M. Brunet de Presle, MM. Miller et Naudet, qui appuient l'ancienne interprétation.

N° V.

Paris, 28 février 1873.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de demander à prendre date devant l'Académie pour les résultats de mes recherches historiques sur l'*Expédition d'Annibal*, qui sont aujourd'hui terminées et en cours d'impression, sous le titre de *Annibal en Gaule*, avec cinq cartes des lieux.

L'objet de ces recherches est de démontrer le véritable motif et le but de cette expédition d'Annibal, en même temps que sa politique, sa stratégie, sa tactique, et surtout son itinéraire à travers les Gaules, depuis l'Espagne jusqu'aux plaines du Pô. Je suis allé sur les lieux, avec le récit de Polybe à la main, et je crois avoir constaté, d'une manière tout à fait certaine, que le grand Carthaginois traversa les Alpes par le mont Cenis.

C'est principalement au sujet de cette opinion sur l'itinéraire d'Annibal que je désire prendre date. Je la crois nouvelle, du moins dans la plupart de ses détails et dans son ensemble. Au reste, voici quels sont les divers points de repère qui la caractérisent :

1° Le départ des Marchés (*Emporiæ*)? — Par la route ordinaire d'Espagne à Arles jusqu'au voisinage de Nîmes : là, détour à gauche le long des monts Cévennes ;

2° Le point de passage du Rhône? — A la hauteur de Bourg-Saint-Andéol et Pierrelate ;

3° L'île de la Gaule semblable au Delta de l'Égypte? — La Bresse et le bas Bugey ;

4° L'entrée des Alpes? — A l'endroit où le Rhône reçoit le Guiers, à Saint-Genix d'Aoste ;

5° La bataille contre les Allobroges? — Au versant occidental du *Mont de l'Épine*, sur le *Chemin des rochers*, qui monte au *Col de l'Épine* et qui tend au plus court de Novalaise (*Lavisione* des Itinéraires romains) à Chambéry (*Lemincum*) ;

6° La *Ville des Allobroges,* prise le soir de la bataille? — *Lemincum;*

7° Le peuple *voisin des Allobroges,* qui dressa des embûches à Annibal? — Le peuple du *Val de Maurienne* (probablement les *Medulli* de Strabon);

8° Le *vallon fermé de toutes parts,* où ce peuple attaqua l'armée d'Annibal? — La partie supérieure de la vallée de l'Arc, qui se trouve comprise *entre le fort d'Esseillon et Termignon;*

9° Le faîte des Alpes où Annibal campa? — *Le col du mont Cenis;*

10° Le point du versant italien où il fut obligé de s'ouvrir un chemin dans le roc? — *Un peu au-dessus de la Novalesa* à la Vieille-Ferrière (*Ferrera-Vecchia*);

11° Son premier campement dans les plaines du Pô? — Entre Suse et Turin, à Sant'Ambrogio.

Je joins à cette lettre une bonne épreuve de la première partie de mon travail, qui traite surtout de la politique des Romains dans leurs guerres: politique systématiquement envahissante qui fut, je crois, la cause première ou le véritable motif de l'expédition d'Annibal, et qui permet de s'en rendre compte d'une manière claire et naturelle.

Veuillez agréer, etc.

MAISSIAT.

N° VI.

ANALYSE D'UN MÉMOIRE SUR L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME CHEZ LES HÉBREUX.

On a tenté dernièrement d'expliquer un des passages les plus obscurs de la fameuse inscription du roi de Sidon, en y trouvant les mots *ben al-mout,* traduits : « digne de l'immortalité ». L'existence du mot *al-mout* en phénicien a été prouvée par celui de *al-mâvet,* qu'on lit *Proverbes,* XIV, 28. Certes, si l'authenticité de ce mot dans le verset cité était incontestable et incontestée, aucun appui en faveur du mot *al-mout* ne serait plus solide. Malheureusement il n'en est rien : la leçon de nos textes est plus que douteuse; et toute la littérature biblique antérieure à la destruction du temple, et même aux conquêtes d'Alexandre, s'oppose à la pensée qu'on ait possédé en hébreu au VIIe siècle avant Jésus-Christ, époque à laquelle remontent les *Proverbes,* un terme particulier pour l'immortalité.

La question ainsi posée cesse d'être purement philologique : elle intéresse l'histoire du développement de la pensée et des croyances humaines. Les esprits non prévenus ont toujours soutenu que l'Ancien Testament, si explicite sur l'existence et l'unité de Dieu, était muet sur les choses d'outre-tombe. Des pages sublimes des livres saints sont consacrées à la grandeur, à la toute-puissance, à la sagesse infinie de Jehova ; mais nulle part on ne parle de l'immortalité ni de l'existence séparée de l'âme, et le *néfesch,* qu'on traduit par « âme, » n'est en réalité que le souffle, la respiration, le signe extérieur et tout matériel de la vie. L'observation la plus superficielle avait appris à l'Israélite que la respiration de l'air en était une condition indispensable, et qu'une perte de sang affaiblit le corps, puis amène la mort et coïncide avec la fin de l'activité pulmonaire. De là des expressions comme celles-ci : « Mais vous ne mangerez pas de la chair avec son souffle (*néfesch*), son sang » (*Genèse,* IX, 4) ; « car le souffle de la chair est dans le sang » (*Lévit.* XVII, 10), etc.

Les récompenses promises à l'Israélite pour l'accomplissement de ses devoirs, et les peines dont il est menacé en cas de désobéissance, sont tout à fait terrestres ou matérielles. La santé, la longévité, la paix, l'abondance et la prospérité sont le prix de la vie pieuse et austère ; la maladie, la mort prématurée, la famine sont le châtiment du vice et de l'impiété. Chez un peuple agricole, l'abondance et la stérilité de la terre pouvaient être d'autant plus facilement considérées comme la juste rétribution de Dieu, que l'abondance produisait toujours un certain relâchement dans la conduite religieuse et morale, qui semblait puni par les mauvaises années dont elle était suivie. Il n'est pas douteux que ces récompenses et ces châtiments exclusivement terrestres, comme ils sont exposés fort au long dans le *Lévitique* (ch. XXVI) et le *Deutéronome* (ch. XXVIII), n'avaient pas satisfait tous les esprits d'un peuple aussi religieux que

l'était celui d'Israël, et que dès lors on ait éprouvé de vagues aspirations et comme un pressentiment qui s'est développé peu à peu, que tout ne finissait pas avec la vie. Mais il répugnait à l'esprit positif des Hébreux de chercher à pénétrer les mystères impénétrables des destinées ultérieures de l'homme, et plus encore de décrire avec des détails fournis par l'imagination l'*insatiable scheôl.* La poésie hébraïque est restée sobre et mesurée sur ce point ; nulle part elle ne se laisse aller à ces peintures riantes ou sombres qui ailleurs ont illustré le paradis ou l'enfer.

On ne saurait donc trouver une preuve de la vie d'outre-tombe dans des passages de la Bible comme ceux-ci : « Tu n'abandonneras pas mon âme (*néfesch*) au *scheôl;* tu ne laisseras pas ton élu voir la fosse » (*Ps.* XVI, 10) ; « Dieu sauvera mon âme (*néfesch*) de la main du *scheôl,* car il me prendra » (*Ib.* XLIX, 16). Peut-être ce mot est-il une allusion à *Genèse,* V, 24, où Dieu *prit* Énoch, comme il fait plus tard monter le prophète Élie au ciel. Énoch et Élie quittaient donc la terre sans avoir goûté les angoisses de la mort, et sans que leurs âmes eussent été séparées du corps. Le psalmiste n'exprime dans ces versets que l'espoir de ne pas mourir avant l'heure, « au milieu de ses jours » (*Ib.* CII, 25), mais « rassasié des jours » (*passim*), c'est-à-dire arrivé au terme où l'homme a assez vécu et n'éprouve pas plus le désir de prolonger son existence, que celui qui a pleinement satisfait son appétit n'aurait envie de continuer à manger. Le *scheôl*, où séjournent les ombres, est le même pour les justes et les injustes ; les uns comme les autres y trouvent le repos absolu par l'absence complète de toute sensation. « Toi aussi, s'écrient d'une seule voix les ombres (*refâïm*) du *scheôl,* toi aussi tu es affaibli comme nous ; tu es devenu notre pareil ! Ton orgueil a été abaissé dans le *scheôl*, etc. » (*Isaïe,* XIV, 10 et suiv.)

On ne saurait davantage trouver une espérance *eschatolo-*

gique dans les paroles de l'*Ecclésiaste*, où il est dit : « L'Esprit retourne vers Dieu qui l'a donné » (XII, 7). Car il convient de les rapprocher du demi-verset qui les précède : « La poussière retourne à la terre telle qu'elle était, » et de reconnaître ici une allusion évidente à la *Genèse* (II, 7), qui nous montre Dieu formant l'homme avec la terre et soufflant dans ses narines une haleine de vie.

Du reste, dans une littérature qui embrasse tant de siècles, il importe de distinguer entre les produits des différentes époques, et au lieu de suivre l'idée *eschatologique* à travers toute la Bible, nous avons un rôle plus modeste et plus restreint à remplir. Le prétendu mot *al-mâvet*, qui a été notre point de départ, ne se rencontre qu'une fois dans l'Écriture, dans le livre des *Proverbes*, et nous devons nous demander, si du temps d'Ézéchias, roi de Juda, dont « les hommes ont compilé les Proverbes de Salomon » (*Proverbes*, XXV, 1), les Israélites possédaient la croyance à l'immortalité de l'âme. Une bonne fortune nous a conservé le cantique d'actions de grâces composé par ce roi en relevant d'une maladie qui faillit l'emporter. Il se termine par ce verset caractéristique : « C'est que le *scheôl* ne te remercie pas ; la mort ne te célèbre pas ; ceux qui descendent dans la tombe n'espèrent plus dans ton infaillibilité » (*Isaïe*, XXXVIII, 18). Sont-ce là des paroles qui échappent à un homme pieux, croyant à la vie éternelle, au moment d'une guérison inespérée ? Et ce serait alors qu'on aurait déjà possédé non-seulement l'idée de l'immortalité, mais aussi un terme spécial, forgé pour l'exprimer ? Puis, ce mot créé au VIIe siècle aurait aussitôt disparu, sans plus jamais revenir sous la plume des auteurs bibliques ? Lorsque la philosophie grecque eut une fois formé le mot ἀθανασία, qu'on chercherait, je crois, en vain avant Platon, elle s'en empare et ne l'abandonne plus.

Le terme de *al-mâvet*, qui ne se rencontrait que dans les

Proverbes (XIV, 28), nous paraît, en outre, présenter un composé contraire au génie de la langue hébraïque. L'hébreu, qui répugne à la formation synthétique de mots composés, en fournit néanmoins un certain nombre, dont le premier élément est la négation *lô* (לא); par exemple *lô-'am,* « un peuple qui n'est pas un peuple, » *lô-êl,* « un Dieu qui n'est pas un Dieu, » un non-Dieu, comme nous disons un non-sens. De la même manière on aurait pu dire *lô-mâvet,* « une mort qui n'en est pas une, » pour rendre l'idée de l'immortalité. Mais un composé avec la négation *al* (אל) serait-il également admissible? Nous ne le pensons pas. Le mot *al* paraît n'être qu'une inversion de la négation *lô* (לא), employée en hébreu devant le futur prohibitif, pour remplacer l'impératif, qui ne peut servir qu'à commander, et qui ne peut jamais interdire. Aussi ne se trouve-t-il pas en arabe, parce que, l'arabe possédant une forme *apocopée* du futur, il suffit de le faire précéder de l'adverbe *lâ,* pour lui donner le sens énergique de l'interdiction. En disant, à la place de *taktoubou,* « tu écriras, » *lâ taktoub,* « n'écris pas, » la suppression de la voyelle finale au verbe suffit pour rendre sensible la marche rapide d'un ordre donné. En hébreu, où cette voyelle finale n'existe jamais au futur, par exemple *tiktôb,* « tu écriras, » la force de l'interdiction remonte à la négation, et on remplace le *lô* traînant par un *al,* — *al tiktôb,* « n'écris pas, » auquel la consonne finale donne une allure plus leste, une vigueur plus grande, de même qu'en latin *ne* remplace *non* dans *ne legas.* Il résulte de là l'emploi restreint et circonscrit de cette particule, il ne convient donc pas de la placer devant un nom, ou de s'en servir, en général, d'une manière indépendante. *Job,* XXIV, 25, il faudra, à la place de וישם לאל מלתי, lire : וישם לא למלתי, « et qu'il oppose un non à ma parole. » Cf. *ibid.* XXIII, 6, où je traduis : « Ne m'opposera-t-il qu'un non? »

Si le terme de *al-mâvet* est ainsi suspect par lui-même, il

le devient davantage par le sens difficile qu'il présente dans le verset où il se rencontre. La première moitié en est parfaitement claire; il y est dit : « Sur la voie de la justice est la vie. » Le parallélisme ordinaire entre les deux membres des versets hébraïques exigerait la répétition de la même pensée en d'autres termes, ou bien la contre-partie de la première moitié. Notre chapitre ne présente absolument que des exemples de la seconde manière. Cependant, en admettant une exception pour notre verset, voici ce qu'il présenterait : « et le chemin de sa route est l'immortalité. » Qu'est-ce que c'est que « le chemin de sa route? » et encore faudrait-il נתיבה ou נתיבתה à la place de נתיבה qui n'a aucun sens. Les Septante et les deux versions araméennes ont évidemment lu אֶל מוֹת pour אַל מוֹת, « vers la mort, » à la place du mot que nous contestons; puis le mot précédent signifie dans ces mêmes versions « des méchants. » L'opposition est donc parfaite : et le chemin des méchants conduit à la mort. Notre texte est donc évidemment corrompu, et peut-être l'auteur avait-il écrit נתעבה pour נתיבה. Quoi qu'il en soit, on aura reconnu que le terme qu'on a cité pour l'immortalité en hébreu serait un *ἅπαξ λεγόμενον*, mal formé et cadrant peu avec le passage où il se rencontrerait.

Le but principal de cette communication ayant été de contester la possibilité du composé *al-mâvet*, je pourrais me dispenser de présenter une autre explication du groupe de lettres qu'on a prétendu interpréter par ce mot dans l'inscription du roi de Sidon. Je veux néanmoins le tenter, en confessant d'avance le peu de confiance que m'inspire mon essai.

Des deux passages de l'inscription dans lesquels la généalogie du roi Eschmounazar est donnée il paraît ressortir les faits suivants : Eschmounazar Ier avait une fille, Oumaschtoret, prêtresse d'Astarté, et un fils qui n'a pas régné, probablement parce qu'il est mort avant son père. Mais ce fils avait laissé à son tour un fils, Tabuit, qui succéda à son grand-père.

épousa sa tante Oumaschtoret, et eut d'elle Eschmounazar II, qui, après la mort de son père, peut-être enfant encore, règne en compagnie de sa mère pendant quatorze ans, et meurt à son tour en laissant sa mère seule maîtresse du trône de Sidon. Cette femme, qui, comme les princesses égyptiennes, cumula les fonctions du sacerdoce et de la royauté, vit donc mourir son père, son frère jeune encore, son mari et son fils; son ambition l'avait poussée à se marier avec son neveu, sans doute plus jeune qu'elle et auquel elle a néanmoins survécu. Il s'exhale de cette généalogie tracée sur la pierre de Sidon une odeur de crimes et de machinations ténébreuses, qui rappelle ces femmes impérieuses, insatiables de pouvoir, que l'histoire nous montre quelquefois dans les familles royales et qui ne reculent devant aucun forfait pour saisir ou retenir le sceptre. Les paroles tristes, par lesquelles débute le jeune prince pressentant sa fin prochaine. nous montrent Eschmounazar, encore mineur, non marié et sous la tutelle de sa mère. «Je suis enlevé, s'écrie-t-il, avant mon temps, n'ayant encore que peu d'années; au moment de mon élévation au trône, j'étais simple enfant, fils d'une veuve.»

Pour le premier membre de cette phrase, je suis d'accord avec l'explication donnée par Munk. Le second membre devrait être coupé ainsi : אז רמי תם בן אלמת, comme לא se place facilement devant l'infinitif, ici devant *roumi* «mon élévation;» il est vrai que l'hébreu ne nous fournit l'exemple d'un tel emploi que pour מאז (*Exode,* IV, 10), mais rien ne s'oppose à ce que אז, sans être précédé de la préposition *min,* ait été, en phénicien, employé comme עת ou יום en hébreu. Le mot תם a le sens d'un homme sans expérience (*Job,* IX, 21) et celui d'un être simple, qui n'est ni bon ni mauvais, dans les plus anciens monuments de la littérature néo-hébraïque. (Voir la liturgie des veillées de Pâques, dite *Haggada.*) Il se pourrait en outre que le *yod* terminant רמי servît en même

temps de première lettre à יתם, « orphelin. » L'épigraphie phénicienne présente d'autres exemples de ces lettres à double emploi, naturelles à un système d'écriture qui est très-économe et qui n'admet que rarement la séparation des mots. Enfin, אלמת, *almat,* est pour *almant* qui serait la forme phénicienne de אלמנה, « veuve. » La contraction de la syllabe *ant* en *at* à la fin des mots se rencontre également en בת pour בנת, שת pour שנת, etc. Si l'hébreu ne présente que des monosyllabes, comme exemples d'une semblable suppression du nom, il faut se rappeler que la prononciation phénicienne qui semble réunir deux syllabes finales, telles que *ânât* ou *enet* en une seule, *ant* (comparez également *abd* et *malk,* pour *ébed* et *mélek*), favorisait singulièrement la contraction en *at.*

Derenbourg.

M. Renan s'associe aux conclusions de M. Derenbourg. Il trouve que c'est manquer aux règles de la science que de vouloir déterminer les opinions des anciens au moyen de textes isolés, surtout lorsque ces textes nous sont arrivés à travers tant de périls d'altération, comme ceux des Hébreux. Ce qu'il regarde comme évident, c'est que la vieille philosophie des Hébreux, philosophie d'après laquelle chacun est traité ici-bas selon ses mérites, avait pour but d'expliquer le monde sans l'intervention du dogme de l'immortalité de l'âme et de la résurrection. Il ne s'agit pas de savoir si ces idées existaient ailleurs; ce qu'il affirme c'est qu'elles ne se trouvent ni dans *Job* ni dans les *Proverbes,* dans *Job* surtout.

M. Derenbourg interrompt son confrère pour citer l'expression « rassasié de jours; » l'homme en est arrivé à ne plus avoir envie de vivre, comme l'homme rassasié de nourriture n'a plus envie de manger.

M. Renan, reprenant, insiste sur les conclusions du livre de *Job :* « Dieu lui rendit au double tout ce qu'il avait eu, etc. » Au milieu de toutes les disputes qui remplissent le livre, il y avait une solution qui tranchait tout; c'est la récompense future; elle n'est produite nulle part. C'est une tentative pour expliquer l'ordre de l'univers sans l'immortalité de l'âme.

M. Derenbourg. L'*Ecclésiaste,* qui est probablement du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, nous montre ce scepticisme persistant, bien que ce livre

offre, à côté d'une tendance à douter de tout, l'assurance la plus inébranlable sur les points qui touchent à l'enseignement traditionnel et en quelque sorte national.

M. Renan. Il y a de même dans le livre de *Job* des réflexions sur l'impossibilité d'arriver à la sagesse, qui confirment le scepticisme de l'*Ecclésiaste*. Le précepte final, qui résume cette philosophie et en relève tout l'esprit, est cette maxime : Faire le bien, éviter le mal. Le bien et le mal portent en eux leur sanction. L'illustre auteur de la *Critique de la raison pure*, Kant, semble avoir pris à tâche de reprendre, en l'élargissant, cette doctrine.

M. Egger dit qu'il existe une inscription funéraire grecque rapportée de Syrie par M. Renan. Elle appartient à la sépulture d'un Juif. Le tombeau y est qualifié de *μυστήριον*, ce qui semble indiquer que la tombe garde un secret. N'est-ce pas une allusion à la vie future?

M. Renan. L'inscription est relativement moderne; elle est certainement postérieure à notre ère.

M. Derenbourg. Alors, elle ne peut pas intervenir dans le débat. Il y a des faits certains qui prouvent que, vers le commencement de l'ère chrétienne, l'usage, même parmi quelques rabbins, avait prévalu de lire *al-mâvet* au lieu d'*almout* dans les Psaumes, et de traduire ce terme par le mot grec *ἀθανασία* (immortalité). Mais cette version paraît si singulière aux docteurs de la Palestine qu'ils y voient une interprétation analogue à celle de l'étymologie de *lucus* (*a* non lucendo).

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE, PENDANT LES ANNÉES 1871 ET 1872, LU LE 28 MARS 1873.

MESSIEURS,

En succédant à mon cher et vénéré maître M. Guigniaut dans le devoir de vous rendre compte de l'état de vos publications, je suis heureux de pouvoir constater que les espérances qu'il vous exprimait dans son dernier rapport se réalisent : et lui-même, avant de quitter les fonctions actives du secrétariat pour prendre place, comme secrétaire perpétuel honoraire, près de M. Naudet, notre vénérable doyen, a pu voir en partie accomplis les vœux qu'il avait formés. Les travaux de l'Académie, entravés dans leur exécution plutôt que suspendus dans leur préparation par les malheurs de ces derniers temps, ont repris avec une activité nouvelle. Le tome Ier des *Historiens arabes des croisades*, commencé il y a si longtemps par notre regretté confrère, M. Reinaud, a enfin paru, grâce au zèle de M. De Slane, secondé aujourd'hui par M. Defrémery. Le tome XXII, deuxième partie, du recueil des *Notices et Extraits des manuscrits* vous a été aussi distribué, et le monde savant y a pu lire les «poëmes astronomiques de Théodore Prodrome et de Jean Camatère» publiés par M. Miller; les «fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du parlement de 1269 à 1298,» par M. Léopold Delisle; la «première Ogdoade de G. du Bellay,» donnée en extrait par M. Hauréau; une «notice sur le palimpseste de Montpellier» par M. Boucherie; deux traités ou fragments de traités de J. Pollux, publiés par le même savant avec d'autres fragments curieux de littérature scolaire, et deux glossaires, l'un grec, l'autre latin, contenant, en deux parties distinctes, les formes nouvelles et les acceptions nouvelles ou formes rares des mots, publication que M. Egger a surveillée avec son expérience consommée, suppléant ainsi à l'éloignement de l'auteur. Enfin le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, qui, à la date du dernier rapport (3 février 1871), n'avait encore que dix feuilles tirées et quatre en épreuves, est entièrement imprimé et va paraître. Les auteurs, séparés les uns des autres pendant le siége de Paris par les armées allemandes, dispersés de nouveau par l'insurrection de la Commune, ont, comme on le voit, rapidement regagné le temps qu'ils avaient forcément perdu.

Vos autres publications ont fait aussi pour la plupart des progrès très-sensibles.

Pour les reprendre dans leur ordre, le tome XXIII des *Historiens de la Gaule et de la France*, confié aux soins de MM. de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain, approche aussi de son terme. Quatre-vingt-dix-sept cahiers (cent quatre-vingt-quatorze feuilles) sont tirés, et les cahiers quatre-vingt-dix-huit à cent trois, bons à tirer. Ils comprennent le texte entier du volume. J'aurais donc pu le ranger parmi ceux que vous allez recevoir, s'il ne restait à imprimer les tables : or, bien que tous les matériaux en soient réunis, et que notre confrère M. Jourdain, qui a succédé dans cette lourde tâche à notre regretté confrère M. Huillard-Bréholles, y mette la plus grande partie de son temps et toute sa puissance de travail, les difficultés d'une pareille œuvre, qui n'est bonne que quand elle est parfaite, devront, pour plusieurs mois encore, en ajourner la publication.

La *Table chronologique des diplômes, chartes et titres imprimés concernant l'histoire de France*, dite *Table de Bréquigny*, continuée, après notre ancien confrère M. Pardessus, par notre confrère M. Laboulaye, a été encore retardée dans sa marche par des difficultés de plus d'un genre. Le tome VIII, qui, en février 1871, était arrivé au vingt et unième cahier, n'en compte encore que vingt-trois tirés et quatre bons à tirer. Néanmoins on peut espérer le prochain achèvement de l'ouvrage, qui atteint aujourd'hui l'année 1310, l'Académie ayant fixé à la fin du règne de Philippe le Bel le terme où il doit s'arrêter.

Le nouveau recueil des *Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à l'avénement de Philippe-Auguste*, qui se prépare sous l'habile et ferme direction de M. L. Delisle, voit s'accroître chaque jour le nombre des pièces dont on pourra bientôt commencer l'impression. Dans la période écoulée depuis le dernier rapport, les registres 81-96 et 100-113 du Trésor des chartes ont été dépouillés, et l'on en a tiré les actes antérieurs à 1180 qui s'y trouvent à l'état de *vidimus*. D'autre part, l'Académie a reçu de M. Guesnon, professeur au lycée de Lille, la copie de quatre cent onze pièces des dépôts de Lille et d'Arras, recueillies et transcrites par lui avec un soin remarquable. Elle a reçu aussi de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, les actes, antérieurs au terme fixé, qui existent dans le dépôt dont il a la garde : en tout quatre-vingt-six pièces tirées de seize fonds différents.

La publication des *Historiens des croisades* a été entreprise par l'Académie comme une annexe naturelle des *Historiens des Gaules et de la*

France. Le tome IV des *Historiens occidentaux*, pour la préparation duquel j'avais l'honneur d'être associé à M. Ad. Regnier, et viens de laisser la place à M. Thurot, est plus qu'à moitié imprimé. Quarante-huit cahiers sont tirés, sept bons à tirer, quarante-cinq placards vont être mis en feuilles. Le reste de la copie est à l'imprimerie ou prête à lui être fournie selon ses besoins.

J'ai parlé de la mise en vente du tome Ier des *Historiens arabes.* Le commencement du manuscrit du tome II est déjà en composition; et la diligence que nos deux confrères ont apportée à l'achèvement du précédent nous garantit que celui-ci ne se fera pas si longtemps attendre.

Pour les *Historiens grecs* dont M. Miller reste seul chargé depuis la mort de M. Alexandre, le tome Ier, comprenant le texte de ces historiens distribués en quatre parties, avec les annotations de M. Hase, pour la première, compte dix-neuf cahiers et demi pour cette première partie qui en forme les préliminaires et soixante-quatre pour les trois autres. Incessamment le volume peut être complété. Le tome second, comprenant les annotations de Du Cange, revues et notablement augmentées tant par M. Alexandre que par M. Miller, a dix-huit cahiers tirés et neuf bons à tirer. La copie est prête pour tout le reste, et nous espérons que l'imprimerie secondera le zèle de l'éditeur.

Le Recueil des *Notices et extraits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* a, comme on le sait, pour chaque tome deux parties : la première, orientale, la seconde, occidentale, qui se publient distinctement. La partie orientale, sous presse, est celle du tome XXII : elle compte déjà, en vingt-deux feuilles tirées, la notice de feu M. Wœpcke, relative à trois traités arabes sur le compas parfait; elle doit être suivie de la traduction du lexique arabe de médecine d'Ibn Bëithar, dont l'auteur, M. le Dr Leclerc, a repris le manuscrit pour y faire des changements qui lui ont été signalés. La partie occidentale en est au tome XXIV. La deuxième partie de ce tome n'a encore que dix-huit feuilles tirées, et une seule notice, celle de M. de Wailly sur les manuscrits de Ville-Hardouin. Mais déjà le tome XXV, deuxième partie, est commencé : il doit être entièrement rempli par une édition des commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote, *De sensu et sensibili,* par M. Thurot. En y consacrant un volume spécial, eu égard à l'importance de ce travail, votre commission des travaux littéraires a, néanmoins, exprimé le vœu que les notices ou extraits, destinés à ce recueil, se renferment dans les limites que leur nom implique, en sorte qu'un seul volume offre au lecteur plus de variété.

Quant à la collection de nos Mémoires, deux volumes sont en cours de publication : la première partie du tome XXV et la deuxième du tome XXVII. La première partie du tome XXV doit contenir l'histoire de l'Académie pour la période 1861-1864. Notre vénérable secrétaire perpétuel honoraire, M. Guigniaut, en renonçant à ses fonctions, n'a pas voulu entièrement abandonner la tâche qu'elles lui imposaient. Il vous a demandé, et vous lui avez accordé avec empressement, de raconter lui-même l'histoire de l'Académie pour cette première partie du temps pendant lequel il a tenu la plume dans vos séances et suivi vos travaux avec tant de zèle et de dévouement. La deuxième partie du tome XXVII a été tenue en suspens par la perte que nous avons faite de notre confrère M. Huillard-Bréholles. La mort l'a surpris avant qu'il eût pu mettre la dernière main pour l'impression au mémoire qu'il y destinait. Heureusement il laissait un ami qui, en prenant sa place parmi nous, s'est empressé de revendiquer, comme un droit sacré, cette part de sa succession. M. Deloche a revu le manuscrit et corrigé les épreuves du travail de M. Huillard-Bréholles; et, maintenant que tous les bons à tirer sont donnés, le volume ne tardera point à paraître : car il a suffi, pour le compléter, d'y ajouter un des mémoires qui sont déjà prêts pour le volume suivant. J'en puis dire autant de la série de nos Mémoires ouverte aux savants étrangers. La deuxième partie du tome VII, comprenant le Syllabaire assyrien de M. Menant, est achevée; les derniers bons à tirer sont donnés. Je n'aurai plus à vous parler de ce dispendieux ouvrage que pour vous annoncer qu'il a paru. La deuxième partie du tome VIII est presque tout entière imprimée ou composée. Il y a trente-sept feuilles tirées, huit placards à mettre en pages et de la copie pour environ dix feuilles. J'attends la mise en pages pour voir s'il m'est possible d'y joindre encore un des mémoires que je tiens en réserve.

Pour la série consacrée aux *Antiquités nationales*, aucun volume n'est en cours d'impression.

Il me reste à vous parler d'une publication qui figure pour la première fois dans le compte rendu de vos travaux : c'est celle des œuvres de Borghesi, commencée, en 1860, aux frais de la liste civile, et dont la continuation, après la chute de l'Empire, a été confiée aux soins de notre Académie. Nos deux confrères, MM. Léon Renier et Waddington, en demeurèrent particulièrement chargés. Le tome VII, dont les exemplaires avaient péri dans les incendies de la Commune, au moment où la distribution allait s'en faire, a été réimprimé. Le tome VIII, qui contient la fin des lettres, a paru en même temps. Le tome IX est sous

presse, et trente-deux feuilles en sont déjà tirées : elles contiennent les deux dissertations de Borghesi sur les fragments des Fastes capitolins, découverts au commencement de ce siècle. Le volume sera complété par un mémoire inédit sur la série des préfets de Rome, depuis Auguste jusqu'à l'année où commence l'ouvrage de l'anonyme *De præfectis Urbi* (254 de notre ère).

En résumé, depuis la fin de la guerre, depuis que l'Imprimerie a pu nous rendre son concours, trois importants volumes ont paru : le tome Ier des *Historiens arabes des croisades;* le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France;* le tome XXIII, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* et deux nouveaux volumes des œuvres de Borghesi; trois volumes de la collection des Mémoires, l'un, des nôtres, les deux autres, des savants étrangers, sont à la veille de paraître. Le tome XXIII des *Historiens de France* n'attend plus que ses tables. Le tome I des *Historiens grecs des croisades* peut se terminer d'un jour à l'autre. Le tome IV des *Historiens occidentaux* va marcher rapidement vers sa fin. L'Académie peut donc se rendre ce témoignage qu'elle n'est pas restée étrangère à ce redoublement d'activité qui s'est manifesté dans notre pays depuis nos malheurs.

H. Wallon.
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 JANVIER.

1° *Droit musulman. — Recueil des lois concernant les Musulmans Schyites*, par A. Querry, consul de France à Tébriz, t. II (Paris, Imprimerie nationale, 1872, grand in-8°).

2° Par M. de Witte, au nom de la Société de bibliographie, les tomes VII et VIII du *Polybiblion, revue bibliographique universelle* (Ve année, Paris, 1872, grand in-8°).

3° *Fragments of the Curetonian gospels*, edited by W. Wright (one of the hundred copies printed for private circulation). London, 1872, in-4°.

4° *La langue et la littérature hindoustanie en 1872, revue annuelle*, par M. Garcin de Tassy (Paris, 1873, brochure in-8°).

5° *Étude sur le pronom égyptien*, par G. Maspero.— Extrait du tome Ier des *Mémoires de la Société de linguistique* (Paris, Imprimerie nationale, 1871), brochure in-8°.

6° Eros, *étude sur la symbolique du désir*, par M. Louis Ménard. — Extrait de la *Gazette des beaux-arts*, livraisons d'octobre et novembre 1872 (brochure grand in-8°).

SÉANCE DU 10 JANVIER.

M. Renan présente, au nom de M. Angelo de' Gubernati, professeur à l'Institut des études supérieures à Florence, deux volumes intitulés: *Zoological mythology or the Legends of animals* (London, 1872, in-8°). «C'est, dit M. Renan, une étude savante et approfondie du rôle mythologique de l'animal dans les traditions de la race indo-européenne. L'auteur, par des comparaisons toujours soumises à l'épreuve d'une critique rigoureuse, suit chacune de ces traditions dans les diverses branches de la famille, et apporte ainsi de précieux éléments à ces grands travaux de mythologie comparée qui sont une des plus belles créations de notre siècle. La tâche que s'était imposée M. de' Gubernati était immense, et, si l'on ne peut affirmer qu'il l'a toujours remplie de façon à ne rien laisser à désirer, on doit du moins reconnaître qu'il y a apporté les plus grands soins et qu'il y a fait preuve d'une solide érudition et d'une grande sagacité.»

Le même membre présente, au nom de M. W. Wright, un ouvrage moins considérable, mais digne cependant d'intéresser aussi l'Académie, c'est le spécimen d'une traduction syriaque de Kalilah et Dimnah, extrait du *Journal de la Société asiatique de la Grande-Bretagne* (Londres, 1873, in-8°). Cette traduction a été faite sur l'arabe; elle n'a rien de commun avec une autre traduction syriaque du même ouvrage, découverte par M. Socin et qui a été faite sur le sanscrit ou sur le pehlvi.

M. de Witte présente, au nom de M. Albert Dumont, une brochure intitulée : *Mélanges archéologiques,* réunion de sept articles extraits de la *Revue archéologique:* I. *Sur quelques représentations de la mort de la Vierge.* — II. *Découvertes récentes à Salone.* — III. *Miroir grec trouvé à Corinthe.* — IV. *Statuette d'ancien style trouvée à Gourizi, en Albanie.* — V. *Timbres rhodiens d'Arezzo et de Chiusi.* — VI. *Σήκωμα découvert à Panidon, en Thrace.* — VII. *Chœnix du système attique.*

M. de Rozière présente, au nom de M. le docteur Prunières, médecin à Marvejols (Lozère), un mémoire sur les *constructions et stratifications lacustres du lac Saint-Andéol* (Lozère), mémoire communiqué à la *Société d'anthropologie* dans sa séance du 18 avril 1872 (brochure in-8°). Il rappelle que M. Prunières a soumis, il y a quelques années, à l'Académie un travail dans lequel il cherchait à déterminer la situation précise de la station *ad Silanum* de la carte de Peutinger, et annonce que, dans quelque temps, M. Léon Renier aura l'occasion d'entretenir la Compagnie d'une inscription latine, découverte par le même savant dans les ruines de Grèze (*Castrum Gredonense*), laquelle prouve que, sous la domination romaine, le régime municipal était en pleine vigueur chez les *Gabali* (Gévaudan), comme dans les autres cités de la Gaule. Le mémoire présenté aujourd'hui par M. le docteur Prunières est relatif au lac Saint-Andéol, qui occupe le centre de la montagne d'Aubriac, la même que Grégoire de Tours désigne sous le nom de *Mons Helanus;* il est divisé en deux parties : dans la première, M. Prunières fait l'histoire du lac et prouve que son emplacement doit être identifié avec le *Mons Helanus;* dans la seconde il fait le récit des travaux d'exploration exécutés dans ce lac en 1869, 1870 et 1871.

M. d'Avezac fait hommage de son mémoire sur la date précise de la naissance de Christophe Colomb, étude critique qui, après avoir été communiquée à la Compagnie, a été lue dans la séance trimestrielle des cinq Académies, le 4 octobre 1871. M. d'Avezac y a ajouté un chapitre pour répondre aux objections qui lui ont été soumises.

M. Egger, à son tour, présente, au nom de M. le président Man-

tellier, correspondant, un mémoire sur *deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier* (Orléans, 1872, brochure in-8°).

SÉANCE DU 17 JANVIER.

1° Au nom de M. le Ministre de la marine et des colonies, *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868*, par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée, publié par les ordres de M. le Ministre de la marine, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier (Paris, 1873, 2 vol. grand in-4° de texte et 2 atlas in-f°). — M. D'AVEZAC demande et obtient la parole pour appeler l'attention de l'Académie, non-seulement sur l'exécution typographique du magnifique ouvrage offert par le Ministre, mais aussi et surtout sur l'importance véritablement exceptionnelle au point de vue scientifique, commercial et politique, de l'exploration dont cet ouvrage est destiné à faire connaître les résultats. «Cette expédition, dit-il, honore la France; il y a peu d'expéditions analogues qu'on puisse lui comparer; il faut souhaiter qu'elle soit un exemple et un encouragement pour de nouvelles explorations de ces contrées. Le nom et le drapeau de la France ont été portés dans des régions où jusque-là aucune puissance européenne n'était connue; d'ailleurs, on peut espérer trouver de ce côté la route la plus commode et la plus courte pour le trafic avec l'intérieur de la Chine, sans compter qu'on accroîtra ainsi l'importance et la prospérité de notre colonie de Saïgon.»

2° Au nom de M. HAURÉAU, Président de l'Académie, le tome V de la nouvelle édition de son *Histoire littéraire du Maine*.

3° De la part de M. AMARI, associé étranger, le tome III, 2e partie, de son *Histoire des Musulmans de Sicile* (Florence, 1872, in-8°).

4° *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, publiés d'après les originaux des Archives nationales, par M. Lecoy de la Marche (Paris, 1872, 1 vol. in-8°). — Publication de la Société de l'École des Chartes.

M. EGGER présente ensuite, au nom de l'auteur, M. Georges Perrot, un volume intitulé : *L'éloquence politique et judiciaire à Athènes*, 1re partie (Paris, 1873, in-8°).

M. MILLER, au nom de l'auteur, M. Milsand, présente un volume intitulé : *Les études classiques et l'enseignement public* (Paris, 1873, in-12).

M. RENIER, au nom de M. Ariodante Fabretti, de Turin, présente

une Notice descriptive et historique du musée de l'Université de Turin (Turin, 1872, in-8°).

M. Dulaurier fait hommage à l'Académie du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours d'arménien à l'École des langues orientales vivantes.

SÉANCE DU 24 JANVIER.

1° Par M. Delisle, *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de cinquante manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1873, br. in-8°).

2° Au nom de M. Hucher, *Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais* (1872, br. in-8°).

3° *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon*, par la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or (Dijon, 1872, 1 vol. in-4°).

4° *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tomes II à VII, plus les livraisons 1 et 2 du tome VIII (in-4°).

M. de Longpérier demande ensuite la parole.

«J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Fr. Lenormant, le premier volume de la seconde série de ses *Lettres assyriologiques*. Cet ouvrage est intitulé : *Études accadiennes*. J'ai lu devant l'Académie, elle se le rappelle, un travail du même auteur qui fait connaître avec détail les données de son nouvel ouvrage et en fait pressentir l'importance. — Une des deux lettres que je dépose sur le bureau, adressée à M. Jules Oppert, est consacrée à l'analyse des documents, à ce qu'on pourrait appeler la recherche et la constitution de la langue. La seconde, adressée à M. Maury, contient l'appareil grammatical résumé en tableaux, c'est-à-dire les paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison. Cette seconde partie, dans laquelle les lacunes à remplir sont signalées en leurs lieu et place, est déjà très-considérable et fournit une base de discussion des plus claires et des plus méthodiques. — M. Lenormant a adopté pour la langue antique qu'il étudie le nom d'*accadienne*, employé depuis longtemps en Angleterre. Dans une note insérée au cahier du *Journal asiatique*, qui paraît en même temps que les dernières *Lettres assyriologiques*, M. Oppert expose les raisons, très-graves à mon avis, qui lui font préférer pour la même langue le nom de *sumérienne*. M. Lenormant connaît cette divergence d'opinion, et se propose de présenter à ce sujet des observations. Mais la question de nom ne

change rien au fond de la doctrine, en ce qui touche la langue, sa nature et son caractère. Il me suffit pour le moment de signaler un travail très-curieux, très-important, et de nature à faire faire un nouveau progrès aux études assyriologiques. »

SÉANCE DU 31 JANVIER.

M. Thurot offre à l'Académie le second volume de la traduction de la *Géographie de Strabon,* par M. Tardieu. « Je ne surprendrai personne, ajoute-t-il, en disant que notre excellent bibliothécaire a porté dans cette longue et difficile entreprise le soin scrupuleux qu'il met dans tout ce qu'il fait. Il est malaisé d'entendre le texte de Strabon qui ajoute à la variété des matières propres aux ouvrages de géographie de nombreuses digressions grammaticales et philosophiques. En outre l'ouvrage de Strabon nous est parvenu dans un état de fréquente altération. Après Casaubon et Coray, Meineke, Müller, Madvig ont trouvé bien des fautes à corriger, et la tâche des philologues est encore loin d'être épuisée. M. Tardieu a tenu compte de tous les travaux dont le texte de Strabon a été l'objet; il a pris toutes les corrections et toutes les interprétations qui ont été proposées et a fait un choix judicieux entre les opinions souvent diverses qu'ont soutenues des hommes éminents. Des notes placées au bas des pages indiquent la leçon suivie par le traducteur toutes les fois qu'elle s'écarte du texte des manuscrits. Cette traduction est donc une œuvre savante qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a entreprise et conduite déjà un peu au delà des deux tiers, sans que son attention et son exactitude se soient relâchées. »

M. Le Blant offre à l'Académie, au nom du R. P. Garrucci, la livraison spécimen de la *Storia della arte cristiana,* grand recueil archéologique publié par le savant religieux. « C'est la collection complète des monuments figurés laissés, dit-il, par les chrétiens des huit premiers siècles. On sait à quel degré sont épars ces documents et, pour ne parler ici que des sujets publiés, combien de livres, d'opuscules rares et quelquefois introuvables il faut consulter pour étudier les types des premiers âges du christianisme. Si l'on excepte celles des ouvrages modernes, presque toutes les reproductions d'ailleurs sont infidèles, dépourvues de caractère, quelques-unes même absolument informes. Les planches de Gori pour les diptyques; celles de Bosio pour les peintures et les sarcophages de Rome; pour les mosaïques, les gravures détestables de Ciampini, voilà ce que sont aujourd'hui nos principaux instruments de recherche et de

travail. L'antiquaire ne peut donc que saluer, avec une vive reconnaissance, l'apparition d'un livre considérable et sorti d'une bonne main que nous donnent à cette heure les presses d'une petite ville de l'Italie, Prato. Fresques, verres à figures sur fond d'or, mosaïques, marbres sculptés, pierres gravées, reliefs divers laissés par les premiers chrétiens; puis, dans un appendice, peintures et sculptures des Juifs et des hérétiques, voilà ce que réunira dans 500 planches contenant 2,000 sujets l'œuvre vraiment colossale du R. P. Garrucci.

«Le texte sort des mains du savant religieux, écrit avec l'autorité que donnent la connaissance des livres saints, des Pères, la pratique ancienne et constante des monuments de l'art chrétien.

«Dans la publication de cette œuvre, dont quelques fascicules ont déjà vu le jour, le nom d'un Français, j'ai hâte de le dire, eût été, si le sort l'eût permis, associé à celui de l'antiquaire italien. Je veux parler du regrettable Père Martin pieusement rappelé en tête du nouveau livre et qui, après nous avoir reproduit par son crayon la riche série des verres à figures, avait commencé à dessiner les autres monuments qui vont être mis sous nos yeux. C'est en copiant avec ardeur, lorsqu'il était déjà mortellement atteint, les mosaïques de Ravenne, que le courageux artiste a péri au loin, sans secours, épuisé de fatigue; c'est par ce malheur que la France n'aura pas vu le nom d'un de ses enfants attaché à une publication de premier ordre.

«Parmi les dessins que va donner le savant Père Garrucci, nous en retrouverons sans doute plus d'un de ceux qu'avait préparés son regretté collaborateur, dévoué, ainsi que lui, à la reproduction d'anciens types qui furent si longtemps, comme le disent les Pères, les livres de la foule illettrée et qui, parfois, viennent seuls révéler, éclairer les mystères d'un symbolisme dont l'explication ne se trouve nulle part ailleurs.»

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. Leberre, missionnaire au Gabon, une *Grammaire de la langue pongiée ou pongo*, langue parlée encore aujourd'hui par une population de la côte du Gabon que l'on croit venue du pays où la rivière de Nazareth prend sa source. Le P. Leberre dit que cet idiome n'a aucun rapport avec les langues africaines et le croit plus rapproché des langues orientales, expression vague par laquelle il désigne sans doute les langues sémitiques. «L'auteur, ajoute M. Maury, n'a pas fait une étude assez approfondie de la philologie comparée des idiomes africains pour être autorisé à se prononcer à cet égard, les analogies qui lient différents groupes de ces langues étant d'ordinaire grammaticales et non lexicologiques. Il me semble, en parcourant

la grammaire ponguée saisir quelques traits rappelant les idiomes de la famille chamitique. Le *pongue* est un idiome très-primitif; souvent les préfixes représentent les flexions; les voix du verbe y sont fort nombreuses; les sons, doux, et l'euphonie de la vocalisation y est bien sentie. L'ouvrage de M. Leberre fournira des éléments précieux à la linguistique. »

M. d'Avezac fait remarquer que les premiers éléments du vocabulaire *pongiée* ont été recueillis par M. Delaporte, devenu plus tard consul général et chargé d'affaires de France près le vice-roi d'Égypte.

M. Brunet de Presle présente, au nom de M. Coumanoudis, un *Recueil des inscriptions tumulaires de l'Attique.*

M. de Rozière offre, au nom de M. Gustave Boissonade, un ouvrage intitulé : *Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique.*

M. Delisle présente, au nom de M. Lenormant, un tirage à part de la *Revue archéologique* intitulé : *Le monastère de Daphni près d'Athènes sous la domination des princes croisés.* Les procès-verbaux des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, plusieurs chartes du Hainaut et des inscriptions inédites ont servi de base à ce travail.

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Les ballons depuis leur invention jusqu'au dernier siége de Paris,* par M. Vaschalde.

2° *Recherches sur les anciennes sociétés et corporations de la France méridionale,* par le même.

3° *Clotilde de Surville et ses poésies,* par le même.

4° *Vocaboli Germanici e loro derivati nella lingua italiana,* par Louis Delâtre.

5° *Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés d'arts et métiers du Vermandois,* par M. Combier.

6° *Documents inédits pour servir à l'histoire du culte réformé dans le Vermandois, de 1600 à 1789,* par le même.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

M. Mohl offre à l'Académie, au nom de M. Barbier de Meynard, le VIIe volume de la traduction des *Prairies d'or de Maçoudi.* C'est l'avant-dernier volume d'un ouvrage qui est un des plus curieux de la littérature arabe. Maçoudi avait fait deux chroniques qui ont péri. Il n'est resté de lui que ces trois ouvrages où il a mis ce qu'il ne faisait

pas entrer dans ses chroniques. Ce sont des traits de la vie intérieure, des anecdotes que les chroniques en général ne reproduisent pas, mais où l'on peut se faire une idée bien plus vraie de l'histoire d'un peuple que dans le récit des batailles.

M. Maury offre à l'Académie, au nom de la famille de l'auteur, le *Voyage en Abyssinie* de M. Guillaume Lejean (un volume in-4° avec atlas). L'Académie n'a pas oublié le dévouement et le courage avec lequel M. Lejean, qui a visité l'Abyssinie en 1863 et 1864, a entrepris cette exploration difficile. Après sa mort, sa famille a voulu le faire revivre dans ses travaux; elle a commencé la publication de ses manuscrits par le présent ouvrage. Elle aurait voulu qu'il pût concourir à l'une des récompenses données par l'Académie; malheureusement par son sujet il ne peut trouver place dans aucun de nos concours, et M. Maury pense que l'Académie devra se réduire à adresser à la famille de M. G. Lejean ses remercîments avec le témoignage de l'estime qu'elle fait de ce travail et des regrets que l'auteur lui a laissés.

Le même membre offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, une brochure qui a pour titre : *le Déluge et l'épopée babylonienne*, étude où l'auteur examine le curieux texte cunéiforme découvert et traduit par M. G. Smith, et le rapproche du récit de la Genèse, ainsi que de la tradition contenue dans Bérose et dans les livres hindous.

M. Beulé fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Fouilles et découvertes* (deux volumes in-8°). Ces volumes n'ont pas été faits dans ces deux dernières années. Les matériaux en étaient recueillis depuis longtemps et l'ouvrage allait être imprimé quand éclata la guerre. Le premier volume comprend les fouilles et les découvertes faites en Grèce et en Italie dans les deux dernières années; le second, celles qui ont été faites en Afrique et en Asie dans la même période. «J'ai essayé, dit M. Beulé, en parlant un peu de mes fouilles, de parler beaucoup de celles des autres.»

M. Miller dépose sur le bureau de l'Académie ce qui a paru des deux enquêtes faites par les commissions de l'Assemblée nationale sur les actes du gouvernement de la défense nationale. M. Miller, chargé de les remettre à la Bibliothèque de l'Institut, a cru mieux faire de les offrir à l'Académie, qui le prie de transmettre ses remercîments à la questure de l'Assemblée nationale.

M. Renan offre à l'Académie le *Rapport* de M. J. Halévy sur sa mission archéologique dans le Yémen. C'est le récit du voyage qu'il a accompli, l'Académie sait avec quel courage et quelle persévérance, et dont il a

rapporté une collection sans égale d'inscriptions himyaritiques copiées sur les monuments et déposées aujourd'hui entre les mains de la commission des inscriptions sémitiques.

Le même membre dépose sur le bureau de l'Académie une *Grammaire de la langue mandchou,* par M. L. Adam. C'est M. Stanislas Julien qui devait présenter cet ouvrage à l'Académie, c'est lui qui était compétent pour le faire valoir. En son absence, M. Renan se borne à l'offrir à l'Académie.

M. Guigniaut offre à son tour deux thèses récemment soutenues par M. Maspero devant la Faculté des lettres de Paris; l'une dans laquelle l'auteur a déterminé à l'aide de textes hiéroglyphiques le véritable emplacement de *Carchémis* (*Circesium*); l'autre, *sur le genre épistolaire des anciens Égyptiens.*

L'avis de la Faculté a été que si ces documents pouvaient être qualifiés de pièces littéraires, on ne pourrait l'entendre au sens des Grecs ni des Romains ; ce genre épistolaire, tout factice et très-subalterne, ne peut servir que très-médiocrement à la connaissance de la société.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Germain, correspondant, une brochure intitulée : *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie;*

Et au nom de M. Hucher, *L'art gaulois,* feuilles 7 et 8.

M. d'Avezac présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, une brochure de cinq feuilles d'impression, tirée seulement à 75 exemplaires, sous ce titre : *Lettres inédites de Guillaume du Vair,* publiées avec avant-propos, notes et appendice, par Philippe Tamizey de Laroque. — L'auteur de ces lettres a joui, de son vivant, d'une réputation que la postérité n'a point démentie, de parfait homme de bien, et l'on vantait également en lui un solide savoir et l'art de bien dire. C'était là, en dehors même du rôle politique du garde des sceaux de Louis XIII, un motif suffisant de compter sur l'intérêt qui accueillerait une publication de lettres inédites de lui, lettres dont on connaissait l'existence dans quelques collections publiques ou privées. — «Cette tâche vient d'être accomplie, dit M. d'Avezac, par un de ces éditeurs, dont la scrupuleuse fidélité, la critique attentive et sûre, l'érudition complète et sincère ne laissent au lecteur le moins complaisant aucune incertitude sur l'entière confiance due au travail qui lui est présenté. M. Tamizey de Larroque est connu dans

l'Académie par toutes ces qualités, qui se retrouvent, comme toujours, dans cette nouvelle brochure.

«Les lettres de Du Vair y sont rangées en deux séries : la première, recueillie dans les manuscrits de Du Puy, contient celles qui sont adressées toutes uniformément au président De Thou; la seconde série, glanée dans divers fonds de la Bibliothèque nationale, dans les portefeuilles de Godefroy, à l'Institut, et dans le cabinet d'un amateur bien connu (M. Rathery), se compose de lettres adressées, la majeure partie, au roi Henri IV, les autres, au connétable de Montmorency et au secrétaire d'État Villeroy. — L'appendice nous offre, après quelques remarques sur la correspondance de Du Vair avec Peiresc et avec Malherbe, un mémoire ou une notice biographique, comme nous dirions aujourd'hui, sur le garde des sceaux Du Vair, par le contrôleur général des finances Claude Le Pelletier. Les biographies ultérieures sont spécialement examinées dans l'avant-propos. — L'imprimeur marseillais, à qui a été confiée l'exécution matérielle du livre, n'a pas, il faut bien le dire, secondé, comme il eût été désirable, les soins du docte éditeur : les fautes typographiques ne sont que trop fréquentes et de charmants vers d'Horace sont outrageusement défigurés.»

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

M. Ferd. de Lasteyrie offre à l'Académie, de la part des Pères dominicains français de la Mission de Mossoul, un volume du *Nouveau Testament*, en arabe, récemment édité par eux. Ce livre n'est pas une réimpression, mais bien un texte absolument nouveau, donné par Mgr Joseph David, prêtre syrien, ancien élève de la Propagande de Rome, aujourd'hui évêque de Mossoul. Pour rendre ce texte aussi correct que possible, l'auteur a compulsé tous les anciens manuscrits de la version arabe qu'il a pu trouver épars dans les monastères de l'Orient, puis les a confrontés avec les versions hébraïque, grecque, chaldaïque, et la Vulgate. — L'imprimerie d'où sort ce volume, et qui appartient à la Mission des dominicains français, a été fondée il y a une douzaine d'années par Mgr Amanton, de regrettable mémoire, à l'aide des fonds mis à sa disposition par l'œuvre des écoles d'Orient. Depuis, elle a pris un notable développement, elle possède aujourd'hui une fonderie de caractères, une stéréotypie et même un atelier de reliure, et se trouve maintenant assez bien montée pour pouvoir imprimer indifféremment en arabe, en chaldéen, en syriaque, en persan, en turc, en latin ou en français. Le but

que s'étaient proposé d'abord les Pères dominicains était de pouvoir approvisionner de livres les écoles de leur Mission. Mais bientôt ils ont étendu le cercle de leur publicité. Non-seulement ils ont imprimé des ouvrages de piété, mais encore, convaincus qu'un des plus sûrs moyens de s'emparer des âmes était de développer les intelligences, ils ont publié et répandu parmi la population indigène une foule d'ouvrages de natures très-diverses, faisant ainsi de la propagande intellectuelle en même temps que de la propagande religieuse. Avec le volume du *Nouveau Testament,* M. de Lasteyrie dépose sur le bureau de l'Académie un catalogue imprimé de quarante ouvrages déjà sortis des presses de la Mission de Mossoul. On y voit, outre les livres de piété, des petits traités élémentaires d'arithmétique et de géographie, des exercices de lecture et de grammaire françaises, et aussi diverses éditions d'anciens auteurs arabes (expurgées, bien entendu, de tout passage hostile à la religion chrétienne). — Ces renseignements ont été fournis à M. de Lasteyrie par le R. P. Duval, directeur actuel de l'imprimerie de Mossoul. En les portant à la connaissance de l'Académie, il est certain d'avance de l'intérêt qu'elle prendra à une œuvre qui ne peut qu'augmenter l'influence morale de la France en ces contrées lointaines.

M. Guignaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, un mémoire, intitulé *la Légende de Sémiramis.* L'auteur s'applique à déterminer, dans les légendes de Sémiramis et de Ninus, ce qui est du mythe et ce qui est de l'histoire. L'histoire d'Assyrie, telle qu'elle nous était transmise par les anciens, était pleine de récits confus, altérés par les traditions populaires. Les textes cunéiformes récemment déchiffrés donnent les moyens de les refaire sur un grand nombre de points. M. François Lenormant, profitant des travaux de MM. Oppert et Norris, a entrepris d'éclaircir ainsi la légende de Sémiramis. Il y a signalé l'élément religieux qui y domine ; il a montré que les rois les plus anciens de l'Assyrie ne remontent pas au delà du XIVe siècle avant notre ère, et qu'ils ont été précédés comme en Égypte par les prêtres dont l'histoire est enveloppée de mythes religieux.

M. Jourdain offre à l'Académie une autre publication de M. François Lenormant, qui est un travail de son père, les *Essais sur l'instruction publique* de M. Charles Lenormant.

«Ce travail, dit M. Jourdain, ne s'adressait pas à l'Académie et ne lui a pas été lu par notre regretté confrère, mais il peut réveiller le souvenir de la vigueur de son esprit, de son érudition si pénétrante et si sûre et de l'heureuse chaleur de sa parole. Il se rattache au grand

débat qui a eu lieu sur la liberté de l'enseignement vers 1845. Il porte sur les écoles de l'État un jugement qui fit alors une vive impression dans l'Université. Il a le mérite d'avoir devancé et les critiques et les propositions de réformes dont l'enseignement public a été l'objet dans ces derniers temps, et il y aurait à cet égard plus d'un rapprochement à faire entre ces *Essais* et l'ouvrage de M. Bréal, voire même les circulaires officielles. M. Charles Lenormant n'était pas seulement partisan de la liberté d'enseignement, il était ami de la science, et c'est par intérêt pour la science qu'il était ami de la liberté. Il la voulait non-seulement dans l'enseignement secondaire, mais dans l'enseignement supérieur. A tous ces titres les écrits réunis dans ce volume appelleront l'attention du public, et, en les faisant paraître, M. François Lenormant n'a pas seulement accompli un acte de piété filiale, il a rendu un service important à la cause des hautes études.

M. Jourdain offre encore à l'Académie un ouvrage de M. Filleul, intitulé : *Histoire du siècle de Périclès*. Ce n'est pas une compilation de seconde main, mais le fruit d'un travail original. L'auteur a puisé aux sources anciennes et mis habilement en œuvre les témoignages qu'il a recueillis dans les historiens grecs.

M. Renan offre à l'Académie, au nom du général Faidherbe, un nouveau supplément à son *Recueil des inscriptions libyques*. Le général Faidherbe publie ces suppléments à mesure que les textes se découvrent. On ne saurait assez louer son dévouement à la science et le zèle de nos colons algériens pour les découvertes qui peuvent l'enrichir.

SÉANCE DU 7 MARS.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *De l'enseignement de notre langue*, par M. Marty-Lavaux.

2° *Anthologie des poëtes français depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours*, par M. A. Lemerre, éditeur.

3° *La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle*, et publiés d'après le manuscrit du musée Britannique Harl. 3988.

4° *Dissertation critique sur le poëme latin de Ligurinus, attribué à Günther*, par M. Gaston Paris.

5° *Table chronologique des documents que contiennent les dix-sept séries des* Analectes historiques publiés par M. Gachard.

6° *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire de l'Académie royale de Belgique*, tomes XIII et XIV.

M. Renier offre à l'Académie une étude de M. Robert Mowat sur la découverte faite à Tours d'une inscription romaine inédite et sur le monument considérable dont elle révèle l'existence. Les lettres sont de 8 à 15 centimètres de hauteur. M. Mowat en a donné une restitution fort vraisemblable. L'inscription doit être de la fin du 1er siècle ou du commencement du IIe.

SÉANCE DU 14 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

1° *La Kabylie et les coutumes kabyles*, par M. Hanoteau.

2° *Étude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais*, par M. le Dr Monin.

3° *Le Sarcophage de Massanès*, par M. Lagrèze-Fossat, br. in-8°.

M. de Wailly offre à l'Académie un *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle*, par M. Hippeau. Ce livre lui ayant été remis à la séance avec prière de l'offrir à la Compagnie, il n'a pu en prendre connaissance, et ce n'est qu'après une lecture attentive qu'un pareil ouvrage peut être jugé.

SÉANCE DU 21 MARS.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 6e volume de la nouvelle édition de l'*Histoire littéraire du Maine*, par M. Hauréau.

Par une lettre datée de Modène, M. Muratori, arrière-neveu du fameux érudit italien, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé *Archivio Muratoriano*, recueil de manuscrits, notes autographes et correspondances.

Est offert en outre à l'Académie :

Le Catalogue de la bibliothèque de la *North-China branch of the Royal Asiatic Society*, par M. Cordier.

SÉANCE DU 28 MARS.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique*, par M. Léon de Rosny.

2° *Celtes*, par M. Gustave Lagneau.

3° Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας δαπανῇ τῆς βασιλικῆς Κυβερνήσεως.

M. Renier offre à l'Académie, au nom de M. de Rossi, un numéro du *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2e série, 3e année, n° 4). Ce bulletin contient la description de quelques monuments des villas situées aux environs de Tusculum et l'on y trouve, entre autres, deux inscriptions non chrétiennes : l'une, d'un personnage qui fut consul en 137 de notre ère, l'autre, de sa mère. La première est intéressante parce qu'elle contient le *cursus honorum* très-complet de ce personnage, et il y a cette particularité curieuse qu'il est appelé *consul ex kal. januariis*. A partir de l'empire, le nombre des consuls avait dû être augmenté, parce qu'on avait besoin d'un plus grand nombre de personnages consulaires, la condition d'avoir été consul étant exigée pour parvenir à diverses fonctions. Il y en eut d'abord quatre par an; depuis les Flaviens, six; depuis Trajan, douze, et c'était à peine suffisant. Auguste avait établi une hiérarchie très-rigoureuse et les monuments prouvent que les règles en étaient fort strictement observées. Au temps de notre personnage, il y avait donc douze consuls, deux tous les deux mois. D'Auguste à Caracalla les monuments publics et les actes publics étaient datés des consuls en charge, qu'ils fussent *suffecti* ou non. Mais le peuple n'avait pu s'y habituer et comptait toujours par les noms des consuls qui avaient ouvert l'année. A partir de Caracalla, on reprit pour les actes publics la coutume qui était restée dans l'usage vulgaire et alors on vit paraître un nouveau titre, celui de *consuls ordinaires*, donné à ceux qui étaient entrés en fonctions au 1er janvier. Le premier exemple est de 221 ; comment étaient-ils nommés jusque-là? l'inscription donnée par M. de Rossi nous le montre : ils s'appelaient *consules ex kal. januariis*.

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de l'éditeur Ahmed Véfyk Efendi, ancien ministre de l'instruction publique en Turquie, et de M. Alphonse Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, un ouvrage en turc oriental, imprimé à Constantinople à l'imprimerie impériale, dans le courant de l'année dernière. Ce livre, qui forme un petit volume in-8° d'environ 220 pages, y compris la table des matières et l'errata, est intitulé : *Mahboub-oulkoloub*, ou l'*Ami des cœurs*. Il a pour auteur le célèbre vizir de l'avant-dernier souverain Timouride du Khorâçân, Aly-Chir Nevâïi, mort dans le 6e mois de l'année 906 de l'hégire, le 3 janvier 1504 de J. C. Ce personnage non moins remarquable par sa générosité, son désintéressement, son amour pour

les lettres et ceux qui les cultivaient, que par ses talents littéraires, a fourni à l'un des éditeurs du présent ouvrage le sujet d'un intéressant travail publié dans le *Journal asiatique* de 1861 (février, mars, avril et mai, *Notice biographique et littéraire sur Mir-Ali-Chîr Névâïi, suivie d'Extraits tirés des œuvres du même auteur,* par M. Belin). Le *Mahboub-oul-koloub* est une sorte de traité de morale, en prose entremêlée de vers. Les amis de la littérature orientale sauront d'autant plus de gré aux savants éditeurs de leur avoir fait connaître cet ouvrage, qu'il ne figure pas dans le volumineux recueil des œuvres d'Aly-Chir que possède notre grande Bibliothèque nationale. C'est le quatrième écrit d'Aly-Chir qui ait été livré à l'impression. On était redevable des deux publiés en dernier lieu (1841) au savant Étienne Quatremère. Espérons que celui-ci fixera bientôt l'attention de notre nouveau confrère, M. Pavet de Courteille, et qu'il le fera connaître par une analyse détaillée dans le *Journal asiatique.*

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel annonce que les inscriptions et moulages de M. le docteur Judas, offerts par sa sœur à l'Académie, ont été apportés et sont déposés dans la salle de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le décret qui fixe à une année pour les élèves de l'École d'Athènes le séjour à faire en Italie avant de se rendre en Grèce, et crée pour eux à Rome un cours d'archéologie, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de rédiger le programme. Le Ministre annonce qu'il a chargé de ce cours M. Albert Dumont, désigné à son choix par des travaux que l'Académie a couronnés.

Le Président propose de renvoyer le décret à la Commission de l'École d'Athènes, en la chargeant de préparer le programme dont la rédaction est confiée à l'Académie.

M. Brunet de Presle, un des membres de la Commission, demande qu'on lui adjoigne MM. Léon Renier et Ravaisson, dont les bons offices ont tant contribué à faire décréter cette mesure.

M. Maury croit qu'il serait bon de former une commission spéciale où l'on réunirait ceux des membres de l'Académie qui peuvent apporter de la lumière dans les questions d'archéologie.

M. de Longpérier fait observer qu'il ne s'agit pas seulement de préparer les élèves à l'étude des monuments de la Grèce, mais de leur faire connaître les monuments de l'ancienne Italie et de l'Étrurie : ces vases peints, ces bijoux dont les musées de Rome sont remplis. Il est à désirer que le professeur puisse leur donner des notions d'archéologie générale; ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront retirer tout le fruit de leur mission.

M. Quicherat demande si l'École d'Athènes est exclusivement une école d'archéologie. Il ne lui paraît pas qu'il y ait un rapport assez étroit entre ce commencement marqué aux études de l'École et la fin à laquelle elles doivent aboutir.

M. le Président dit que l'Académie n'a pas à juger au fond le décret, mais à l'appliquer dans la part qui lui est faite, à savoir la rédaction d'un programme pour le cours d'archéologie institué. Quant à la commission qui le doit préparer, la Commission de l'École d'Athènes se trouve tout naturellement désignée pour en être la partie principale. Il ne faut qu'y joindre les membres qu'il paraît utile de lui associer.

M. Renier fait observer qu'il ne s'agit pas seulement d'archéologie, mais de philologie. Les membres de l'École d'Athènes ne peuvent séjourner un an à Rome et y rester étrangers aux manuscrits que renferme la bibliothèque du Vatican.

M. de Longpérier dit qu'en parlant d'archéologie il n'a pas entendu en séparer l'épigraphie.

L'Académie, consultée, décide que quatre membres seront adjoints, pour le cas présent, à la Commission de l'École d'Athènes : MM. Ravaisson, de Longpérier, Renier et Maury sont désignés au scrutin.

M. le Président informe l'Académie qu'en raison du vendredi saint la séance de la semaine prochaine sera avancée au mercredi. Les membres seront avertis par lettres à domicile.

M. de Lasteyrie lit un *Mémoire sur l'orfévrerie d'origine barbare.*

M. Perrot lit un *Mémoire sur l'art de l'Asie Mineure, ses origines et son influence.*

M. le Président rappelle à l'Académie que le concours pour le prix de Volney a dû se clore le 1er avril. Il donne les noms des dix ouvrages envoyés pour y prendre part, et il en déclare la liste arrêtée.

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL.

M. le Directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères écrit au Secrétaire perpétuel qu'il a envoyé à l'ambassadeur de France à Constantinople, pour être transmis à M. Taylor, l'exemplaire d'Ibn Khaldoun, dont l'Académie a fait hommage à ce savant.

M. Halévy lit un mémoire sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme? Y ont-ils cru?* mémoire où il discute les idées émises par M. Derenbourg dans la communication récente faite par lui à l'Académie. (Voir aux Communications, n° VII.)

M. Derenbourg arrêtant M. Halévy pour redresser une de ses assertions, M. le Président exprime le désir que la lecture ne soit pas interrompue, afin que l'Académie puisse la juger d'ensemble et reprendre point par point la discussion avec plus de profit, et, M. Derenbourg n'y faisant pas opposition, M. Halévy continue sa lecture.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'une dépêche télégraphique datée de Caen annonce la mort de M. de Caumont, le plus ancien de ses correspondants.

M. Renier a la parole pour lire le rapport de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie récemment établi à Rome pour les élèves de l'École d'Athènes pendant la première année de leur mission. — Ce rapport est adopté par

l'Académie. Il sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. de Saulcy lit à l'Académie une *Note sur les projectiles à main, creux et en terre cuite, d'origine arabe.*

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie des photographies d'inscriptions faites par M. Héron de Villefosse, attaché au musée du Louvre et chargé d'une mission en Algérie. Si la Commission sémitique le désirait, M. Héron de Villefosse pourrait en prendre des moulages. — Ces photographies seront communiquées à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme?*

M. Renan invite M. Halévy à se servir de termes moins affirmatifs en des questions aussi douteuses. Tout son système lui paraît fondé sur une leçon fausse. Il proteste notamment contre cette assertion que l'unanimité des critiques modernes ait traduit *al-mâwet* par *immortalité.*

M. d'Avezac soulève sur le débat engagé une question préalable. Il rappelle à l'Académie que le règlement prescrit de ne pas interrompre une lecture faite par un étranger.

M. Renan regrette qu'un autre article du règlement n'ait pas été appliqué : c'est celui qui ne permet pas qu'un mémoire soit lu par un étranger devant l'Académie avant d'avoir été autorisé par le bureau. Il trouve aussi que l'usage récemment introduit, de rendre compte des séances de l'Académie dans les journaux, peut donner à ses discussions une publicité qui n'est pas sans inconvénient.

M. Naudet, Secretaire perpétuel honoraire, revenant sur l'observation de M. d'Avezac, dit que, lorsqu'un des membres de l'Académie lit un mémoire, comme ce mémoire doit avoir deux lectures, la première se fait sans interruption, la discussion étant réservée pour la deuxième. Il n'en est pas ainsi pour une simple communication. Comme il n'y a qu'une lecture, dans ce cas il faut bien que la discussion à laquelle elle peut donner lieu se produise sans ajournement. Néanmoins, quand le lecteur n'ap-

partient pas à l'Académie, des interruptions pourraient le troubler. Il faut avoir égard à l'embarras naturel qu'un étranger peut ressentir en paraissant ainsi devant une Académie; dans ce cas, il convient de l'entendre sans interruption jusqu'au bout et de savoir écouter même des choses erronées. Les observations peuvent se produire ensuite et n'ont plus alors les mêmes inconvénients.

M. le Président, répondant d'abord à M. Renan, dit que l'article du règlement qu'il invoquait tout à l'heure a été observé. Le mémoire de M. Halévy a été soumis au bureau, qui en a autorisé la lecture. Dans le cas actuel, le bureau a jugé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à le faire. Quant à l'observation de M. d'Avezac, M. le Président cherche en vain dans le règlement un article où elle puisse se fonder.

M. d'Avezac reconnaît que ce n'est point un article du règlement, mais un usage, et il rappelle les raisons dont son regretté confrère M. Leclerc l'appuyait. Il ne convient pas d'interrompre un lecteur étranger à l'Académie, parce qu'il n'est pas d'usage qu'une discussion s'établisse entre un étranger et un membre de l'Académie. Or, si l'on ne veut pas qu'il réponde, il ne faut pas lui faire d'objection.

M. Renan dit qu'il ne demande pas mieux que de se conformer à l'usage. Mais alors il faudrait être sévère pour les lectures à admettre dans ces conditions.

Il y a au dehors, sur les matières traitées par M. Halévy, des autorités considérables. Il ne faudrait pas laisser croire que de pareilles assertions se sont produites devant l'Académie des inscriptions, sans que personne ait protesté. Quant à lui, il déclare qu'il n'en accepte la responsabilité en aucune sorte.

M. Miller ne croit pas qu'on puisse supprimer la discussion sur les mémoires lus devant l'Académie; la discussion est naturellement provoquée par la lecture, et elle a son utilité. S'il est admis qu'on puisse faire une observation au lecteur quel qu'il soit, on ne peut l'empêcher d'y répondre.

M. Naudet dit que l'Académie ne se rend jamais solidaire des opinions émises devant elle.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que le t. XXVI de l'*Histoire littéraire*, dont il avait annoncé l'achèvement, est en distribution.

SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL.

M. de Saulcy lit, au nom de M. Lenormant, un mémoire, sous forme de lettre à lui adressée, sur des sceaux portant des légendes en écriture hamathéenne.

M. Halévy continue sa lecture sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme?* M. Halévy ayant dans le cours de sa lecture prononcé le nom de M. Derenbourg, M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, dit que, sans doute, il n'est point dans les usages de l'Académie d'interrompre les lecteurs étrangers, mais qu'il n'est pas non plus dans les usages qu'un lecteur étranger prenne nommément à partie un membre de l'Institut.

M. Halévy répond que c'est par inadvertance qu'il a mis un nom en avant, et qu'il se renfermera, par la suite, dans les formes d'une discussion générale.

La lecture s'achève sans autre observation.

M. Briau lit un mémoire *sur le serment d'Hippocrate et la lithotomie.*

SÉANCE DU VENDREDI 2 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique communique une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères, qui l'informe que les pierres sur lesquelles sont gravées les inscriptions himyarites dont il a récemment transmis des estampages ont été déposées au consulat de France au Caire par leur possesseur M. Olagnier-bey, qui a exprimé le désir de savoir si l'Académie était dans l'intention de faire venir ces pierres en France. — La Commission des inscriptions sémitiques, à laquelle cette lettre devait être naturellement renvoyée, était allée au-devant de la question posée à l'Académie. Elle demandait que ces monuments, dont elle a pu

apprécier l'importance, fussent envoyés en France. — Il est écrit dans ce sens à M. le Ministre.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie un rapport du consul de France à Galatz sur des découvertes archéologiques qu'ont amenées récemment, aux environs de cette dernière ville, les travaux de terrassement effectués par la compagnie des chemins de fer roumains. — En raison de la discussion qui doit principalement occuper l'Académie dans cette séance, la lecture de ce rapport est renvoyée à la séance prochaine, et en attendant il sera remis, avec les inscriptions qui y sont jointes, à M. Renier.

M. P. Aug. Lemaire adresse, pour le concours des Antiquités de la France, ses *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu en Argonne.* (Bar-le-Duc, 1873, in-8°.)

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature adressées à l'Académie par MM. Girard, Havet, Heuzey et Oppert.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place laissée vacante par M. Stanislas Julien.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique, par lettre en date du 2 mai, remercie l'Académie du programme préparé pour le cours d'archéologie que les membres de l'École d'Athènes suivront pendant leur séjour à Rome.

Par lettre en date du 7 mai, M. le Ministre de l'instruction publique transmet, pour la Commission des inscriptions sémitiques, une lettre de M. Gustave Laffon, relative à des inscriptions cypriotes.

A la même date, M. le Ministre communique une lettre du maire de Charleville touchant le prêt du manuscrit 97 de cette ville demandé pour la Commission des historiens des croisades. M. le maire de Charleville expose que l'état de ce manuscrit en rend le déplacement très-difficile ; il sera cependant envoyé à Paris,

s'il est indispensable pour les travaux de l'Académie. — M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de remercier M. le maire de Charleville et de lui demander l'envoi du manuscrit 97, que les éditeurs des *Historiens des croisades* garderont fort peu de temps et dont ils useront avec toutes les précautions désirables.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal de la séance du 2 mai.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre ordinaire en remplacement de M. Stanislas Julien. — M. le Président lit les articles du règlement relatifs à la nomination des membres ordinaires. — Résultat d'un premier tour de scrutin (39 votants, majorité absolue, 20) : M. Havet, 11 voix; M. Oppert, 11 voix; M. Girard, 9 voix; M. Heuzey, 8 voix. — Second tour de scrutin (39 votants) : M. Girard, 14 voix; M. Havet, 9; M. Oppert, 9; M. Heuzey, 7. — Troisième tour de scrutin (39 votants) : M. Girard, 23 voix; M. Havet, 6; M. Heuzey, 5; M. Oppert, 5. — M. Girard ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé membre de l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le Président annonce à l'Académie que la Commission des travaux littéraires propose de faire entrer M. de Rozière dans la Commission des chartes et diplômes. — Cette proposition est soumise au scrutin. — M. de Rozière est nommé.

M. de Longpérier lit une Notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques et dont M. le docteur Fournier a donné d'excellentes empreintes à l'Académie. Ce sont les premiers exemples qui nous aient été communiqués de l'écriture polynésienne, il serait fort utile de les reproduire, soit dans les *Notices et extraits des manuscrits*, soit dans tout autre recueil de l'Académie. — M. le docteur Fournier, présent à la séance, est prié de recevoir les remercîments de l'Académie. (Voir aux Communications, n° VIII.)

M. de Longpérier lit, en communication, au nom de M. Chabas, une *Notice sur les campagnes de Thothmès III en Asie.* (Voir aux Communications, n° IX.)

SÉANCE DU VENDREDI 16 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander si le rapport de M. Deyrolles sur une mission accomplie en Asie Mineure en 1869-1870 a été examiné. — Il sera répondu que le mémoire de M. Deyrolles a été l'objet d'un rapport de la Commission de l'École d'Athènes et que M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, qui s'est chargé de le transmettre avec le mémoire à M. le Ministre, s'acquittera de ce soin incessamment.

A la même date, M. le Ministre communique à l'Académie une lettre de M. le liquidateur de la liste civile, en réponse au désir exprimé par l'Académie, à savoir que les exemplaires des *Œuvres de Borghesi* antérieurs aux tomes VII et VIII et actuellement en dépôt chez MM. Didier, éditeurs, ou ailleurs, fussent mis à sa disposition. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

Le maire de Saint-Étienne, le président de la société des sciences et arts de Lille, le bibliothécaire de Carpentras écrivent à l'Académie pour lui demander plusieurs de ses publications. Le colonel du 106e de ligne la prie de s'intéresser à la formation de la bibliothèque de son régiment. — Renvoi de ces lettres à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de l'Académie à présenter à la nomination de l'assemblée générale de l'Institut pour siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique. M. le Président lit les articles du règlement arrêté par l'Institut dans sa dernière séance générale en vue de cette élection. — Il y a 42 membres inscrits sur la feuille de présence : 39 votants, majorité 20. — M. Egger est élu au second tour de scrutin.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires, ayant pris connaissance du devis fait par l'Imprimerie nationale pour la publication des deux plans d'Athènes et de l'acropole d'Athènes de M. Ém. Burnouf, a pensé qu'on ne pouvait les rattacher à aucune des publications

actuelles de l'Académie. En conséquence, d'accord avec la Commission de l'École d'Athènes, elle a chargé le Secrétaire perpétuel de transmettre au Ministre son avis favorable sur l'intérêt qui s'attache à ces plans, et de les lui recommander, soit pour une publication spéciale, soit comme annexes au recueil des *Missions scientifiques*.

M. de Rozière dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, le Rapport au préfet de l'Aube sur les pièces d'archives qui viennent d'être réintégrées dans les dépôts publics à la suite de la condamnation du sieur Harmand, ancien bibliothécaire de Troyes. M. de Rozière ayant eu part, comme inspecteur des archives, aux mesures qui ont amené cette réintégration, veut en dire quelques mots à l'Académie. En général, on ne connaissait des vols du bibliothécaire Harmand que ceux qui concernaient la bibliothèque de Troyes. Dans son procès il ne fut pas question de pièces d'archives. Il y a six semaines, il y en avait encore sous les scellés plus de 10,000, choisies parmi les plus précieuses et les plus intéressantes avec une intelligence qui fait le plus grand honneur aux connaissances du voleur en ces matières. Ces soustractions du reste remontaient à plus de vingt ans. M. de Rozière fut envoyé à Troyes pour veiller aux intérêts des archives dans cette affaire, et, secondé par le zèle de M. d'Arbois de Jubainville et du procureur de la République, il obtint la levée des scellés et put faire, des pièces qu'il y trouva, quatre groupes se rapportant au département, à la ville, aux hospices et au greffe. Pressé de s'expliquer sur l'origine de ces pièces, le condamné donna non-seulement son désistement relatif à toute revendication de propriété, mais aussi une reconnaissance formelle qu'elles avaient été prises par lui dans des dépôts publics.

M. Le Blant fait une communication sur une pierre tumulaire portant les mots «Christus hic est». (Voir aux Communications, n° X.)

M. Briau continue sa lecture *sur le serment d'Hippocrate et la lithotomie.*

SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI.

Le Secrétaire perpétuel lit un décret du Président de la République, en date du 21 mai 1873, approuvant l'élection de M. Girard à la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. Stanislas Julien.

M. Girard, introduit par le Secrétaire perpétuel, est invité par M. le Président de l'Académie à prendre place parmi ses confrères.

M. l'abbé Corblet adresse, pour le concours des Antiquités de la France et pour le concours La Fons Mélicocq, deux exemplaires du tome III de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Amiens, 1873, in-8°). — Renvoi aux futures commissions.

Le conservateur de la bibliothèque de Marseille prie l'Académie de lui donner, si elle le peut, plusieurs rapports de la Commission des Antiquités nationales qui manquent à sa collection.

M. Robert lit un mémoire intitulé : *Mercure et les figures féminines représentées à ses côtés dans l'est des Gaules.* (Voir aux Communications, n° XI.)

M. Maspero, ayant trouvé dans certains textes de la XIIIe dynastie très-antérieurs à l'époque de l'Exode des *Aperu* mentionnés parmi les domestiques des temples, demande si les *Aperiu* que M. Chabas considère comme étant les Hébreux ne pourraient pas être confondus avec les *Aperu* de la XIIIe dynastie, et si, par suite, il ne faudrait pas voir dans ces *Aperiu* de simples domestiques étrangers attachés aux temples de l'Égypte. M. Maspero n'émet pas du reste la prétention d'attaquer les idées de M. Chabas : il désire seulement qu'avant d'admettre d'une manière définitive l'identité complète des *Aperiu* et des Hébreux on discute l'hypothèse que lui a suggérée l'étude du monument de la XIIIe dynastie dont il a parlé.

M. Thurot lit, pour M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie à Troyes, les conclusions d'un *Mémoire sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain.* (Voir aux Communications, n° XII.)

M. Egger lit des *Observations nouvelles sur le drame que les Grecs appellent* SATYRIQUE.

SÉANCE DU VENDREDI 30 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie le manuscrit n° 97 de Charleville demandé par la Commission des Historiens occidentaux des croisades. — Ce manuscrit est remis, séance tenante, à M. Thurot.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un mémoire de M. Gorceix, membre de l'École d'Athènes. — Ce mémoire sera communiqué à la Commission de l'École d'Athènes et renvoyé ensuite à M. le directeur de l'École, pour que M. Gorceix, selon son désir, continue son travail.

Par une autre lettre, en date du 29 mai, M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie une Note de M. Burnouf sur les fouilles de M. Lebègue, à Délos. — Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cette Note à l'Académie.

M. Ménant écrit à l'Académie pour la remercier de l'encouragement qu'elle a donné à ses travaux en les insérant dans son *Recueil des mémoires des savants étrangers.*

M. Albert Dumont demande que l'Académie veuille bien mettre à la disposition des membres de l'École d'Athènes, à Rome, ses *Mémoires* et celles de ses publications qu'elle jugerait utiles aux études dont elle a rédigé le programme.

Par d'autres lettres, le bibliothécaire de l'abbaye de Solesmes et le procureur-doyen de l'abbaye de Ligugé demandent, pour les bibliothèques de ces maisons, plusieurs des publications de l'Académie. — Ces lettres sont renvoyées à la Commission des travaux littéraires.

M. Egger fait, au nom de M. Henri Martin, la deuxième lecture de son *Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs.*

M. Viollet fait une communication qui a pour objet l'examen

du système de M. de Wailly sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils.*

M. de Wailly dit qu'il se réserve de répondre aux observations de M. Viollet quand elles auront été publiées. Pour le moment, il se borne à y relever une assertion dont il faudrait prendre garde de s'appuyer, car elle est fausse. Quand il a parlé de conseils politiques qui ont pu être compris par saint Louis dans ses *Enseignements* et retranchés du texte fourni pour la canonisation, il n'a point eu en vue des règles d'administration en général, mais uniquement ce conseil de s'appuyer des bonnes villes contre la noblesse, parce que ce conseil était, par sa nature, un secret d'État.

SÉANCE DU VENDREDI 6 JUIN.

M. le Président dit à l'Académie qu'il a à lui communiquer une bien triste nouvelle. Il vient d'être informé de la mort de M. Vitet, membre libre de l'Académie. — Après s'être fait l'interprète des sentiments douloureux de la Compagnie, il déclare la séance levée.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUIN.

Correspondance. — Par une lettre en date du 6 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le procès-verbal de la séance dans laquelle l'assemblée des professeurs du Collége de France, après avoir exprimé l'avis que le titre de la chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes au Collége de France devait être maintenu, a examiné les candidatures qui se sont produites et a désigné par ses suffrages M. Maspero. — M. le Ministre invite ensuite l'Académie à lui adresser, conformément au décret du 9 mars 1852, ses présentations pour le même titre.

Par deux lettres, en date, l'une du 9, l'autre du 10 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la copie

d'une lettre de M. le directeur de l'École d'Athènes, relative aux fouilles entreprises à Délos par M. Lebègue, ainsi qu'une notice détaillée sur ces mêmes fouilles. Ces deux lettres sont renvoyées à la Commission de l'École d'Athènes.

Par une autre lettre en date du 10 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être examiné, le mémoire de seconde année présenté par M. Ruel, membre de l'École d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes.* — Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le directeur des Archives demande le tome XVI du *Gallia christiana* pour la bibliothèque des Archives. — La lettre est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. Maspero écrit à l'Académie pour se présenter comme candidat à la chaire de philologie égyptienne vacante au Collége de France.

On procède à l'élection de deux membres pour la vérification des comptes. — MM. Egger et Deloche sont élus.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour présenter un candidat au prix biennal. — Sont nommés MM. de Saulcy, Brunet de Presle, de Longpérier et Maury.

M. de Longpérier lit deux notes, l'une de M. Chabas en réponse à M. Maspero, *sur la question de l'identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes* (voir aux Communications, n° XIII); l'autre de M. Lenormant *sur l'existence de l'éléphant dans la Mésopotamie au XIIe siècle avant l'ère chrétienne* (voir aux Communications, n° XIV).

M. Viollet continue la lecture de sa communication sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils.*

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse, par lettre, le décret en date du 6 juin 1873, par lequel l'Académie des inscriptions et belles-lettres est autorisée à accepter le legs qui lui a été fait par M. Stanislas Julien.

Après la lecture de ce décret, l'Académie décide qu'elle accepte

purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par M. Stanislas Julien, suivant son testament olographe en date du 28 octobre 1872, consistant en une rente annuelle de *quinze cents francs* destinée à fonder un prix à décerner tous les ans à l'auteur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, et elle délègue son Secrétaire perpétuel pour la représenter dans tous les actes auxquels ce legs peut donner lieu.

M. Renouard, procureur général à la Cour de cassation, écrit à l'Académie pour lui demander d'accorder ses *Mémoires* à la bibliothèque de la Cour, dont les collections ont été détruites dans l'incendie du Palais de justice.

M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, informe, par lettre, le Secrétaire perpétuel, qu'il mettra incessamment sous les yeux de l'Académie les dessins du temple primitif d'Apollon qui vient d'être découvert à Délos.

L'ordre du jour appelle la présentation des candidats à la chaire d'archéologie égyptienne au Collége de France.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Miller fait une communication sur une inscription grecque rapportée, il y a quelques années, d'Orient par un jeune archéologue, M. Deville. Cette inscription, dans laquelle il est fait allusion à la survivance de l'âme après la mort, a été trouvée à Ænos, sur la côte de Samothrace. Elle était gravée sur le marbre d'une chapelle funéraire. Les trois premières lignes seules sont lisibles, les autres le sont à peine.

M. Derenbourg lit quelques observations sur un sceau bilingue présenté dans une précédente séance par M. de Longpérier. (Voir aux Communications, n° XV.)

M. de Longpérier donne à cette lecture son entière approbation.

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie

un décret en date du 23 mai 1873, par lequel M. le Président de la République autorise l'Académie à accepter le legs à elle fait par feu Mme Duchalais, née Gaultier.

Lecture faite de ce décret, l'Académie décide par un vote qu'elle accepte purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par Mme veuve Duchalais, née Gaultier, suivant son testament olographe en date du 14 mars 1860, consistant dans le capital nécessaire pour acquérir une rente de *quatre cents francs* 3 o/o sur l'État, avec laquelle on fondera un prix qu'on appellera *prix Duchalais*, et qui sera décerné tous les deux ans par l'Académie au meilleur mémoire sur l'histoire de la numismatique au moyen âge, et la Compagnie délègue son Secrétaire perpétuel pour la représenter dans tous les actes auxquels ce legs peut donner lieu.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie une lettre par laquelle M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, l'informe qu'il vient de dresser le plan du temple primitif d'Apollon découvert récemment à Délos. Il a pris le dessin de ce monument dans plusieurs directions, et il en a établi l'orientation. Après avoir rectifié quelques indications données par le rapport précédent, M. Burnouf ajoute que M. Lebègue a commencé sur le sommet du Cynthe des fouilles qui ont déjà produit des résultats heureux, entre autres une inscription en mosaïque de l'époque romaine, dont l'interprétation sera donnée ultérieurement et de laquelle il résulte que le sommet du Cynthe était consacré, non à Apollon, mais à Ζεύς et à Ἀθηνᾶ, dont le sanctuaire s'élevait dans l'enceinte d'un mur qui entourait le plateau. M. Burnouf adressera à M. le Ministre les plans et dessins qu'il rapporte de Délos, dès qu'il les aura terminés.

M. le Ministre de l'instruction publique fait part à l'Académie du désir que lui exprime M. le Ministre des Pays-Bas d'obtenir, pour la bibliothèque de l'Université de Leyde, un exemplaire des *Historiens des Croisades*. — Cette demande est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

Renvoi à la même Commission d'une lettre de M. le bibliothécaire de la Roche-sur-Yon, demandant que l'Académie veuille

bien mettre à sa disposition la suite des publications que possède déjà la bibliothèque de la ville.

M. Gérard adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, le tome II de son *Étude sur les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* — Renvoi à la Commission qui a déjà reçu le tome I.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie vote sur les conclusions du rapport de M. Jourdain, qui propose M. Mariette pour le prix biennal, en raison de ses travaux sur l'Égypte. — Ces conclusions sont adoptées par 30 voix sur 32 votants. — Le rapport sera lu à la prochaine séance trimestrielle, et M. Mariette présenté à l'Institut au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour le prix biennal.

On procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. M. Egger est désigné pour lire des *Observations nouvelles sur le drame que les Grecs appellent* SATYRIQUE.

M. Deloche lit un *Mémoire sur la condition sociale d'une classe de personnes appelées* LITES *ou* LIDES, *mentionnées dans les actes des deux premières races.*

COMMUNICATIONS.

N° VII.

LA NOTION DE L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME DANS L'INSCRIPTION D'ESCHMOUNAZAR.

M. Derenbourg vient de lire à l'Académie un mémoire très-remarquable à propos de la notion de l'immortalité de l'âme dont j'ai cru trouver la mention dans l'inscription d'Eschmounazar. M. Derenbourg commence par démontrer que les passages bibliques qui sont réputés contenir des allusions à la vie future n'ont aucunement cette portée. On y trouve tout au plus la croyance que Dieu pouvait épargner les angoisses de la mort à ceux qu'il aimait particulièrement, mais de là à l'immortalité de l'âme, telle que la philosophie grecque la comprend, il y a une énorme distance. Puis, passant des Hébreux aux peuples congénères, M. Derenbourg émet l'opinion que tous les Sémites sans distinction doivent la notion de la vie ultra-terrestre à la sagesse grecque et principalement aux œuvres du divin Platon. M. Derenbourg termine son mémoire en rejetant le mot *almout,* immortalité, signalé par moi dans le document de Sidon, et arrive à la conclusion que ce document ne contient aucune allusion à la croyance spiritualiste de la vie d'outre-tombe.

Malgré la gravité du sujet et l'autorité incontestable du savant académicien, je me permettrai de faire quelques observations. La science, j'ose l'espérer, sera assez indulgente pour les considérations qui lui sont soumises en toute humilité et sans parti pris. On peut, tout d'abord, se demander s'il n'y a pas d'inconvénient à faire du dogme de l'immortalité de l'âme une question de race. Cette croyance se trouve sous une forme plus ou moins grossière chez les peuples les plus abrutis du

globe, depuis les Esquimaux de la terre Grinnel, jusqu'aux Papouas de la Nouvelle-Hollande; pourquoi les Sémites seuls l'auraient-ils ignorée? J'avoue ne pas comprendre ceux qui regardent la notion de la survivance après la mort comme une conception très-élevée qui exige un grand effort de réflexion. L'universalité de cette notion la caractérise, au contraire, comme un simple sentiment résultant de l'instinct de conservation qui est inné chez toutes les espèces vivantes. Elle est la naturelle expression de l'individualité de l'être humain, du *moi,* et le point de départ de la conception de Dieu, conception qui n'est que la transposition de l'individualité humaine sur une individualité d'un ordre supérieur. Voilà pourquoi on trouve la notion de l'immortalité chez des peuples qui ont peu ou point de connaissance de Dieu. Or, on ne peut pas nier que la conception de Dieu ne soit, chez les Sémites, au plus haut degré individuelle et absolue. Les dieux sémitiques n'accusent pas seulement la distinction du sexe, mais se caractérisent comme des individualités fortement déterminées. Chaque tribu, chaque ville a au moins un dieu qui lui est propre, son Baal particulier : *Melqart, Astarté, Kamosch, Milkom, Kozé,* sont respectivement les divinités de Tyr, de Sidon, de Moab, d'Ammon et d'Édom. Ce particularisme dans la conception de Dieu est le reflet du puissant sentiment d'individualité qui distingue les Sémites, et l'on veut que cette race éminemment subjective eût ignoré la notion de la survivance après la mort, qui est l'expression à la fois la plus simple et la plus énergique de cette subjectivité? Évidemment ce n'est pas possible. Je le répète, la notion de la survivance n'est pas une affaire de réflexion, mais un sentiment instinctif; tout dépend de la manière dont la vie future est conçue; c'est ici que les divergences s'accentuent et que l'état intellectuel de chaque peuple devient décisif. La réflexion guidée par l'expérience est, à vrai dire, défavorable à ce sentiment, mais

la conscience humaine aura toujours horreur du néant; les Sémites encore plus que les autres races, car chez eux le suicide est un phénomène très-rare.

On entend souvent dire : les Sémites n'ont pas conçu le dualisme de notre personne, puisque dans leur idiome le mot *nephesch,* âme, signifie proprement *respiration, haleine.* On peut ajouter que ce mot signifie aussi *sang;* le sang est la *nephesch,* dit un ancien auteur hébreu (*Deuter.* XII, 13), mais l'étymologie prouve une chose, c'est que la langue hébraïque, comme tout autre idiome humain, procède du matériel à l'idée abstraite, ce que personne ne met en doute. Est-ce que l'expression grecque ψυχή ne signifie pas proprement *respiration, souffle?* Est-ce qu'elle ne s'emploie pas dans le sens de *sentiment, personne* et même dans celui de *sang,* comme le mot hébreu *nephesch?* Au contraire ψυχή désigne aussi la substance d'un être inanimé. Lucien dit : Ἡ ψυχὴ τῆς κολοκυνθίδος, ce qui ne se dira jamais en hébreu. D'ailleurs, le principe indestructible, immortel, n'est pas désigné par le mot *nephesch,* mais par le terme *rouaḥ* (au propre, *vent, air*), dont l'opposé est *basar* «*chair, corps.*» L'hébreu dira toujours *rouaḥ Yahwé,* l'esprit de Jahwé, non pas *nephesch Yahwé,* parce que Dieu est immortel, indestructible. Le *rouaḥ* est un principe vivant sans le secours de la matière; il se montre à l'homme endormi ou en état d'extase, et agit sur sa faculté intellectuelle pendant que son corps reste dans une prostration complète (Job, IV, 12-15). Le dualisme de la matière et de l'esprit est donc un fait certain dans les conceptions sémitiques.

En second lieu, comment sait-on seulement que la croyance à la vie future faisait défaut chez les peuples de race sémitique, dont la littérature nous est presque inconnue? On répond : Par les écrits bibliques, dans lesquels le dogme de l'immortalité ne joue aucun rôle. Voilà, à mon avis, le second inconvénient, qui n'est pas moins embarrassant que le premier. Les

écrits bibliques se donnent eux-mêmes pour l'œuvre d'une école monothéiste qui avait pour but de détruire la religion populaire que les Hébreux avaient en commun avec les Phéniciens et les autres nations environnantes. Les Hébreux, tout comme les Phéniciens, adoraient plusieurs dieux; ils faisaient des offrandes aux mânes (*Deut.* XXVI, 14; *Psaumes*, CVI, 27), et pratiquaient la nécromancie. L'école de Moïse considérait ces pratiques comme des abominations, et les punissait de mort. Les adeptes de cette école devaient naturellement avoir, sur la destinée de l'homme, des opinions très-différentes de celles de la masse du peuple. Si les écrits bibliques qui appartiennent tous à cette école novatrice doivent nous fournir des éclaircissements sur les notions religieuses des anciens Hébreux, ce sera certainement par les opinions qu'ils combattent et non pas par celles qu'ils soutiennent. Or, les sacrifices aux mânes et les oracles des morts qui ont prévalu chez les Hébreux jusqu'à la destruction du premier temple, en dépit des prédications des prophètes et des menaces du Pentateuque, ces pratiques si enracinées et si anciennes ne démontrent-elles pas que la majorité du peuple juif avait la ferme croyance que l'homme juste continue à vivre et à communiquer avec Dieu après la mort? En conséquence, quand on entend le roi Ézéchias, qui était un chaud partisan de l'école prophétique, s'exprimer ainsi dans son action de grâces à Jéhova en sortant d'une maladie : « Je croyais ne plus voir Jéhova dans la terre des vivants...., car le schéol ne te loue pas, la mort ne te célèbre pas; ceux qui descendent dans la tombe n'espèrent plus dans ta vérité, » on est en droit de présumer que, si un poëte populaire voulait mettre des considérations sur la mort, dans la bouche d'un roi antimosaïste, tel que Jéroboam et Manassé, il l'aurait fait parler dans ces termes tout opposés : « Combien je suis heureux! je vois Jéhova dans le pays de la vie; le schéol m'a débarrassé de mon enveloppe terrestre, la mort m'a épuré et

rendu digne de célébrer tes louanges, mon corps est descendu dans la tombe, mais mon âme, tu l'as élevée vers tes cieux magnifiques, pour contempler ta face et pour sonder tes vérités éternelles. » Eh bien! ce sont précisément ces aspirations qui sont clairement exprimées dans deux passages du texte funéraire d'Eschmounazar dont la traduction n'a pas été contestée par M. Derenbourg et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Comme je viens de le dire, les dogmes religieux des Phéniciens ne différaient guère de ceux que professait le peuple hébreu, et la prière d'Eschmounazar, si je puis l'appeler ainsi, donne la vraie portée des croyances *eschatologiques* qui couraient alors la Palestine. On a très-souvent interverti le rôle des écoles hébraïques, on a pris l'opinion des prophètes pour échantillon des croyances nationales et primitives : c'est comme si l'on voyait dans Sénèque l'échelle morale de la société romaine à l'époque de Néron. Les prophètes, les philosophes, travaillent pour l'avenir; s'ils ne sortent pas de leur siècle, ils ne le représentent pas non plus.

Ce que je viens de dire de la prière d'Ézéchias peut s'appliquer au livre de l'Ecclésiaste. Lorsque l'Ecclésiaste dit : « Qui sait si l'esprit de l'homme monte en haut et l'esprit de la brute descend en bas, » et lorsqu'il adresse au lecteur ces paroles de libre penseur : « Va, fais tout ce que tu peux faire, car il n'y a ni compte à rendre ni science à acquérir dans le schéol où tu vas aller, » on est en droit d'affirmer que ce passage suppose une croyance générale qui distinguait soigneusement l'esprit de l'homme de celui de la bête, et admettait que l'âme de l'homme mort va auprès de Dieu pour rendre compte de ses actions et pour approfondir la sagesse divine. Un peu plus tard, nous sommes en pleine époque alexandrine; que voyons-nous? Le même état de choses qu'auparavant. Nous trouvons la masse de la nation juive, représentée par les Pharisiens, soutenir la doctrine de l'immortalité avec toutes ses

conséquences, tandis qu'une minorité infime et isolée, formant la secte des Saducéens, épousait la cause de l'Ecclésiaste et se rapportait en vain à l'autorité de l'Écriture sainte; leur opinion, déclarée hérétique par la majorité, est condamnée sans retour. Ajoutons que, plus les Saducéens protestaient, plus le peuple s'abandonnait aux croyances mystiques. A aucune époque de l'histoire juive, on n'a vu en Palestine tant d'hystériques, de lunatiques et de possédés que durant la lutte de ces sectes. Dans le cours si agité de cette histoire de quinze cents ans, on aperçoit, à chaque pas, la constante réaction des croyances vraiment nationales contre le système des novateurs et du froid rationalisme.

En troisième lieu, il nous semble difficile d'admettre l'assertion péremptoire du travail qui nous occupe, à savoir que les notions de l'immortalité de l'âme, qu'on rencontre chez les Sémites aux époques rapprochées de l'ère chrétienne, sont dues à l'influence grecque et surtout aux œuvres de Platon. L'école de Platon n'était pas la seule à posséder des notions spiritualistes sur le sort de l'homme après la mort, les Égyptiens professaient une pareille doctrine depuis un temps immémorial : ne peut-on pas se demander si l'emprunt de ce dogme n'aura pas été fait plutôt à la religion égyptienne, dont il formait la base et le pivot; car, enfin, les doctrines qui régissent un grand pays et des millions d'individus se répandent plus facilement au dehors que les élucubrations d'une école, quelque importante qu'elle soit. Maintenant, si l'on considère le génie particulier des peuples sémitiques, on ne tarde pas à se convaincre qu'ils ont toujours eu un penchant marqué pour les doctrines égyptiennes. Les Araméens sont notoirement ceux qui ont fait aux Grecs le plus grand nombre d'emprunts; les mots grecs fourmillent dans la langue syriaque, la Syrie est devenue un royaume grec et le culte hellénique y a dominé pendant des siècles; or, quand on regarde de près, on s'aper-

çoit bientôt que cet hellénisme est entièrement superficiel et que l'établissement du culte grec en Syrie se réduit à l'assimilation des divinités syriennes aux personnages de la mythologie classique. Jamais on ne rencontre dans un texte araméen le nom de Jupiter, d'Hercule, etc., écrit en caractères sémitiques, tandis que les dieux égyptiens *Osiris, Ptah, Apis,* y figurent souvent. Le plus curieux de ces documents araméens à doctrines égyptiennes est sans contredit le monument dit *de Carpentras,* et, comme il est funéraire, il peut servir à démontrer combien les idées égyptiennes de la vie future étaient acceptées de bonne grâce par les Araméens au temps des Ptolémées. Cette inscription porte : «Sois bénie, Taba, fille de Taḥpi, prêtresse (?) du dieu Osiris; tu n'as commis rien de mal, tu n'as calomnié personne; ô pieuse, sois bénie par Osiris, de par Osiris sois honorée dorénavant (?), ô adoratrice, et au milieu des fidèles, reste en paix!» Il faut donc reconnaître que, malgré l'hellénisation imposée aux peuples de l'Asie et au temps même où la puissance et la civilisation grecques sont arrivées à leur apogée en Égypte et en Syrie, les Araméens montraient une prédilection spéciale pour la religion égyptienne.

Quant aux Hébreux, qui ne sait que l'Égypte fut le laboratoire mystérieux de leur constitution nationale? Israël a passé sa jeunesse au milieu des rites égyptiens et dans un temps où la gloire des Séti, des Ramsès, pénétrait jusqu'aux extrêmes limites de la terre. La religion égyptienne était devenue celle des nomades israélites; en vain, quelques *hommes de la parole,* des Nabiim, se cramponnant à l'idée de nationalité, s'élevaient de temps en temps contre l'abandon du culte des pères (Ézéchiel. xx, 5, 9); et lorsque Moïse, apportant l'idée de liberté et de patrie, apparut au milieu de la multitude dégradée par un long esclavage et énervée par la mollesse de la religion dominante, il se vit subitement arrêté par un

obstacle des plus sérieux : c'est que le Dieu national n'avait pas encore de nom (*Exode*, III, 13, 15). Ces premières impressions ne se sont jamais effacées chez les Israélites (Ézéchiel, XXIII) : le culte du veau, symbole d'Isis-Astarté, fut repris au désert, et finit par s'installer officiellement chez les dix tribus. Aux derniers moments du royaume de Juda, nous voyons le rite le plus caractéristique de la religion égyptienne, l'adoration des animaux sacrés, répandu parmi la classe la plus élevée de Jérusalem (Ézéchiel, VIII, 9-11). Après la chute de l'empire des Perses, les Juifs entrent en contact avec les Grecs; ce contact est au début très-amical et a pour résultat d'introduire dans l'usage beaucoup de mots grecs et surtout des noms propres. Mais la répulsion mutuelle ne tarde pas à éclater, et une lutte à mort s'engage entre les deux tendances inconciliables et se termine par l'expulsion complète de l'hellénisme hors de la Terre Sainte. Les Juifs d'Alexandrie, ne pouvant songer à vaincre le paganisme par la force, entreprennent une espèce de transaction avec l'esprit grec, mais avec l'arrière-pensée de l'absorber entièrement un jour; en Palestine, personne ne pensa à transiger : on était ou franchement grec, ou franchement juif. Les ouvrages écrits primitivement en hébreu qui nous restent de cette époque, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse de Sirach, le livre d'Énoch et les sentences de quelques chefs célèbres des Pharisiens, n'offrent pas de trace de philosophie grecque; l'historien Josèphe affirme même de son temps, qu'il y avait à Jérusalem très-peu de personnes sachant le grec. Mais, tandis que l'hellénisme était banni de la Palestine, quelle était la question brûlante débattue dans toutes les écoles juives? C'était le dogme de la résurrection des corps, que la majorité défendait contre une poignée de puristes, dogme dont l'origine égyptienne est maintenant hors de doute et qui est essentiellement contraire aux idées grecques; tant il est vrai que les idées religieuses des Égyptiens ont laissé

une empreinte indélébile dans l'esprit du peuple hébreu jusqu'au dernier moment de son existence politique.

De la Palestine, passons en Phénicie. Le contact immédiat des Grecs et des Phéniciens en Asie était des plus hostiles; Tyr a résisté à l'invasion grecque jusqu'à la dernière extrémité, et, si Sidon s'est donnée au conquérant macédonien, c'est moins par sympathie que pour se venger des dévastations commises par Artaxerxès sur la cité. La fondation de la ville d'Alexandrie, qui ruina entièrement le commerce des Phéniciens, n'était certainement pas de nature à entretenir une amitié sincère entre ceux-ci et les Grecs. Une tentative de conciliation entre la religion phénicienne et celle des Hellènes n'a probablement jamais été faite; Philon de Byblos, le traducteur de Sanchoniathon, s'est borné à intercaler çà et là quelques remarques sur le sens des noms propres, mais il ne put ni gréciser tous les personnages de la cosmogonie, ni rompre les liens qui les rattachaient à l'Égypte.

Dans les inscriptions phéniciennes, l'influence grecque est tout à fait nulle, on y découvre à peine un nom d'homme d'origine grecque; même les Phéniciens domiciliés à Athènes qui portaient ordinairement deux noms, l'un grec, l'autre sémitique, évitaient scrupuleusement le premier aussitôt que l'inscription était rédigée dans l'idiome national, tandis que le nom sémitique figure souvent dans les documents rédigés en grec. Maintenant, quel est le rapport des Phéniciens avec l'Égypte? Il est des plus anciens et des plus intimes. La conformité des idées religieuses de ces deux peuples est très-étroite. Un grand nombre de divinités de l'ordre le plus élevé se trouvent dans les deux religions et se sont tellement assimilées avec le caractère national de chaque peuple, qu'il est parfois difficile de dire de quel côté vient l'emprunt. Ainsi, les dieux *Osiris, Ptah*, *Set, Thot,* reviennent dans les textes phéniciens sous une forme identique, témoins les noms propres

Abdosir, Abd-Ptah, Sediathon, Baaltot, etc. Il serait aisé de multiplier les preuves de la faveur avec laquelle les Phéniciens adoptaient les croyances égyptiennes; contentons-nous de citer l'inscription de Madrid, où un Phénicien implore la protection d'Harpocrate (*Har-pe-Khreti,* Orus l'enfant), un des dieux qui composent la triade égyptienne.

Pour revenir à la question de l'immortalité chez les peuples sémitiques, tout nous porte à croire que, si cette doctrine avait manqué dans les anciennes religions sémitiques (ce que nous n'admettons pas), elle s'y serait introduite par les rites égyptiens que les Sémites voyaient se pratiquer sous leurs yeux chaque jour. Les monuments attestent, d'ailleurs, qu'ils étaient loin d'avoir de la répugnance pour cette doctrine et pour ces rites; et cela nous dispense de faire intervenir ici Platon, dont les écrits n'ont jamais été traduits dans un idiome asiatique et dont le nom même n'est probablement pas venu à la connaissance des populations indigènes des pays sémitiques. Remarquons encore que le fond de la doctrine *eschatologique* de Platon, ainsi que celle des Pythagoriciens ses prédécesseurs, doctrine qui tranche singulièrement sur la conception vraiment grecque de l'Hadès comme demeure éternelle des ombres, a grande chance de provenir elle-même d'une source égyptienne. C'est du moins l'opinion d'Hérodote, qui ne manque certainement pas d'importance. « Les Égyptiens, dit cet auteur, prétendent que Cérès et Bacchus (Isis et Osiris) règnent sur les morts. Or, ils sont les premiers qui aient parlé de cette doctrine selon laquelle l'âme de l'homme est immortelle et, après la destruction du corps, entre toujours en un autre être naissant. Lorsque, disent-ils, elle a parcouru tous les animaux de la terre, de la mer et tous les oiseaux, elle rentre dans un corps humain : le circuit s'accomplit en trois mille années. Il y a des Grecs qui se sont emparés de cette doctrine *comme si elle leur était propre*, les uns jadis, d'autres ré-

cemment. » Les recherches récentes de l'égyptologie confirment le jugement de l'historien d'Halicarnasse. M. Renan se prononce dans le même sens à propos du récent travail de M. Pierret; voici ses propres termes, remplis d'une sage réserve : « M. Pierret a étudié dans la religion égyptienne le dogme de la résurrection. Ces citations, empruntées au livre des morts ou rituel funéraire, prouvent, pour ceux qui en auraient pu douter, que l'origine ou, du moins, l'une des origines de ce dogme doit être cherchée en Égypte. Ainsi, la religion égyptienne semble prendre une place de premier ordre dans l'histoire du développement religieux du monde. Quelques-unes des croyances les plus essentielles de l'humanité semblent être venues de ce côté. » Il est presque superflu de remarquer que, dans la religion égyptienne, la résurrection n'est qu'une phase du dogme de l'immortalité, dont l'exposition minutieuse constitue le but principal du livre des morts.

Ce serait donc trancher trop vite la difficulté que d'affirmer *a priori* que la doctrine de l'immortalité de l'âme ne peut pas être mentionnée dans l'inscription d'Eschmounazar, par la seule raison que sa rédaction est antérieure aux conquêtes d'Alexandre. Les théories ne peuvent rien contre les faits. Il ne s'agit pas de savoir si la doctrine de l'immortalité peut se trouver chez les Phéniciens, mais bien si cette doctrine se trouve dans les termes de l'inscription d'Eschmounazar: la discussion n'aurait jamais dû sortir de là.

Que contient l'inscription d'Eschmounazar? Ce précieux reste de l'antiquité phénicienne est un document funéraire; il est gravé sur le couvercle d'un sarcophage d'un travail indubitablement égyptien. Il ne faut pas perdre de vue ces circonstances particulières: car, premièrement, si jamais des espérances de la vie future remplissent le cœur d'un peuple, elles trouvent leur place naturelle sur les pierres sépulcrales qui marquent le lieu de repos d'un être humain ravi à l'amour

des siens. Secondement, le soin pris par la famille royale d'enterrer son chef dans un sarcophage apporté de l'Égypte et d'une forme particulière au rite égyptien est assurément un éloquent témoignage de la sympathie avec laquelle les idées égyptiennes étaient acceptées à Sidon; il n'existait donc aucune barrière qui eût pu empêcher la doctrine de l'immortalité de passer de l'Égypte chez les Sidoniens, si toutefois ceux-ci ne l'avaient déjà connue auparavant.

Après l'indication de la date du monument, vient un discours mis dans la bouche du roi mort et qui se divise en trois parties inégales, dont la première contient une série d'imprécations et de menaces de la colère des dieux, lancées par le défunt contre quiconque commettrait des spoliations sur sa chambre funéraire. Elle est enfermée entre deux phrases presque identiques relatant certaines circonstances de sa vie passée et renfermant le mot *almout* que j'ai cru, en le comparant au terme hébreu *al-mâwet,* devoir traduire par « immortalité. »

La seconde partie fait mention de plusieurs fondations pieuses exécutées par le roi de son vivant, avec le concours de sa mère. Enfin, la troisième partie contient une récapitulation sommaire des imprécations formulées au commencement du discours.

Je ne m'explique pas assez pour quel motif M. Derenbourg a pris ma citation du passage des Proverbes pour le point de départ de sa savante étude sur le dogme de l'immortalité dans les écrits bibliques; il a ainsi donné lieu à penser que la discussion engagée concernait un point de théologie. Cette équivoque est fâcheuse, car elle a induit en erreur plusieurs personnes qui ne connaissaient pas suffisamment le vrai point en litige. Je suis parfaitement d'accord avec M. Derenbourg pour reconnaître que le canon des écritures hébraïques évite systématiquement toute allusion à la vie et aux rémunérations

après la mort, je pense aussi que certains auteurs bibliques, comme l'auteur de Job et de l'Ecclésiaste, répudiaient ou révoquaient en doute cette consolante doctrine. Les docteurs du Talmud ne s'y sont pas trompés; ils appellent Job un homme juste qui ne croit pas à la résurrection. איוב כפר בתחית המתים. Là-dessus, l'opinion de saint Jean Chrysostome ne fait que confirmer celle des rabbins. J'ai déjà exprimé cette conviction dans mon commentaire hébreu sur le livre d'Énoch rédigé en 1856; je reconnais donc avec M. Derenbourg que le dogme de l'immortalité est loin d'être enseigné dans la Bible, je conteste seulement les conclusions qu'il en tire, pour affirmer que tout le peuple hébreu, et même la race sémitique en général, n'avait jamais possédé pareille doctrine. Je vois dans cette affirmation la supposition, difficile à justifier, que les auteurs bibliques représentent les tendances natives du peuple hébreu, voire même celles de la race entière. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les croyances combattues par l'école monothéiste appartiennent précisément aux tendances caractéristiques de l'esprit national des Hébreux et de leurs congénères; or, comme la doctrine de l'immortalité est tantôt passée sous silence à dessein, tantôt ouvertement combattue par certains partisans de cette école, il s'ensuit nécessairement que l'immense majorité de la nation israélite y était attachée depuis longtemps et de toutes ses forces. Ces considérations m'ont porté à penser que la croyance à l'immortalité de l'âme ne peut pas être péremptoirement refusée aux nations congénères des Hébreux et surtout aux Phéniciens; il faut seulement la constater dans un monument authentique pour que cette possibilité se transforme en un fait réel.

En abordant ainsi, sans aucune prévention, l'étude du texte d'Eschmounazar, je n'ai pas tardé à remarquer que chaque énumération d'œuvres pieuses que fait le roi mort dans la troisième partie de son discours est toujours suivie par une

phrase exprimant l'espoir d'obtenir une récompense proportionnelle de la part des dieux. Les deux premières récompenses touchent son propre sort et ont par conséquent un caractère essentiellement *eschatologique*. Voici la teneur exacte et textuelle de ces phrases :

1. (Car ma mère et moi nous avons construit un temple en l'honneur du dieu Melqart)... *et, certes, il me fera contempler l'Astarté des cieux magnifiques.*

2. (Et c'est nous qui avons construit un autre temple en l'honneur du dieu Eschmoun)... *et, certes, il me fera habiter avec Astarté les cieux magnifiques.*

En face de textes si clairs et si explicites, peut-on hésiter un instant à déclarer que les Phéniciens connaissaient la doctrine de l'immortalité et qu'elle avait même acquis un haut degré de spiritualisme? Ne voyons-nous pas la ferme croyance que les hommes vertueux morts vont au ciel et jouissent de la présence de la divinité? Le texte ne laisse pas deviner si le ravissement dans le ciel ne concernait que l'âme seule, tandis que le corps restait dans le tombeau, ou bien si l'on croyait à une espèce de transfiguration, comme l'admettent certaines religions modernes; mais il est hors de doute que nous y trouvons clairement annoncée l'idée que tout ne finit pas avec la mort, que la vie individuelle et consciente d'elle-même continue après la mort, et reçoit la récompense de ses actions, ce qui constitue le trait caractéristique de la doctrine de l'immortalité de l'âme. Je le répète, c'est sur l'autorité de ces textes que j'ai déclaré l'existence de cette notion dans les croyances phéniciennes. Cette autorité est irréfragable et d'une clarté parfaite pour quiconque juge sans parti pris. Aussi M. Levy a-t-il reconnu du premier coup le vrai sens du second passage dans ses *Études phéniciennes* publiées en 1856; sa traduction du premier passage laisse seule à désirer, comme je l'ai démontré dans mon commentaire.

Arrivons au mot *almout*. L'intérêt des passages dans lesquels je trouve l'expression abstraite d'immortalité est assurément très-secondaire, puisqu'ils n'ajoutent aucune idée nouvelle aux deux passages que je viens de citer *in extenso*. En admettant que le mot technique qui signifie immortalité ne s'y trouve pas du tout, le fait établi par le témoignage explicite des passages précédents n'en sera pas moins vrai. Ainsi, par exemple, la doctrine de l'unité, de l'incorporalité et de l'éternité de Dieu perce à travers chaque phrase du recueil biblique, et cependant les Hébreux n'ont jamais employé des mots techniques pour exprimer ces notions. Le débat sur ces passages est donc indépendant de la question principale et prend un caractère purement philologique. Pour y apporter plus de lumière, je vais confronter ici nos traductions respectives.

J'ai traduit :

(J'ai été ravi avant mon temps... pendant mon élévation (*meaz roumi*); (j'ai été) pieux (*tam*) fils d'immortalité (*ben almout*).

M. Derenbourg hésite entre les deux versions suivantes :

(Je fus emporté avant mon temps)... : au moment de mon élévation (au trône), j'étais un orphelin (*iatom*), fils d'une veuve (*ben almat*).

Ou bien : Au moment de mon élévation (au trône), j'étais simple (enfant) (*tam*) fils d'une veuve.

La locution *orphelin fils d'une veuve* offre certains avantages, elle a de fréquentes analogies dans les écrits hébraïques; aussi la plupart des exégètes allemands s'y sont-ils arrêtés, à quelques nuances près. M. Hitzig a déjà traduit : « verwaist ein Sohn des Witthums », et M. Schroeder le rend par : verwaist ein Sohn der Verlassenheit. » Si M. Derenbourg n'adopte pas définitivement ces versions, c'est qu'il a reconnu tout le poids de mes objections contre la leçon du mot *iatom*, orphelin, c'est que le *yod* mis en tête de ce mot appartient infailliblement

au groupe précédent, qui constitue les deux mots *meaz roumi*, « pendant mon élévation. » Je ne crois pas que l'auteur insiste sérieusement sur la théorie suivant laquelle une seule lettre peut servir pour deux mots à la fois, théorie démentie par tous les documents épigraphiques. Le mot *iatom*, orphelin, n'existe donc pas dans notre passage, il reste la seule version à opposer à la mienne, celle de « simple fils d'une veuve, » et dont l'impossibilité ressortira, je l'espère, des réflexions suivantes :

1. Un roi qui a régné quatorze ans avec une grande puissance se qualifiera difficilement de « simple (enfant), fils d'une veuve. » Une pareille humilité est tout à fait déplacée et n'a aucune raison d'être. Elle est en outre contredite par la phrase qui suit immédiatement, phrase qui rappelle avec ostentation la royale descendance du défunt et dans laquelle sa mère, cette pauvre veuve, est intitulée reine (*malkat*) fille de roi (*bat malik*). Il est vrai que M. Derenbourg tend à rapporter l'attribut « simple enfant » au moment où Eschmounazar commençait à régner, mais le terme *meaz* indique la durée et non pas un moment passager; il faudrait pour cela *beyom* ou *beʿet*.

2. Le mot *tam* ne signifie jamais « simple » dans le sens d'humble ou d'ingénu. En hébreu, il forme antithèse avec *raschaʿ*, impie, ou *anschê damim*, hommes sanguinaires; il rend l'idée de *pius, integer, perfectus;* de même en phénicien, où la formule funéraire « *tam* (*tamma*) *baḥayim* » correspond à celle du latin : *pius* (*pia*) *vixit*. Il se rencontre aussi dans l'inscription araméenne que j'ai citée plus haut, où le terme *tamma* est parallèle avec *paleḥa*, « adoratrice. » Encore une fois, partout où se rencontre le mot *tam*, il donne toujours l'idée de *piété*, d'intégrité, non celle de simplicité ni d'humilité.

3. La période qui énumère les diverses constructions élevées par le roi en l'honneur des dieux débute par la particule *ki* (car) et s'annonce ainsi comme étant la démonstration de

ce qui a été mis en avant dans notre passage. Il est manifeste que la construction de nombreux temples ne démontre pas la simplicité du roi ni l'état de veuvage de la reine mère, mais bien sa grande piété et son mérite aux yeux des dieux.

4. L'élision du *noun* avant la terminaison du genre féminin n'est usitée que dans trois mots monosyllabiques, *bat* (fille), *schat* (an), *emet* (vérité), pour *banat*, *schanat*, *amenet*, dans lesquels le *noun* est radical; quand cette lettre est servile, l'élision n'a jamais lieu, donc «veuve» se dit toujours *almenet* et jamais *almat*.

En somme, le passage débattu ne contient ni le mot «orphelin,» ni le mot «simple,» ni enfin le mot «veuve.» La liaison des périodes ne permet pas non plus de penser qu'il y soit question d'un état de misère et d'humiliation, mais plutôt de la piété et des mérites du défunt. Il faut donc traduire «je suis pieux, fils d'*almout*.» Quelle est la signification du mot *almout?* Si le radical en était *alam*, il pourrait signifier au besoin «mutisme,» mais une locution telle que «je suis pieux, fils du mutisme,» est si gauche et s'adapte si mal au récit relatif aux constructions religieuses qu'il est impossible de s'y arrêter. Il reste la seule traduction de *immortalité*. Cette traduction a le double avantage de convenir parfaitement au contexte et de pouvoir se justifier par d'autres raisons. En effet, les fragments de Sanchoniathon attestent que les Phéniciens appelaient la mort *mout;* la négative *al* revient souvent dans notre texte même; la faculté de former un composé avec la négative est, en outre, prouvée par les formes hébraïques *lo-el* (non-dieu), *lo-ʿam* (non-peuple), etc. Ces preuves sont plus que suffisantes pour légitimer mon interprétation, et ce n'est que comme une confirmation de plus, que j'ai signalé l'existence du mot en question dans les Proverbes, XII, 18, sous la forme *almauvet*, que les exégètes modernes de toutes les opinions traduisent par *immortalité*. Dans mon

travail je n'ai pas même cité les termes de ce passage qui n'a aucun intérêt pour mon sujet. Encore moins ai-je cherché à définir le genre d'immortalité auquel l'auteur hébreu fait allusion; je me suis borné à constater un mot identique en langue hébraïque. L'auteur du mémoire conteste l'authenticité de la leçon massorétique; il rappelle que la version des Septante n'offre pas le mot *immortalité,* « puis, dit-il, si la langue hébraïque avait dès le principe un terme si convenable pour exprimer la notion de l'immortalité, les philosophes juifs du moyen âge n'auraient pas employé l'expression toute neuve *hascharat hannephesch.* » Pour nous, ces faits ne sont nullement extraordinaires, le désaccord de la leçon des Septante avec celle de la Massore est fréquent et, en général, le texte massorétique l'emporte au point de vue de l'exactitude. Quant à la terminologie métaphysique des Juifs du moyen âge, elle est une imitation servile d'expressions arabes, faite sans le moindre goût, voire sans connaissance suffisante de l'hébreu classique. M. Derenbourg propose de traduire ainsi : « dans le chemin de la justice est la vie, mais le chemin abominable (נתָבָה pour נתעבה) ou bien le chemin du sentier tortueux (conduit) à (*el*) la mort (*mawet*). » Il trouve deux incorrections dans le texte : 1° le point du *he* terminant le mot *netiba* manque dans les éditions; 2° la seconde moitié du verset ne commence pas par la particule *b* qui figure au commencement. Mais on paraît perdre de vue que la nouvelle leçon présente des difficultés infiniment plus graves. Ces difficultés sont : 1° la chute supposée de la lettre *aïn* ou, dans l'autre cas, l'équivalence prétendue de *netiba* avec l'expression « sentier détourné, » tandis que ce mot est toujours employé dans le sens de sentier droit et commode; 2° l'omission du verbe « conduire, » omission bien plus sensible que celle d'un point diacritique. Ajoutons que la nouvelle leçon n'a pas remédié à l'absence de la particule *b* en tête de la seconde partie du

verset; la particule y est aussi peu nécessaire, du reste, que l'antithèse, dont le défaut en cet endroit est invoqué pour prouver l'altération du texte. Pour se rendre compte de la construction de notre sentence, il suffit de lire, par exemple, les versets des Proverbes, III, 20; XI, 7; XIV, 28; XVIII, 3, dans lesquels il n'y a ni répétition de la particule, ni antithèse dans le second hémistiche. Le verset des Proverbes, XVI, 15, fera, je crois, disparaître la dernière ombre de scrupule, puisque sa construction est tout à fait identique à celle de notre passage. M. Derenbourg va encore plus loin; il nie catégoriquement la possibilité de former un composé *almout—almâwet;* le motif allégué est au moins très-singulier. On affirme que la négative *al,* étant exclusivement usitée avec le mode subjonctif, pareille à la négative latine *ne,* est incapable de former des noms composés, et la raison en est que, le mot *al* étant une simple inversion de la négative ordinaire *lo* (non), elle n'a aucune existence indépendante et isolée. Je regrette de ne pas partager cette opinion. La négative *al,* loin d'être la métathèse de *lo,* est un nom indépendant signifiant *néant* et dérivé de la racine *alal*, d'où proviennent aussi l'hébreu *elil, chose du néant, vaine, impuissante, idole,* et le syriaque *alilo, faible, humble, alilouto, faiblesse, impuissance; al* est ainsi le synonyme de *lo,* qui dérive du verbe *laa*, être fatigué, impuissant. Je dirai plus : la négative *al* est formellement employée comme substantif dans Job, XXIV, 25; on y lit : מִי יַכְזִיבֵנִי וְיָשֵׂם לְאַל מִלָּתִי « qui peut me démentir et rendre à néant ma parole. » M. Derenbourg récuse cette preuve décisive, en assurant que la leçon massorétique est encore ici inexacte, altérée. La vraie leçon, suivant M. Derenbourg, serait וישם לא למלתי. Je pense que les hébraïsants accepteront difficilement cette restitution.

Est-il besoin de rappeler que le régime direct est désigné en bon hébreu, soit par la particule את, soit par la simple forme du nominatif, mais jamais par l'adjonction du *lamed*

comme en araméen? Faut-il insister sur cette considération qu'une phrase telle que וישם לא למלתי, formée comme le verset des Psaumes CVII, 30, ישם נהרות למדבר, « il change les fleuves en désert, » signifierait infailliblement « et (il) changera le non en ma parole, » ce qui n'a aucun sens? Je regrette d'avoir à défendre une leçon irréprochable contre des soupçons si peu fondés et soulevés dans le seul but d'effacer le mot *almâwet* du passage des Proverbes.

En conséquence, je crois avoir établi que la saine critique n'a aucun motif pour suspecter les passages de Job et des Proverbes. Ce dernier passage contient bien le mot *almâwet*, immortalité, mais, comme je l'ai dit plus haut, il ne peut pas servir d'argument en faveur de la thèse que la croyance à l'immortalité de l'âme, telle que nous l'entendons, est un dogme biblique, parce que l'auteur de la sentence a pu prendre ce mot dans un sens différent de celui qu'il avait dans l'usage populaire. Quant au passage phénicien examiné par mon éminent contradicteur, je persiste à croire que la version que j'ai exposée reste intacte, la seule traduction possible est : « *je suis pieux, fils d'immortalité.* » J'ajoute une observation : une formule analogue à celle-ci se trouve dans un texte funéraire néo-punique, appartenant à une femme et ainsi conçu : מהשערת (= מאשרת) תמא בחים « pieuse en vie, bienheureuse; » ici l'adjectif *bienheureux* répond à l'expression *fils d'immortalité* du document d'Eschmounazar. On peut dire que la plupart des formules funéraires qui sont en usage dans les religions bibliques étaient connues des Phéniciens; citons entre autres les expressions : *maison éternelle* (bet olam) et *qu'il entre en paix* (schalom yabo). Je rappellerai enfin les remarques contenues dans mon article *sur certaines formules funéraires propres aux inscriptions néo-puniques.*

Je résume mes conclusions :

1. Il faut se garder de faire de la croyance à la vie future

un trait caractéristique d'une race. Cette croyance est inspirée par l'instinct de conservation qui ne manque pas même aux animaux; elle est tout intuitive et de beaucoup antérieure à la croyance en Dieu, qui exige déjà un certain exercice de la réflexion. La race sémitique, avec son individualité fortement tranchée, avec son idée de Dieu absolue et définie, pouvait encore moins que toute autre race se passer de cette croyance, qui est à la fois la plus simple et la plus forte expression de l'individualité humaine, et sans laquelle la conception d'une individualité divine est tout à fait impossible. Cette considération est confirmée par le fait que les langues sémitiques possèdent un terme pour désigner le principe immortel et indestructible de notre personne. Ce terme est *rouaḥ,* il forme antithèse avec le mot *basar,* chair, corps, qui indique la partie périssable de l'homme.

2. Les peuples sémitiques étaient depuis une antiquité très-reculée en contact ininterrompu avec la religion égyptienne, dont ils ont accepté un grand nombre de notions qui sont devenues partie intégrante des croyances nationales. Une doctrine aussi consolante que celle de l'immortalité de l'âme, et qui faisait notoirement la base des rites égyptiens, aurait été avidement adoptée par les Sémites, si leur propre religion ne l'avait pas déjà développée. Dans tous les cas, les Sémites ne doivent pas cette doctrine aux Grecs, pour lesquels ils nourrissaient une haine implacable. Les Sémites ont toujours repoussé la mythologie grecque malgré ses mille attractions, encore moins inclinaient-ils à s'approprier le système philosophique de Platon. Ce système est, du reste, en contradiction avec l'ancienne conception *eschatologique* des Hellènes, et semble provenir de la sagesse orientale.

3. Il est inexact de considérer l'ensemble des idées émises par les auteurs bibliques comme l'expression des sentiments et des tendances nationales des Hébreux. Ces auteurs appar-

tiennent tous à une école particulière et en flagrante contradiction avec les croyances populaires qui, dans les traits généraux, ressemblaient à celles des Phéniciens et des Araméens. Les idées combattues par l'école de Moïse portent précisément le vrai cachet national; or, parmi les rites le plus rigoureusement réprimés par le code de cette école, les sacrifices aux mânes et l'évocation des morts pour apprendre l'avenir occupent la première place, rites qui impliquent non-seulement la foi à la persistance de l'âme, mais aussi à la continuation de ses rapports avec Dieu. L'œuvre de Moïse et de ses continuateurs est le fruit de longues réflexions mûries dans le cerveau de quelques hommes d'élite; rien ne le prouve mieux que le silence absolu gardé dans les écrits bibliques sur la rétribution des actions humaines après la mort. En effet, quelques esprits distingués, un Moïse, un Spinosa, un Kant, peuvent, pour différentes raisons, en accentuant la valeur intrinsèque de la vertu, renoncer à toute autre récompense; mais, qu'une nation entière, et surtout une nation comme Israël, qui se croyait particulièrement favorisée de Dieu, pousse l'abnégation jusqu'à ne lui rien demander après la mort en échange des bonnes actions, ceci est inadmissible. Je ne sache pas que les philosophes contemporains soient disposés à accorder aux Israélites le privilége d'un désintéressement si sublime.

4. L'inscription funéraire d'Eschmounazar donne des renseignements très-explicites sur la doctrine de l'immortalité chez les Phéniciens; on y voit annoncer la croyance que l'homme vertueux mort continue à vivre dans le ciel et jouit de la contemplation de la Divinité. Ceci s'accorde avec la tradition des rabbins, qui est exprimée en ces termes dans le Talmud : העולם הבא אין בו אכילה ושתיה אלא צדיקים יושבים ועטרותיהם ראשיהם ונהנים מזיו השכינה. « Le monde futur ne contient aucun plaisir corporel comme manger et boire, mais les justes y seront assis, ayant des couronnes sur leur tête (c'est-à-dire

étant glorieux de leurs bonnes œuvres) et jouissant de la splendeur de la Divinité. » Sans doute, cette notion idéale était loin de constituer la croyance du bas peuple; l'imagination populaire aime ordinairement des récompenses plus matérielles et plus saisissables, mais de pareilles aspirations ne se montrent-elles pas, même de nos jours, parmi les gens de peu d'instruction? Le fait est qu'une conception très-idéale de la vie future et de la rémunération après la mort a été connue en Phénicie longtemps avant Socrate et Platon; c'est assurément un beau sujet de méditation pour tous ceux qui font des tendances spiritualistes l'apanage exclusif de la race arienne.

J. Halévy.

M. Derenbourg proteste contre l'opinion qu'on lui prête sur les Sémites en général; il n'a parlé que des Hébreux. Il n'a pas l'habitude de diviser l'humanité en races et d'attribuer à tous les peuples de la même race les mêmes croyances. Il fait, au contraire, une place à part aux Juifs, aussi bien pour la doctrine relative à Dieu, que pour celle qui concerne la rémunération du juste et le châtiment de l'impie. Il maintient que dans les Écritures il n'existe aucun texte d'où l'on puisse tirer raisonnablement l'indication de la croyance à l'immortalité de l'âme chez le peuple juif. On a, dans ces derniers temps, cherché à découvrir, à côté de la doctrine officielle des prophètes, dont l'expression domine dans les livres sacrés, celle de la nation, gourmandée et malmenée par ces hommes divins; mais ce n'était jamais pour attribuer au peuple des croyances plus élevées, plus spiritualistes qu'à leurs prédicateurs. De même que les prophètes plaçaient en face des cultes superstitieux et abominables auxquels le peuple se livrait la religion pure et sainte du Dieu d'Israël, de même ils auraient opposé aux fausses doctrines sur les choses d'outre-tombe les vraies qu'on leur suppose si gratuitement. Certes, ils n'auraient pas négligé une arme aussi puissante qu'un monde futur, plein de récompenses pour les uns et de tortures pour les autres, pour y appuyer les menaces qu'ils lançaient contre les injustes et les prévaricateurs.

On ne fonde rien avec des inductions, lorsque non-seulement les textes ne fournissent point d'appui, mais quand ces textes s'y opposent

ouvertement. Ainsi, les croyances des anciens Égyptiens ne prouvent rien pour celles des Hébreux.

M. Derenbourg ajoute qu'il n'a pas affirmé non plus que les Hébreux avaient emprunté plus tard la croyance de l'immortalité aux Grecs ou aux écrits de Platon. Les textes talmudiques prouvent, il est vrai, qu'aucune fraction des Juifs, pas plus les Pharisiens que les Sadducéens, n'ont été réfractaires à la science et à l'influence grecques; mais aussitôt que l'idée de la survivance de l'être humain après la mort est venue aux Juifs, elle a pris chez eux une forme spéciale : on n'a pas compris cette vie sans le corps; c'est le corps qui ressuscitait. C'est la résurrection qui est exposée par saint Paul en termes si exprès dans le xve chapitre de l'*Épître aux Corinthiens*.

En terminant, M. Derenbourg regrette que, pour le contredire, on soit sorti des limites qu'il s'était posées dans son mémoire, où il s'agissait avant tout de constater que le terme *al-mâwet* (immortalité) n'existait pas dans le vocabulaire hébraïque au viie siècle avant J. C.

M. de Saulcy demande comment Saül a eu l'idée de faire évoquer Samuel, si l'on ne croyait pas à la survivance de Samuel.

M. Derenbourg répond que cela prouve uniquement qu'il y avait des nécromants en Palestine ayant la prétention de faire reparaître les corps, et que Saül croyait à leur puissance.

M. Renan fait remarquer que la question relative à la discussion du passage des Proverbes (xii, 18) doit être restreinte à la poésie gnomique des Hébreux, représentée par le livre des Proverbes, le livre de Job et quelques psaumes, par exemple le psaume *Noli æmulari malignantibus*. La philosophie qui est au fond de tous ces écrits est exclusive de la doctrine de l'immortalité de l'âme ou de la résurrection. Dans le livre de Job, en particulier, la question est posée avec la plus grande netteté. La philosophie des anciens sages, en particulier des sages de Théman, était que chaque homme est ici-bas récompensé ou puni, en lui ou en ses enfants, selon ses bonnes ou ses mauvaises actions. Pour montrer ce que cette théorie avait d'insoutenable, l'auteur suppose un homme irréprochable frappé des plus grands malheurs. La discussion s'engage entre Job et ses amis; elle remplit un livre entier; toutes les solutions sont essayées, toutes, excepté celle d'une autre vie servant de compensation à la vie actuelle. A chaque instant, on croit que cette solution va être présentée; jamais l'auteur ne l'exprime. Il tourne autour, sans y entrer jamais. — Il y a plus. Le livre de Job a été repris, à une époque postérieure, par un auteur qui a cru remarquer que les solutions

proposées par Job et ses trois amis étaient insuffisantes. Il a cru compléter le poëme en y ajoutant le discours d'Elihou. Elihou accuse Job et ses trois amis de n'avoir pas bien raisonné; il s'annonce comme devant donner la vraie solution. Va-t-il donner la solution de l'immortalité de l'âme ou de la résurrection? Nullement. Il parle très-longuement, essaye toutes les issues, et se tient tout aussi loin que Job et ses trois amis de la solution *eschatologique*. La donnée de cette vieille philosophie est donc d'expliquer le gouvernement du monde, sous l'empire d'un Dieu juste, sans l'immortalité de l'âme ni la résurrection. — La question est une question de date et d'école; car des théologies fort différentes coexistèrent ensemble en Israël. On peut dire cependant que le plein développement des idées *eschatologiques* ne se fit pas avant l'influence persane. Ce qui acheva de le caractériser, ce furent les persécutions d'Antiochus; car il était bien impossible de soutenir que les martyrs avaient leur récompense en ce monde. Alors naissent les idées apocalyptiques et, un peu plus tard, la croyance au règne de mille ans pour les martyrs. Mais ces croyances mêmes, par leur forme concrète et finie, montrent combien l'idée d'une immortalité abstraite, d'une vie infinie, était étrangère au peuple juif. Certes, la foi à une revanche future est par excellence la foi qu'Israël a répandue dans le monde par le christianisme; mais il a fallu du temps pour y arriver. La foi en l'autre vie était latente en Israël; elle y était, comme la conséquence est dans les prémisses. Mais cette conséquence, les Hébreux antérieurs à la captivité ne la tirèrent pas. Le livre de Job marque la crise de la conscience israélite à cet égard. Pour concevoir ces vieilles doctrines, il faut s'écarter également des conceptions d'un matérialisme grossier, tel que le professent les sociétés de décadence, et des théories d'un spiritualisme raffiné. Les idées hébraïques ne sont ni matérialistes, ni spiritualistes, elles sont l'idéalisme. Jamais peuple autant qu'Israël n'a combattu pour la justice, pour l'avenir; c'est justement la tardive et pénible évolution des idées *eschatologiques* qui a donné aux prophètes ce ton d'indignation sombre et cette ardeur étrange que toutes les parties exaltées du peuple juif ont portée dans la lutte.

Quant aux faits comme celui de la pythonisse d'Endor et autres que l'on cite pour montrer que les Hébreux croyaient à une survivance, il faut s'entendre. Certes, les Hébreux se font une imagination du monde des morts, où ceux-ci ne paraissent pas entièrement privés de sentiment. C'est là un fait de l'humanité tout entière. L'imagination humaine veut toujours concevoir pour les morts une manière d'exister plus ou moins vague. Les idées des Hébreux sur les *Rephaïm* sont à peu près celles que

nous trouvons dans les poëmes homériques. Les *Rephaïm*, comme les *Mânes*, ont une vie obscure, triste, et même une relation éloignée avec la terre. Il est difficile de faire en cela la distinction de l'image poétique et de la croyance positive; cette distinction, d'ailleurs, n'existait guère pour les Hébreux. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les *Rephaïm* ne sont ni récompensés, ni punis de ce qu'ils ont fait dans la vie. Job, répondant à cette théorie de ses amis, que le méchant, dans le *schéol*, est puni par les humiliations dont ses fils sont abreuvés après sa mort, répond que cela ne l'atteint pas, que l'homme ne sent que sa propre souffrance, et que, pour que la justice fût satisfaite, il faudrait que ces coupables fussent punis en leur personne et directement. Or, c'est ce qui n'a pas lieu en ce monde. Et si l'auteur croyait que cela avait lieu dans un autre monde, il est inconcevable qu'il ne l'ait pas dit; car c'est à chaque page, à chaque ligne qu'il avait l'occasion et même l'obligation de le dire pour se tirer d'un dédale de sophismes d'où il avoue qu'on ne sort pas.

M. Maury fait remarquer que, pour arriver à une conclusion plausible dans une pareille discussion, il faut préalablement s'entendre sur le sens à donner à l'expression *croyance à l'immortalité de l'âme*. Tous les peuples, même les plus sauvages, si l'on en excepte un petit nombre réduits aux derniers degrés de l'abrutissement ou placés aux plus bas échelons de l'intelligence, ont cru à la persistance de l'existence après la mort. Ils se sont représenté tantôt le défunt continuant à vivre sous terre ou, dans quelque séjour éloigné au delà des montagnes ou des mers, dans une île ou dans un lieu inaccessible, tantôt transporté dans le ciel ou les astres. Ils ont prêté généralement à ces morts un corps ou une apparence de corps et un genre de vie analogue à celui que mènent les hommes ici-bas. Mais cette croyance n'est pas précisément la doctrine de l'immortalité de l'âme telle qu'on la rencontre chez des populations plus avancées et que l'ont formulée les grandes religions de l'Orient; elle est encore moins celle de la rémunération future, qui n'apparaît que dans les religions reposant sur les idées les plus pures de la divinité, et sur une notion plus élevée de sa justice, doctrine de la rémunération qui se présente aussi sous des formes fort diverses, par exemple la métempsychose, l'admission des bons auprès de la divinité et la condamnation des méchants à habiter des lieux de souffrance et de ténèbres, etc. On peut se convaincre de la variété infinie des formes de la croyance à l'autre vie, en lisant l'ouvrage spécial qu'a consacré à leur exposé, il y a quatre-vingts ans, un Allemand, Ch. W. Flügg.

On ne saurait douter que les anciens Hébreux n'aient cru à la per-

sistance de la vie des morts au delà du tombeau. M. Renan vient lui-même d'en citer des preuves. On les trouvera réunies dans un Mémoire publié par le savant M. Obry, d'Amiens, sous le titre de *l'Immortalité de l'âme selon les Hébreux*, et qui a paru en 1839 dans les *Mémoires de l'Académie du département de la Somme*. Notre regretté confrère M. Munk a aussi traité le même sujet dans une dissertation que contient la traduction de la Bible de M. Cahen. Le point en litige est de savoir si les Hébreux ont eu de la vie future une notion plus élevée que celle qu'impliquent les témoignages cités par les savants qui ont traité la question, si surtout la doctrine des récompenses et des peines avait cours chez les Israélites à l'époque antérieure à la captivité. Il est donc nécessaire, en parlant de l'immortalité de l'âme, de définir le sens qu'on donne à cette expression. C'est seulement une fois qu'on aura précisé le caractère de cette doctrine sous la forme que la philosophie grecque lui a donnée, qu'il sera possible de rechercher dans quelle mesure elle a pu être connue des Juifs, et si elle était déjà reconnue par eux avant qu'ils fussent entrés en rapport avec les Hellènes.

M. Brunet de Presle fait remarquer que l'idée des récompenses ou des peines de l'autre monde se trouve rarement, même dans Platon. On la rencontre dans l'Axiochus d'après une tradition qui paraît remonter à l'Orient, et Platon ne conclut en son nom ni dans un sens ni dans l'autre. Autre point à noter : Phérécyde, qui passait pour avoir enseigné la métempsychose à Pythagore, avait, suivant Hérodote, emprunté cette doctrine à des livres syriens. C'est donc à la Syrie que la tradition rapportait les notions les plus hautes sur la vie future. Si la trace ne s'en rencontre pas dans certains livres hébreux, ce n'est pas une raison pour nier qu'elle se puisse trouver dans d'autres monuments sémitiques, et l'absence même de cette croyance dans les écrits bibliques ne prouve point qu'elle n'ait pas existé chez le peuple hébreu. Quant au mot *ἀθανασία*, il est rare; on se sert plutôt d'*ἀφθαρσία*, absence de corruption.

M. le Président partage sur la doctrine des Grecs à cet égard l'opinion de M. Barthélemy Saint-Hilaire. La thèse de la subsistance isolée de l'âme est inconnue à Aristote. Elle est en germe dans Platon, mais c'est l'école d'Alexandrie qui l'a établie et répandue.

Le Secrétaire perpétuel dit que le devoir qu'il a de recueillir les opinions émises dans ce débat ne lui permet guère d'y prendre part. Il veut s'emparer d'une idée fort juste exprimée par M. Maury pour en montrer les conséquences. M. Maury a dit que la croyance aux peines et aux récompenses de l'autre vie se trouvait surtout chez les peuples qui ont

une haute idée de la divinité. Comment le peuple, chez qui l'on trouve assurément l'idée la plus haute et la plus parfaite de Dieu, serait-il absolument étranger à l'idée de peine et de récompense après la vie? Ce n'est pas seulement au temps des Séleucides qu'il y a eu des martyrs ou des justes mis à mort. On ne conteste pas que les Juifs aient cru à la survivance des morts ; cela est prouvé par les textes relatifs au schéol, et l'on peut induire de certaines expressions de la Genèse que c'était une croyance populaire. «Être réuni à ses pères» ne voulait pas dire «être mis au tombeau,» les deux choses sont dites fort distinctement de la mort de Jacob et des funérailles que Joseph lui fit à quelque temps de là. Comment donc, si les Juifs croyaient que les morts survivent, est-il supposable qu'ils n'aient pas cru que la justice de Dieu les suivait au delà du tombeau?

M. Regnier, laissant de côté les textes hébreux sur lesquels il ne se croit point compétent, veut s'en tenir aux faits historiques. M. Halévy a parlé de l'Égypte; l'immortalité de l'âme y était enseignée avec son caractère moral. On y croyait au jugement des morts. Or, est-il admissible que le peuple juif ait passé quatre cents ans en Égypte et n'en ait rien remporté de cette doctrine? Il y a plus d'un fait qui prouve le contraire, et dans l'Évangile la parabole du mauvais riche témoigne de la croyance populaire aux récompenses et aux peines de l'autre vie.

M. Renan répond que ce qu'il a dit et maintient, c'est que cette croyance n'est pas dans les Livres sapientiaux, et M. Derenbourg qu'on ne la trouve ni dans le Lévitique, ni dans le Deutéronome parmi les châtiments dont est menacé le violateur de la loi. Il s'agit toujours de châtiments temporels.

M. Regnier réplique que les Pères de l'Église avaient connu cette objection et y avaient répondu : c'était à cause du sens grossier des Juifs, *ob duritiam cervicis.*

N° VIII.

INSCRIPTIONS POLYNÉSIENNES.

M. le docteur A. Fournier, médecin principal de la marine, nous a chargés, M. Maury et moi, d'offrir à l'Académie les empreintes en papier de cinq inscriptions (avec un double de la plus grande) qu'il a trouvées dans l'île de Pâques (Waïhou) lorsqu'il la visita à bord de *la Flore*. Les originaux sont actuellement entre les mains de M. l'évêque d'Axiéri, mission-

naire français résidant à Taïti. Ces inscriptions sont gravées en creux sur des planchettes de bois dur, et les empreintes ont été exécutées par M. Fournier avec une remarquable habileté. Elles mesurent de 26 à 41 centimètres de longueur. Leur largeur varie de 12 à 16 centimètres, mais les tablettes ne forment pas des parallélogrammes réguliers. Le nombre des lignes d'écriture qu'elles portent est variable (12, 11, 10, 9, 8), en tout 50 lignes. La hauteur des caractères varie de 8 à 15 millimètres. Ils sont taillés avec une grande netteté: le sens des lignes alterne, c'est-à-dire que le sommet des caractères d'une ligne est opposé au sommet des caractères de la ligne voisine.

Dans trois des cinq tablettes, les caractères de la première et de la dernière ligne ont également le pied tourné du côté du bord de la planche; ce qui ferait supposer, si les tablettes sont intactes, que la lecture commençait par le bas. Sur deux tablettes, on remarque une première ligne dont les caractères ont le sommet tourné du côté du bord; mais, comme cette ligne est légèrement entamée, on doit croire que le bois a été rogné de ce côté et il se pourrait que la fracture eût emporté une autre ligne. C'est ce que la traduction nous apprendrait. La tablette de neuf lignes présente seule une particularité assez singulière. La seconde et la septième ligne sont moins longues que les autres, et l'une de leurs extrémités vient se terminer en pointe entre les deux lignes contiguës.

Le système d'écriture est le même pour les cinq tablettes. Il me semble que cette écriture marche de gauche à droite: la figure humaine y joue un grand rôle, et cela se comprend facilement dans un système inventé probablement sur une terre où l'homme était presque le seul mammifère existant. On distingue l'homme debout tenant une lance, ou un bouclier, ou un poisson, ou un serpent; l'homme courant, l'homme assis: le buste humain, puis le bras. En fait d'animaux, le

poisson courbe ou droit, l'oiseau, un crustacé à pinces (peut-être un batracien et une tortue; ces deux derniers douteux), le serpent, divers insectes. Enfin des signes qui paraissent représenter des plantes, des armes, entre autres un objet courbe qui rappelle le *bommerang*. On distingue aussi une figure que l'on pourrait, au premier abord, prendre pour un carquois rempli de flèches, mais qui ressemble considérablement aux *tüs* ou termes que les naturels de diverses îles plantent dans le terrain des *moraï* ou sanctuaires.

La façon dont tous ces signes sont disposés et combinés me paraît exclure l'idée de faits représentés processionnellement ou bien d'énumération de produits ou de tributs, comme on en voit dans les manuscrits mexicains. L'aspect général des textes répond beaucoup mieux à l'idée qu'on peut se faire extérieurement d'une écriture hiéroglyphique phonétique comme celle des Égyptiens.

Il y a certainement des combinaisons de signes. Une même figure reçoit des additions qui en modifient la valeur et peut-être le son, si ce ne sont pas seulement des déterminatifs aphones.

J'ai relevé en plusieurs endroits de quelques tablettes des groupes identiques; c'est un travail qui devra être continué.

M. le docteur Fournier a entendu dire qu'il existait dans l'île de Pâques un naturel qui pouvait lire cette écriture. Malheureusement cet homme était momentanément absent. Le renseignement n'en est pas moins fort précieux, et il appartiendrait à l'Académie de le signaler au zèle de nos navigateurs et de nos missionnaires. Si l'on obtenait la traduction et la prononciation de quelques lignes de cette écriture hiéroglyphique, on parviendrait plus facilement à établir une bonne transcription pour les langues de la Polynésie. Forster, le compagnon de Cook, avait reconnu que les indigènes de l'île de Pâques parlent un dialecte de la langue de Taïti; et c'est avec

l'aide du Taïtien Hidi-Hidi que Cook put se faire comprendre par les habitants de l'île. MM. Dumont d'Urville, Gaussin et Colenso s'accordent à reconnaître le lien qui unit les langues de la Polynésie.

Waïhou (l'île de Pâques), située par le 110e degré de longitude et le 27e de latitude sud, à la dernière limite de la Polynésie, est relativement rapprochée de la côte du Pérou. A l'époque où existaient encore ces doubles-canots qui avaient permis aux Taïtiens d'explorer les mers dans un espace si considérable, il n'est pas impossible que l'homme ait franchi la distance qui sépare Waïhou du continent américain.

On sait que Waïhou possède de nombreuses figures colossales de pierre qui paraissent fort anciennes et dont l'origine est actuellement ignorée[1]. Ces figures ne sont pas sans analogie avec les colosses chargés d'écritures hiéroglyphiques observés dans les forêts du Yucatan. Mais on n'y a relevé aucune inscription; et nous nous hâtons de dire que le système graphique des tablettes découvertes par M. le docteur Fournier n'offre pas plus de rapport avec les écritures sculptées sur les grandes stèles du Yucatan qu'avec celles que nous montrent les manuscrits mexicains de divers âges.

Dans tous les cas, les tablettes de Waïhou prennent une place importante dans l'épigraphie; car on ne connaît pas jusqu'à présent de systèmes d'écriture appartenant à l'hémisphère austral. Toutes les écritures ont pris naissance de l'autre côté de l'équateur. Les spécimens rapportés par M. le docteur A. Fournier ont donc une importance très-grande, qui ne peut échapper à l'attention du monde savant.

[1] Adrien Balbi, dans son *Abrégé de géographie*, 1838, 3e édit. p. 1208, affirme que ces statues de «la terre habitée la plus orientale de l'Océanie» n'existent plus; les capitaines Kotzebue et Beechey ne les ont pas retrouvées. Nous devons dire cependant que M. le docteur Fournier nous a montré les dessins qu'il a exécutés d'après quelques-uns de ces colosses qu'il a pu observer en grand nombre.

Waïhou, découverte en 1722 par l'amiral hollandais Roggeween, visitée en 1774 par Cook, en 1786 par Lapérouse, est presque en dehors des lignes de nos navigateurs; il serait à souhaiter que nos officiers eussent connaissance des faits signalés par M. le docteur Fournier et voulussent bien continuer des recherches de nature à éclaircir un point très-obscur de l'histoire de l'humanité.

A. de Longpérier.

N° IX.

SUR LES CAMPAGNES DE THOTHMÈS III EN ASIE D'APRÈS LA STÈLE D'AMENEMHEB.

M. le docteur Ebers vient de découvrir à Abd-el-Qournah un hypogée encore inexploré, décoré d'inscriptions et de peintures, dans lequel fut inhumé un officier militaire de l'époque de Thothmès III et d'Aménophis II, du nom d'*Amenemheb*.

L'une des inscriptions présente un intérêt tout à fait exceptionnel et comptera désormais parmi les plus précieux monuments que nous ait légués l'antique terre des Pharaons.

Avec un empressement auquel on ne saurait donner assez d'éloges, M. Ebers a déjà livré aux égyptologues, ses confrères, ce texte précieux, accompagné d'une traduction interlinéaire[1] et d'un court préambule.

Le travail de M. Ebers sur l'inscription dont il s'agit fait le plus grand honneur à sa sagacité et à son expérience dans la lecture des hiéroglyphes; toutefois, éloigné de ses notes, il a dû forcément laisser place à quelques rectifications, qu'on reconnaîtra en comparant avec la sienne la traduction que je mets sous les yeux de l'Institut, mais qui n'amoindrissent nullement le mérite du savant allemand.

L'inscription se compose de quarante-six lignes d'hiéroglyphes peints en bleu sur un enduit mince, endommagé sur

[1] *Journal égyptologique de Berlin*, 1873, p. 1.

divers points où le texte offre des lacunes heureusement sans grande importance; elle est d'un style simple et clair et ne présente, malgré les interruptions dont je viens de parler, qu'un très-petit nombre de passages incertains.

En voici la traduction suivie :

Je fus la grande confiance[1] du chef suprême Vie-Santé-Force, le partage du cœur du roi de la haute Égypte, la bienfaisance du cœur du roi de la basse Égypte. J'ai suivi mon maître sur ses pas dans les pays du nord, du midi, (où) il a voulu. J'ai été le compagnon de ses pieds. (Je ne me suis pas séparé du roi pendant[2]) les manifestations de sa force; sa valeur fortifiait le cœur.

Je fis des prises dans le pays de Nekeba. Je ramenai trois Amous prisonniers vivants.

Lorsque S. M. arriva à Naharan. j'amenai les trois hommes que j'avais pris là. Je les plaçai devant S. M. comme prisonniers vivants.

Je fis encore des prises pendant cette campagne dans le pays de la vallée d'Ouan, à l'ouest de Khaleb : je ramenai 13 Amous prisonniers vivants, 70 ânes vivants, 13 bassins de fer, des[3] bassins ouvrés d'or.

Je fis de nouveau des prises, pendant cette campagne, dans le pays de Karkemish; j'en ramenai (des[4] Amous) prisonniers vivants. Je traversai l'eau de Naharan les tenant dans ma main[5]. Je les plaçai devant mon royal maître. Alors il me récompensa d'une récompense grande, à savoir[6] le lion d'or affiné[7].

Je vis de nouveau les victoires du roi de la haute et de la basse Égypte,

[1] Ces qualifications singulières sont connues par d'autres textes; elles sont comparables à celles de *yeux, oreilles, bouche, etc. du pharaon.*

[2] La lacune est comblée d'après une phrase de l'inscription d'Ahmès Pennekeb, qui est au Louvre.

[3] Le nombre a disparu dans une lacune.

[4] Lacune.

[5] Littéralement : «ils étaient dans ma main.» Plusieurs faits d'armes de ce genre sont racontés par les textes. Voir notamment l'inscription d'Ahmès, fils d'Abana : Chabas, *les Pasteurs*, p. 20, v.

[6] ; littéralement : «compte de ce qui est.» Cette formule annonce une énumération. Devant une énumération de noms, on trouve : «compte ou connaissance des noms qui furent.» (Mariette, *Mon. div.* pl. V, 11*h*.)

[7] Lacune restituée d'après les éléments fournis par la ligne 16 de l'inscription.

Menkheper-Ra (Thothmès III) dans le pays de Sentzar. Il fit[1]..... J'y fis des prises devant S. M. J'en rapportai une main[2]. Le roi me donna l'or de la récompense, à savoir : de l'or et deux anneaux d'argent.

De nouveau je vis sa vaillance; j'étais de sa suite à la prise de Qodesh; je ne m'écartai pas du lieu où il était. Je ramenai deux Marinas prisonniers vivants, devant le roi, seigneur des deux mondes, Thothmès vivant à toujours. Il me donna l'or pour la valeur en présence de tous, à savoir : le lion d'or travaillé[3], deux bracelets, deux coiffures et quatre anneaux.

Je vis mon royal maître lorsqu'il (s'embarqua pour..... aux confins..... du pays de.....h; puis il débarqua de nouveau. Je montai[4].....

Je vis de nouveau sa vaillance dans le pays de Takhis.....[5] J'y fis des prises devant le roi; je ramenai trois Amous prisonniers vivants. Alors mon royal maître me donna l'or de la récompense, à savoir : deux bracelets d'or, quatre anneaux, deux coiffures, le lion et un esclave[6].

Je vis encore un nouvel acte de valeur fait par le Seigneur des deux mondes dans le pays de Niyi : il donna la chasse à 120 éléphants à cause de leurs défenses[7] sur[8]..... Je pris le plus gros[9] d'entre eux en

[1] Lacune à la fin de laquelle on trouve le pronom .

[2] La main d'un ennemi qu'il avait tué; c'est une locution très-fréquemment usitée dans les textes de l'époque.

[3] Il faut lire au lieu de ; l'erreur peut provenir du peintre du monument. Le lion d'or était le signe, «la décoration» de la valeur militaire.

[4] Il est impossible de compléter ce passage à cause de la grandeur des lacunes et des groupes incertains rétablis par M. Ebers.

[5] Groupes incertains.

[6] Le signe «esclave» est très-visible dans la copie de M. Ebers. Des présents d'esclaves étaient dans les habitudes de l'époque.

[7] Il n'est pas certain que le groupe signifie «défenses, dents.» Mais le déterminatif de la dent autorise cette traduction. Le sens est que le roi voulait se procurer de l'ivoire.

[8] Lacune.

[9] ; littéralement : «l'objet le plus gros.» J'ai déjà montré que, dans , , , le mot ne sert qu'à former le substantif et n'ajoute rien au sens. C'est une grosse erreur que de traduire «lieu.»

l'attaquant devant S. M. Je lui coupai un de ses pieds de devant[1] et il vivait encore[2]. . . . . J'entrai dans l'eau où sont les deux pierres[3].

Alors mon royal maître me récompensa par l'or; il me donna[4]. . . . . et trois habillements complets.

Voilà que le chef de Qodesh fit sortir une cavale de (la ville)[5]; elle entra au milieu des soldats; je courus après elle à pied avec mon coutelas[6]. Je lui ouvris le ventre, lui coupai la queue et la donnai au roi. Je reçus pour cela des honneurs extraordinaires[7]; il me donna une joie qui remplit mon sein, une allégresse qui s'attacha à mes membres.

S. M. fit sortir tous les vaillants de son armée pour rompre la muraille neuve qu'avait faite la ville de Qodesh. Je la rompis; j'étais le guide de tous les vaillants; aucun n'agit avant moi.

Je sortis; je ramenai deux Marinas prisonniers vivants.

Mon royal maître me récompensa de nouveau pour cela . . . . . par toute sorte de bonnes choses, satisfait qu'il était que j'eusse fait ces prises.

J'étais lieutenant de navire; je gouvernais l'intérieur (de la barque royale) comme chef d'équipage[8], afin de le ramener en naviguant (à Thèbes) pour sa bonne panégyrie d'Apetou de Diospolis (Pa-Amon) qui met la population en allégresse.

[1] Littéralement : «une main.» C'était effectivement le moyen de se rendre maître de l'animal.

[2] Lacune.

[3] . J'ai traduit littéralement ; mais, pour comprendre cette indication, il faudrait connaître la topographie des environs de Ninive vers le XVIIe siècle avant notre ère.

[4] Lacune.

[5] Lacune remplie.

[6] 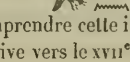 . Le est le déterminatif des objets en métal. Ce mot n'est pas connu sous cette forme; il faut peut-être lire , «pointe, pique.» Dans tous les cas, il est certain qu'il s'agit d'une arme avec laquelle Amenemheb creva le ventre de la cavale.

[7] Littéralement : «je fus adoré en dieu.» Cette expression, qui choque nos idées, était habituelle dans le style de l'époque. Dans la stèle d'Ameni, connue sous le nom de *stèle de la famine*, ce personnage dit aussi : 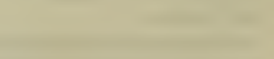 , «le prince me rendit l'honneur divin.»

[8] Ce passage est très-incomplet, mais il est facile de le rétablir si l'on considère qu'il parle du retour de Thothmès III en Égypte à l'occasion de la grande panégyrie d'Ammon à Thèbes. L'expression 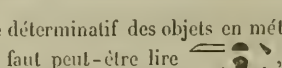 est un terme de

Puis le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses en victoire, en puissance, droit lui étant fait[1], depuis l'an premier jusqu'à l'an 54, le dernier jour du mois de Phamenot, comme roi de la haute et de la basse Égypte Menkheperra, justifié.

S'élevant au ciel, il se réunit avec le disque solaire, suivant le dieu, et se répandant pour devenir la clarté du monde chaque matin; il fut le disque solaire illuminant le ciel fécondé[2].

Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep (II) vivant à toujours s'établit sur le trône de son père et occupa le siége royal. Tous les malfaiteurs, il les saisit : tous les misérables du pays de Tesher (*la terre rouge, les déserts voisins de l'Égypte*), il frappa leurs chefs[3].

Couronné comme Horus, fils d'Isis, il prit possession (des deux régions et réduisit les habitants)[4] de Kenemm (*Kenemm*).

Tout le pays se prosterna devant ses esprits, leurs tributs sur leurs dos; il leur accorda le souffle de la vie.

Le roi m'aperçut naviguant avec lui dans la barque (royale) dont le nom était *le couronné dans la bari de Ma*[5]. Je le conduisais de mes

marine qui signifierait littéralement : «gouverner, disposer l'intérieur.» Elle se rencontre au *Rituel* (ch. XCIX, 1; C, 3; CXXIX, 3) et se réfère à la conduite par le défunt du navire de l'Océan céleste; Amenemheb n'était encore que bas-officier, mais le roi lui avait confié le poste de chef d'équipage ( ).

[1] C'est-à-dire : «justification lui étant faite sur la terre.» La justification c'est le triomphe d'Osiris sur Set, du bien sur le mal, de la légitimité sur la révolte, de la vie sur la mort.

[2] On trouve à Abydos une image semblable : «Le ciel est fécondé par tes beautés.» (Mariette, *Abydos*, I, L, 26.)

[3] Ce passage est altéré. semble devoir être rectifié en . C'est une expression de mépris analogue à celle de , qui vient ensuite. Ces derniers sont dits habitants de Tesher. *Tesher* est la «terre rouge» par opposition à , *kami*, la «terre noire,» le désert à côté de la vallée fertile du Nil.

[4] Lacune remplie conjecturalement. Évidemment la phrase finit avec le groupe *Kenemm*, qui désigne une localité célèbre par ses vins, située dans le nome diospolite.

[5] La divinité placée dans la cabine de la barque porte la croix ansée comme la déesse *Ma;* mais, au lieu de la plume caractéristique, la copie de M. Ebers lui met sur la tête l'aspic royal. Ce point devra être vérifié de nouveau; mais il n'a d'intérêt qu'au point de vue du nom de la barque.

bras dans sa bonne panégyrie de l'Apet du midi de la même manière[1]. On me fit monter dans l'intérieur du palais et l'on me fit tenir devant le roi Aakheperoura : c'était impressionnant[2]. Lorsque je fus debout devant le roi, il me dit : Je sais qui tu es; on m'a dit tout ce que tu as fait au service de mon père[3]. Tu es gratifié de la dignité de capitaine d'infanterie. Selon l'usage[4], surveille les vaillants du roi.

Le capitaine Mahou[5] exécuta tous ses ordres.

Bien peu de textes historiques de l'ancienne Égypte se présentent à nous sous une forme aussi claire et aussi simple. Ce style dépouillé d'ornements se retrouve cependant sur les monuments de la XVIIIe dynastie et notamment dans les biographies des deux Ahmès; mais, dès l'accession des Ramessides, on voit apparaître le style prétentieux, ampoulé, chargé de métaphores, dont l'usage ne se perdit plus en Égypte et qui eut son plus grand développement sous Ramsès III et ses successeurs.

Le fait le plus important consigné dans l'inscription nouvelle consiste dans la fixation précise de la durée du règne de Thothmès III, qui a été de cinquante-quatre ans et sept mois si l'on compte le règne depuis le commencement de la première année, ou de cinquante-quatre ans et onze mois si l'on

[1] Il est dit plus haut qu'Amenemheb avait conduit le roi Thothmès III dans une occasion semblable.

[2] Après le cartouche royal, viennent les mots , « c'était à faire l'action de pehpeh, à impressionner comme la vaillance. »

[3] Cette phrase, dont le texte est incomplet, est rétablie d'après les débris des signes et les vraisemblances. Le sens que j'ai adopté ne me laisse aucun doute.

[4] Littéralement : « comme il est dit. »

[5] Le roi ordonnait et un de ses officiers faisait exécuter l'ordre. Le capitaine Mahou , qui est chargé de ce soin, n'est peut-être pas un personnage nouveau pour nous. Sa stèle funéraire, qui est au Musée britannique, a été publiée par Sharpe, 2e série, pl. LXXXIX; cette stèle appartient à l'époque des Thothmès autant qu'on en peut juger par le nom de Neferari, commun à cette époque. Si ce n'est pas positivement le même personnage, il est certainement de la même famille.

prend pour point initial le jour du couronnement, qui eut lieu au mois de Pashons. On ne connaissait pas de date supérieure à l'an 47. Dans son *Kœnigsbuch*, M. le docteur Lepsius n'attribue à Thothmès III que trente-huit ans de règne, dont douze en association avec Thothmès II. Ces calculs exigent, on le voit, des rectifications considérables. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de s'en tenir, en matière d'archéologie égyptienne, à l'explication soigneuse des textes et au classement des faits reconnus; les vues d'ensemble ne peuvent encore être tentées avec chance de succès; les systèmes théoriques seront inévitablement contredits.

Le règne glorieux de ce pharaon nous a laissé un grand nombre de monuments historiques, dont j'espère publier avant peu une traduction complète. Nous savons que Thothmès III avait fait graver sur une des murailles de Karnak un résumé de ses campagnes depuis l'an 22 jusqu'à l'an 42 de son règne, avec le compte des tributs qu'il avait perçus sur les peuples vaincus. Dans ces longues guerres, le conquérant égyptien porta ses armes jusqu'aux limites des pays du Ruten supérieur et du Ruten inférieur, qui comprenaient certainement le nord de la Syrie, la Babylonie et l'Assyrie, et peut-être quelques régions de la Batanée et de la Palestine. Nous possédons des listes considérables des villes et des pays alors soumis à l'Égypte; mais il n'en est pas une qui soit complète, ce qui tient principalement à l'état de détérioration dans lequel les monuments nous sont parvenus. Toutefois nous pouvons nous former une idée de l'immense développement de la puissance de l'Égypte en rappelant à la fois les noms de Hamath, Qodesh sur l'Oronte, Babel, Ninive, Damas, Joppé, Béryte, Ghérar, Rabba, etc.

L'inscription d'Amenemheb ajoute quelques faits nouveaux à ceux qui nous étaient déjà connus des annales de ce règne.

Le premier nom géographique qu'il nous fait connaître est

celui de , *Nekeba*. Notre soldat de fortune fit dans ce pays trois prisonniers, que le texte nous dit positivement être de la race des Amous. Séduits par le rapprochement de ce nom avec l'hébreu נגב, *negheb*, « le midi, » MM. de Rougé et Brugsch ont supposé qu'il s'agissait du midi de la Palestine, souvent nommé *Neghebah* dans l'Écriture. Notre texte ne nous permet pas de nous arrêter à cette supposition, car il place Nekeba en Naharaïn et non loin de Khaleb (Alep). Cette ville de Nekeba est comprise dans la liste de Karnak et se retrouve encore dans celle des conquêtes de Shishak Ier.

Dans la même campagne, Amenemheb combattit encore dans un pays nommé , *le district de la terre de l'arbre ouan*. Je crois que l'arbre *ouan* est le même que le , *aoun*, dont parle le *Voyage d'un Égyptien*, en l'associant au chêne et au cèdre. Le déterminatif montre qu'il s'agit d'un bois compacte et solide, et les circonstances de l'itinéraire suivi par le Mohar voyageur prouvent que c'est un des arbres abondants du Liban; le pays de Ouan peut être cherché sur les dernières pentes septentrionales du Liban, à l'ouest d'Alep, ainsi que le dit le texte; ce pays était également habité par la race des Amous.

De là, notre héros va combattre à Kirkamasha ou Karkemish (*Circesium*); il y traversa ce qu'il appelle *l'eau de Naharan;* c'est probablement l'Euphrate, dont le nom n'a pas encore été reconnu avec certitude dans les hiéroglyphes. La grande distance qu'il y a entre Alep et Circesium pourrait faire quelque difficulté; mais Thothmès III avait plusieurs corps d'armée et se transportait promptement de l'un à l'autre; nous avons vu notamment que c'est en son absence qu'eut lieu le combat de Nekeba; Amenemheb ne put lui présenter ses prises qu'à son arrivée en Naharan.

D'ailleurs, nous serons forcé de reconnaître tout à l'heure que le pharaon, après la prise de Qodesh, a fait un nou-

veau voyage beaucoup plus long encore que celui de Karkemisch.

Ensuite Amenemheb assista à de nouveaux combats dans le parys de Sentzar[1]. Ce nom de *Sentjar* ou *Sentzar* n'a pas encore été rencontré dans les hiéroglyphes; mais je crois que c'est une transcription spéciale de celui que nous connaissons sous les formes , , , *Senkar* et même *Sakar*, et qu'on a assimilé au שנער, *Shinghar* de la Bible; les Septante l'ont transcrit Σεναάρ en supprimant le son aspiré-guttural, aussi difficile à rendre en grec qu'en égyptien; on connaît l'extrême affinité des articulations coptes ϫ, ϭ et ϰ. Shinghar était sur la route de Ninive, et Karkemish doit se trouver entre Shingar d'une part, et Alep et Qodesh de l'autre. M. Maspero a donc eu raison de contester l'identité de Karkemish et de Circesium situé à l'embouchure du Khobar[2].

Cette expédition sur l'Euphrate termina la campagne; mais Amenemheb continua à accompagner Thothmès III dans ses guerres; il ne s'écarta pas de la personne royale lors de la prise de Qodesh qu'un autre texte nous montre avoir eu lieu en l'an 30[3]. Ce fut le premier fait militaire de la sixième campagne; par conséquent, les expéditions précédentes d'Amenemheb tombent dans les cinq premières.

La ville de Qodesh, dont il est question ici, doit être Qodesh sur l'Oronte, l'un des centres principaux de la résistance des peuples asiatiques contre l'Égypte, aussi bien sous Thothmès III qu'aux temps de Ramsès II. En l'an 23 de Thothmès III, le prince de Qodesh avait pris l'initiative de la révolte, s'était renfermé dans Maggédo et avait appelé à lui les chefs de tout le pays compris depuis l'eau d'Égypte jusqu'à Naharan, qui

[1] Le préambule de ce passage est interrompu par des lacunes.

[2] *De Carchemis oppidi situ, etc.*

[3] Lepsius, *Auswahl der wichtigst. Urk.* pl. XII, 7

faisait également partie de la confédération. « Aussi, dit le texte de Karnak, prendre Maggédo, c'était prendre mille villes. »

Maggédo se rendit la même année (l'an 23); mais les textes sont si incomplets que nous n'y trouvons plus rien de ce qui concerne les trois campagnes suivantes. Dans la cinquième, Thothmès s'empara de Tounep en Naharan, au sud d'Alep, d'Aradou, qu'on croit être Arad, et perçut des tributs dans tout le pays de Tsahi. Ce ne fut que dans la campagne suivante qu'il mit le siége devant Qodesh. La ville fut prise et saccagée. Amenemheb y fit prisonniers deux chefs ennemis. Nous voyons plus loin que Qodesh se releva de ses ruines et se fortifia de nouveau.

Dans l'épisode suivant, Amenemheb nous montre le pharaon s'embarquant pour une contrée dont le nom a disparu dans les lacunes; on distingue cependant encore que le roi atteignit les confins d'un pays dont le nom finit par l'hiéroglyphe 𓎛, *h*, qui permettra tôt ou tard d'en retrouver le nom entier.

Dans cette même course, le roi combattit à Takhis, ville du Ruten supérieur, c'est-à-dire de la partie du Ruten qui appartenait à l'Assyrie. Amenemheb, qui avait accompagné Thothmès, y fit trois prisonniers vivants, que le texte désigne encore comme Amous.

Puis le roi arrive à Niyi (𓈖𓏏𓇋𓇋𓂝𓏏), nom que la muraille de Karnak donne sous la forme 𓈖𓏏𓇋𓇋𓂝𓏏, *Neniyi*, plus conforme à l'orthographe hébraïque נינוה, *Nineouch*. Il ne faut cependant pas oublier que les Égyptiens rendent souvent par 𓈖, *n*, « seul, » des mots qu'ils écrivent ordinairement par 𓈖𓏏, *nen*.

Dans tous les cas, il s'agit bien de Ninive; car l'on ne pourrait songer qu'à des régions encore beaucoup plus éloignées de l'Asie orientale ou de l'Asie méridionale, où vit aujourd'hui l'éléphant. Le renseignement est positif : Thothmès prit à la

chasse 120 éléphants dans ce voyage à Ninive. Le verbe [hieroglyphs], *bahes,* exprime l'action de « prendre ou tuer à la chasse. » Au *Conte des deux frères,* Baïta, retiré à la vallée du Cèdre, passait son temps à [hieroglyphs]; *bahes,* « les animaux du pays; » c'était une profession dont il apportait les profits à sa femme. Il n'y a pas de sens possible autre que celui de « chasser, prendre à la chasse; » seulement ce terme est particulier à la chasse des gros animaux ou des bêtes fauves, tandis que la chasse aux oiseaux serait spécialement désignée par le mot [hieroglyphs], *khens.*

Bahes se rencontre aussi sous la forme *bahou,* [hieroglyphs][1]; l'une et l'autre forme sont d'assez rare occurrence et peuvent dériver de [hieroglyphs], *bahen,* qui signifie « frapper avec le glaive. »

Mais nous voyons par notre texte que le roi ne tua pas les éléphants de sa main, puisque le plus gros d'entre eux fut blessé et pris par Amenemheb. L'éléphant se prend par troupes entières aussi bien que par individus isolés. Très-probablement Thothmès avait présidé à une grande chasse autant par plaisir que pour se procurer de l'ivoire. Il est nécessaire de noter la circonstance que le texte ne parle en cette occasion d'aucun fait militaire quelconque, mais seulement de cette prise d'éléphants; le roi n'y combattit pas les Assyriens, et Amenemheb n'y fit aucun butin. Le chef d'Assur, qui payait tribut à l'Égypte depuis l'an 23, n'avait peut-être pas participé à la révolte. Il ne saurait conséquemment être question d'éléphants de guerre, qui supposeraient une grande bataille dont il serait certainement dit au moins quelques mots dans le texte. Notre narrateur, qui va nous parler tout à l'heure d'une cavale lâchée dans le camp égyptien par le chef de Qodesh, n'aurait pas passé absolument sous silence le chef de Ninive, son

[1] Comparez *Papyrus d'Orbiney*, p. 8, 9; p. 10, 1.

armée et ses corps d'éléphants, qui devaient être un objet de quelque surprise pour les Égyptiens. Nous n'avons donc aucun droit de forcer notre texte; il s'agit bien d'éléphants chassés, et par conséquent, vers le XVIIe siècle avant notre ère, l'éléphant vivait non loin de Ninive, c'est-à-dire à une assez grande distance des régions de l'Asie où on le trouve aujourd'hui. C'est de là sans doute que les Phéniciens tiraient l'ivoire qu'ils livraient à l'Égypte. Ce renseignement devra être utilisé pour la recherche de la situation du pays d'Asi (𓇋𓏏𓇋𓇋𓈖) ou Amasi, qui fournissait également de l'ivoire et que les listes ethniques placent au nombre des peuples septentrionaux.

Au dire de Diodore, les Indiens s'imaginaient qu'il n'y avait pas d'éléphants ailleurs que dans leur pays; pour les combattre à armes égales, Sémiramis fit fabriquer, dit cet historien, des éléphants de foin recouverts de peaux de bœufs noirs, que des chameaux transportèrent ensuite jusque dans l'Inde[1]. Mais l'histoire de la célèbre reine de Babylone n'est qu'un tissu de légendes merveilleuses de très-faible consistance historique; les éléphants de foin méritent la même créance que l'armée de trois millions de fantassins, de cinq cent mille cavaliers, de cent mille chars de guerre et de cent mille chameaux portant des combattants armés d'épées. Toute cette histoire est à refaire.

Les Égyptiens étaient familiarisés avec les éléphants d'Éthiopie; Amenemheb connaissait bien la manière de les combattre, qui consiste principalement à les blesser aux jambes de devant. C'est ce que firent les Romains, revenus de la terreur que leur inspirèrent d'abord les éléphants de Pyrrhus.

A la suite de cette chasse heureuse, Amenemheb entra « dans l'eau où sont les deux pierres. » Il nous est difficile aujourd'hui de deviner ce que signifie ce détail. Nous avons vu

[1] *Bibl. hist.* liv. II.

que notre héros s'est déjà vanté d'avoir traversé « l'eau de Naharan » ou l'Euphrate. Il était hardi nageur et aimait à se faire gloire de ses exploits dans cet exercice.

Dans un passage des *Annales de Thothmès III*, il est dit que ce pharaon étant au pays de Ruten établit deux stèles, l'une sur la rive gauche de ce fleuve, l'autre à l'endroit de la stèle de son père[1]. Malheureusement le texte est mutilé, et nous ignorons de quel fleuve il est question; mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agit du pays de Ruten et de deux stèles ou pierres placées sur les bords d'un fleuve. Un Égyptien devait naturellement se servir de ces pierres glorieuses comme indication locale. C'est au moins une conjecture bien séduisante.

L'expédition à Ninive eut lieu en l'an 33; car il est très-vraisemblable que c'est la même dont il est fait mention sur la muraille de Karnak, où nous voyons que Thothmès passa à Ninive en revenant, et que c'est à cette occasion qu'il plaça sa stèle en Naharan pour porter jusque-là la frontière de l'Égypte[2]. Le texte de Karnak, pas plus que l'inscription d'Amenemheb, ne mentionne aucun acte de guerre de la part de Thothmès III sur le territoire ninivite; mais nous y trouvons les débris de la liste des tributs fournis par les chefs du pays. Les deux textes sont donc en parfaite concordance. Celui de Karnak nous montre que Thothmès alla plus loin que Ninive, puisqu'il y passa « en revenant. » Mais c'est bien à Ninive, ou au moins sur le territoire qui dépendait de cette ville, que les éléphants furent chassés. Sans cette donnée positive du texte, on aurait pu songer à attribuer à Thothmès III une course jusque dans l'Inde. Mais, quoique ce voyage ait été attribué à Sésostris, personnage légendaire qui représente plus d'un pharaon conquérant, il faut attendre des indices plus significatifs avant de l'accepter comme fait historique.

[1] Lepsius, *Auswahl*, XII, 17.
[2] *Auswahl*, pl. XII, 21.

De Ninive, notre narrateur se transporte de nouveau à Qodesh. Dans les débris des inscriptions de Karnak, nous voyons que Thothmès III s'empara des villes du territoire de Qodesh dans sa campagne de l'an 42, la dernière de la série inscrite sur le divin pylône[1].

Cette ville avait donc secoué de nouveau le joug de l'Égypte; elle fut assiégée; pendant le siége se produisit l'incident de la cavale lancée au milieu de l'infanterie égyptienne par le chef ennemi. Amenemheb se précipita résolûment à la poursuite de cet animal, l'atteignit à la course et le tua. Pour cet acte énergique, il reçut des louanges qui lui furent plus sensibles que les dons matériels par lesquels ses premiers exploits avaient été récompensés.

Qodesh succomba à un assaut donné à ses remparts neufs par l'élite de l'armée égyptienne. Les prisonniers que notre narrateur fit en cette occasion sont désignés par le nom de *Marinas,* de la même manière que ceux du premier siége. Ce titre est un mot araméen qui signifie « chef. » Je l'ai expliqué dans le *Voyage du Mohar*[2]. Les Égyptiens l'adoptèrent pour désigner certains chefs de leurs mercenaires syriens.

La guerre était finie; notre héros, brave soldat d'origine obscure, avait reçu beaucoup de dons en récompense de son courage et de son dévouement. Cependant il n'avait fait que de médiocres progrès dans la hiérarchie militaire. Thothmès III lui donna le titre modeste d'*ouaou* ou bas-officier dans le navire qui le ramena en Égypte. Ce grade avait peut-être plus d'importance dans le vaisseau royal. On sait que ce fut le premier titre obtenu par Ahmès, fils d'Abana. Mais Amenemheb était en outre « le premier de ses compagnons » pour la direction de l'intérieur du navire. C'était un poste de confiance pour le guerrier courageux qui avait suivi son roi dans

[1] *Denkm.* III, 30ᵃ.
[2] *Voyage d'un Égyptien*, p. 210 à 212.

tant de combats. Cependant Thothmès III semble l'avoir oublié, car nous le retrouvons simple *ouaou* dans la barque d'Aménophis II, fils du grand conquérant. Ce nouveau pharaon lui rendit pour ses services glorieux une justice bien tardive en le nommant [illegible]², *Atennou d'infanterie*. Le *Atennou* ou *sennou* venait après les *Oerou* ou *généraux* dans la hiérarchie militaire. Le service d'Amenemheb, en cette qualité, consistait à surveiller les jeunes gens d'élite dont le pharaon était entouré. C'est ce que montre une variante de son titre signalée par M. Ebers [illegible], « capitaine des guerriers jeunes. »

Tels sont les principaux faits intéressants que nous révèle le précieux monument mis en lumière par M. Ebers. Il jette un jour inattendu sur plusieurs faits de l'histoire de Thothmès III et n'est pas moins important au point de vue de la géographie.

Châlon-sur-Saône, 7 avril 1873.

F. Chabas.

N° X.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE D'UN SARCOPHAGE MÉROVINGIEN.

M. Edmond Le Blant rend compte d'une inscription découverte, il y a peu d'années, près de Châtillon-sur-Seine, et qu'un défaut de soin, trop fréquent de nos jours, a déjà laissé disparaître. Un dessin de ce monument a toutefois été conservé. Il s'agit d'une dalle qui recouvrait un sarcophage mérovingien et qui portait, avec le monogramme du Christ, ces seuls mots : *Christus hic est*. Aucun exemple de cette formule n'est signalé jusqu'à présent, et M. Le Blant essaye de trouver l'explication de ces mots énigmatiques.

M. Le Blant rappelle que, suivant une persuasion fort répandue aux temps de l'ancienne Église, les morts pouvaient être en butte, dans leurs tombes, aux attaques du Démon.

Du IVe au Xe siècle, les Pères en donnent des preuves nombreuses. C'était, disait-on, la punition première des pécheurs défunts, qui ne pouvaient plus, comme le faisaient les vivants, se munir du signe de la croix et se défendre par la prière. Afin d'éviter ces tourments, les chrétiens se faisaient enterrer près des sépulcres des saints ou plaçaient dans leurs tombes de l'eau bénite, des reliques, des croix et jusqu'à des hosties, objets sacrés qui devaient, après la mort, écarter les attaques du Malin.

C'est à une tombe ainsi défendue que M. Edmond Le Blant croit pouvoir penser. L'hostie, c'est-à-dire le Christ lui-même, ainsi que l'enseigne la doctrine catholique des plus anciens âges, aurait été déposée sur le corps, comme on l'a fait si souvent chez nos pères.

Les mots *Christus hic est* auraient été le signe extérieur de ce patronage, et M. Le Blant rappelle deux faits principaux à l'appui de son explication. Un Grec païen, pour sauvegarder sa demeure, avait écrit sur la porte : *Hercule, Dieu protecteur, habite ici; que rien de mauvais n'y entre!* De même, et bien des siècles après, les habitants d'Antioche avaient, pour arrêter les désastres d'un tremblement de terre, inscrit sur les murs de leurs maisons : *Le Christ est avec nous; arrêtez!*

Telles sont les antiques formules que M. Edmond Le Blant rapproche de celle de la pierre qu'il étudie et qui lui paraît appartenir à la fin du Ve siècle.

N° XI.

MERCURE ET LES FIGURES FÉMININES REPRÉSENTÉES À SES CÔTÉS DANS L'EST DES GAULES.

M. Charles Robert a communiqué à l'Académie un travail sur l'association de Mercure et d'une divinité féminine, dans le nord-est des Gaules, pendant la domination romaine. Cette

association n'avait pas encore été étudiée à un point de vue général, et les monuments qui la constatent n'avaient pas été complétement réunis. Il existe sur les deux rives du Rhin, vers le milieu de son cours, et plus à l'est, dans les cités des Treveri, des Mediomatrici, des Leuci et des Lingones, de nombreuses inscriptions qui associent à Mercure une parèdre nommée tantôt Maïa, tantôt Rosmerta; en outre, on rencontre assez fréquemment chez les mêmes peuples des bas-reliefs muets montrant le dieu caractérisé par le caducée et la bourse, et, à sa droite, une figure féminine qui a pour attributs tantôt un caducée, tantôt une corne d'abondance, et toujours une bourse. Quelquefois la déesse, au lieu de tenir la bourse pendante, la prend des mains de Mercure ou en reçoit le contenu dans une patère qu'elle présente à ce dieu. Le double nom que porte la figure féminine et le fait d'avoir un de ses deux attributs variable impliquent-ils qu'il y ait eu deux déesses distinctes servant de parèdres à Mercure? L'auteur de la communication ne le pense pas, et, à défaut d'inductions philologiques permettant d'établir que le mot Rosmerta a le même sens que le mot Maïa, il démontre que le caducée et la corne d'abondance, pendant l'ère impériale, se substituaient trop facilement l'un à l'autre ou se réunissaient trop souvent dans les mêmes mains, ainsi que le prouvent les monuments et les médailles, pour servir à distinguer et à individualiser les figures féminines qui accompagnent Mercure dans les bas-reliefs gallo-romains. Le caducée et la corne d'abondance ne donnent à ces figures que le caractère vague de prospérité. Allant plus loin, il établit que la bourse, emblème spécial et qui ne se rencontre qu'exceptionnellement aux mains des déesses dans les représentations antiques, forme un puissant trait d'union entre les figures féminines qui nous occupent et leur donne évidemment un caractère commun, quel que soit, d'ailleurs, le second attribut dont elles sont pourvues.

M. Robert croit donc à un mythe unique. Quel est maintenant le sens que ce mythe emprunte à la bourse? Nous venons de rappeler que la déesse reçoit quelquefois la bourse ou son contenu des mains de Mercure. Dans ce cas, la relation entre les synèdres devient plus étroite et plus précise. Or, cette relation avait déjà été exprimée par le ciseau sur des monuments d'origine grecque, plus anciens que les bas-reliefs gallo-romains et heureusement plus entiers et plus explicites. En effet, deux bas-reliefs funéraires, l'un de Vérone, l'autre de Pouzzoles, et une peinture de Pompeï montrent également Mercure donnant une bourse à une femme placée près de lui. Mais le monument de Vérone porte, sous les divinités qu'il représente, les mots ΓΗ et ΕΡΜΗΣ. C'est là toute une révélation, et il faut reconnaître, non-seulement dans les anaglyphes d'Italie, mais dans ceux des bords du Rhin et de la Moselle, Hermès enrichissant la Terre. On sait d'ailleurs, par les auteurs anciens, comment Hermès, en vertu de sa puissance chthonienne, fécondait la terre, y produisait les richesses intérieures et extérieures, et même, si l'on accepte l'interprétation d'un savant moderne, M. Otto Jahn, y développait la vie de l'âme. M. Charles Robert ajoute toutefois que l'antique culte de Mercure chthonien fécondant la terre n'avait pas conservé sous l'empire, dans les diverses provinces et en Belgique, son caractère général et abstrait. En effet, de nombreux témoignages prouvent que, dans quelques-unes de ces provinces, le mythe de Mercure et de la Terre, désignée alors plus particulièrement sous le nom de Maïa, était surtout honoré par les marchands; on peut donc croire que l'association de Mercure et de sa parèdre s'était altérée comme la divinité même de Mercure, devenu simplement le dieu du commerce.

Plusieurs membres ayant manifesté le désir que l'auteur complétât son travail et y joignît la description des bas-reliefs

sur lesquels il s'appuie, M. Robert s'engage à développer ses arguments et à faire de bons dessins de certains monuments et, par exemple, de ceux où la figure féminine sculptée à côté de Mercure partage avec lui le surnom de Visucius.

N° XII.

NOTE SUR L'HISTOIRE DE L'ARTICLE BRETON.

L'article défini breton est aujourd'hui, dans les trois dialectes de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, *ar* devant toutes les consonnes, sauf *n, d, t, l; an* devant *n, d, t* et les voyelles; *al* devant *l*. Dans le dialecte de Vannes, la consonne qui termine l'article est la même que dans les autres dialectes et suit la même loi, mais la voyelle initiale est *e* (prononcez *eu*); l'article, dans ce dialecte, est donc *er, en, el*.

Dans les textes du xve et du xvie siècle publiés jusqu'ici, l'article n'a qu'une forme : *an*. A quelle date remontent les finales actuelles *r, l?* Quelle est l'origine de l'*e* initial de l'article vannetais?

La finale *r* de l'article paraît dater du xvie siècle. C'est dans les actes vannetais qu'on la rencontre d'abord : le plus ancien exemple que j'aie trouvé est de 1549, archives du Morbihan, fonds de l'abbaye de Lanvaux, dans un acte concernant la paroisse de Grandchamp. L'article défini est écrit *er* dans un grand nombre de documents vannetais de la seconde moitié du xvie siècle. C'est seulement au commencement du xviie siècle qu'on commence à trouver l'*r* final de l'article hors du diocèse de Vannes. L'usage de la substitution de cet *r* à l'*n* primitif s'est étendu progressivement. Des exceptions nombreuses à cet usage existaient encore au xviiie siècle, et aujourd'hui encore à Fouesnant (Finistère) l'*r* final de l'article est resté inconnu. L'*l* final de l'article paraît dater de la première moitié du xviie siècle.

Quant à l'*e* initial vannetais, l'étude des documents manuscrits conservés dans les archives montre que cet *e*, jusqu'au siècle dernier inclusivement, n'était pas usité seulement en vannetais, et qu'en vannetais l'*a* initial était, antérieurement au XVIe siècle, usité concurremment à l'*e*. L'*a* initial, comme l'*e* initial de l'article, paraissent des altérations d'un *i* plus ancien conservé dans quelques composés, comme *Ker-in-euf*, « village du débonnaire ; » *Ker-i[n]-merc'h*, « village de la fille. »

H. d'Arbois de Jubainville.

N° XIII.

NOTE À L'APPUI DE L'IDENTIFICATION DES HÉBREUX AVEC LES APEROU DES HIÉROGLYPHES, EN RÉPONSE À M. MASPERO.

En attendant l'apparition d'un ouvrage sous presse dans lequel j'ai discuté tous les textes égyptiens relatifs aux temps de l'Exode, je crois devoir mettre en garde les personnes qui s'occupent de ce sujet contre les critiques dont mon identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes vient d'être l'objet.

Cette identification a été d'abord mise en question par un savant allemand, M. Eisenlohr, dans un article *Sur la situation politique de l'Égypte avant le règne de Ramsès III*[1].

Ce savant n'apporte toutefois aucun élément nouveau dans le débat; il ne conteste pas même que les 800 Aperou envoyés par Ramsès IV aux carrières de la vallée de Bonkhen (*Hammamat*) puissent être des Hébreux, mais il se fonde uniquement sur une erreur que j'aurais commise dans la traduction d'un passage du *Papyrus hiératique*, I, 349^b^, pl. 156, l. 7, de Leyde. Là où j'ai lu : « Les Aperou qui traînent la pierre pour la demeure du soleil Ramessou Meriamon, » M. Eisenlohr lit : « Les Aperou qui construisent le bassin du So-

[1] *Transactions of the Society of Bibl. arch.* p. 355 à 381.

leil, » etc. C'est le groupe [illegible], qui lui suggère la traduction : « construire un bassin. » Or c'est là une double erreur : *athou* ([illegible]) signifie « tirer, traîner, » jamais « construire, » et le groupe hiératique de la pierre n'est pas celui du bassin. Les preuves de ces erreurs sont développées dans l'ouvrage que je viens de mentionner; mais elles peuvent être considérées comme surabondantes. Lorsque M. Eisenlohr aura cité un cas avéré dans lequel le groupe *athou* puisse admettre le sens « construire, » il sera temps de discuter la question. En définitive, les objections de M. Eisenlohr ne reposent que sur une erreur manifeste.

J'ai rencontré un second contradicteur dans M. Maspero, jeune égyptologue dont j'ai salué les débuts avec joie et qui promet à l'école française d'égyptologie une collaboration intelligente et laborieuse. C'est pour ce motif que, jusqu'à présent, au moins en ce qui concerne l'égyptologie, la critique s'est montrée fort bénigne envers lui. J'hésite encore à croire que ce jeune savant en ait tiré la conséquence qu'il est, plus que ses confrères, plus que ses devanciers, à l'abri de l'erreur dans ses traductions déjà multipliées, et je regrette d'avoir à revendiquer l'exactitude de mes vues contre l'attaque à laquelle il a cru devoir donner un si grand retentissement.

M. Maspero trouve que « dans le texte allégué par M. Chabas » les Aperou font partie des colonies égyptiennes envoyées par le roi sur les bords de la mer Rouge;

Qu'englobés dans une énumération d'ouvriers, ils « pourraient bien être une classe d'artisans et non un peuple; »

Que, cependant, le poteau, hiéroglyphe des étrangers, étant accolé à leur nom dans la stèle de Ramsès IV, ils « pourraient bien être aussi » des esclaves étrangers sans être nécessairement les Hébreux.

Telle est, en définitive, la conclusion ambiguë de mon contradicteur, dont la dernière hypothèse « esclaves étrangers »

suffit pour annuler la première : « classe d'artisans indigènes. » Restent donc uniquement les « esclaves étrangers ; » en prenant la question aux termes amoindris qu'expose M. Maspero, l'hypothèse qui assimile aux Hébreux ces esclaves portant le même nom[1] serait déjà bien séduisante.

Mais ce serait bien autre chose si mon contradicteur eût prévenu son auditoire que la qualité d'étrangers n'est pas donnée aux Aperou seulement par la stèle de Ramsès IV[2], mais par les papyrus de Leyde, où leur nom est écrit sous la forme la plus complète que la langue égyptienne pût employer pour caractériser une race étrangère. C'est le groupe , qui exprime nettement l'idée : « la nation du peuple étranger nommé Aperiou. »

Il fallait aussi insister sur ce fait que ce peuple étranger des Aperiou construisait sous Ramsès II certains édifices de la ville de Ramsès, à laquelle travaillèrent les Hébreux ;

Qu'ils étaient soumis là aux travaux les plus pénibles de leur spécialité, comme l'avaient été les Hébreux, et que ces travaux pénibles consistaient à traîner de gros blocs de pierre. Ce détail est précieux, car les papyrus égyptiens citent précisément la traction des gros matériaux comme la plus grande misère du maçon. A la vérité, M. Maspero peut ignorer cette particularité, car il a lu dans le texte auquel je fais allusion « que le maçon est un pion de dix coudées sur six passant de case en case. » C'est là une erreur que je ne lui reproche pas trop sévèrement dans l'immense tâche qu'il s'était donnée de traduire la presque totalité de la littérature hiératique familière, tâche dont il s'est acquitté très-convenablement. Je ne la relève ici que par le motif que le sens exact jette une certaine lumière sur le point en discussion.

[1] La transcription est absolument exacte. Je l'ai prouvé.

[2] Dans cette stèle, le nom des Aperou est suivi d'une addition spéciale encore inexpliquée.

Il fallait dire encore que ces étrangers, soumis au travail par les Égyptiens, étaient commandés en Égypte par des préposés de leur race nommés 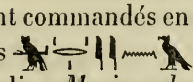 , *Marina Aperou,* c'est-à-dire *Marinas des Aperou;* et que, par conséquent, il est absolument certain qu'ils étaient Sémites. Tel était le cas des שטרים, *Shoterim,* des Hébreux, d'après le témoignage de la Bible.

Tenant désormais pour bien démontré que les Aperou étaient une race sémitique assujettie à l'Égypte, portant le même nom que les Hébreux, obligée aux mêmes travaux, soumise à la même organisation (je passe d'autres particularités que donnera mon livre), il fallait conclure hardiment et en vertu du simple bon sens que si l'on trouve, avant, pendant ou après l'Exode, le mot *Aperou* désignant une portion quelconque de la *population indigène* de l'Égypte, ce nom sera absolument sans relation possible avec celui du peuple étranger. Il suffit d'énoncer ce fait pour qu'il soit prouvé. Qu'on me permette cependant une comparaison presque triviale à force de simplicité : si la langue française venait à se perdre comme l'égyptien et qu'on la reconstituât par un travail d'analyse et de comparaison tel que celui que nous faisons sur les hiéroglyphes, il pourrait arriver que l'on rencontrât une phrase comme celle ci : « Ses deux Suisses étaient Parisiens, » et que l'auteur de cette découverte écrivît un mémoire pour démontrer qu'avant lui on avait eu tort de considérer les Suisses comme un peuple étranger à la France. Vingt autres comparaisons de ce genre et de meilleures peut-être viendront facilement à l'esprit.

Que M. Maspero ne consente pas à tenir pour démontrée l'identification des Hébreux avec les Aperou, c'est son droit; nous verrons quelque jour, parmi les faits qu'il accepte, s'il en est d'aussi vraisemblables. Je ne m'étonnerais pas de voir l'Exode elle-même reléguée tout entière au rang

des fables. C'est à peu près là que mènent les remaniements chronologiques récemment proposés, puisque ces remaniements ne tendent à rien moins qu'à faire table rase des renseignements fournis par la Bible. Ce sujet sera examiné ailleurs.

En attendant, les éléments de la question sont assez clairement exposés, les difficultés linguistiques assez complétement résolues, pour que les personnes étrangères à l'égyptologie puissent se former une opinion et intervenir dans un débat qui intéresse à un si haut degré l'exégèse biblique.

Châlon-sur-Saône, 3 juin 1873.

F. Chabas.

N° XIV.

SUR L'EXISTENCE DE L'ÉLÉPHANT DANS LA MÉSOPOTAMIE AU XIIe SIÈCLE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

La stèle d'Amenemheb, que vient de traduire M. Chabas, établit qu'au temps de Thouthmès III on chassait l'éléphant dans les environs de Ninive. C'est là un fait extrêmement curieux et tout à fait en dehors des notions généralement reçues jusqu'à ce jour. Il faut savoir gré au savant égyptologue de l'avoir mis en lumière aussi bien qu'il l'a fait. Mais cette donnée ne m'a point surpris, car depuis longtemps déjà l'étude des textes cunéiformes m'avait amené à cette conclusion, que l'éléphant avait existé à l'état sauvage dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à une époque encore plus rapprochée de nous, jusqu'au XIIe siècle avant l'ère chrétienne. Je crois utile de résumer brièvement dans cette note les preuves qui m'ont conduit à un pareil résultat et qui confirment les renseignements empruntés par M. Chabas à la stèle d'Amenemheb.

Mais avant de recourir au témoignage des documents écrits de l'Assyrie, je signalerai un monument figuré égyptien, con-

temporain de la stèle d'Amenemheb et attestant le même fait. C'est le célèbre tombeau, dit *de Hoskins*, à Qournah, reproduit à la fin du premier volume du livre de sir Gardner Wilkinson (*Manners and customs of ancient Egyptians*), où l'on voit une série de peuples étrangers apportant des tributs à Thouthmès III. Les Rotennou, qui habitaient une portion de la Syrie septentrionale et l'occident de la Mésopotamie, y sont représentés offrant, avec des vases de métal et de terre émaillée, divers autres objets manufacturés, dont plusieurs en ivoire, et un char, des dents d'éléphant; amenant enfin, outre un attelage de chevaux, un ours du Liban, bien reconnaissable à sa forme et à son pelage fauve, ainsi qu'un jeune éléphant vivant. Chaque peuple, dans les peintures de ce tombeau, présente au pharaon les animaux curieux de son propre pays; l'éléphant était donc un de ceux de la contrée des Rotennou.

Je passe maintenant aux données tirées des sources assyriennes.

Il est positif qu'au temps des grands conquérants ninivites, du xe au VIIe siècle avant notre ère, au temps de cette suite de rois guerriers qui commence à Assournazirpal pour finir à Assourbanipal, et qui nous a légué tant de monuments, l'éléphant était pour les Assyriens un animal étranger à leur pays, qui ne se rencontrait même qu'assez loin, et qu'ils n'avaient que rarement l'occasion de voir. L'erreur grossière que le sculpteur de l'obélisque de Nimroud (sous Salmanassar IV) a commise au sujet de la forme des oreilles de l'éléphant, qu'il a figuré comme amené en tribut du pays oriental de Mousri, avec d'autres animaux de l'Inde et du Turkestan [1], — cette erreur prouve qu'il ne l'avait pas vu de ses propres yeux et ne le connaissait que par une description. Mais les fouilles des palais de Nimroud, de Koyoundjik et de Khorsabad ont prouvé

[1] Voyez ce que j'en ai dit dans la *Zeitschrift für Ægypt. Sprache und Alterthumskunde* de janvier 1870.

qu'à la même époque les Assyriens possédaient un grand nombre d'objets en ivoire et faisaient un usage considérable de cette matière, qu'ils travaillaient fort habilement.

Or, toutes les fois que les inscriptions cunéiformes énumèrent les richesses déposées par les rois dans leurs palais, ou les objets précieux dont ils imposaient la fourniture aux pays vaincus, on remarque la mention d'une matière nommée [illegible], « bouche, » ou « dent de *am-si.* » [illegible] est une expression idéographique ou plutôt allophone, dont nous ignorons encore la lecture prononcée en assyrien. On a beaucoup varié jusqu'ici dans la manière de traduire le nom [illegible], mais, à mes yeux, la seule interprétation admissible est celle de Hincks, traduisant *ivoire.*

En effet, il s'agit d'une substance qui était la dent d'un animal, et à laquelle on pouvait substituer quelquefois des « dents de souffleurs, productions de la mer, » [illegible] *šini naχiri binut tamti,* comme il est dit dans une inscription d'Assournazirpal (Layard, *Inscriptions,* pl. 43, l. 12), c'est-à-dire des dents de cachalot.

Cette substance est toujours énumérée à côté des bois précieux comme servant à des usages analogues.

On en fabriquait des trônes, des coffres, des panneaux incrustés dans la décoration des salles, des coupes, en un mot, précisément tous les objets dont les fouilles de M. Layard ont fait découvrir des fragments en ivoire.

Enfin, si l'on ne traduit pas le terme en question par « ivoire, » aucun autre mot dans les textes assyriens ne peut s'y appliquer, et il faudra supposer — chose vraiment inadmissible — que jamais les rois ninivites, en énumérant les richesses de leurs palais, n'auront parlé d'une matière pour laquelle ils avaient une prédilection si marquée.

Mais, si la dent de l'animal appelé [illegible] est l'ivoire,

cet animal lui-même doit être considéré comme l'éléphant. Sa désignation idéographique veut dire « bœuf à défenses » (en accadien, *am-si*) ; c'est le résultat d'une assimilation analogue à celle qui, chez les Latins, a produit l'expression de *bos lucas*. Les Assyriens ne se bornaient pas, du reste, à rechercher les dents du [illegible] ou éléphant ; ils attachaient également un haut prix à sa peau [illegible] ; et, en effet, on sait à combien d'usages sert le cuir des grands pachydermes, éléphants, hippopotames, rhinocéros, avec lequel on fait des boucliers, des courbaches, etc.

Des nombreuses inscriptions des conquérants assyriens du xe au VIIe siècle, qui s'étendent si complaisamment sur leurs prouesses de chasse, il ressort d'une manière très-positive que de leur temps le [illegible] ne se rencontrait plus ni en Assyrie, ni dans aucun des pays où ils portaient habituellement leurs armes. Dans le vaste territoire compris entre l'extrémité orientale de la Médie et l'Égypte, les dents de cet animal étaient seulement une marchandise précieuse tirée de l'extérieur, et les monarques assyriens s'en faisaient surtout remettre des quantités assez fortes par les rois de la Syrie et de la Palestine, chez qui l'abondance de l'ivoire s'explique très-naturellement par les apports du commerce phénicien.

Au contraire, si nous remontons plus haut dans l'histoire d'Assyrie, si nous nous reportons aux textes des rois du XIIe siècle qui sont parvenus jusqu'à nous, le [illegible], l'animal dont les dents fournissaient l'ivoire, nous apparaît comme habitant encore la Mésopotamie.

Teglathphalasar Ier, dans son prisme conservé à Londres (col. 6, l. 70-75), raconte ainsi son principal exploit de chasse :

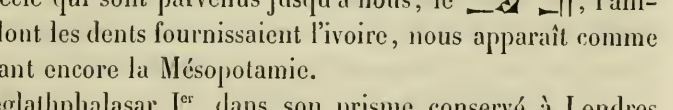

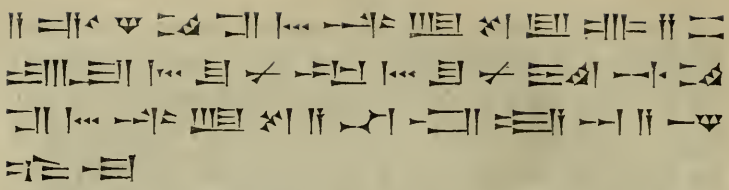

ešrit AM-SI *buχali dannute ina mat Xarrani na šidi nar Xabur lu aduk urba'* AM-SI *balṭute lu uṣabita. Mašakišunu šinišunu itti* AM-SI *balṭute ana aliya. Ašur upla.* «J'ai tué dix éléphants dans leur pleine croissance, puissants, dans le pays de Harran et sur les bords du fleuve Khabour; j'ai pris vivants quatre éléphants. J'ai apporté les peaux et les dents, avec les éléphants vivants, dans ma ville d'Alassar.» (*W. A. I.* I, 14.)

Pour bien juger de l'importance de cet exploit consistant à avoir tué dix et à en avoir pris quatre en vie, et, par suite, pour se convaincre qu'il s'agit bien d'un animal aussi énorme et aussi redoutable que l'éléphant[1], il est bon de comparer au passage que je viens de citer ce que le même roi dit immédiatement après (l. 76-81) de ses chasses aux lions :

«Avec la protection du dieu Adar, qui me favorise, j'ai étendu morts à mes pieds deux soixantaines de lions, en rassemblant mon cœur, dans l'approche de ma vaillance; dans mes chars de guerre j'ai pris 800 lions.»

L'inscription de l'obélisque brisé découvert à Koyoundjik et maintenant à Londres, qui est aussi de Teglathphalasar Ier, mais daté d'une époque postérieure de son règne (*W. A. I.* I, 28), donne encore plus de détails sur les chasses de ce prince, et nous y voyons de nouveau figurer les éléphants.

«Il est monté sur des vaisseaux d'Arvad et il a tué un

[1] M. Oppert (*Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 347) dit à propos de ce monument : «J'avais pensé à l'éléphant.» Mais une objection l'avait arrêté et empêché d'adopter cette explication, qui lui paraissait séduisante. «Un roi d'Ellassar, ajoute-t-il, n'a pu chasser d'éléphant sur les bords du Tigre.» Cette objection est levée aujourd'hui par les faits qui ressortent des monuments égyptiens.

souffleur (*naχira*, évidemment une ourque) dans la grande mer. Il a tué des buffles (𒄷𒄷𒁹𒁹𒁹) et des taureaux sauvages 𒄷𒄷𒁹𒁹𒁹, énormes, à Araziq, qui est situé en face de la Syrie, au pied du Liban ; il a pris vivants les petits des buffles et a dispersé leurs troupeaux. Avec son arc il a vaincu des éléphants, il a pris des éléphants vivants qu'il a transportés dans sa ville d'Alassar (AM-SI *ina qištišu yušamkit.* AM-SI *balṭute yuṣabbita ana ališu Ašur yupla*). Il a renfermé deux soixantaines de lions dans l'enceinte de chasse ; dans l'approche de sa vaillance, monté sur son char de guerre, il les a étendus morts à ses pieds avec sa lance ; il a pris des lions dans des piéges à trappes. Dans les mers des tempêtes, il a pêché des esturgeons (?) en troupes, dans les mers où se lève l'étoile Cause du bonheur (Acharnar, α *Eridani* suivant M. Oppert), un dos d'airain. Dans les pays d'Ebeh, Ouras, Azameri, Ankakna, Pizitta. . . . , Kasiyari, les montagnes d'Assyrie et de Khana, les versants du pays de Louloumi et les montagnes du pays de Naïri, il a capturé des chèvres sauvages (*armi*), des mouflons (*turaχi*), des onagres (*nâli*) et des bouquetins (*yaeli*). »

Tels sont les renseignements fournis par les textes cunéiformes qui viennent confirmer et compléter les conclusions tirées par M. Chabas de la stèle d'Amenemheb, en prouvant que si l'éléphant avait déjà disparu de l'Assyrie et de la Mésopotamie au xe siècle avant l'ère chrétienne, il y existait encore à l'état sauvage deux cents ans auparavant. Le fait m'a paru assez important pour mériter d'attirer un instant l'attention de l'Académie.

F. Lenormant.

N° XV.

NOTE À PROPOS DU SCEAU BILINGUE DU RABBIN CALONYMOS BEN TODROS.

Dans la séance du 2 août dernier, notre savant confrère M. de Longpérier nous a fait une communication fort intéressante sur un sceau bilingue, hébreu et latin, du célèbre Calonymos ben Todros, qui vivait à Narbonne au commencement du XIVe siècle. Je hasardai alors quelques observations dont les unes m'ont été confirmées depuis par de nouveaux faits que je ne connaissais pas alors, mais dont une m'a été démontrée comme une erreur que je tiens à confesser. Je commence par cette dernière. A la suite du nom de Calonymos ben Todros, se trouvent sept lettres, en plus petits caractères et un peu effacées, qui semblent divisées en deux groupes; je lisais le premier groupe *Yeschia'* (ישיע) et le second *Cohen* (כהן), supposant que c'était le nom d'un Josué Cohen, peut-être le graveur du sceau. Il n'en est rien! La cinquième lettre, que j'avais considérée comme un *caf,* est évidemment un *mim,* et les sept lettres présentent, sans aucun doute, une eulogie très-commune et fort usitée dans le Narbonnais, formée avec les sept premières lettres des sept mots qui composent le verset 2 du chapitre LVII d'Isaïe : « il rentrera en paix et reposera sur sa couche celui qui marche droit » (יבא שלום ינוחו על משכבותם הולך נכחו). On appliquait ce verset au mort couché dans sa tombe, et ici ces mots se rapportaient au père de Calonymos, qui n'existait plus au moment où le sceau fut gravé.

Je tirai de la sigle particulière que forment sur le sceau les lettres *noun* et *yod,* qui, réunies, présentent un caractère semblable à un *tsadé,* l'explication d'un passage de Néhémie où cette dernière lettre semble devoir être remplacée par *noun* et *yod.* Un second cas se trouve dans le IIe livre des *Rois,* ch. XXIII,

v. 9; le mot *matzot* qui a causé beaucoup de difficultés aux exégètes doit, à notre avis, être remplacé par *menâyôt* (מניות), comme il est écrit, du reste, dans un des anciens manuscrits des Prophètes qui fait partie de la collection Firkowitz à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. (Voy. le rapport de M. Neubauer inséré dans le *Journal asiatique*, 1865, vi^e série, t. V, p. 542.)

Le nom de *Moumetus Judæus*, qui se lit dans la partie latine du sceau, n'est pas un Mahomet défiguré. Aucun Juif ne portait ce nom, et les deux prétendus R. Mahomet, que Wolf dans sa *Bibliotheca hebraica* (vol. III) mentionne, sont les noms d'auteurs arabes très-connus dont les ouvrages, traduits en hébreu, portent sur le frontispice Mahomet en caractères hébraïques, ce qui a trompé le savant bibliographe. Mais nous possédons maintenant, grâce à la découverte d'une lettre inédite de la collection *Minhat Kenaôt*, faite dans la bibliothèque de Parme par M. Neubauer, la mention de *Don Moumit* (דון מומיט) en caractères hébraïques. Il ne peut donc plus être question de Mahomet. Me sera-t-il permis de conjecturer que Momit est un diminutif de Calonymos, où l'on aurait retranché toute la première portion du nom, comme on a fait de Giuseppe d'abord Pepe et ensuite Pepito? La terminaison *it* se retrouve encore dans d'autres noms juifs de ce temps, comme Bonit ou Bonet pour Bon.

Derenbourg.

M. de Longpérier trouve l'explication des caractères (placés à la fin de la légende du sceau) excellente et tout à fait conforme au système épigraphique des Juifs, qui terminent leurs inscriptions funéraires et les légendes de leurs sceaux par un certain nombre d'initiales exprimant des formules [1]. C'est parce que ces formules sont connues de tous les Israélites qu'il suffit de les représenter par des initiales [2]. L'épigraphie ro-

[1] Voy. *Comptes rendus de l'Académie*, 1872, p. 237, 240.
[2] Cf. Zunz, *Geschichte und Literatur*, 1845, p. 456, etc.

maine offre un grand nombre d'exemples analogues[1]; rien de plus régulier. Quant au mot *Moumet,* je rappellerai, dit-il, que M. Cazes, d'Aspet (Haute-Garonne), ayant lu dans le *Journal officiel* un compte rendu de la communication que j'ai faite au sujet du sceau de Calonymus, a eu l'obligeance de m'écrire que, dans le dialecte de la vallée du Thou et de Bagnères-de-Luchon, le mot *moumet,* qui signifie un enfant mâle, s'emploie par extension avec le sens de *joli, agréable;* d'où j'avais conclu que *moumet* pourrait être la traduction en langue d'oc de la première partie du nom de Calonymus[2]. Je reconnais, du reste, ajoute M. de Longpérier, que les Juifs du moyen âge ont formé des surnoms en procédant par apocope, comme, par exemple, *Muel* et *Mielet,* qui représentent *Samuel* et *Samiel.* Mais il me semble difficile de faire venir *Moumet* de Calonymus. L'orthographe du nom relevé par M. Neubauer dans le manuscrit de Parme convient parfaitement à la transcription d'un mot étranger à l'hébreu.

[1] C'est ainsi que sur les stèles funéraires on lit souvent S·T·T·L (sit tibi terra levis); H·M·E·H·N·S (hoc monumentum exterum heredem non sequitur), formules aussi facilement comprises que le V·S·L·M des ex-voto.

[2] *Comptes rendus de l'Académie,* 1872, p. 239, n. 1.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL.

M. Jourdain offre à l'Académie, au nom de M. Schœbel, un ouvrage intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse.* C'est M. de Saulcy qui se proposait de présenter ce livre; M. Jourdain se borne à en marquer les caractères principaux.

M. Delisle offre à l'Académie les deux dernières livraisons des *Notes et Mémoires*, de M. Auguste Le Prévost, *pour servir à l'histoire du département de l'Eure.* L'Académie n'a pas oublié que la publication de cet important ouvrage est due à la généreuse initiative de Mme Ricard, qui, malheureusement, n'en a pas vu l'achèvement. M. Louis Passy a conduit à bonne fin l'entreprise dont il s'était chargé, et qui lui a demandé beaucoup de travail. Grâce à lui, nous pouvons profiter des matériaux que M. Le Prévost avait recueillis sur l'histoire des communes du département de l'Eure, mais qu'il n'avait pu mettre en état de paraître.

M. Renan fait hommage à l'Académie de l'*Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, par M. Nöldeke, traduit de l'allemand par MM. Hartwig Derenbourg et Jules Soury. «Le plan de cet ouvrage, dit M. Renan, laisse peut-être à désirer; il manque de proportions. On y reconnaît des articles réunis en volume, mais on y trouve un grand savoir, et le livre n'est pas seulement offert aux savants de profession, il s'adresse à tous ceux qui aiment la science. De tels résumés sont précieux quand ils sont faits par des maîtres, et l'auteur est un maître; les études critiques faites dans ces derniers temps sur l'Ancien Testament sont ainsi mises à la portée de tous. L'auteur a su éviter les défauts de la critique allemande, qui a une tendance à trop rajeunir ces livres : ainsi *Job*, le *Cantique des Cantiques*, ont été donnés comme des œuvres toutes modernes. C'est une erreur dans laquelle M. Nöldeke n'est pas tombé.» Après avoir parlé du fond du livre, M. Renan veut ajouter un mot sur le travail qui l'a mis en français. «C'est une traduction fort bien faite et qui a une valeur originale par les remaniements que les deux traducteurs ont fait subir à l'ouvrage allemand.»

M. de Longpérier offre à l'Académie la 2e livraison de l'*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, ouvrage dans lequel M. Lenormant développe le mémoire que l'Académie a couronné. C'est un recueil de tous les documents relatifs aux écritures dérivées du

phénicien. Il appartenait à l'Académie d'encourager cette étude, qui a été inaugurée chez elle il y a cent vingt ans déjà. C'est, en effet, en 1754 que Barthélemy a posé les fondements de la science des déchiffrements par son mémoire intitulé : *Réflexions sur les inscriptions de Palmyre*, bientôt suivi (en 1758) de ses *Réflexions sur quelques monuments phéniciens;* puis, en 1761, de son *Mémoire sur la stèle de Carpentras.* Ces études n'en sont pas restées là : en 1787, Silvestre de Sacy lisait à l'Académie l'excellent mémoire dans lequel il déchiffrait les inscriptions de la Perse. C'est en s'appuyant sur ces travaux que Champollion et Eugène Burnouf ont procédé au déchiffrement des écritures de l'Égypte et des Achéménides; et M. de Sacy était encore là, les appuyant de sa grande autorité. Ainsi cette Académie n'a jamais cessé de prendre part au déchiffrement de ces écritures, qui nous ont révélé le témoignage des peuples les plus fameux de l'Orient dans leur propre histoire.

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL.

M. Egger fait hommage, au nom des auteurs, des trois ouvrages suivants : 1° *Caton l'Ancien,* de Cicéron, par M. Grellet-Dumazeau, président à la cour de Riom. L'auteur, déjà connu par des études sur le barreau romain, ayant résolu de traduire ce traité, a éprouvé le besoin d'en revoir le texte, et il a été ainsi amené à en donner, avec sa traduction, une édition nouvelle. C'est un travail philologique et littéraire très-consciencieux. 2° *Précis d'histoire de la langue française depuis son origine jusqu'à nos jours,* par M. A. Pellissier, professeur de l'Université. La première édition de cet ouvrage s'est rapidement écoulée; c'est une édition nouvelle, améliorée et enrichie d'un appendice où l'auteur fait suivre par des citations le progrès de la langue du IXe au XIVe siècle. C'est donc un ouvrage d'un caractère sérieux et scientifique. 3° Une *Étude historique sur Blossius et Diophane,* par M. Marko Renieri. L'auteur nous montre quelles étaient les idées des théoriciens grecs sur la constitution romaine. On peut remarquer avec satisfaction dans ce livre (écrit en grec moderne) une foule de choses qui supposent une connaissance approfondie des ouvrages publiés dans l'Europe savante sur cette matière.

M. Renier offre à l'Académie un rapport fait par M. le grand rabbin Cahen, de Constantine, sur *le Madracen,* antique mausolée qui est un des monuments les plus précieux de l'Algérie. M. Cahen fait l'histoire de diverses fouilles dont ce mausolée a été l'objet, et parle de celles qu'on se

propose de faire pour pénétrer dans l'intérieur, qui est resté, jusqu'à présent, fermé à toutes les explorations. Il faut souhaiter que ces fouilles soient pratiquées avec précaution, de peur qu'il n'en arrive ce qui est arrivé pour un autre mausolée, *le tombeau de la Chrétienne*, entre Alger et Cherchell, ruiné aujourd'hui par suite des explorations dont il a été l'objet.

M. Renier rappelle aussi que le journal *l'Indépendant de Constantine*, dans ses numéros des 1er et 29 janvier dernier, a publié deux articles sur des inscriptions romaines qui auraient été découvertes au col de Takrieds, entre Bougie et Aumale, par un détachement de zouaves, occupé en cet endroit à des travaux de route, et l'un de ces articles a été reproduit dans le *Journal officiel*. «Le texte qui était donné de ces inscriptions, dit M. Renier, est impossible, et le commentaire dont elles sont accompagnées indique chez leur auteur une profonde ignorance, non-seulement de l'histoire romaine, mais même des premiers éléments de la langue latine. Ces articles, qui ne sont pas signés, sont, y est-il dit, l'œuvre d'un officier : ce que je n'avais pu lire, je l'avoue, sans éprouver le profond chagrin de me demander comment, dans cette armée d'Afrique, où l'on compte tant de savants officiers qui ont rendu à nos études de si importants services, il pouvait s'en trouver un seul qui fît parade d'une pareille ignorance. Or, je viens d'acquérir la preuve que les inscriptions dont il s'agit n'ont jamais existé, et que les articles que j'ai cités plus haut sont l'œuvre d'un faussaire. J'en suis, je l'avoue, plus désolé encore, car il est plus honteux d'être un faussaire que d'être un ignorant.» M. Renier ajoute qu'il est important que cette déclaration soit insérée au *Bulletin* de l'Académie pour faire justice de pareilles supercheries. Ces inscriptions, reproduites dans le *Journal officiel*, ont passé de là dans d'autres journaux. Il serait honteux pour la France de laisser circuler sans protestation des inventions si misérables.

Est offert, en outre, le tome IX des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie la *Grammaire de la langue sindhi comparée au sanscrit-prakrit et aux idiomes indiens de même famille*, par le Dr Ernest Trump (en anglais), et il fait ressortir les mérites de cet ouvrage.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Amadio Ronchini, le savant archiviste de Parme, un recueil intitulé : *Lettere del*

cardinale Jacopo Sadoleto e di Paolo suo nipote tratte dagli originali che si conservano a Parma nell'archivio governativo (1871). Ces lettres inédites, au nombre de soixante-quatorze, sont pour la plupart écrites en France et datées de Carpentras, où les deux Sadolet furent évêques, puis de Cavaillon, d'Avignon, de Saint-Félix, de Montpellier, d'Angoulême. Ces dernières lettres se rapportent au temps où le cardinal Sadolet fut envoyé près de François Ier, pour le prier de maintenir la paix (1542). Sans aller jusqu'à prétendre que ces lettres sont des documents politiques d'une haute importance, on peut cependant dire qu'elles sont curieuses; elles renferment des détails intéressants pour l'histoire de plusieurs villes du Midi. On est étonné de voir des latinistes comme étaient les Sadolet connaître si mal la forme latine des noms de lieux français : par exemple, dater une lettre écrite au pape Paul III en latin : *Angolemi;* ou de trouver dans une lettre au cardinal Farnèse : *il vescovato d'Orengia si domanda in latino episcopatus Aurcicensis.* M. Ronchini fait précéder son recueil d'une introduction et de notes; il insère, à la suite des lettres, des réponses du cardinal Farnèse, du cardinal de Tournon et n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre utile la publication qu'il a faite.

M. de Longpérier offre, en outre, de la part d'un autre savant, M. Léon d'Hervey, le second fascicule de sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers,* par Ma-Touan-lin. Ce second fascicule contient la fin de l'article relatif à la presqu'île de Corée et le commencement de l'article relatif au Japon. «Je n'ai pas besoin de rappeler à l'Académie, dit M. de Longpérier, que le livre de Ma-Touan-lin contient un très-grand nombre de faits historiques dont la place chronologique est soigneusement indiquée. Mais je me permettrai de faire remarquer que le savant traducteur ajoute au texte des notes très-abondantes qui éclairent les détails de géographie, de langue, de mœurs et de croyances, en sorte qu'en lisant avec ce secours l'œuvre de Ma-Touan-lin, on n'éprouve pas plus d'embarras que s'il s'agissait d'un vieux récit européen. Ce commentaire perpétuel est fait avec discernement et une louable sobriété dans la forme; mais il n'abandonne pas un instant le lecteur.»

M. Paulin Paris offre à l'Académie le tome Ier de la *Grammaire des langues romanes,* par Frédéric Dietz, traduite par MM. Auguste Brachet et Gaston Paris sur la 3e édition du livre original.

M. Edm. Le Blant offre à l'Académie une brochure de M. Albert Dumont *sur un sarcophage chrétien trouvé à Salone.* Les bas-reliefs de ce monument, qui a été trouvé pour ainsi dire caché parmi des tombes

païennes, ne représentent qu'un seul sujet chrétien : le bon pasteur portant la brebis sur ses épaules. Des deux côtés du bon pasteur sont les deux époux, qu'entourent divers personnages (les affranchis, sans doute) qui devaient assister les morts comparaissant devant Dieu.

Autres livres offerts :

Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre, par M. le vicomte E. de Rougé.

Les Salyens avant la conquête romaine, etc. par M. Gilles.

Étude analytique sur l'origine du langage et la langue primitive, par M. Richard.

D'un castellum romanum stativum à Montigny-lez-Meiganlay (*Oise*), par M. Armand Rendu.

Choix de mémoires de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain, 1872.

Annuaires de l'université catholique de Louvain : années 1837, 1840, 1844, 1845, 1872, 1873.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1873.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

1° *La science au point de vue philosophique*, par M. Littré, membre de l'Académie.

2° *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. III, par M. Boutiot.

3° *Essai historique sur la Célestine, drame castillan*, par M. Germond de Lavigne.

M. Maury offre à l'Académie une dissertation sur une pierre figurée en forme de stèle, trouvée à Pesaro (*Di una pietra figurata a forma di stele, discoperta a Pesaro*). L'auteur, M. Odorici, y fait la description de cette pierre, dont une planche reproduit l'image, mais il n'y joint pas d'explication, et il a vainement consulté, pour la trouver, les hommes les plus savants de l'Italie. On y voit un navire, plusieurs navires : c'est peut-être un combat naval, peut-être une descente sur un rivage, car, indépendamment des hommes de l'équipage, on y croit entrevoir des prisonniers. Ce monument, trouvé près de Pesaro, l'ancien *Pisaurum* de l'Ombrie, paraît remonter à une époque fort reculée. Ce n'est que par la comparaison de représentations analogues que l'on pourra tenter d'en déterminer l'origine et la date.

M. Maury présente encore un ouvrage qui serait peut-être plutôt de la compétence de l'Académie des sciences morales, mais qui appartient aussi à l'Académie des inscriptions par les recherches originales dont il témoigne : c'est *La vérité sur le Masque de fer*, par M. Th. Iung, officier d'état-major. A propos de cette question particulière, l'auteur a fait une étude très-approfondie des documents propres à éclairer l'histoire des prisonniers d'État sous Louis XIV, et des complots ou crimes d'empoisonnement signalés sous ce règne. Selon l'auteur (et M. Maury ne se porte pas autrement son garant), le Masque de fer serait un officier lorrain compromis dans des affaires d'empoisonnement. Saint-Mars, qui avait toute la confiance de Louvois, a suivi constamment ce prisonnier mystérieux, qui porta plusieurs noms : à Paris, chevalier de Kiffenbach; à Bruxelles, chevalier des Armoises, et qui fut enterré le 20 novembre 1703 dans le cimetière de Saint-Paul, à Paris, sous le nom de M. de Marchiel.

SÉANCE DU 9 MAI.

M. Delisle fait hommage d'une notice intitulée : *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce*, conservées à la Bibliothèque nationale, notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 31 janvier 1873 (Paris, 1873, in-8°). — Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Sont offerts en outre :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences de Danemark : histoire et philosophie*, 4e série, t. III et IV; 5e série, t. I, II (1re partie) et IV.

2° *Essai critique sur la géographie de l'ancienne Grèce* (en danois), par Ussing.

3° *Recherches critiques sur la notion de l'État dans la philosophie hégélienne* (en suédois), Helsingfors, in-8°.

5° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XVIIIe vol. 2e livraison (in-4°).

6° *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1872, in-8°.

7° *Inventario del R. Archivio di Stato in Lucca*, vol. I (Lucca, 1872, in-4°), volume offert par la surintendance des Archives de Toscane.

8° *Encore un mot sur le Barzaz-Breiz*, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Paris, 1873, in-8°).

9° *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme*

forme de la sépulture, par Léon Renzey (Paris, 1875, in-8°; extrait de *la Gazette des beaux-arts*).

10° *L'art gaulois*, par M. Hucher : feuilles 9 et 10 (in-4°).

11° *Note sur Nicole de l'Escluse, maître ès œuvres de la cathédrale du Mans en 1420*, par le même (in-8°).

12° *Sigillographie du Maine; sceau de Hamelin, évêque du Mans*, par le même (in-8°).

13° *Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie du Mans*, par le même (in-8°).

14° *Causes de révolutions périodiques*, par Albert Deloge, suivi de quelques extraits d'Alexis de Tocqueville (Paris, 1871, in-8°).

15° *Revue de documents historiques*, par Charavay; n° 1 (contenant les *fac-simile* d'une lettre de Puget et d'une charte de Thibaud, comte de Champagne, en 1257).

SÉANCE DU VENDREDI 16 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° *Traité de Chuandamir sur la dynastie karaïchite du Kerman*, dissertation académique, par Straudman (en suédois).

2° *Nicolas de Bâle*, par Herm. Rabergh (en suédois).

3° 1re partie de la *Chronique des Paralipomènes*, par Teutterman (Helsingfors, 1870, in-8°).

4° *Calendrier destiné à trouver la différence des deux années commençant le 1er mars et le 1er septembre, calculé pour un intervalle de mille ans* (en russe), par le prince Nic. Tourkestanoff (Saint-Pétersbourg, 1868), petit in-4°.

5° *Silex taillés en Islande*, par le docteur Eug. Robert (extr. du journal *les Mondes*).

6° *Supplément à la numismatique lilloise* (4e partie), par M. Éd. van Hende.

M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de M. Fiorelli, un ouvrage intitulé : *Les Fouilles de Pompéi* (1861-1872).

M. Egger offre à l'Académie, au nom des auteurs :

1° Trois opuscules de M. Conestabile, correspondant : *Sur les anciennes immigrations en Italie; — Sur la nécropole étrusque de Marzabotto et sur les découvertes de la Certosa de Bologne; — Sur l'enseignement de la science archéologique en Italie.*

2° De la part de M. Willems : *Notes de critique et d'exégèse sur Horace (6e satire du Ier livre).*

3° Au nom de M. Claudio Jannet : *Les Institutions sociales et le Droit civil à Sparte.*

4° Au nom de MM. Hovelacque, Picot et Vinson, les quatre fascicules qui ont paru du tome V de la *Revue de linguistique et de philologie comparée.*

5° Deux thèses récemment soutenues, devant la Faculté des lettres, par M. Ferdinand Castets, sur Sophocle et sur Eschine. «Ces thèses, ajoute M. Egger, ont une réelle originalité et peuvent se ranger parmi les meilleures qui aient été accueillies en Sorbonne.»

M. Renan offre à l'Académie, au nom de M. G. Perrot, des *Essais sur la mythologie comparée* de M. Max Müller. Ce volume est la deuxième partie de la collection de petits écrits réunis par M. Max Müller sous le titre de *Chips from a german Workshop* (Copeaux d'un atelier allemand). La première partie avait paru l'an dernier sous le titre d'*Essais sur l'histoire des religions*, par les soins de M. Perrot, en collaboration avec M. G. Harris. M. Perrot a joint à ce volume l'étude de M. Max Müller *sur la migration des fables.* Il est curieux de voir que l'auteur du conte de Barlaam et Josaphat a pris son héros dans la légende indienne. C'est une édition chrétienne du *Lalita Vistara*, comme M. Laboulaye l'avait indiqué déjà dans un article du *Journal des Débats.*

M. de Rozière offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. de Monnecove, l'*Armorial* des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques et ecclésiastiques appartenant aux provinces qui ont formé le département du Pas-de-Calais. Cette publication comprend spécialement les armoiries des êtres collectifs qu'on appelait autrefois gens de mainmorte, et dont les blasons furent enregistrés dans l'Artois, le Boulonnais, le Calaisis, l'Ardresis et le comté de Montreuil.

SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Am. de Caix de Saint-Aymour : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga ou Latinobriga* (Paris, 1873, in-8°).

2° Par M. Eug. Hucher : *Le vitrail royal de l'église Notre-Dame de Saint-Lô* (Paris, 1873, in-8°), avec une photographie du vitrail.

3° Par M. Carlo Morbio : *Francia ed Italia ossia i manoscritti francesi*

delle nostre biblioteche con i studi di storia, letteratura e d'arte italiana (Milano, 1873, in-4°).

4° *Notice historique et artistique des principaux édifices religieux du Portugal,* par le chevalier J. P. N. da Silva (Lisbonne, 1873, in-8°).

5° *Journal pour la connaissance de la langue, de la géographie et de l'ethnographie indiennes,* publié par la Société des sciences et arts de Batavia, 1re livraison du tome II de la 7e série; et t. XVIII (Ier de la 6e série). — *Mémoires* de ladite Société, t. XXXIV et XXXV. — Impression en caractères latins des langues de l'archipel de la Sonde. — Procès-verbaux des assemblées générales et des assemblées particulières du Comité directeur de la Société des arts et sciences de Batavia, t. VIII (1870).

M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de M. Albert Dumont, du volume intitulé : *Le Balkan et l'Adriatique, etc.* (Paris, 1873, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 30 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Labarte, les 2e et 3e fascicules du tome II de la nouvelle édition de son *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.*

2° Par MM. Hanoteau et Letourneur : *La Kabylie et les coutumes kabyles,* t. III.

3° *Du texte primitif des Psaumes,* thèse d'exégèse critique soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Montauban, par le pasteur Ch. Bruston.

4° *Notice sur François Villon,* par M. Aug. Vitu.

5° *L'art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence,* par M. G. Perrot.

6° *Collection préhistorique de M. Finlay, à Athènes,* brochure, par M. A. Dumont.

7° *Procès-verbaux de la Société royale géographique de Londres* (décembre 1872 — février 1873).

8° *Procès-verbaux de la Société des antiquaires de Londres,* janvier-mai 1872; janvier 1873.

M. Derenbourg offre à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Neubauer, le *Livre des racines hébraïques* de Abu'l-Walid Marwân Ibn Janâh, autrement dit Rabbî Yônâh. C'est un auteur qui vivait au commencement du XIe siècle à Cordoue et qui, chassé de là par les Berbères, s'était réfugié à Saragosse. Il est connu par une notice que M. Munk en avait publiée en 1850-1851. M. Derenbourg signale en lui un grammairien de premier ordre. La science grammaticale de la langue hébraïque a plutôt

reculé qu'avancé après lui. Son livre, écrit en arabe, n'était plus généralement compris des Juifs; il était tombé aux mains d'abréviateurs qui en avaient altéré les enseignements. On ne le connaissait que par le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne; ce manuscrit avait des lacunes : pour les combler, il a fallu recourir à une traduction qui se trouvait à la bibliothèque de l'Escurial. Mais, en 1870, on a découvert à Rouen un autre manuscrit qui avait appartenu à Richard Simon, manuscrit tellement supérieur à celui de la bibliothèque Bodléienne, que dix ou douze feuillets déjà imprimés ont été mis au pilon pour les réimprimer en y introduisant les variantes que l'on trouvait dans ce texte nouveau. M. Derenbourg regrette que l'éditeur, au lieu de se servir du manuscrit de Rouen comme source de variantes, ne l'ait pas plutôt pris pour base du texte qu'il publiait.

M. Delisle offre, au nom de M. Longnon, les bonnes feuilles d'un opuscule intitulé : *François Villon et ses légataires*. L'ouvrage va paraître et pourra être déposé à la prochaine séance sur le bureau de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUIN.

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. E. Lefébure, une dissertation extraite des *Mélanges égyptologiques* de M. Chabas et qui a pour titre : *Le Per M Hrou, étude sur la vie future chez les Égyptiens*. Il ajoute :

«M. E. Lefébure, qui s'occupe avec persévérance et succès de l'étude de la religion égyptienne, a entrepris, dans ce travail, d'interpréter une expression obscure du livre des morts *M Hrou, la sortie*, et qui paraît se rattacher à l'idée de résurrection. C'est par la comparaison de différents passages où figure cette inscription, rapprochés de quelques témoignages de l'antiquité, que cet égyptologue essaye de dissiper l'obscurité de l'expression égyptienne. Sa dissertation annonce un savoir incontestable et mérite toute l'attention des critiques.

«J'offre également à notre Compagnie, ajoute M. Maury, un travail de M. Anatole de Barthélemy, extrait de la *Revue des questions historiques*, et qui a pour titre : *Les origines de la maison de France*.

«Ce savant antiquaire reprend l'examen d'une question qui a été bien souvent débattue : l'origine de Robert le Fort, le caractère qu'avaient au IXe siècle ce qu'on a appelé le comté de Paris et le duché de France. Il s'attache surtout à rechercher quelles ont été les propriétés territoriales de la famille de Robert le Fort. Ces propriétés, beaucoup plus que les

bénéfices, que les honneurs obtenus par la famille assez improprement appelée des Capétiens, peuvent nous mettre sur la voie de la contrée d'où était originaire la maison de Robert le Fort. Le relevé de ces biens, dont M. de Barthélemy discute l'emplacement, l'amène à conclure que la famille de Robert le Fort était originaire du Blésois, autrement dit de cette partie de la France située entre la Loire et la Seine, à laquelle on a eu le tort de donner le nom de duché de France, car il ne constituait point un fief ou territoire déterminé; il n'a jamais existé de duché de France proprement dit. Il y a eu sous la seconde race des comtes que leur mérite et la gravité des circonstances firent appeler au commandement des frontières les plus menacées, où, sous le titre de marquis, ils exerçaient un commandement régional en chef. Lorsque les dangers de l'intérieur diminuèrent, ces généraux parvinrent, grâce à leurs richesses, à leurs alliances et au prestige qui les entourait, à devenir, sous le titre de ducs des Francs, *duces Francorum*, de véritables maires du palais, et ils arrivèrent tout naturellement à être proclamés rois, *reges Francorum*. Le comté de Paris ne différait pas des autres comtés de la monarchie carolingienne; c'était le gouvernement amovible de la ville et de sa banlieue; il n'avait pas plus le caractère de fief que le duché de France.

«La dissertation de M. Anatole de Barthélemy, qui reproduit quelques idées déjà émises avant lui, mérite l'attention de ceux qui s'occupent de notre histoire, et ceux mêmes qui n'en acceptent pas toutes les conclusions devront rendre justice au savoir que l'auteur a déployé, à son esprit ingénieux et original.

«Enfin j'offre, au nom de madame la baronne de Belloguet, un travail que son mari, M. le baron Roget de Belloguet, avait laissé manuscrit et qu'elle a fait imprimer. C'est une dissertation sur les Cimmériens. Ce travail est malheureusement inachevé. Il devait constituer la première partie du livre dont l'*Ethnogénie gauloise*, à laquelle l'Académie décerna en 1869 le prix Gobert, n'était que l'introduction. Mais, tout incomplète qu'elle est, cette dissertation n'en présente pas moins un grand intérêt; on y retrouve la méthode critique de l'auteur dont j'ai cherché à apprécier les mérites dans une courte notice placée en tête de cet opuscule. Le mémoire sur les Cimmériens est un appendice indispensable au grand ouvrage auquel nous avons accordé un témoignage éclatant d'encouragement. J'ajouterai que c'est grâce au concours d'un habile celticiste, M. Henri Gaidoz, juge bien compétent des œuvres de M. de Belloguet, que le mémoire de ce regrettable érudit a pu être mis sous les yeux du public.»

Autres livres offerts :

1° *Une question d'exégèse biblique*, par M. Th. Henri Martin, membre de l'Académie.

2° *Textes sanscrits originaux sur la filiation et l'histoire des peuples de l'Inde*, par J. Muir, correspondant de l'Académie, t. IV.

3° *Bulletin et Mémoires de l'Université impériale de Kazan* (en russe), 1870-1872.

4° *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France, d'après les documents officiels*, par M. Félix Lucas.

5° *Pouillés des diocèses de la province ecclésiastique de Lyon*, par l'abbé C. M. J. Chevalier.

6° *Examen des derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic*, par l'abbé Laurent.

7° *François Villon et ses légataires*, par M. Aug. Longnon.

8° *Le champ de bataille de Clovis contre Alaric est-il à Vouillé? est-il à Voulon?* par M. l'abbé Pourtault.

9° *Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'Imprimerie nationale.*

10° *Journal de la Société asiatique de Londres*, vol. VI, 2e partie, 1873.

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN.

M. de Longpérier offre à l'Académie deux ouvrages sur lesquels il s'exprime ainsi :

« M. Félix Feuardent, à qui l'Académie a décerné le prix de numismatique en 1870, me charge de présenter un second volume de la *Description des médailles égyptiennes de M. Demetrio.* Ce volume est consacré à la monnaie alexandrine frappée au nom des empereurs romains, d'Auguste à Galère Maximien, et comprend 3,625 numéros. Outre leurs types variés, fort curieux pour l'étude de la mythologie, les monnaies d'Alexandrie offrent cette particularité qu'elles sont datées. Elles portent toutes des dates en années du règne de l'empereur sous lequel elles ont été émises. Il en résulte que, lorsqu'on possède une série aussi riche que l'est celle de M. Demetrio, on peut établir la durée des règnes, et, pour certains personnages de la famille impériale inconnus ou peu connus dans l'histoire, désigner en quelles années du règne de l'empereur leur contemporain ils ont vécu. M. Feuardent a apporté un soin extrême à la lecture de ces dates. Pas plus que Zoega, du reste, il n'a retrouvé, sur une monnaie de Vespasien, la légende ΑΥΚΑΒΑΝΤΟϹ ΔΕΚΑΤΟΥ, qui servait de point d'appui pour la lecture fausse de la sigle qui repré-

sente le nom de l'année, ΕΤΟΣ. Cette monnaie, au type de l'Équité, qui avait été mal vue, porte en réalité la légende : LENAT. ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ. Je ne m'étendrai pas davantage sur le volume de M. Feuardent, que recommandent plusieurs notes intéressantes.

«J'ai encore à offrir, de la part de M. Ferdinand Bompois, son onzième mémoire de numismatique, intitulé : *Les types monétaires de la guerre sociale.* Les monnaies frappées à *Corfinium*, pendant la guerre dite *marsique*, ont été soumises à un nouvel examen. Leurs types et leurs légendes sont discutés, et il en résulte un classement méthodique bien défini. M. Bompois joint à son travail des planches fidèlement gravées où l'on trouve toutes les variétés de types qui peuvent servir à étudier une des séries les plus intéressantes de la monnaie antique. Son livre sera utile, non pas seulement aux antiquaires, mais encore à ceux qui s'occupent de l'histoire.»

M. Renan offre, au nom de M. Héron de Villefosse, une collection d'estampages d'une grande importance pour l'épigraphie sémitique. M. Héron de Villefosse, chargé d'une mission en Afrique dans l'intérêt de l'épigraphie latine, n'a pas voulu négliger ce qui a trait à cette autre branche de nos études. Parmi les inscriptions ainsi reproduites, il y en a une *en relief* trouvée près de Constantine. On ne connaît pas d'autre exemple d'inscription sémitique de cette forme; elle est, du reste, d'une époque très-basse. Plusieurs autres inscriptions ont été trouvées par M. Héron lui-même aux environs de l'ancienne Carthage. M. Héron envoie, en outre, l'estampage de toutes les inscriptions sémitiques du musée de Constantine, prévenant ainsi la demande que la Commission de l'Académie devait en faire. Enfin, il a adressé à la Commission une inscription inédite de l'ancienne Tagaste, inscription néo-punique d'une époque très-basse. Mais il n'en est pas moins curieux de recueillir les traces que laissait encore dans les monuments la vieille langue du pays, jusqu'au temps de saint Augustin. M. Renan ajoute que la Commission se propose de ne pas attendre la publication de son recueil pour faire de ces diverses inscriptions l'objet d'une communication à l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Paul Lambros, d'Athènes, un volume qu'il vient de publier en langue grecque sur les monnaies frappées, au moyen âge, pour le royaume de Chypre.

«Il y a un siècle, ajoute-t-il, ces monnaies étaient à peu près incon-

nues. Après quelques descriptions partielles de Pellerin, de l'évêque Münter, de Buchon, nous avions vu publier par notre savant confrère, M. de Rozière, un recueil de monnaies de Chypre aussi complet qu'il était possible de le faire en 1847. Sa collection comprend 40 pièces.

«Aujourd'hui, M. Lambros nous donne un recueil de 108 monnaies qui se font remarquer non-seulement par leur nombre, mais surtout par la variété de leurs types, parmi lesquels on rencontre maintenant des écus armoriés, des cavaliers, des portraits.

«Il rend aussi à Isaac Ducas Comnène, despote de Chypre (de 1184 à 1191), une petite série de sept pièces à divers types que l'on avait crues frappées pour des byzantins du continent. M. Lambros a fait précéder la description, très-bien faite, de cette collection, d'un fort utile exposé sur le nom des diverses espèces monétaires usitées en Chypre, sur leur poids et leur valeur courante. Les planches sont remarquablement bien gravées.»

M. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Edmond Saglio, le premier fascicule du grand *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié par la librairie Hachette.

«Ce dictionnaire, dit-il, commencé, il y a une douzaine d'années, sous la direction de M. Ch. Daremberg, a été composé en grande partie et se publie aujourd'hui sous celle de M. Saglio. Les articles en sont signés des noms les plus autorisés; ce sont de véritables dissertations savantes, accompagnées de renvois aux sources antiques et aux ouvrages modernes dans lesquels les mêmes sujets ont été traités. Ceux de ces articles qui sont relatifs aux antiquités monumentales sont, en outre, accompagnés de figures dessinées d'après l'antique et gravées avec une grande habileté. On compte cent quatre-vingt-neuf de ces figures dans ce premier fascicule; il y en aura trois mille dans l'ouvrage entier. Cet ouvrage formera vingt fascicules, petit in-folio, de vingt feuilles chacun, comme celui-ci. Ce sera, je ne crains pas de l'affirmer, le dictionnaire d'antiquités grecques et romaines le plus complet et le meilleur que l'on aura publié jusqu'ici, non-seulement en France, mais en Europe.»

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET.

M. Jourdain, vice-président, remplace au fauteuil M. Hauréau, empêché.

M. le Maire de la Roche-sur-Yon sollicite, pour la bibliothèque municipale, plusieurs publications de l'Académie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Deloche achève la lecture de son mémoire *sur la condition sociale des* LITES *ou* LIDES *sous les deux premières races.*

Au sujet de la condition du lite, M. Deloche rappelle que la femme libre de naissance qui suivait un homme de cette classe perdait la qualité d'*ingenua;* que le lite avait un maître et pouvait être l'objet d'un affranchissement; que le lite meurtrier d'un homme libre était, comme l'esclave, livré aux parents de la victime; et qu'il était ainsi dans une condition voisine de celle de l'esclave. Mais, à la différence de celui-ci, le lite pouvait contracter et recevoir des engagements et ester en justice; il n'était

donc pas, comme l'ont cru de graves érudits, une espèce d'esclave. M. Deloche le met dans une condition intermédiaire entre l'esclave et l'homme libre.

Quant à l'origine du lite, que Pardessus a considéré comme étant de race franque, M. Deloche ne croit pas pouvoir admettre l'opinion du savant jurisconsulte; il admet seulement que le lite était d'origine germanique. Le nom même des hommes de cette catégorie n'est autre, ainsi que l'a remarqué M. Ch. Giraud, que l'allemand *leute*, qui désigne toujours une classe d'hommes subordonnés à une classe supérieure. Les lites du moyen âge représentaient chez les nations germaniques une population originairement libre, mais soumise par un peuple conquérant, et forcée de cultiver la terre pour le compte de celui-ci. C'est par exception seulement que des hommes libres s'engageaient volontairement pour le service de lite, comme on le voit dans la loi des Frisons.

Les lites de chacune des peuplades germaniques se composaient en grande partie de gens originaires d'une nation ou tribu différente de celle qui l'avait vaincue et assujettie; et l'on doit regarder la plupart des lites des Francs comme provenant non pas de la race franque, mais de toutes autres populations barbares.

M. Viollet achève la lecture de sa communication qui a pour objet l'examen du système de M. de Wailly *sur le texte des Enseignements de saint Louis à son fils.*

M. Viollet conteste l'authenticité de certains passages mentionnés par M. de Wailly dans *le texte des Enseignements de saint Louis à son fils.*

Il n'est pas indifférent pour l'appréciation du caractère de saint Louis, dit-il, que dans ces dernières et suprêmes confidences du roi ne figure pas un seul avis politique proprement dit.

M. de Wailly fait observer, dans le cours de cette lecture, que ce n'est pas éclaircir une discussion que de changer l'état où était la question quand elle s'est ouverte. M. Viollet était parti de ce principe : tout ce qui manque dans un des textes abrégés manque dans tous les autres, ou encore, il n'y a rien dans un des textes

abrégés qui ne soit dans tous les autres; c'est là ce que M. de Wailly a attaqué. Maintenant M. Viollet a reconnu que cet argument manquait de base et il en produit d'autres. M. de Wailly examinera plus tard ces autres arguments, mais il pense que, pour dégager le terrain de la discussion, M. Viollet ferait bien de convenir de son tort sur ce premier point.

M. Viollet ayant achevé sa lecture, M. de Wailly lit la note suivante :

« Mon intention n'est pas de répondre immédiatement à M. Viollet : j'attendrai pour le faire que son travail soit publié. Je veux néanmoins déclarer dès à présent que je persiste à reconnaître pour authentiques les passages qu'il considère comme interpolés dans le texte des Enseignements de saint Louis. En outre, je tiens à faire observer que cette divergence d'opinion n'a pas grande importance historique, en ce sens que les sentiments exprimés dans les passages controversés sont bien les sentiments de saint Louis. Maintenir les bonnes coutumes, amender les mauvaises, ne pas charger le peuple de tailles, avoir des prud'hommes en sa compagnie et dans les emplois de son hôtel, voilà des conseils qui peuvent paraître surabondants, sans que la pensée puisse en être suspecte, puisque la morale les justifie et les impose. Un seul conseil pourrait être discuté comme ne constituant pas une obligation de conscience : saint Louis a-t-il, oui ou non, conseillé à son fils de se ménager un appui contre la noblesse dans la force des bonnes villes et des bonnes cités? Ceux qui contestent ce passage n'en doivent pas moins reconnaître que saint Louis a usé de cet appui dans une circonstance mémorable, et que cette politique a été réellement celle de ses successeurs. Je tiens enfin à constater que M. Viollet et moi, nous sommes d'accord sur un point important, c'est que le texte des Enseignements de saint Louis, tel qu'il a été employé par Joinville, se lisait, avant la publication du livre de Joinville, dans une chronique française où il l'a emprunté. M. Viollet a même reconnu que cette chronique avait été rédigée avant la canonisation de saint Louis, c'est-à-dire avant l'année 1297, ce qui ruine complétement le système aventureux du P. Cros, sur les prétendues falsifications que le texte des Enseigne-

ments aurait subies pour la première fois, dans le livre même de Joinville, entre les années 1309 et 1350.»

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUILLET.

M. le Ministre adresse à l'Académie :

1° La copie d'une lettre en date du 16 juin par laquelle M. Burnouf transmet divers documents relatifs aux fouilles faites à Délos;

2° Cinq cartes présentant des plans et dessins du temple d'Apollon dont les débris ont été découverts dans cette île;

3° Une courte notice de M. Lebègue contenant des indications nouvelles au sujet de ses travaux sur le sommet du Cynthe et des relevés d'un certain nombre d'inscriptions.

Il est donné lecture de ces lettres, et les plans et dessins sont mis sous les yeux de l'Académie.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Vitet, membre libre, l'Académie consultée, aux termes du règlement, décide qu'il y a lieu de le remplacer et fixe au dernier vendredi d'octobre le jour de l'examen des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret.

Les portes ayant été rouvertes au public, M. Brunet de Presle lit une notice sur la vie et les travaux du docteur Coraï et donne lecture d'une des lettres que ce savant helléniste avait adressées à Chardon de la Rochette.

M. Guérin lit un fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine.*

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant devenue publique, M. le Président annonce que la Commission du prix ordinaire a décerné le prix au mémoire unique envoyé au concours avec cette épigraphe :

Der geschichtliche Geist, etc. (Benfey, *Histoire de la linguistique en Allemagne*, p. 325.)

Le sujet de ce concours était : *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

Le prix est décerné à l'auteur du mémoire, M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'École pratique des hautes études, 31, rue Boulard.

M. Miller fait à l'Académie une communication sur le manuscrit de Jean Phocas : *Description de la Syrie et de la Palestine*, qui se trouve dans la bibliothèque Vallicellana, à Rome. M. Miller est prié de transmettre les remercîments de l'Académie à M. Rayet, pour la transcription qu'il a envoyée d'un feuillet de ce manuscrit. Ce manuscrit pouvant donner des variantes importantes au texte que l'Académie doit reproduire dans le premier volume des *Historiens grecs des croisades*, M. le Président pense qu'il y aurait un grand intérêt à se procurer, à défaut du manuscrit, la photographie des 24 feuillets dont il se compose.

M. de Wailly rappelle que, dans le cours de la publication du troisième volume des *Historiens occidentaux des croisades*, les éditeurs ayant eu l'occasion de faire prendre la photographie de quelques feuillets altérés d'un manuscrit trouvèrent que les lignes oblitérées étaient plus lisibles dans l'épreuve que dans l'original. Il croit donc que l'on aura tout avantage à faire photographier le manuscrit en question, si l'écriture en est petite et d'une lecture difficile.

M. de Longpérier lit une note *sur des sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux musées de Toulouse et de Narbonne*, et qui lui ont été signalés par M. Neubauer[1].

M. Renan dit à ce propos qu'il demandera à M. Neubauer, pour

[1] Voyez ci-après Communications, n° I.

le prochain volume de l'*Histoire littéraire*, où l'on doit parler de plusieurs rabbins, une liste des noms hébreux de convention pris pour synonymes des noms des villes de France.

M. le Président signale une synonymie de ce genre pour la ville de Marseille à propos du Juif Prophatius, qui en était originaire. M. Derenbourg indique une autre synonymie pour la ville de Montpellier; M. Renan pour la ville de Nîmes : ce nom veut dire : *ville des forêts*, sans doute par une fausse dérivation du mot *nemus* que l'on croyait retrouver dans *Nemausus*.

M. Guérin continue la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine*.

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET.

M. Miller dit à l'Académie que M. Albert Dumont, directeur du cours d'archéologie à Rome, informé par lui de ce qui a été dit sur le manuscrit de Phocas, s'est mis à la disposition de l'Académie pour en faire tirer des épreuves photographiques, comme pour tous les travaux qui pourraient lui être utiles.

M. Léon Renier annonce en outre qu'un des élèves de l'école pratique des hautes études, M. l'abbé Duchesne, qui s'est fait remarquer par son aptitude pour la paléographie, a reçu du Ministre de l'instruction publique une mission en Italie, afin d'y étudier les manuscrits du Vatican et des principales bibliothèques. Il s'est mis tout particulièrement à la disposition des savants français qui auraient quelques recherches à y faire et sera heureux de prêter son concours aux membres de l'Académie des inscriptions.

M. Jal fils écrit à l'Académie que son père avait préparé une table alphabétique pour son *Histoire de Duquesne :* cette table n'a point paru par le fait de l'éditeur qui a refusé d'en faire les frais. Si l'Académie décernait le prix Gobert à l'ouvrage, M. Jal fils prendrait l'engagement de la publier de ses propres deniers. M. Ravaisson dépose sur le bureau le manuscrit de cet index, qui est tout entier de la main de M. Jal.

Le Président dit que cet index ne peut plus figurer au con-

cours, mais que l'Académie est libre de le prendre en considération.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président fait connaître les conclusions de la Commission du prix Bordin sur les œuvres de Sidoine Apollinaire. Le mémoire unique envoyé au concours, dit-il, n'a pas été jugé digne du prix. La Commission, en maintenant le sujet au concours, signale à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

L'Académie est invitée à procéder au vote sur le prix Gobert.

Le Président rappelle que les ouvrages en possession des prix sont ceux de M. Gaston Paris, pour le premier, et de M. Léon Gautier, pour le second.

La Commission propose de leur substituer, pour le premier prix, l'ouvrage de M. Jal sur *Abraham du Quesne et la marine de son temps;* pour le second, l'ouvrage de M. de Mas-Latrie sur *les traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* On procède au scrutin. Il y a 28 membres inscrits et 27 votants. Majorité absolue, 14.

Le premier prix est décerné à M. Jal, par 22 voix contre 4 données à M. de Mas-Latrie et 1 à M. Gaston Paris. Le second prix est décerné à M. de Mas-Latrie par 14 voix contre 11 données à M. Léon Gautier et 2 bulletins blancs.

Le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que, tous les six mois, les commissions de publication doivent faire un rapport sur le travail de leurs auxiliaires. Il invite celles qui ne l'ont pas fait encore à le lui envoyer le plus tôt possible.

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie une nouvelle lettre de Dupuy à Th. Godefroy, soustraite jadis aux archives de l'Institut ; elle est tombée entre les mains de M. Étienne Charavay qui s'est empressé de la restituer à notre fonds.

La pièce est remise séance tenante à M. Tardieu, sous-bibliothécaire, et des remercîments seront adressés à M. Charavay pour le zèle dont il a déjà donné plus d'une preuve à l'Académie.

M. Léon Renier présente à l'Académie des observations sur une inscription romaine trouvée à Bouhira, à 14 kilomètres au N. O. de Sétif, inscription qui lui a été transmise par M. Boissière, inspecteur de l'Académie d'Alger. Elle se rapporte aux règnes de Pupien, de Balbin et de Gordien le Jeune, et donne lieu à notre confrère d'exposer à l'Académie des faits nouveaux sur l'élévation et la chute des deux premiers Gordiens, en Afrique.

C'est l'inscription d'un monument élevé par la colonie de Sétif (*colonia Nerviana Augusta Sitifensium*) en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du césar Gordien le Jeune; c'est jusqu'ici la seule dans laquelle ces trois princes soient mentionnés avec tous leurs noms et tous leurs titres, et elle nous apprend que le second ne s'appelait pas seulement *Decimus Caelius Balbinus*, mais bien *Decimus Caelius Calvinus Balbinus*. Elle a dû être gravée dans l'intervalle d'un peu moins de trois mois qui s'écoula depuis l'élection des deux empereurs Maxime et Balbin, jusqu'à leur mort, vers le milieu du mois de juin de l'an 238 de notre ère.

M. Renier profite de l'occasion pour refaire, en la rectifiant à l'aide d'un certain nombre de monuments épigraphiques, l'histoire des événements qui furent, en Afrique, la conséquence de l'élection des deux premiers Gordiens, de leur mort et de leur remplacement par Maxime et Balbin d'abord, puis par Gordien le Jeune.

M. Georges Perrot lit un mémoire sur trois inscriptions récemment découvertes en Anatolie [1].

SÉANCE DU VENDREDI 1er AOÛT.

M. Élie de Beaumont, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, communique une lettre que M. Clermont-Ganneau a

[1] Voyez aux Communications, n° VI.

adressée à cette Académie sur *l'Histoire des épidémies de peste*, avec prière de la transmettre à l'Académie des inscriptions, qu'elle peut aussi intéresser.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cette lettre; elle contient une inscription italienne d'un Bethléémitain « en temps de peste » avec la date du 27 mai et l'indication des années 1721, 1732, 1742. L'auteur rapproche ces dates de celles de plusieurs épidémies qui ont sévi en Occident, notamment de la peste de Marseille (1720-1721); des épidémies d'Algérie en 1732, 1738, 1740 et 1749, et de l'épidémie de Rochefort, fin juin 1741.

M. Miller fait connaître à l'Académie que M. Mariette lui a envoyé des estampages d'inscriptions grecques et latines. Il a transmis les inscriptions latines à M. Léon Renier; quant aux inscriptions grecques, il n'a pu encore qu'y jeter les yeux, et toutefois il peut dire qu'il y en a de très-intéressantes; il a remarqué en particulier deux inscriptions métriques sur lesquelles il se propose de présenter des observations, mais il a voulu dès à présent prier l'Académie de remercier M. Mariette pour les communications qu'il ne cesse de faire à la Compagnie avec autant de zèle que de désintéressement et de modestie.

M. Léon Renier ajoute que, parmi les inscriptions latines qu'il a reçues, il y en a une relative à la *legio secunda Trajana Fortis* qui reçoit aussi le surnom de *Germanica*, comme dans une autre qu'il a citée.

M. de Witte, associé étranger de l'Académie, lit une note sur deux *amphores panathénaïques* trouvées à Corneto et portant un nom d'archonte athénien [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, le Secrétaire perpétuel fait connaître les conclusions de la Commission du prix Bordin. L'Académie n'a pas décerné de prix, mais elle accorde une récompense de 2,000 francs à l'auteur du mémoire unique envoyé au concours; le pli cacheté qui renferme son nom sera ouvert quand le Secrétaire perpétuel y sera autorisé par sa déclaration expresse.

[1] Voyez aux Communications, n° II.

M. de Longpérier donne lecture à l'Académie de la liste des ouvrages auxquels la Commission des antiquités nationales a décerné des médailles et des mentions :

1re médaille, à M. Demay, pour son *Inventaire des sceaux de Flandre*, 2 vol. in-4°;

2e médaille, à M. Charles Gérard, pour sa *Faune historique de l'Alsace et les artistes de l'Alsace*, 3 vol. in-8°;

3e médaille, à M. Édouard Aubert, *Trésor d'Agaune*, in-4°;

1re mention honorable, à M. Monnier, pour son ouvrage sur les *Commanderies du Grand Prieuré de France*, in-8°;

2e mention, à M. Franklin, pour son ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris*, 3 vol. in-4°;

3e mention, à M. Ledain, pour son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, volume et atlas;

4e mention, à M. Pannier, pour son ouvrage sur *la noble maison de Saint-Ouen*, 1 vol. in-8°;

5e mention, à M. Finot, pour ses *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies dans les deux Bourgognes;*

6e mention, à M. Tamizey de Larroque, pour sa *Notice sur la ville de Marmande*, in-8°.

M. d'Avezac rappelle à l'Académie qu'il a depuis assez longtemps eu l'honneur de lire devant elle un travail chronologique relatif à la vie de Christophe Colomb; que ce travail, communiqué à l'une des séances trimestrielles des cinq Académies, a été imprimé provisoirement par l'auteur, sur autorisation spéciale de l'Académie des inscriptions; que, dans l'intervalle, un mémoire très-intéressant, malgré son caractère paradoxal, ayant été présenté à l'Académie contre l'authenticité de *la vie de Colomb par son fils Ferdinand*, M. d'Avezac a cru devoir ajouter au travail lu par lui devant l'Institut une réponse générale aux arguments allégués contre le livre de Ferdinand, mais que, cette thèse étant encore maintenue dans un nouvel écrit, M. d'Avezac a été invité à en faire l'examen critique et à communiquer à l'Académie ce complément de son premier travail. M. d'Avezac est tout prêt à déférer aux conseils qu'il a reçus, à ce sujet, de plusieurs de ses confrères, et se met aux ordres de l'Académie pour une prochaine lecture.

Le Président dit à M. d'Avezac que l'Académie est prête à l'entendre quand il le jugera à propos.

M. Guérin continue la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine.*

M. Halévy lit une note sur l'*Inscription arabe de Harân, dans le Ledja.*

L'inscription arabe de Harân, dans le Ledja (Haourân), est le plus ancien monument connu de la langue arabe en dehors de l'Arabie proprement dite. M. de Slane en a essayé l'interprétation dans le livre de M. de Vogüé intitulé : *Inscriptions de la Syrie centrale*, mais il reconnaît que la seconde moitié de ce texte n'offre pas un caractère de certitude désirable. M. Halévy reprend ce sujet et propose une nouvelle lecture et interprétation de la partie du texte restée obscure jusqu'à présent.

Après avoir discuté la valeur de plusieurs lettres figurant dans la dernière partie de ce texte, il croit pouvoir proposer la traduction suivante :

«Moi, Charahil fils de Thalemou, j'ai construit cette chapelle en l'honneur de Monseigneur Jean (saint Jean), qui fut tué par les méchants Juifs. Que ceci nous porte bonheur. Ainsi soit-il.»

M. Halévy signale le caractère vulgaire du dialecte arabe de ce document; loin de montrer le mécanisme de l'arabe littéraire relativement aux désinences de la déclinaison, ce texte suit strictement la déclinaison beaucoup plus simple de l'idiome nabatéen, surtout en ce qui concerne les noms propres, qui constituent notoirement l'élément le plus tenace du langage.

M. Halévy expose, en terminant, l'état des Juifs dans la péninsule arabe avant et après l'ère chrétienne, et retrace le tableau des persécutions dont ils furent victimes dans les premières années de l'hégire.

SÉANCE DU VENDREDI 8 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 7 août, adresse à l'Académie un registre en hébreu et en ca-

ractères rabbiniques, appartenant à la bibliothèque de Perpignan, dont la communication lui avait été précédemment demandée.

L'auteur du mémoire envoyé au concours Bordin, à qui une récompense de 2,000 francs a été accordée, ayant autorisé le Secrétaire perpétuel à faire connaître son nom, le pli cacheté, répétant l'épigraphe du mémoire, est ouvert : l'auteur est M. Félix Robiou.

M. D'Avezac commence une lecture sur *le Livre de Ferdinand Colomb; revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

M. Guérin achève la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il va faire paraître sur son *Exploration en Palestine.*

Le chapitre qui a fait l'objet de sa communication, dans quatre séances, a pour objet la mer Morte. L'auteur indique d'abord les diverses dénominations qu'a portées cette mer célèbre, appelée tantôt *mer Salée*, tantôt *mer d'Arabah*, tantôt *mer Morte*, tantôt aussi *lac Asphaltite*, etc., et il montre que chacun de ces noms est dû aux particularités qu'elle présente et qu'il décrit tour à tour.

M. Guérin aborde ensuite l'examen des principaux problèmes auxquels cette mer a donné lieu, et dont le plus important est le suivant :

La mer Morte préexistait-elle ou est-elle postérieure à la catastrophe qui a détruit les cinq villes de la Pentapole?

Dans ce dernier cas, où aboutissaient, avant la formation de cette mer, les eaux du Jourdain?

M. Guérin passe en revue et discute les différentes solutions qui ont été données à cette question, puis il propose la sienne, et prouve qu'elle s'accorde à la fois avec le texte de la Bible et avec les résultats les mieux constatés de l'étude géologique de la contrée.

D'après la Bible, la vallée de Siddim, arrosée par le Jourdain comme le Delta de l'Égypte, devint plus tard la mer Salée, *quæ nunc est mare salis*, après la destruction des villes de la Pentapole maudite. D'un autre côté, de savants géologues affirment que la mer Morte est bien antérieure à l'époque où eut lieu cette catastrophe.

Pour accorder les données de la Bible avec celles de la géologie, M. Guérin propose deux solutions :

1° Ou bien, dit-il, la vallée de Siddim, territoire de l'antique Pentapole, occupait l'emplacement de tout le bassin actuel de la mer Morte.

Dans cette première hypothèse, il faut admettre que cette mer, dont M. Lartet a constaté les anciens dépôts bien au delà de ses limites actuelles, et qui, par conséquent, à une époque antéhistorique, était bien plus étendue qu'elle ne l'est maintenant, était desséchée ou réduite à l'état de lac souterrain à l'époque d'Abraham. Le bassin qu'elle remplit aujourd'hui était alors recouvert d'une puissante couche végétale, que fécondaient de nombreux canaux dérivés du Jourdain et des autres affluents qui se jettent dans ce lac. L'eau de ce fleuve et de ces affluents pouvait se perdre à la fois par l'irrigation, par l'évaporation et par des infiltrations souterraines, sans qu'on soit contraint d'imaginer un prétendu écoulement vers la mer Rouge, auquel s'opposent l'extrême dépression de la vallée du Jourdain en cet endroit et les deux versants anticlinaux constatés dans l'Oued-Arabah au point où il devient l'Oued-Akabah.

Lorsque ensuite eut lieu la destruction de la Pentapole, les feux du ciel, en embrasant les nombreux puits de bitume qui parsemaient la vallée de Siddim, au témoignage de l'Écriture, communiquèrent au sous-sol de cette vallée une conflagration générale; de là un affaissement des couches supérieures et la réapparition du lac souterrain qui avait primitivement formé les dépôts susdits, et où s'engouffra le Jourdain avec les autres affluents qui y aboutissent.

2° Ou bien la vallée de Siddim n'occupait que la partie méridionale de la mer Morte, celle qui, à partir de la presqu'île de la Liçan, n'est plus qu'une simple lagune.

Tandis, en effet, qu'au nord de cette presqu'île la sonde accuse une profondeur qui atteint en certains endroits 350 mètres, au sud de cette même presqu'île, la plus grande profondeur n'est plus que de 6 mètres.

Il y a donc deux zones bien distinctes dans ce vaste bassin, zones séparées l'une de l'autre par un canal qui, dans sa partie la plus resserrée, compte à peine 2,300 mètres de large.

D'après cette seconde hypothèse, vers laquelle M. Guérin incline de préférence, à l'époque d'Abraham comme de nos jours, le Jourdain se serait jeté dans la mer Morte au sud de la plaine de Jéricho; mais cette mer aurait alors compris seulement le grand et profond bassin septentrional qui s'étend au nord de la presqu'île de la Liçan, et la Pentapole aurait embrassé dans ses limites cette presqu'île, la lagune méridionale, le canal qui la rejoint à la zone septentrionale, c'est-à-dire au lac proprement dit, et peut-être aussi la Sebkhah, qui s'arrondit en plaine marécageuse au sud de cette lagune.

Conformément au texte de la Bible, la vallée de Siddim ainsi délimitée aurait été arrosée par le Jourdain, qui, de même qu'il sort du lac Houlch et du lac de Tibériade, après les avoir traversés l'un et l'autre, aurait pareillement traversé de part en part ce troisième lac et en serait ressorti à l'ouest de la Liçan pour arroser la vallée de Siddim. Il est permis de supposer que la mer Morte était alors infiniment moins salée et huileuse qu'elle ne l'est devenue depuis, car c'est principalement au sud du grand bassin septentrional qu'abondent les gisements salins et bitumineux, soit autour de la lagune méridionale, soit sous cette lagune même. Le Jourdain en sortant de la mer Morte, mais avec un volume d'eau beaucoup moins considérable qu'il n'y était entré, pouvait donc, d'après cette seconde hypothèse, fertiliser la grande plaine qui devint plus tard la lagune et la Sebkhah. Ses eaux, en effet, en traversant la mer Morte d'alors, qui devait être beaucoup moins salée qu'elle ne l'est maintenant, n'avaient point contracté dans leur parcours assez d'amertume et de salure pour être impropres à féconder par des irrigations les plaines où elles seraient amenées.

Réparties de tous côtés au milieu de ces plaines, qui n'étaient autres que celles de la vallée de Siddim, elles pouvaient fort bien s'épuiser et se perdre à la longue en se ramifiant dans d'innombrables petits canaux subdivisés eux-mêmes en rigoles et soumis par conséquent à des infiltrations continues et à une évaporation incessante sous cette zone réellement torride.

En résumé, quelle que soit celle de ces deux hypothèses que

l'on adopte, elles paraissent concilier à la fois les renseignements que nous fournit la Bible et les résultats auxquels arrive la géologie relativement à la question traitée par M. Guérin.

M. d'Eichthal lit une note sur le texte primitif du *Récit de la création de la Genèse* (I-II, 4).

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU MERCREDI 13 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret. Les portes ayant été rouvertes au public, M. le Président annonce que le prix de numismatique est décerné à M. Jacques de Rougé, pour son mémoire sur les *monnaies des nômes de l'Egypte.*

M. d'Avezac continue sa lecture sur *le Livre de Ferdinand Colomb.*

M. de Longpérier lit une note sur une *Monnaie antique de Sicile*[1].

M. d'Eichthal achève sa lecture sur le texte primitif du *Récit de la création dans la Genèse* (I-II, 4).

Ce que propose M. G. d'Eichthal, c'est tout un remaniement du récit de la création du monde dans la Genèse. Il y croit voir un ancien chant composé de strophes parfaitement régulières, dont chacune est consacrée à l'histoire des jours de la création. A travers les remaniements, dit-il, que le texte a subis, deux de ses strophes sont demeurées intactes, l'une entièrement, l'autre à peu de chose près. La première, formée par les versets 11-13 (création des végétaux); la seconde, par les versets 14-19 (création des astres). Chacune se décompose en deux couplets parfaitement caractérisés, dont l'un déclare la volonté divine, et l'autre, l'accomplissement de cette volonté.

Le premier couplet se termine par une sorte de refrain : « Et il fut ainsi. » Le second par un autre en deux versets : « Et Dieu vit que cela était bon. Il fut soir, il fut matin, *tel* jour. »

C'est sur ces deux types que M. d'Eichthal a entrepris de reconstruire les autres strophes, combinant, dans un ordre qui lui

[1] Voyez aux Communications, n° III.

paraît l'ordre primitif, les éléments qu'il juge désagrégés. Et voici à quels résultats il arrive :

1° Le récit s'ouvre par un prologue où l'on trouve la création mentionnée, le chaos décrit et l'établissement du firmament. Il se continue par sept strophes géminées, consacrées chacune à une œuvre spéciale.

2° La création des astres est placée au premier jour.

3° Le fameux passage : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut, » est rejeté comme une addition contemporaine d'Esdras en opposition au dogme dualiste du Zend-Avesta. Les autres versets sur les astres et ceux qui contiennent la bénédiction des poissons et des végétaux sont aussi supprimés.

4° La création de l'homme occupe seule le sixième jour.

SÉANCE DU VENDREDI 22 AOÛT.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, envoie à l'Académie l'empreinte d'une inscription carthaginoise récemment découverte. Il se met à la disposition de l'Académie pour la recherche des monuments épigraphiques et demande des instructions. Un exemplaire des instructions de la Commission des inscriptions sémitiques sera envoyé à M. de Sainte-Marie, avec les remercîments de l'Académie.

M. de Wailly lit, en communication, la préface de la nouvelle édition de Joinville qui paraîtra prochainement à la librairie Didot, et une dissertation sur le pouvoir royal en France, au XIIIe siècle, qui fera partie du même volume.

Dans cette note, M. de Wailly établit qu'autant le pouvoir du roi était incomplet et limité dans ses rapports avec les grands vassaux, autant il était absolu dans le domaine royal. Mais saint Louis était contenu dans l'exercice de ce pouvoir par la conscience des devoirs que Dieu lui imposait. Plutôt que de manquer à ces devoirs, il eût préféré la déchéance. Il le disait à son fils. Il trouvait bon qu'un cordelier prêchât que l'injustice entraîne la

chute des rois. Saint Louis, dans les circonstances graves, prenait toujours l'avis de son conseil et s'y conformait ordinairement. Mais quelquefois aussi il s'en écarta, par exemple dans son traité avec le roi d'Angleterre et dans la restitution du comté de Dammartin à Matthieu de Trie. Ce n'était pas seulement comme chef politique ou militaire, c'est aussi comme juge qu'il pouvait décider seul et qu'il le fit. Ce ne fut pas en vertu d'une loi pénale, ce fut par une décision propre et particulière qu'il fit marquer d'un fer chaud à la bouche un bourgeois de Paris pour avoir blasphémé.

Des observations sont échangées entre M. de Wailly et M. Laboulaye, au sujet de l'ancienne législation française, applicable aux blasphémateurs.

M. Laboulaye rappelle que la tradition faisait remonter à saint Louis la rigueur avec laquelle étaient punis les blasphémateurs; il cite notamment le grand Coutumier dont il a donné la dernière édition.

M. de Wailly reconnaît qu'une légende s'est, de bonne heure, formée sur cette question, mais elle est formellement contredite par les historiens contemporains qui citent comme un fait isolé le traitement infligé à un bourgeois de Paris, et par le texte même de l'ordonnance de saint Louis relative aux blasphémateurs, ordonnance qui ne mentionne pas même la pénalité à laquelle il vient d'être fait allusion.

M. Delocne, au nom de M. d'Avezac, achève la lecture du travail intitulé : *Le livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

M. d'Avezac passe en revue les objections de M. Harrisse et les réfute. C'est à tort que M. Harrisse dit que l'ouvrage n'a pu être remis à Baliano de Fornari par l'amiral Louis Colomb, petit-fils de Christophe Colomb et neveu de Fernand, en alléguant l'incarcération de Louis depuis 1558 jusqu'en 1572. La détention de l'amiral ne fut pas si rigoureuse qu'il n'ait presque continuellement entretenu des relations avec le dehors. Les contradictions et les anachronismes signalés dans l'édition vénitienne ne suffisent pas pour faire rejeter l'ensemble de l'ouvrage.

Le livre se compose de plusieurs parties :

1° L'introduction et les quatorze premiers chapitres, consacrés à la vie de Colomb avant sa grande découverte;

2° Le récit des quatre expéditions transatlantiques.

Ceci est la copie ou le résumé des mémoires de Colomb. Fernand n'a eu que peu de chose à faire pour remplir les intervalles et réunir en un seul contexte les documents de son père.

M. d'Avezac explique divers passages qui, au premier abord, pourraient faire difficulté, et termine en maintenant l'authenticité de l'ouvrage.

M. Egger lit une dissertation sur les *épistolographes grecs*.

SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, envoie à l'Académie la copie et l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Tunis. M. Robert reconnaît que cette inscription, placée sur un autel consacré à Jupiter Optimus Maximus et à Junon Regina, fait mention de Nerva et d'Hadrien.

M. Louis Delâtre, dans une lettre datée de Rome, le 22 août 1873, communique quelques observations sur le travail de M. d'Eichthal, relatif au récit de la création dans la Genèse.

Une lettre de M. le Maire de Châteaudun, demandant pour la bibliothèque de cette ville la concession de quelques publications de l'Académie des inscriptions, est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. de Wailly lit des observations sur *la chronique d'Ernoul dans ses rapports avec l'histoire de Villehardouin*.

M. de Wailly maintient, contre le témoignage de la chronique attribuée à Bernard le Trésorier, et qui est plus vraisemblablement d'Ernoul, valet de Balian d'Ibelin, le récit de Villehardouin sur les causes qui ont détourné la quatrième croisade vers Constantinople.

Ernoul rapporte le fait à la trahison des Vénitiens, dont le

sultan d'Égypte Malec-Adel, frère de Saladin, aurait acheté l'alliance en leur accordant la franchise du port d'Alexandrie et une forte somme d'argent.

Si les Vénitiens avaient accepté l'alliance du sultan, ils auraient eu une très-bonne occasion de faire manquer la croisade, puisqu'on n'avait point rempli à leur égard les conditions du traité. C'est le doge qui insiste auprès des croisés pour que le projet soit maintenu au prix de leur concours armé contre Zara. Zara prise, les croisés avaient le droit de se faire conduire en Syrie ou en Égypte. S'ils se sont dirigés vers Constantinople, c'est uniquement à la prière d'Alexis, se réservant, après l'avoir rétabli sur son trône, de reprendre leur expédition en Syrie. Ils n'ont pas fait cette dernière expédition, et les chrétiens de Palestine, privés du secours qu'ils espéraient, s'en sont plaints vivement. Mais les croisés avaient-ils tort de vouloir se ménager dans Constantinople une base d'opération pour les croisades futures? Innocent III, qui les en blâma sur le moment, ne le crut pas plus tard. Dans une bulle inédite signalée par M. Léopold Delisle, le grand pape déclare que, si l'Empire latin avait été plus tôt établi à Constantinople, il aurait prévenu la désolation de la Terre Sainte, et il ajoute que Dieu, par ce merveilleux événement, a ouvert la voie au recouvrement de Jérusalem.

M. Deloche lit un travail intitulé: *Des effets de la* MUNDEBURDIS *ou protection spéciale du roi, au point de vue de la juridiction devant laquelle le mainboré pouvait être forcé de plaider.*

La plupart des érudits ont pensé que le mainboré était immédiatement et exclusivement justiciable du roi et affranchi de la juridiction locale. M. Deloche considère cette opinion comme n'étant pas exacte, au moins dans les termes absolus où elle s'est produite. Il montre qu'en principe le fait seul d'être sous la mainbourg royale ne conférait point la prérogative dont il s'agit, puisque l'antrustion qui, d'après la formule d'admission à l'antrustionat, était expressément placé dans ces conditions, allait plaider au màll des rachinbourgs comme le Franc de condition ordinaire.

M. Deloche passe ensuite en revue les formules de concession

de la mainbourg, et il fait observer qu'elles maintiennent explicitement ou implicitement la juridiction du plaid local, et réservent seulement au tribunal du palais la décision définitive, *finitivam sententiam.*

Il est à remarquer que la plupart de ces concessions de mainbourg étaient faites à des églises et à des monastères, qui étaient régis, hommes et choses, par la loi romaine, et n'avaient pas la prérogative que le titre LVI de la loi salique donnait aux Francs de n'être condamnés définitivement et contraints d'exécuter le jugement qu'après décision du roi ou après une contumace persistante devant ce dernier. Eh bien! la mainbourg avait pour effet de conférer au mainboré cette importante prérogative. Il dut à la vérité intervenir souvent des *præceptiones* royales pour l'évocation de causes de mainborés même avant tout jugement devant le tribunal local. Ces actes individuels s'étant multipliés, on en vint par la suite à regarder le mainboré comme exclusivement justiciable du roi et du plaid du palais.

M. DE LONGPÉRIER donne lecture du rapport de M. Le Bègue sur *le temple d'Apollon récemment découvert à Délos*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE.

M. DE LONGPÉRIER fait une communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel.

«L'attention du public, dit-il, a été de nouveau vivement attirée par les fouilles pratiquées dans les terrains du cloître Saint-Marcel, à Paris[2]. Un assez grand nombre de tombes et de fragments, provenant d'édifices antiques, avaient été mis à découvert. M. Théodore Vacquer, conducteur des travaux, a, le vendredi 29 août et le mardi 2 septembre, convoqué plusieurs archéologues à l'effet de constater l'état des tombes et d'assister à

[1] Voyez aux COMMUNICATIONS, n° IV.

[2] Voyez *Comptes rendus de l'Académie*, nouvelle série, t. VII, 1871, p. 378.

leur ouverture. Cette dernière opération n'a produit aucun résultat intéressant.

« Les tombes ont été fouillées dans les temps anciens. Les violateurs qui ont, tantôt brisé les couvercles, tantôt ouvert dans le flanc des sarcophages un trou par lequel ils pouvaient passer le bras, ont toutefois entendu respecter, dans une certaine mesure, les corps ensevelis dont nous retrouvons les ossements; car ils ont replacé des pierres, des débris dans les vides qu'ils avaient faits. Au chevet d'un des grands sarcophages examinés mardi dernier se trouvait, comme supplément du couvercle brisé et posée en travers, une pierre longue, creusée en voûte par le dessous, et qui n'était autre chose que le couvercle d'une tombe d'enfant. En tête, elle porte, gravé en creux, un monogramme du Christ, de forme antique, composé d'une croix dont le bras supérieur représente un *rhô*. Cette croix, aux bras horizontaux de laquelle sont suspendus un *alpha* et un *oméga*, est, en outre, accompagnée d'un soleil et d'une croisette pattée. — Un autre sarcophage est composé de deux pièces rapportées. Le côté de la tête est creusé dans une pierre qui constitue environ le quart de la longueur totale. L'autre portion a été taillée dans un bloc enlevé à un édifice antique auquel avait peut-être appartenu un grand chapiteau décoré d'acanthes, qui a servi aussi à former une tête d'auge rapportée, et qui a été recueilli près de la tombe que je viens de décrire. Le flanc gauche de ce sarcophage porte encore un fragment d'inscription en grands et beaux caractères.

FIL SACER
PARI

« Les caractères de la première ligne ont 19 centimètres de hauteur; ceux de la seconde en ont 15.

« On comprend tout de suite que le monument auquel cette inscription a appartenu était fort considérable. Son entablement était composé de grands blocs juxtaposés. Ceux qui précédaient

la pierre sur laquelle est tracé le mot FIL contenaient le prénom et le nom de ce *fils*, et au moins le prénom de son père (peut-être le nom entier de ce dernier, si ce nom était gaulois). Cela suppose une notable longueur.

« Quant au mot SACER (probablement partie de SACERDOTI), il devait être suivi d'autres caractères; car la portion lisse qui précède PARI devait avoir un pendant, un équivalent à l'extrémité de l'entablement. — Quelques-unes des personnes qui ont visité la fouille ont supposé que le dernier caractère pouvait être un E dont il ne subsisterait plus que la haste verticale; en conséquence, elles proposaient de compléter le mot en lisant PARENTIBVS. On pourrait préférer PARENTI, car le pluriel supposerait la présence de plusieurs noms dans la ligne supérieure, ce qui donnerait à l'inscription totale une longueur peu admissible.

« Mais cette supposition tombe devant l'examen minutieux que j'ai pu faire, la fouille terminée, du caractère douteux, lequel est très-rapproché de l'extrémité du bloc. Quelle que soit cette proximité, il subsistait encore une petite portion du champ qui exclut l'existence de traits horizontaux, particulièrement au sommet de la haste qui se termine par un *apex* en arrière, comme l'I du mot FIL. Il faut donc lire PARI. — Je me hâte de constater ce fait. Le moindre choc, un petit frottement pendant l'extraction du sarcophage, lorsqu'on le transportera au musée municipal de l'hôtel Carnavalet (opération très-difficile quand il s'agit d'une pierre friable, tout imprégnée d'eau), peuvent faire disparaître le mince filet du champ qui donne au dernier caractère tant de prix.

« En effet, le nom des *Parisii* sur un monument antique est un fait extrêmement rare. Chacun a présente à la mémoire l'inscription des *Nautæ Parisiaci*, sans doute. Mais on sait aussi que les monnaies gauloises des *Parisii* sont anonymes, et que la petite pièce d'argent qui a été publiée comme portant leur nom offre, en réalité, celui de l'île de Lipari qui avait été mal lu sur un exemplaire défectueux.

« Tout monument antérieur à la monnaie des Mérovingiens offrant le nom des *Parisii* est donc fort précieux, et la beauté des

caractères de l'inscription qui vient d'être découverte recommande particulièrement à l'attention de l'Académie un texte qui, tout mutilé qu'il est, n'en devra pas moins prendre place parmi les documents historiques de notre peuple.

« J'ai l'honneur, ajoute M. de Longpérier, d'offrir à l'Académie, de la part de M. Carmelo Mancini, savant antiquaire de Naples, qui plusieurs fois déjà lui a adressé des mémoires importants, une nouvelle publication intitulée: *Illustrazione di due epigrafi inedite delle Terme di Diocleziano e di due bassorilievi trionfali scoverti nel Foro romano* (Naples, 1873, in-4°; 2 planches). Les deux inscriptions sont extrêmement courtes. La première, tracée sur un fragment de poterie, offre le nom de deux consuls, Lucius Valerius et Publius Vettius. M. Mancini pense que ce sont des *suffecti* appartenant au Ier siècle. La seconde, gravée sur un poids de pierre, est datée du quatrième consulat de Claude (800 de R.; 47 de J. C.). De l'absence du titre d'Auguste dans ce texte M. Mancini tire une conséquence ingénieuse pour l'interprétation d'un passage du calendrier de Préneste dans lequel Tibère ne porte pas, non plus, ce titre. L'autel qui y est mentionné aurait été élevé, après la mort d'Auguste, par Tibère déjà empereur. Puis l'auteur cherche, par l'examen de la numismatique de Claude, à expliquer à quelle cause on doit le renouvellement des poids qui eut lieu vers la fin de l'an 794 (de R.) et dont on voit l'indice sur des monnaies de petit bronze portant les caractères P. N. R (*Pondus numi restitutum*). Suivant lui, l'inscription EXACTADAPT doit être lue : *Exactum ad Augustale publicum temperamentum.* La seconde partie du mémoire est consacrée à ces grands bas-reliefs du Forum dont les dessins photographiques ont été mis sous les yeux des membres de cette Académie par notre savant confrère, M. Beulé, dans les séances des 15 novembre et 23 décembre 1872. M. Mancini en discute tous les détails afin d'arriver à discerner : 1° où se passent les scènes représentées; 2° quels sont les faits qu'on a voulu rappeler; 3° à quel monument appartenaient ces sculptures. Après avoir examiné les caractères des édifices placés dans le fond des tableaux, il conclut que l'ensemble reproduit la perspective de tout le côté septentrional du Forum romain.

« L'empereur pour lequel les bas-reliefs ont été sculptés serait Marc-Aurèle qui, dans la première composition, paraît accompagné du préfet du prétoire et des licteurs, monté sur les rostres du comice, promettant au peuple un *congiaire*, une magnifique distribution de 8 aureus (200 deniers) par personne.

« Dans la seconde partie du même bas-relief, M. Mancini reconnaît le *Génie* de l'empereur auquel la *Junon* de Faustine présente une enfant, allusion à l'institution des *novæ puellæ alimentariæ Faustinianæ* (Capitolinus, *in Aurel.* c. XXVI).

« Dans le deuxième bas-relief, Marc-Aurèle assis sur les rostres *juliens* ordonnerait au *prætor urbanus* de détruire, en les livrant aux flammes, tous les titres relatifs aux impôts arriérés depuis quarante-cinq années.

« Enfin M. Mancini, après avoir comparé ces marbres à ceux qui sont conservés au Capitole et qui représentent des faits relatifs à l'histoire de Marc-Aurèle; après avoir fait un mesurage comparatif de ces marbres et de ceux qui décorent quelques arcs de triomphe, conjecture que les bas-reliefs nouvellement découverts dans les terrains du Forum ont pu appartenir à un arc, jusqu'à présent inconnu, qui aurait été élevé en pendant à l'arc de Tibère.

« On sait que M. Henzen a, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* (décembre 1872), attribué les mêmes bas-reliefs au règne de Trajan. Ces divergences d'opinion s'expliquent par ce fait que les têtes des personnages représentés ont été brisées. Les photographies qui nous ont été apportées, quelque belles qu'elles soient, ne suffisent pas pour trancher la question; et je ne me permettrai pas d'émettre un avis sur des monuments que je n'ai pu examiner en nature, comme il conviendrait de le faire. »

M. DE WAILLY fait une lecture sur la *Chronique de Robert de Clari dans ses rapports avec Villehardouin.*

M. Halévy lit la première partie d'un mémoire sur les monnaies éthiopiennes, et indique le parti qu'on peut tirer de ces monnaies pour l'histoire de l'Abyssinie. Il signale d'abord le peu de valeur des listes de rois qui auraient régné antérieurement à notre ère. Il considère ces listes comme des compilations assez modernes, empruntées à des sources très-diverses, mais toutes

très-peu authentiques, principalement au point de vue de la chronologie.

Les arguments sur lesquels s'appuie M. Halévy sont de plusieurs sortes. Les uns sont fondés sur la forme des noms, qui portent l'empreinte de langues diverses. D'autres résultent de la confusion que les Abyssiniens ont établie entre leur pays et le Yemen, en Arabie. Ils font descendre leurs rois de la période antérieure à Jésus-Christ, du roi Salomon et de la reine de Saba, bien que tous les auteurs, depuis la Bible, placent le royaume de Saba dans l'Arabie Heureuse et non en Afrique.

M. Halévy cherche ensuite à démontrer l'invraisemblance d'une domination judaïque en Abyssinie, et les contradictions renfermées dans l'histoire de la conversion du pays au christianisme. Il incline à penser que les Juifs abyssiniens ont pour ancêtres des Juifs himyarites que les rois d'Éthiopie ont transportés dans leur pays. L'évêque Grégentius rapporte qu'il avait été défendu aux captifs, sous peine de mort, de donner leurs filles à des coreligionnaires, de sorte que les Juifs ont dû épouser des femmes de la race agaou, race indigène et imparfaitement convertie au christianisme ; et c'est à ce fait qu'il faudrait attribuer les traits africains des Juifs d'Abyssinie, le nom de *Falacha*, « transportés, » qu'on leur donne dans le pays, leur ignorance de l'hébreu, ainsi que les particularités de leur rite.

M. Halévy, avant de passer à l'étude des monnaies éthiopiennes en commençant par les monnaies à légendes gueez, expose les causes d'erreurs ou de fautes d'orthographe qu'on trouve dans les manuscrits éthiopiens arrivés jusqu'à nous; il les attribue à ce fait, que les manuscrits ont été copiés à une époque où la langue gueez avait cessé d'être parlée. Or les monnaies éthiopiennes ayant été frappées pendant que la langue gueez était encore vivante et par des hommes capables, il en résulte qu'on peut se fier à l'exactitude de leur orthographe. Quant au caractère linguistique des noms qui figurent dans ces légendes, M. Halévy le considère comme exclusivement gueez et écarte l'opinion de quelques savants, qui attribuent une origine agaou à l'antique civilisation de l'Abyssinie.

M. de Longpérier fait observer à l'auteur que les monnaies sont des monuments dignes de considération, tant que leurs légendes sont restées pures; mais il arrive que les types sont reproduits par des ouvriers inintelligents, alors il y a interversion, substitution de caractères, et l'on voit s'introduire des légendes barbares. Il y en a des exemples dans les monnaies de l'Éthiopie.

M. Halévy répond que, pour les noms, on peut trouver un moyen de contrôle dans des monnaies différentes qui les reproduisent, ajoutant que les rois avaient intérêt à ce que leurs noms fussent bien connus.

M. de Longpérier réplique que les rois des Saxons, des Francs, etc., avaient le même intérêt, ce qui n'a pas empêché que leurs noms ne fussent altérés.

M. le Président dit à M. Halévy que les observations qui lui sont faites n'ont pas pour but d'infirmer les résultats de ses études, mais de tenir sa critique en éveil.

SÉANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

M. Th. Henri Martin, membre de l'Académie, lit un mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle, étude sur la pensée et la structure de cette trilogie.*

M. Havet lit un mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie quatre planches contenant divers dessins de plats, bouteilles, vases, etc., de terre cuite trouvés généralement à Carthage. Il demande à l'Académie si elle veut accepter le don d'une urne carthaginoise. L'Académie pense que l'urne dont il est question serait mieux placée dans les salles où se trouvent réunis des monuments de même nature, et adresse à M. de Sainte-Marie des remercîments pour ses communications.

M. Coquart, ancien pensionnaire de Rome, architecte de l'École des beaux-arts, adresse à l'Académie une lettre où, en présence de l'exposé, reproduit au *Journal officiel*, des résultats d'une mission de savants autrichiens dans l'île de Samothrace, il rappelle la mission dont il a été chargé en 1866 avec feu M. G. Deville, dans les mêmes lieux, et en indique les résultats déjà constatés autrefois dans les *Archives des missions, etc.*, résultats sur lesquels la nouvelle mission paraît avoir gardé un silence à tous égards regrettable[1].

M. Henri Martin est désigné pour lire, dans la séance trimestrielle des cinq Académies, son mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle*.

M. Havet continue la lecture de son mémoire intitulé : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, en transmettant les estampages de trois inscriptions néo-puniques trouvées sur l'emplacement de Byrsa même, écrit à l'Académie pour lui demander de mettre à sa disposition, afin de l'aider dans ses recherches, l'ouvrage de Dureau de la Malle sur la topographie de Carthage. Les estampages seront remis à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Virlet d'Aoust écrit au Secrétaire perpétuel pour constater que, dès le temps de l'expédition de Morée, il a visité l'île de Samothrace, et qu'à la suite de cette exploration il a écrit à M. Letronne une lettre sur le déluge de Samothrace, lettre que M. Letronne fit insérer dans la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Mohl fait connaître à l'Académie les conclusions de la Commission mixte du prix Volney. La Commission, dit-il, après avoir examiné les dix ouvrages qui lui avaient été adressés, sauf les numéros 2, 7 et 10 qui, pour des raisons indiquées, se sont

[1] Voyez aux Communications, n° V.

trouvés hors de concours, a partagé le prix entre le n° 6, *Essai d'épigraphie libyque*, par M. Joseph Halévy, et le n° 9, *Étude de grammaire comparée*, par M. Francis Meunier, et a accordé à chacun de ces deux auteurs une médaille d'or de la valeur de 1,000 francs.

M. le Président donne acte à M. Mohl de ces conclusions. Le prix doit être décerné dans la séance publique des cinq Académies.

M. Th. Henri Martin achève la lecture de son mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle*.

Après avoir rappelé ce qu'étaient, dans l'histoire de la tragédie athénienne, les *trilogies* et les *tétralogies*, et en particulier les *trilogies* d'Eschyle (§ 1), l'auteur énumère les quatre pièces de ce poëte sur Prométhée; il écarte une d'entre elles, drame satyrique, qui n'avait aucun lien avec les trois autres, il fait voir que celles-ci étaient des tragédies (§ 2), et qu'elles devaient former une *trilogie*, la *Prométhéide* (§ 3). Ensuite il résume les controverses modernes sur la réalité et la structure de cette trilogie (§ 4). Il montre la nécessité du point de vue religieux dans l'étude de la *Prométhéide*, dont tous les personnages sont des dieux (§ 5). C'est pourquoi, après avoir exposé rapidement, surtout d'après les vues de M. Max Müller, l'origine et la nature du polythéisme, issu d'un monothéisme primitif par l'intermédiaire du panthéisme naturaliste (§ 6), et après avoir montré les caractères du polythéisme hellénique en particulier (§ 7), il fait connaître, par des citations de textes, la morale religieuse d'Eschyle et de ses contemporains (§ 8); puis il constate et explique l'existence simultanée du culte de Zeus et de celui de son ancien ennemi Prométhée, chez les Athéniens (§ 9). Après ces discussions préparatoires, opposant les unes aux autres les opinions des critiques modernes sur la pensée religieuse de la *Prométhéide* (§ 10), il soutient celle qu'il considère comme la seule vraie, mais à laquelle avait manqué jusqu'à ce jour la connaissance de la structure véritable de cette trilogie (§ 11). Restituer cette structure, en montrer l'accord avec la pensée religieuse du poëte, tel est l'objet de la suite du mémoire. Une analyse du *Prométhée enchaîné* (§ 12) fournit à l'auteur les moyens d'établir que cette tragédie renfermait l'exposition de la trilogie entière (§ 13), mais qu'au point de vue de l'art dramatique et de

la pensée religieuse elle réclamait et faisait prévoir une double continuation (§ 14). Il confirme cette proposition en comparant la structure et la pensée de l'*Orestie* d'Eschyle avec celles de la *Prométhéide* (§ 15). Il restitue ensuite, d'après les textes antiques, le plan du second drame, intitulé *Délivrance de Prométhée*, et il en prouve, contre Hermann, la concordance parfaite avec le *Prométhée enchaîné;* en même temps, il démontre la nécessité d'un troisième drame pour achever l'action et la pensée des deux précédents (§ 16). A l'exemple de M. Westphal, dont il complète et fortifie l'argumentation, l'auteur prouve, contre Welcker et les autres critiques, que le *Prométhée porteur de feu* donnait à la trilogie son complément nécessaire par la réconciliation de Zeus et de Prométhée, qui, due à l'intervention d'Héraclès, fils du premier et libérateur du second, assurait à Zeus la perpétuité de son règne menacé d'un danger mystérieux, et à Prométhée, révélateur de ce secret, la confirmation de sa délivrance. C'était en même temps la justification du culte athénien de Prométhée. Par l'interprétation du titre même de la pièce et d'un fragment décisif, et par quelques témoignages antiques, l'auteur fait voir que tel était le sujet du *Prométhée porteur de feu*, et que par conséquent Welcker et tant d'autres critiques avaient eu tort de le considérer comme la première pièce de la trilogie (§ 17). Enfin, résumant cette restitution de la *Prométhéide*, l'auteur montre qu'elle nous fait mieux comprendre les droits du poëte à notre admiration (§ 18).

COMMUNICATIONS.

N° 1.

NOTE SUR DEUX SCEAUX HÉBRAÏQUES DU MOYEN ÂGE.

L'année dernière, ayant appris que M. Adolphe Neubauer était à Oxford, je le priai d'examiner si, dans les documents qu'il avait l'occasion d'étudier, il ne rencontrerait pas quelque empreinte de sceaux juifs, analogues à ceux dont j'avais présenté la description à l'Académie[1]. Le savant orientaliste voulut bien faire des recherches qui demeurèrent infructueuses. Mais, cette année, pendant une mission qu'il accomplit dans le midi de la France, il se rappela ma prière et recueillit à Toulouse et à Narbonne les empreintes de deux sceaux dont les matrices sont conservées dans les musées de ces villes.

Notre savant confrère M. Derenbourg a déjà fait connaître à l'Académie quelques-uns des résultats intéressants de la mission confiée à M. Neubauer, et veut bien me laisser le soin de décrire les deux sceaux qui se rattachent à la petite série dont je poursuis la formation depuis plus de quinze ans.

Les sceaux déjà décrits se répartissent en plusieurs catégories :

1° Sceaux unifaces à légende hébraïque ;

2° Sceaux à double face, portant d'un côté une légende hébraïque, de l'autre une légende latine ;

3° Sceaux à légende latine[2].

[1] Séance du 9 août 1872. Voyez *Comptes rendus*, troisième série, t. Ier, p. 235 et suiv.

[2] Il est encore une classe de sceaux qui concernent l'histoire des Juifs et qui, à ce titre, doivent être mentionnés à la suite des sceaux émanant des Israélites mêmes : il s'agit des sceaux royaux destinés à confirmer les actes des Juifs. Il en

La trouvaille de M. Neubauer nous apporte une nouvelle catégorie, celle des sceaux offrant sur une seule face une légende latine et une légende hébraïque.

L'un, qui appartient au musée de Narbonne et qui a été gravé au XIIIe siècle, a cette forme particulière aux sceaux des provinces méridionales, forme que je puis constater en Provence et en Languedoc pendant la première moitié de ce siècle, et en Piémont, pendant la seconde moitié; c'est-à-dire que la matrice elle-même offre la figure d'un écu arrondi par le bas[1]. L'inscription qui suit le contour de l'écu est divisée en deux parties égales précédées chacune d'une étoile : à droite * CRESCAS DE MASELA; à gauche, * קלונימוס בר שלמה יצו (Calonymus fils de Salomon) ישמרהו צורו ויחיהו « que son roc (Dieu) le préserve et le fasse vivre. » Cette formule finale fait voir que Salomon, père de Calonymus, était encore vivant[2]. S'il en eût été autrement, la légende se fût terminée par les deux caractères bien connus זל (que sa mémoire soit bénie). Au centre du sceau, on voit une grande étoile à cinq pointes (le *pentalpha*) connue chez les Juifs et chez les musulmans sous le nom de *Signe de Salomon*[3]. En haut du champ, une étoile et un croissant. Ces signes, bien entendu, n'ont point ici le sens qui leur est attribué, avec raison, lorsqu'ils pa-

existe quelques-uns aux Archives nationales (V. *Inventaires et documents*, *collection des sceaux*, t. II, n°s 4495, 4496). L'un d'eux porte la légende TES [*timonium de*] BITI IVDEO [*rum*] PARISIVS; sur un autre, on lit : [T]ES [*tim*] ONIV▨. DEBITI IVDEO▨ PONTE (Pontoise). Ils sont appendus à des actes de 1204 et de 1206; ils ont pour type, non pas les armes du roi, mais un aigle au repos, tourné à droite, entouré de six fleurs de lis.

[1] Voir plusieurs sceaux de cette forme dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. 30, n° 7; pl. 33, n° 6; pl. 62, n° 1; pl. 96, n° 13.

[2] Ps. XLI, 2 : יהוה יִשְׁמְרֵהוּ וִיחַיֵּהוּ. Le *roc* צור comme synonyme du nom de Dieu est fréquent dans l'Écriture : voir *Deut.* XXXII, 4, 15, 18, 31, 37; *Sam.* XXII, 32, 47; *Psalm.* II, 31, 46, etc.

[3] Cet emblème salomonien est tellement connu des musulmans que sur la monnaie de Soléiman, schérif de Maroc, il tient lieu du nom de ce prince.

raissent sur les sceaux, les monnaies et autres monuments des chrétiens, c'est-à-dire le sens de symboles de la passion.

Le *pentalpha* est représenté sur le sceau parce que le propriétaire, Calonymus, est fils de Salomon.

L'astre est le *cocab*, cette étoile qui figure déjà sur les grands sicles juifs de l'antiquité, et que nous voyons deux fois encore sur ce même sceau; là où des chrétiens auraient placé des croix. Le croissant fait, de même que sur le cachet de Masip Créchent que j'ai précédemment décrit[1], allusion au nom de Crescas, car il est à remarquer, encore une fois, que cet Israélite portait deux noms, un pour ses coreligionnaires et un pour les populations au milieu desquelles il vivait. Il est dit sur son sceau CRESCAS DE MASELA. J'ignore s'il existe dans le département de l'Aude quelque petite localité dont le nom réponde à Masela; je ne sais pas davantage les noms anciens de *Masseills* et *Massels*, deux villages de la Gironde et de Lot-et-Garonne; mais je suis disposé à croire qu'il s'agit de Marseille.

Par un acte de 1299, conservé dans le fonds Baluze de la Bibliothèque nationale, et qui a été récemment imprimé dans le VIe volume du *Cartulaire de Carcassonne*, publié par M. Mahul[2], nous apprenons que le roi Philippe le Bel avait accordé aux Juifs de Carcassonne, Limoux, Pamiers, Saverdun et Malviés des lettres de protection qui furent présentées au juge Béranger de Prouille par le Juif Maymo de Marselha. Certes, si nous trouvions cette orthographe sur le sceau que nous examinons, la question serait beaucoup plus facile à résoudre. Mais il est possible qu'un souvenir, un peu vague il est vrai, de l'antique forme Massilia ait fait omettre l'R dans le nom de lieu que Crescas accolait au sien, peut-être pour

[1] *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1859, p. 154. — *Comptes rendus de l'Acad.* 1872, p. 237.

[2] Volume VI, 1re partie, 1872, p. 9.

se distinguer de Crescas de Limoux (qui figure dans un acte de Roger, vicomte de Béziers, en date de 1193, relatif aux Israélites de Carcassonne), et qui vivait sans doute encore dans la première moitié du XIIIe siècle, lorsque Crescas-Calonymus, fils de Salomon, fit graver son sceau. Il y avait d'ailleurs quelque intérêt à se rattacher à la communauté de Marseille, qui a toujours été fort importante et jouissait d'une grande estime à cause de sa science.

Le second sceau, dont M. Neubauer a trouvé la matrice au musée de Toulouse, est complétement circulaire. Il nous offre le premier exemple de deux légendes concentriques. La première : S SALAOMON DAL BARRI, la seconde : שלמה בר יהושע יצו «Salomon, fils de Josua» (que Dieu le préserve et le fasse vivre). Ici encore, par conséquent, le père était vivant. Au centre, le graveur a représenté deux tours réunies par un arc de voûte. N'oublions pas que dans sa légende en langue vulgaire Salomon se nomme *dal Barri*. Barri signifie en provençal «rempart, muraille d'une ville ou place forte.» Nous avons là des armes parlantes; de même que, sur les gros d'argent de saint Louis et de ses successeurs, les *tournelles* représentent le type tournois; nous avons d'ailleurs déjà vu sur le sceau de David, fils de Samuel *del Portal*, une porte cintrée qu'il est impossible de ne pas rattacher au surnom de ce personnage [1], surtout lorsqu'on retrouve cette porte sur le sceau d'une femme, *Dulcia de Portali*. Le sceau de Salomon *dal Barri* est du XIIIe siècle : le nom de Josué n'y est pas écrit avec la forme biblique יהושוע : mais avec un seul *wav*, comme on le trouve dans divers textes épigraphiques du Xe au XVIIe siècle [2].

[1] *Comptes rendus de l'Acad.* 1872, p. 237.

[2] Voyez par exemple Koppelmann Lieben, *Grabsteininschriften des prager isr. alten Friedhofs*, Prag. 1856, p. 1, n° 1, et p. 2, nos 4 et 7, les épitaphes de 941, 979, 1444. Voyez aussi dans Lewysohn, *Sechzig Epitaphien von Grabsteinen des israelitischen Friedhofes zu Worms*, 1855, p. 61, n° 33, épitaphe de 1659.

A propos des renseignements nouveaux que l'épigraphie et la description des sceaux peuvent fournir pour l'histoire des Juifs de nos provinces méridionales, M. Neubauer m'a fait l'honneur de me signaler la difficulté qu'il éprouvait à trouver le synonyme français de la localité que les Israélites du moyen âge nomment Hysope, אֵזוֹב (*Ehzob*). Ainsi, Lévy ben Gerson a écrit à Hysope; Joseph de Perpignan porte le surnom de האזובי (*Hehzobi*). Cette ville, me dit le savant orientaliste, doit être cherchée dans les environs d'Avignon. On sait, en outre, que les Juifs avaient la coutume de traduire en hébreu le nom de nos villes, en faisant intervenir dans cette opération des étymologies qui ressemblent à des jeux de mots. Ainsi, par exemple, Lunel devient יָרֵחַ (*Yārēhăkh*) « la lune »[1]; Nîmes (*Nemausus*) se transforme en קִרְיַת יְעוּרִים (*Kiryath Ihorim*) « la ville des bois »[2].

Telles étaient les conditions du problème que me proposait la courtoise curiosité de M. Neubauer, et, puisque ce problème semblait intéressant à ce savant distingué, puisque la solution que notre entretien m'a suggérée a paru le satisfaire, je crois pouvoir me permettre d'en faire part à l'Académie qui ne reste indifférente à aucun détail de la science historique, et qui sait que c'est à force de chercher, de tailler et de polir d'imperceptibles cubes de pierre qu'on parvient à composer ces grands tableaux qui résistent à l'action du temps.

La question posée par M. Neubauer se réduit à ces termes: trouver à peu de distance d'Avignon une localité dont le nom ait pu être traduit en hébreu par le nom de la plante hysope.

Je mis immédiatement sous les yeux de M. Neubauer un passage de Dioscoride, qui me semblait contenir une ré-

[1] De là le surnom du célèbre Salomon ben Isaac *Jarchi*.

[2] *Nemausus* est un peu éloigné de *nemorosus;* mais dans le glossaire de Du Cange on trouve un exemple de *nemosea* daté de 1412. D'ailleurs, le rapprochement a pu se faire entre le nom français *Nîmes* et *nemus*.

ponse: Ὀρίγανος Ἡρακλεωτική, οἱ δὲ κονίλην καλοῦσι, φύλλον ἔχει ἐμφερὲς ὑσσώπῳ. « L'origan héracléotique, que quelques-uns nomment *cunila*, a des feuilles semblables à celles de l'hysope »[1]. — Pline dit aussi : « Origanum, quod in sapore cu-« nilam æmulatur, plura genera in medicina habet ; onitin « vel prasion appellant, non dissimile hysopo »[2].

Ajoutons que l'éditeur et le commentateur de Théophraste, Jean Bodæus, d'Amsterdam, au point où l'écrivain grec traite de l'origan, examine et discute cette question : l'origan est-il l'hysope des anciens? et que, tout en accusant les caractères qui distinguent ces deux plantes, le commentateur montre qu'il est nécessaire de réfuter une opinion accréditée[3]. Ainsi donc, nous sommes autorisés à croire que les savants juifs du moyen âge, grands lecteurs de traités grecs et de leurs traductions arabes, et d'ailleurs imbus de traditions populaires, assimilaient l'hysope et l'origan. Comme cette dernière plante n'avait pas de nom particulier dans leur langue, et qu'au contraire l'hysope jouissait d'une célébrité biblique égale à celle du cèdre, il est tout naturel que les Juifs aient donné le nom de cette plante aromatique à la jolie ville d'Orgon, située dans le diocèse d'Avignon, près de la Durance.

Ce serait donc, suivant moi, à Orgon que Lévy ben Gerson écrivait, et que Joseph *Hehzobi* était né.

Mais peut-on affirmer qu'Orgon ait été la résidence de quelques familles juives? Le nom de cette ville n'est pas mentionné dans le Mémoire sur les Juifs de Provence du P. Bougerel[4] (travail auquel, depuis 1726, ont été faits tant d'emprunts), ni dans les listes formées par Zunz et publiées

[1] *De materia medica*, lib. III, cap. XXXII.
Hist. nat. XX, 67, 1.

[3] Theophrast. *Hist. plant.* Amsterdam, 1644, folio, p. 728, col. 2.

[4] *Mémoire pour servir à l'histoire des Juifs* dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire* de Sallengre, t. II, 1re partie, p. 367 et suiv. Bougerel

dans son ouvrage intitulé *Geschichte und Literatur*. Mais nous savons par divers documents que des groupes plus ou moins considérables d'Israélites habitaient Arles, Aix, Beaucaire, Avignon, Carpentras, Tarascon, Trinquetaille, Digne, Manosque, Forcalquier, Grasse, Apt, Cavaillon. Si Benjamin de Tudèle, par exemple, n'a pas parlé d'Orgon, c'est qu'arrivant par Béziers, Montpellier et Lunel, il n'a pas été, au nord-est, plus loin que Beaucaire, et qu'il a suivi la rive droite du Rhône pour se rendre à Saint-Gilles, et de là à Arles.

Ici, je crois pouvoir faire intervenir un renseignement qui n'est pas dénué de valeur. Notre savant confrère, M. Charles Thurot, a bien voulu me faire présent de l'empreinte d'un sceau trouvé près de Nérac, empreinte qui lui avait été envoyée par son ami, M. Lespiault, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux; ce sceau a pour type deux bœufs passant à gauche; un petit château, et, au-dessus, une étoile entre deux grands B.

La légende circulaire, précédée de deux étoiles, est S. UNI UERCITATIS URGONIO, en caractères semblables à ceux qui se voient sur les monnaies frappées à Avignon sous les papes Jean XXIII et Martin V (1410, 1431), c'est-à-dire pendant la première moitié du xve siècle. Le sceau ne présente aucune trace de christianisme; là où les graveurs placent des croix sur les sceaux des chrétiens, on voit l'étoile, que nous avons déjà signalée sur les sceaux authentiquement hébraïques, et qui se remarque aussi sur quelques-unes des monnaies à légendes juives, frappées en Pologne au xiie et au xiiie siècle, monnaies bien curieuses et encore trop peu étudiées. Le mot *Univercitatis* est écrit avec un C à la quatrième syllabe, et la construction *Universitas Urgonio* semble

(p. 419) cite un savant rabbin de Carpentras qu'il nomme Salomon *Azubius* (Helzobi) et qui avait été en relations avec Peiresc; celui-là encore devait être originaire d'Orgon.

indiquer qu'il s'agit, non de la *commune* d'Orgon, mais d'une communauté établie dans cette ville.

Au xve siècle, les Juifs, qui avaient presque toujours trouvé des protecteurs dans la personne des papes, purent conserver leurs synagogues du Comtat Venaissin. Les communautés y possédaient le droit d'élire leurs consuls ou bayles qui administraient les fonds publics. Je suis porté à croire que le sceau que m'a procuré mon savant ami M. Thurot servait à ces bayles dont il offre les armoiries réunies, et le titre, indiqué par les deux B majuscules. Si je ne me trompe, le sceau d'Orgon est bien celui dont les administrateurs civils de la communauté juive faisaient usage, et je crois avoir présenté les raisons qui nous autorisent à penser que c'est le nom de cette ville que les Israélites représentaient dans leur langue par le mot *Ehzob*.

Ce résultat obtenu par le concours d'un philologue et d'un antiquaire qui, chacun de son côté, n'aurait pas été en mesure de traiter complétement et utilement la question, montre une fois de plus l'avantage qu'on peut retirer d'études faites en commun.

Après avoir entendu le renseignement si curieux que me donnait le savant M. Neubauer, je n'ai pu m'empêcher de penser à une fable célèbre [1] :

— Écoutez, à nous deux
Nous possédons le bien à chacun nécessaire,
J'ai des jambes, et vous des yeux ;
Moi, je vais vous porter ; vous, vous serez mon guide.
Vos yeux dirigeront mes pas mal assurés,
Mes jambes à leur tour iront où vous voudrez.
Ainsi, sans que jamais notre amitié décide
Qui de nous deux remplit le plus utile emploi,
Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi.

Ad. de Longpérier.

[1] Florian, *Fables*, I, 20.

N° II.

NOTE SUR DEUX AMPHORES PANATHÉNAÏQUES, TROUVÉES À CORNETO.

Il y a quelques années, grâce à l'obligeance de M. Newton, l'un des conservateurs du Musée Britannique, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie les dessins de plusieurs amphores, trouvées dans la Cyrénaïque [1]. Au nombre de ces amphores, il y en avait deux portant des noms d'archontes éponymes d'Athènes : Polyzèle, olympiade CIII, 2 (367 ans av. J. C.), Euthycrite, olympiade CXIII. 1 (328 av. J. C.).

Tous les vases connus, qui portent des noms d'archontes, viennent de l'ancienne Bérénice, aujourd'hui Bengazi, dans la régence de Tripoli. Ces amphores nous ont fourni sept noms d'archontes athéniens.

Je puis en ajouter aujourd'hui un huitième. Il y a environ deux ans, on a découvert à Corneto deux amphores qui portent un nouveau nom d'archonte. Les fouilles entreprises en Étrurie ont fourni à l'étude une masse considérable de vases peints, et quoique dans le nombre on ait rencontré assez souvent des amphores panathénaïques, c'est la première fois qu'on signale en Italie la présence d'un nom d'archonte sur ces sortes de vases. Les plus grands vases de cette espèce portent tous l'inscription ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, avec les voyelles brèves; cette inscription manque sur ceux de petite dimension.

Je ne puis malheureusement pas mettre sous les yeux de l'Académie les dessins des deux amphores de Corneto. Mais M. Wolfgang Helbig, l'un des secrétaires de l'Institut archéologique, m'a envoyé une description exacte de ces deux amphores, qui se trouvent en la possession de M. Castellani, à

[1] *Comptes rendus*, 1868, p. 178 et suiv.

Rome. Je m'empresse de donner communication à l'Académie de cette découverte, qui me semble offrir de l'intérêt aussi bien au point de vue de l'histoire et de la chronologie qu'au point de vue de l'art.

I. Pallas debout, tournée à gauche (?)[1], les pieds serrés l'un contre l'autre, vibre la lance de la main droite et porte le bouclier au bras gauche. La pose de la déesse est tout à fait archaïque, mais les lignes intérieures qui dessinent les plis du vêtement annoncent un art avancé; l'œil est dessiné de profil. A gauche est une colonne dorique, au sommet de laquelle est représenté Triptolème assis sur un char ailé. Le héros, vu de face, est jeune. Le dessin de cette figure est traité avec liberté et hardiesse. A droite est une seconde colonne au-dessus de laquelle paraît la Victoire, tournée à gauche et tenant une branche de laurier dans la main droite. Cette figure est aussi d'un style perfectionné. A côté de la colonne de gauche, on lit de haut en bas[2] :

ΤΟ...ΛΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ.

A côté de la colonne de droite est tracée l'inscription :

ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΝΡΧΕΝ (*sic*).

Revers : quatre guerriers jeunes et imberbes armés de casques et de boucliers se disputent le prix de la course et se dirigent de droite à gauche. Style avancé.

II. Pallas debout tournée à gauche (?) dans la pose ordinaire. Le style offre les mêmes particularités et les mêmes

[1] M. Helbig ne dit pas de quel côté Pallas est tournée, et cependant cette indication a son importance, comme on le verra plus loin; en comparant les peintures de ces deux amphores, quant au style et à l'orthographe employée dans les inscriptions, avec d'autres peintures du même genre, je suis porté à croire toutefois que Pallas est représentée à gauche.

[2] M. Helbig dit seulement de haut en bas (*von oben nach unten*).

anomalies, signalées dans la description qui précède. L'œil est dessiné de profil. A gauche une colonne d'ordre dorique, au-dessus de laquelle paraît Pallas debout tenant dans la main droite une branche (d'olivier?) sur laquelle est posée une chouette, et dans la gauche un instrument qui paraît être une charrue. A côté de cette colonne, on lit de haut en bas :

ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ.

A droite, une autre colonne au-dessus de laquelle on voit Triptolème assis sur un char ailé; un serpent peint en blanc est à côté du char. Derrière Triptolème, également au sommet de la colonne, un thymiatérion allumé. A côté de la colonne est tracée l'inscription ordinaire :

ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ.

Revers : groupe de deux pugilateurs. A gauche, un troisième pugilateur debout regarde la lutte. A droite, la Victoire tenant une palme dans la main droite.

Le dessin des figures, à l'exception de la Pallas, annonce un art avancé. Les yeux sont tous dessinés de profil.

On remarque aux deux vases des traces de restaurations antiques.

Passons maintenant à l'examen des inscriptions.

Le nom de l'archonte que nous rencontrons ici est Πυθόδηλος (*Pythodélus*), qui exerça sa magistrature la première année de la cxi^e olympiade, 336 ans avant notre ère. Ce nom, écrit Πυθόδημος dans toutes les listes, doit se lire, d'après une observation de Bœckh [1], Πυθόδηλος. Les inscriptions citées par le célèbre épigraphiste sont d'accord, pour la forme du nom, avec les deux amphores de Corneto.

[1] *Urkunden über das Seewesen des Attischen Staates*, Berlin, 1840, p. 19 et xiii, *c.* 10, 30; — xiv, *d.* 150, 170. — Cf. p. 191, 225. — *Staathaushaltung der Athener*, t. II, p. 317, 2e édit. Berlin, 1851.

Ainsi l'âge de ces amphores se trouve parfaitement fixé. Elles ont été proposées en prix aux Panathénées, la première année de la cxi^e olympiade, 336 avant J. C., l'année de la mort de Philippe II, roi de Macédoine. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Le style des peintures, autant qu'on peut en juger d'après une simple description, est d'accord avec cette donnée, si l'on compare ces deux vases avec d'autres amphores portant des noms d'archontes et dont les peintures sont connues. Pythodélus (olymp. cxi, 1, 336 av. J. C.) a sa place entre Polyzélus (olymp. ciii, 2, 367 ans av. J. C.) et Nicocrate (olymp. cxi, 4, 333 av. J. C.). Sur l'amphore de Polyzélus, antérieure de trente et un ans à celles où se lit le nom de Pythodélus, on retrouve la figure de Triptolème au sommet des deux colonnes; sur l'amphore de Nicocrate, postérieure seulement de trois ans à celles de Pythodélus, on voit l'image de Pallas placée sur les colonnes. La même image se retrouve sur l'amphore qui porte le nom d'Euthycrite, archonte de la première année de la cxiii^e olympiade (328 av. J. C.). Les Victoires paraissent sur plusieurs amphores d'une époque plus récente [1].

Il aurait été intéressant de savoir si, sur les deux amphores de Corneto, la déesse protectrice d'Athènes est tournée à gauche ou à droite. Nous touchons ici à l'extrême limite des amphores qui montrent Pallas dans l'attitude de combat, tournée à gauche, comme on voit cette déesse sur le célèbre vase Burgon, la plus ancienne amphore panathénaïque que nous connaissions [2]. En effet, sur l'amphore qui porte le nom de Nicocrate, et qui n'est postérieure que de trois ans à celles où l'on lit le nom de Pythodélus (333 et 336 ans av. J. C.),

[1] Par exemple sur celles qui portent les noms d'*Hégésias* (olymp. cxiv, 1, 324 av. J. C.), de *Céphisodore* (olymp. cxiv, 2, 323 av. J. C.), d'*Archippus* (olymp. cxiv, 4, 321 av. J. C.), de *Théophraste* (olymp. cxvi, 4, 313 av. J. C.).

[2] Millingen, *Ancient med. monum.* pl. I.

Pallas est tournée à droite, comme sur toutes les amphores du temps d'Alexandre et sur celles qui ont été faites quelques années après la mort du conquérant. Ce qui me porte à croire que, sur les deux amphores de Corneto, la déesse est représentée dirigeant ses pas à gauche, c'est que, comme sur l'amphore de Polyzèle, quoique de trente et un ans plus ancienne, on retrouve les voyelles brèves dans l'inscription : ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ (*τὸν Ἀθένεθεν ἄθλον*), tandis que les voyelles longues sont employées dans les noms des deux archontes : ΠΟΛΥΙΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ (*Πολύζηλος ἄρχων*), ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ (*Πυθόδηλος ἄρχων*). S'il était permis de s'arrêter à la forme du lambda dans l'inscription : ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, sur la première des amphores de Corneto, on trouverait que c'est la forme ancienne Λ, tandis que, dans les noms des deux archontes, cette lettre a la forme plus récente Λ. Mais je me hâte d'ajouter que sur la seconde amphore de Corneto, ainsi que sur le vase portant le nom de Polyzèle, on retrouve la forme récente Λ, même dans le mot ΑΘΛΟΝ. Sur l'amphore de Nicocrate, on lit : ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ (*τῶν Ἀθήνηθεν Ἀθλων*) et ΝΙΚΟΚΡΑΤΗΣ ΑΡΧΩΝ (*Νικοκράτης ἄρχων*), avec les voyelles longues employées dans les deux inscriptions.

Sur tous les vases de prix qui appartiennent à l'époque d'Alexandre, les inscriptions sont disposées en colonnes verticales; les lettres sont superposées. Il en est de même, à ce qu'il paraît, sur les deux amphores de Corneto. Quoi qu'il en soit, les yeux dessinés de profil, la liberté dans les mouvements, la hardiesse des traits, le contraste que l'on remarque entre la figure archaïque de Pallas et celles des autres figures, tout cela se retrouve dans le vase de Polyzèle, tandis qu'à partir de Nicocrate on voit arriver la décadence de l'art[1].

[1] Cf. *Arch. Zeitung*, 1856, *Anzeiger*, p. 271, et 1857, *Anzeiger*, p. 7.

On conserve les figures noires sur fond clair, mais la sévérité de style des anciens temps a disparu. L'attitude de Pallas est toute différente, et ne rappelle plus en aucune façon le caractère archaïque qu'on cherchait à lui conserver. Si les observations qui précèdent sont exactes, il s'ensuivrait que les innovations introduites pour représenter Pallas à droite et pour changer l'ancienne orthographe, en rejetant les voyelles brèves dans l'inscription τὸν Ἀθένεθεν ἄθλον, dateraient seulement de l'époque d'Alexandre. Maintenant si des découvertes nouvelles nous faisaient connaître des amphores portant les noms des archontes Événète et Ctésiclès (olymp. CXI, 2 et 3, 335 et 334 av. J. C.), on saurait si tout d'un coup et sans interruption ces innovations introduites dans la fabrique des vases de prix ont eu lieu à partir de l'année même qui a suivi la mort de Philippe, roi de Macédoine.

J. DE WITTE.

N° III.

NOTE SUR UNE MONNAIE ANTIQUE DE SICILE.

Le voyageur qui a quitté le port de Catane pour remonter, au nord, vers le détroit de Messine, aperçoit sur la côte, au pied de l'Etna, une jolie ville que les géographes classiques nomment Aci (Aci-Reale pour la distinguer d'une demi-douzaine de localités qui portent le même nom, dans la même contrée), mais qui chez les Siciliens s'appelle Iaci.

L'âge de cette ville est inconnu. On trouve son nom au datif, Acio, dans l'Itinéraire d'Antonin à 24 milles de Tauromenium, à 12 milles de Catane. Suivant l'opinion commune, son nom est dérivé de celui du fleuve Acis, ce fleuve my-

thologique chanté par Théocrite, par Ovide et par Silius Italicus :

Acis erat Fauno nymphaque Symæthide cretus[1].

Aimé de Galatée, victime des fureurs jalouses de Polyphème, célébré par les poëtes, Acis avait tous les droits à la renommée. L'art des peintres et des sculpteurs a popularisé son nom; et la forme même de ce nom est protégée par une antique étymologie. C'est à la rapidité de son cours qu'il devait ce nom de flèche, Ἄκις, qu'exprime aussi, dans une autre langue, le nom du Tigre[2]. Le scoliaste de Théocrite dit : Ἄκις ποταμὸς Σικελίας· .... Ἄκις δὲ παρὰ τὸ ἀκίδι ἐοικέναι τὰ ῥεύματα (ainsi nommé parce que son courant est comparable à une flèche)[3]. Et Eustathe, dans le commentaire du XVIe chant de l'Iliade : Καθὰ καὶ ὁ Ἄκις, ὀξυῤῥόας καὶ ἐκεῖνος ποταμὸς, τὴν ἐκ τῆς ὀϊστευτικῆς ἀκίδος κλῆσιν [ἔχει] (l'Acis doit le nom de flèche à la rapidité de son cours)[4].

Aujourd'hui, l'Acis est bien déchu de sa splendeur. Ses eaux, excepté, probablement, en quelques journées d'orages, n'ont plus la rapidité de la flèche. Dans les régions volcaniques, les cours d'eau sont exposés à de graves accidents; ils sont mortels comme les hommes: et nous trouvons un symbole de ce phénomène dans le rocher sous lequel Polyphème écrase le malheureux ami de Galatée. Mais si les phénomènes des terrains volcaniques expliquent l'appauvrissement des fleuves, ils ne peuvent nous rendre compte du changement qui s'est produit dans leur nom. Or, depuis longtemps déjà, l'Acis s'est appelé Iaci. Cependant, on ne dit pas comment

[1] Ovid. *Metam.* XIII, 750.

[2] Pline, VI, 31. L'examen étymologique de ce nom justifie l'indication de l'écrivain latin. Voyez J. Oppert, *Les inscriptions des Achéménides*, 8°, 1852, p. 88 et suiv.

[3] Schol. in Theocriti *Idyll.* I, 69.

[4] Eustath. in Hom. *Iliad.* XVI.

s'est opérée la modification du nom primitif. Cluvier[1], Philippe d'Orville[2], Saint-Non[3], et d'autres voyageurs étrangers qui ont visité les environs de l'Etna, ont fort bien remarqué la forme sicilienne d'Iaci-Reale, qu'ils paraissent considérer comme la dépendance d'un patois.

Edrisi nomme le pays d'Aci, *Liag;* et notre savant confrère, M. Michele Amari, dans sa *Storia dei musulmani di Sicilia*[4], explique cette forme en disant qu'on y trouve le nom d'Aci précédé de l'article italien masculin pluriel; en sorte qu'on devrait supposer, si l'on s'en tenait à ce renseignement, que le nom d'Iaci est une altération de *Gli-Aci*. Cela se comprendrait s'il s'agissait seulement du canton où sont situés Aci-Reale et les six autres localités homonymes : Aci-Bonaccorso, Aci-Castello, Aci-Catena, Aci-San-Antonio, Aci-San-Filippo, Aci-Santa-Lucia. Mais l'article pluriel, indice du nom collectif, ne convient pas à chacun des Aci pris isolément. Une ville de 15,000 âmes, telle qu'est Iaci-Reale, n'a pas altéré son nom pour se rattacher à quelques bourgades ou villages de sa région.

Don Rocchio Pirro, dans sa *Sicilia sacra*, a noté la double forme du nom d'Aci-Reale; mais ce qui est véritablement curieux à constater, c'est qu'Ortolani, l'auteur du *Nuovo Dizionario geografico della Sicilia*, publié à Palerme en 1819, c'est que le prince de Biscari, dans ce *Viaggio per tutte le antichità di Sicilia* (Naples, 1781), qui a, pendant longtemps, servi de guide aux voyageurs, ne disent pas mot de cette forme *Iaci* qu'ils considéraient certainement comme un produit de la barbarie des bas temps, et comme une atteinte portée à l'origine mythologique du nom de la ville. Or, pour peu qu'on ait

[1] *Sicilia antiqua*, Lugd. Bat. 1619, fol°, p. 114.
[2] *Sicula*, Amsterd. 1764, p. 250.
[3] *Voyage en Sicile*, t. IV, 2e part., p. 323. — Vue d'Iaci, pl. 126.
[4] Firenze. 1872, t. III, parte seconda, p. 783, note 1.

voyagé en Sicile, on sait à quel point la mythologie grecque est oubliée des populations, et, en même temps, cultivée avec ferveur par les écrivains locaux. On ne peut donc guère s'attendre de la part de ces derniers à des concessions qui tendraient à faire naître quelque doute sur la noblesse fabuleuse de leur géographie [1].

Quoi qu'il en soit, je me trouve depuis un petit nombre de jours, grâce à l'obligeance de M. Félix Feuardent, en possession d'une monnaie antique qu'il a bien voulu me charger de classer, et qui va, à ce qu'il me semble, jeter un peu de lumière sur la question.

Cette pièce de bronze, de très-beau style, présente tous les caractères de la fabrique sicilienne.

Au droit, elle porte une tête jeune et imberbe; tournée à gauche, ceinte d'une couronne de feuillage, et munie de deux cornes de taureau. Devant cette tête, on voit, outre les six globules, indice de six onces de la *litra* d'argent, le nom IAKIN, avec un *iota* initial parfaitement distinct.

Il y a quelques années, à propos de la monnaie de Rhégium, j'ai présenté à l'Académie quelques considérations sur les images des fleuves, et une classification méthodique de ces images. Dans ce tableau, la cinquième catégorie comprend les figures d'éphèbes taurocéros, c'est-à-dire munis de cornes de taureau. Tels nous apparaissent, sur les monnaies antiques, le Sélinus et l'Hypsas de Sélinonte, le Sébéthus de Naples, le Gélas de Géla, l'Hipparis de Camarina, l'Æsarus de Crotone, l'Aufidus de Salapia, le Rhodanus de Marseille, le Syméthus d'Agyrium, l'Acragas d'Agrigente, l'Aménanus de Catane. Or,

[1] Giuseppe Vinci, dans son *Etymologicum Siculum* (Messine, 1759, 4°, p. 130), était obligé, par la nature même du sujet qu'il traite, de mentionner la forme Iaci. Il ajoute simplement : « Acis, Siciliæ civitas ab Aci fluvio. » — Michele Pasqualino, dans son *Vocabolario Siciliano etimologico* (Palerme, 1786, 4°, t. II, p. 277), dit : « Iaci, o Aci... dal greco Ἄκις... cosi detto, secondo Teocrito (sic) ed Eustatio, per la velocità del suo corso a guisa di una saetta. »

c'est à cette classe qu'appartient l'image que je viens de décrire, et qui est accompagnée de la légende IAKIN; image dans laquelle je n'hésite pas à reconnaître la figure du fleuve Iacis.

Si je la compare aux têtes de l'Aménanus et de l'Acragas, je puis même constater une identité presque complète[1]. On conçoit facilement que le graveur auquel est due la figure de l'Iacis ait copié le type de Catane; il y a loin, sans doute, de l'Etna à Agrigente si l'on suit la côte; mais il est à remarquer que, dans les Itinéraires, nous voyons Acium et Catane reliés à Agrigente par une route directe et méditerranée, qui abrége singulièrement la distance; route qui, sans avoir la régulière perfection que lui donna l'administration romaine, devait exister dès une époque fort ancienne.

La tête de l'Iacis est ceinte d'une couronne de feuillage, détail qui ne se retrouve pas dans les portraits de l'Aménanus et de l'Acragas, et qui me paraît se rapporter à un fait observé dans l'antiquité. L'auteur des *Fastes*, énumérant les lieux que parcourt Cérès à la recherche de sa fille enlevée, caractérise d'un seul mot l'aspect du fleuve :

Præterit et ripas, herbifer Aci, tuas[2];

La couronne de feuillage est l'équivalent exact de l'épithète; une sorte d'adjectif plastique.

Le nom de l'Iacis est inscrit à l'accusatif sur la médaille : IAKIN[3]. C'est le résultat d'une ellipse dont les exemples sont nombreux dans la numismatique antique. Ainsi, on lira sur

[1] Pour se rendre bien compte de cette ressemblance, il ne suffit pas de consulter les planches plus ou moins inexactes des anciens recueils. — Voyez *Le monete delle antiche città di Sicilia descritte da* Antonino Salinas, Palermo, 1872, pl. XI, n° 6, et pl. XIX, n°s 26 à 32.

[2] Ovid. *Fast.* IV, 468.

[3] La forme accusative se trouve dans ce vers d'Ovide :

Acin amas, præfersque meis amplexibus Acin.

(*Metam.* XIII, 861.)

des monnaies, tantôt ΔΙΟΝΥΣΟΝ ΚΤΙΣΤΗΝ, tantôt ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ, tantôt le nom d'un empereur ou d'une impératrice à l'accusatif. Cette forme sous-entend le complément ἡ Πόλις ou ὁ Δῆμος ἐτίμησε[1]. Je pense que cela ne fait plus l'objet d'un doute pour aucun archéologue. Mais, au besoin, on pourrait renvoyer au mémoire posthume de Letronne *sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires,* travail excellent dont nous devons la publication aux soins pieux de notre savant confrère, M. Egger[2].

Remarquons, en passant, que ce nom à l'accusatif, dans sa brièveté elliptique, constitue une formule honorative (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), en parfait accord avec une expression de Théocrite : Ἄκιδος ἱερὸν ὕδωρ.[3] L'eau sainte, l'eau sacrée est celle du fleuve que le peuple révère comme un dieu. Au revers de la monnaie, on voit une biche abattue qu'un loup saisit à la gorge. C'est là un type qui peut être rattaché d'une manière générale à ces représentations symboliques qui se composent d'un ruminant dévoré par un carnassier, groupe dont la monnaie de Vélie, de Lucanie, offre un si beau spécimen.

Cependant, il conviendrait de rechercher encore quel rapport particulier les habitants d'Iacium entendaient établir entre ce type et leur ville. — La monnaie que j'examine, gravée avec une grande habileté, appartient à une époque où l'art grec était encore très-puissant et très-fin. Il me semble qu'il serait difficile de la classer après les monnaies d'Hicétas II

[1] Sur la monnaie de Mytilène de Lesbos, on trouve à l'accusatif le nom des personnages marquants que la ville honorait particulièrement : CЄΞCTON ΗΡΩΑ; ΠΡΟΚΛΑΝ ΗΡΩΙΔΑ; ΝΑΥCΙΚΛΑΝ ΗΡΩΙΔΑ. Les monnaies de villes grecques portant des noms d'empereurs, ou de personnages de leur famille, à l'accusatif, sont fort nombreuses.

[2] *Revue archéologique*, 1re série, 1850, t. VII, p. 207. — C'est une édition considérablement améliorée d'un chapitre des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, 1823, 8°, p. 412.

[3] *Idyll.* I, v. 69.

et de Phintias (elle est probablement d'un demi-siècle plus ancienne). Par conséquent, si je ne me trompe, elle est antérieure à l'époque où furent composées les Idylles de Théocrite. Il en résulte que le nom de l'Iacis n'est pas une corruption moderne de l'Ἄκις grec; on pourrait considérer ce nom comme une forme sicule à laquelle les Chalcidiens auront substitué, au moyen d'une légère modification, un nom purement grec, présentant un sens clair et applicable à la nature du cours d'eau qui descendait rapidement du pied de l'Etna vers la mer.

La tradition locale aura toutefois maintenu le vieux nom parallèlement au nom adopté par les poëtes; et c'est ainsi que les habitants d'Iaci-Reale s'expriment encore, comme au temps où fut frappée leur monnaie récemment retrouvée; pendant que les écrivains romains, suivant fidèlement la trace de Théocrite, transportaient dans le latin un mot dont les commentateurs se sont chargés de garantir la signification.

Je ne demande pas assurément qu'il soit fait le moindre changement au texte des auteurs classiques qui parlent du fleuve Acis, mais je signale aux géographes l'antiquité d'un nom, ou plutôt d'une forme de nom qui devait paraître relativement moderne, en l'absence de tout éclaircissement.

Lorsque les croisés du XIIe siècle arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent une antique cité (la ville de Sidon) que les Arabes nommaient Saïda. Ce nom leur rappela le mot qui dans leur langue signifiait une *flèche*, et ils n'hésitèrent pas à transformer *Saïda* en *Saète*, *Séète*, *Saiete*, *Sayette*, *Sagette*, formes simultanées qu'ils employaient également pour désigner l'arme de trait dont le nom leur était beaucoup plus familier que celui d'une ville phénicienne. Renaud, seigneur de Sidon, plaçait sur sa monnaie une flèche comme armes parlantes[1].

[1] *Monnaie de Sidon au XIIe siècle*, dans la *Revue numismatique*, 1865, t. X, p. 317 et suiv.

Ce changement introduit dans le nom de Saïda peut être exactement comparé à celui que les Grecs firent subir au nom de l'Iacis, et la persistance de la forme la plus ancienne de ce dernier nom, à travers les siècles, nous indique avec quelle attention nous devons considérer certaines désignations, certaines expressions locales qui ont été conservées par les patois et les dialectes.

Ad. de Longpérier.

N° IV.

FOUILLES À DÉLOS.

L'Institut a été plusieurs fois mis au courant des découvertes que M. Burnouf et moi nous avons faites à Délos, sur le Cynthe. Voici les principaux résultats obtenus.

1° Temple primitif et oracle d'Apollon Délien.

§ Ier. Depuis longtemps on savait qu'un temple d'Apollon avait existé à Délos sur le bord de la mer : plusieurs textes nous ont fait penser que le temple le plus ancien et l'oracle du dieu avaient été établis dans la montagne et que la construction cyclopéenne appelée par les modernes « Porte de Pierre » ou « Antre du Dragon » n'était autre chose que le toit du sanctuaire antique. Notre fouille, en montrant que ce toit est bien celui d'un temple, a confirmé toutes nos hypothèses.

Ce temple est situé en face de Rhéneia; il occupe l'extrémité inférieure d'un ravin qui descend le long de la montagne entre deux parois de granit sur lesquelles le toit a été placé. Ce toit se compose de dix pierres longues et épaisses, s'appuyant deux à deux par leurs sommets exactement ajustés. Il supporte un revêtement de petites pierres et de chaux, et, par dessus, des blocs de granit amoncelés sans symétrie. Le

sol du temple est à 4 mètres au-dessous de la base du toit et à plus de 6 mètres du sommet. Le fond en est fermé par le flanc du Cynthe. Cette muraille naturelle ne monte pas jusqu'au sommet du toit, et laisse les rayons du soleil traverser le matin toute la longueur de la grotte. L'entrée du temple est protégée par deux murs percés d'une porte. Ils sont d'un appareil très-ancien qui rappelle celui des édifices primitifs trouvés sur le mont Ocha, en Eubée. Ils font légèrement saillie en dehors du temple, sans doute pour en augmenter un peu la superficie. Des montants en marbre, plus modernes, garnissent l'entrée de la porte[1].

On voit dans l'intérieur de l'édifice un bloc de granit non dégrossi. Il porte à la partie supérieure une entaille peu profonde, de forme ovale; sur cette entaille repose, étayée par des coins en plomb, la base d'une statue en marbre de Paros. Il ne reste de cette statue, à cette place, que le pied gauche, cassé au-dessus de la cheville, l'extrémité des doigts du pied droit et un fragment de support qui maintenait son talon à quelques centimètres au-dessus de la base. La statue semble regarder dans la direction de Sunium et d'Égine. D'autres fragments ont été trouvés autour de la base; un morceau de bras, toute une moitié de l'épaule et du dos, etc. Ces débris sont bien mutilés, pas assez, pourtant, pour nous empêcher de reconnaître dans cette statue les formes élégantes d'un dieu adolescent.

Elle était un peu plus grande que nature et datait de la bonne époque. La pierre qui lui servait de base a dû se trouver dans le temple avant qu'on y posât la statue; autrement, on eût placé un si beau marbre sur un piédestal mieux dégrossi[2].

[1] Cf. les plans et les dessins communiqués par M. Burnouf à la *Revue archéologique* (série VIII, août 1873).

[2] Cette pierre est probablement un bætyle (βαίτυλος).

Devant la statue, nous avons trouvé les deux supports en marbre de la table sacrée. Dans un coin du temple, plusieurs petites dalles étaient posées à plat sur un monceau de poteries et de charbons. Le péribole du temple est de plain-pied avec l'intérieur. Il est borné par les deux flancs du ravin qui s'élargit, par un mur qui semble dater du ve siècle avant Jésus-Christ et par un escalier de treize marches qui communique avec la voie sacrée. Celle-ci prend naissance au pied du Cynthe.

Nous avons trouvé dans le péribole :

1° De chaque côté, des pierres rangées symétriquement et une grande dalle de marbre;

2° L'emplacement où l'on dégrossissait les statues et les pierres destinées au temple (λιθούργιον); il est couvert d'éclats de marbre et de pierre;

3° Divers endroits où l'on a enfoui des charbons, des os et des poteries. Le plus considérable est un trou carré, creusé dans le sol, en face de la porte du temple;

4° Un bassin fait d'un seul morceau de marbre creusé, reposant sur des blocs de granit. La circonférence du rebord intérieur est divisée en trois parties égales par trois crans où se sont enfoncés des supports. Est-ce la base d'un trépied, d'un vase à parfums, de la *cortina* prophétique? Cette dernière hypothèse est très-vraisemblable. — Cet appareil, assez grossièrement travaillé, semble postérieur à la bonne époque de l'art grec. Enfin, les alentours de la grotte et du péribole sont jonchés de blocs de granit ou de marbre tombés du toit ou des murs d'enceinte.

Nous avons donc sous les yeux un sanctuaire très-ancien: la voie et l'escalier qui y menaient, l'enceinte de son péribole, son autel et peut-être la *cortina* d'un oracle, la place où l'on taillait ses marbres, celles où l'on enfouissait les débris calcinés des sacrifices, les murs d'entrée du temple, son toit, les supports de la console sacrée, la base et plusieurs fragments

de la statue du dieu. Les principales époques de la civilisation grecque y sont représentées : l'époque primitive par le toit, les murs d'entrée, la base de la statue; la belle époque par le mur extérieur du péribole et la statue; la décadence, par la base du trépied ou de la *cortina*.

§ II. Voici les principaux textes qui nous démontrent que ce sanctuaire est le temple primitif et l'oracle d'Apollon Délien :

1° Nous savons par un vers de l'Odyssée[1] qu'il y avait à Syra ou à Ortygie, c'est-à-dire à Délos, un instrument ou un observatoire destiné à faire connaître la marche du soleil. Les scoliastes placent cet appareil dans une caverne. Cette caverne était sans doute consacrée à son dieu, à Apollon qui se confond souvent dans Homère avec le soleil. A cette époque, d'autres dieux parents d'Apollon habitent des cavernes; par exemple, Mercure[2] et Hithye[3]. Or, on ne trouve à Délos aucune autre caverne consacrée à un dieu, ni aucun temple qui paraisse antérieur au XIIe siècle avant notre ère;

2° Mais il se peut que cette caverne se soit trouvée à Syra et que notre sanctuaire primitif n'ait pas appartenu à Apollon? Nous consultons le plus ancien des hymnes homériques et nous y trouvons qu'Apollon est né sur les pentes du Cynthe, au-dessus de l'Inopus, et qu'à cette place un monument a été élevé[4]. Ce monument est donc un temple de l'époque homérique. Or, sa place est très-exactement fixée par notre

[1] *Odyss.* O, 403. Ὀρτυγίης... ὅθι τροπαὶ ἠελίοιο.

[2] Hymne hom. à Mercure. Nous n'avons pas à rechercher ici de combien d'années cet hymne est postérieur à l'Odyssée.

[3] *Odyss.* T, 119.

[4] Hymne à Apollon Délien, v. 17 (Latone enfante) :

Κεκλιμένη πρὸς μακρὸν ὄρος καὶ Κύνθιον ὄχθον
Ἀγχοτάτω Φοίνικος, ἐπ' Ἰνώποιο ῥεέθροις.

Id. v. 80. Latone promet à Délos qu'un temple sera élevé à cette place :

Ἐνθάδε μιν πρῶτον τεύξειν περικαλλέα νηὸν,
Ἔμμεναι ἀνθρώπων χρηστήριον...

texte. Ce temple est sur le flanc du Cynthe, comme notre caverne, tandis que l'édifice en marbre que l'on voit sur la plage est loin de la montagne; il est au-dessus de l'Inopus, et l'Inopus est presque sûrement le ravin qui serpente parmi les ruines de Délos, au pied de notre caverne:

3° Cet oracle d'Apollon Délien fut à peu près détrôné par l'oracle de Delphes; mais il eut de la vogue dans les temps homériques. Virgile le fait consulter par Énée. Homère nous avait indiqué l'emplacement du temple; un vers de Virgile[1] nous dépeint l'effet imposant de ses pierres cyclopéennes :

Templa dei saxo venerabar structa vetusto.

Ce temple est au milieu de la montagne :

. . . . . Totusque moveri
Mons circum . . . . . .

Il s'agit donc encore de notre temple, lieu de naissance, sanctuaire primitif, oracle d'Apollon. D'autres auteurs, Ovide, par exemple, ont encore parlé d'Apollon Délien et de son oracle. Mais nous en avons dit assez pour ce que nous voulions prouver.

Le sanctuaire que nous avons déblayé est antérieur à Homère, et c'est probablement le plus ancien que l'on connaisse en Grèce. Il fut le premier centre religieux de l'Ionie, peut être la place où s'alluma pour la première fois le feu sacré «trouvé à Délos,» et d'où les anciens cultes marchèrent à la conquête de l'Occident. En ce lieu, l'oracle a parlé aux héros des temps homériques, et c'est lui qu'Homère et Virgile ont signalé à nos recherches. Nous ne pouvions tenter une découverte sous de meilleurs auspices.

[1] Virg. *Æneid.* l. III, vers 188 et suiv.

2° Temple de Jupiter Cynthien et de Minerve Cynthienne.

Notre seconde fouille, au sommet du Cynthe, a mis au jour les ruines d'un temple ionique inconnu jusqu'ici : le temple de Jupiter Cynthien et de Minerve Cynthienne.

Les débris du temple sont assez nombreux pour qu'un architecte puisse à peu près en dresser le plan. Quant aux inscriptions, elles portent presque toutes les noms des deux divinités qui étaient adorées ensemble dans le même sanctuaire.

Ce sanctuaire a été incendié; ses ruines ont servi à l'édification de nouveaux murs. Ce que nous avons trouvé de plus ancien, ce sont :

1° Deux morceaux de marbre qui ont appartenu au toit d'une chapelle dorique;

2° Deux fragments d'une inscription qui date du ve siècle avant Jésus-Christ. Le débris le plus moderne que nous ayons recueilli est une colonnette corinthienne, presque byzantine.

Au delà du temple, une petite enceinte renfermait une trentaine d'urnes pleines de cendres et d'ossements, je crois, d'animaux. Ils seront étudiés à Athènes.

Contre le temple, de l'autre côté, un cailloutage couvre en partie le sol et contient, encastrée, une belle inscription en mosaïque de l'époque romaine. La voici :

ΔΙΙΚΥΝΘΙΩΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗCΘΕΟΓΕΙΤΟΝΟC
ΛΑΟΔΙΚΕΥCΥΠΕΡΕΑΥΤΟΥΚΑΙ
ΤΩΝΕΤΑΙΡΩΝΤΟΚΑΤΑΚΛΥC
ΤΟΝΕΠΙΙΕΡΕΩCΑΡΙCΤΟΜΑΧΟΥ
ΙΑΚΟΡΕΥΟΝΤΟCΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ΕΠΙΔΕΕΠΙΜΕΛΗΤΟΥΚΟΙΝΤΟΥΑΙΗ

(Hauteur, 0^m,62, longueur, 1^m,26, hauteur d'une lettre, 0^m,04.)

Ce κατάκλυσλον (gloss. κατάκλυσλρον) était un réservoir où

les eaux pluviales du temple venaient couler par deux gouttières que notre fouille a mises à découvert. Nous retrouvons dans une autre inscription des plus intéressantes ce nom de Nicéphore :

ΕΠΙΕΡΕΩCΑΡΙCΤΩΝΟCΤΟΥΠΛΑΤΟΡΟC
ΚΗΦΙCΙΕΩCΠΟCΕΙΔΩΝΙΟCΠΟCΕΙΔΩΝΙΟΥ
CΚΑΜΒΩΝΙΔΗΝ(*sic*) ΚΛΕΙΔΟΥΧΗCΑCΔΙΙΚΥΝ
ΘΙΩΙΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑΤΗΝΤΡΑΠΕ
ΖΑΝΚΑΙΤΑCCΤΙΒΑΔΛ (*sic*) CΚΑΙΤΑΧΡΗC
ΤΗΡΙΑΖΑΚΟΡΕΥΟΝΤΟCΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ΕΒΔΟΜΟΝΚΑΙΤΡΙΑΚΟCΤΟΝ

(Sur une petite base : longueur, $0^m,47$, hauteur, $0^m,25$, hauteur d'une lettre, $0^m,02$.)

Citons encore deux inscriptions :

1° Nous avons trouvé quelques débris d'un mortier ou d'une cuve sacrée en pierre rougeâtre très-dure. Sur le rebord courait une inscription. Nous en avons trois fragments qui nous permettent de la restituer :

1° ΕΠΙΙΕ 2° ΝΘΙΩΙ 3° ΚΥΝ

Nous proposons : *Ἐπὶ ἱερέως τοῦ δεῖνος, Διὶ Κυνθίῳ καὶ Ἀθηνᾷ Κυνθίᾳ.*

2° Le pied en marbre d'une table ou d'un trône porte aussi une inscription :

ΔΙΙΚΥΝΘΙΩ
ΕΠΙΙΕΡΕΩΣ
ΝΙΚΟΚΡΑΤΟΥ
ΣΟΥΝΙΕΩΣ

J'aurais aussi à dresser un long catalogue de tous les débris intéressants que nous avons trouvés (fragments de statues, acrotères, cadrans solaires, etc.). Je joindrai ce catalogue à la liste de toutes les inscriptions dont je n'ai pas le loisir de m'occuper ici[1] et que je publierai avec leurs commentaires.

LEBÈGUE.

Paris, 15 septembre 1873.

[1] La plupart des textes sont déjà publiés. Cf. *Rev. archéol. loc. cit.*

N° V.

LETTRE DE M. COQUART À M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Paris, 19 septembre 1873.

Monsieur le Président,

Le *Journal officiel de la République française* du 14 février 1873, dans un article reproduit par la *Revue archéologique* (lib. acad. Didier et Cie, Paris) du mois de mars suivant, publie de longs extraits de la *Gazette de Vienne,* relatifs à une exploration archéologique dans l'île de Samothrace, préparée par le gouvernement autrichien.

Les personnes désignées pour cette expédition sont : MM. Conze, A. Hauser et G. Viemann.

Depuis cette époque, les journaux allemands ont souvent parlé des travaux entrepris et font aujourd'hui bruit de la découverte de deux temples et de nombreux débris rapportés par ces messieurs.

Sans prétendre aucunement diminuer le mérite de la mission et celui du gouvernement autrichien, ni rabaisser la valeur des nouvelles découvertes qui peuvent avoir été faites, mais parce que les journaux allemands, reproduisant à plusieurs reprises les notes communiquées par les explorateurs, ne font que très-légèrement mention de deux ou trois récits de voyageurs qui auraient visité les ruines de Samothrace avant eux, je dois, Monsieur le Président, m'adresser à l'Académie pour rétablir la vérité des faits, leur donner date et revendiquer, au compte de la France, l'honneur d'une expédition antérieure de sept années, qui ne fut pas sans résultats, bien que les derniers savants allemands semblent vouloir l'ignorer.

C'est aussi un hommage qu'il m'appartient de rendre au

souvenir de mon très-cher ami et très-regretté collègue Gustave Deville, mort des suites de cette expédition, aussi bien qu'à la mémoire du souverain dont l'initiative ne fit point défaut à la science.

L'Académie sait que, parmi les explorations faites par la France sur tous les points du globe pendant la période de ces dix dernières années, les missions archéologiques en Syrie, en Macédoine, en Asie Mineure, dues plus particulièrement à la protection de l'empereur Napoléon III, apportèrent de nouveaux trésors, de nouveaux éléments à l'étude de l'antiquité.

Pour faire suite à ces derniers travaux, en avril 1866, feu Gustave Deville, docteur ès lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, et moi, nous fûmes chargés d'une mission épigraphique et archéologique dans l'île de Samothrace, avec ordre d'étendre nos recherches et nos fouilles sur la côte de Thrace et jusque sur la côte méridionale d'Asie Mineure. La mission, ordonnée et quelque peu subventionnée par le ministère de l'instruction publique, était payée par la cassette impériale.

Les débuts furent heureux, malgré les difficultés du voyage et les préoccupations politiques de la guerre austro-prussienne, qui paralysèrent les moyens que le gouvernement français devait mettre à notre disposition.

Des fouilles considérables, faites par nous pendant les mois de juillet et d'août 1866, dans les ruines de la ville et du sanctuaire de Samothrace, donnèrent des résultats très-intéressants au point de vue archéologique et architectonique, surtout en ceci qu'ils font connaître l'époque obscure de la décadence grecque sous la domination macédonienne. Nos fouilles étaient terminées; nous voulions prolonger nos travaux sur les autres points de l'île: les terribles chaleurs de l'été développèrent chez mon collègue les germes du mal qui devait l'emporter, et nous forcèrent de retourner à Athènes.

Nos fouilles et nos découvertes ont été consignées dans deux

rapports accompagnés de plans adressés au Ministre de l'instruction publique et qui furent communiqués à l'Empereur. Ces rapports ont été publiés plus tard dans les *Archives des missions scientifiques*, 2e série, t. IV, 2e liv., 9 avril 1867, ainsi qu'au *Journal officiel* du 27 mai 1867. Les inscriptions trouvées vont être publiées dans l'Annuaire.

Mon collègue G. Deville était rentré mourant dans sa famille. Moi-même, retournant à Paris pour y constituer la mission sur de nouvelles bases, je tombai si gravement malade que je dus y renoncer.

Il n'en est pas moins vrai que nous avions pu reconnaître et déterminer la nature des monuments écroulés et détruits du sanctuaire de Samothrace : un *temple circulaire*, dont nous avons rapporté des marbres et les éléments architectoniques; un *temple dorique* en marbre, très-visible; un *temple ionique;* un autre *temple* a été constaté au point dit Φυλακί; un *édifice carré*. Le *grand sanctuaire* a été complétement établi par nos fouilles. Nous avons rapporté l'angle d'un petit *temple* voisin; nous pouvons affirmer l'existence d'un *temple* aussi sur le promontoire ouest du vieux port, que nous indiquons dans les mémoires, et des traces d'un *temple* de l'époque romaine, près du rivage. Les caisses renfermant les débris et des morceaux de sculptures appartenant au gouvernement français ont été déposées, par nos soins, sous la garde du vice-consul de France à Enos, M. Sapet, dans les magasins Eteck. L'embarquement en serait très-facile. Il serait bien désirable que le Ministre les fît prendre pour joindre ces débris très-intéressants de Samothrace à ceux que, seul de tous les musées, le Louvre possède aujourd'hui.

Il convient d'ajouter ici la liste des dessins et relevés que j'ai faits moi-même sur place. Ils vaudront certainement plus que des récits de voyageurs. J'en poursuis le développement et la publication, que nos savants allemands pourront con-

sulter avec fruit, si, comme il est probable, les ruines de Samothrace, devenues carrières de marbre, exploitées déjà en 1866 par les indigènes et par le gouvernement turc, ont continué à disparaître dans les fortifications des côtes, ou réduites en chaux pour les constructions particulières.

Ces dessins sont divisés ainsi qu'il suit :

Aspect général. – Disposition générale (ville et sanctuaire). – Murailles. – Sanctuaire (grand temple). – Édifice carré (au devant). – Temple ionique. – Soubassement d'une *area* (construction cyclopéenne au fond du ravin, 1er sanctuaire?). – Temple dorique (en marbre). – Édifice circulaire. – Restauration hypothétique (faite sur place). – Édifice (dit Φυλακί). – Énos (vue de l'ancienne ville et acropole). – Inscriptions nouvelles recueillies à Énos, Gallipoli, Porto-Lago, Dade-Agatch.

Il est juste de rappeler ici l'excellent mémoire publié par Conze, en 1860, sur les îles de Thrace (*Reise auf den Inseln des thrakischen Meers*. Hannover. Carl. Rimpler), très-remarquable au point de vue de l'étude générale de l'île de Samotraki et de ses antiquités, mais très-défectueux au point de vue architectonique, qui exige des connaissances spéciales. La science applaudira certainement aux lumières nouvelles que l'expédition autrichienne apportera à l'étude de ces ruines fameuses.

N'oublions pas de mentionner que, vers 1864, le vice-consul de France à Prevesa, M. Champoiseau, séjourna dans l'île de Samothrace, y acheta une fort belle statue de Victoire, aujourd'hui au Louvre, y pratiqua des fouilles et rapporta quelques débris d'architecture. M. A. Baudry, architecte, au retour d'une mission en Valachie, toucha en Samothrace. Il visita les ruines et crut voir dans l'édifice circulaire du sanctuaire les restes d'un théâtre. Je ne parle pas des voyageurs qui se sont contentés de les visiter.

J'espère, Monsieur le Président, que l'Académie, appréciant les motifs d'une revendication étrangère à tout sentiment

de jalousie ou de politique, inspirée seulement du respect de la justice et de la vérité, voudra bien m'accuser réception de la communication que j'ai l'honneur de lui adresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Ernest Coquart,
Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome,
architecte du gouvernement.

N° VI.

TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES D'ASIE MINEURE.

Je me propose de mettre sous les yeux de l'Académie trois inscriptions qui ont été récemment découvertes en Anatolie, qui paraissent inédites, et qui, chacune à des titres différents, présentent quelque intérêt et méritent de prendre place dans l'épigraphie de l'Asie Mineure.

I.

La première provient d'Amasia et c'est à l'obligeance de M. Renan que j'en dois la communication. Elle accompagnait une lettre, signée D. Ermakow, que je transcris tout entière :

« Au mois d'octobre 1872, explorant les environs d'Amasia, dans le but d'y faire des études photographiques, j'ai trouvé par hasard une inscription grecque, qui remonte au temps de Pharnace II, successeur et fils de Mithridate le Grand, et qui régnait sur le Pont et sur le Bosphore Cimmérien en l'an 64 avant Jésus-Christ. Cette inscription, que je me fais un plaisir de vous communiquer ci-après, se trouve au nord-est de la ville, à une hauteur d'environ 200 mètres au-dessus du ravin où coule la rivière d'Amasia, immédiatement au-dessous de la forteresse et à une petite distance des *Migares* (Mahara), ou tombeaux des anciens rois. L'inscription est taillée dans le roc, en caractères portant une hauteur de 40 centimètres chacun.

« Trébizonde, le 18/30 novembre 1872. »

A cette lettre était jointe une photographie très-vigoureuse et très-nette représentant la paroi de rocher où l'inscription a été gravée d'un ciseau vigoureux, mais rapide et négligent. La taille est profonde, mais ni les lignes ne sont droites, ni les lettres toutes égales et régulièrement disposées. Un très-petit nombre de lettres paraissent avoir été effacées par l'action du temps ou être cachées sous quelque tache blanchâtre de mousse et de lichen; en tout cas, on n'en distingue point la trace sur la photographie, dont je donne ci-dessous un fac-simile fort exact.

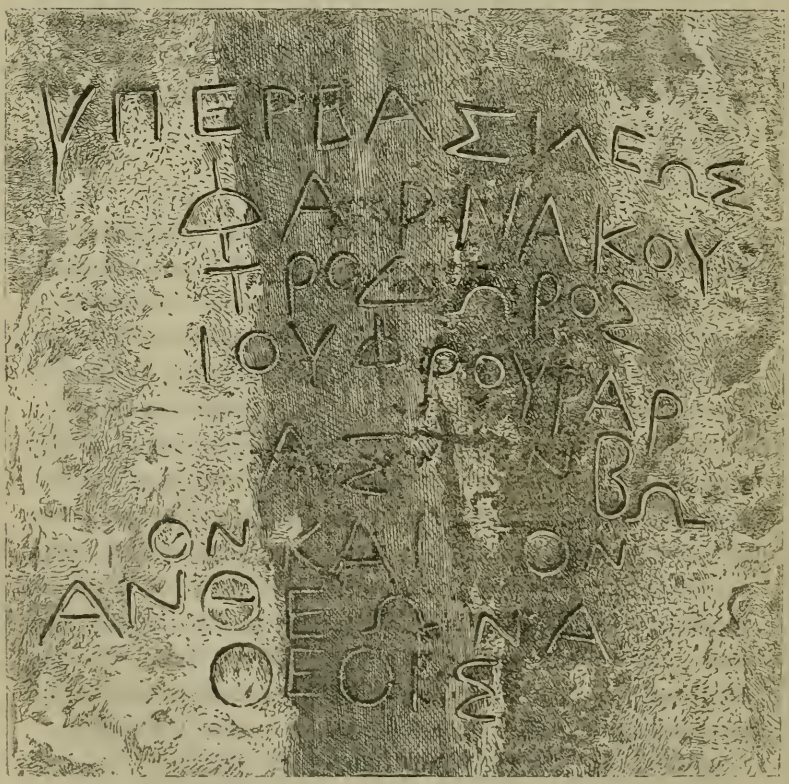

La lacune, au commencement de la troisième ligne, se laisse aisément remplir. Nous voyons, par la cinquième et la sixième ligne, où le supplément est certain, qu'il manque très-peu de chose, deux ou trois lettres tout au plus. Je rétablis donc Μη]τρόδωρος, nom dont les éléments sont empruntés au culte de la grande déesse mère, si populaire dans toute cette région, et qui se rencontre fréquemment en Asie Mineure. Au commencement de la ligne quatre se lisait le nom du père de Métrodore; il se terminait soit par ΙΟΥ, soit par ΤΟΥ, car la première lettre visible sur la pierre pourrait être un Τ, d'après un trait horizontal à peine marqué qu'il me semble distinguer sur l'épreuve. En présence de cette incertitude et du grand nombre de restitutions possibles, je m'abstiens d'en proposer qui seraient purement conjecturales. A la cinquième ligne, les lettres ΧΗΣ, puis les lettres ΤΟ, à la sixième le Μ, ne peuvent faire l'objet d'aucun doute. Je lis donc ainsi l'inscription :

Ὑπὲρ βασιλέως	Pour le roi
Φαρνάκου	Pharnace
Μη]τρόδωρος	Métrodore
]ιου Φρουραρ-	ayant commandé la citadelle
χήσ]ας [τὸ]ν βω-	5 a consacré l'autel
μ]ὸν καὶ [τ]ὸν	et le parterre
ἀνθεῶνα	aux dieux.
θεοῖς.	

L'ellipse d'*ἀνέθηκεν*, gouvernant *βωμόν*, est d'usage fréquent dans les dédicaces. Il n'y a donc, de ce chef, aucune difficulté; il s'agit d'un monument religieux qu'un grand officier d'un roi de Pont, après avoir été gouverneur de la redoutable citadelle d'Amasia, la clef de la vallée de l'Iris, avait consacré aux dieux en l'honneur et au nom de son maître. Quel est ce maître? L'auteur de la découverte avait pensé tout d'abord à Pharnace II, le dernier roi de Pont, célèbre par la trahison qui coûta la vie à Mithridate Eupator et par la défaite

qu'il essuya à Zéla et que César a racontée en trois mots fameux[1]. Nous songerions plutôt à Pharnace Ier, le sixième prince de la dynastie, qui régna de 184 à 157 avant notre ère. Les vraisemblances nous paraissent être en sa faveur, quoiqu'il soit impossible d'arriver ici à la certitude. Pharnace Ier eut un long règne de vingt-sept ans, pendant lequel ses principaux officiers purent à loisir lui donner des témoignages de leur respect et travailler à embellir sa capitale, ajouter quelque chose à l'ensemble des monuments, citadelle, tombes royales, palais, qui décoraient la face du pittoresque rocher au pied duquel coulait l'Iris et s'allongeait la ville d'Amasia. Pharnace II n'a, tout au contraire, occupé le royaume de Pont et été maître d'Amasia que pendant les quelques mois qui se sont écoulés entre sa victoire sur Gnæus Domitius Calvinus et l'arrivée de César pendant l'hiver de 47 à 48 avant notre ère. Pendant ce court intervalle que Pharnace employa à pressurer la province et à faire des préparatifs de guerre, le Métrodore en question, après avoir exercé les fonctions de gouverneur d'Amasia, aurait-il encore eu le temps de s'occuper de pareils soins? Ou bien serait-ce après le rétablissement de la domination romaine qu'un ancien général de Pharnace aurait osé, par cette consécration et cette inscription, rappeler le souvenir du dernier représentant de l'antique dynastie, de celui qui, dans Amisos, avait si cruellement fait périr tant de citoyens romains? Rien, à mon avis, n'est plus improbable. Quant à la forme des caractères, il serait inutile d'y chercher la solution du problème; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils conviennent aussi bien au second qu'au premier siècle avant notre ère.

A la ligne sept, nous lisons *ἀνθεῶνα*; on aurait peut-être pu penser, au premier moment, que là aussi, à gauche, une

[1] Sur la bataille de Zéla, voir un mémoire, accompagné d'une carte, que nous avons lu à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1871, p. 312-328).

lettre était devenue illisible, qu'il fallait restituer un Π, et lire Πανθεῶνα. Ce terme aurait désigné un édicule ou un temple consacré, comme le Panthéon de Rome, à tous les dieux; nous n'avons pas cru devoir accepter cette interprétation.

Sur la photographie on distingue très-bien, vers la gauche, une fente profonde du rocher qui, à cette hauteur, serre d'assez près l'inscription pour ne pas laisser la place du Π; elle touche presque à l'A. Si c'était un accident récent, elle laisserait, d'après l'écartement moyen des lettres, paraître quelques vestiges du Π, car on aperçoit très-bien, sur ce point, toutes les rugosités du roc. L'inspection de la photographie nous disposait donc déjà à ne point nous croire en droit d'insérer ici une lettre avant l'A.

La forme Πανθεῶνα, à laquelle on arrivait par cette restitution, augmentait nos doutes. Elle est sans exemple dans les écrivains de l'époque impériale, qui ont souvent l'occasion de mentionner le célèbre édifice consacré par Agrippa. C'est partout le mot Πάνθειον, dérivé très-régulièrement formé, que l'on rencontre avec la variante Πάνθεον. Dans les inscriptions latines, qui appartiennent toutes à l'Italie, il est souvent question de statues *panthées*, c'est-à-dire réunissant les attributs de plusieurs divinités; c'est toujours *divus Pantheus, signum Pantheum*. Pour lire Πανθεῶνα, qui ne pourrait signifier qu'un temple de tous les dieux, il faudrait donc inventer un mot dont rien ne nous autorise à supposer l'existence. Admettons un moment, par hypothèse, cette lecture; ne serait-il pas bien étrange que l'autel, appendice du temple, fût mentionné avant le temple; ne serait-ce pas contraire à l'ordre toujours suivi dans les dédicaces de ce genre? Enfin, rien ne nous prouve que dans la première moitié du second siècle avant notre ère, on ait eu déjà l'idée d'un temple consacré à toutes les divinités ensemble. Le Panthéon d'Agrippa, les inscriptions en l'honneur de divinités panthées, les figures de ce

genre qui existent dans nos collections, tout cela est de l'époque impériale.

Toutes ces difficultés, et notamment celle qui tient à la place occupée dans la dédicace par le mot *βωμός*, disparaissent si nous lisons, comme nous y invite la photographie, *ἀνθεῶνα*. Ici nous n'avons point à inventer une forme étrange et inusitée. Ἀνθεών n'est pas d'un usage fréquent, mais il existe: il nous est donné par le *Thesaurus*, dans l'édition Didot, comme tiré des glossaires, avec cette traduction, *viretum, viridarium*. C'est un mot parfaitement formé; il me suffit, pour en rendre compte, de transcrire quelques lignes du *Traité de la formation des mots grecs* de M. Adolphe Régnier[1] :

ών, gén. *ῶνος* — *εών*, *εῶνος*.

« Ces suffixes se combinent avec des thèmes nominaux et forment des substantifs qui désignent des lieux, et surtout des lieux où certaines personnes, certains animaux, certaines choses se trouvent en grand nombre. Exemple : *θυρών*, *place devant la porte*, de *θυρά*, *porte*; *ἀνδρών*, *appartement des hommes*, d'*ἀνδρ*, radical d'*ἀνήρ*, gén. *ἀνδρός*, *homme*; *γυναικών*, *appartement des femmes*, de *γυναικ*, radical de *γυνή*, gén. *γυναικός*, femme, etc. »

Ἀνθεών, c'est donc un parterre, un jardin de fleurs. On se représenterait difficilement un temple, quelles que fussent son architecture et ses proportions, dressé contre ce mur vertical de rocher qui s'élève en arrière des tombes et monte tout droit jusqu'au double sommet, jusqu'à la citadelle[2]; de quelque manière que s'y fût pris l'architecte, l'édifice, au lieu de détacher ses profils sur le ciel, aurait toujours paru plaqué contre cette surface grisâtre et de loin se serait con-

[1] § 184.

[2] Voyez l'*Exploration archéologique de la Galatie* par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, pl. 70 et 71.

fondu pour l'œil avec la montagne. Au contraire, rien de plus heureux pour varier un peu l'aspect de toute cette pierre, rocher, palais et murailles, que des massifs d'arbres et de fleurs brillantes adossés à la montagne, et au milieu de tout ce feuillage un grand autel, aux proportions monumentales, s'enlevant sur la verdure. Sur cette pente tournée vers le midi, pour peu que l'on eût apporté assez de terre végétale et pourvu à l'arrosement au moyen de citernes voisines, lauriers, arbousiers, myrtes, rosiers, cistes, althéas, toutes les plus belles plantes de la région devaient pousser à merveille et singulièrement égayer ce sévère ensemble.

Nous avons peine à nous expliquer, M. Guillaume et moi, comment cette curieuse inscription a pu nous échapper; nous serions heureux de savoir au juste en quel endroit elle se trouve. D'après les indications, malheureusement trop succinctes, que contient la lettre de M. Ermakow, nous inclinerions à en chercher la place vers le fond de cette espèce de cirque que le rocher dessine, comme on peut le voir dans notre *Plan général de la nécropole d'Amasia* [1], entre les deux groupes de tombes royales. C'est sans doute là, à une assez grande hauteur au-dessus de l'aire inclinée circonscrite, vers la ville, par la muraille, qu'il faut chercher ce texte et que l'on pourrait peut-être relever quelques traces des dispositions qu'il mentionne. Je dirai plus : si cette inscription se lit au-dessus ou dans le voisinage immédiat de l'une des tombes royales, peut-être elle nous révèle le nom du propriétaire de cette tombe. L'*ἀνθεών* serait alors un jardin funéraire, créé et entretenu par un des anciens serviteurs du roi, auprès de son tombeau où il l'adore comme un héros divinisé. Les exemples abondent de ces plantations ainsi faites autour d'une chère sépulture par la piété des survivants. Si l'on constatait ainsi

[1] *Exploration archéologique*, pl. 75, et *Revue archéologique*, 1872, pl. 19.

un étroit rapport entre cette inscription et l'une des tombes royales marquées sur notre plan, la présomption que nous avons signalée se changerait en certitude : il deviendrait évident qu'il y aurait à chercher dans le Pharnace de notre inscription Pharnace Ier, mort sur le trône et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres, et non Pharnace II, qui reçut le coup mortel en guerroyant dans son royaume du Bosphore Cimmérien et dont le corps ne dut point être rapporté dans cette ville d'Amasia dont il n'avait jamais été, aux yeux des Romains, devenus les maîtres du pays, le souverain légal.

En restituant dans l'inscription le nom du *phrourarque* Métrodore, j'avais cru un moment retrouver ici la trace d'un personnage célèbre au temps de Mithridate le Grand, de ce Métrodore de Scepsis, philosophe et politique, que le roi de Pont avait attaché à son service et dont il avait fait en quelque sorte un ministre de la justice, un juge suprême pour tous ses États. Après examen, il a fallu renoncer à cette idée. C'est Mithridate Eupator qui a emmené dans le Pont ce sophiste alors très-renommé, c'est lui encore qui l'a fait périr lors de son séjour en Arménie, auprès de son gendre Tigrane[1]. Métrodore de Scepsis, qui n'était d'ailleurs point un guerrier, n'a donc pu commander dans Amasia ni sous Pharnace Ier, le grand-père, ni sous Pharnace II, le fils de Mithridate Eupator.

Nous ne craignons pas d'avoir retenu trop longtemps l'attention de l'Académie sur cette inscription, que nous regrettons de n'avoir pas nous-même transcrite à Amasia. Du jour où la place qu'elle occupe nous sera indiquée d'une manière précise, elle pourra fournir un précieux renseignement pour restaurer l'ensemble des monuments qui décoraient la base de la montagne, au nord d'Amasia, sur la rive gauche de l'Iris, travail difficile et tentant que se promet d'exécuter mon

[1] Strabon, XIII, p. 609; Plutarque, *Lucullus*, ch. XVII.

compagnon de voyage, M. Guillaume; en attendant, elle contient la seule mention que l'épigraphie nous ait conservée d'une antique et belliqueuse race de princes qui balança un moment la fortune de Rome et qui ne fut abattue que par ses deux plus illustres capitaines, Pompée et César. En dehors des historiens, le nom de ces princes ne s'était rencontré jusqu'ici que sur leurs médailles, si rares d'ailleurs jusqu'à ces dernières années. Voici qu'à ces témoignages s'ajoute celui d'un texte lapidaire, unique, si nous ne nous trompons, jusqu'à ce jour.

II.

La seconde inscription est d'Ancyre; nous l'avons reçue de M. Giovanni Leonardi, pharmacien dans cette ville. Voici ce que portait la copie qui nous a été adressée d'Ancyre :

ΤΟΡΟΣ ΤΙΤΟΥ ΑΙΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΝΤΟΝΕΙΝΟΥ
ΑΝΘΥΠΑΤΟΙ ΑΧΑΙΑΣ ΗΓΕΜΟΝΙ ΛΕΓΙΟΝΟΣ
Δ · ΣΚΥΘΙΚΗ ΣΤΡΑΤΗΓΩΙ ΔΗΜΑΡΧΩΙ ΤΑΜΑΙ
ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ ΒΑΒΙΚΙΕΧΕΙΛΙΑΡΧΩ ΠΛΑΤΥΣΗΜΩΙ
ΝΕΓΖ ΑΙΔΥΜ ΕΥΤΥΧΟΥΣ
ΚΛ ΜΔ ϛ ΙΜΟΣ

Nous avons ici une partie du *cursus honorum* d'un magistrat romain, la fin, celle où se trouvaient les charges civiles ou militaires par lesquelles il avait débuté. Mais jusqu'où est-il arrivé, quelles fonctions occupait-il au moment où l'inscription a été composée, quel est, enfin, ce personnage? Il est plus facile qu'on ne l'aurait cru tout d'abord de répondre à ces questions. L'analogie de nombreux textes lapidaires retrouvés à Ancyre suggère tout de suite la pensée que nous avons ici une inscription composée en l'honneur d'un légat impérial de la Galatie, et la comparaison de notre fragment avec ce que

nous possédons d'inscriptions honorifiques provenant d'Ancyre nous révèle bientôt le titre et le nom du personnage. Nous trouvons en effet (nos 4022 et 4023 du *Corpus Inscriptionum Græcarum*) un personnage qui a été, lui aussi, légat d'Antonin, et qui, comme l'anonyme de notre fragment, avait exercé, auparavant, les fonctions de légat de la *legio IV Scythica* et de *tribunus laticlavius legionis VII Geminæ Felicis*. Ces concordances sont trop frappantes pour que nous hésitions à reconnaître, dans notre anonyme, le personnage honoré, comme gouverneur sorti de charge, dans les deux autres textes épigraphiques d'Ancyre. C. Julius Scapula, *consul suffectus* aux kalendes de septembre de l'an 891 de Rome, 138 de notre ère, dut gouverner la vaste province de Galatie pendant les années 135, 136, 137 de notre ère; comme nous l'avons démontré dans notre thèse *de Galatia provincia*, p. 114 et 115.

Voici donc comment se restitue, avec une entière certitude, la nouvelle inscription d'Ancyre, à laquelle il doit manquer quatre lignes environ :

[Γ. Ἰουλίῳ Σκάπλᾳ, ὑπάτῳ ἀποδεδειγμένῳ,
πρεσβεύτῃ καὶ ἀντιστρατήγῳ Αὐτοκράτορος
Τραϊανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ, πατρὸς πατρίδος,
ἀρχιερέως μεγίστου, καὶ Αὐτοκρά-]
1 τορος Τίτου Αἰλίου Καίσαρος Ἀντωνείνου.
ἀνθυπάτοι Ἀχαΐας, ἡγεμόνι λεγιόνος
δ' Σκυθικῆς, στρατηγῷ, δημάρχω, ταμ[ί]α
ἐπαρχείας Βα[ι]τικῆς, χειλιάρχῳ πλατυ-
5 σήμῳ λεγ(εῶνος) ξ' Διδύμ[ου] Εὐτύχους
κλ.....μδ ιμος

A. C. Julius Scapula, consul désigné, légat propréteur de l'empereur Trajan-Adrien Auguste, père de la patrie, grand pontife, et de l'empereur T. Ælius César Antonin, proconsul d'Achaïe, légat de la légion quatrième Scythique, préteur, tribun, questeur de la province de Bétique, tribun laticlave de la légion septième Gemina Felix.

Plus détaillée que les précédentes, notre inscription nous

fournit sur la carrière de C. Julius Scapula de nouveaux renseignements; ainsi, elle nous apprend que c'était l'Achaïe qu'il avait gouvernée avec le titre de proconsul, et que c'était dans la Bétique qu'il avait exercé la charge de questeur.

L'inscription paraît assez négligemment gravée, à moins que nous ne devions attribuer uniquement au copiste les fautes qu'elle contient. Ligne 2, *ἀνθυπάτοι* pour *ἀνθυπάτωι* et *λεγιόνος* pour *λεγεῶνος*. Ligne 3, c'est, sans doute, le copiste qui n'a pas vu l'I de *ταμία*. Ligne 4, il a de même omis l'I, plus court que les autres lettres, de *Βαιτικῆς*, et il a pris pour un E le C final. Ligne 5, il a vu N là où il y a Λ. De la dernière ligne, qui contenait, selon toute apparence, le nom de la tribu qui avait élevé la statue et du magistrat qui en avait surveillé l'érection, nous ne pouvons rien tirer. Le iota est partout ascrit, hors ligne 4, où il paraît manquer après le mot *χιλιάρχῳ*; mais il n'y a peut-être là qu'une omission du copiste.

III.

Inscription copiée à Ancyre (sans autre désignation) par le même Giovanni Leonardi :

ΚΥΛΕΙΝΑ ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΤΕΚΝΟΙϹ ΓΛΥΚΥΤΑΤΟΙϹ ΘΕΟΤΕΙΚΩ ΚΑΙ ΠΑΒΛΩ ΤΟ ΗΡΩΟΝ ΕΑΥΤΗΤΕ ΚΑΙ ΤΩ ΑΝΔΡΙ ΜΟΜΜΩΝΙ ΚΑΙ ΤΟΙϹ ΟΥϹΙ ΕΗ ΗϹ ΤΕΚΝΟΙϹ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΤΗϹΑΜΕΝΗ ΚΑΙ ΕΠΙϹΚΕΥΑϹΑϹΑ ΕΞΕΔΡΑΝ ΚΑΙ Ο ΠΕΡΙΦΡΑΓΜΑ ΑΠΕΚΑΤΕϹΤΗϹΕΝ ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ.

Ἀκυλεῖνα Ἀρχεδήμου τέκνοις γλυκυτάτοις Θεοτεικῷ καὶ Πάβλῳ τὸ ἡρῷον ἑαυτῇ τε καὶ τῷ ἀνδρὶ Μόμμωνι καὶ τοῖς οὖσι ἑαυτῆς τέκνοις ἐκ τῶν ἰδίων κτησαμένη καὶ ἐπισκευάσασα ἔξεδραν καὶ τὸ περίφραγμα ἀπεκατέσθησεν μνήμης χάριν.

Aquilina, fille d'Archédémos, ayant construit et décoré, à ses propres frais, ce monument pour ses enfants chéris Théoticos et Pavlos, pour elle-même et pour son mari Mommon, et pour ceux de ses enfants qui sont encore en vie, a de plus établi l'exèdre et la clôture, en souvenir de ceux qui ne sont plus.

Sans avoir l'importance des précédentes, cette inscription mérite encore quelques instants d'attention. L'influence de la prononciation qui devait finir par prévaloir dans tout l'Orient s'y marque d'une manière curieuse. L. 2, Πᾶϐλος pour Παῦλος prouve qu'au moment où elle fut gravée, en Galatie, le son du ϐ se confondait avec celui de l'υ dans la diphthongue αυ. L. 3, κτησαμένη n'est certainement pas le participe aoriste du verbe κτάομαι, mais c'est du verbe κτίζω, qui seul donne ici le sens indiqué par le verbe suivant, qu'il faut tirer ce participe : le son de l'ι et celui de l'η étant le même, le lapicide a écrit κτησαμένη pour κτισαμένη. Les noms Θεοτεικός et Μόμμων ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Pape; le premier, dont la physionomie est toute grecque, est singulièrement composé; on ne voit pas quel est le second élément qui vient s'ajouter au mot Θεός. Le second doit être un de ces noms d'origine asiatique qui abondent dans cette région.

La formule τοῖς οὖσι ἑαυτῆς τέκνοις, pour désigner ceux de ses enfants qui sont encore vivants, par opposition à ceux qu'elle a déjà perdus et qu'elle commence par énumérer, n'a point encore été, à ma connaissance, rencontrée sur les marbres. La clôture du περίϐολος funéraire est mentionnée, sous ce même nom de περίφραγμα, dans une autre inscription de la même province, relevée à Pessinunte et qui figure au *Corpus* sous le n° 4089. Je n'ai point trouvé d'autre inscription funéraire grecque ou latine qui contienne la mention d'une exèdre, ou salle entourée de bancs, attenante au tombeau.

La forme des lettres, l'absence de l'iota ascrit et les confusions de sons que nous avons signalées nous disposent, en l'absence de toute donnée chronologique, à croire cette inscription du IIe, sinon du IIIe siècle de notre ère.

G. Perrot.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET.

L'Académie reçoit l'hommage d'une *Notice historique sur le général Daumesnil*, par M. le baron Larrey, membre de l'Institut.

M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. Pierret, les brochures intitulées : I. *Le dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens.* II. *Traduction du 1er chapitre du Livre des morts, d'après les papyrus du Louvre.* III. *Préceptes de morale extraits d'un papyrus démotique du musée du Louvre.* IV. *Études égyptologiques comprenant le texte et la traduction d'une stèle éthiopienne inédite, avec un glossaire égyptien-grec du décret de Canope.* V. *Revue archéologique* (tirages à part) : *Prière de Ramsès IV à Osiris; Le sarcophage de Séti Ier.*

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Limites natur. de l'Italie à l'occident* (en ital.), par M. Sev. Cassio.

2°-3° Au nom de M. Vachez, *Les fouilles du tumulus de Machezal; Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum.*

M. de Longpérier offre, au nom de M. Ménant, *les Achéménides et les Inscriptions de la Perse.* Cet ouvrage, dit M. de Longpérier, donne le résumé de l'histoire des successeurs de Cyrus, ainsi qu'un aperçu des découvertes archéologiques qui ont permis, dans la suite, de lire les grands textes cunéiformes du système perse. Il donne en outre la traduction complète, avec vignettes explicatives, de toutes les inscriptions des Achéménides. Le recueil des inscriptions achéménides publié par M. Oppert est, comme on sait, tiré à très-petit nombre et maintenant épuisé; l'ouvrage de M. Ménant vient suppléer à cette disette. Il n'a pas reproduit les exposés philologiques du savant orientaliste, et son livre est destiné à ceux qui, sans être versés dans la philologie orientale, voudront connaître l'histoire d'une puissante dynastie d'après ses monuments officiels et authentiques. Chacun sait que le déchiffrement des écritures cunéiformes du *système perse* ne soulève aucune opposition.

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente : 1° le tome VII, 1re série, 2e partie, des *Savants étrangers.*

2° Au nom de M. Chastel, une *Notice sur la mosaïque de Lillebonne.*

3° Le n° 1, 2e série, de l'*Institut scientifique et littéraire de Coïmbre* (en portugais).

M. de Longpérier, au nom de M. Mariette, offre à l'Académie, de la part de Son Altesse le vice-roi d'Égypte, l'*Album du musée de Boulaq.* Ce volume, ajoute M. de Longpérier, contient quarante planches photographiques où l'on trouve des vues d'intérieur du musée et des reproductions d'environ 600 objets divers parfaitement bien choisis pour donner une idée exacte de l'art égyptien depuis les époques les plus reculées jusqu'à la conquête romaine. Nous pouvons étudier, dans ce beau recueil, et les trois bas-reliefs du tombeau d'Hosi antérieur à la IVe dynastie, et la célèbre statue de bois qui date de la première moitié de cette IVe dynastie, et la superbe statue de Chéphren, le fondateur de la seconde pyramide, et la stèle relative aux constructions de Chéops, et tant d'autres objets du plus haut intérêt. A la fin, on remarque quelques sculptures grecques et romaines parmi lesquelles ce grand buste de porphyre rouge auquel j'ai donné, lorsqu'il fut découvert, le nom de Maximien-Hercule, et une tête de marbre blanc d'un beau style, singulièrement caractérisée par son regard attristé, sa moustache nationale, sa chevelure disposée en larges mèches. Je ne crains pas d'avancer que nous avons là le portrait d'un de ces guerriers gaulois qui s'en allaient joncher de leurs cadavres tous les champs de bataille de l'Orient, à la solde de Pyrrhus, d'Antigone ou de Ptolémée Philadelphe. Ce buste fait songer au Gaulois mourant du Capitole, et à ces belles figures de Gaulois qui décorent le grand sarcophage trouvé à la Vigna Ammendola. La physionomie expressive de notre compatriote aura tenté le ciseau de quelque habile artiste du temps des Lagides. C'est à cette époque de l'histoire égyptienne que M. Mariette a classé le marbre en question.

M. de Longpérier offre encore à l'Académie une brochure de M. Barzilaï intitulée : *Les Abraxas. Études archéologiques*, Trieste, 1873 (en italien). Dans cet ouvrage l'auteur applique d'une façon ingénieuse sa science hébraïque à l'explication des pierres gravées et autres monuments de la secte basilidienne. Les mots ΙΑΩ, ΑΔΩΝΟΙ, CΑΒΑΩΘ inscrits sur les abraxas, lui ont donné lieu de croire que ces amulettes étaient fabriqués par des Juifs. Il pense que la formule *Abracadabra* est composée de lettres initiales et finales empruntées à la prière *Anà behoah*, attribuée au rabbin Ben-Akana; et il explique à l'aide de passages de l'Écriture quelques-unes des figures gravées sur les abraxas. C'est ainsi que, suivant lui, l'image du dieu Harpocrate sur un lotus est un symbole

de Moïse *obturatus labiis*, comme il est dit dans l'Exode (V, 13). La dissertation de M. Barzilaï est intéressante et mérite d'être signalée quoiqu'elle repose sur l'examen d'un nombre trop restreint de monuments, et qu'elle suppose qu'au temps du sectaire basilidien Quinctus Serenus Sammonicus, c'est-à-dire au deuxième siècle de notre ère, la lettre hébraïque ת avait le son du D, suivant la prononciation germanique moderne.

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET.

M. Deville, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la verrerie dans l'antiquité.*

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET.

M. de Witte fait hommage d'un extrait de la Revue archéologique : *Apollon, bronze d'ancien style, trouvé dans les environs d'Athènes.*

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége,* tome III, par feu M. Polain et M. Bormans.

2° *Coutumes du pays et duché de Brabant,* par M. Constant Casier.

3° *Coutumes du comté de Looz, de la seigneurie de Saint-Trond et du comté impérial de Reckheim,* tome II, par M. Louis Crahay.

4° *Bible en sanscrit,* tome IV, ouvrage offert par M. le Dr Muir.

5° *Les dolmens d'Afrique,* par M. le général Faidherbe.

6° *Notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer,* par M. Deschamps de Pas.

7° *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche,* par M. Émile Labeyrie.

8° *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française,* par M. François Morand.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Reginald Stuart Poole, conservateur du Musée Britannique, son *Catalogue of the greek coins in the British Museum, Italy.* Cette première partie d'un travail qui doit former un grand nombre de volumes contient la description des monnaies de l'ancienne Italie, réunies au cabinet de Londres. Les pièces qui avaient été précédemment omises y ont été ajoutées et sont venues enrichir cette importante collection. Le second volume, qui concernera les monnaies de la Sicile, va être mis sous presse.

M. Renan offre à l'Académie une étude historique de M. Philippe Berger sur une des nombreuses sectes du christianisme primitif, appelée *Ophites*. Cet ouvrage est une thèse qui était destinée à la faculté de théologie de Strasbourg et qui a été soutenue devant celle de Montauban. L'auteur y fait preuve d'un esprit critique excellent. Il montre tout ce que le gnosticisme empruntait aux religions orientales et comment les traditions de l'Orient tendaient à s'emparer du monde romain sous le nom de sectes chrétiennes. C'est contre l'envahissement de ces doctrines orientales que le christianisme eut surtout à lutter en combattant le gnosticisme.

M. Renan offre en outre à l'Académie, au nom de M. Clermont-Ganneau, un extrait de la Revue archéologique intitulé : *Nouveaux ossuaires juifs, avec inscriptions grecques et hébraïques*, mémoire lu précédemment devant l'Académie. M. de Saulcy avait déjà signalé le caractère de ces coffrets. M. Clermont-Ganneau a démontré qu'ils venaient tous d'un même caveau. Il y avait confusion dans l'attribution des couvercles; la comparaison des inscriptions grecques et hébraïques a pu faire restituer, à chaque coffret, le sien.

SÉANCE DU VENDREDI 1er AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel signale en tête des livres offerts un article de M. Defrémery sur les *Mémoires de Baber*, traduits par M. Pavet de Courteille, article inséré dans le *Journal des Savants*.

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite : 1° *Le monde slave*, par M. L. Léger. «Ce petit livre renferme plusieurs chapitres qui montrent avec quelle perspicacité le jeune auteur a pénétré dans l'étude de cette race, de ses mœurs et de sa littérature.»

2° *Annales de la Calabre citérieure, de 1806 à 1811*, par M. Louis Maria Greco.

3° *Antiquités franques; découvertes et observations faites en 1866, 1869, 1871 et 1872*, par M. Hecquet d'Orval.

M. Alfred Maury offre, au nom de M. Isambert, la 2e édition de *son Itinéraire en Orient*. C'est la description la plus complète de la *Grèce* et de la *Turquie d'Europe*. L'auteur ne s'est pas borné à un tableau des lieux qui doivent attirer la curiosité du voyageur; il a mis à profit et placé en relief les travaux des savants français, notamment des membres de l'École d'Athènes. D'excellentes cartes aident à l'intelligence du texte.

M. Alfred Maury offre en outre, au nom du docteur Gross, une bro-

chure intitulée : *Les habitations lacustres du lac de Bienne.* L'exploration de ce lac a amené des découvertes très-intéressantes décrites par l'auteur. Il signale entre autres une faucille en bronze avec la poignée en bois dur, découpée de diverses entailles où la main s'adaptait; une épée en fer de la même forme que les épées en bronze, un mors en bronze et d'autres objets qui permettent d'établir des comparaisons entre les anciennes habitations de ce lac et celles qui ont été explorées ailleurs.

M. de Longpérier offre à l'Académie deux études paléontologiques du docteur Barzilaï; dans l'une intitulée *le Renne* (il Renne), il veut établir que l'on doit considérer comme un renne le Reem de la Bible (*Nombres*, xxiv; *Job*, xxxix, 9). Le Renne aurait donc existé en Arabie au temps de Job. Jusqu'à présent on avait cru voir dans l'animal désigné un Buffle. Les raisons de M. Barzilaï sont à discuter.

L'autre mémoire, *le Beemoth*, assimile l'animal de ce nom au Mammouth, par le changement du B en M, changement qui en effet est fréquent. Étymologiquement il n'y a rien à dire.

SÉANCE DU VENDREDI 8 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° une brochure de M. Delisle, intitulée : *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital.*

2° *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, par M. l'abbé J. Corblet.

3° *Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine*, par M. Arsène Thévenot.

SÉANCE DU MERCREDI 13 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° le discours prononcé par M. Alfred Maury *à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 6 mai 1873;* 2° au nom de M. Deloche, *la Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races*, très-beau volume imprimé à l'Imprimerie nationale et dont le fond est déjà connu de l'Académie par les très-intéressantes communications que lui a faites M. Deloche.

SÉANCE DU VENDREDI 22 AOÛT.

1° *La Terreur, études critiques sur l'histoire de la révolution française*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, 2 vol. in-12.

2° *Allocution prononcée à la distribution des prix du lycée Condorcet, le 5 août 1873*, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie.

3° *Inscriptiones Hispaniæ christianæ edidit Æmilius Hübner.* Article de M. Ed. Le Blant, extrait du *Journal des Savants.*

4° *Histoire militaire des Femmes*, par M. de la Barre Duparcq.

5° *Œuvre de Sappho. Étude sur l'Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la LXe olympiade*, par M. G. Olivier.

6° *La vérité sur la langue d'O précédée de considérations historiques, philosophiques et philologiques*, par M. Paul Barbe.

7° *Notice sur la communauté des habitants de Liesse*, par M. Combier.

SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT.

1° *Continuation de la concordance des lois de l'empire russe publiée en 1857*, allant du 1er janvier au 31 décembre 1871. Saint-Pétersbourg, 1871.

2° *Règlement en russe sur l'accise et le tabac.*

3° *Mélanges archéologiques*, par M. Albert Dumont. 2e fascicule. Extrait de la *Revue archéologique.*

4° *Tabulæ photographæ XI materiam palæographicam ætatis imperatoriæ exhibentes*, compositæ a M. Munier. Mogontiaci, 1873.

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, de la part de M. Reginald Stuart Poole, le mémoire intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustration of the fourth and fifth olympian odes of Pindar.* « Dans son mémoire M. Poole rapproche le type des monnaies de la ville de Camarina des quatrième et cinquième odes olympiques de Pindare. Il examine les types des médailles antiques qui peuvent se rapporter à des victoires olympiques, et il explique le type de la *meta* (borne) renversée, qui se voit sur une monnaie de Syracuse, accompagnant un quadrige en désordre, en rapportant cette composition à l'an 388. Denys avait envoyé ses coursiers à Olympie, mais, excités par l'orateur Lysias, les concurrents repoussèrent et brisèrent les chars du tyran sicilien. »

SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

1° *Le chroniqueur Bernard Hertzog et son gendre le poëte Jean Fischart*, par M. Eug. Müntz.

2° *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*,

département de l'Aube. Archiviste : M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut.

SÉANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Chotard, une édition nouvelle de l'*Abrégé de géographie d'Adrien Balbi*, qu'il a publiée.

«L'ouvrage d'Adrien Balbi a une réputation très-établie, mais les livres de géographie sont de ceux qui ont le plus besoin de suivre le cours des événements et des découvertes. C'est à cette fin et dans cette pensée que M. Chotard a repris celui de Balbi, et ce travail ne pouvait être exécuté par une main plus habile. Aux deux volumes dont se compose cette publication est joint un petit atlas dont les planches gravées sur acier ont été mises en harmonie avec le texte qu'il accompagne.»

Est encore offert à l'Académie une brochure de M. Lepage intitulée : *La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne* (1766-1871.)

M. de Longpérier offre à l'Académie un ouvrage de M. Carlo Mancini intitulé : *Explication de deux inscriptions inédites des thermes de Dioclétien et de deux bas-reliefs triomphaux découverts dans le forum romain.*

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Lenormant, un nouveau fascicule de ses *Lettres assyriologiques*, la 3e partie du tome Ier de ses *Études accadiennes.* «Ce fascicule, dit M. de Longpérier, est dédié à notre correspondant, M. le général Rawlinson, qui a bien voulu confier à M. Lenormant, non-seulement les épreuves d'une nouvelle collection de documents dont il prépare la publication, mais ses notes et ses travaux personnels sur les écritures cunéiformes, marque bien significative d'estime pour l'érudition persévérante et pleine de sagacité de notre compatriote. M. Lenormant donne, dans son volume, un répertoire des caractères de l'écriture cunéiforme avec leurs valeurs accadiennes, résultat d'un dépouillement minutieux des syllabaires tracés sur les tablettes grammaticales de la Bibliothèque des rois de Ninive, et des textes bilingues, publiés ou inédits, qui ont pu être recueillis. La liste comprend 548 lignes et devra s'accroître encore. Un chapitre est consacré aux sources de la langue accadienne. M. Lenormant reproduit une note très-intéressante de M. E. Sayous sur certaines affinités de cette langue avec les idiomes finnois.

«Enfin il discute la question du nom même de cette langue que M. Oppert nommé *Sumérienne*. M. Lenormant nous rend un véritable service en nous donnant, à ce propos, le texte, la transcription et la traduction des divers documents sur lesquels reposent les différentes opinions adoptées par les philologues anglais et italiens, par lui-même d'un côté, et d'un autre côté par M. Oppert. Il résulte de sa démonstration que le nom *d'Accad* doit être attribué à ces populations antiques qui, plus tard, vers le IXe siècle avant notre ère, sont indiquées dans les textes cunéiformes sous le nom de *Kalda;* que le nom de *Sumir* est absolument inconnu dans les documents babyloniens et chaldéens de l'ancien empire. *Sumer* est l'ancien nom de l'Assyrie, altération d'une forme antérieure *Sunger* ou *Sungir; Acad,* au contraire, représente la population primitive des bords de l'Euphrate et du Tigre, le peuple non sémitique et touranien. Le nouveau livre de M. Lenormant contient beaucoup d'autres détails intéressants. Je tenais à signaler à l'Académie les renseignements nouveaux, la citation complète des textes relatifs à la question débattue entre M. Oppert et M. Lenormant. Le premier s'étant borné à nous fournir la transcription latine des termes nécessaires à l'exposé de son opinion, on pourra maintenant étudier les deux opinions divergentes avec les pièces complètes sous les yeux.»

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE.

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, au nom de M. Barzilaï, quatre mémoires relatifs, le premier, aux passages du XIXe chapitre de *la Genèse* où il est question de la femme de Loth; le deuxième, aux versets 12-14 du chapitre X de *Josué,* où l'auteur affirme que le fils de Noun n'a jamais songé à arrêter le soleil. Les troisième et quatrième mémoires sont relatifs à l'interprétation de deux vers énigmatiques du Dante.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE.

L'Académie fixe le jour de sa séance publique annuelle au vendredi 7 novembre.

L'Académie nomme deux Commissions chargées de présenter les sujets pour le prix ordinaire et le prix Bordin, à décerner en 1876, le premier dans l'ordre des antiquités grecques et romaines; le deuxième, dans l'ordre des études orientales.

Sont nommés :

Pour la première Commission : MM. Naudet, Renier, Maury, Thurot.

Pour la deuxième Commission : MM. Mohl, de Longpérier, Renan, de Slane.

M. Havet continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

M. de Longpérier entretient l'Académie d'une découverte archéologique faite récemment à Paris en explorant les sépultures

antiques situées dans les terrains voisins de la rue Nicole. Il s'agit d'une *stèle* de 60 centimètres de hauteur sur 27 de largeur. Dans un cadre creusé au centre et surmonté d'un fronton triangulaire, on lit l'inscription suivante :

GEMINIVS
SOLIMARIF
VESTIARI
H.S

C'est-à-dire : *Geminius Solimari filius vestiarius hic situs* (*est*). — Geminius, fils de Solimarus, tailleur, gît ici.

Le mot qui compose la troisième ligne, quoique très-altéré par des coups de pic, laisse cependant deviner le nom de métier *vestiarius;* le nom du père, *Solimarus*, est gaulois, et déjà connu par plusieurs inscriptions, ainsi que par les monnaies d'or gauloises portant la légende *Solima.*

La partie supérieure de la *stèle* a été creusée en forme de table de libations, ce qui fait croire que les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel les rites en l'honneur des Mânes. Le monument date du IIe ou du IIIe siècle.

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de l'Académie une série de dessins représentant *cinq tombes du cimetière de Colasecca, sur les bords du Tessin* (haute Italie). Ces tombes contenaient des urnes cinéraires et un certain nombre d'objets de bronze et de fer dont les analogues se sont rencontrés sur plusieurs points de l'Europe, au nord des Alpes, notamment en Suisse, en France, en Autriche, en Mecklembourg et même en Lithuanie. Dans ces derniers pays ces objets se trouvent de temps en temps mêlés à des objets incontestablement étrusques. Faut-il donc admettre que tous ces bronzes ont la même origine et sont des produits de l'industrie tyrrhénienne? M. Bertrand ne le pense pas, et il développe une série d'arguments tendant à prouver que les objets en question ont une origine non tyrrhénienne, mais orientale, et que le centre primitif de l'industrie du bronze et du fer ne doit point être cherché en Italie, ni même en Grèce, mais dans les régions caucasiennes, qui jouissaient, sous ce rapport, dès les temps les

plus reculés, d'une réputation célébrée déjà par Homère. M. Bertrand croit que l'art de la métallurgie, apporté en Europe par de très-anciennes migrations de peuplades probablement aryennes, s'est ensuite peu à peu acclimaté dans les diverses contrées de notre continent, en y conservant, à peu près partout, le cachet de son origine. C'est de ce centre commun que l'industrie des métaux s'est répandue en Grèce et en Étrurie, comme en Germanie et en Gaule. Là est le secret des ressemblances frappantes associées à des différences également sensibles qui se remarquent dans les bronzes européens des temps primitifs, à des distances considérables, et dans des pays qui n'ont eu entre eux que très-tard des communications directes. M. Bertrand compare les faits archéologiques relatifs à la métallurgie aux faits linguistiques que nous présente le développement des langues indo-européennes qui, sur un fond commun qu'explique leur commune origine, offrent des variétés si nombreuses et si tranchées. Selon l'auteur de la présente note, les bronzes de *Colasecca*, comme la majorité des bronzes anté-romains de France et d'Allemagne, doivent être rapportés à cette influence asiatique directe, et, loin d'être étrusques, ils nous montrent ce qu'était la civilisation de la Cisalpine avant la conquête tyrrhénienne. La thèse que M. Bertrand développe devant l'Académie semble avoir l'assentiment de MM. Worsaae (de Copenhague) et Conestabile (de Pérouse), correspondant de l'Institut, tous deux si compétents en pareille matière.

Le Secrétaire perpétuel présente le premier fascicule des *Comptes rendus* de l'Académie pour l'année 1873, fascicule comprenant les deux premiers trimestres. Désormais les comptes rendus paraîtront par livraison trimestrielle, le 1er du mois qui suivra le trimestre. Le 3e trimestre est en composition et paraîtra le 1er novembre.

SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE.

M. de Sainte-Marie écrit à l'Académie que l'inscription dont il a envoyé, par le dernier courrier, l'estampage, a déjà été publiée

par M. Cubisol. Il adresse à l'Académie le petit livre de M. Cubisol qui, de plus, contient quelques inscriptions puniques dont l'Académie n'avait peut-être pas encore connaissance. Il ne regrette pas, du reste, d'avoir envoyé son estampage, car l'Académie pourra voir que plusieurs mots sont à corriger.

M. Renan dit, à propos de cette lettre, que, des trois inscriptions sémitiques dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages, deux sont de l'espèce la plus commune, mais que la troisième, au contraire, est d'un genre tout à fait à part, et serait fort précieuse, si elle n'était aussi mutilée. C'est un fragment d'un long texte écrit sur deux colonnes et d'un intérêt général.

M. Plessier adresse deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Histoire d'une école gratuite de filles charitables, à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne)*, qu'il destine au concours des Antiquités nationales. — Renvoi à la future Commission.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un lecteur pour la séance publique des cinq Académies.

M. le Président rappelle que c'est l'Académie des inscriptions qui préside cette année l'Institut; que, dans ce cas, l'usage le plus général est que l'Académie qui préside soit uniquement représentée par le discours du Président.

L'Académie décide qu'il en sera ainsi pour cette fois.

M. Renier fait un rapport au nom de la Commission chargée de proposer les sujets pour le prix ordinaire.

Les sujets proposés sont :

I. *Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du Sénat romain, sous la République et sous l'Empire jusqu'à la mort de Théodose.*

II. *Faire, d'après les auteurs et les monuments, l'histoire de l'administration de l'Empire romain, sous le règne d'Hadrien.*

III. *Histoire grammaticale de la langue latine, depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du* III*e siècle de l'ère chrétienne.*

L'Académie désigne la question relative au *recrutement et aux attributions du Sénat romain.*

M. de Longpérier fait un rapport au nom de la Commission chargée de proposer des sujets pour le prix Bordin.

Les sujets proposés sont :

I. *Faire l'histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

II. *Épigraphie et archéologie de la ville d'Angkor au Cambodge. Étude des faits historiques relatifs à cette ville, à l'aide des textes tant indiens que chinois.*

III. *Histoire du développement des différents systèmes de points-voyelles en usage dans les langues sémitiques.*

Des observations sont échangées entre MM. Egger, de Longpérier, Derenbourg et Renan, sur la question des points-voyelles.

Le sujet désigné est celui de l'*Histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane, etc.*

M. Egger commence, au nom de M. Th. Henri Martin, la seconde lecture de son *Mémoire sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Havet continue la lecture de son Mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du 17 octobre, et charge M. Delisle de le remplacer.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. Renier annonce que les inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages sont importantes, qu'il en rendra compte à l'Académie, et que l'auteur de cette communication doit être particulièrement remercié.

M. Ravaisson lit une lettre qu'il vient de recevoir de M. Rangabé, correspondant de l'Académie, à Athènes, et dans laquelle sont exposés les principaux résultats des fouilles de M. Schliemann, sur l'emplacement de Troie.

M. Naudet lit, en communication, un morceau intitulé : *L'Em-*

pire romain vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au moment où Rome va cesser d'être l'unique capitale de l'empire [1].

Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. de Sainte-Marie qui envoie à l'Académie :

1° L'estampage de deux inscriptions sémitiques;

2° Le dessin d'un vase étrusque, dessin trouvé aux archives du consulat de Tunis;

3° Le dessin d'une pierre sculptée, de même origine;

4° Un cahier de copies d'inscriptions romaines;

5° Une note sur une inscription romaine consacrée à Tunis, et dont un estampage sera prochainement envoyé à l'Académie.

M. Renier promet d'examiner les inscriptions communiquées par M. de Sainte-Marie. D'après l'examen sommaire qu'il en a fait séance tenante, il a reconnu que les inscriptions copiées dans le cahier viennent, non pas de Tunis, mais de Sardaigne.

Il est procédé au choix d'un lecteur pour la séance publique du 7 novembre. — M. Naudet est désigné pour lire le morceau dont l'Académie a eu communication au commencement de la séance.

M. Havet achève la lecture de son *Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à Manéthon* [2].

M. Heuzey communique à l'Académie ses *Recherches sur le type de la Déméter voilée dans les représentations de l'art grec.*

SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un carton contenant des estampages adressés par M. Sauvaire, gérant du consulat de France au Caire, avec une lettre d'envoi de M. le Ministre des affaires étrangères. Ces estampages repro-

[1] Voir aux Communications, *Appendice*, n° I.

[2] Voir aux Communications, n° I.

duisent, d'une part, un petit bas-relief et deux pièces de monnaie himyarites avec inscriptions; et, d'autre part, cinq inscriptions himyarites. Elles seront envoyées à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour réclamer un manuscrit qui lui a été communiqué par la bibliothèque de Charleville. La Commission des Historiens des croisades sera pressée d'achever le travail de collation dont ce manuscrit est l'objet.

M. le docteur Briau écrit à l'Académie pour la prier de le mettre au nombre des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. Vitet.

M. Deyrolle rappelle, par une lettre, qu'il a adressé à l'Académie une caisse contenant des estampages et les copies d'inscriptions recueillies par lui pendant un voyage en Arménie. Ces estampages seront déposés au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

Dom Fr. Chamard, procureur-doyen de l'abbaye de Ligugé, sollicite de l'Académie plusieurs de ses publications. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Sauvaire prie le Secrétaire perpétuel de remercier en son nom l'Académie, pour le don qu'elle lui a fait du tome Ier des *Historiens arabes des croisades.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des rapports de M. de Longpérier au nom de la Commission des Antiquités nationales, et de M. Egger, au nom de la Commission de l'École d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école[1].

La séance étant redevenue publique, l'Académie décide que la question du prix du budget relative à la *Lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, question sur laquelle aucun mémoire n'avait été envoyé, sera maintenue au concours pour l'année 1875; les mémoires devront être remis au plus tard le 31 décembre 1874.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, *Appendice*, n°s II et III.

Sont envoyés à l'Académie pour le prochain concours des Antiquités de la France :

1° *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. Guigue, archiviste paléographe.

2° *Architecture romane du midi de la France*, par M. Henri Revoil, architecte du gouvernement.

M. de Longpérier fait connaître une nouvelle inscription découverte au *champ Saint-Marcel*, entre les quatre piliers de la vieille tour. C'est une pierre tumulaire qui évidemment était là avant la construction de l'édifice religieux. Elle a été consacrée à un vétéran, Ursinius, par sa femme Ursinia. Ce vétéran est dit *de Menapis* et non *ex Menapis*, comme on aurait pu s'y attendre. L'inscription est en caractères de la fin de l'empire. Elle n'a pas un grand prix en elle-même, mais elle vient ajouter à ce qu'on a trouvé déjà de monuments de ce genre dans le sol de Paris. La petite collection épigraphique de Paris se reforme et elle pourra prendre une certaine importance, si l'on continue de recueillir avec soin les pierres antiques que les fouilles rendent au jour.

M. Renier fait un rapport verbal sur les quatorze inscriptions latines dont les copies ont été trouvées dans les archives du consulat de France à Tunis, et envoyées à l'Académie par M. de Sainte-Marie.

«Ainsi que M. Renier l'a dit à la dernière séance, après un examen rapide de la communication, toutes ces inscriptions proviennent de l'île de Sardaigne. Elles ont été copiées au musée de l'université de Cagliari et ne sont pas inédites. M. le général Albert de la Marmora les a publiées, d'après de meilleures copies prises par lui, dans le 2e volume de son *Voyage en Sardaigne*.

«M. de Sainte-Marie annonce, dans la même lettre, l'envoi prochain de l'estampage d'une inscription gravée sur un fût de colonne, qui existe encore à la porte d'une ancienne mosquée, à Tunis, et dont il a copié les dernières lignes. Cette inscription n'est pas inédite non plus : elle a fourni à M. Letronne le sujet d'un savant mémoire, qui a été publié en 1845 (p. 821 et suiv. de la 1re année de la *Revue archéologique*), et qui est accompagné

de la gravure en *fac-simile* de l'inscription, d'après un dessin de M. Falbe.

« Toute l'argumentation de M. Letronne est fondée sur un fait qui lui avait été signalé par M. Falbe, à savoir que les noms de l'empereur Maximin et de son fils Maxime auraient été martelés, puis gravés de nouveau à la même place sur ce monument. Mais M. Victor Guérin, qui a revu depuis cette inscription et qui l'a publiée dans son *Voyage en Tunisie* (t. Ier, p. 27), ne fait aucune mention de cette circonstance, sur la réalité de laquelle nous éclairera, il faut l'espérer, l'estampage que nous promet M. de Sainte-Marie; il aura donc, en nous l'envoyant, rendu à la science un nouveau service, dont nous lui serons très-reconnaissants. »

M. Heuzey continue la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur le type de la Déméter voilée dans les représentations de l'art grec.*

SÉANCE DU VENDREDI 31 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique l'informe qu'un candidat au titre de membre de l'Institut vient d'envoyer la liste de ses titres aux membres de l'Académie sous le couvert de son ministère et sans son autorisation. M. le Ministre ajoute qu'il ne peut que blâmer énergiquement un pareil procédé, qui semble donner à la candidature en question une sorte d'attache officielle.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet, au nom de M. Delaya, les photographies de deux inscriptions, l'une phénicienne et l'autre arabe, qui se trouvent au musée de la Valette, et qui sont décrites dans une brochure qu'il adresse à ce sujet.

M. de Sainte-Marie, par une lettre du 14 octobre, envoie à l'Académie une Note composée sur divers extraits d'un livre encore inédit de son père sur la Tunisie.

Par une autre lettre en date du 21 du même mois, M. de Sainte-Marie annonce qu'il se propose d'envoyer trois estampages

de l'inscription sémitique que M. Renan a remarquée et dont il adresse une copie.

M. Renan présente à l'Académie trois envois d'inscriptions sémitiques :

1° De la part de M. le docteur Reboud, l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) trouvée sur les frontières de la Tunisie;

2° De la part de M. Héron de Villefosse, trois empreintes ou dessins de textes sémitiques provenant également d'Algérie;

3° De la part de notre associé étranger M. Amari, une photographie de ce fragment d'inscription punique sur deux colonnes, qui avait déjà excité vivement en ces dernières semaines l'attention de la Commission des inscriptions sémitiques.

Une lettre de M. Amari donne des détails sur l'histoire de cette inscription, qui a dû être acquise par la bibliothèque de Trapani et qui a été connue de l'abbé Ugdulena, lequel y vit avec toute raison, ce semble, un fragment de rituel. Voilà donc une seconde inscription à joindre à celle de M. Davis (fragment de tarif de sacrifices analogue à celui de Marseille) et qui tranche sur la monotonie ordinaire de l'épigraphie punique.

M. le Président lit les lettres de candidature adressées par MM. Briau, Duruy, Francisque Michel et Nisard.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Vitet.

La séance redevient publique.

M. Jourdain lit un *Mémoire biographique sur Roger Bacon* [1].

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 7 NOVEMBRE.

Ordre des lectures :

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1873 et les sujets de prix proposés.

[1] Voir aux Communications, n° II.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Arthur Beugnot*, par M. Wallon, Secrétaire perpétuel.

3° *L'Empire romain vers la fin du* III*e siècle de l'ère chrétienne au moment où Rome va cesser d'être l'unique capitale de l'Empire*, par M. Naudet, membre de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'informer que, sur la recommandation du Secrétaire perpétuel, il vient d'accorder à M. Lebègue une somme de 2,000 francs qui lui permettra de publier les résultats des découvertes archéologiques qu'il a faites à Délos.

Il est donné lecture du décret, en date du 25 octobre 1873, par lequel l'Académie est autorisée à accepter jusqu'à concurrence de la quotité disponible le legs de 20,000 francs à elle fait par Mme veuve Guérineau. Les rentes de ladite somme seront, conformément aux vœux exprimés par la testatrice, données à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie. — L'Académie décide par un vote qu'elle accepte purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par Mme Guérineau, suivant son testament olographe en date, à Paris, du 16 mars 1872, consistant en une somme de 20,000 francs, dont les intérêts seront donnés tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie. — A l'effet de notifier la présente acceptation et de signer les actes nécessaires, l'Académie délègue spécialement son Secrétaire perpétuel, M. H. Wallon, officier de la Légion d'honneur, demeurant boulevard Saint-Michel, n° 95, auquel elle donne pouvoir de faire tous actes réguliers pour la disponibilité, conservation et emploi dudit legs, et à cet effet de déléguer M. Antonius-Louis Pingard, agent spécial et chef du secrétariat de l'Institut national de France, demeurant au Palais de l'Institut, pour tous soins à prendre relativement à la réception et au dépôt des sommes afférentes par suite dudit legs, pour de

tous titres et sommes reçues donner toutes décharges et quittances valables, approuver tous payements et remises, et substituer M. Antonius-Louis Pingard susnommé dans tout ou partie des pouvoirs conférés par l'Académie à son secrétaire perpétuel, et généralement faire tous actes nécessaires.

M. Castan, bibliothécaire à Besançon, écrit à l'Académie pour lui exprimer le désir de prendre place parmi ses correspondants. — Sa lettre est réservée pour l'époque où l'Académie aura à compléter la liste de ses correspondants.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, selon le désir de M. Renan, trois estampages de l'inscription dont il avait envoyé la copie. Il communique en même temps à l'Académie deux inscriptions latines qu'il a relevées dans le couvent des Capucins, à Tunis.

M. Godefroy écrit à l'Académie pour la prier de s'intéresser à la publication de ses travaux. Il y joint les copies des rapports qu'il a adressés au Ministre sur ses tournées philologiques en France. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, M. le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

On procède à l'élection. — La feuille de présence porte 41 noms. Il y a 40 votants. Majorité 21.

Au premier tour, M. Duruy obtient 20 voix; M. Nisard, 10; M. Francisque Michel, 6; M. le Dr Briau, 4.

Au deuxième tour, M. Duruy obtient 25 voix; M. Nisard, 10; M. Francisque Michel, 3; M. Briau, 2.

En conséquence, M. Duruy est proclamé membre libre de l'Académie.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Miller lit une note sur des inscriptions grecques découvertes en Égypte, à Alexandrie, et envoyées en estampage par M. Mariette. (Voir aux Communications, n° III.) — M. Miller, en finissant, annonce qu'il a reçu d'Égypte une nouvelle collection d'estampages d'inscriptions dont il parlera plus tard à l'Académie.

— Il rappelle aussi qu'il a été question de faire prendre, par des procédés photographiques, copie d'un manuscrit de Phocas qui se trouve à la bibliothèque Vallicellana. Il annonce qu'une lettre de M. Albert Dumont lui fait espérer un résultat favorable, malgré le séquestre mis sur toutes les bibliothèques ecclésiastiques par le Gouvernement italien.

M. de Vogüé communique à l'Académie, de la part de M. Piéridis, antiquaire de Chypre, l'estampage d'un fragment d'inscription phénicienne, découvert par lui et qui se lit :

.....בן פמיתן.....

. . . . fils de Pumiathon.

Ce nom propre présente un certain intérêt : c'est celui du roi de Citium dont M. de Vogüé a publié deux inscriptions et qui régnait à l'époque d'Alexandre. Dans les textes connus jusqu'à présent, ce nom était toujours mutilé et M. de Vogüé l'avait restitué d'après les traces existantes et une copie grossière de Pococke. Le fragment découvert par M. Piéridis confirme entièrement cette restitution. Ce nom, comme la plupart des noms phéniciens, se compose d'un radical verbal יתן, *donné*, et du nom d'une divinité Poumi. L'origine de cette divinité est obscure, son nom ne se rattachant pas à une racine sémitique déterminée : le פ est radical. Sur les médailles qui ont été attribuées par M. de Vogüé au même roi, les deux י sont contractés en un seul.

M. Ravaisson communique une nouvelle lettre de M. Rangabé relative aux objets rapportés de la Troade par M. Schliemann. M. Rangabé dans cette lettre, tout en persistant dans le doute qu'il a déjà émis relativement à l'opinion avancée par M. Schliemann et selon laquelle il faudrait voir dans beaucoup de ces objets des représentations d'une Minerve à tête de chouette, avoue néanmoins que cette opinion acquiert de jour en jour plus de vraisemblance.

M. Ravaisson communique également une lettre de M. Émile Burnouf, accompagnée de photographies représentant un certain nombre de poteries rapportées de la Troade par M. Schliemann,

et qui à son avis confirment l'opinion que M. Rangabé considère comme étant encore douteuse.

M. Ravaisson donne quelques explications sur les représentations qu'offrent ces photographies. Les Grecs ont figuré la chouette sur de nombreux monuments, et surtout aux époques les plus reculées, par des traits que rappelle certainement, quoique d'une manière plus ou moins abrégée et sommaire, la partie supérieure de divers vases et autres objets de terre cuite ou d'albâtre dont la partie inférieure représente un corps de femme, le cou généralement orné d'un collier à plusieurs rangs. Cette femme à tête de chouette et ornée d'un riche collier, partout représentée, serait évidemment, selon M. Schliemann et M. Burnouf, la déesse qui tenait la première place dans le culte de ceux qui habitaient les lieux où ont été trouvés les monuments innombrables qui la représentent. Et quoi de plus naturel que d'y reconnaître la déesse qu'Homère nomme la déesse aux yeux de chouette, et qui put bien être figurée sous les traits d'une femme ornée d'un collier, avec une tête de chouette, c'est-à-dire Pallas protectrice d'Ilion?

M. Ravaisson fait remarquer aussi, sur plusieurs des objets que représentent les photographies, la présence d'une croix à crochets qui se retrouve sur de nombreux monuments provenant de l'Étrurie, de Corinthe, de l'île de Milo, de Rhodes, mais qu'on ne voit jamais sur ceux qui proviennent de la Phénicie. C'est là une remarque qui peut avoir son utilité pour l'histoire et la géographie de l'art dans l'antiquité.

M. Noulens adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités nationales, un ouvrage en deux volumes ayant pour titre : *Documents historiques sur la maison de Galard.* — Renvoi à la future Commission.

SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE.

M. Spencer Stanhope écrit pour annoncer la mort de son père, l'un des plus anciens correspondants de l'Académie.

M. de Sainte-Marie envoie à l'Académie de nouveaux estampages, en triple exemplaire, de plusieurs inscriptions puniques.

M. Miller ajoute quelques mots à l'interprétation d'une expression qui fait difficulté dans le texte dont il a donné l'explication à la dernière séance.

M. de Vogüé met l'Académie en garde contre une fabrique d'inscriptions himyarites établie sur les bords de la mer Rouge.

M. Sauvaire, gérant du consulat de France au Caire, a récemment adressé à l'Académie des estampages d'inscriptions qui ont été remis à la Commission des inscriptions sémitiques. Les pièces ont été envoyées à M. de Vogüé qui en a reconnu plusieurs comme fausses. M. de Vogüé en montre un échantillon. Les lettres sont parfaitement reproduites, mais tout dans le bronze en décèle l'origine moderne. M. Halévy, à qui les pièces ont été montrées, en connaît l'auteur : c'est un chaudronnier qui se sert de quelques anciennes inscriptions pour en fabriquer d'autres. Mais parmi ces monuments supposés il y avait deux inscriptions authentiques gravées sur pierre et qui à ce titre eussent été plus difficiles à falsifier. M. de Vogüé met sous les yeux de l'Académie le *fac-simile* d'une de ces inscriptions, où l'on voit, au-dessous du texte, la figure d'un personnage dont le costume a quelque chose du costume arabe; il tient en main un bâton recourbé et mène deux chiens en laisse, comme un chasseur ou un pasteur.

M. de Longpérier dit que l'on doit d'autant plus de remercîments à M. de Vogüé sur cette communication, que la tablette, à la juger d'après les empreintes, aurait pu mieux tromper le public, tant l'exécution en est habile. Il est bon qu'un avis à ce sujet parte du sein de l'Académie, car beaucoup de gens pourraient s'y laisser prendre. Dernièrement un officier anglais a rapporté un cachet qui était faux.

M. Rénier fait une communication sur les inscriptions latines envoyées par M. de Sainte-Marie. Il exprime à cette occasion le désir que le piédestal qui porte les deux inscriptions en l'honneur de Marc-Aurèle et de Constantin, lequel se trouve au consulat de France et appartient par conséquent à la France, puisse être envoyé à Paris pour être déposé au musée du Louvre; il rappelle à cette occasion que les consuls hollandais, en achetant les monuments découverts dans leur voisinage pour les envoyer dans leur

pays, ont fait du musée de Leyde un des musées les plus riches pour l'épigraphie.

M. le Président dit qu'on pourrait demander au Gouvernement l'envoi de la pierre dont M. Renier a signalé l'importance, mais on ne pourrait inviter d'une manière générale les consuls à acheter des monuments dont la valeur, l'authenticité même, pourrait être contestée. Il serait prudent de ne provoquer de décision que sur des cas particuliers et en connaissance de cause.

M. Renier exprime le vœu qu'au moins les consuls ou les agents des consulats de France adressent à l'Académie, à l'exemple de M. de Sainte-Marie, les estampages des inscriptions qui leur seraient signalées.

M. Soldi lit un *Mémoire sur les procédés employés par les anciens Égyptiens pour graver les hiéroglyphes et sculpter les statues dans des blocs de porphyre, de granit, etc.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE.

Il est donné lecture du décret de M. le Président de la République, en date du 22 novembre 1873, par lequel l'élection de M. Duruy, comme membre libre, en remplacement de M. Vitet, est approuvée.

A la suite de la lecture de ce décret, M. Jourdain, vice-président, fait observer que les termes n'en sont pas absolument conformes à l'usage. Il est dit dans les considérants : « vu la délibération de l'Académie, » au lieu de : « vu le procès-verbal de l'élection faite par l'Académie. » La formule n'étant pas ordinaire et pouvant jeter quelques doutes sur la nature des droits attribués à l'Institut par les décrets et ordonnances, il y aurait peut-être lieu, en accusant réception dudit décret, d'appeler sur la rédaction de ces considérants l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique. — Cet avis est partagé par l'Académie.

M. Duruy est introduit.

Par une lettre en date du 27 novembre, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être mise sous

les yeux de la Commission de l'École d'Athènes, la copie d'une lettre de M. Albert Dumont contenant le programme du cours d'archéologie qu'il se propose de faire aux élèves de l'École confiés à ses soins. — Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

Par une lettre de Tunis, M. de Sainte-Marie envoie à l'Académie trente inscriptions latines copiées par lui en 1868 à Tachlidja, dans le sud-est de la Bosnie.

M. Derenbourg commence la lecture d'un mémoire consacré à un essai de déchiffrement et de restitution de l'*inscription néo-punique* dont M. de Sainte-Marie a envoyé l'estampage.

M. Miller lit une lettre de M. Albert Dumont qui annonce que treize feuillets du manuscrit de Phocas ont déjà été photographiés, et qu'il espère être en mesure d'envoyer bientôt les épreuves du tout à l'Académie.

M. Miller fait connaître à cette occasion que le tome Ier des *Historiens grecs des croisades*, pour lequel la photographie de ces feuillets a été exécutée, pourra paraître dans le 1er semestre de l'année prochaine. — Le Secrétaire perpétuel ajoute que le 2e volume, dont M. Miller est également chargé, se continue avec une grande régularité et marche aussi vers son achèvement.

M. Renan communique à l'Académie un extrait d'une lettre de M. le docteur Gaillardot, relative à la découverte récemment faite à Amrit (l'ancienne Marathus) d'un dépôt de statuettes brisées, très-analogues à des dépôts du même genre trouvés en Chypre par M. de Vogüé. « Ces dépôts paraissent remonter à l'époque de la destruction du paganisme. Amrit est à peu près le seul point de la Phénicie où l'on trouve les grands monuments phéniciens bien conservés ; nous y avons vu peu de sculptures, la nouvelle découverte remplit cette lacune. Elle a été faite près du *Maabed*, *cella* phénicienne qui est le monument le plus remarquable d'Amrit. Les têtes de toutes les statuettes sont séparées du corps; une soixantaine de ces têtes ont été apportées à M. Peretié, à Beyrouth. Il paraît qu'il y a aussi des statues brisées d'animaux. Parmi les objets dont M. Peretié est possesseur, il y a un corps d'environ 40 centimètres de haut ; la tête et la moitié des jambes manquent ; cependant, à un reste d'un petit lion que le personnage tenait à

la main gauche, et dont il n'y a plus que les pattes, on reconnaît que la statuette a dû beaucoup ressembler aux colosses de Ninive qui sont au Louvre et qui représentent un géant étouffant un lion de la main gauche. Toutes ces pièces sont sculptées dans le calcaire blanc d'Amrit. La dimension des têtes varie entre 5 et 15 centimètres. La plus petite est celle d'un guerrier assyrien avec le casque conique et la barbe bouclée. En tout, c'est le type assyrien qui domine; nulle part, suivant M. Gaillardot, on n'entrevoit l'influence grecque. Il paraît malheureusement que le transport de ces objets à Beyrouth rencontre de la part de l'autorité turque de grandes difficultés. »

A propos des conjectures de M. Gaillardot sur la destination de ces statuettes, M. Renan demande si ce ne seraient pas des ex-voto.

M. de Vogüé dit que, dans les anciens temples de Chypre, on trouve quelquefois des statues mutilées, les têtes jetées dans un trou, les corps dans un autre, mais que, lorsqu'il s'agit d'ex-voto, ce ne sont pas des têtes ou des membres mutilés, mais des membres fabriqués exprès et qui n'offrent pas trace de fracture.

M. de Wailly lit un *Mémoire sur les incidents de la croisade de 1202.*

SÉANCE DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie le décret du Président de la République qui approuve l'élection de M. Duruy, décret rétabli dans la forme ordinaire, dont on ne s'était écarté que par une erreur de copiste.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Burnouf, deux photographies et une notice relatives à des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes. Ces deux photographies reproduisent une scène peinte sur un vase du genre λήκυθος. C'est Hermès psychopompe qui emmène une jeune femme du nom de Myrrhine. Trois personnages, plus petits que les deux principaux, veulent empêcher le dieu, et l'un d'eux porte la main, mais avec respect, sur la poi-

trine d'Hermès. — Ces figures sont d'un grand style et doivent appartenir à une belle époque de l'art. — M. Burnouf signale aussi plusieurs découvertes qui peuvent servir à rétablir le tracé du mur d'enceinte d'Athènes.

M. Albert Dumont écrit pour remercier l'Académie d'avoir accordé la collection des *Œuvres de Borghesi* à la succursale de l'École d'Athènes, à Rome.

M. Lanciani adresse également des remercîments pour les deux derniers volumes de cet ouvrage qui lui ont été accordés.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants français et étrangers de l'Académie. L'Académie a perdu cette année un de ses correspondants regnicoles, M. de Caumont. Il est procédé à la nomination d'une commission de quatre membres, chargée de présenter trois candidats à la place qu'il a laissée vacante. MM. de Longpérier, Regnier, Maury, Defrémery sont élus.

M. Naudet fait la première lecture d'un *Mémoire sur l'administration romaine depuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'Empire romain.*

M. de Wailly continue sa communication *sur les incidents de la croisade de 1202.*

Le Secrétaire perpétuel présente le 3e volume des *Anciennes bibliothèques de Paris* par M. Alfred Franklin, ouvrage destiné par l'auteur au concours des Antiquités nationales.

M. Paulin Paris dépose sur le bureau, pour le même concours, un ouvrage en deux volumes intitulé *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires*, par M. l'abbé Salmon.

SÉANCE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel qui le prie de dire à l'Académie que, retenu à Versailles par la discussion du budget de l'instruction publique, il a prié M. Renier de le remplacer pendant la séance et de présenter ses excuses à la Compagnie.

M. Renan communique une lettre par laquelle M. Clermont-

Ganneau, qui continue l'exploration archéologique de la Palestine, lui fait savoir qu'il pense avoir retrouvé l'enceinte de l'ancienne nécropole de Jaffa. M. Clermont-Ganneau signale aussi une série d'inscriptions hébraïques provenant d'ossuaires découverts près de Jérusalem.

M. Miller annonce qu'il a reçu de Rome les photographies du manuscrit de Phocas, photographies qui présentent d'utiles variantes.

M. Renier a reçu une lettre de M. Albert Dumont qui lui annonce que M. l'abbé Duchesne a commencé ses études dans les bibliothèques de Rome, et qu'il est tout à la disposition de la Compagnie pour les recherches qu'elle aurait à faire dans ces bibliothèques.

M. de Vogüé présente à l'Académie des photographies de pierres conservées aujourd'hui au musée de Sainte-Irène, à Constantinople.

M. Naudet continue la lecture de son *Mémoire sur l'administration de l'Empire romain.*

M. Derenbourg continue sa communication *sur l'inscription néo-punique de Tunis.* — M. Renan veut bien lire ce travail pour M. Derenbourg.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission chargée de présenter une liste de candidats à la place vacante parmi les correspondants de l'Académie.

La séance étant redevenue publique, le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants adressés à l'Académie pour le concours des Antiquités nationales de 1874;

1° *L'art de bâtir chez les Romains*, par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées à Rethel (1 vol. in-fol.).

2° *Examen critique des expéditions gauloises en Italie*, par M. Lemière (br. in-8°).

Renvoi à la future Commission des Antiquités nationales.

SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 16 décembre, accuse réception des deux cents exemplaires qui lui ont été adressés du rapport de M. de Longpérier *sur le concours des Antiquités nationales de 1873.*

Monseigneur l'évêque de Meaux écrit à l'Académie pour lui demander d'accorder à la bibliothèque du grand séminaire de la ville la collection de l'*Histoire littéraire de la France*, à partir du tome XI. La Commission des travaux littéraires, à qui cette lettre a déjà été soumise, a proposé d'accorder à Monseigneur l'évêque de Meaux l'*Histoire littéraire* à partir du XIVe siècle (t. XXIV et suivants). — L'Académie adopte la proposition de la Commission.

M. Guigue adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1874, un 2e exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Topographie historique du département de l'Ain.*

Sont adressés pour le même concours :

I. *Dictionnaire des architectes français*, par M. Lange.

II. *Histoire du Boulonnais* (4 vol.), par M. Hector de Rosny.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, on procède au scrutin pour l'élection d'un correspondant regnicole. — Il y a 32 membres ordinaires inscrits. — M. le Président compte 33 bulletins. — Le scrutin est néanmoins dépouillé sauf à apprécier quelle peut être la cause de l'erreur. — M. le général Hanoteau a 19 suffrages; quatorze voix se partagent entre quatorze autres candidats. — L'Académie constate qu'il y a un bulletin de trop; mais, comme ce bulletin retranché à M. le général Hanoteau lui laisse encore plus que la majorité (qui est de 17 pour 32 comme pour 33), M. le général Hanoteau est proclamé correspondant de l'Académie.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. — M. Naudet est désigné pour lire son *Mémoire sur l'administration romaine depuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'Empire romain.*

M. Ravaisson fait connaître à l'Académie que le musée du Louvre vient d'acquérir en Italie une statue qui est comme une variante de la Vénus de Milo. Cette Vénus, trouvée à Falerone, est de grandeur naturelle, en marbre de Paros, et d'un beau travail. Comme la Vénus de Milo, elle est enveloppée du *peplos*, mais la partie supérieure est en outre revêtue d'une tunique à plis très-fins. Le pied gauche, qui manque à la Vénus de Milo, est posé sur un casque orné de deux cornes de bélier, d'où l'on a pensé (et c'est la conjecture de M. Ravaisson) que cette Vénus devait être groupée avec Mars. M. Ravaisson a réuni d'autres plâtres qui reproduisent des variantes de la même Vénus, afin d'aider à la solution des questions qui se sont agitées sur ce chef-d'œuvre mutilé.

M. Ravaisson annonce, en outre, que de nombreux fragments de sculpture provenant du temple de Milet et donnés au musée par MM. Gustave et Edmond de Rothschild, viennent d'arriver au Louvre. Ces masses ont conservé un aspect grandiose, et l'on est frappé de la perfection du dessin ainsi que de l'élégance et de la richesse des formes.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la deuxième partie du tome XXVII de ses *Mémoires* comprenant : 1° *Sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*, par M. Egger; 2° *Sur une inscription agonistique de Larisse*, par M. Miller; 3° *Sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XIVe siècle*, par M. Huillard-Bréholles; 4° *Sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*, par M. Léopold Delisle.

Il y aura lieu de nommer, à la prochaine séance, une nouvelle commission chargée de donner son avis sur les mémoires à publier.

M. Heuzey communique la seconde partie de son *Mémoire sur les statues de femmes voilées*.

SÉANCE DU VENDREDI 26 DÉCEMBRE.

L'Académie procède au renouvellement de la Commission d'im-

pression. — MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Regnier, Miller, qui la composaient, sont réélus

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert. — MM. Delisle, Pavet de Courteille, Girard, Duruy sont élus.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants envoyés au concours des Antiquités nationales :

1° *Détermination de la longueur du pied gaulois à l'aide des monuments antiques de Lyon et de Vienne*, par M. Louis-Jules Michel.

2° *Essai sur les diverses mesures de longueur et de superficie employées en France*, par le même.

3° *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville (2 volumes).

4° *La première expédition de Jeanne d'Arc (Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429)*, par M. Boucher de Molandon.

5° *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, par M. l'abbé Hautcœur.

6° *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France. — L'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, par M. Cazalis de Fondouce.

7° *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, par M. l'abbé Ferdinand Baudry.

8° *Histoire de la terre privilégiée, anciennement connue sous le nom de pays de Kercorb, canton de Chalabre (Aude)*, par M. Casimir Pont.

9° *Recueil des pièces pour faire suite au cartulaire général de l'Yonne*, par M. Quantin.

10° *Une commune flamande. — Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, par M. Cellier.

M. Jourdain dépose sur le bureau de l'Académie l'ouvrage suivant destiné au prochain concours du prix Gobert : *Chambres des comptes de Paris. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791), par M. de Boislisle.

M. Ravaisson communique à l'Académie des dessins et une photographie qui lui sont envoyés par M. Émile Burnouf, et qui représentent des objets faisant partie de ceux que M. Schliemann a découverts dans la Troade. Les dessins se rappportent à des objets en terre cuite et en pierre où se retrouve le type qui paraît

être celui d'une femme à tête de chouette. La photographie représente le diadème ou *crédemnon* en or qui fait partie de la réunion d'objets en métaux précieux dont la découverte est venue couronner les travaux de M. Schliemann. Ce *crédemnon* consiste en un bandeau mince auquel pendent un grand nombre de chaînettes formées de chaînons alternant avec de petites lames, et terminées par des lames un peu plus grandes qui offrent les traits caractéristiques du type dont il a été question plus haut.

M. Paulin Paris ajoute que, dans les objets d'antiquité découverts à Baye, entre Sézanne et Vertus, en Champagne, se trouvait une figure absolument semblable à celle que M. Ravaisson vient de décrire.

COMMUNICATIONS.

N° 1.

MÉMOIRE SUR L'AUTHENTICITÉ DES OUVRAGES ATTRIBUÉS À BÉROSE ET À MANÉTHON, PAR M. ERNEST HAVET.

L'auteur déclare tout d'abord qu'il ne croit pas volontiers qu'un Babylonien et un Égyptien, l'un et l'autre prêtres, aient été de si bonne heure hellénisés au point d'écrire l'histoire de leur pays en grec, pour des Grecs; il ne serait disposé à l'admettre qu'autant que le fait serait attesté par des textes irrécusables, et il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. Cependant il avertit que ce n'est pas une question d'assyriologie ou d'égyptologie qu'il soulève, mais simplement une question d'histoire de la littérature grecque. Il est certain, dans tous les cas, que les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon contiennent, sur les antiquités des deux pays, des renseignements précieux, provenant de sources originales, et sur lesquels les recherches de la critique devront toujours s'appuyer. Il reste néanmoins à examiner si les écrits où se trouvent ces renseignements sont bien l'ouvrage des hommes auxquels on les attribue et sont de la date à laquelle on les rapporte. Le Mémoire se divise en deux parties.

1re partie. *Il n'y a pas de témoignage suffisant pour la date à laquelle on place les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon.*

Bérose. — Nous connaissons, par Vitruve, Sénèque et Pline, un Bérose, auteur d'écrits sur la science astronomique des Chaldéens. Ces écrivains ne parlent pas de Bérose comme auteur d'un livre d'antiquités babyloniennes, et ne paraissent rien connaître des récits que Josèphe et Eusèbe nous ont transmis sous ce nom.

Eusèbe, qui cite dans sa Chronique des *Babylonica* de Bérose en trois livres, n'avait pas lu cet ouvrage et ne le connaissait pas par lui-même. Il le cite d'après un autre livre qu'il attribue à Alexandre le Polyhistor. Mais ce livre d'Alexandre le Polyhistor ne paraît pas lui-même authentique. Il contenait en effet, au sujet de la Tour de Babel, un récit attribué à la Sibylle, pris évidemment d'un passage du recueil en vers des Oracles sibyllins. Ce passage a été rapporté au temps de Ptolémée Philométor, mais il y a tout lieu de le croire plus moderne. Ce qui est certain, c'est qu'il est juif, et cela suffit pour qu'on ne puisse croire qu'il ait été connu, adopté et cité par Alexandre le Polyhistor, c'est-à-dire par un grammairien grec, vivant à Rome au temps de Sylla et de Cicéron. Déjà un autre livre *sur les Juifs*, attribué aussi à Alexandre le Polyhistor, est reconnu aisément pour apocryphe. Il faut juger de même du livre qu'Eusèbe cite sous ce nom.

Josèphe, à son tour, ne paraît non plus avoir connu et cité Bérose que d'après le livre attribué à Alexandre le Polyhistor.

Il n'est pas vrai que les antiquités babyloniennes de Bérose aient pour elles le témoignage d'Apollodore d'Athènes, ni même celui de Juba.

Il faut descendre jusqu'à Athénée pour trouver une citation des *Babylonica* de Bérose; ils sont cités aussi par quelques écrivains postérieurs. Mais ces citations n'ont nul rapport aux extraits de Bérose donnés par Josèphe et Eusèbe, et ne présentent pas le même caractère. Le Bérose de Josèphe et d'Eusèbe, celui qui remonte aux origines premières et à la mythologie de Babylone, n'a pour lui que le témoignage de ces écrivains et de ceux qui les ont suivis, c'est-à-dire d'une école qui s'est toujours montrée sans critique.

Manéthon. — Aucun écrivain ne nous parle de Manéthon avant Josèphe.

Deux sortes de fragments sont venus jusqu'à nous, sous le

nom de Manéthon : d'une part, de simples listes de rois distribuées en dynasties ; de l'autre, un récit suivi, de quelques pages, se rapportant à l'invasion et à la domination des Pasteurs.

Les listes de rois proviennent de sources authentiques, mais il est évident pour tout le monde qu'elles ne constituent pas un texte authentique en la forme sous laquelle nous les avons.

Quant au récit suivi, qui a été conservé par Josèphe, on remarque tout d'abord deux choses : la première, que Josèphe, en citant Manéthon, ne nous donne aucune indication sur le temps où il a vécu; la seconde, qu'il cite les textes dont il se sert d'une manière tellement singulière et indécise, qu'il semble qu'il ne les avait pas abordés directement et ne les connaissait que d'après des extraits faits par des écrivains d'Alexandrie.

Plusieurs auteurs postérieurs à Josèphe citent divers écrits sous le nom de Manéthon, mais jamais ses *Antiquités égyptiennes.* Et de ces autres écrits il n'y en a pas un qui doive être considéré comme authentique.

2e partie. *Il y a les plus fortes présomptions contre la date à laquelle on place les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon.*

Le peu d'autorité de ceux qui nous ont fait connaître ces écrits a porté quelques critiques à refuser toute valeur aux extraits de Josèphe et d'Eusèbe; mais cette négation radicale n'est pas soutenable, et tout témoigne, au contraire, de l'authenticité des traditions babyloniennes ou égyptiennes qui nous ont été ainsi conservées.

Mais les renseignements qu'on nous donne sur les personnages auxquels on les attribue sont suspects, soit par la symétrie singulière de ce qu'on raconte de Bérose et de Manéthon, soit parce que ces deux figures demeurent isolées dans l'histoire de la littérature.

Le fragment de Manéthon témoigne, à l'égard des Juifs et du judaïsme, de sentiments qui ne paraissent pas pouvoir être de l'époque à laquelle on les rapporte, et qui n'ont dû se développer, chez les hommes d'Alexandrie, qu'assez longtemps après le grand établissement des Juifs en Égypte sous Ptolémée Philométor. Il est à remarquer qu'on ne trouve pas sur le judaïsme un seul témoignage hellénique qui soit authentique jusqu'à ce qu'on arrive à l'époque romaine.

Quant aux fragments attribués à Bérose, nous n'y voyons rien qui puisse en déterminer la date, si ce n'est le texte sibyllin dont j'ai parlé, en supposant que ce texte se trouvât en effet dans le livre de Bérose et non pas seulement dans celui qu'on attribuait à Alexandre le Polyhistor.

Mais une présomption très-forte contre la date où l'on place soit Bérose, soit Manéthon, est le silence complet des auteurs classiques à l'égard de l'un et de l'autre. Le silence de Diodore surtout, dans ce qu'il a écrit sur l'Égypte ou l'Assyrie, demeure tout à fait inexplicable.

Il y a des raisons de supposer que l'histoire attribuée à Manéthon pourrait être de Ptolémée de Mendès, mais il y a aussi des objections à cette conjecture.

En résumé, les écrits attribués à Bérose et à Manéthon doivent être plus récents que l'époque à laquelle on les rapporte, et il faut peut-être descendre, en en cherchant la date, jusqu'après Diodore, c'est-à-dire jusqu'au 1er siècle avant notre ère.

Le Mémoire de M. Havet est suivi d'un Appendice qui se compose de trois notes, savoir : de la date du livre III des Oracles sibyllins; du livre *sur les Juifs* attribué à Alexandre le Polyhistor; des fragments sur les Juifs attribués à divers écrivains grecs, particulièrement à Cléarque et à Théophraste.

N° II.

DISCUSSION DE QUELQUES POINTS DE LA BIOGRAPHIE DE ROGER BACON.

Roger Bacon est un des personnages les plus considérables que présente l'histoire des sciences et de la philosophie au moyen âge, et, en même temps, c'est un de ceux sur lesquels nous possédons le moins de renseignements. Comme le remarquait dernièrement l'auteur de la monographie la plus savante et la plus complète qui lui ait été consacrée [1], son nom n'est prononcé ni par Vincent de Beauvais, ni par Trithême; les premiers biographes qui aient parlé de lui sont Leland, Bale et Pits. Ce qu'ils rapportent de sa vie et de ses travaux a passé dans les ouvrages de leurs successeurs; mais à quelles sources avaient-ils eux-mêmes puisé tant d'informations? Nous ne le savons pas; et les erreurs qu'ils ont commises en maint passage laissent planer un doute sur leurs assertions, lorsque celles-ci s'offrent à nous sans autre garantie que leur propre parole.

Serait-il possible, avec les matériaux dont nous disposons aujourd'hui, de dissiper entièrement les obscurités qui environnent la naissance, la famille et beaucoup de points encore mal éclaircis de la vie de Roger Bacon? Nous sommes loin de le penser, et, en tout cas, nous n'avons pas une si haute visée. Notre unique dessein serait d'examiner de près quelques-unes des traditions que les plus anciens biographes de cet homme célèbre ont les premiers émises à son sujet, d'essayer certains rapprochements qui n'ont pas été faits jusqu'ici, de chercher enfin si une interprétation meilleure donnée à d'anciens textes connus avant nous n'ouvrirait pas la voie à des

[1] *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines, d'après des textes inédits*, par Émile Charles: Paris, 1861, in-8°, p. 2.

conclusions nouvelles, offrant un certain degré de vraisemblance et d'intérêt.

Et d'abord, quelle est la date de la naissance de Bacon? La plupart des historiens s'accordent à la fixer à l'année 1214. En nous appuyant sur deux passages de l'*Opus tertium*, nous croyons qu'on peut la faire remonter jusqu'en 1210. Il est constant que l'*Opus tertium* a été composé en 1267. Or, l'auteur y déclare que, depuis l'époque où il apprenait l'alphabet, il a consacré quarante années de sa vie à l'étude des lettres[1]. En supposant qu'il eût appris l'alphabet à l'âge d'environ sept ans, nous serions reportés pour la date de sa naissance à quarante-sept années avant 1267, c'est-à-dire en 1220. Mais ces quarante-sept années paraissent devoir se compter à partir, non pas de 1267, mais de 1257, époque où Bacon, suivant un autre passage de l'*Opus tertium*, sur lequel nous aurons à revenir, se retira des écoles et commença une vie, nouvelle pour lui, de silence et d'oubli. Nous nous trouvons ainsi reportés à 1210, et cela avec d'autant plus de vraisemblance que Bacon, en 1267, se représente comme déjà vieux, *me senem*[2], ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'avait compté alors que quarante-sept ans. On conçoit aussi qu'étant né en 1210, et ayant, par conséquent, vingt-trois ans en 1233, il ait pu, à cette date, figurer parmi les clercs de la cour du roi d'Angleterre et se signaler, dans une scène que raconte Mathieu Paris[3], par la vivacité spirituelle et presque audacieuse de ses reparties.

Mais quelle était la patrie de Roger Bacon? Suivant l'opinion unanime de ses biographes, il serait né en Angleterre.

[1] *Fr. Rogeri Bacon opera quædam hactenus inedita.* Edited by J. S. Brewer, London, 1859, in-8°, p. 65 : «Multum laboravi in scientiis et linguis et posui jam quadraginta annos postquam didici primo alphabetum.»

[2] *Opus majus*, cap. x, edit. Venetiis, 1750, in-fol. p. 12.

[3] *Historia major*, Londini, 1640, in-fol. p. 386.

Antoine Wood assigne même avec précision le lieu de sa naissance : ce serait la petite ville d'Ilchester, dans le comté de Sommerset[1]. Wood en réfère sur ce point à un ouvrage manuscrit d'un érudit anglais, John Rowse, lequel vivait deux cents ans après Bacon, car Tanner le fait mourir en 1491[2]. A l'appui de l'opinion émise par le savant historien de l'université d'Oxford, quelque répandue qu'elle soit, nous voudrions un témoignage plus décisif; mais nous n'avons découvert ni dans Bacon, ni dans les documents contemporains, aucun texte qui l'appuyât. Nous sommes donc obligé, jusqu'à plus ample information, de la considérer comme une conjecture purement gratuite. Ce ne serait pas, d'ailleurs, la seule fois que les biographes anglais se seraient hasardés à émettre des hypothèses auxquelles on peut en opposer d'autres qui sont, à tout prendre, aussi plausibles. Voici un contemporain de Bacon, Adam de Marisco : il serait également originaire, selon Leland, du comté de Sommerset; le savant éditeur de ses lettres a la franchise d'avouer qu'il ignore sur quel fondement repose cette opinion, que cependant il veut bien accepter, le comté de Sommerset pouvant aussi bien qu'un autre, dit-il, réclamer l'honneur d'être la patrie de ce personnage[3]. Nous sommes moins accommodant que M. J. S. Brewer, et nous serions tenté d'être moins réservé que lui. Serait-il donc contraire à toute vraisemblance de soutenir qu'Adam de Marisco était originaire, non pas du comté de Sommerset, mais d'une petite localité de Normandie, voisine de la ville d'Eu, dont l'église s'appelait au XIIIe siècle *ecclesia de Marisco,* qui s'est appelée depuis *Marais le Normand,* et qui se nomme aujourd'hui PONTS ET MARAIS?

[1] *Historia universitatis Oxoniensis*, in-fol. p. 136.

[2] *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, Londini, 1748, in-fol.

[3] *Monumenta Franciscana*, edited by J. S. Brewer, London, 1858, in-8°, p. LXXVI et LXXVII.

Constatons, sans insister, qu'Adam était en relation avec l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud; qu'il avait parmi ses amis un certain Pierre de Pontoise; qu'il s'intéressait aux affaires de France, qu'il en écrivait et en faisait écrire à la reine Blanche de Castille[1]; tous indices qui semblent trahir une origine française.

Nous revenons à Roger Bacon.

Irons-nous jusqu'à prétendre que Roger Bacon n'était pas Anglais? Nous avons deux motifs pour ne pas pousser le scepticisme aussi loin. Le premier, c'est que Bacon est qualifié d'Anglais par deux écrivains de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe siècle, Pierre d'Ailly[2] et saint Antonin; le second, c'est que l'Angleterre est, de tous les pays, celui qui possède le plus grand nombre de manuscrits de ses ouvrages. Encore que ces manuscrits ne portent pas dans leur titre l'indication précise de la patrie de l'auteur, on ne saurait s'étonner qu'un écrivain dont les ouvrages se rencontrent si fréquemment dans les bibliothèques d'Oxford, de Londres et de Cambridge soit revendiqué par l'Angleterre comme l'un des siens. Toutefois, pour confirmer cette induction, il ne serait pas inutile de connaître à quelle famille Bacon appartenait. Or, sur ce point, plane encore beaucoup d'obscurité.

Bacon nous apprend lui-même qu'il sortait d'une famille noble, riche et nombreuse, engagée à certain degré dans les affaires du temps. Pouvons-nous retrouver quelques vestiges certains de ses ancêtres?

Au siècle dernier, Dugdale, dans le grand ouvrage qu'il a intitulé *Baronagium*, a retracé l'histoire des anciennes familles d'Angleterre; aucune famille du nom de Bacon n'y figure.

Ce nom se rencontre une seule fois dans l'*Introduction au*

[1] *Adæ de Marisco epistolæ*, ep. VI, VII, CCXVI, *ibid.* p. 80, 81, 381.

[2] « Doctor quidam Anglicus, » dit Pierre d'Ailly, *Contra astronomos*, col. 780, dans les œuvres de Gerson, ed. 1706, t. I.

Domesday book, de sir Henry Ellis, parmi ceux des tenanciers dont la possession était antérieure à la conquête de l'Angleterre par les Normands [1]. Nous l'avons inutilement cherché dans cet ouvrage sur la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant qui, après sa victoire, se partagèrent le sol anglais.

Nous avons été plus heureux, à quelques égards, soit avec le catalogue des fiefs inscrits dans les registres de la cour de l'Échiquier au temps de Henri III [2], soit avec les différents recueils des anciennes chartes, lettres patentes et lettres closes conservées à la Tour de Londres, précieuses collections publiées par les ordres du gouvernement anglais.

Au catalogue des fiefs, nous trouvons mentionnés à diverses reprises des personnages du nom de Bacon ou Bacun, notamment Henri, Alexandre, Richard, Robert Bacon, et une femme Mabille Bacon. Henri possédait un fief à Esselir, dans le comté d'Oxford; Mabille et Robert en avaient un à Baudindon, dans le même comté; Richard à Ernewode, dans le comté de Southampton; Alexandre est qualifié de garde, *custos*, charge en vertu de laquelle certains deniers doivent lui être payés.

Les collections de chartes et de lettres patentes ou closes offrent les noms de Richard Bacon, de Guillaume Bacon, de Roger Bacon. Ce dernier habitait le comté de Norfolk. Il avait un neveu qui portait le même nom que lui, qu'il gardait comme otage, et il reçut du roi Jean l'ordre de le mettre en liberté. Il paraît que ses terres avaient été confisquées, sans doute parce qu'il avait pris parti contre le roi, dans la querelle de celui-ci avec ses barons; mais elles lui furent restituées dès la première année du règne de Henri III, après qu'il fut rentré en grâce.

[1] *A general introduction to Domesday book*, by sir Henry Ellis, 1833, in-8°, 2 vol.

[2] *Testa de Nevill, sive liber feodorum in curia scaccarii temp. Henr. III et Edw. I*, 1807, in-fol.

En 1223, nous trouvons encore un personnage du nom de Roger Bacon, le même peut-être que le précédent, et auquel le roi confia une mission en Irlande [1].

Des indications que nous venons d'emprunter aux sources les plus authentiques, il résulte qu'en Angleterre, sous le règne de Henri III, il a vécu un certain nombre de personnes qui, ayant été les contemporains de Bacon, ont porté le même nom que lui, ont appartenu comme lui, la plupart du moins, à une noble race, et ont habité, soit la contrée même où ses biographes placent le lieu de sa naissance, soit les contrées environnantes.

C'est assurément là un renseignement qui n'est pas sans intérêt; mais ce qui en diminue pour nous la portée, c'est qu'à la même époque le nom de Bacon était aussi porté en France par plus d'un personnage de noble extraction.

Au nombre de ses familles les plus anciennes et les plus illustres, le duché de Normandie comptait la famille Bacon, qui possédait la seigneurie du Molay, à quelque distance de Caen [2]. Plusieurs de ses membres avaient joué un rôle dans les affaires de leur temps. Guillaume Bacon, premier du nom, accompagna le duc de Normandie dans la conquête de l'Angleterre. Il n'est pas aussi certain que Guillaume, deuxième du nom, ait suivi, comme on l'a cru quelquefois, le duc Robert Courte-Cuisse à la première croisade.

Au XIIIe siècle nous trouvons plusieurs personnages du nom de Bacon, qui appartiennent certainement à cette même famille.

On possède encore le catalogue des vassaux qui devaient le

[1] *Rotuli litterarum clausarum in turri Londinensi asservati*, accurante Thoma Duffus Hardy, vol. I, 1833, in-fol. p. 254, 333, 534.

[2] Voyez le mémoire historique sur la châtellenie et les seigneurs du Molley-Bacon, par l'abbé Beziers, dans les *Nouvelles recherches sur la France*, 1766, 2 vol. in-12, p. 507 et suiv.

service militaire au duc de Normandie. Ce catalogue a été commencé en 1172 par l'ordre de Henri II, et achevé par l'ordre de Philippe-Auguste peu de temps après la réunion de la Normandie à la couronne. On y voit figurer un vassal du nom de Roger Bachon, ou Roger de Bacon, possesseur d'un fief qui paraît bien avoir été situé sur le territoire de Campigny, dans l'arrondissement de Bayeux, canton de Balleroy.

En 1266 un arrêt du parlement de Paris, rendu à la requête de l'abbé de Cerisy, fait défense à messire Roger Bacon de transporter au mardi le marché qui se tenait le dimanche à Bernesq. Cet arrêt mentionne le père dudit Roger en le qualifiant de *dominus de Moleto*[1]; et d'autre part, dans les lettres du 19 mai 1304 qui convoquent à Arras l'ost du roi de France, nous retrouvons parmi les noms des vassaux du bailliage de Caen celui de Roger de Bacon, comme seigneur de Moulay, fief dans lequel il est aisé de reconnaître la seigneurie de Molay.

En 1271, en 1272, en 1318 le nom de Roger Bacon reparaît soit dans les actes du parlement, soit dans les listes des seigneurs féodaux appelés sous les armes. Un arrêt de 1318 nous apprend que Roger avait un cousin, Guillaume Bacon, et qu'ils s'étaient tous deux permis de maltraiter un sergent du roi[2]. Citons encore Richard Bacon, mentionné dans un registre commencé en 1220 et terminé en 1270, comme possesseur d'un fief dans le Cotentin; Robert Bacon, appelé par lettre close du 5 août 1303 à l'armée qui se réunissait près d'Arras; Godefroy Bacon, qui habitait aux environs de Viezvi, son fils Jacques Bacon; Jean Bacon, inscrit au nécrologe de Longueville parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, etc.

[1] *Les Olim*, publiés par le comte Beugnot, in-4°, t. I, p. 224.

[2] *Actes du Parlement de Paris*, par M. Boutaric, Paris, 1867, in-4°, t. II, p. 242.

Sans qu'il soit nécessaire de poursuivre ces recherches plus longtemps, nous croyons avoir suffisamment établi que la France, comme l'Angleterre, a compté au XIIIe siècle plus d'une famille noble ayant porté le nom de Bacon, et répondant assez fidèlement à l'idée que notre philosophe nous donne de sa propre parenté. Il serait dès lors difficile ou, pour parler plus exactement, il serait impossible, à moins de documents nouveaux, de dire quels sont ses aïeux. Il se peut que ces familles que nous trouvons sur les côtes de Normandie et dans les comtés d'Oxford et de Norfolk soient réellement distinctes les unes des autres; il se peut aussi qu'elles soient de simples branches d'une même race, ayant pour auteur commun Guillaume Bacon qui avait suivi le duc de Normandie en Angleterre. Roger Bacon était-il d'origine anglaise sans mélange de sang étranger? ou bien était-il d'origine normande et, par conséquent son nom, qui fait l'orgueil de l'Angleterre, ne pourrait-il pas être revendiqué par la France, au moins pour une part? Nous posons la question sans la résoudre. Nous tenions à faire voir qu'elle est plus incertaine qu'on ne le croit généralement; ce point établi, nous ne forcerons pas les conséquences des indications que nous avons réunies et qui pourront un jour ou l'autre mettre sur la voie de la vérité.

Nous continuons la discussion de la biographie de Bacon. Les historiens veulent que dès ses plus jeunes années il ait annoncé de brillantes dispositions; qu'au sortir de la maison paternelle il ait été envoyé aux écoles d'Oxford; on montre même dans ces écoles la maison à l'enseigne du *Nez de bronze*, que, dit-on, il habitait. Nous serions curieux de savoir sur quelles preuves reposent ces assertions dont la trace n'apparaît pas avant Leland, et que Wood a recueillies, développées et aggravées.

Que Bacon ait fréquenté les écoles d'Oxford, le fait n'est pas douteux. Nous connaissons par son témoignage le nom de

l'un des maîtres qu'il y a entendus : c'est le bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui expliquait alors les *Réfutations sophistiques* d'Aristote, et dont les leçons, malgré l'aridité du sujet, intéressaient tout au moins par leur nouveauté; car c'était la première fois que cette partie de l'*Organum* était commentée publiquement en Angleterre[1]. Roger Bacon nous apprend aussi que l'optique, *perspectiva*, qui n'était pas enseignée à Paris, fut par deux fois enseignée dans les écoles d'Oxford[2]; et tout porte à croire qu'il ne parle pas de ce double enseignement d'après autrui, mais en témoin bien informé. Enfin il ressort de la lecture des ouvrages de Bacon qu'il a fréquenté plusieurs personnages qui n'étaient peut-être pas tous Anglais d'origine, mais qui vivaient alors en Angleterre, et que la renommée signalait comme animés du zèle le plus vif pour l'étude des sciences, entre autres, Adam du Marais et Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln. Ce dernier surtout paraît avoir exercé sur notre philosophe une sérieuse influence. Roger Bacon ne parle jamais de l'évêque de Lincoln que sur le ton de l'admiration la plus sincère. Il ne tarit pas en éloges de sa profonde connaissance du grec et de l'hébreu, de son savoir en mathématiques, de ses découvertes dans les branches de la philosophie naturelle les plus ignorées des Latins.

Mais, après avoir rassemblé ces indices du passage de Bacon aux écoles d'Oxford, on doit reconnaître que ce sont les seuls qui soient authentiques. Combien de temps Bacon a-t-il séjourné en Angleterre? A quelle époque et pourquoi l'a-t-il quittée? Il est facile de faire à cet égard des conjectures, elles ne reposent sur aucun texte positif. Même absence de rensei-

[1] Voyez les fragments du *Compendium studii theologiæ*, publiés par M. Charles à la suite de sa précieuse monographie, p. 412.

[2] *Opera inedita*, p. 37 : « Hæc scientia (perspectiva) non est adhuc lecta Parisius, nec apud Latinos, nisi bis Oxoniæ in Anglia. »

gnements quant à la date certaine et quant aux motifs de l'arrivée de notre philosophe en France. Les biographes veulent qu'il soit venu à Paris, selon l'usage des écoliers d'Oxford, pour y compléter son instruction, et s'y livrer à l'étude de la théologie. C'est la conjecture émise pour la première fois par Leland, *ut ex conjecturis colligit Lelandus*, dit Bale[1], reconnaissant lui-même, par cet aveu implicite, que l'opinion qu'il adopte n'est pas justifiée. Confessons-le, si quelque nouveau biographe s'avisait de prétendre que Bacon étudiait à Paris en 1229; que l'Université, à la suite de troubles graves, s'étant alors dispersée, il quitta la France; et comme tant d'autres Anglais, sur l'invitation de Henri III[2], passa en Angleterre, où il fréquenta désormais les écoles d'Oxford, quelle objection pourrait-on élever contre une pareille assertion, sinon qu'elle est toute gratuite? C'est exactement le même reproche que nous sommes en droit d'adresser à Leland, à Pits et à Bale, ainsi qu'à Wood qui les a suivis.

Nous ne connaissons qu'un seul fait, mais un fait d'une importance capitale, qui soit bien avéré; c'est le long séjour de Bacon en France. Nous l'y trouvons avant 1247; il y est encore en 1267, et il ne paraît pas que dans ces vingt années il ait quitté un seul jour le sol français. C'est là que sont venues le trouver les lettres de Clément IV; c'est là qu'il a composé l'*Opus majus;* de sorte que, s'il n'appartient pas directement à une famille française, la France du moins a été pour lui comme une seconde patrie. Déjà M. Émile Charles a prouvé que Bacon avait habité la France à deux époques différentes: en suivant les traces mêmes du savant écrivain, on peut, selon nous, aller plus loin que lui, et soutenir que dès avant 1247.

[1] *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ catalogus*, Basileæ, 1559, in-fol. p. 342.

[2] Voyez la lettre de Henri III aux écoliers de Paris dans le *Liber niger scaccarii, etc.* Londini, 1774, in-8°, t. I. p. 469.

et à partir de là jusqu'en 1267, sinon jusqu'en 1277, la France a été la résidence habituelle de Bacon.

Le premier texte à l'appui de cette conclusion est le passage dans lequel Bacon déclare avoir deux fois entendu, *bis audivi*, l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, condamner, en présence de l'Université, les assertions de certains docteurs sur l'intellect agent[1]; Guillaume d'Auvergne, mort en 1248, eut à frapper plus d'une fois les erreurs qui circulaient alors dans les écoles. La sentence qu'il avait portée contre deux maîtres qui n'ont pas laissé d'autre souvenir, Me Jean de Brescia et Me Raymond, fut confirmée en 1247 par le cardinal Eudes de Châteauroux. Elle avait elle-même été précédée par d'autres censures, notamment par celle qui porte la date de 1240 et dont quelques articles nous ont été conservés[2]. C'est évidemment à cette lutte de Guillaume d'Auvergne contre les hérésies philosophiques de son temps que Roger Bacon fait allusion; puisqu'il déclare avoir lui-même entendu deux fois le docte évêque; peut-être se trouvait-il à Paris dès 1240, mais il y était certainement avant 1247.

En second lieu, dans un chapitre de l'*Opus tertium*, discutant une question relative aux angles solides, Bacon dit qu'environ vingt années auparavant il avait engagé une controverse analogue avec des maîtres de l'Université de Paris, à l'occasion de cette épreuve scolaire appelée alors *principium*[3]. L'*Opus tertium* ayant été composé en 1267, nous sommes reportés par ce passage aussi clairement que par le précédent à l'année 1247 comme date certaine du séjour de Bacon à Paris. Ce fut sans doute à cette époque qu'il entra en relation avec Pierre

[1] *Opera inedita*, p. 74 : «Ego bis audivi venerabilem antistitem Parisiensis ecclesiæ, dominum Guillelmum Alvernensem, congregata universitate coram eo.....»

[2] D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Parisiis, 1728, in-fol. t. I, p. 158 et suiv.

[3] *Opera inedita*, p. 139.

de Maricourt, un des hommes qu'il a le plus admirés; car dans l'*Opus minus,* composé vers le même temps que l'*Opus tertium,* il fait allusion à ce savant maître, si profondément initié à tous les secrets de la nature. « C'est le seul que j'ai trouvé, dit-il[1], qui ait su les pénétrer; et c'est à lui seul qu'il y a vingt ans j'en ai dû la connaissance. »

Remarquons à ce propos que Pierre de Maricourt était Picard, et qu'il n'habitait pas Paris. S'il eût voulu venir à Paris et y produire quelques-unes des œuvres de son merveilleux savoir, il eût, s'écrie Bacon, entraîné à sa suite le monde entier. Ce n'est donc pas à Paris que Bacon l'a entendu et qu'il a reçu ses leçons : d'où il suit que Bacon, durant son séjour en France, a dû voyager, sans dépasser toutefois un rayon peu étendu.

Roger Bacon, qui était en France avant 1247, s'y trouvait encore à l'époque de l'insurrection des Pastoureaux, c'est-à-dire en 1252. Il fut témoin de ce soulèvement populaire; il déplora que la reine Blanche, la plus sage des femmes cependant, se fût laissé circonvenir par ces bandes indisciplinées qui promettaient d'aller en Terre Sainte délivrer le roi Louis IX. Une fois même, il se rencontra avec leur chef; il le vit de ses yeux, *vidi eum oculis meis,* s'avancer pieds nus, au milieu des siens, portant en ses mains une sorte de talisman, qu'il montrait au peuple, et qui ne rassurait nullement Bacon; notre philosophe qui, en dépit de la science, était fort superstitieux, soupçonnait là quelque peu de magie : sans quoi, dit-il, le maître des Pastoureaux aurait-il à ce point ému les foules en France et en Allemagne[2]?

[1] *Opera inedita*, p. 359. M. Brewer suppose que ce passage s'applique à Robert de Lincoln; mais dans le manuscrit de la Bodléienne collationné par M. Charles (*Roger Bacon, etc.* p. 10 et p. 357), la marge porte *magistrum Petrum*, ce qui s'accorde avec les témoignages rendus ailleurs par Bacon à la science de Pierre de Maricourt.

[2] *Opus majus*, p. 189, 190.

Tandis que les dangers qu'il courait en Palestine servaient de prétexte à une aussi vive agitation, Louis IX, sorti des mains des Sarrasins, envoyait un religieux de l'ordre de Saint-François, Guillaume de Rubruk, vers le roi des Tartares, qu'il espérait convertir à la foi chrétienne. C'est au mois de mai 1253 que ce voyage fut entrepris. Nous en connaissons les étapes pour ainsi dire jour par jour. Il embrassa tout le pays compris entre la mer Noire et la mer Caspienne, et dura un peu plus de deux ans. L'intrépide missionnaire ne fut de retour en Asie Mineure que sur la fin du mois de juillet 1255. Ses supérieurs l'ayant attaché à l'église de Saint-Jean-d'Acre, il dut se contenter d'écrire au roi la relation de son voyage. Cette relation, un des monuments les plus curieux des connaissances géographiques au XIIIe siècle[1], a été entre les mains de Roger Bacon; il l'avait lue avec soin, et il la cite plusieurs fois; mais, ce qui offre pour nous un intérêt particulier, il rapporte qu'il a connu personnellement l'auteur et qu'il a conféré avec lui, *et cum ejus auctore contuli.* Il résulte de là deux conséquences, qui ne sont pas sans prix : la première, c'est que Guillaume de Rubruk, selon le vœu qu'il exprimait au roi, avait fini, sans doute grâce à sa protection, par obtenir du général des franciscains la faculté de revenir en France, fait inconnu de ses biographes : la seconde, c'est que Roger Bacon se trouvait lui-même en France vers 1256; car ce n'est pas antérieurement à cette date qu'on peut placer le retour de Rubruk en Europe.

Nous ajouterons que Bacon résidait encore en France vers 1261; en effet, d'après son témoignage, c'est aux environs de cette même année, cinq ou six ans avant la composition de l'*Opus majus* et de l'*Opus tertium,* qu'il se chargea de l'éducation d'un enfant pauvre, auquel il fit apprendre les langues, les mathématiques et la perspective, et qui surpassa bientôt

[1] Voyez au tome IV, p. 199 et suiv., des *Mémoires de la société de géographie*, une édition de cet itinéraire due aux soins de MM. Franc. Michel et Th. Wright.

en savoir tous les étudiants de Paris. Bacon l'avait à ses côtés, lorsqu'en 1266 il commença la rédaction de ses grands ouvrages[1]; et ce fut cet élève, objet de tant de soins et d'affection, qu'il chargea, malgré sa jeunesse, d'aller les présenter au pape.

Il s'agirait maintenant de savoir si ce long séjour de Bacon en France, et le plus souvent à Paris, ce séjour attesté de la manière la moins équivoque, n'a pas été entrecoupé de quelques voyages en Angleterre. Aucun indice, aucun témoignage n'autorise à le supposer.

Cependant un événement considérable s'était accompli dans l'existence de Bacon : il avait pris l'habit religieux dans un couvent de l'ordre de Saint-François. Les biographes sont très-incertains sur la date de sa profession ; nous croyons qu'on peut la fixer à l'année 1257 et qu'elle a eu lieu en France. Nous nous fondons pour cela sur le passage suivant de la lettre au pape Clément IV, qui forme le premier chapitre de l'*Opus tertium :*

« Recolens me jam a decem annis exulantem quantum ad famam studii quam retroactis temporibus obtinui, meam parvitatem recognoscens, et ignorantiam multiplicem, ac os elingue, et calamum stridentem, vestramque sapientiam admirans, quod a me jam omnibus inaudito, et velut jam sepulto et oblivione deleto, sapientiales scripturas petere dignetur, etc... »

Ces mots, *recolens me jam a decem annis exulantem,* ont été entendus jusqu'ici dans un sens littéral, comme s'ils marquaient un exil réel : ce qui conduirait à supposer que Bacon, ayant jusque-là vécu en Angleterre, avait quitté son pays en 1257 : or nous avons démontré que dès 1255, et dans les années antérieures, il était en France. Le sens littéral doit donc être abandonné. Selon nous il s'agit ici non pas de l'éloignement de la patrie, mais de l'éloignement du monde,

[1] *Opus majus*, p. 143.

de la retraite dans un asile où s'éteignent toutes les renommées, celles de l'école ainsi que les autres, où le bruit qui retentissait autour de vous fait place à l'oubli et au silence, *exulantem quantum ad famam studii;* en un mot, nous croyons qu'il est ici question de la vie du cloître succédant à la vie du siècle. Bacon naguère, sur les bancs ou dans les chaires des universités, avait connu la gloire, *famam studii retroactis temporibus obtinui;* et depuis dix ans déjà, lorsque Clément IV daigna se souvenir de lui, nul ne prononçait plus son nom : il était oublié et pour ainsi dire entré dans la tombe, *velut jam sepulto et oblivione deleto.* Pourquoi? Parce qu'il avait changé d'existence et d'état, parce qu'il avait quitté le monde.

Quelques observations de détail confirment, à nos yeux, l'interprétation que nous avons donnée au passage dont il s'agit. Ainsi, on est frappé de l'insistance que met Bacon à rappeler au souverain pontife qu'il n'a pas toujours vécu dans l'état où il vit maintenant, *in alio statu quo vixi, in hoc statu quo sum modo;* il a un souvenir si présent des deux états qui partagent sa vie, que le dernier, l'état monastique, devait être en 1267 encore assez nouveau pour lui. Une autre circonstance est à noter, c'est que de son aveu il n'avait rien écrit d'important avant de se faire religieux, *in alio statu non feci scriptum aliquod philosophiæ,* et que cependant, comme on l'a vu plus haut, il s'était acquis une véritable illustration : il était connu dès lors pour avoir consacré plus de temps et de labeur que personne autre à l'étude des langues, comme à celle des sciences. *Notum est quod nullus in tot scientiis et linguis laboravit nec tantum : quod homines mirabantur in alio statu quo vixi*[1]. Fait important, d'où il est permis de conclure que c'est en pleine maturité d'âge, d'esprit et de renommée, et non pas, comme on l'a cru jusqu'ici, dès sa première jeunesse, que

[1] *Opera inedita*, p. 13, 65, etc.

Bacon a renoncé au monde et s'est affilié à l'ordre de Saint-François.

Suivant une chronique publiée par Leland, Roger Bacon aurait été admis à prononcer ses vœux dès son entrée dans la communauté, avant d'avoir fait une année de probation. *Consueverunt in ipso die ingressus, si vellent, profiteri; sicque fecit frater piæ memoriæ Rogerus Bacon.* Ce passage en reproduit textuellement un autre qui se lit dans l'ouvrage de Thomas de Eccleston sur l'arrivée des Frères Mineurs en Angleterre; et comme le chapitre d'où il est tiré se rapporte au temps où Albert de Pise exerça les fonctions de provincial de la communauté, c'est-à-dire aux années 1236, 1237 et 1238, nous nous sommes demandé si l'on ne pourrait pas tirer de là une objection contre notre sentiment. Mais il est facile de constater que dans le texte primitif, qui est celui de Thomas de Eccleston, d'une part il ne s'agit pas des franciscains, mais des dominicains, et d'autre part, qu'au lieu du nom de Roger Bacon, en toutes lettres, on lit seulement R. Bacon : « Ipse (F. Albertus de Pisa) recepit mandatum domini papæ Gregorii, quod Fratres Prædicatores nullum obligarent, quominus posset ad quamcumque vellet religionem intrare, nec fratres suos novicios, nisi completo anno probationis, ad professionem reciperent. Consueverunt enim ipso die ingressus sui, si vellent, profiteri : sicque fecit bonæ memoriæ frater R. Bacon[1]. » Comme il est ici question des Frères Prêcheurs, ces mots *Frater R. Bacon* ne désignent évidemment pas Roger Bacon. Nous n'hésiterons pas à croire qu'ils désignent Robert Bacon, mort en 1248, qui est cité par Mathieu Paris comme un des savants théologiens de son temps, et qui fut en effet une des premières gloires de l'ordre de Saint-Dominique.

En fixant à l'année 1257 le changement d'existence de Ba-

[1] *Monumenta Franciscana*, p. 56 et 550.

con, nous ignorons d'ailleurs, avec tous ses biographes, les motifs qui poussèrent un esprit aussi indépendant, nous pourrions dire aussi présomptueux, à faire le sacrifice de sa liberté, et à rechercher le joug facile et sanctifiant pour d'autres, mais périlleux pour lui, de la vie religieuse. Il est certain qu'il n'eut pas à se féliciter de sa résolution, et qu'il ne tarda pas à en éprouver de cruels regrets. Ces retours fréquents que dans sa lettre au pape il fait sur le passé, sur la renommée qu'il a obtenue autrefois et à laquelle a succédé l'oubli, n'annoncent pas un cœur satisfait et ne sont pas le langage d'un frère de l'ordre de Saint-François, résigné aux devoirs austères de son état. Bacon n'avait plus les mêmes facilités que jadis pour se livrer à ses travaux de prédilection, ni surtout pour s'instruire, comme il avait fait jusque-là, dans le commerce d'autrui. Il conservait le droit de lire et d'étudier, et même celui de composer des livres; mais la règle du couvent lui défendait de communiquer ses écrits à qui que ce fût, et il ne trouvait pas facilement à Paris de bons et fidèles copistes. Tout porte à croire qu'il fut d'assez bonne heure l'objet d'une surveillance jalouse, et que les tracasseries ne lui furent pas épargnées; car il se plaint amèrement à Clément IV des entraves qu'on apporte à ses travaux et des mauvais traitements auxquels il est en butte. Après la mort du pape, son protecteur, les vexations qu'il avait à subir redoublèrent, et aboutirent en 1277 à la sévère sentence du général des franciscains, Jérôme d'Ascoli, qui, de l'avis de beaucoup de membres de la communauté, le condamna à l'emprisonnement. La sentence, au témoignage de saint Antonin, avait pour motifs les nouveautés suspectes que renfermait la doctrine de Roger Bacon, qualifié de maître en théologie. Et en effet quand on parcourt non-seulement l'*Opus majus*, mais l'*Opus minus*, l'*Opus tertium*, et surtout le *Compendium studii philosophiæ*, composé en 1271, on ne saurait s'étonner que les contemporains de Bacon se

soient émus de la hardiesse de ses opinions théologiques et philosophiques, en même temps qu'ils étaient scandalisés de ses dures et injustes appréciations des maîtres les plus autorisés, Alexandre de Hales, Albert le Grand, Thomas d'Aquin. Notre dessein n'est pas d'insister sur cette partie de la biographie de Bacon, n'ayant rien à reprendre non plus qu'à ajouter au tableau que tous les historiens en ont tracé. Sa captivité se prolongea certainement durant plusieurs années ; et il serait difficile de dire avec précision à quelle époque elle cessa. Il se peut qu'elle ait duré jusqu'à la réunion du chapitre des Frères Mineurs qui se tint à Paris au mois de mai 1292, par les soins de leur nouveau général, Raymond Gaufredi, auquel une note marginale d'un très-ancien manuscrit du *British Museum* attribue la délivrance de Roger Bacon. Quoi qu'il en soit, cette date de 1292 est la dernière date certaine que la biographie de Bacon présente ; c'est la date de l'année dans laquelle, ainsi qu'il l'apprend, il travaillait au *Compendium studii theologiæ*. L'ouvrage, encore inédit, n'est jusqu'ici connu que par l'analyse et les extraits que M. Charles en a donnés. Il ne paraît pas que l'âge et la persécution eussent modifié sensiblement les opinions de notre philosophe ; toutefois dans ce nouvel ouvrage on ne retrouve plus les vives attaques qu'il se permettait autrefois contre les plus fameux d'entre les maîtres contemporains.

Combien de temps Bacon a-t-il vécu après 1292 ? La date de 1294 admise par quelques biographes est la plus reculée qu'on ait assignée à sa mort, et, comme le remarque M. Charles, elle n'a rien d'invraisemblable. Ce qui paraît constant, c'est que Bacon, au sortir de sa captivité, revint en Angleterre et y mourut. On assure même qu'il fut enterré à Oxford, au couvent des franciscains, tradition que nous n'avons aucun motif de contester.

Ch. Jourdain.

N° III.

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS GRECQUES DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE.

Ces inscriptions proviennent d'Alexandrie. L'une était connue. Elle avait été publiée par Letronne[1]. L'estampage communiqué par M. Mariette permet de rectifier quelques erreurs paléographiques[2].

Une autre est chrétienne. Elle a été envoyée, sans estampage, avec une traduction française et un commentaire. On l'avait trouvée en 1871 dans un caveau mortuaire; un tombeau creusé dans la masse du rocher avait son entrée fermée avec une dalle en calcaire sur laquelle elle était inscrite.

La voici avec la traduction française :

Ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ,
ὁ ὤν, προὼν καὶ μέλλων,
Ἰησοῦς ὁ Χριστός, ὁ υἱὸς τοῦ
Θεοῦ τοῦ ζῶντος, μνήσθητι
τῆς κοιμήσεως καὶ ἀναπαύσεως
τῆς δούλης σου Ζωνεήνης
τῆς εὐσεβεστάτης καὶ
φιλεντόλου, καὶ ταύτην
καταξίωσον κατασκηνῶσε[3]
διὰ τοῦ ἁγίου καὶ φωταγωγοῦ
Ἀρχανγέλου Μιχαὴλ
εἰς κόλπους τῶν ἁγίων πατέρων
Ἀβράμ Ἰσὰκ Ἰακώβ, ὅτι σου ἐστὶν
ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας
τῶν αἰώνων. Ἀμήν. Ἔζησεν δὲ

[1] *Inscr. Eg.* t. I, p. 427

[2] Ainsi dans la dédicace les mots ΗΛΙΩΜΕΓΑΛΩ n'ont pas les iota adscrits. Le P surmonté d'une croix, ce que Letronne interprète par *χιλίαρχος*, est un P surmonté d'un X, c'est-à-dire *ἑκατοντάρχης*, centurion. Lig. 7, le K du mot ΑΡΧΙΤΕΚΤΩΝ figure à sa place.

[3] Lisez *κατασκηνῶσαι*.

μακαρίως ἔτη οζ'· ἔστιν δὲ
ἡ μνήμη αὐτῆς φαμενὼθ κγ'
μετὰ τὴν ὑπατίαν Βάσσου καὶ Φιλίππου.

«Jésus-Christ, le fils du Dieu vivant, conserve la mémoire du sommeil et du repos de ta servante Zonéine, la très-pieuse et qui aimait à obéir à tes commandements, et à celle-ci accorde qu'elle serait digne d'être placée par ton saint et qui est chargé de conduire à la lumière, l'archange Michel, dans le sein des saints Pères Abraham, Isaac et Jacob, car à toi est la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen. Elle a vécu heureusement LXXVII[1] ans, et sa commémoration est le XXIII du mois phamenoth après le consulat de Bassus et de Philippe.»

Cette date correspond au 19 mars de l'an 409 (année julienne).

Les quatre autres inscriptions dont j'ai reçu les estampages sont inédites. Je ne fais que mentionner celle qui est de l'époque gréco-romaine. Elle est disposée sur quatre lignes très-courtes :

ΓΑΙΟΣΟΥΑ	*Γάϊος Οὐα-*
...ΡΙΟΣΦΥ	*[λέ]ριος Φυ-*
...ΑΙΜΑΙΑ	.....*Μαίᾳ*
Η.....ΚΒ	.....*κϐ'*

Μαίᾳ est probablement un nom propre et non celui de la divinité.

Les trois autres sont plus importantes :

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΑΡΣΙΝΟΗΣ
ΘΕΩΝΦΙΛΟΠΑΤΟΡΩΝ
ΑΠΟΛΩΝΙΟΣΑΜΜΩΝΙΟΥΚΑΙ
ΤΙΜΟΚΙΟΝΚΡΙΣΙΛΑΟΥΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑ
ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΚΟΡΗΚΑΙΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης

[1] La copie porte à tort LXXXVII ans. Il faudrait ΠΖ' et non ΟΖ'.

Θεῶν Φιλοπατόρων,
Ἀπολώνιος Ἀμμωνίου καὶ
Τιμόκιον Κρισιλάου καὶ τὰ παίδια,
Δήμητρι καὶ Κόρῃ καὶ Δικαιοσύνῃ.

Pour le roi Ptolémée et la reine Arsinoé, dieux Philopators, Apollonius, fils d'Ammonius, et Timocion, fille de Crisilaus, et leurs enfants, à Déméter et à Coré et à l'Équité.

Le monument est dédié à trois divinités. Nous avons là une des fameuses triades adorées dans les temples égyptiens. Seulement celle-ci est composée de trois déesses, Déméter, Coré et l'Équité. La réunion des deux premières, la mère et la fille, n'a rien que de très-naturel. Quant à la troisième, l'Équité, *Δικαιοσύνη*, elle a été l'objet d'un culte spécial à Alexandrie, comme le témoignent les monnaies impériales frappées dans cette ville.

Τιμόκιον, nom nouveau, sera celui de la femme d'Apollonius. *Κρισίλαος* était un nom également inconnu.

Les deux dernières inscriptions sont métriques. L'une, écrite en huit lignes, se compose de deux distiques. D'après la forme des lettres, elle paraît être du commencement du premier siècle de notre ère. En voici la transcription :

ΙCΙΔΟCΕΥΠΛΟΚΑΜΟΙΟΚΑΙ
ΑΜΜΩΝΟCΚΕΡΑΟΙΟ·ΚΑΡ
ΠΟΚΡΑΤΟΥΤΕΔΙΠΛΟΙCΕΙΔ
ΕΙΦΑΙΝΟΜΕΝΟΥ·ΒΩΜΟC
ΕΓΩ·CΥΝΠΑΙCΙΔΕΘΗΚΕΝ
ΚΛΙΝΟCΑΝΟΥΒΙΩΝ·ΑΝΓΕ
ΛΟΝΕΥCΕΒΙΗCΗΔΕΘΥΗΠΟ
ΛΙΗC·

Ἴσιδος εὐπλοκάμοιο καὶ Ἄμμωνος κεράοιο
Καρποκράτου τε διπλοῖς εἴδει φαινομένου
βωμὸς ἐγώ. Σὺν παῖσι δ' ἔθηκεν Κλῖνος Ἀνουβίων
ἄνγελον εὐσεβίης ἠδὲ θυηπολίης.

Je suis l'autel d'Isis à la belle chevelure, d'Ammon cornu et d'Harpocrate, qui paraît double par sa forme. Clinus Anubion, avec ses enfants, a dédié [ce monument] comme témoignage de piété et du sacrifice [qui a été fait à ces divinités].

Nous retrouvons ici la triade régulière : Isis, Ammon et Harpocrate. Chacune de ces divinités est désignée avec son principal attribut. L'épithète *εὐπλόκαμος* est spéciale à Isis. On conserve au musée de Boulaq une statuette d'Isis. Elle se distingue par l'épaisse chevelure qui couvre les épaules de la déesse.

Le bélier était l'emblème vivant d'Amonra, qui répond au Jupiter Ammon des Grecs. C'est pour cela qu'il est appelé ici *κεραῖος*.

Καρποκράτου est une faute pour *Ἁρποκράτου*. Cette faute tient à la prononciation. C'est aussi par erreur que le lapicide a écrit *διπλοῖς* au lieu de *διπλοῦ*. Harpocrate est assimilé à Horus, qui est le soleil, l'organisateur du monde. Son image a quelquefois deux têtes pour exprimer les deux phases de sa marche sur notre horizon, son lever et son coucher. De là l'épithète *διπλοῦς*. *Κλῖνος* sera nom propre et non pas l'adjectif *κλεῖνος*, célèbre. Anubion ne se serait pas donné cette épithète. La forme *Κλῖνος* est connue par la numismatique. Elle se retrouve dans *Κλιναγόρας* pour *Κλειναγόρας* et autres composés du même genre.

Ἀνουβίων est trissyllabique, comme cela arrive quelquefois dans l'épigraphie gréco-égyptienne.

La dernière inscription, qui paraît dater du second siècle avant notre ère, est en vers iambiques. Elle contient un problème philologique des plus bizarres. En voici la transcription :

ΟΤΥΜΒΟΣΟΥΚΑΣΑΜΟΣΑΔΕΤΟΙΠΕΤΡΟΣ
ΤΟΝΚΑΤΘΑΝΟΝΤΑΣΗΜΑΝΕΙΤΙΣΚΑΙΤΙΝΟΣ
ΕΙΣΑΙΔΑΝΒΕΒΑΚΕΝΑΛΛΑΜΟΙΣΧΑΣΑΣ

ΤΟΝΕΚΡΑΠΩΓΟΝΩΦΙΛΕΝΠΕΔΩΓΟΝΥ
ΚΟΛΑΠΤΟΝΑΘΡΕΙΓΡΑΜΜΑΔΙΠΤΥΧΟΙΣΚΟΡΑΙΣ
ΠΑΤΗΡΜΕΝΕΙΡΗΝΑΙΟΣΑΔΕΤΟΙΠΑΤΡΙΣ
....ΟΣΤΟΔΟΥΝΟΜΑΓΟΡΕΥΕΤΕΚΒΡΕΦΟΥΣ
.....ΟΠΟΥΣΥΝΕΙΠΕΤΟ
.....ΜΟΙΡΑΝΩΘΕΡΠΝ.....

Ὁ τύμβος οὐκ ἄσαμος· ἅδε τοι πέτρος
Τὸν κατθανόντα σημανεῖ τὶς καὶ τίνος·
Εἰς Ἀΐδαν βέβακεν. Ἀλλά μοι σχάσας
Τὸ νεκράπωγον, ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ
κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις,
Πατὴρ μὲν Εἰρηναῖος, ἁ δέ τοι πάτρις
... ος· τὸ δ' οὔνομ' ἀγορεύετ' ἐκ βρέφους
..... συνείπετο

Les trois premiers vers ne présentent point de difficulté :

Ce tombeau n'est pas sans illustration. La pierre dira quel était le mort et de qui il était fils. Il est descendu chez Hadès. Mais laissant tomber, etc....

Dans la fin du troisième vers, *μοι* semblerait un changement de construction. J'aime mieux prendre ce *μοι* pour un tidioisme, qui rappelle celui de notre langue et qui est employé familièrement dans cette locution : *Faites-moi taire ces gens-là.*

C'est dans le quatrième vers que gît la difficulté. Voyons avant tout comment il faut le couper. Je prends d'abord le mot *γόνυ*, qui le termine et qui est le régime évident de *σχάσας*, « mais laissant tomber, c'est-à-dire fléchissant le genou. » Remarquons ensuite les premières lettres du vers ΤΟΝΕΚΡΑ..... Nous avons là évidemment un mot dont le radical ΝΕΚ exprime l'idée de mort. Ces lettres seront donc le commencement d'un mot, et les deux précédentes ΤΟ seront l'article neutre répondant à *γόνυ*. Or l'article ne peut pas être ainsi séparé du substantif auquel il se rapporte. Il faut de toute nécessité une

épithète à *γόνυ* pour justifier cette séparation, c'est-à-dire un adjectif au neutre. Nous sommes alors conduits à la douzième lettre et nous trouvons *τὸ νεκράπωγον*. Ce qui suit se coupe régulièrement, *ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ*. Si provisoirement nous laissons de côté ce singulier mot, nous trouvons un sens complet : « Mais en fléchissant le genou sur le sol, ô mon ami, examine avec tes deux yeux l'inscription gravée sur la pierre,

κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις.

Comme on le voit, la coupure du quatrième vers est forcée. Mais quel est ce mot *νεκράπωγον*? En le décomposant on trouve la racine *νεκρ* pour *νεκρός*, « mort, » et *ἄπωγον*, neutre de *ἀπώγων*, « sans barbe. » J'avoue ne pas comprendre cette alliance de mots, sans même tenir compte de la circonstance dont il s'agit. En composition *νεκρός* est toujours substantif et jamais adjectif. *Νεκρακαδημία*, *νεκρόπολις* ne signifient pas « académie morte, ville morte, » mais bien « académie, ville des morts. » Le composé *νεκρό-πωγον*, au lieu de *νεκρ-άπωγον*, signifierait donc « la barbe est morte. » Rien dans les lexiques qui puisse justifier un composé de ce genre : un seul m'est fourni par mes lectures particulières. C'est le mot *νεκρόψυχος* que j'ai rencontré dans des traités d'astrologie judiciaire.

Parmi les corrections qui se présentent, *νεκραγωγόν* vient tout d'abord à l'esprit. Mais comment expliquer ce mot appliqué à *γόνυ*? Si en pliant le genou le voyageur devait rendre quelque hommage au mort, on pourrait peut-être chercher un sens moral à cette épithète. Mais il s'agit d'un acte purement matériel, recommandé au passant, c'est-à-dire de poser le genou sur le sol, afin qu'il puisse lire l'inscription gravée en caractères très-petits, et cela avec ses *prunelles à doubles plis*, *διπτύχοις κόραις*, expression ayant ici un caractère semi-sérieux. J'ajouterai que l'estampage ne laisse aucun doute sur la leçon *νεκράπωγον*: que l'inscription est très-correctement

écrite; enfin que la tendance des copistes et des lapicides est de changer un mot rare ou inconnu en un mot connu. D'où l'on comprendrait plutôt *νεκράπωγον* changé en *νεκραγωγόν*.

La difficulté existe toujours. Sans doute on dit souvent par plaisanterie qu'un crâne complétement chauve ressemble à un genou, mais cette partie du corps humain n'est pas entièrement dénuée de poils. D'un autre côté, si on ne veut pas admettre que le poëte a voulu faire une allusion de ce genre, sans tenir compte des règles de la philologie, on ne sait comment expliquer ce singulier mot.

Ce qui suit se lit facilement : « Son père était Irénée; sa patrie était. . . , » puis un nom de ville terminé en ΟΣ, les premières lettres ayant disparu. Vient ensuite : « Quant au nom qu'il portait dès son enfance. . . . . » Aux deux derniers vers je ne distingue que quelques lettres dont on ne peut rien faire. Le huitième se terminait par le mot *συνείπετο*.

MILLER.

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 1873.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. HAURÉAU,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1873.

MESSIEURS,

Dans quelques jours, vos esprits et les nôtres seront bien loin de ce lieu tranquille; l'objet principal de notre sollicitude

patriotique ne sera plus de constater les progrès annuels de l'érudition française. Mais puisque vous êtes ici venus, par nous conviés, c'est que vous pouvez, c'est que vous voulez être encore aujourd'hui tout entiers à la science.

Je vais donc, Messieurs, remplissant le devoir que m'ont imposé, pour cette occasion solennelle, les suffrages bienveillants de mes confrères, je vais, tout d'abord et sans discours préalable, vous faire connaître le détail des récompenses qui ont été obtenues dans nos concours de cette année.

Nous avions proposé, comme un des sujets du prix ordinaire, la question suivante : *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en grec, en sanscrit, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines.* Cette question neuve s'adressait, on le voit, à un bien petit nombre de savants; toutes les connaissances qu'il faut avoir pour la traiter sont, en effet, rarement réunies. Un seul mémoire a donc été présenté. Cependant l'Académie n'hésite pas à décerner le prix à l'auteur sans concurrent de ce mémoire très-remarquable, que recommandent à la fois un savoir aussi profond que varié, une sagacité toujours ingénieuse, et une louable indépendance qu'on ne peut jamais accuser de témérité. L'auteur de ce mémoire est M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'école des hautes études.

L'Académie croyait avoir à décerner, en ce jour, deux prix ordinaires, ayant reculé la date d'un concours qui n'avait pas eu de résultat. Le sujet de ce concours était l'histoire des grandes controverses qui s'élevèrent, dès les premiers temps de l'islamisme, entre les philosophes et les théologiens arabes, et qui se terminèrent, au grand dommage de la civilisation orientale, par la défaite et la dispersion des philosophes. Mais cette question intéressante est restée sans réponse. L'Académie le regrette, elle regrette de n'avoir pu susciter, en la posant, quelque digne émule des Sacy, des Burnouf et des

Munk. Cependant elle ne veut pas encore désespérer de la voir traiter, et elle la maintient au programme de ses concours.

D'autres prix ont été recherchés, au contraire, par une véritable affluence de concurrents. Ainsi des ouvrages nombreux, importants, et presque tous, à divers titres, recommandables, se sont disputé les trois médailles que distribue, chaque année, la Commission des Antiquités de la France.

La première médaille est décernée à M. G. Demay, auteur d'un ouvrage en deux forts volumes in-4°, intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.* C'est un recueil d'une grande richesse; les sceaux trouvés, classés et décrits par M. Demay sont au nombre de sept mille six cent quatre-vingt-neuf. Plusieurs commissions ont tour à tour examiné ce vaste ensemble de matériaux si laborieusement amassés. Une commission de l'Institut, qui tient ses séances à l'Imprimerie nationale, a d'abord décidé que le beau travail de M. Demay serait imprimé sur les fonds de l'État, sans aucune épargne de soins et de décors, c'est-à-dire avec toute la magnificence dont il semblait digne; l'Académie des inscriptions proclame aujourd'hui, sur le rapport d'autres commissaires, que ce travail a mérité la première récompense dans un concours très-distingué.

La deuxième médaille est attribuée à M. Charles Gérard, auteur de deux ouvrages intitulés : *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace,* et *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* La faune historique de M. Charles Gérard est l'ouvrage d'un archéologue qui a beaucoup vécu dans le commerce des naturalistes. L'intention originale de cet ouvrage, la diversité des explications nouvelles qu'on y rencontre, les éclaircissements inattendus qu'il fournit sur les usages, les coutumes, les monuments figurés et les superstitions

tions populaires de la province auraient peut-être acquis à M. Charles Gérard la deuxième de nos médailles, alors même qu'il ne nous aurait pas envoyé son étude savante sur près de quatre cents architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfévres et calligraphes, pour la plupart oubliés, qui, durant le moyen âge, entretenaient le noble goût des arts dans toutes les villes de l'une et de l'autre Alsace. Nous avons donc pu, sans aucune hésitation, accorder à ces deux livres réunis la récompense qu'un seul eût probablement obtenue.

Nous avons enfin décerné notre troisième médaille à M. Édouard Aubert, pour son beau volume qui a pour titre : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* Le texte et les planches de cet ouvrage sont également louables. Ajoutons que presque toutes les pièces d'orfévrerie décrites ou dessinées par M. Aubert étaient inconnues ou mal connues, et que la mise en pleine lumière de ces précieux monuments vient de rendre à la science le service le plus opportun.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. E. Mannier, pour un livre savant et bien composé, qui a pour titre : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents écrits conservés aux Archives nationales.*

2° A M. Alfred Franklin, pour les deux premiers volumes de son grand ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges.*

3° A. M. Bélisaire Ledain, pour un *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers.*

4° A M. Léopold Pannier, pour une consciencieuse étude sur *la noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile.*

5° A M. Jules Finot, pour un travail manuscrit présenté sous ce titre : *Recherches sur les incursions des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au XIVe siècle.*

6° A M. Philippe Tamizey de Larroque, pour sa *Notice sur la ville de Marmande.*

Trois ouvrages très-estimables ont été soumis à l'examen de la Commission chargée d'attribuer le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche; mais un de ces ouvrages devait être écarté comme n'offrant pas la date prescrite par nos règlements, et un autre, concernant une série de monnaies frappées durant le moyen âge, a été réservé comme appartenant au concours récemment fondé sous le nom de M. Duchalais. Le prix Duchalais, dont l'objet spécial est la numismatique du moyen âge, sera décerné pour la première fois en l'année 1876. Ainsi la Commission n'a pu juger qu'un seul des trois ouvrages envoyés au concours, celui de M. Jacques de Rougé, qui a pour titre : *Monnaies des nomes de l'Égypte.* La diversité de ces monnaies a été souvent signalée; mais quand on ne connaissait pas encore assez les monuments et la langue sacrée du pays, on ne pouvait tirer de ces pièces rustiques, ornées de symboles ou d'emblèmes si différents, toutes les informations qu'elles doivent fournir sur les divisions géographiques de l'Égypte au temps où régnaient à Rome Domitien, Trajan, Adrien. Le travail de M. Jacques de Rougé n'est pas complet, il offre des lacunes; mais, d'une part, il corrige de graves erreurs, et, d'autre part, il confirme par des preuves d'une précision convaincante des vérités jusqu'alors simplement soupçonnées. La Commission a jugé ce travail digne du prix. Que M. Jacques de Rougé persévère dans ces études, dans ces recherches dont la difficulté n'est certes pas l'unique attrait. Il porte un nom qui l'oblige. Nos encouragements ne peuvent suppléer aux conseils de son illustre père; mais il peut être assuré que ces encouragements ne lui manqueront jamais.

Pour le prix Bordin, comme pour le prix ordinaire, l'Académie avait eu la faculté d'ouvrir deux concours et de proposer deux questions. L'une de ces questions, concernant le texte

de Sidoine Apollinaire, n'a pas été bien comprise par l'auteur du seul mémoire qui nous ait été envoyé. Cette question, remise au concours, sera rendue plus claire par quelques explications où les concurrents trouveront le plan légèrement tracé du travail qui leur est demandé. L'autre question était ainsi proposée : *Études des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.* Sur cette question, comme sur la précédente, l'Académie n'a reçu qu'un mémoire. C'est un mémoire considérable, dont toutes les parties, distribuées avec méthode, offrent des démonstrations neuves ou des conjectures ingénieuses, et l'auteur de cet ouvrage aurait assurément obtenu le prix qu'il avait seul recherché, si de très-récents travaux n'étaient pas venus, depuis la clôture du concours, infirmer plusieurs de ses conclusions. En cet état des choses, l'Académie, reconnaissant le mérite du mémoire, accorde à l'auteur, M. Félix Robiou, une récompense de 2,000 francs, et retire la question du concours, se réservant de la reproduire quand les fouilles entreprises et poursuivies avec tant de zèle sur le sol de l'Égypte auront encore agrandi le domaine de l'étude et permis à la science de conclure avec plus de sûreté.

Les prix d'histoire fondés par M. le baron Gobert ont provoqué cette année, comme les années précédentes, un très-brillant concours. Le premier prix a été accordé à M. Jal, pour ses deux volumes intitulés : *Abraham Duquesne et la marine de son temps.* C'est un laurier déposé sur une tombe. Nos commissaires achevaient de lire les ouvrages déférés à leur examen, et ils allaient bientôt se faire la communication réciproque de leurs jugements particuliers, quand ils apprirent la mort de M. Jal. Cet homme si laborieux venait de s'éteindre à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait eu la douce satisfaction de mener à bonne fin plus d'une audacieuse entreprise. S'il lui avait été donné de vivre quelques jours encore, il au-

rait appris que son œuvre dernière, fruit de tant de veilles, avait obtenu sans contestation, contre l'habitude, la plus enviée de nos récompenses. Puisqu'il avait si bien mérité cette suprême joie, pourquoi lui a-t-elle manqué?

L'histoire d'Abraham Duquesne est l'histoire de la création de la marine française. En l'année 1627, le cardinal de Richelieu se faisait nommer grand maître surintendant de la navigation et du commerce, et tout aussitôt, avec une prévoyance que l'événement a rarement trompée, il formait le dessein d'instituer une marine capable de protéger en tous lieux le commerce de la France et d'empêcher le concert des puissances jalouses de tous nos accroissements. Après Richelieu, Mazarin continua son ouvrage, et Colbert l'acheva. Dès l'année 1627, Abraham Duquesne, âgé de seize ans, remplissait les fonctions de lieutenant sur un navire commandé par son père, et il mourait en 1688, avec le titre de lieutenant général, cinq ans après Colbert. Ayant donc servi sous ces trois ministres par qui la marine française est promptement devenue si puissante et si redoutée, Duquesne eut la gloire d'être leur plus utile collaborateur. C'est pourquoi M. Jal, racontant la vie d'Abraham Duquesne, nous a fait en même temps une histoire complète de la marine française au XVIIe siècle.

Cette histoire n'est pas composée selon les règles ordinairement suivies. Ce serait plutôt un inventaire de pièces administratives, écrit sans art, sinon sans goût. Mais que de peines s'est données M. Jal pour rassembler toutes ces pièces, dispersées aujourd'hui dans un si grand nombre de dépôts publics et d'archives privées! Je le voyais, il y a vingt-deux ans, commencer ce grand labeur dans les registres de Colbert, à la Bibliothèque nationale, les interrogeant tous avec une patience que rien ne pouvait décourager, avec une assiduité que rien ne pouvait distraire, et pendant les vingt-deux années

qui se sont, depuis ce temps, écoulées, il a, sans aucun relâche, parcouru toutes les villes de France, toutes les villes de l'Europe, vers lesquelles il se sentait poussé par le soupçon de quelque endroit secret où pouvaient se trouver des lettres, des ordres, des mandats, des documents de toute sorte, ignorés jusqu'à ce jour des plus scrupuleux historiens. Cette ardente curiosité ayant été guidée par le jugement le plus sûr, c'est-à-dire le moins crédule, et par un grand fonds d'expérience, M. Jal est revenu de tous ses voyages avec une riche provision de pièces inédites, pour la plupart inconnues, et toutes ces pièces, bien ordonnées, forment les deux volumes très-intéressants, très-instructifs, auxquels l'Académie a été vraiment heureuse de pouvoir décerner le premier prix Gobert.

Le second prix a été mérité par M. de Mas-Latrie, chef de section aux Archives nationales, auteur d'un ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale, au moyen âge.* Nos trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran divisent aujourd'hui le Maghreb central des Arabes africains, et, d'autre part, les traités de paix et de commerce, conclus au moyen âge avec ces Arabes, ont presque toujours directement intéressé les marchands français de la Provence, du Languedoc et du Roussillon. Ainsi le livre de M. de Mas-Latrie se rapporte beaucoup plus à l'histoire de France que le titre ne paraît l'indiquer. Il offre, d'ailleurs, comme celui de M. Jal, un grand nombre de pièces nouvellement découvertes, et qui, très-habilement rapprochées les unes des autres, sont expliquées et commentées dans une introduction étendue. Ce n'est pas la première fois que l'Académie récompense les utiles labeurs de M. de Mas-Latrie; en prononçant de nouveau dans cette enceinte le nom d'un savant si zélé, nous joignons une couronne à d'autres couronnes.

Tel a été le résultat de nos concours. J'ai maintenant à vous parler, Messieurs, de cette École française d'Athènes dont les travaux et les succès mérités nous inspirent un si vif intérêt. Un ministre éclairé, notre confrère, instituait, il y a quelques mois, dans la ville de Rome, un autre collége de haute érudition qu'il appelait à devenir le séminaire de l'École d'Athènes. On doit beaucoup espérer de cette fondation. La métropole de l'ancien monde possède la plus riche collection de monuments, rassemblés par la conquête, conservés par l'orgueil romain, qui a prévalu même sur le fanatisme religieux. Là nos jeunes érudits, nos jeunes archéologues achèveront leurs études ici commencées; transportés ensuite sur les rives de la Grèce, ils y arriveront mieux préparés à faire des découvertes. Appelés par le ministre à seconder son intelligente initiative, nous avons rédigé le programme de la nouvelle école, et nous nous sommes efforcés d'y concilier les nécessités de la discipline avec les droits reconnus d'une libérale indépendance.

Quelques-uns des vétérans de l'École d'Athènes nous ont envoyé, cette année, des lettres et des mémoires dont un de nos plus savants confrères a, dans un rapport particulier, loué le mérite et corrigé les fautes légères avec une autorité qui ne peut être contestée. Il convient de mentionner ici d'une façon plus sommaire le mémoire de M. Lebègue sur les fouilles de Délos, qui viennent de remettre au jour le temple autrefois célèbre d'Apollon Cynthien, et deux édifices de moindre apparence, consacrés à Jupiter et à Minerve. Nous signalerons encore une dissertation claire et méthodique de M. Ruel sur les ports de l'Attique et les Longs-Murs du Pirée. Enfin notre École d'Athènes réclame à bon droit sa part d'honneur dans les belles découvertes que vient de faire en Asie Mineure un jeune professeur, sorti récemment de cette école, M. Rayet. Les statues, les bas-reliefs, les fragments de toute sorte que

M. Rayet nous rapporte de Milet, d'Héraclée et d'autres lieux d'un égal renom, seront prochainement exposés au musée du Louvre.

Ainsi, Messieurs, il y a toujours en France, dans la métropole, dans les provinces et dans la colonie scientifique de la France, un nombre suffisant d'hommes lettrés, qui vouent généreusement leur vie entière à l'étude des monuments qui sont le domaine de l'histoire. Le public, qui les connaît trop peu, n'excite guère à suivre leur exemple. Le goût dominant étant le goût des lectures frivoles, les meilleurs livres sont précisément ceux dont le public est le moins curieux. C'est le devoir des Académies qui composent l'Institut de France de réagir contre cette fâcheuse indifférence à l'égard des lettres savantes, et d'encourager, autant qu'elles le peuvent, par leurs conseils et leurs récompenses, ces fortes études qui sont le plus noble emploi des facultés de l'esprit. Il n'est pas à craindre, Messieurs, que, pour sa part, l'Académie des inscriptions néglige jamais ce devoir, que ses règlements et ses traditions s'accordent à lui prescrire.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 le sujet de prix suivant, qui avait été d'abord proposé pour l'année 1872 :

I. *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites; se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer*

l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1875. (Voir page 346.)

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1873 le sujet de prix suivant :

1. *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

L'Académie décerne le prix à M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'École pratique des hautes études.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Demay, pour son ouvrage intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.* Paris, 1873, 1 vol. in-4°.

La deuxième médaille à M. Gérard, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace.* Colmar, 1871, 1 vol. in-4°. — 2° *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* Colmar et Paris, 1872, 1 vol. in-4°.

La troisième médaille à M. Aubert, pour son ouvrage intitulé : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* Paris, 1872, 2 vol. in-4°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Mannier, pour son ouvrage intitulé : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

2° A M. Franklin, pour son ouvrage intitulé : *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.* Paris, 1870, 1 vol. in-4°.

3° A M. Ledain, pour son ouvrage intitulé : *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction.* Poitiers, 1872, un volume in-8° avec album.

4° A M. Léopold Pannier, pour son ouvrage intitulé : *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux.* Paris, 1872, in-8°.

5° A M. Finot, pour son manuscrit intitulé : *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, précédées de considérations sur l'origine des grandes compagnies, leurs diverses dénominations, leur influence politique et militaire, etc.*

6° A M. Tamizey de Larroque, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Notice sur la ville de Marmande.* Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-4°. — 2° *Vie des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, d'après le manuscrit autographe du Louvre.* Paris-Bordeaux, 1873, in-4°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est décerné à M. Jacques de Rougé, pour son ouvrage sur *les Monnaies des nomes de l'Égypte.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

L'Académie décerne le premier prix à M. Jal, pour son ouvrage intitulé : *Abraham Duquesne et la marine de son temps.* Paris, 1873, 2 vol. in-4°.

Le second prix à M. de Mas-Latrie, pour son ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* Paris, 1868 et 1872, 1 vol. in-4° avec supplément.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 la question suivante :

Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.

Un seul mémoire a été déposé. L'Académie, à titre d'encouragement, accorde à l'auteur, M. Félix Robiou, une récompense de 2,000 francs.

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1873 le sujet suivant :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1875. (Voir page 349.)

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1874 ET 1875.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 le sujet de prix suivant : *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie proroge ce concours à l'année 1875.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à 1874 le sujet de prix suivant : *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873, *terme de rigueur.*

L'Académie a proposé, pour les concours de 1874 et de 1875, les sujets suivants :

1. *Rechercher d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.).*

L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir autant qu'il sera possible les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure.

II. *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour la première question, le 31 décembre 1873, et pour la seconde, le 31 décembre 1874.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1876, le sujet suivant : *Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la République et sous l'Empire jusqu'à la mort de Théodose.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1872 et 1873 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1874. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1874 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par madame Ve Duchalais sera décerné, pour la première fois, en 1876, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1873, et, pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1875.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1874, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de

l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1873, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches : elle veut faire de mieux en

mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1874*, et ne seront pas rendus.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à 1874 le sujet suivant :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées et inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1873, le sujet suivant :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie, en remettant ce sujet au concours pour l'année 1875, signale à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours de 1874 et 1875 les sujets suivants :

I. *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

II. *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour

la première question, le 31 décembre 1873, et, pour la seconde question, le 31 décembre 1874.

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1876, le sujet suivant :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméïades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1875.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme,

il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal *de dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris), sera décerné en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1874.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné, pour la première fois, en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique; elle l'a prorogé ensuite jusqu'en 1874, en l'appliquant à *l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873.

L'Académie rappelle que, dans la même année 1874, elle décernera également un prix au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'*Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.*

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait, par exemple, une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre Sainte, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.*

Les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1873.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1875.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port, brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le 1er *janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1865-1866, 1869-1870, 1872 ET 1873.

I. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines, jadis considérables, qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujour-

d'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires : rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes. Former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos, depuis les temps homériques. Signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

Cette question est maintenue, n'ayant été traitée jusqu'ici que d'une manière incomplète.

II. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est également maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

III. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

IV. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les

ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien, qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complétement traitée.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'Η et de l'Υ avec l'Ι, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

VI. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias, sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VII. Faire une reconnaissance aussi complète qu'il sera possible des constructions dites *pélasgiques*, en Épire et en Albanie, et déterminer ce que l'étude de ces monuments ajoute aux notions antérieurement acquises sur le même sujet.

VIII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

IX. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?).

existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicétas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B, de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

X. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

XI. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes et si le dialecte attique s'y était altéré autant que le laisse croire le témoignage de Xénophon.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843).

XII. Étude historique et topographique sur le temple d'Apollon Carnéen, près de Messène, sur le culte et sur les mystères d'Andanie, d'après l'importante inscription trouvée en 1859 à Constantino, qui contient le programme des rites à observer dans les mystères.

Voir le journal grec le Φιλόπατρις du 29 novembre 1858 et du 5 janvier 1859; — les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1859, t. III, p. 21; — *Die Mysterieninschrift aus Andania*, von Hermann Sauppe; Göttingen, 1860; — A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, t. III, additions, p. 492.

XIII. Exposer la constitution du clergé grec aux divers degrés de sa hiérarchie; le rapprocher de la hiérarchie latine; indiquer les noms grecs de chacun des membres du clergé dans les paroisses et les couvents, leurs attributions spéciales; nommer et décrire tous les objets qui sont à l'usage de l'Église, qu'on emploie au service des autels, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, diptyques, etc.; en faire la nomenclature et le vocabulaire; en un mot, établir une sorte de lexique du culte grec, avec quelques souvenirs du culte païen, dans la mesure que le sujet comporte.

Consulter sur cette matière l'opuscule d'Edw. de Muralt, *Lexicon der morgenländischen Kirche* (Leipzig, 1838).

XIV. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École:

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il sera possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes, jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété. Il est également recommandé aux membres de l'École de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement, dans des rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le Directeur, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1873, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Molinier (Auguste-Marie-Louis-Émile);
De Lasteyrie du Saillant (Robert-Charles);
Hervieu (Henri-Ernest-Victor);
Richard (Jules-Constant-Félix-Marie);
Rivain (Camille);
Bonnassieux (Louis-Jean-Pierre-Marie);
De Chanteau (Augustin-François);

MM. Barbaud (Louis-Gabriel);
Pasquier (Étienne-Félix-Charles);
Robert (Eulice-Léonard-Léon);
Tempier (Benoît);
Du Chêne (Arthur-Alexandre-Arnaud).

Est nommé *archiviste paléographe* hors rang;
M. Dufour (Théophile-André).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. LE COMTE ARTHUR BEUGNOT,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

En remplissant pour la première fois le devoir, imposé au secrétaire perpétuel, de rendre hommage aux membres que l'Académie vient à perdre, je ne puis m'empêcher de remarquer combien la mort semble porter défi à nos usages et les convaincre d'impuissance. Une année ne s'est point écoulée depuis notre dernière séance solennelle, et déjà trois de nos plus éminents confrères ont été enlevés à notre compagnie : Emmanuel de Rougé, le savant égyptologue, le digne successeur de Champollion; Stanislas Julien, en qui l'Europe entière saluait un maître dans les secrets de la langue et de la littérature chinoise; Vitet, dont les connaissances en fait d'art et d'antiquités nationales se relevaient d'un goût si délicat et si pur! Et combien d'autres qui naguère encore siégeaient parmi nous, animant nos discussions par leur parole, les éclairant de leurs lumières, attendent toujours qu'un hommage légitime soit rendu à leur mémoire[1]?

[1] Raoul-Rochette, Charles Lenormant, le marquis de La Borde, Texier, qui

Entre tant d'hommes dont les noms seuls emportent après eux leur louange, il y en a un qui m'était désigné par le choix même de mon vénéré prédécesseur. M. Guigniaut, dont vous regrettez la présence à cette place, mais qu'au moins vous êtes heureux de retrouver dans notre compagnie à côté d'un plus ancien secrétaire perpétuel, de notre cher et éminent doyen M. Naudet, se proposait de faire devant vous l'éloge de M. le comte Beugnot. En lui succédant dans cette tâche, je m'acquitte d'une double dette et envers lui et envers le confrère que nous avons perdu.

Auguste-Arthur Beugnot naquit à Bar-sur-Aube le 18 mars 1797. Il était fils aîné de Jacques-Claude Beugnot, membre de la première législative, comte de l'Empire, ministre sous la première Restauration, qui s'est peint lui-même en traits si vifs dans les trop rares fragments de ses mémoires publiés par ses petits-fils. Le nom de Claude Beugnot avait failli s'éteindre en sa personne. Trois ou quatre ans avant la naissance de son fils aîné, il avait été enfermé à la Conciergerie; il en avait vu sortir, pour aller à la mort, les Girondins, Mme Roland, Bailly, et tant d'autres de ses anciens collègues qui n'étaient pas plus compromis que lui-même. Dans cette prison terrible où l'on ne venait que pour être conduit au tribunal

se sont fait un nom si estimé dans l'archéologie; Dureau de la Malle, Philippe Le Bas, Berger de Xivrey, Dehèque, dans la science des antiquités grecques ou latines; Langlois, Munk, Reinaud, Caussin de Perceval, dans la littérature orientale; Magnin, Ampère, Mérimée, Villemain, dans la critique littéraire; Beugnot, Huillard-Bréholles et de Cherrier, dans l'histoire des institutions ou des révolutions du moyen âge; Biot le fils, Biot le père; sans parler des associés étrangers signalés au choix de l'Académie par une réputation européenne : Wilson, Grimm, Cureton, Gerhard, Bœckh, Peyron, Welcker! J'en ai omis plus d'un, et si nous remontions jusqu'à l'ancienne Académie, nous trouverions que le savant dont le livre populaire sur la Grèce n'est que le moindre titre au souvenir de la postérité, le prince de la numismatique et de l'épigraphie appliquées à l'histoire, celui qui, dès 1750, ouvrait la voie à ce déchiffrement des vieilles archives de l'Orient, dont la lecture est la merveille de l'érudition au siècle où nous sommes, l'illustre abbé Barthélemy n'a pas reçu le tribut d'éloges dû à ses grands travaux.

et de là à l'échafaud, il était resté trois ou quatre mois; il y était resté comme inconnu, envoyé on ne sait par qui, reçu on ne sait comment : le livre d'écrou n'en avait pas gardé trace; et quand il fut découvert, le dévouement de sa femme et un invisible protecteur le firent passer, le jour même, à la Force, d'où le tira enfin le 9 thermidor. Lorsque vint au monde l'aîné de ses fils, un astre nouveau brillait à l'horizon, l'astre du jeune général qui préludait, par ses victoires en Italie, au renversement du Directoire et à l'établissement du Consulat et de l'Empire. Claude Beugnot s'attacha de bonne heure à la fortune de Napoléon Bonaparte et grandit avec elle. Chargé par le ministre de l'intérieur, Lucien, de l'organisation des préfectures et nommé lui-même préfet de la Seine-Inférieure, il devint conseiller d'État, puis ministre des finances du royaume de Westphalie, puis administrateur du grand-duché de Berg, quand cette autre principauté de création impériale passa de Murat, devenu roi de Naples, au fils du roi de Hollande. La chute de tous ces États avec l'Empire ne le renversa point. Dès l'abdication de Fontainebleau, il est chargé des affaires de l'intérieur dans le gouvernement provisoire; on le voit ensuite directeur général de la police, l'auteur du préambule et l'un des rédacteurs de la Charte, ministre de la marine pendant la première Restauration. Lorsque l'Empereur revient de l'île d'Elbe, il suit Louis XVIII à Gand. Lorsque le roi revient de Gand, il cesse d'être ministre, mais il est nommé directeur général des postes : situation moindre qu'il n'avait droit de l'espérer, et que de plus il ne garda pas longtemps. Quoiqu'il eût de l'esprit pour lui et pour les autres [1], à cause de cela

[1] Le mot du comte d'Artois, rentrant à Paris : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, c'est le comte Beugnot qui le fit. La résolution héroïque de Louis XVIII déclarant, quand les Prussiens voulaient faire sauter le pont d'Iéna, « qu'il s'y ferait porter pour sauter de compagnie, » c'est lui qui la trouva. (*Mémoires du comte Beugnot*, t. II, p. 130 et 356-358.)

peut-être, il déplut. Il se retourna vers les assemblées publiques. Il fut député. Il finit par être pair de France; mais cette dignité, qu'il attendait de Louis XVIII, il ne la tint que de Charles X (27 janvier 1830), et la révolution de Juillet supprima les pairs nommés par Charles X. Il mourut sans en avoir reçu, sans en vouloir aucune réparation.

C'est au milieu de ces vicissitudes que se passèrent l'enfance et la jeunesse d'Arthur Beugnot. Il ne suivit son père ni dans le royaume de Westphalie, ni dans le duché de Berg. Il était alors avec son frère au lycée Impérial et n'allait en Allemagne que dans le temps des vacances. Il se destinait à la carrière des armes : la chute de l'Empire le tourna vers le droit. Avocat à la cour royale, il plaida plusieurs fois aux assises, il plaida même devant la cour des pairs dans l'affaire de la conspiration du 19 août 1820, et il sut faire acquitter son client[1] (1821); mais cette année même s'éveilla en lui une vocation qui, sans le faire renoncer à ses études, en changea la direction et le caractère.

Ce qui a fait passer Arthur Beugnot de la vie d'avocat à celle de savant, ce sont nos concours; et aucun exemple ne sert mieux à prouver l'influence de cette institution, non pas seulement pour faire produire d'utiles travaux, mais pour susciter des travailleurs qui, à leur tour, deviennent des maîtres.

En 1818, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait mis au concours cette question :

Examiner quel était, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et montrer quels étaient à la fin de son règne les effets des institutions de ce prince.

Le prix fut partagé en 1821 entre M. Arthur Beugnot,

[1] Thévenin, ex-capitaine dans la 1re légion de la Seine, accusé d'avoir connu et de n'avoir pas révélé le complot.

avocat à Paris, et M. Mignet, avocat à Aix, — deux noms destinés à se retrouver dans cette enceinte.

La même année (1821), l'Académie avait proposé cette autre question :

Examiner quel fut, en France, en Espagne et en Italie, l'état des Juifs sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature depuis le commencement du ve siècle jusqu'à la fin du xvie.

M. Beugnot concourut encore; mais cette fois il n'obtint qu'une seconde mention (1822). Ce demi-succès à Paris fut compensé par un plein succès à Strasbourg en 1824. La Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg ayant mis au concours cette question : *Quels sont les moyens les plus propres à faire jouir la population israélite de l'Alsace des bienfaits de la civilisation ?* M. Beugnot fut couronné. Il y était préparé par son précédent mémoire, qu'il venait de publier cette année même [1]. Ces recherches sur les grands usuriers du moyen âge, et même un peu des temps qui ont suivi, lui avaient fait étudier à fond la question du prêt. Aussi lorsque postérieurement l'Académie du Gard proposa ce sujet : *Des banques de prêts sur gage et de leurs inconvénients,* il lui envoya un mémoire qui retraçait, avec une grande lucidité, l'histoire des monts-de-piété; et l'Académie du Gard, appréciant tout ce qu'il y avait de clarté et de méthode dans ce travail, lui décerna le prix, tout en faisant des réserves sur les conclusions (1829).

Ces récompenses obtenues en province ne lui ôtaient pas le désir de retrouver à Paris les succès qui avaient couronné ses premiers efforts. En 1831, l'Académie ayant proposé pour sujet de prix : l'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, il concourut et fut vainqueur (1832). Cette année même,

[1] La question était tout actuelle et bornée à un seul pays. La race des Juifs n'est pas flattée dans ce mémoire. L'auteur y retrace avec d'autant moins de ménagements ses misères morales qu'il a le désir sincère d'y remédier. Ce mémoire est resté manuscrit.

et sans attendre qu'il eût publié son ouvrage, notre compagnie l'admettait dans son sein en remplacement de M. Thurot.

Les deux ouvrages que M. Beugnot avait fait paraître : les *Institutions de saint Louis* et les *Juifs d'Occident*, étaient déjà des titres sérieux au choix de l'Académie, et l'on y peut joindre un petit livre qu'il avait fait imprimer, sans le mettre à la disposition du public, livre où se produisait encore cette double empreinte du juriste et de l'érudit, qui est la marque de ses œuvres. Je veux parler de sa *Dissertation sur les cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence.* Il l'avait publiée l'année même où paraissaient les *Antiquités du droit germanique* de Grimm, grand et bel ouvrage qui inspira un des livres les plus poétiques de M. Michelet[1].

Quant aux *Institutions de saint Louis* et aux *Juifs d'Occident*, je puis me dispenser d'en parler longuement; car, au temps même de leur publication, ils ont été jugés et appréciés à leur valeur dans le *Journal des Savants* par un de nos anciens secrétaires perpétuels, bien plus autorisé que moi en toute matière, le savant Daunou.

En mettant au concours les *Institutions du règne de saint Louis*, l'Académie n'avait pas été, on le peut croire, insensible à l'idée d'attirer l'attention du public sur le plus beau règne de la vieille dynastie qui venait de rentrer, apportant la Charte à la France; et l'on a le droit de supposer aussi que c'était une des choses qui y avaient attiré le fils du comte Beugnot. Le jeune auteur avait à retracer un système d'institutions et de lois avec lequel la Révolution avait rompu pour toujours; mais il retrouvait dans la législation de saint Louis un premier effort pour substituer au droit féodal un droit nouveau; il y trouvait surtout cet esprit d'égalité, cet ardent amour de

[1] *Origines du droit français, cherchées dans les symboles et les formules du droit universel.* M. Michelet a cité dans son introduction M. Beugnot comme ayant le premier en France abordé ce curieux sujet.

la justice qui doit être l'âme de toute législation parfaite, et il comptait sur cet attrait pour triompher de l'indifférence du public à l'égard des choses d'un autre temps[1].

Il y aurait plus d'une chose à reprendre dans ces débuts du jeune savant, au point de vue soit de la critique des textes, soit de l'appréciation des faits. M. Beugnot se trompe sur le caractère du livre appelé les *Établissements de saint Louis.* Ce n'est pas une espèce de code rédigé par ordre du roi et confirmé, comme le dit un manuscrit, «en plein parlement par les barons du royaume.» C'est un recueil où les ordonnances de saint Louis et les coutumes du temps ont été rassemblées, je ne peux pas dire mises en ordre, par quelque savant clerc de son époque. Saint Louis est-il plus sûrement l'auteur de la Pragmatique sanction qui porte son nom? M. Beugnot

[1] «Je me confie, dit-il au début de son introduction, dans l'intérêt que présente le sujet proposé par l'Académie. On ne court pas risque d'ennuyer en parlant de saint Louis; celui-là ne serait pas Français qui ne s'arrêterait pas avec une religieuse complaisance sur ce que nous a laissé ce prince, que beaucoup de voix éloquentes ont célébré, et qui ne paraît nulle part aussi étonnant que dans les détails de son administration.» (*Essai sur les institutions de saint Louis*, p. 2.) — Après un rapide tableau des progrès de la féodalité jusqu'à saint Louis, il montre comment le saint roi, sans violer le droit qu'il trouvait établi, tenta de revenir sur ce qu'on pouvait plus justement regarder comme une usurpation du passé, en s'attaquant au régime féodal. Les franchises communales venaient de rencontrer des protecteurs dans les rois : les libertés de la nation seraient-elles désormais liées au progrès de la royauté? Cette question historique se rattachait, en quelque sorte, à la question politique mise à l'ordre du jour par le régime de la Charte. M. Beugnot y touche dans son chapitre du *Pouvoir législatif.* Il définit l'état du gouvernement à l'avénement de saint Louis, et veut prouver que le saint roi eut l'intention d'établir «le gouvernement représentatif populaire, — non pas brusquement, mais avec prudence et en s'efforçant de l'approprier à la situation des esprits.» Conclusion où l'auteur paraît un peu trop dominé par la pensée de donner saint Louis pour ancêtre à la Charte. C'était attribuer une portée trop générale aux formules de quelques ordonnances *de magno nostrorum et prudentium consilio.* Daunou a justement signalé ce qu'il y avait de téméraire dans cette argumentation. Saint Louis ne manqua jamais de consulter ceux qui pouvaient l'éclairer le plus dans la rédaction de ses lois, mais il n'eut pas la pensée de les soumettre à l'approbation d'un conseil régulier de la nation.

l'a dit encore, et son opinion, qui était alors fort répandue, a rencontré des adversaires dont les objections sont considérables. Ce n'est pas, comme plusieurs l'ont dit, que cette Pragmatique n'ait pas eu alors de raison d'être; que les abus auxquels elle veut parer soient d'un temps postérieur à saint Louis. Ils étaient bien aussi de son temps, et saint Louis n'était pas d'humeur à les souffrir. Saint Louis aurait donc pu faire la Pragmatique; mais l'a-t-il faite? S'il l'avait faite, comment la trace n'en serait-elle pas restée dans l'histoire du temps? Comment n'en eût-on pas trouvé les préliminaires dans ses rapports avec le Saint-Siége? Aurait-il rompu si durement avec lui sans aucun essai d'arrangement préalable? Ce n'était pas assurément sa manière d'agir envers personne, et l'exception serait plus qu'étrange ici. Mais, la chose faite, serait-elle restée dans l'ombre jusqu'au milieu du xve siècle, lorsque tant de circonstances auraient dû faire qu'on s'en appuyât? Si la Pragmatique eût existé, Philippe le Bel aurait-il négligé de l'invoquer dans sa lutte contre Boniface VIII? Les auteurs gallicans du xive siècle l'auraient-ils laissée dormir pendant les troubles du schisme d'Avignon? Charles VII, en publiant la sienne à Bourges, aurait-il omis d'alléguer l'exemple du saint roi? La Pragmatique de saint Louis n'est citée pour la première fois qu'après celle de Charles VII. On peut donc déjà, sans crainte de se tromper, affirmer que, si ancienne qu'on la dise alors, elle n'a été faite qu'après Charles VII ou de son temps; et l'examen du texte même trahit la main du faussaire : rien, ni dans l'intitulé ni dans la teneur de la pièce, n'est du style de saint Louis.

Parmi les actes de saint Louis, il y en a deux que M. Beugnot a particulièrement blâmés : les croisades et le traité de 1259, qui restitua au roi Henri III une partie des provinces confisquées par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre. Pour les croisades, il y aurait à distinguer peut-être entre la pre-

mière et la deuxième, et dans la première, entre les raisons qui l'ont fait entreprendre et les fautes qui l'ont fait échouer. Quant au traité avec le roi d'Angleterre, qu'il réprouve comme contraire au droit, à la politique et aux vœux des Français, Mably était d'autre opinion, au moins sur les deux premiers points, et Daunou l'approuve. Sans doute saint Louis pouvait garder les provinces confisquées sur Jean-sans-Terre par son aïeul. Elles lui appartenaient par droit de justice et par droit de conquête. Mais il estima, au point de vue légal, que le droit strict pouvait toucher à l'injustice, et il était fondé à croire qu'au point de vue politique le désintéressement n'est que de l'intérêt bien entendu. L'Angleterre était hors d'état, sans doute, de lui reprendre les provinces confisquées; mais, tant qu'elles restaient à la France, les deux nations ne pouvaient que s'épier d'un œil ennemi : l'une pour tenter, l'autre pour éviter la revanche. Une paix semblable n'est pas la paix, mais une trêve dans la guerre. Saint Louis croyait que le plus grand bien pour les peuples était la paix, et la sécurité dans la paix; et, pour l'assurer à son royaume, il n'hésita point à faire un sacrifice : sacrifice dont il ne tarda pas à retirer les avantages non-seulement par l'affermissement de cette paix qu'il avait en vue, mais par l'influence que cette générosité lui valut comme par surcroît, et en Angleterre et dans le reste du monde. Ce roi, qui cédait des provinces, fit de la France l'arbitre de l'Europe, et lui assura entre tous les peuples une prépondérance que n'ont pu lui donner les conquêtes de Louis XIV et de Napoléon. C'est là la vraie, la grande politique; mais, pour la concevoir, il faut être un saint Louis; et les saint Louis, dans tous les temps, ont été rares chez nous comme chez les autres.

Les *Institutions de saint Louis* avaient conduit M. Beugnot à étudier les principes du droit au moyen âge dans la forme que le XIIIe siècle lui avait donnée. Les *Juifs d'Occident* le ra-

menèrent à une étude de ce droit sur un point plus spécial, mais dans une période plus large. La législation à leur égard consistait surtout à les mettre hors la loi. C'est un étrange et douloureux spectacle que celui de cette antique race se retrouvant partout et partout hors du droit commun, dispersée au milieu d'une société qui ne pouvait ni la souffrir ni se passer d'elle; chassée, rappelée, chassée encore, pour être de nouveau accueillie, parce qu'elle avait ce qui manquait le plus aux autres, ce qui pourtant fait la force et le lien des nations : le secret du commerce. M. Beugnot a décrit ces vicissitudes de l'état des Juifs en les suivant dans les divers pays, et l'on conçoit l'impression que ce tableau répété des mêmes persécutions dut exercer sur son âme. Il en vient à détourner les yeux de saint Louis lui-même, et à dire : « C'est un caractère difficile à peindre que celui de saint Louis, parce qu'il offre de trop grandes oppositions; heureusement cette tâche ne nous est pas imposée. »

L'Académie n'avait pas seulement prescrit aux concurrents un tableau de l'état civil des Juifs, du ve au xvie siècle : elle avait demandé l'histoire de leur commerce, de leur littérature, questions liées d'ailleurs à celle de leur état civil. Sans pays à eux, errants de contrée en contrée, ils apprenaient à connaître les ressources et les besoins de chaque région; et les échanges que cette situation commandait, c'étaient eux qui pouvaient le mieux s'en faire les intermédiaires, à leur profit et à celui des autres. Leur dispersion même créait entre ceux qui pouvaient être plus sédentaires des correspondances qui leur servaient à la même fin. La persécution leur avait fait rechercher la richesse sous la forme la plus facile à cacher et à emporter avec soi : l'or. Ils étaient devenus les principaux détenteurs de ce précieux métal au moyen âge, les principaux trafiquants de ce commerce qu'on appelle l'usure, servis en cela, outre la cause que je viens de dire, par cette

circonstance qu'ils devaient être (ils ne le furent pas toujours) sans rivaux parmi les chrétiens. C'est ce caractère d'usurier qui contribua à les faire persécuter au moyen âge; et c'est la persécution qui les rendit plus usuriers encore, le loyer de l'argent étant en raison des risques, et les risques s'accroissant avec les rigueurs de la persécution. C'est par là que la question du commerce chez les Juifs se lie surtout à celle de leur état civil. Quant à leur littérature, elle dut se ressentir aussi des alternatives de calme et d'agitation qu'on peut marquer dans leur histoire. Ici la connaissance de la langue faisait défaut à M. Beugnot; mais Daunou lui rend ce témoignage que, sans posséder l'hébreu, il a tiré un excellent parti des matériaux dont il pouvait se servir, et que sa critique, sa méthode lumineuse, ont su faire ressortir dans son tableau les grands traits du sujet.

L'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident,* qui avait fait admettre M. Beugnot dans notre compagnie, alors que son mémoire n'était encore connu que de ses juges, devait justifier pleinement aux yeux du public les suffrages qui lui furent donnés; mais ailleurs ce livre eut une tout autre fortune que le mémoire. Le mémoire avait fait entrer son auteur à l'Institut, le livre fut mis à l'*Index*. Les nouveaux juges trouvèrent peut-être que l'auteur accordait au polythéisme un bien grand rôle dans l'éducation de l'esprit humain, qu'il lui donnait une bien large part à la grandeur de Rome. Lorsqu'il montrait les traditions religieuses si intimement unies aux institutions politiques dans l'empire, on pouvait se demander si ce n'était pas justifier la persécution des empereurs; et l'on avait au moins le droit de trouver un peu vif le mot qui lui échappe, quand, retraçant les efforts de Dioclétien pour arrêter, par ses réformes, la décadence de l'empire, il ajoute : «Cependant Dioclétien poursuivait le mal là où il ne se trouvait point tout entier. La *plaie* de l'ancienne société était le

christianisme, et Dioclétien n'avait, pas plus que ses prédécesseurs, moyen de la guérir. » Le fond de sa pensée n'était point douteux pourtant. Nul n'aurait pu, de bonne foi, l'accuser de vouloir que l'empire guérît de ce mal-là. Mais voici Constantin : le malentendu ne va-t-il pas se dissiper? Je crains que ce n'ait été le sujet d'un plus grand étonnement chez les juges. On était habitué à voir dans la défaite de Maxence, non pas seulement le triomphe du christianisme, mais la destruction du paganisme dans l'empire; on datait volontiers ces deux choses de l'édit de Milan. On n'imaginait pas que l'empereur, qui convoqua le concile de Nicée, eût pu porter le titre de grand pontife. On se figurait encore moins que la religion païenne retînt la même place dans l'empire sous ses fils; qu'elle fût toujours la religion de l'État; que Julien l'Apostat n'eût pas eu à la rétablir et qu'elle fût restée debout à sa chute; qu'elle n'eût été vraiment répudiée qu'à partir de Gratien; qu'elle eût survécu dans ses exercices, sinon dans ses honneurs et dans ses droits, même à Théodose. Je ne dis pas qu'il n'y ait point une certaine exagération dans cette façon de mettre en relief la politique impériale, ayant la tolérance pour principe et la liberté de conscience pour résultat. Toute monnaie associant les signes du paganisme à l'image des empereurs n'est pas un acte de foi des princes, ni même une preuve qu'ils aient voulu couvrir l'ancienne religion de leur nom et de leur patronage. Si le paganisme ne fut pas détruit plus tôt, cela ne dépendit pas absolument de leur bonne volonté. Mais enfin il y a, parmi les arguments de cette thèse, des faits qu'on n'a pas le droit de révoquer en doute. M. Beugnot n'a point seulement recours aux témoignages intéressés des païens et des chrétiens engagés dans la lutte, controverse d'où, d'ailleurs, peut jaillir aussi la lumière. Il s'appuie des monuments encore subsistants. Déjà les grands recueils d'inscriptions lui fournissaient une ample moisson de preuves à l'appui de cette

survivance en quelque sorte officielle du paganisme. Combien n'en aurait-il pas trouvé d'autres dans les textes nouveaux que des recherches incessantes ont mis depuis en la possession du monde savant! Notre confrère le pressentait d'ailleurs. Il savait que, sur un aussi vaste sujet, un premier travail n'est le plus souvent qu'une ébauche. A la première page de son exemplaire corrigé, je lis ces mots écrits de sa main : « Loysel disait que : « les premières éditions ne servaient qu'à « mettre au net les ouvrages des auteurs. » Et lui-même ajoute : « L'impression de ce livre étant presque finie, mon père me dit (c'est bien du vieux comte Beugnot!) : « Tu devrais jeter « tout cela au feu et recommencer! » — M. Beugnot n'a pas recommencé, et personne ne l'a tenté après lui.

L'érudition et la critique de M. Beugnot s'étaient portées successivement vers le moyen âge et vers l'antiquité sous l'impulsion de l'Académie et comme au gré de ses concours; et, quand il entra dans son sein, l'une et l'autre voie lui étaient ouvertes. Mais c'est vers le moyen âge que le portaient ses préférences. C'était le champ de ses premiers succès; et bientôt d'importants travaux y marquèrent sa place parmi les maîtres.

Le comte Beugnot a particulièrement attaché son nom à deux grandes publications entreprises, l'une au sein de notre Académie, l'autre au dehors : les *Historiens des croisades* et les *Olim*, ou anciens registres du parlement de Paris.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, héritière et continuatrice des grands travaux des Bénédictins, voulait y joindre un complément auquel ils avaient pensé eux-mêmes, mais qu'ils n'avaient pu aborder : une édition complète des *Historiens des croisades*, histoire qui, par ses auteurs comme par ses acteurs, est éminemment française : *Gesta Dei per Francos*[1]. Une commission fut nommée pour arrêter le plan

[1] C'est le nom qu'un des chroniqueurs de la première croisade avait donné à son récit, et que Bongars a si justement appliqué au recueil tout entier.

de l'ouvrage, et, dans cette commission, qui comptait Hase, Quatremère, Reinaud, Guérard, le rapporteur choisi par ses confrères fut M. Beugnot (1834).

Dans ce rapport, après avoir rendu hommage au grand travail de Bongars et rappelé le projet des Bénédictins, il trace d'une main ferme le plan de l'édifice. Il le trace avec le sentiment que ni lui ni aucun de ses confrères d'alors n'en verrait l'achèvement, mais avec la foi qu'il serait achevé; et c'est ce qui nous soutient dans nos travaux académiques. Nous ne craignons pas d'entreprendre de grands ouvrages qui soient exposés à demeurer après nous comme des ruines,

> . . . Pendent opera interrupta minæque
> Murorum ingentes,

parce que l'œuvre à laquelle nous travaillons est celle du corps dont nous ne sommes que les membres. Quand notre tâche à nous est accomplie, quand nos forces commencent à défaillir, de plus jeunes sont là, prêts à prendre le flambeau qui échappe à nos mains,

> Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Le rapport de M. Beugnot détermine les trois sections entre lesquelles doit se diviser le recueil : « Historiens occidentaux, Historiens byzantins, Historiens orientaux. » Il indique à quel titre on les peut admettre comme originaux et dans quelles limites de temps on les doit prendre, le mode et l'ordre de leur publication intégralement ou par extrait, le complément qu'il conviendra de chercher à leurs récits dans les documents de toute sorte, lettres, actes publics et privés qui formeront comme une seconde série. Et aujourd'hui, nos commissions de publication marchent d'un pas ferme vers le but qui leur a été marqué dès l'origine. Ce sera l'honneur de la commission dont M. Beugnot a été le rapporteur, d'avoir si sûrement tracé

la route, qu'on n'ait rien eu de mieux à faire que de la suivre sans déviation.

La première commission qui avait proposé le plan s'était elle-même partagé le travail, et la part que M. Beugnot y avait prise est la première qui s'acheva.

La collection, je l'ai dit, devait contenir et les récits et les documents de toute autre sorte. M. Beugnot fut chargé des lois, et il donna une édition des *Assises de Jérusalem,* recueil précieux où l'on ne trouve pas seulement le droit et les coutumes des chrétiens d'outre-mer, mais le tableau le plus fidèle et le plus complet du droit féodal qui a régi l'Europe.

Il y avait chez les chrétiens de Terre Sainte deux chartes ou codes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois [1]. On les gardait avec un soin religieux dans le trésor du Saint-Sépulcre, d'où le nom de *Lettres du Saint-Sépulcre,* qui leur fut donné [2]. Elles y périrent à la prise de Jérusalem par Saladin

[1] A propos de ces chartes, le comte Beugnot fait remarquer avec beaucoup de justesse qu'un peuple qui s'établit dans un pays par la conquête doit éprouver plus qu'un autre le besoin d'écrire ses lois, soit pour se constituer plus fortement en face des peuples envahis, soit pour se défendre lui-même de l'invasion de ses coutumes. C'est ainsi que les barbares n'écrivirent leurs lois qu'après leur établissement sur le sol de l'empire romain. Ainsi firent les croisés après leur établissement dans la Palestine. « Godefroy de Bouillon, dit l'auteur, d'après les conseils du patriarche de Jérusalem, des princes, des barons et des chefs de l'armée, chargea quelques hommes instruits et expérimentés d'interroger des croisés des divers pays de l'Europe sur les usages et les coutumes de leurs pays. Ces commissaires se livrèrent à une enquête approfondie et en consignèrent le résultat dans un livre qu'ils remirent au roi. Godefroy présenta ce projet de code au patriarche et aux chefs de l'armée, et, d'après leur avis, « conceilli de ciaux escris ce que bon li sembla et « en fit assises et usages que l'on deust tenir et maintenir et user ou royaume de « Jérusalem. »

[2] « Chaque assise ou loi, dit M. Beugnot, était écrite séparément en lettres majuscules. La première lettre de chaque loi était enluminée d'or, et les codes portaient la signature et le sceau du roi, du patriarche et du vicomte de Jérusalem. Le coffre qui les renfermait, déposé au Saint-Sépulcre, ne pouvait être ouvert qu'en présence de neuf personnes, à savoir : le roi ou un des grands officiers de la couronne, deux hommes liges du roi, le patriarche ou le prieur du Saint-Sépulcre, deux chanoines, le vicomte de Jérusalem et deux jurés de la cour de bour-

(1187), et, chose singulière, on n'essaya point de les faire revivre dans leur forme consacrée, en telle sorte qu'elles ne sont plus restées qu'en substance dans les livres des commentateurs.

Ce sont les livres de ces commentateurs que La Thaumassière fit paraître pour la première fois dans leur texte français, sous le titre d'*Assises de Jérusalem*, et que l'Académie a publiés d'une manière plus complète et plus correcte en même temps, d'après le fameux manuscrit de Venise, en deux parties : *Assises de la haute cour* et *Assises de la cour des bourgeois*. L'introduction que M. Beugnot a jointe à chacune de ces deux parties, formant deux volumes, ne se borne pas à nous donner l'histoire des textes qu'il publie : c'est en même temps une étude achevée, la première sur le droit féodal en général et sur le caractère particulier qu'il reçut dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre[1]; la deuxième, sur le régime municipal en Europe avant la première croisade et sur les développements qu'il prit dans la Terre Sainte, par suite du mélange

geois. — Chose étrange et bien contraire à nos usages : la loi pour nous n'existe que quand elle a été promulguée; elle n'est applicable qu'après qu'elle a été placée sous les yeux de tout le monde; chose étrange et bien contraire à nos usages, mais conforme à l'esprit du temps. Tout en fixant la loi par écrit, on ne voulait rien ôter aux formes reçues qui étaient d'être régi par la coutume, et ce n'était pas dans un moment et dans un lieu où la féodalité avait, en raison des périls de la situation, à se constituer avec plus de vigueur, que l'on pouvait laisser la justice seigneuriale livrée à l'examen, j'allais dire à l'empire des juristes et des clercs. La loi restait donc, je ne dis pas ensevelie dans le Saint-Sépulcre, car elle était vivante, et plus d'une fois l'arche qui la contenait s'ouvrit, pour qu'on la modifiât; mais elle ne se produisait au dehors que sous la forme de coutumes établies. »

[1] L'auteur y montre le premier réveil de la jurisprudence en Europe, et les développements remarquables qu'elle prit entre les mains des plus grands seigneurs se faisant jurisconsultes dans nos établissements d'outre-mer, et il s'étend avec quelque détail sur plusieurs de ces nobles légistes : Philippe de Navarre (il en a publié une notice particulière du plus grand intérêt dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re série, t. II, p. 1, 1840-1841), Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, Jacques d'Ibelin, Geoffroy Le Tort.

de toutes les classes, nobles, bourgeois, paysans même, opéré durant la guerre et entretenu depuis l'occupation[1].

En même temps que le comte Beugnot publiait, au nom de l'Académie, les deux volumes des *Assises de Jérusalem* (1841-1843), il donnait, dans le recueil des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France,* les *Olim du Parlement.* C'est lui qui, en 1838, dans un rapport au Ministre de l'instruction publique, avait signalé l'intérêt qu'il y avait à mettre au jour ces anciens registres, et il en avait trop bien montré l'importance pour que, la résolution de les publier étant prise, ce ne fût pas lui qui en demeurât chargé.

Les limites imposées à cette notice ne me permettent pas de m'arrêter, comme il conviendrait, à ces monuments vénérables où l'on retrouve les plus anciens actes du parlement de Paris, je ne dis pas ses origines; mais la publication même de ces registres offrait à M. Beugnot l'occasion de remonter à ces origines. Il ne les recherche ni dans les forêts de la Germanie, ni dans l'entourage de Clovis, ni dans les institutions de Charlemagne. Sans remonter au delà de la troisième race, il les trouve dans les premiers développements et dans les usages de la féodalité[2].

[1] Il y marque aussi les traits particuliers du droit civil et criminel qui florissait en ces contrées et signale la remise en vigueur de l'esclavage au profit non-seulement des seigneurs, mais de ces bourgeois fils de serfs.

[2] Les rois de la troisième dynastie avaient une double juridiction comme seigneurs terriens sur leurs vassaux, comme suzerains sur les grands barons. Ils exerçaient la première par leurs officiers, la deuxième par eux-mêmes avec le concours des grands vassaux; mais ceux-ci s'abstenant de venir, le prince y suppléait par ses conseillers clercs et par les grands officiers de sa maison, et c'est ce conseil du roi qui, établi sur une plus large base après l'institution des bailliages par Philippe-Auguste, tenu et constitué plus régulièrement par saint Louis, mieux défini dans ses attributions et fixé, en 1302, par Philippe le Bel, devint le Parlement. Le comte Beugnot fait voir par quelle complicité d'intérêt la royauté et le parlement, ainsi formé de sa main, avaient mutuellement travaillé à l'extension de leurs prérogatives aux dépens de la féodalité, jusqu'au jour où, celle-ci n'étant plus à craindre, le conflit commença, comme de puissance à puissance, entre le

Quant aux registres dont il s'agit, il y en avait sept appelés *Olim*, du mot qui, commençant le premier, servit jadis à le désigner, et qui finit par s'appliquer à tous : le mot *Olim* rappelant assez bien par lui-même des monuments d'un passé reculé. De ces sept registres, quatre sont restés, un cinquième existait encore au XVIe siècle, et il nous a été presque rendu de nos jours par un travail de restitution dont l'histoire naturelle nous avait seule donné l'exemple dans l'étude des fossiles. L'auteur de cette restitution nous appartient. Ce Georges Cuvier de la paléographie, tout le monde l'a nommé, c'est M. Léopold Delisle. Ces registres contenaient-ils les premiers actes du parlement? Non : le premier qu'on y trouve est de 1254, et il y en a d'une époque antérieure, indiqués et conservés même textuellement au Trésor des chartes. Aussi le comte Beugnot a-t-il cru que notre recueil n'avait pas eu d'abord de caractère officiel[1]. Mais son opinion, si bien dé-

pouvoir royal et la cour qui, dans le principe, était son instrument. C'est alors que, pour mieux défendre son droit de contrôle sur le pouvoir royal, se produisit du côté du parlement la prétention de remonter aux origines mêmes de la nation et au delà. La royauté aurait eu beaucoup à dire là-dessus, mais c'étaient les parlementaires qui écrivaient l'histoire. Dégagée de pareils intérêts, la critique de nos jours pouvait être plus sûre d'elle-même, et c'est guidé par elle que le comte Beugnot réduit à des termes plus modestes les origines du parlement.

[1] Il montre que dans les premiers temps les jugements dont on voulait prendre acte étaient constatés par le *record* ou témoignage du juge; et aurait-on recouru au record, s'il y avait eu un registre officiel dont il eût suffi de tirer un extrait? Le registre et le record sont à ses yeux deux formes de constatation qui s'excluent. Or, il y a des traces de record dans la deuxième partie du premier volume. Cette raison, et la liberté d'allures qu'il trouve d'ailleurs dans ce premier registre, lui font croire qu'il eut un caractère tout privé; et il explique comment il aurait pu être ainsi librement entrepris. Le nombre des procès allait croissant, les affaires sur lesquelles une enquête était ordonnée étaient jugées sur le procès-verbal de l'enquête, et ces procès-verbaux (*inquestæ*) étaient gardés au trésor de la Sainte-Chapelle. Il était naturel que les conservateurs des procès-verbaux aient écrit au bas la sentence intervenue, et cet usage put s'étendre aux arrêts sans plaidoiries (*arrestationes*). C'est de là que Jean de Montluçon, rédacteur du premier volume des *Olim*, aurait tiré, selon M. Beugnot, l'idée de son recueil.

duite qu'elle soit, n'est plus acceptée aujourd'hui. L'année 1254, date du premier acte enregistré, n'est pas une année comme une autre dans la suite du règne de saint Louis. C'est le moment où le saint roi, de retour de la croisade, porta tous ses soins vers l'administration de la justice. C'est la date de sa grande ordonnance sur les devoirs et les obligations des baillis. À partir de ce moment, le parlement est plus régulièrement convoqué, trois ou quatre fois par an, au temps des grandes fêtes; la procédure écrite se développe, et la cour dut chercher un moyen de retrouver plus facilement ses arrêts. Le procédé le plus simple était d'en tenir registre : ce moyen était indiqué au parlement par les usages de la chancellerie, et il y devait être amené d'autant plus naturellement que ses clercs étaient en même temps les clercs de la chancellerie.

Cette manière de voir ne fait que donner plus de relief à l'ouvrage du comte Beugnot, et lui-même a relevé son travail d'éditeur par des études qui nous font mieux entrer dans l'esprit de ces vieux documents et qui nous aident à les comprendre dans le détail [1].

Dans le cours de cette importante publication qui l'occupa dix ans (1839-1848), le comte Beugnot avait fait paraître plusieurs morceaux sur le droit au moyen âge. En 1838, il insérait dans la *Revue française* plusieurs articles sur l'*Origine et les développements des municipalités rurales en France;* car ce serait une erreur de croire que les campagnes furent absolument privées de ces franchises dont les villes closes étaient plus généralement investies. En 1842 il faisait paraître, dans

[1] D'abord de savantes introductions où l'on trouve exposés, avec l'histoire des origines du parlement et de la cour des pairs, l'ensemble du système judiciaire de la France pendant le XIIIe siècle, et les réformes qu'y apporta Philippe le Bel; puis des notes, dont plusieurs sont de véritables dissertations sur les points les plus difficiles de ce grave sujet.

la précieuse collection de la *Société de l'histoire de France,* une nouvelle édition du livre de Beaumanoir sur les *Coutumes de Beauvoisis.*

La notice sur Beaumanoir, qu'il a placée en tête du volume, n'a pas seulement pour objet de faire connaître son auteur. Dans l'introduction aux *Assises de Jérusalem,* il avait étudié le droit féodal sous sa forme la plus pure; ici il montre comment, en face du droit féodal qui s'altère et du droit canonique toujours debout, le droit coutumier s'élève non sans s'aider du droit romain qui reparaît. Le livre de Beaumanoir qui, par son titre, se borne aux coutumes de Beauvoisis, s'étend par sa teneur et par l'intention déclarée de l'auteur lui-même aux coutumes de la France tout entière. J'ai dit que le droit coutumier trouva un auxiliaire dans le droit romain. Mais Beaumanoir s'inspira plutôt de ce qui est le véritable esprit du droit romain : le droit naturel. On retrouve en lui, comme le remarque M. Beugnot, cette pensée lumineuse qu'il existait dans les coutumes variées des principes communs, et qu'en prenant pour guide le droit naturel on les devait retrouver. Ce fut donc lui, selon l'expression de Loysel rappelée par notre confrère, qui «rompit la glace» et ouvrit le chemin, c'est-à-dire qui apprit aux Français qu'ils possédaient, en dehors du droit romain et du droit canon, une législation vraiment nationale, capable de vivre par elle-même; législation nationale et populaire en même temps, car c'est le peuple qui fait la coutume. La coutume, en effet, selon Beaumanoir, n'est pas une chose purement d'usage, elle est coutume : 1° quand elle est générale dans toute la comté; 2° quand elle est approuvée par jugement, ce qui suppose une première adhésion du pays avant qu'elle entre dans le domaine de la justice. A ce titre donc, on peut dire avec M. Beugnot que, dans le droit coutumier, le peuple a été son propre législateur (p. 66).

Le travail du comte Beugnot a surtout porté sur le moyen âge, et dans le moyen âge sur le XIIIe siècle, qui en est l'apogée et en même temps un des grands siècles de l'histoire. Les siècles, en effet, ne se doivent pas mesurer au degré de civilisation où ils sont arrivés; car à ce compte le dernier serait trop facilement le premier, et il n'y aurait qu'à prendre le contre-pied de cette pensée d'Horace :

> Ætas parentum, pejor avis, tulit
> Nos nequiores, mox daturos
> Progeniem vitiosiorem[1].

Ils se mesurent non à la somme de résultats qu'ils ont recueillie, mais à ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour l'accroître. Or, il n'y a pas beaucoup de siècles dans l'histoire comme celui qui a compté Philippe-Auguste et saint Louis, Innocent III et Frédéric II, Roger Bacon, Albert le Grand et saint Thomas, Ville-Hardouin et Joinville, et ces artistes dont les noms ne sont pas restés dans la mémoire du peuple, mais dont les œuvres font encore la merveille de nos villes. Le siècle qui a bâti la Sainte-Chapelle ne le cède pas en tout point à celui qui a failli la brûler.

M. Beugnot s'est donc confiné dans ce temps-là avec une prédilection marquée. Il commence par les *Établissements de saint Louis,* il continue par des recherches particulières sur l'*État des Juifs.* Il revient ensuite, par des études plus approfondies, à mesure que sa science se mûrit davantage, sur ce qui est le fond des institutions du moyen âge et sur la forme qu'elles ont prise à cette époque. Il y revient par les *Assises de Jérusalem,* où il envisage le droit féodal dans sa pureté; par les *Olim,* où il le montre comme il est devenu dans la pratique; par sa *Notice sur Beaumanoir,* où il fait voir le droit coutumier

[1] *Od. III*, VI, 46.

se rédigeant et prenant, en face des droits plus anciens, une place que les successeurs de Beaumanoir sauront agrandir aux siècles suivants. Je n'entends pas rejeter au second plan, quant au mérite, son *Histoire du paganisme en Occident :* c'est un livre d'une grande valeur, et, le sujet n'ayant pas été repris, le nom de notre confrère s'y trouve comme nécessairement rattaché. On peut dire toutefois que c'est un épisode dans sa vie de savant[1]; tandis que le moyen âge ne cesse pas de lui fournir de nouveaux sujets d'études. Citons encore ses mémoires sur les *Anciennes coutumes d'Alais*[2], sur l'*Arrêt qui condamna Jean-sans-Terre*[3], mémoires où l'on retrouve toujours cette exactitude de recherches, cette rigueur de critique, cette clarté de méthode, cette sûreté de jugement, qui font, avec un style simple et ferme, le caractère de son érudition. Si notre Académie était divisée en sections, c'est dans celle du moyen âge que le comte Beugnot aurait pris place, entre Pardessus et Guérard.

Il y a une autre partie encore dans la vie du comte Beugnot, et, quoiqu'elle ne touche pas à nos travaux, elle ne peut être omise dans cette notice; car, après tout, elle n'est pas sans rapport avec le rang élevé qu'il occupait dans cette enceinte. En 1841, il fut nommé pair de France : c'était la part que le roi faisait à notre Académie dans l'honneur réservé à l'Institut de figurer au sein de la Chambre haute. C'était aussi pour le gouvernement de Juillet une manière d'accorder au fils la réparation qui n'avait pas été faite au père. Notre confrère eut l'occasion d'y faire, sur plusieurs questions impor-

[1] L'*Histoire de la destruction du paganisme* est un terrain où il avait été amené par le hasard d'un concours et où il a montré à un haut degré son esprit critique et indépendant; mais enfin c'est un terrain où il ne s'est pas fixé, où il n'est plus revenu que par quelques essais accessoires, comme son travail sur *Libanius et les sophistes*, inséré dans le *Correspondant*, juillet 1844.

[2] *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e sér. t. II, 1845-1846.

[3] *Ibid.* t. V, 1848-1849.

tantes, des rapports où l'on remarque les fortes qualités que les esprits formés par la pratique de l'érudition et l'habitude de la critique apportent dans leurs travaux en toute matière[1]. Mais il est une question dont il s'occupa surtout à la Chambre des pairs, et celle-là n'est pas étrangère aux études dont notre Académie est la patronne naturelle : je veux parler de la liberté de l'enseignement.

Cette question, résolue aujourd'hui à la satisfaction générale, partageait alors les esprits en deux camps, et la lutte était vive. Il suffit de nommer, parmi ceux qui dans la Chambre des pairs réclamaient du gouvernement de Juillet les promesses de la Charte, le comte de Montalembert.

De quel côté devait se ranger le comte Beugnot? J'étonnerai peut-être le public en disant que d'abord ce devait être du côté de l'Université; mais j'ai son témoignage dans une page manuscrite où, selon son humeur un peu narquoise, il plaisante à ses propres dépens sur la façon dont on écrit l'histoire.

« En 1844, dit-il, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, présenta à la Chambre des pairs, en exécution d'un article de la Charte de 1830, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement. Le projet de loi et la liberté semblaient peu d'accord, mais je n'en fus aucunement blessé. Ayant été élevé et ayant par malheur vécu dans la doctrine de l'indifférence, je ne pensais pas qu'il fût sage d'accorder au clergé une part très-large dans l'instruction publique. J'étudiai donc

[1] Les crédits supplémentaires (24 avril 1843); le budget des recettes (18 juillet 1843); le règlement du budget de 1841 (28 février 1844); les livrets d'ouvrier (16 mars 1845); les défrichements (21 avril 1846); le budget des dépenses (23 juin 1846); la loi sur la médecine (6 mars 1847). Je ne parle pas de la part qu'il a prise à plusieurs discussions importantes : dans l'adresse, en 1842; sur l'abolition de l'esclavage (3 avril 1845); l'organisation du Conseil royal de l'Université (7 janvier 1846); les douanes (9 mai 1846); l'organisation de la flotte (22 juin 1846).

le projet de loi sous l'empire des préventions universitaires, et je finis par le trouver très-suffisant. Je préparai même un discours dans ce sens; mais, en y réfléchissant plus attentivement, je m'aperçus que, dans cet ordre d'idées, je ne rencontrais que des lieux communs usés et ennuyeux, et que j'avais bien plus de chances de succès en soutenant la cause de la liberté, non pas au point de vue religieux, mais au point de vue libéral, qui seul avait fait insérer en 1830, dans la Charte, le principe de la liberté d'enseignement. Je me souvins du conseil donné par Diderot à J. J. Rousseau, au sujet de son discours sur l'influence des sciences et des lettres. et je déchirai mon plan de discours, pour en composer un dans un ordre d'idées opposé. Plus je réfléchis, plus je trouvai que j'avais raison. Quand j'eus prononcé ce discours, grands furent l'étonnement et même le scandale. Pair de Louis-Philippe, on m'accusa de faire acte de légitimité. Élève de l'Université, auteur d'un livre mis à l'*Index* à Rome, connu pour vivre en libre penseur, on m'accusa d'inconséquence et de bizarrerie. Placé dans une situation difficile, je tins bon, m'efforçant, sans succès, de marquer la différence qui existait entre moi et les autres orateurs vraiment catholiques de la Chambre. Le nouveau parti religieux comprit l'utilité d'un auxiliaire qui lui tombait, je n'ose pas dire du ciel, et m'accueillit dans ses rangs, où il me décerna même une place d'honneur, comme à un ouvrier de la dernière heure[1]. »

Le comte Beugnot eut donc sa place aux côtés du comte de Montalembert. et le calme qu'il apportait dans la discussion n'assurait que mieux l'effet des coups portés au monopole par son jeune et ardent collègue. Il le secondait à la tribune, il le secondait dans la presse. Parmi les écrits inspirés par cette polémique, citons un article qu'il inséra dans le *Correspon-*

[1] Notes manuscrites du comte Beugnot.

dant : Sur les délibérations récentes de quelques conseils généraux. Les évêques avaient manifesté leurs vœux au sujet de l'enseignement. Aussitôt la presse avait jeté le cri d'alarme, comme devant une intrusion de l'Église dans l'État. Quelques conseils généraux avaient pris des délibérations en ce sens : l'un d'eux, pour mieux défendre l'État, avait réduit de 100 francs l'allocation qu'il faisait à l'évêque du diocèse. Le comte Beugnot, relevant ces faits, montra la folie de ces conservateurs qui, pour se donner le plaisir de faire échec au clergé, déchaînent contre lui l'esprit, les haines, les convoitises de la révolution, comme s'ils étaient eux-mêmes hors de leur atteinte. Il réclame le droit de pétition pour tous, il s'élève contre ces voix qui mettaient les ecclésiastiques hors du droit commun, et invoquaient sur eux les rigueurs de la justice : « Aussi longtemps, disait-il, que les mœurs autoriseront cette tyrannie, nous pourrons renverser notre gouvernement autant de fois qu'il nous plaira, mettre à l'essai vingt constitutions, donner à la tribune et à la presse une indépendance sans limites, énerver encore plus l'autorité, étendre l'importance des droits individuels ; et cependant nous ne serons pas libres, parce que nous ne saurons pas être justes. »

A cette question s'en rattachait une autre où le comte de Montalembert trouva encore dans le comte Beugnot un auxiliaire actif et, comme il l'a dit[1], inespéré. Comment attendre que « l'auteur d'un livre mis à l'*Index,* » comme notre confrère le rappelait tout à l'heure lui-même, prît aussi chaudement en France le parti des jésuites! M. Beugnot voulait-il acquitter une dette de son père ? On serait tenté de le croire d'après une anecdote qu'il a contée, et qu'à ce titre je crois pouvoir tirer de la notice si dignement consacrée à sa mémoire par un de ses plus chers et plus constants amis.

[1] Dans la notice jointe à celle de M. le comte Daru et publiée par le *Correspondant* (avril 1865).

Sous la Terreur, son père avait connu à la Force Bailleul, un des 73 députés arrêtés pour avoir protesté contre la proscription des Girondins. Sous la Restauration, Bailleul avait fondé le *Constitutionnel;* il lui avait donné son caractère d'opposition libérale, et, comme les royalistes appuyaient le trône à l'autel, Bailleul avait conclu que, si l'on attaquait l'autel, le trône lui-même serait ébranlé : d'où une campagne qui lui valut plus d'une condamnation dont il venait gémir chez le comte Beugnot.

« Mon père, dit notre confrère, le consolait de son mieux et le plaisantait parfois sur des infortunes qui augmentaient la popularité et les profits de son journal. Il lui tint un jour, en ma présence, ce langage :

« Toi, ton parti et ton journal, vous n'êtes que des imbé-« ciles; vous n'osez pas vous en prendre directement aux « Bourbons, et parce que vous savez que le clergé leur est « favorable, vous attaquez chaque matin la religion, ses idées, « ses dogmes, son influence légitime, et vous révoltez par là « mille consciences, mille sentiments vénérables auxquels tout « gouvernement doit appui. La mode de l'incrédulité est « passée; la Révolution nous en a guéris. Change tes batte-« ries; ce n'est pas la religion qu'il faut combattre, mais l'in-« fluence politique que certaines corporations ou certains « membres du clergé peuvent exercer. Si tu veux réussir, « prends pour point de mire les jésuites qui, dit-on, possèdent « en France plusieurs établissements d'éducation, fondent des « congrégations, font des missions dans les départements. Les « lois leur sont contraires; les tribunaux, en sévissant contre « eux, croiront se montrer les fidèles héritiers des parlements; « et comme le gouvernement résistera, vous lui ferez sur ce « terrain une guerre où tous les avantages seront de votre « côté. Va de ce pas, mon cher Bailleul, sur le quai, et « achètes-y, ce qui ne te coûtera pas cher, un tas de vieux li-

« vres qui y sont exposés depuis deux siècles, et où sont déve-
« loppés tous les crimes et les méfaits de la société de Jésus.
« Lis ou fais lire ce fatras, imprime tout cela dans les colonnes
« de ton journal; ce sera de bonne guerre. . . »

« Je le vis revenir à quelques jours de là, continue notre confrère; il avait soumis ce projet à ses collègues; ils l'avaient trouvé excellent; ils avaient tous reconnu *le doigt de Dieu* en cette affaire. On s'était mis immédiatement à l'œuvre.

« C'est ainsi, ajoute-t-il, que fut entreprise cette fameuse lutte contre les jésuites, qui défraya, pendant les dix dernières années de la Restauration, la haine de ses adversaires, et qui, en accumulant les préventions de toutes sortes contre le malheureux Charles X, le poussa à une tentative téméraire et impuissante où il succomba [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette anecdote et de la part du premier comte Beugnot dans cette croisade, la conduite de son fils fut tout autre. Il ne vit dans les attaques dirigées contre les jésuites qu'une atteinte à la liberté des associations, une immixtion de l'État dans des questions religieuses où il n'entre jamais avec compétence et d'où il ne sort jamais avec profit [2].

[1] *Le comte Beugnot*, par M. le comte Daru, dans le *Correspondant*, avril 1865.

[2] Cette pensée, il l'avait exposée en 1845 dans une brochure sous ce titre : *l'État théologien*, à quoi l'on peut joindre l'article intitulé : *Observations sur l'assemblée du clergé de 1682 et sur le concile de 1811*, dans le *Correspondant* du 25 février 1845. Il y revint, en 1846, dans un article sur l'*Exclusive dans les conclaves*, c'est-à-dire sur le droit revendiqué par les couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche de rendre inéligible au Saint-Siége le cardinal qu'elles excluaient nominalement. A l'occasion de l'élection de Pie IX (1846), élection qui déjoua par sa rapidité toute prétention de ce genre, M. Beugnot retraçait l'histoire de cet usage et les raisons d'y renoncer. Le long règne du vénéré Pie IX en a ajourné toute application nouvelle et les événements auront servi bien plus encore à l'abolir. Il n'y a plus de Roi Très-Chrétien ni de Majesté Très-Catholique. La France ne manifeste aucune envie de s'immiscer dans les conclaves; l'Espagne a autre chose à faire, et l'Autriche a perdu tout droit d'influence à Rome aussi bien qu'en Italie. C'est bien le moins que l'abandon où les Puissances catholiques ont laissé le Saint-Siége lui assure la liberté de ses élections.

La question des jésuites, dans laquelle le comte Beugnot intervint à la Chambre des pairs [1], n'avait pas été absolument résolue. Le gouvernement, qui en avait pris ombrage, n'était pas au fond persécuteur. On trouva, par des négociations en cour de Rome, quelque biais qui permit de donner satisfaction à leurs ennemis sans trop les sacrifier eux-mêmes [2]. Quant à la loi sur la liberté de l'enseignement, elle avait été retirée, d'un commun accord, en quelque sorte, de l'ordre du jour du

[1] Voyez son discours dans la séance du 12 juin 1845.

[2] Ce fut le comte Beugnot qui fut choisi par les amis des jésuites pour leur ménager avec le gouvernement une sorte de *modus vivendi*. Il parle de ses relations avec eux en une page manuscrite où, tout en mettant en scène son père et ses nouveaux clients, il ne laisse pas que de se peindre aussi lui-même :

« Lorsque je franchis le seuil de la maison de la rue des Postes, dit-il, je me souvins que mon père, en 1814, lorsqu'il était directeur général de la police, reçut du roi Louis XVIII l'ordre d'aller, dans cette même maison, visiter les Pères de la Foi qui y habitaient, pour s'enquérir de ce qu'ils se proposaient de faire après la bulle du pape Pie VII qui venait de rétablir l'ordre des jésuites. La présence du ministre de la police, au sein d'un couvent de jésuites, à une époque où l'on touchait encore à l'Empire, n'avait rien de fort rassurant pour les bons Pères; et, en effet, le gouvernement du roi, à la tête duquel se trouvait un évêque marié, et qui possédait pour ministre des finances un autre prêtre défroqué..., ce gouvernement, dis-je, aurait considéré la renaissance des ordres religieux comme une source d'embarras et de périls. Mon père n'arrivait donc pas dans des dispositions très-favorables. Mais le supérieur, qui le reçut, eut l'art de placer la conversation sur un sujet où mon père devait le suivre avec intérêt, en oubliant l'objet de sa visite. Il lui dit qu'il avait été élevé dans le diocèse de Langres, qu'il allait souvent, au temps de sa jeunesse, à Bar-sur-Aube, où il avait connu la mère de mon père, sainte femme, ajoutait-il, pleine de tendresse et de charité pour les pauvres, qui plus d'une fois l'avait pris pour dépositaire de ses peines ou de ses bienfaits. Mon père, l'homme du monde qui se plaisait le plus dans les souvenirs de sa jeunesse, abonda dans cette conversation, se mit à passer en revue tout le personnel ecclésiastique du diocèse de Langres, semant d'anecdotes curieuses et spirituelles son tableau du temps passé, et après avoir serré affectueusement la main du supérieur, se retira sans en avoir rien obtenu de ce qu'il était venu chercher, mais convaincu qu'il n'y avait rien au monde de moins offensif que les Pères de la Foi et leur supérieur. En me racontant cette curieuse inspection de la rue des Postes, il ajoutait : « Les jésuites n'oublient jamais ni le bien, ni le mal qu'on leur fait. »

« J'ai pu vérifier l'exactitude de cette remarque. Ils m'ont toujours gardé un souvenir reconnaissant de ce que j'avais fait pour eux en 1844. Le provincial et

parlement pour ne plus occuper que la presse[1]. C'est en cet état que la révolution de Février surprit la question, et ce fut elle qui la trancha[2].

Le comte Beugnot pouvait-il prévoir que cette révolution, qui lui ôta la pairie comme celle de Juillet l'avait ôtée à son père, le ramènerait dans une autre assemblée politique où

ses principaux frères ne manquèrent jamais pendant plusieurs années de venir s'inscrire chez moi au premier jour de l'an, et ils m'invitaient même à dîner le jour de la fête de saint Ignace. Je serais surpris que le temps ait effacé mon nom de leur mémoire. »

Ils ne l'oublièrent pas, en effet. Ils l'ont prouvé par la notice qu'ils lui ont consacrée dans leur revue. (*Études religieuses, historiques et littéraires par des Pères de la Congrégation de Jésus*, mai 1865.)

[1] Les partisans mêmes de la loi se montraient moins pressés de la faire revenir en discussion. Dans un article du *Correspondant*, du 10 novembre 1845, sur *la liberté de l'enseignement à la prochaine session*, M. Beugnot examinait ce qui s'était fait et ce qui allait se faire; et passant en revue les partis et les hommes, mal rassuré en raison de l'état d'indifférence et de fatigue où les dernières querelles avaient jeté les esprits, il augurait mal de la loi qu'on allait présenter, et croyait qu'il valait mieux attendre. L'Université lui paraissait avoir trop d'avantages, acceptant la liberté, mais réclamant l'égalité : égalité qu'il estimait mensongère (les deux rivaux, apparemment, n'étant pas, à son avis, d'égale force), et où il voyait un péril pour la liberté. Les adversaires n'y mettaient pas beaucoup plus d'ardeur. Le gouvernement n'en faisant pas une question de cabinet, l'opposition en était fort refroidie. L'affaire traîna si bien qu'en 1847 M. Beugnot, après avoir souhaité un ajournement, commençait à le trouver bien long et demandait compte au gouvernement du silence qu'il gardait dans le discours du trône. (*Organisation de la liberté d'enseignement*, dans le *Correspondant* du 25 janvier 1847.)

[2] Au moment où la révolution de Février éclata, M. Beugnot venait de faire un article qu'il a laissé manuscrit sous ce titre : *De la chambre des pairs et de l'équilibre des pouvoirs, par un membre de cette assemblée.* On y trouve sur la chambre des pairs, sur ses transformations successives, sur la place qui lui était faite dans la constitution et sur le rôle qu'il convenait de lui donner, des observations pleines de profondeur et de sagesse, observations qu'il supprima comme étant désormais sans portée et sans but après la révolution de Février, et dont quelques-unes n'ont en effet d'application qu'au régime monarchique et à une chambre nommée par le pouvoir exécutif, mais qui gardent toutefois de l'intérêt comme un jugement porté en connaissance de cause sur la marche du régime constitutionnel pendant le gouvernement de Juillet, et dont plusieurs seraient encore méditées avec profit au moment où l'on songe à revenir au système de deux chambres.

domineraient les hommes de son esprit? Non assurément. Mais, dès les premiers jours, il fut de ceux qui ne se laissèrent pas éblouir ni abattre et qui travaillèrent résolûment à la défense de la société en péril; car l'expérience nous avait appris déjà que l'ordre politique n'est jamais renversé sans que l'ordre social soit ébranlé dans ses fondements.

Le comte Beugnot s'était tenu à l'écart dans les élections à l'Assemblée constituante; mais tous les esprits, même les plus disposés par leurs travaux à se plonger dans la contemplation du passé, étaient trop fortement préoccupés du lendemain pour ne pas consacrer leurs loisirs à l'étude de la situation présente. En même temps qu'il lisait dans nos séances son *Mémoire sur la spoliation du clergé attribuée à Charles Martel* (décembre 1848), il songeait à cette autre spoliation dont la société tout entière, et non plus seulement l'Église, était menacée par les doctrines subversives qui avaient la prétention de la refaire. Il publiait, dans l'*Ami de la Religion*, un premier article où il opposait, par le titre même, ce qui dure et ce qui passe : l'*Église et les Révolutions* (décembre 1848), et où il donnait aux hommes d'Église le sage conseil de ne pas se mêler aux révolutions. Il publiait un peu après dans le même journal ses *Réflexions sur les doctrines anti-sociales et leurs conséquences*, article qu'il mit en brochure, et qui, s'il était réimprimé aujourd'hui sans sa date, pourrait passer pour un écrit du jour [1].

[1] Il s'attaque à ces ennemis de l'ordre social qui, sachant bien la puissance des mots sur une foule mal éclairée, cherchent à l'ameuter contre les classes qui possèdent, en les appelant *la bourgeoisie*, et contre la propriété sous le nom de *capital*. Il les accuse de manquer de franchise dans l'emploi de ces faux noms, il y voit un aveu de leur faiblesse; mais leur tactique ne le déroute pas et il montre que sous des masques divers, par des voies différentes, ils tendent tous à la même fin, le communisme, c'est-à-dire l'absorption de l'individu lui-même dans la communauté ou, si l'on veut, la commune, pour arriver à ce résultat : l'anéantissement de tout principe d'activité humaine, l'abolition de la famille et de la propriété. M. Beugnot ne croit pas avoir besoin de défendre la famille; quant à la propriété, il fait obser-

Le comte Beugnot ne se borne pas à signaler le mal, il cherche le remède, et il le voit dans le rétablissement du principe d'autorité. Il sait bien qu'il ne suffit pas de le décréter et de faire une constitution : « Chaque constitution, dit-il,

ver que le principe s'en est étendu, fortifié, à toutes les grandes époques où les socialistes eux-mêmes voient les étapes de la civilisation; qu'elle n'a donc pour adversaires naturels que la barbarie, et que, après tout, les systèmes soutenus n'aboutiraient qu'à la faire passer d'une main dans une autre; qu'autant vaut donc la laisser à celle qui l'a acquise légitimement.

Il montre que tous ces efforts sont d'ailleurs convaincus d'impuissance, parce que la propriété est un droit naturel, un des instincts du cœur humain, et qu'on ne détruit pas plus un instinct qu'on ne fait remonter un fleuve vers sa source. Mais il ne se dissimule pas ce que ces tentatives peuvent entraîner de ruines.

« Les doctrines nouvelles, dit-il, ne détruisent ni la famille, ni la propriété, ni les fondements de notre civilisation; mais elles sont, et elles resteront longtemps encore l'élément le plus puissant de lutte et de désordre dans un pays qui, ayant vainement cherché depuis plus d'un demi-siècle à fonder dans son sein un pouvoir et des institutions durables, a pris le parti de distribuer la souveraineté entre tous les citoyens, et d'abandonner ses destinées aux caprices des volontés individuelles. Dans une aussi étrange organisation sociale, chaque parti, sans exception, peut espérer la victoire, et il est évident que le parti socialiste, qui possède le monopole de l'idée-mère des guerres civiles et des révolutions, de la haine de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, a plus de chance qu'aucun autre de s'emparer du pouvoir par un coup de main heureux, pour expérimenter ensuite sur la société vaincue. Ses armes sont nombreuses et éprouvées. Il entretient dans l'esprit de la population manufacturière de Paris, de celle qui sait si bien exécuter à jour dit une révolution, l'agitation et d'indomptables colères, à l'aide de journaux distribués à vil prix aux ouvriers en possession des bienfaits de l'instruction primaire. Pour ceux qui sont privés de ces bienfaits, il ouvre des clubs, dresse des banquets, véritables ateliers d'insurrection, où à la face d'une société moralement désarmée, l'ordre de bataille s'arrête, les commandements sont distribués et les fusils chargés. Si, à ces éléments de force, vous joignez l'appui que le parti socialiste reçoit de toutes les fractions démocratiques et révolutionnaires, ainsi que l'incertitude, la mollesse et la désunion des bons citoyens, toujours destinés à succomber, quoique les plus nombreux et les plus forts, parce qu'ils n'ont pas, pour faire le bien, la moitié de l'intelligence de leurs adversaires pour faire le mal, vous serez contraint de reconnaître qu'une insurrection plus heureuse que la dernière pour les socialistes, et qui semble provoquée par l'inefficacité de la récente victoire des défenseurs de la civilisation, n'a rien, nous ne dirons pas d'impossible, mais d'improbable, si la France continue de poursuivre la chimère d'une transaction avec des idées destructives de tout ordre et de toute paix. » (P. 66-68.)

faisant germer en naissant les idées qui doivent la détruire, le législateur en est venu à ne plus attacher qu'une importance secondaire à l'établissement de la souveraineté ou de la base de tout l'édifice social. On décrète aujourd'hui une constitution comme on décréterait une loi d'intérêt local, avec la même incurie et la même insouciance. Nous ne craignons pas d'affirmer que tous les maux de la France proviennent de cette fatale inconstance, dont aucun peuple n'avait encore donné l'exemple. » (P. 74.)

« A chaque révolution, dit-il encore, l'ardeur des révolutionnaires s'accroît. Sous la monarchie pure, ils demandent la monarchie tempérée; sous la monarchie tempérée, ils demandent la monarchie démocratique, et sous celle-ci la république, d'abord modérée, puis anarchique; et, quand ils ont ainsi parcouru toutes les variétés de l'organisation sociale, continuellement encouragés par le discrédit où est tombé le principe de l'autorité, ils tournent contre le fondement même de la société leur fureur heureusement impuissante. Le socialisme est donc le produit, non pas de l'aberration de quelques hommes égarés ou ambitieux, mais du délire de cette nation assez aveugle pour ne pas voir où conduisent ces perpétuelles révolutions auxquelles elle applaudit ou qu'elle laisse accomplir. » (P. 76.)

Que veut donc M. Beugnot? Entend-il retourner violemment au passé? En aucune sorte. Il ne demande qu'une chose : c'est qu'on ait foi au présent et que l'on s'y tienne[1]. Il compte sur le bon sens du peuple, qui, librement consulté, réagit contre toute révolution : les dernières élections (je parle de

[1] « La foi ou la confiance dont il s'agit, dit-il, peut facilement se commander, car elle n'impose rien d'excessif ou de surnaturel; elle ordonne de respecter ce que l'on a soi-même créé et de ne pas regarder une révolution comme le correctif naturel des fautes les plus légères d'un gouvernement. Serait-ce trop exiger? Il ne s'agit véritablement que de rétablir entre les idées et les intérêts des citoyens une harmonie qui d'ordinaire règne sans difficulté. »

celles de 1848) lui en donnaient la preuve. Il compte surtout sur l'éducation; et cela le ramène au but qu'il avait si ardemment poursuivi, sous le dernier gouvernement, à la Chambre des pairs. On sait qu'il était peu favorable aux écoles publiques.

«Chaque pouvoir, dit-il, toléra dans ses propres écoles l'enseignement des doctrines qui devaient le renverser. Sous la Restauration, cet enseignement produisait des libéraux; sous la monarchie de Juillet, des républicains, et sous la République, il produira, selon toute probabilité, des socialistes, parce qu'un enseignement sans autre guide que la raison humaine est contraint de suivre cette prétendue raison dans tous ses écarts.» (P. 83.)

«La République, continue-t-il, aura-t-elle plus d'intelligence que la monarchie? Osera-t-elle appeler au secours de la société en péril la liberté qu'elle a promise?»

Il ne devait pas tarder à le savoir.

La nouvelle constitution étant faite et le peuple appelé à lui donner son achèvement par l'élection d'une Assemblée législative, l'ancien pair de France y fut envoyé par le département de la Haute-Marne.

C'est là que j'ai commencé à le connaître, et la question de la liberté d'enseignement, qui revenait en première ligne, était un terrain où nous devions nous rencontrer [1]. Le comte Beugnot fut rapporteur de la loi qui établit enfin cette liberté (15 mars 1850). Il s'était fait dans l'Assemblée une place qu'il devait à la considération dont l'avait entouré toute sa vie antérieure de savant et d'homme d'État. Il la soutint par d'autres travaux. Il fut membre des commissions les plus im-

[1] Ce ne fut pas, je dois le dire, pour nous entendre en tout point. D'accord sur le principe, nous ne l'étions pas sur les moyens de l'atteindre. Mais il était rapporteur de la commission, et je n'avais pour y contredire qu'un contre-projet à qui était réservé le sort du plus grand nombre des propositions législatives de cette espèce.

portantes; par exemple, de cette commission qui prépara la loi électorale dite du 31 mai, commission dont M. Thiers était l'âme. Il ne se faisait pas d'ailleurs illusion sur l'efficacité de cette loi, ni sur l'état du pays. Cette année même (1850), il publiait son *Avis aux honnêtes gens sur leurs erreurs et leurs devoirs,* où il reprend à partie les socialistes. Il montre ce que furent les vraies révolutions sociales [1], et ce qu'ont été les révolutions de nos jours. Il dit qu'on accuse à tort le peuple d'en être l'auteur : qu'il n'en est le plus souvent que l'instrument, comme il en est toujours la victime. Il en demande compte aux classes plus éclairées, « aux honnêtes gens, » comme on disait déjà, et il leur fait voir qu'en eux est la cause du mal et le plus grand empêchement au remède [2].

[1] « Les vraies révolutions sociales, dit-il, sont celles qui modifient, qui changent successivement et lentement ce qu'il y a de variable dans les sociétés, d'abord les idées, puis les mœurs et enfin les lois des peuples. L'histoire du monde est remplie de ces révolutions qui sont les phases mêmes de la civilisation. Comment donc se fait-il que les mots de *révolution sociale* qui se trouvent depuis deux ans dans toutes les bouches soient devenus un cri de guerre, propre à susciter les passions de la foule et à glacer d'effroi le cœur des honnêtes gens? » (P. 1-2.)

[2] « Une réforme morale, dit-il, entreprise et conduite avec fermeté, est la condition du salut de la France; la réforme politique viendra ensuite d'elle-même et comme une conséquence naturelle. Cependant beaucoup d'esprits éclairés et droits, renversant les termes de cette proposition, prétendent qu'une réforme purement politique, telle que serait le rétablissement immédiat des institutions auxquelles la France a dû, en d'autres temps, sa prospérité et sa grandeur, suffirait pour apaiser l'orage et faire rentrer dans tous les cœurs les idées et les sentiments sans lesquels les nations sont ingouvernables. La réforme morale leur paraît devoir être l'effet du retour à des principes politiques qui consacrent non-seulement l'ordre dans la société, mais la piété, la sagesse et la vertu dans la famille et dans l'individu. Défions-nous de cet empirisme politique qui croit qu'en changeant la forme du gouvernement d'une nation on transformera les idées, les mœurs, les préjugés et les passions de cette nation. Un coup de main heureux suffit, dans un pays tel que la France, pour mettre à la place d'un bon gouvernement un mauvais, ou réciproquement; mais tous ces bouleversements accomplis, grâce à l'audace des uns et à la pusillanimité des autres, n'enfanteront rien de durable, si les mœurs, base unique des constitutions, ne prêtent pas leur concours à ce qui aura été fait. Cela est vrai pour le bien comme pour le mal.

Le temps me manque pour analyser cette brochure, dans laquelle le comte Beugnot attaque, avec la même force, et cette disposition de quelques-uns à chercher dans le péril non des armes pour le combattre, mais quelque homme-providence qui les en tire, et cette disposition du plus grand nombre à renverser les gouvernements, non parce qu'ils sont mauvais et tyranniques, mais parce qu'ils ont duré et que nous en sommes las. Après avoir signalé comme principales causes de danger l'influence de Paris, la liberté de la presse appliquée aux journaux, les ressorts de la société usés par le jeu de révolutions trop répétées, l'affaiblissement et la décadence de l'esprit public, le respect de l'autorité anéanti, il montre le salut dans la religion, « cette grande école de respect, » et dans l'éducation bien conduite. Cette fois, la loi du 15 mars 1850 était faite, et le comte Beugnot n'a plus qu'à la défendre contre ses détracteurs (les plus vifs n'étaient pas dans le camp des universitaires). Mais c'était un remède dont l'effet ne pouvait être que bien lent, et le mal était bien prochain! De plus, cette constitution, dont le comte Beugnot ne demandait pas mieux que de s'accommoder, courait plus d'un péril. Il semblait, lui, surtout préoccupé du péril de la rue. On put croire, un moment du moins, que telle était sa pensée, lorsqu'en novembre 1851 les questeurs de l'Assemblée législative, pressentant le coup d'État, firent la proposition fameuse qui garda leur nom. Il s'agissait de reconnaître, en termes exprès, à l'Assemblée, le droit de requérir directement la force armée qu'elle croirait nécessaire à sa sûreté [1].

Commencez par ramener les esprits aux idées d'ordre et de stabilité; décidez-les à répudier l'assemblage d'erreurs pernicieuses, qu'on décore du beau nom de progrès moral et politique; profitez, pour les éclairer, des lumières que donne l'épreuve des maux passés et présents, et soyez assuré qu'un peuple qui revient à la vérité trouve sans peine le gouvernement le plus convenable à son caractère et à ses intérêts, et qu'il sait le conserver.» (P. 6.)

[1] Droit écrit dans la loi du 11 mai 1848, introduit dans le règlement de l'As-

On se rappelle l'anxiété où se trouvait alors le pays. Quelques députés des plus considérables, craignant sans doute que l'adoption de la proposition ne provoquât la lutte qu'on voulait prévenir, avaient déposé un ordre du jour qui affirmait le droit de l'Assemblée sans en faire l'objet d'une résolution nouvelle [1]; et le comte Beugnot fut un des signataires. Mais quand, dès le début de la séance, le ministre de la guerre lut à l'Assemblée la déclaration qui lui refusait formellement le droit en question [2], quand il le réduisit au droit dérisoire de demander des troupes, pour se défendre, au pouvoir qui la voudrait attaquer, et lorsque, fort de l'appui de la gauche, il eut écarté tout accommodement, demandant que l'Assemblée votât pour ou contre la proposition, sans s'arrêter aux équivoques des ordres du jour, le comte Beugnot n'hésita plus. Je n'ai point à raconter cette scène, l'une des plus émouvantes de nos annales parlementaires, ni les paroles prophétiques que M. Thiers en ce jour solennel, comme en la journée non moins décisive du 15 juillet 1870, à la veille de l'avénement comme à la veille de la chute de l'Empire, jeta au milieu du bruit systématique qui étouffa sa voix. Je n'ai à parler que du rôle du comte Beugnot. Il vota résolûment la proposition des questeurs : « C'est le tambour de brumaire, » dit-il de la

semblée constituante et que l'Assemblée législative n'avait pas mentionné dans le sien, mais qui n'avait pas cessé jusque-là d'être mis à l'ordre de l'armée et affiché dans les casernes. Ce droit existait-il, oui ou non? Personne ne le niait dans l'Assemblée. Mais certains actes du gouvernement donnaient à croire qu'il ne le voulait plus reconnaître. La commission d'initiative parlementaire, par l'organe de M. Vitet, rapporteur, demandait que l'article 6 du décret du 11 mai fût promulgué comme loi, mis à l'ordre du jour et affiché dans les casernes dans une rédaction plus précise, qu'elle proposa.

[1] « Attendu que les articles 32 et 68 de la Constitution confèrent à l'Assemblée tous les droits et tous les pouvoirs nécessaires à sa sûreté,

« L'Assemblée ne prend pas en considération la proposition. »

[2] Peu de jours auparavant, au sein de la commission, il en avait reconnu l'existence.

déclaration du général Saint-Arnaud, en rentrant chez lui. Et en effet, quinze jours après, quand le gouvernement vit l'émotion calmée, il fit le coup d'État.

Le comte Beugnot ne pouvait s'y associer à aucun titre. Le 2 décembre il se rendit à l'Assemblée : et si, expulsé du palais par la force, il n'alla point à la réunion de la mairie du Xe arrondissement (il l'ignora peut-être), ce ne fut pas pour prendre le chemin de l'Élysée. Le prince-président l'ayant inscrit d'office sur la 2e liste des anciens députés, dont il voulait, devant la nation, avoir l'air de s'entourer après son attentat contre la représentation nationale, le comte Beugnot s'en fit rayer. Il rentra dans la vie privée et ne se souvint de son passage dans la carrière politique que pour suivre et soutenir dans ses développements l'œuvre qu'il avait particulièrement entreprise, et à laquelle son nom restera attaché : la liberté de l'enseignement. Liberté bien compromise quand il était si facile au pouvoir de fausser les garanties que la loi de 1850 lui avait cherchées dans les conseils élus ; mais qui resta, d'abord parce que les conseils mêmes, nommés au lieu d'être élus, ne sont pas pour cela des conseils dépendants, et que ceux que l'on y place, n'étant pas les premiers venus, savent ce qu'ils doivent avant tout à leur dignité et à eux-mêmes ; et ensuite parce que la liberté de l'enseignement répondait à un besoin public, besoin que la révolution même accomplie dans l'État rendait plus vif. Plus les libertés publiques sont entravées, plus la liberté individuelle nous est chère : et la liberté de l'enseignement est, avec la liberté des cultes, la plus précieuse de ces libertés.

Le comte Beugnot, retiré des assemblées, continua donc de faire partie des associations qui s'occupaient de cette grave matière, et il publia, entre autres choses, en 1853, un *rapport au Comité de l'enseignement libre sur l'exécution et les effets de la loi organique du 15 mars 1850*. Mais il chercha surtout

ses consolations dans l'étude et se donna tout entier à l'Académie. Il prit la plus grande part à la rédaction de l'arrêté concernant les attributions de la Commission des travaux littéraires (10 décembre 1852), arrêté dont les sages dispositions règlent toujours nos travaux. En 1853, il revenait à ceux auxquels il se trouvait lui-même si bien préparé par la publication des *Assises de Jérusalem*, et publiait, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, un mémoire *sur le régime des terres dans les principautés fondées en Syrie par les Francs à la suite des croisades* [1].

Un livre qui date de cette dernière partie de la vie de notre confrère, c'est la *Vie de M. Becquey*, ancien directeur des ponts et chaussées sous la Restauration [2], livre important pour le connaître lui-même; car dans cette biographie, ce n'est pas seulement la carrière d'un vieil ami qu'il retrace, ce sont ses propres sentiments qu'il expose et les résultats de son expérience personnelle au milieu des révolutions politiques dont il avait été le témoin. Il ne disserte pas : mais, en parlant des actes et des convictions de Becquey, il a mille occasions de laisser voir où sont, à lui, ses préférences. Représentant du peuple sous la république, pair de France sous le gouvernement de Juillet, il semble se reporter le plus volontiers, non pas au premier Empire, dont il vit, bien jeune encore, la grandeur et la chute, mais à cette époque de la Restauration où il s'éveilla à la vie politique avec toute une génération qui unissait dans ses espérances la monarchie à la liberté. Il cite avec une certaine complaisance les paroles par lesquelles Becquey, élu député en 1816 par le collége électoral de Chaumont, vantait les gouvernements légitimes comme seuls capables « de fonder des établissements durables, » et montrait dans la légitimité, non pas seulement le droit des familles appelées au

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. IV (1854).

[2] *Vie de Becquey, ministre d'État et directeur général des ponts et chaussées et des mines sous la Restauration.* Paris, 1852, 1 vol. in-8° (302 pages).

trône, mais encore «le patrimoine des peuples qui prospèrent à l'aide de ce principe conservateur des empires.»

En plus d'un passage, — quand il rencontre en 1817 la loi qui prorogeait le droit d'autoriser les journaux, ou encore la chute du ministère du duc de Richelieu en 1818, la loi sur la presse en 1819[1], — on sent le libéral qui a perdu ses illusions. Il a cessé d'être avec les libéraux, il n'est pas davantage avec les doctrinaires : les doctrinaires, «le clergé des libéraux,» selon un mot de M. de Bonald qu'il se plaît à citer. Après l'attentat de Louvel et la chute du ministère Decazes, il semble s'associer à la campagne de Becquey contre la loi de 1819, contre la loi électorale et le scrutin de liste comme il était pratiqué alors[2].

C'est en communauté de pensée avec Becquey qu'il suit la

[1] «L'usage que les journaux firent de la liberté montra combien la nation y était peu préparée, et avec quelle facilité l'esprit révolutionnaire pouvait être réveillé chez elle. Les journaux du parti libéral ne se contentèrent pas de réclamer l'extension des droits constitutionnels, et de surveiller avec sévérité les actes du gouvernement, ils attaquèrent directement la dynastie qui occupait le trône, et amassèrent contre elle un flot de haines et de rancunes : aux hommes de la Révolution, ils la représentaient comme l'irréconciliable ennemie des intérêts issus de cette révolution; aux hommes de l'Empire, ils disaient qu'elle était rentrée en France dans les bagages de l'étranger, et en triomphant des revers de nos armes; aux jeunes générations, éprises de gloire et de liberté, ils répétèrent qu'il n'y avait à attendre d'elle ni gloire ni liberté. Que pouvaient contre ces calomnies sans relâche les dispositions répressives de la loi? Le magistrat se lassait de poursuivre, les journalistes ne se lassaient pas d'écrire.» (P. 137.)

[2] «Comment, disait Becquey, une loi dont le principe est évidemment bon «a-t-elle produit de semblables résultats? Parce qu'il ne suffit pas que les lois soient «bonnes en elles-mêmes, il faut encore qu'elles conviennent au peuple auquel on «les destine au moment où on les lui donne. L'état véritable de la société n'était pas «révélé aux auteurs de la loi. Ils sont tombés dans le défaut de considérer les «hommes tels qu'ils devraient être, et non comme ils sont.» Ces dernières paroles, ajoute le comte Beugnot, contiennent l'explication de nos erreurs, de nos fautes, de notre impuissance à fonder chez nous la liberté et un gouvernement durable. Nous ne cessons, depuis plus d'un demi-siècle, de demander aux théories politiques les plus brillantes et les plus inapplicables ce que les mœurs seules pourraient nous accorder. Nous appuyons nos lois, nos institutions, nos gouver-

Restauration dans les étapes marquées par ses différents ministères jusqu'au ministère Polignac, voué dès l'origine aux aventures. Comme pour Becquey, le ministère Richelieu est, à ses yeux, ce qui donnait à la Restauration sa vérité, ce qui l'aurait préservée de la ruine. Il croit du reste que cette catastrophe, même après l'adresse des 221, aurait pu être évitée sans sortir de la constitution, et il n'est pas éloigné de voir dans cette chute des gouvernements une sorte de vertige qui fait qu'ils tombent avant qu'on les renverse : « Quand une révolution, dit-il, s'accomplit en France, il ne manque jamais d'esprits généralisateurs et dogmatiques pour lui assigner des causes lointaines et pour montrer qu'elle était dans la nature des choses. Si ces théoriciens voyaient de près se préparer et s'exécuter les révolutions, ils comprendraient combien est juste ce mot que la force des choses n'est, le plus souvent, que la faiblesse des hommes. Le fatalisme politique, si accrédité dans notre pays, où ne règnent plus guère de convictions profondes, détourna de l'idée de se défendre le gouvernement qui succéda à celui de Charles X, le jour où il se trouva à son tour aux prises avec une insurrection peu formidable, mais assez forte pour détruire en lui l'espoir d'en triompher. » (P. 281.)

Becquey se retira de la politique en 1830, et ce fut par le gouvernement de 1830 que le comte Beugnot y entra : c'est dire assez qu'une différence notable se marque ici dans leur manière d'envisager cette révolution. Du reste, Becquey encouragea lui-même le fils de son ami à accepter la pairie qui lui était offerte. Il savait gré au gouvernement de Juillet de ses efforts contre l'esprit révolutionnaire d'où il était sorti; et le comte Beugnot, de son côté, sentait bien où était pour ce

nements sur de vaines abstractions, et nous sommes surpris de les voir s'écrouler les uns après les autres? Combien de fois ne pourrions-nous pas répéter avec Becquey : « L'état de la société n'était pas révélé aux auteurs de la loi! » (P. 151.)

gouvernement le principe de sa faiblesse. Il y avait donc encore, sur le fond des choses, une sorte de communauté d'idées entre le vieux député qui, dans sa retraite, faisait des vœux pour le bonheur de son pays, et le nouveau pair de France qui avait pris à tâche d'y travailler. Quant à la différence dans la conduite, M. Beugnot en fait juge son lecteur lorsqu'il dit en terminant ce livre :

« Chez une nation exposée à de fréquentes révolutions, un citoyen a-t-il le droit, quand les doctrines politiques qu'il croit les meilleures ne triomphent pas, de s'isoler dans ses convictions particulières et de refuser à la patrie, qui est immuable, le tribut obligé de ses services, au risque de ne lui laisser pour défenseurs que des cœurs inférieurs au sien? Quelque solution que reçoive cette question politique et morale, le dévouement exclusif à une opinion, quand il ne conduit pas à la passion ou au fanatisme, quand il prend sa source dans l'amour sincère de la patrie et reste pur de tout intérêt personnel, excitera toujours la sympathie des esprits élevés, qui savent respecter les droits de la conscience. » (P. 298.)

La résolution que Becquey avait prise après 1830, le comte Beugnot la prit lui-même, on l'a vu, après 1851, et le gouvernement nouveau ne se trompa point longtemps sur ses sentiments. A défaut d'autre chose, on lui retira son titre de membre du Comité des monuments historiques. Il s'en dédommageait en continuant de remplir les devoirs de membre du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes que votre choix lui avait conférés, et en donnant une autre partie de son temps à la Société de l'histoire de France. Il faisait partie du bureau de cette société quand il mourut.

Dans ses dernières années il avait presque perdu la vue. Il avait ressenti les premières atteintes de ce mal dès 1850, pendant qu'il soutenait comme rapporteur la discussion de la loi du 15 mars, et il avait dû laisser à un de ses collègues le

soin de le suppléer. Quand le mal s'aggrava, Mme Beugnot, dont tout le monde loue la rare intelligence et le dévouement, lui vint en aide pour ses lectures. Mais ce secours et cette douce société lui furent ravis en 1859. Un voile plus sombre couvrait dès lors la vie de notre confrère, et toutefois son âme, pénétrée enfin des sentiments chrétiens dont sa compagne était un modèle accompli, supporta cette épreuve et sut garder sa sérénité. Il avait pour le soutenir une fille et deux fils dévoués; et l'un de ses fils renonça à sa carrière pour partager une vie dont le travail restait l'occupation principale. Ce serait du reste ne connaître qu'à demi M. Beugnot que de le considérer comme un érudit enseveli dans ses livres. L'homme de cabinet était homme de salon aussi, et, après avoir donné la journée à l'étude, il consacrait volontiers sa soirée à des réunions où il était recherché avec empressement. Il eût bien démenti son sang, il aurait bien peu profité de la compagnie de son père, s'il n'y avait porté cette verve de causeur, ces traits d'un esprit vif et pénétrant qui font le charme de la conversation. Qui ne l'eût vu que dans les discussions académiques n'aurait pas soupçonné en lui l'homme de société. Qui ne l'eût vu que dans la société n'aurait pas deviné en lui l'érudit. C'est même encore, pour ceux qui l'ont le plus fréquenté, un sujet d'étonnement que ce double caractère qui se révélait alternativement dans le même homme; et le premier qui ait rendu hommage à sa mémoire, celui qui à tous égards l'a fait avec le plus d'autorité, ayant, dans la notice qu'il lui a consacrée, à parler de ses livres, a quelque peine à s'expliquer (car il y revient à plusieurs reprises) comment avec tant d'esprit il a voulu être si savant!

J'ai parlé d'hommages : ces éloges, et c'est un trait qui donne à l'érudition du comte Beugnot sa vraie physionomie, notre confrère ne les recherchait pas. Quand il avait accompli une œuvre, il lui suffisait qu'elle portât son fruit, il n'en de-

mandait rien pour lui-même; et ainsi quand le mal cruel qui le devait emporter prit une gravité inquiétante, un an avant qu'il touchât au terme de sa carrière, une des recommandations qu'il fit à ses fils, une des choses qu'il prit soin lui-même de prescrire par un pli cacheté au secrétariat de l'Institut[1], c'est qu'aucun discours ne fût prononcé à ses funérailles[2].

Ai-je méconnu ses dernières volontés en vous parlant de lui ? Je ne le crois pas, et ses deux fils qui ont mis tant d'empressement à me seconder en mettant ses livres, ses brochures, ses manuscrits à ma disposition, seraient mes garants au besoin. La pensée qui a dicté à notre confrère cette résolution, c'est une pensée qui s'est manifestée et se manifestera plus d'une fois encore parmi nous : la pensée d'un chrétien qui comprend la leçon de la mort; qui au moment où l'on dépose ses restes dans le tombeau veut dépouiller aussi la gloire du monde, et, paraissant devant Dieu, réclame des assistants non des éloges mais des prières. Or le comte Beugnot est mort en chrétien, et le tableau qu'il a retracé des derniers jours de son vieil ami Becquey est une image où sa propre fin se retrouve. Mais le silence qui s'est fait sur sa tombe ne pouvait pas durer. Ici l'histoire reprend ses droits; et le comte Beugnot était d'ailleurs trop bon académicien pour contester au secrétaire perpétuel ce qui pour lui est un devoir. L'histoire des membres de l'Académie fait partie de l'histoire de l'Académie. En évitant l'éloge pour me réduire à une simple notice sur la vie et les écrits du comte Beugnot, j'ai cru me conformer à la règle de notre compagnie, aux traditions de mes prédécesseurs et aux intentions de celui dont nous regrettons la perte.

[1] Lettre datée du 4 mars 1864, un an avant sa mort.

[2] Le comte Beugnot avait eu comme vice-président de l'Académie, en l'absence du président, puis comme président lui-même, à prononcer des discours aux funérailles du comte de Laborde (22 octobre 1842), du baron de Gerando (14 septembre 1842), du marquis Fortia d'Urban (8 août 1843).

Le comte Beugnot avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1841, officier en 1847. Il est mort le 15 mars 1865. Il a été remplacé la même année par M. Waddington.

L'EMPIRE ROMAIN

VERS LA FIN DU TROISIÈME SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE, AU MOMENT OÙ ROME VA CESSER D'ÊTRE L'UNIQUE CAPITALE DE L'EMPIRE,

PAR M. NAUDET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Ce n'est pas sans subir le prestige des souvenirs et le charme des lieux que le voyageur entre à Rome et l'habite quelque temps. Moi-même j'ai emporté de ce séjour, dans un passage trop rapide, une impression durable et toujours nouvelle encore après de longues années. Cependant les sévérités de l'histoire ont bien aussi leur justice et leur puissance, contre lesquelles tous ces enchantements ne sauraient à la fin prévaloir.

Ainsi, lorsqu'en parcourant la campagne et les quartiers déserts de Rome, en visitant ses musées, vous contemplez les restes de ses monuments antiques exhumés des décombres que les siècles ont entassés, statues et colonnes, arcs de triomphe, cirques et théâtres, bains, temples et portiques; ou lorsque la seule nomenclature de ses édifices publics et privés, dans les descriptions topographiques de quelques auteurs du IVe siècle, éveille et ressuscite dans votre esprit l'image, la vue de la cité des Césars, qui étendait ses armes et ses lois sur tant de provinces devenues ensuite des royaumes et des empires, et dont elle attirait à elle toutes les richesses, tous les talents et tous les arts, vous ne pouvez vous défendre d'un

saisissement d'admiration et d'une sorte d'éblouissement à la vue de tant de magnificence et d'une si splendide et puissante civilisation. Magnifique misère! vaste machine savamment construite, mais ruineuse, dont les ressorts reliés ensemble par des chaînes de fer, contenus par une force de compression et de centralité absorbante, privés de leur jeu libre et naturel, s'usaient irréparablement d'une fatigue toujours croissante en proportion de leur dépérissement, jusqu'au terme fatal de la dissolution.

Les prodiges du luxe et les merveilles des arts n'assurent pas plus la prospérité des États que le nombre et la vaillance des armées n'en garantissent la durée. Ils ne restent grands qu'à la condition de suivre incessamment une marche progressive dans la voie de l'ordre social et de la liberté. S'ils s'arrêtent, ils déchoient; à moins qu'ils ne soient doués d'un principe de vitalité qui, sans les préserver des accidents de souffrances et de troubles intérieurs, ou des coups du dehors, les empêcherait de vieillir atteints de caducité. A ce prix, ils traverseraient les crises funestes, et ils en sortiraient retrempés et plus forts.

Certes, les hommes ne manquèrent pas au gouvernement du premier empire romain. Il suffit de nommer Auguste, Tibère lui-même, qui permettait de tondre ses brebis, mais sans les écorcher[1]; Vespasien et Titus, Nerva et Trajan, Adrien, l'administrateur; Antonin et Marc-Aurèle, les délices du genre humain; Septime Sévère, Alexandre Sévère, et, jusque dans la décadence, un Aurélien, un Claude le Gothique, un Décius, un Probus, qui ramenèrent un moment la victoire sous les aigles romaines et essayèrent de rendre au sénat son autorité. Mais il manquait à ce gouvernement les

[1] (Dicebat) *Boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere... Principem... etsi varium, diu commodiorem tamen sæpius et ad utilitates publicas proniorem.* (Suet. *Tib.* 32.)

éléments essentiels de la vie, la liberté civile, le respect de la dignité humaine, l'honneur individuel.

Que pouvait-on attendre d'un tel système politique, fondé sur une énorme disproportion des fortunes et sur l'inégalité injurieuse des hommes devant la loi? Les sages, les oracles de la jurisprudence, un Paul, un Ulpien, acceptaient en principe la différence des peines pour les mêmes délits selon les différentes classes des personnes[1] : aux plébéiens, aux petites gens[2], les travaux forcés, le supplice capital par l'exposition dans l'arène, par le fouet ou par le feu; aux hommes de condition supérieure[3], la déportation ou l'exil simple, la confiscation des biens en tout ou en partie[4]. Les corvées et les contributions irrégulières tombaient principalement sur les médiocres et les pauvres[5], et les immunités appartenaient aux grands, aux dignitaires. Tout ce qui n'avait pas privilége de cité romaine dans les provinces pouvait être condamné à mort sans appel par le lieutenant de César ou du sénat. Toutes les villes de l'empire vivaient tributaires de l'orgueil et des plaisirs d'une seule, sans cesse appauvries à son profit de l'élite de leurs citoyens et de leurs plus précieux ornements; en outre, supportant, avec toutes les charges des soi-disant libertés municipales, toutes les servitudes des peuples conquis.

Les impôts avec les surcroîts annuels d'impôts, dont la somme était réglée par la volonté absolue du gouvernement et la répartition seule permise aux contribuables de l'ordre curial, qui surchargeaient à leur tour, autant qu'il dépendait d'eux, le peuple des villes et des campagnes; puis, la solidarité des membres de la curie, composée des propriétaires,

[1] Dig. l. 9, § 11, l. 10, 15, 28, § 2, 9, 10, *De pœnis.* XLVIII, 19; l. 4, § 2, 3, *De extraordin. cognit.* L. 12.

[2] *Minores, tenuiores, humiliores personæ.*

[3] *Honestiores, nobiliores.*

[4] Cf. not. sup.

[5] *Sordida munera, extraordinariæ functiones.*

pour toutes les redevances envers l'État; avant tout, les services et emplois subalternes de l'administration publique et locale, perception des impôts, direction des relais de poste, entretien des bâtiments de l'État, office de la police de sûreté, tous emplois non salariés, responsables, obligatoires successivement pour tout ce qui n'était pas privilégié, tant de fardeaux et d'abus écrasaient les provinces et ne pouvaient manquer de tarir en elles les sources de la fortune et de la vie.

Le peuple de Rome lui-même, qui n'était plus le peuple romain que de nom, ne fournissant plus depuis longtemps des citoyens aux légions, mais des soldats à l'émeute et des cabaleurs factieux ou des applaudisseurs gagés au cirque et au théâtre, tour à tour enfant mutin ou vieillard imbécile, toujours mendiant, fainéant et famélique, aurait péri de langueur et d'impuissance, s'il ne s'était perpétuellement recruté par l'affranchissement des esclaves, auxquels son costume l'assimilait moins encore que ses sentiments.

Les empereurs s'étaient posés en héritiers ou plutôt en représentants inviolables de la souveraineté populaire [1]. Tandis que tout semblait fait pour le peuple, ses maîtres ne songeaient qu'à l'endormir dans la paresse et l'abjection en lui procurant une pâture abondante et en l'amusant par les spectacles. Ils ne prenaient aucun soin de le relever par l'enseignement du devoir et par la culture de l'intelligence. L'éducation littéraire, rarement scientifique, planait dans les régions supérieures et ne descendait point jusqu'à la multitude. L'État et les cités faisaient des traitements à quelques professeurs de philosophie, d'éloquence, d'exégèse des auteurs grecs et latins; on les favorisait par des exemptions de certaines servitudes onéreuses, eux et leurs familles, tandis qu'on refusait les mêmes soulagements aux simples maîtres d'école qui appre-

[1] *Tribunitia potestas.*

naient à lire et à écrire aux enfants. Telle est la sentence du jurisconsulte Ulpien : « Les maîtres qui enseignent à lire et à écrire aux enfants ne sont pas exempts des charges municipales; mais il est du devoir du gouverneur de la province d'empêcher qu'on ne leur en impose outre mesure, soit dans les villes, soit dans les villages [1]. » Il paraît qu'on n'accordait pas à tout le monde la même protection. Trajan et les Antonins fondèrent des institutions de secours pour des enfants pauvres en Italie, lesquels feraient un jour des soldats. Ils ne pensèrent point à leur instruction. Voici les paroles de Pline à Trajan : « Dès leur premier âge, les enfants ont appris à connaître le père du peuple par le bienfait de leur nourriture. Ils grandissent grâce à votre libéralité; ils grandissent pour vous; ils reçoivent de vous leurs aliments; en attendant qu'ils servent sous vos drapeaux [2]. »

La milice était dégénérée comme le peuple.

Trois choses avaient rendu jadis les légions de la république invincibles et soumises, à savoir : la religion du serment, la rigueur de la discipline, la fidélité à la patrie. La révolution impériale corrompit les légions et les aliéna. L'état militaire devint un métier séparé de la condition des citoyens par les priviléges, par les mœurs, par les intérêts. Les campements permanents des soldats dans les provinces et sur les frontières les attachèrent au sol et relâchèrent leurs liens avec l'Italie et Rome, que la plupart n'avaient jamais vues. Les prétoriens eux-mêmes, campés sous les murs de Rome, la gardaient pour le César qu'ils avaient fait, et qui les payait en largesses, contre le peuple et le sénat, qu'ils méprisaient et qu'il leur plaisait de faire trembler et, au besoin, de châtier par le fer et le feu. Depuis que la succession de Galba eut

[1] Dig. fr. 16, § 30, *De muner.* l. 4; fr. 2, *De vacation.* l. 5. C. Just. 1, l. 2, *De professor.* X, 52.

[2] *Panegyr.* 21.

appris qu'on pouvait faire un empereur ailleurs qu'à Rome, c'est-à-dire que l'autorité légale du sénat et du peuple romain était tombée sous le joug de la force armée, il y eut une rivalité d'orgueil et d'avarice entre les prétoriens et les légions, et entre les légions elles-mêmes, à qui élèverait sa créature à l'empire; car il n'y avait plus à vrai dire de milice nationale, mais des légions de Germanie, des légions de Syrie, des légions d'Afrique, jalouses les unes des autres autant que des prétoriens, et, comme eux, avides de *donativum*, indociles à la discipline, promptes à la sédition, faciles sur la foi du serment, et plus volontiers entraînées à déchirer l'empire qu'à le défendre.

Ainsi, la patrie ne vivant plus au cœur de personne, sous le despotisme des Césars né des orages de la république, la vieille Rome, un nom glorieux encore, une ombre de puissance, allait déclinant de jour en jour, menacée par les barbares, en proie aux usurpateurs; c'étaient les dernières douleurs de l'enfantement du Bas-Empire.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1873, PAR M. A. DE LONGPÉRIER, LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 1873.

Messieurs,

La force de nos concours ne se mesure pas au nombre des écrivains qui veulent y prendre part. Mais, cependant, le nombre même n'est pas chose indifférente, puisqu'il est un indice de cette activité morale que vous vous efforcez d'entretenir. L'Académie constatera donc avec satis-

faction que le total des ouvrages envoyés, cette année, à sa Commission des Antiquités de la France, est considérable.

Le concours a été remarquable de tous points, tant par l'intérêt des questions qui ont été traitées, que par l'érudition dont les auteurs ont fait preuve.

Plus d'une fois, les commissions qui nous ont précédés ont eu l'occasion d'adresser aux concurrents quelques conseils dictés par une sollicitude bien légitime pour l'avancement de la science : elles réclamaient une application de plus en plus rigoureuse des vrais principes de la méthode critique, une plus grande prudence dans les étymologies, une étude plus approfondie des règles de la diplomatique, un plus grand soin dans la citation des autorités.

Nous avons lieu de croire que ces observations ont été entendues ; car le progrès s'affirme précisément par les qualités contraires aux défauts signalés à l'intelligence des travailleurs.

Vos commissions, Messieurs, ne cherchent point à simplifier ou à abréger leur tâche. Elles se félicitent, au contraire, d'avoir à examiner des travaux nombreux et importants, qui exigent une attention soutenue et qui, par leur valeur et leur utilité, rendent leurs délibérations plus longues et plus laborieuses.

Le concours dont nous venons vous parler, Messieurs, se présentait dans ces conditions désirées, et ne nous aurait laissé que de bons souvenirs, si nos dernières séances n'avaient pas été attristées par un deuil confraternel.

Au moment où la Commission arrivait au terme de ses opérations, elle s'est vue subitement privée de la collaboration d'un homme éminent, dont les avis étaient toujours écoutés avec déférence.

Peu de temps après son entrée à l'Académie, M. Ludovic Vitet avait été élu membre de la commission où l'appelaient ses connaissances spéciales, son zèle bien connu pour la conservation de nos vieux monuments. Il fut réélu pendant trente ans, et il attachait une importance toute particulière à cette marque de confiance et d'estime qui lui était si bien due.

M. Vitet se délassait de ses travaux parlementaires en examinant les livres relatifs à la France du moyen âge que ses propres écrits avaient tant contribué à faire connaître. Nous savions lui être agréables en lui attribuant le soin de juger ceux qui concernent la Normandie, objet de ses constantes prédilections.

Atteint déjà de la maladie qui, peu de jours après, l'enlevait à notre affec-

tion, il était venu nous rendre compte d'un volume qui doit à son suffrage une mention honorable; il s'en était fait remettre un autre dont il voulait encore nous entretenir. Telle a été sa dernière préoccupation littéraire, et l'Académie comprendra que nous tenions à rappeler ces détails, alors que nous avons à payer un juste tribut de regrets à la mémoire de celui qui fut, pendant ces dix dernières années, notre doyen dans une réunion où ne se feront plus entendre les conseils de son goût épuré.

Mais revenons à nos devoirs de rapporteur.

La première médaille est décernée à M. G. Demay, auteur d'un ouvrage en deux volumes in-4°, intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.*

M. Demay n'a pas eu l'intention de former un recueil des sceaux de la Flandre; mais il a décrit, en les classant dans un ordre méthodique, tous les sceaux qu'il a pu étudier dans les archives et les collections du Nord. Son travail n'a pas le caractère d'une monographie locale, et les 7,689 sceaux qu'il a retrouvés appartiennent non-seulement à la contrée où ils sont actuellement conservés, mais, pour une certaine partie, à des souverains ou à des seigneurs étrangers, tels que les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, de Portugal, les doges de Venise ou les ducs de Bretagne, ou encore à des villes méridionales comme Bayonne et Biarritz. Ces sceaux ont servi à authentiquer des actes relatifs à des affaires flamandes; c'est là ce qui les relie en un corps déterminé; et cette variété d'origine que nous venons de signaler permet d'apprécier dans toute leur étendue les relations de la Flandre avec les diverses nations, ce qu'on pourrait appeler le mouvement d'affaires politiques et commerciales de cette riche province.

M. Demay a toujours soin d'indiquer sommairement la nature et la date de la pièce à laquelle le sceau a été fixé. C'est un travail qui l'a mis à même de contrôler et de préciser la lecture des légendes parfois endommagées par le temps, plus souvent encore offrant des abréviations qui en rendent l'intelligence difficile.

Le choix des figures qui accompagnent l'ouvrage est excellent; les planches, exécutées avec une grande habileté, sont fort instructives.

Une table méthodique et une longue table alphabétique donnent le moyen de trouver rapidement chacun des sceaux appartenant aux vingt séries que M. Demay a formées, parmi lesquelles on remarque particulièrement la série appartenant aux villes et à leurs échevins, celles qui se rapportent aux hommes de fiefs, aux bourgeois, aux corporations et

aux artisans. Le seul acte de 1407, contenant les offres de la ville de Bruges au sujet de l'impôt annuel dont le comte de Flandre l'avait frappée, lui a fourni une riche suite de plus de cinquante sceaux collectifs des gens de métiers, aussi intéressants par leurs légendes flamandes que par leurs types qui représentent les outils ou les produits de l'industrie.

On sait que, pendant le moyen âge, quelques personnages ont fait enchâsser des pierres gravées dans les matrices de leurs sceaux. Les rois carlovingiens ont manifesté leur prédilection pour les intailles antiques. Joinville, sur ce point, est en communauté de goût avec Thomas Morus.

Le recueil de M. Demay offre des exemples assez nombreux de l'adaptation d'œuvres d'art antiques à la sphragistique des temps moyens. On peut regretter que, dans son introduction, il n'ait pas accordé quelques pages à l'examen de monuments si curieux, et qu'ayant eu la bonne fortune de rencontrer les empreintes de plusieurs pierres gravées qui appartiennent incontestablement au moyen âge et à l'industrie occidentale, il n'ait pas fait ressortir l'importance de ces documents pour l'histoire si controversée de la glyptique de nos contrées.

Il y a là un sujet d'études que le laborieux auteur de l'*Inventaire des sceaux de la Flandre* pourra reprendre et développer. La Commission, qui énumère avec plaisir les services que son grand travail rend à la diplomatique, serait heureuse de retrouver son nom dans un prochain concours.

M. Charles Gérard vous a adressé deux ouvrages intitulés : *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*, et *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* (3 vol. in-8°).

L'auteur, ancien représentant du département du Bas-Rhin, n'a pas voulu accepter pour lui-même la nationalité nouvelle que la conquête allemande imposait à sa province. Il s'est retiré à Nancy, où il met en œuvre les nombreux documents que, pendant de longues années, il avait amassés dans les archives et dans les bibliothèques de l'Alsace.

Le premier de ses ouvrages est consacré à l'histoire des mammifères sauvages que M. Gérard étudie en archéologue, familiarisé, du reste, avec les travaux des grands naturalistes. Il prend chacun de ces animaux aussi loin qu'il peut remonter à l'aide de la paléontologie, applique le témoignage des textes anciens et du moyen âge, passe en revue les données qui résultent des chroniques, des légendes, des poésies, et tire de l'examen de ces documents des conclusions très-intéressantes.

M. Gérard nous donne le nom des animaux dans les divers patois de l'Alsace, de la Lorraine et du pays de Montbéliard, et indique leur emploi dans la formation des noms de lieux. Il montre le rôle des animaux dans l'alimentation, dans le costume, dans les armoiries, les enseignes des hôtelleries et des artisans, dans les légendes des saints, dans les pratiques superstitieuses, et dans la médecine traditionnelle. Il rappelle les fables qui s'attachaient à leurs mœurs, à leur puissance; la législation qui les concernait.

Les chapitres relatifs au bison et à l'aurochs, au cheval sauvage, au renne, dont le nom est, depuis quelques années, si souvent invoqué à titre d'indice chronologique; ceux qui traitent de l'ours, du castor, du renard, suffiraient pour constituer un mémoire archéologique incontestablement utile, et de nature à rectifier des idées exagérées auxquelles le défaut de lectures laisse un trop libre cours.

M. Gérard, en parlant des races animales, s'est attaché, comme on le voit, à les montrer dans leurs rapports avec l'homme, à préciser leur action sur son imagination, sur son existence même, les secours qu'elles ont prêtés à sa civilisation, les sentiments de crainte ou de plaisir qu'elles lui ont inspirés. Le volume dont nous venons de vous parler est donc bien du domaine historique.

Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge ont été étudiés avec tout autant de soin, soit dans les textes historiques, soit dans les œuvres qu'ils nous ont laissées. M. Gérard a beaucoup puisé dans les archives de Strasbourg et de Colmar, et, pour la longue période qui s'étend du VIIe siècle au XVe, il a retrouvé près de quatre cents artistes, architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfévres, calligraphes.

Tous n'ont pas, à la vérité, la célébrité de Herrade de Landsperg, la savante abbesse de Hohenburg, de l'architecte Erwin de Steinbach et des Schongauer. Mais, à côté de ces noms illustres, on trouve un grand nombre de noms estimables qui réclament une large part d'attention, et que, cependant, on chercherait en vain dans les biographies, quoiqu'ils aient été portés par les auteurs d'œuvres précieuses.

Ceux-là même qui sont le plus connus ont été parfois représentés d'une manière inexacte. Ce n'est pas sans peine que la critique moderne parvient à les dégager des légendes dont les entoure un patriotisme naïf ou peu scrupuleux.

M. Gérard a adopté, pour ses notices, l'ordre chronologique, sans distinction de spécialité, ce qui lui a donné le moyen de relier entre eux, sous l'influence d'actions morales communes, les artistes en tout genre

qui ont vécu dans un même temps. Puis, dans ses tables, il fournit une liste alphabétique et une liste des artistes distribués par groupes professionnels, arrangement grâce auquel on retrouve très-promptement le renseignement cherché.

Le dépouillement des rôles d'admission à la bourgeoisie, conservés dans les archives, donne à M. Gérard l'occasion de rectifier des dates, de rétablir des faits biographiques. La connaissance des localités lui vient aussi en aide. On ressent dans ses livres sur l'Alsace une expérience intime des choses du pays.

La Commission a réuni les deux ouvrages qu'il avait envoyés à l'Académie dans un même témoignage de son estime et leur a décerné la seconde médaille.

La troisième a été attribuée à M. Édouard Aubert pour son ouvrage intitulé : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune,* recueil magnifique de dessins exécutés par l'auteur avec un soin d'antiquaire, recueil dans lequel paraissent des monuments d'une grande rareté, dont quelques-uns appartiennent à l'art des Bourguignons, plus étudié, jusqu'à présent, par les savants suisses que par les français.

M. Aubert a cru devoir conserver l'ordre adopté dans l'inventaire de l'abbaye qui n'avait pas été rédigé en vue de recherches d'érudition. Les châsses, les reliquaires, les vases sacrés, les objets liturgiques sont groupés par espèce, sans ordre chronologique. La tâche de l'auteur était par là simplifiée; mais le lecteur y perd cette instruction qui résulte incontestablement de l'examen d'une série bien ordonnée.

L'ouvrage se compose de trois parties : la première contient l'histoire de l'abbaye et des abbés, divisée en quatre périodes; la seconde partie est consacrée à la description de trente-deux objets de divers âges appartenant au trésor; la troisième partie comprend une notice sur la topographie de l'abbaye, et les pièces justificatives.

Le trésor de l'abbaye d'Agaune représente toutes les époques de l'art de l'orfévrerie, depuis le VIe siècle jusqu'au XVIIe. M. Aubert, qui a longtemps résidé dans le monastère, où il a reçu la plus encourageante hospitalité, a fait un choix judicieux dans la riche collection qui offrait à son attention tant de monuments inédits; les descriptions qu'il donne sont exactes, présentées avec une grande conscience. Les dessins expriment d'une manière excellente le style de chaque objet. Soit que M. Aubert ait voulu rendre l'aspect de ces verroteries imitant la cornaline qui décorent le *præfericulum* de sardonyx connu sous le nom de *vase de Saint-Martin,* ou le coffret de Teuderigus; soit qu'il ait reproduit les riches couleurs

de la panse émaillée d'une aiguière orientale, soit enfin qu'il ait fait sentir les reliefs un peu rudes des grandes châsses d'argent de saint Maurice et des enfants de saint Sigismond, il a constamment observé le caractère propre à chaque matière et à chaque procédé. Ces belles planches, accompagnées d'un texte où l'on trouve tous les renseignements que l'auteur a pu réunir touchant l'âge et la condition actuelle des pièces d'orfévrerie du trésor d'Agaune, méritaient une récompense que la Commission décerne volontiers, tout en regrettant que dans la transcription des pièces justificatives on puisse noter des fautes qui atténuent la valeur de cette partie du livre.

La *première mention honorable* revenait naturellement à un ouvrage qui avait plusieurs fois figuré dans les scrutins de la Commission, alors qu'il s'agissait des médailles. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales,* est, en effet, digne de la plus sérieuse considération.

L'auteur, M. E. Mannier, a voulu, après que tant d'historiens ont raconté les grandes entreprises, les grandes actions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, faire apprécier exactement, on pourrait dire minutieusement, les ressources dont l'ordre avait pu disposer, les moyens à l'aide desquels il se procurait les sommes fort considérables dont il avait besoin pour entretenir ses établissements, ses armées, ses flottes si souvent victorieuses. En conséquence, il s'est appliqué à l'étude des documents les plus authentiques; il a recherché dans les sources originales le détail des propriétés foncières et des revenus de diverses sortes que l'ordre possédait.

Les pièces et chartes que les chevaliers de Saint-Jean conservaient, au siècle dernier, dans l'ancienne maison du Temple, à Paris, sont aujourd'hui déposées aux Archives nationales. Quatre cents cartons renferment plus de dix mille titres; en huit cents registres environ, on trouve des inventaires, des terriers, des comptes. Ces documents concernent uniquement les commanderies du grand prieuré de France, lequel comprenait vingt-six diocèses, tant en France qu'en Belgique. L'auteur a fait courageusement le dépouillement de cet immense amas de titres.

Dans une intéressante introduction, M. Mannier expose l'origine et les vicissitudes du grand prieuré, donne un aperçu de son étendue et de ses divisions; puis il aborde l'historique de chaque commanderie en faisant l'analyse topographique de toutes ses parties. Il donne les différentes formes des noms de localités, l'indication des produits, cite ses

autorités, et ajoute en note des renseignements sur la condition actuelle des villages, des terres, des fermes.

M. Mannier n'a pas négligé la mention des faits et des actes qui peuvent éclairer les questions de juridiction; questions si compliquées pendant le moyen âge, et dont l'étude est encore très-utile pour l'intelligence de certaines circonstances de l'histoire moderne, antérieurement à la Révolution française, l'ordre de Saint-Jean étant répandu partout, et ayant exercé ses droits jusqu'au cœur de Paris, en concurrence avec le pouvoir royal.

Le livre de M. Mannier, dont le plan est très-bien conçu, se distingue par la méthode, par l'entente des documents historiques. Quelques légères inadvertances, quelques fautes dans les noms de lieux ont été remarquées par la Commission, et pourraient facilement être compensées par un *erratum*, seule chose qui manque à cet ouvrage, dont les tables, très-développées, prouvent une fois de plus les dispositions laborieuses du savant écrivain.

Au concours de 1869, M. Alfred Franklin présentait le premier volume d'un grand ouvrage sur les *Anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.* qu'il publiait sous les auspices de la Ville elle-même. Tout en reconnaissant l'utilité de ce travail et l'activité que l'auteur y avait déployée, la Commission crut devoir attendre qu'il fût terminé, ou du moins plus avancé, avant de lui décerner une récompense. Le second volume, que nous avons eu à examiner cette année, sera suivi d'un troisième[1]. Nous ne sommes pas encore, par conséquent, en présence d'une œuvre complète. Toutefois, les parties qui nous sont renvoyées forment un ensemble déjà si considérable, qu'il convenait de ne pas ajourner plus longtemps un encouragement mérité.

On ne compte pas moins de soixante-cinq bibliothèques dont M. Franklin a relaté la fondation et l'histoire. Sur chacune d'elles, il a recueilli tous les renseignements qui pouvaient lui être fournis par des ouvrages antérieurs au sien; il y a joint un certain nombre de documents inédits qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Nous citerons, entre autres, les catalogues des bibliothèques de plusieurs colléges, notamment de ceux d'Autun, de Justice, de Fortet, de Séez, de La Marche. Ajoutons que les nombreuses citations éparses dans le texte, et celles qui remplissent les notes, témoignent de recherches soutenues et d'une sérieuse connaissance du sujet.

[1] Ce volume a paru depuis la clôture du concours.

La partie matérielle de la publication est extrêmement soignée : M. Franklin a fait exécuter, avec une remarquable précision, des *fac-simile* d'autographes, de pièces d'archives, de timbres, même de ces vignettes que les possesseurs de livres fixent à l'intérieur des reliures, et de ces armoiries dont les plats sont ornés, détails hautement prisés par les bibliophiles, et plus chers encore à de nombreux collectionneurs, qu'on voit réserver pour ces petits accessoires une attention qu'ils refusent assez généralement aux textes de nos meilleurs écrivains.

Mais le luxe, quand il est de bon goût, comme c'est ici le cas, ne messied pas aux livres qui traitent des livres, et M. Franklin, en donnant à son grand ouvrage un caractère archéologique, lui créait un titre de plus à figurer dans notre concours.

La Commission doit toutefois faire des réserves au sujet de quelques méprises bibliographiques, de quelques conjectures hasardées qui nuisent à l'ensemble du travail, et qui expliquent comment une publication d'un aspect imposant n'a pas atteint une récompense d'un ordre plus élevé.

La troisième mention a été attribuée à un *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction*, par M. Bélisaire Ledain.

La Société des antiquaires de l'Ouest avait nommé, dans sa séance du 18 mai 1871, une commission chargée de rechercher les traces de l'enceinte romaine de Poitiers. Cette commission choisit pour son secrétaire-rapporteur M. Bélisaire Ledain, et se mit immédiatement à l'œuvre. C'est le compte rendu de ses travaux que nous avons eu sous les yeux.

La commission des antiquaires de l'Ouest a relevé avec beaucoup de soin tous les vestiges de l'enceinte qui subsistent encore, parfois à une grande profondeur; elle a dressé une carte sur laquelle sont marqués les divers endroits où se trouvent ces vestiges, et qui fait comprendre facilement leur position relative et leur direction. En possession du périmètre complet de l'enceinte, on a constaté qu'elle avait 2,600 mètres de développement. On avait jeté pêle-mêle dans les fondations des matériaux provenant de grands édifices, colonnes, frises, entablements, inscriptions, fragments de toute sorte, auxquels venaient s'ajouter des cippes arrachés aux sépultures. Le musée de Poitiers s'enrichit de la plupart de ces débris, qui ont été étudiés avec sollicitude. De la ligne courbe que décrivent les ornements d'un très-grand bloc, on a pu inférer que Poitiers avait possédé un arc de triomphe auquel avait peut-être appartenu la figure d'un cheval de bronze doré dont quelques fragments ont été

retrouvés à peu de distance, dans le jardin de l'ancien évêché. Quoi qu'il en soit, tant de pierres sculptées donnent une haute idée des splendeurs architecturales du vieux *Limonum*.

Dans la dernière partie de son rapport, M. Ledain cherche à déterminer l'époque à laquelle l'enceinte fut construite, et il l'attribue avec beaucoup de vraisemblance au commencement du IVe siècle.

Les fouilles ont fait mettre au jour plusieurs inscriptions antiques qui ne sont pas dénuées d'importance; M. Ledain en publie des copies lithographiées, et les explications qu'il en donne sont, en général, satisfaisantes.

La Société des antiquaires de l'Ouest, en entreprenant et en menant à bonne fin le travail archéologique dont nous venons de présenter un aperçu, a donné un excellent exemple que nous voudrions voir suivre par beaucoup de sociétés savantes des départements. Votre Commission, Messieurs, apporte une sanction au vœu qu'elle exprime en classant le rapport de M. Ledain immédiatement après les grands ouvrages qu'elle vous a d'abord signalés.

Le volume qui a obtenu la quatrième mention est l'œuvre de M. Léopold Pannier, ancien élève de l'École des Chartes. Sous le titre de : *La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile,* l'auteur publie l'histoire d'une localité voisine de Paris qui a déjà occupé plusieurs savants distingués, notamment l'abbé Lebeuf, dont, à juste titre, il admire la grande érudition.

M. Léopold Pannier se rattache à l'opinion de Belleforest, de Dubreuil, de Sauval, touchant le *Clippiacum* de Dagobert, qu'il identifie à Saint-Ouen. Il établit d'abord que ce nom ne s'applique qu'à une seule *villa;* puis il montre que cette *villa* n'était pas située à Clichy, comme la similitude de noms l'avait fait admettre, et qu'il faut chercher le siége du palais de Dagobert à Saint-Ouen-sur-Seine. Si, en l'absence de toute trace de constructions antiques, de tout indice archéologique, cette manière de voir peut encore donner lieu à controverse, on doit du moins reconnaître que M. Pannier l'expose avec un soin ingénieux.

Il raconte ensuite et les origines et les accroissements du manoir de Saint-Ouen; les travaux de construction que Charles de Valois y fit exécuter, les séjours dans cette maison de plaisance du roi Jean, de Charles V et de Charles VI, qui y hébergea le roi d'Arménie.

Les quatre-vingt-dix pièces qu'il publie ou analyse, presque toujours d'après les documents originaux, les particularités qu'il fournit sur la fondation de l'ordre de l'Étoile, et sur le premier chapitre de cet ordre

tenu en la noble maison de Saint-Ouen par le roi Jean (le 6 janvier 1352), méritent considération. On remarque, en particulier, le marché passé entre Charles de Valois (19 mars 1308) et Guy Deschamps, charpentier, pour la construction des diverses parties de l'hôtel.

On pourrait s'étonner de l'emploi de quelques locutions familières que n'explique pas suffisamment l'intention d'écrire «pour le grand public,» exprimée dans la préface; mais en même temps l'auteur y déclare que son livre est «un début dans la science historique,» et la Commission n'a voulu, dans le premier ouvrage de M. Pannier, considérer que le fond, qui n'est certainement pas vulgaire.

C'est à un important mémoire manuscrit qu'elle attribue la cinquième mention. M. Jules Finot, qui nous l'a présenté, appartient aussi à l'École des Chartes. On s'en apercevrait, du reste, facilement à la façon dont il met en œuvre les pièces d'archives, et en restitue, quand il en est besoin, le texte altéré par le temps. Ses *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au XIVe siècle* dénotent un esprit juste et bien préparé pour les travaux historiques.

M. Finot suit, pas à pas, pendant un demi-siècle, ces bandes de routiers, aventuriers de toutes les nations, écume de toutes les armées, toujours prêtes à se mettre à la solde du plus offrant et, entre temps, ravageant, pillant pour leur propre compte les malheureuses provinces où les conduisait le hasard de leurs aventures. Les deux Bourgognes eurent particulièrement à souffrir de ce fléau pendant le cours du XIVe siècle. L'auteur du mémoire présente un tableau saisissant de l'état d'anarchie, de désolation, de misère auquel étaient arrivées ces contrées incessamment parcourues et rançonnées par les Grandes Compagnies. Son récit a le mérite de s'appuyer, jusque dans ses moindres détails, sur des documents parfaitement authentiques, et la plupart inédits, tirés des riches archives de la Côte-d'Or, de celles de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, et aussi sur le témoignage des anciens auteurs bourguignons.

Dans son introduction, M. Finot expose quels furent l'origine des Grandes Compagnies, leurs différents noms, les éléments très-divers dont elles se composèrent, leur valeur militaire, leur influence sur les institutions communales, la part que prirent à leur formation les populations rurales. Ces dernières questions se rattachent étroitement à la politique et à la philosophie de l'histoire. C'est à la vérité en quelques mots seulement que l'auteur les a indiquées; mais il est juste de lui en donner acte. Il aurait pu revoir et améliorer quelques pages consacrées à des digressions archéologiques, par exemple à l'armement des hommes de

guerre. Tel qu'il est toutefois, son travail méritait incontestablement une distinction et des éloges.

Il en est de même de la *Notice sur la ville de Marmande,* par M. Philippe Tamizey de Larroque. Ce volume fait partie d'une suite de monographies historiques que l'auteur a entrepris de publier sous les auspices du conseil général de Lot-et-Garonne. Dans la forme, ce sont à proprement parler des tablettes historiques, succinctes mais complètes, où chaque fait se trouve rapporté à sa date avec indication des sources auxquelles la mention en a été puisée. La ville de Marmande n'est pas fort ancienne. De la coutume octroyée à la cité naissante en 1182, par Richard Cœur-de-Lion, il ne reste plus qu'une édition modifiée, rédigée sous le règne de Philippe de Valois. M. Tamizey de Larroque en donne une longue analyse d'après la traduction qui fait partie des manuscrits de Baluze. Dérogeant pour cette fois à l'ordre chronologique, c'est par là qu'il commence son livre, pour reprendre ensuite le récit des événements aux premières années du XIIIe siècle, c'est-à-dire au début de la guerre des Albigeois, pendant laquelle Marmande devait avoir tant à souffrir. Ce ne fut pas la dernière fois qu'elle eut à supporter le poids des guerres de religion.

Quoique, dans la *Notice sur Marmande,* les faits soient toujours rapportés très-brièvement, l'auteur a mis en lumière un grand nombre de documents inédits ou peu connus, et à cet effet il a fouillé les différents fonds manuscrits de nos bibliothèques, de nos archives, avec cette conscience exemplaire, cette faculté d'investigation qui sont si apparentes dans ses autres écrits de biographie et de critique littéraire. Il est à regretter que, lorsqu'il s'est occupé de Marmande, ce savant n'ait porté à aucun degré son attention sur les questions de topographie et d'archéologie, qui, traitées suivant l'excellente méthode à laquelle il doit une juste réputation, eussent assuré à son livre, dans notre concours, une place plus élevée et, partant, plus en rapport avec le mérite de l'auteur.

Il nous reste, maintenant, Messieurs, à vous entretenir de deux ouvrages remarqués à divers titres par la Commission, mais encore inachevés. L'un, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* par M. Célestin Port, archiviste d'Angers, ne le cède, en qualité, à aucun des livres couronnés. Fruit de vingt années d'un travail assidu, il se recommande par l'abondance des renseignements de tout genre qui y sont consignés, l'exactitude des noms et des dates, l'étendue et la précision des indications bibliographiques. Mais une partie seulement du premier volume a été publiée; elle s'arrête à la lettre B.

L'autre : *Études historiques sur Moissac*, par M. Lagrèze-Fossat, est plus avancé, sans doute; mais, quoique nous en ayons reçu deux volumes, il n'est pas terminé. Le plan adopté par l'auteur, qui n'observe pas, dans ses divers mémoires, l'ordre chronologique, ne permet pas d'embrasser encore l'ensemble de ses recherches. Néanmoins on a pu constater déjà qu'elles éclairent d'un jour nouveau certains points intéressants de l'histoire méridionale.

La Commission a fait passer avant ces ouvrages des publications auxquelles leur date interdisait l'accès à un nouveau concours; mais elle leur donne, dès à présent, un assentiment dont MM. Célestin Port et Lagrèze-Fossat apprécieront la sympathique signification.

A coup sûr, Messieurs, l'étude des antiquités de la France est en voie excellente. Nos antiquaires, nos historiens comprennent que ce qu'ils ont de mieux à faire est d'imiter nos maîtres des XVIe et XVIIe siècles, en lisant, en méditant sans cesse les textes, comme ceux-là l'ont fait, en recherchant les monuments originaux que d'heureuses découvertes rendent chaque jour plus abondants.

Une estime particulière s'attachera toujours aux travaux qui sont dus à la connaissance personnelle des sources; on ne les confondra pas avec ces œuvres rapides où l'auteur sème des termes techniques empruntés à des manuels, à des dictionnaires souvent mal informés. Disons-le, en terminant : on devra se tenir en garde contre des théories hâtives qui séduisent par leur nouveauté. N'a-t-on pas prétendu, dans ces derniers temps, mettre de côté les phases de l'histoire, et y substituer une classification absolue fondée sur l'emploi des matières minérales? Le siècle de Périclès se serait appelé *l'âge du bronze*. Cependant il résulte d'intéressantes communications qui vous ont été faites, à diverses reprises, que la terminologie créée par les archéologues du Nord, et beaucoup trop généralisée, doit rentrer dans ses véritables limites géographiques.

Cette évolution nécessaire s'opère lentement, mais sûrement, au bénéfice de l'érudition sérieuse, qui ne s'alarme pas outre mesure des témérités de l'esprit d'investigation, parce qu'elle compte sur la logique des choses, et sur les tempéraments qu'amène inévitablement une étude prolongée des mêmes sujets : *patiens quia æterna*.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

F. de Saulcy, L. Renier, A. Maury, Léop. Delisle, Ferd. de Lasteyrie, J. Desnoyers, A. de Longpérier, *rapporteur*.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES TRAVAUX DES MEMBRES DE CETTE ÉCOLE PENDANT LES ANNÉES 1872-1873, PAR M. EGGER.

Messieurs,

Le Rapport de cette année sur les travaux de l'École française d'Athènes se rattache au précédent par un bien douloureux souvenir. L'an dernier, nous pressions de nos vœux l'achèvement d'une publication dont M. Ch. Blondel, ancien membre de l'École, avait trouvé en Grèce la matière et s'était imposé la tâche; nous étions près d'accuser des scrupules d'éditeur qui semblaient ajourner sans cesse l'impression d'un texte depuis longtemps signalé au monde savant, qui l'attendait avec impatience. Ce retard, hélas! n'était que trop excusable, car M. Ch. Blondel est mort à l'œuvre, le 16 septembre dernier, à Versailles, après de lentes et irrémédiables souffrances. Il avait à peine trente-sept ans accomplis. Sa santé, toujours frêle, n'avait guère pu soutenir les fatigues du professorat; elle résistait mal même aux fatigues d'un travail philologique qui exigeât des recherches fréquentes et quelquefois lointaines dans les bibliothèques. Nos épreuves publiques l'avaient encore affaiblie. Éloigné de Versailles, sa ville natale et la résidence de sa famille, au mois de septembre 1870, il avait emporté avec lui le manuscrit de Macarius Magnès, avec les notes préparées pour l'édition, et à travers bien des voyages, ce cher dépôt ne l'avait pas quitté, sujet constant d'une sollicitude qui le tourmenta jusqu'au lit de mort, et qui doit lui survivre; car il a pu confier à un collègue, à un ami, M. E. Foucart, le soin d'achever le travail qui

échappait à ses mains défaillantes. Heureusement, cette œuvre n'est pas la seule dont la publication pourra honorer sa mémoire. Nous devons sans doute renoncer à recueillir le fruit de ses longues études sur le culte de Déméter et sur les mystères d'Éleusis, études jadis entreprises pour satisfaire à une des questions de notre programme académique; mais les inscriptions qu'il avait jadis relevées dans la Béotie et l'Attique trouveront en M. E. Foucart un éditeur habile et consciencieux. La science ne perdra pas tout le profit des labeurs de cette vie si pure et si courte: l'honneur en est acquis à la mémoire de Charles Blondel et comptera parmi les meilleures consolations d'une famille où il est amèrement regretté.

Un jeune professeur, plus récemment sorti de l'École, M. Rayet, ne nous avait envoyé en 1872 qu'un chapitre détaché de ses études sur les Sporades; c'est le mémoire sur l'île de Cos, dont nous avons rendu compte à l'Académie. La note qu'il nous communique sur la continuation de ses recherches explique pourquoi il n'a pu achever la rédaction de celles qui concernent Cos et les îles voisines. Tout son temps, depuis le dernier envoi qu'il nous a fait, a été occupé par des fouilles, en Asie Mineure, à Palatia (Milet), à Kani-Kéré (Héraclée du Latmos), et à Hiérouda (temple d'Apollon Didyméen), fouilles entreprises avec les encouragements et aux frais de deux généreux Mécènes, MM. les barons Gustave et Edmond de Rothschild. Ces recherches se sont continuées du milieu de septembre jusqu'à la fin de décembre 1872, puis de la dernière quinzaine de mars jusqu'au milieu d'août 1873, par conséquent durant huit mois et demi. Elles seront l'objet d'un rapport que M. Rayet se propose d'adresser prochainement à l'Académie. Il se borne à constater aujourd'hui qu'elles ont amené la découverte d'un grand nombre de marbres intéressants, à savoir :

Un lion colossal, de l'époque grecque et presque intact;

Trois statues de femmes assises, de ce style milésien archaïque qui rappelle le style égyptien;

Nombreux fragments de sculpture monumentale provenant du temple d'Apollon Didyméen;

Plusieurs chapiteaux de pilastres, les uns ornés de rinceaux, les autres de griffons affrontés;

Un magnifique chapiteau d'ante, dont un dessin publié jadis par M. Ch. Texier ne donnait qu'une idée insuffisante;

Deux bases de colonnes sculptées, dont on ne connaît jusqu'ici d'exemples que dans les ruines de Milet et d'Éphèse.

M. Rayet est parvenu, non sans de nombreuses difficultés, à transporter tous ces objets jusqu'à la mer et à les embarquer sur un navire grec. Arrivés depuis peu de jours à Paris, ils seront prochainement, et suivant les intentions de MM. de Rothschild, exposés dans une des salles du Louvre.

Les mêmes fouilles ont produit une centaine d'inscriptions inédites, dont M. Rayet a pu rapporter soit les marbres originaux, soit des copies et des estampages. Ajoutées à celles que Chandler, au XVIIIe siècle, et de notre temps d'autres voyageurs, M. Newton surtout, ont relevées dans les mêmes lieux, elles permettent de décrire assez exactement les institutions religieuses qui se rattachaient à l'oracle d'Apollon Didyméen et d'Artémis *Boulèphore*.

L'explorateur a pu, en même temps, reconnaître d'une manière plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la configuration de cette partie de la côte asiatique dans l'antiquité, et les changements considérables qu'y ont apportés peu à peu les alluvions du Méandre. Une cinquantaine de photographies méthodiquement exécutées reproduisent les principaux sites de cette région et les plus importantes des ruines qui s'y trouvent en si grand nombre.

Enfin, ces fouilles (et ce n'en est pas le moindre résultat) ont permis à M. Thomas, architecte pensionnaire de l'Académie de Rome, de recueillir, pendant un séjour de quatre mois auprès de M. Rayet, toutes les données nécessaires à une restauration scientifique du temple d'Apollon Didyméen, qui est cité plusieurs fois par Vitruve comme un des modèles classiques de l'art ionien, et que Strabon et Pausanias considéraient comme le plus bel édifice religieux de l'Asie Mineure. M. Thomas a aussi relevé le plan des édifices antiques d'Héraclée du Latmos et des parties les plus intéressantes de l'enceinte de cette ville, enceinte qui s'est remarquablement conservée jusqu'à notre temps.

Cette double série d'études archéologiques et architecturales méritera sans doute d'être l'objet d'une publication d'ensemble, comme celle que les Anglais ont faite pour les ruines d'Halicarnasse, comme celle qui se prépare en ce moment pour les ruines d'Éphèse, et dont notre confrère, M. Waddington, nous a naguère entretenus. En tous cas, elle anticipe, comme on le voit, par l'effet d'une intelligente et heureuse initiative, sur l'alliance, aujourd'hui officielle, de l'Académie de Rome avec l'École française d'Athènes. Vous avez récemment applaudi à la pensée, qui vient d'être réalisée, d'une succursale romaine de cette dernière école, au choix du jeune sous-directeur, M. A. Dumont, qui, en ce moment

même, s'établit à Rome pour y préparer, par des études méthodiques dans les musées, dans les bibliothèques, à travers les monuments et les localités célèbres, les nouvelles recrues que la France envoie à l'École d'Athènes. Vous avez entendu et approuvé les instructions, rédigées par l'un de nos confrères, M. L. Renier, qui marquent, d'une façon à la fois libérale et précise, le programme des travaux où doit s'exercer le zèle et se former l'esprit des jeunes missionnaires que, dès cette année, la nouvelle école va recevoir. Désormais, dans la métropole même de l'antiquité romaine, les futurs membres de notre colonie athénienne pourront, par leur commerce journalier avec les architectes et les statuaires de l'Académie de France, se créer des liens de confraternité, dresser le plan d'études communes, associer la solide connaissance du grec et du latin avec celles des lois et des procédés de l'art antique. Ce qui n'a été jusqu'ici qu'une exception louable deviendra une règle et comme une garantie des plus sérieux progrès pour la science du monde ancien.

Cet espoir ou plutôt cette assurance doit compenser à vos yeux le petit nombre des envois que vous avez reçus d'Athènes, en 1873, pour la contribution annuelle de l'École française.

Les fouilles entreprises à Délos sous l'inspiration de M. le directeur Émile Burnouf, et dont lui-même a rendu compte dans le cahier d'août de notre *Revue archéologique*, vous sont, en outre, connues par un mémoire sommaire de l'explorateur, M. Lebègue, mémoire qu'il a lu dans une de nos dernières séances, et qu'il a résumé pour nos *Comptes rendus*. Ces deux communications nous dispensent d'insister en détail sur ce sujet. Constatons seulement, d'abord que les fouilles qui viennent de remettre au jour le temple-caverne d'Apollon Cynthien, lieu d'un oracle jadis si célèbre, et, sur le plateau de ce mont, un temple de Zeus et d'Athéna, que ces fouilles, dis-je, répondent en partie à la première question de notre programme académique dont voici les termes : «Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines, jadis considérables, qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapporter les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes, etc.» Des restes précieux d'antiquités, des inscriptions d'une certaine valeur pour l'histoire du culte local, sont maintenant livrés à la discussion. Mais la discussion n'a pu qu'ébaucher son œuvre; il lui reste beaucoup à faire pour la compléter. Cette petite île de Délos, par l'impor-

tance de son rôle religieux dans l'antiquité grecque, est, à elle seule, le sujet des plus intéressantes études, auxquelles on ne saurait trop encourager la persévérance de M. Lebègue.

Une autre question, déjà ancienne dans notre programme, celle des ports d'Athènes et des «Longs-Murs» du Pirée, vient d'être traitée par M. Ruel. Elle se rattache à une étude plus générale sur les fortifications de l'Attique, sujet jadis choisi par M. Hinstin, dont le travail, resté inédit, est apprécié dans le rapport fait, au nom de la Commission, par M. Guigniaut en 1858. Il est à regretter que M. Ruel n'ait pas pu connaître ce mémoire de son devancier; il a du moins connu les mémoires publiés sur la même matière.

«Les ruines des Longs-Murs, nous dit-il, et des ports d'Athènes sont connues depuis longtemps; elles sont, dans leur état actuel, peu importantes, et les savants qui les ont étudiées ont pu arriver à des conclusions opposées. D'autre part, les renseignements que les écrivains anciens nous fournissent sur cette question ont été déjà presque tous recueillis. Mais j'ai cru que ces textes pouvaient être interprétés plus fidèlement qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, et c'est surtout ce que j'ai tâché de faire dans ce mémoire.

«M. Ulrichs a publié, en 1843, dans le journal grec l'Ἐρανιστής, et inséré plus tard avec quelque développement dans un ouvrage intitulé *Reisen und Forschungen in Griechenland* (Berlin, 1863), un travail où il émet des idées tout à fait nouvelles sur les Longs-Murs et sur les ports d'Athènes. Plusieurs savants les ont adoptées, et les cartes pour la topographie d'Athènes que M. Ernest Curtius a publiées en 1868 sont dressées d'après le système de M. Ulrichs. M. Curtius, cependant, avait écrit, en 1842, une dissertation sur les ports d'Athènes, où il admettait l'ancienne topographie.

«Ce sont les vieilles idées qui m'ont paru les bonnes, et j'ai essayé de les défendre.»

De ces vieilles idées, l'une, relative au port de Phalère, ne semble pas trop difficile à défendre contre l'opinion personnelle de M. Ulrichs, docilement suivie depuis trente ans par les géographes ses compatriotes. M. Ruel justifie sans peine, par des considérations fondées sur l'examen des lieux comme sur les témoignages anciens, l'attribution jusqu'ici classique du nom de *Munychie*, au petit port situé à l'ouest de cette presqu'île, et du nom de *Phalère*, au petit port situé à l'est. Mais en ce qui concerne les murailles construites depuis Thémistocle jusqu'à Périclès, pour la protection d'Athènes et de ses trois ports, et pour la jonction de la

ville avec son principal port, le Pirée, les «vieilles idées» sont un peu confuses, et il est bien difficile de concilier sur ce sujet les textes des auteurs anciens. La dissertation de M. Ruel est méthodique et claire; nous ne voudrions pas dire qu'elle est concluante, si ce n'est sur un point, la nouvelle direction attribuée par M. Ulrichs au mur dit *de Phalère*, direction qui le ferait aboutir au cap Colias. La principale difficulté, en cette partie de la topographie de l'Attique, porte sur l'expression *διὰ μέσου*, qui, dans Aristophane, dans Antiphon, dans Platon et dans une scolie sur le *Gorgias*, désigne un des murs faisant partie du système des fortifications d'Athènes. L'opinion la plus conforme en apparence aux témoignages des auteurs anciens admet l'existence de trois longues murailles, l'une, la plus méridionale, qui reliait Athènes au dème de Phalère; les deux autres, à peu près parallèles. et assez rapprochées l'une de l'autre pour avoir été comparées à deux jambes (*τὰ σκέλη*, *duo brachia*, dans Tite-Live). Celle des deux jambes qui s'étendait entre le mur de Phalère et celui du Nord, et, par conséquent, n'était guère une fortification pour la ville, devrait à cette situation intérieure d'être appelée *διὰ μέσου*, et aussi *νότιον* ou *australe*, dans Andocide et dans un passage du Lexique d'Harpocration. Mais il faut reconnaître avec M. Ruel que l'expression *διὰ μέσου* s'appliquerait plus naturellement à un mur transversal qui rejoindrait les deux murs extrêmes de Phalère et du Pirée. Cela s'accommoderait assez bien, d'abord avec le passage classique de Thucydide[1], puis avec le témoignage de Strabon, qui a pour nous l'autorité toute spéciale d'une description proprement dite; enfin avec la note du scoliaste de Platon[2], que sa précision même recommande singulièrement à notre confiance. Cette dernière, en effet, signale un état des lieux qui se voyait encore au temps où vivait l'auteur compilé par le scoliaste. Seulement, elle contient un mot sans doute corrompu que jusqu'ici aucun éditeur, ce nous semble, n'a essayé de corriger, que M. Ruel traduit sans paraître y voir une difficulté[3]; de plus elle explique d'une façon un peu embarrassante la destination de ce troisième mur qui «de

[1] Livre II, ch. XIII.

[2] Sur le *Gorgias* (p. 455 E., éd. Estienne), p. 105 de l'édition *princeps* de ces scolies, par Ruhnkenius (Leyde, 1800, in-8°); p. 17-48 de l'édition de Baiter, Orelli et Winckelmann (Zurich, 1841, in-12) : *Διὰ μέσου τεῖχος λέγει, ὁ καὶ ἄχρι νῦν ἐστὶν ἐν Ἑλλάδι. Ἐν τῇ Μουνυχίᾳ γὰρ ἐποίησε καὶ τὸ μέσον τεῖχος, τὸ μὲν βάλλον ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ, τὸ δὲ ἐπὶ Φάληρα, ἵν' εἰ τὸ ἓν καταβληθῇ, τὸ ἄλλο ὑπηρετοίη ἄχρι πολλοῦ.*

[3] Les mots *ἐν Ἑλλάδι*, *en Grèce*, n'offrent pas un sens raisonnable.

Munychie se dirigeait d'un côté vers le Pirée et de l'autre sur Phalère.» Il y a donc en tout cela des obscurités que M. Ruel n'a pas encore dissipées, et ses conclusions sont marquées d'une confiance qu'il n'a pu faire partager à votre Commission.

Dans la révision philologique de ce problème complexe et délicat, il ne faudrait pas, comme le fait M. Ruel, écarter certains témoignages uniquement parce qu'ils sont incomplets ou obscurs; il conviendrait de distinguer plus soigneusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici deux espèces de témoignages : les uns, comme ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Andocide, viennent d'auteurs assurément considérables, de témoins oculaires, mais qui constatent l'exécution de tel ou tel travail, selon les besoins de leurs récits, sans décrire expressément les lieux; d'autres, comme ceux de Strabon, de Pausanias, et de l'écrivain auquel est empruntée la scolie sur le *Gorgias*, ont précisément pour objet la géographie et même la topographie, et, à ce titre, ils ont, pour la question dont il s'agit, une importance toute particulière. Des inscriptions antiques découvertes sur les lieux mêmes en auraient plus encore. Malheureusement, à part la grande inscription jadis commentée par Otfr. Müller dans son mémoire *de Munimentis Athenarum* (Göttingen, 1836), les textes épigraphiques n'ont guère éclairé jusqu'ici les recherches des ingénieurs et des antiquaires sur les ports et sur les fortifications de l'Attique. C'était une raison de plus pour ne pas négliger, en ce genre, le moindre débris antique. Or, dans sa description particulière du Pirée, M. Ruel ne paraît pas avoir connu trois inscriptions précieuses récemment retrouvées, qui marquent dans l'intérieur de ce port la limite de certaines stations assignées aux navires[1]. Nous devons lui signaler cette omission, qui, d'ailleurs, nous le reconnaissons, importait peu pour l'objet principal de sa thèse sur les relations du Pirée avec les deux ports de Munychie et de Phalère.

Ces observations, que nous aurions pu étendre, laissent voir que le jeune antiquaire n'a pas porté dans ce premier essai toute la rigueur désirable. Elles devront l'encourager à étendre le champ de ses travaux et à corriger les imperfections de sa critique.

Pour finir ce rapport, nous devons rendre compte à l'Académie du

[1] Voir les *Antiquités helléniques*, de M. Rangabé, n° 361, et les *Comptes rendus* de nos séances, 1868, p. 85. Aujourd'hui trois petites inscriptions de cette provenance sont réunies dans le *Corpus inscriptionum Atticarum* de M. Kirchhoff, n°s 319-321.

seul changement notable que nous ayons apporté au programme des questions proposées pour les travaux de l'École française d'Athènes.

Une de ces questions, la dixième, a dû être modifiée. Nous avions, l'an dernier, recommandé spécialement une étude du dialecte ionien d'après les documents épigraphiques. A peine cette recommandation était-elle publiée que nous avons pu lire, dans le Recueil de mémoires de grammaire historique imprimé en Allemagne sous la direction de M. G. Curtius[1], un mémoire de M. G. Erman, *de Titulorum ionicorum dialecto*. Cet excellent travail rendait à peu près inutile, jusqu'à de nouvelles découvertes épigraphiques ou autres, les recherches auxquelles nous voulions convier les jeunes philologues français. Nous avons rendu à la question son caractère tout à fait général. D'ailleurs, nous croyons toujours que l'étude historique des dialectes anciens, comparés avec les dialectes modernes, est un des sujets qui méritent le plus l'attention des membres de l'École française. Ils ne sauraient oublier que, sur ce terrain, leur zèle rencontre des concurrences bien faites pour l'exciter. Non-seulement en Occident ces recherches sont, de tout côté, poursuivies avec ardeur, mais elles le sont aussi en Grèce même. Un savant Athénien, M. Mavrophrydis, qui était très-versé dans les études de grammaire comparatives, est mort il y a quelques années, laissant manuscrit un ouvrage considérable sur l'histoire de sa langue nationale, et il s'est trouvé, à Smyrne, une société littéraire assez patriote pour acheter le manuscrit et en procurer l'impression[2]. De tels exemples sont pour nous autres Français plus qu'un simple encouragement; on peut dire qu'ils nous imposent presque un devoir.

[1] *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, t. V (Leipzig, 1872, in-8°), p. 248 et suiv.

[1] *Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης*. Smyrne, 1871, 1 vol. in-8° Depuis longtemps déjà M. Mavrophrydis s'était fait connaître par d'intéressants mémoires de grammaire historique publiés dans le *Philistor*, recueil savant qui, malheureusement, n'a pas eu longue vie.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE.

1° *Inscriptiones atticæ Euclidis anno vetustiores consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ*, ed. Ad. Kirchhoff (Berolini, 1873), in-f°.

2° *Mémoires de l'Athénée oriental;* session de 1872.

SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE.

M. Renier a la parole pour des hommages; il présente à l'Académie les ouvrages suivants ;

1° De la part de M. Albert Dumont, sous-directeur de l'École d'Athènes, une brochure intitulée : *Fastes éponymiques d'Athènes. — Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la 122e olympiade.* M. Dumont a publié, en 1870, un ouvrage dans lequel, à l'aide de tous les documents alors publiés, il a fait connaître, pour la période dont il s'agit, 248 archontes éponymes, dont il a retrouvé les noms et marqué la place dans la chronologie athénienne. Ayant pu depuis faire un nouveau voyage à Athènes, il y a recueilli un certain nombre de monuments récemment découverts, dont il donne le texte discuté et restitué autant que possible dans le travail offert aujourd'hui à l'Académie, et qui lui ont fait connaître 44 nouveaux archontes éponymes. C'est donc à 292 que s'élève le nombre de ces magistrats aujourd'hui connus. Le travail de M. Dumont sera, je n'en doute pas, accueilli avec reconnaissance par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire grecque.

2° Au nom de M. Léon Heuzey, un travail intitulé : *Reconnaissance archéologique d'une partie de l'Erigon et des ruines de Stobi* (extr. de la *Revue archéologique*). Avec une carte. M. Heuzey discute et démontre, dans ce travail, un fait important pour l'histoire des institutions romaines, et sur lequel j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de l'Académie; c'est que les Romains, lors de la conquête de la Macédoine, contrairement à l'usage qu'ils avaient jusque-là suivi dans les contrées successivement annexées à leur vaste empire, divisèrent le pays en un certain nombre de *civitates* composées chacune d'une certaine étendue de territoire avec ses habitants, et non pas d'une ville avec son territoire. Ils

pratiquèrent plus tard ce système dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne; mais on ignorait qu'ils l'eussent pratiqué ailleurs longtemps auparavant et c'est à M. Heuzey qu'on devra de le savoir. M. Heuzey nous fait connaître en outre, dans ce travail, une importante découverte qui lui est également due, celle du véritable emplacement de la ville de Stobi, qui était jusqu'ici entièrement inconnu.

3° De la part de M. Ernest Desjardins, un travail également extrait de la *Revue archéologique* et intitulé : *Remarques géographiques à propos de la carrière d'un légat de la Pannonie inférieure* (avec une carte). Le personnage dont il s'agit est connu par un certain nombre d'inscriptions trouvées dans la Pannonie inférieure et en Italie. M. Desjardins démontre, dans ce travail, que toutes ces inscriptions se rapportent à un même personnage, dont il nous fait connaître les véritables noms, *Caïus Octavius Appius Suetrius Sabinus*. Il discute avec soin tout ce qui, dans ces monuments, est relatif aux différentes charges auxquelles ce personnage a été successivement élevé, et, à propos d'une de ces charges, celle de *legatus provinciæ Africæ regionis Hipponensis*, il soumet à un examen approfondi les divers renseignements qui sont parvenus jusqu'à nous sur les divisions administratives de la province d'Afrique à l'époque impériale, et arrive ainsi à des résultats entièrement nouveaux et d'une grande importance.

4° Enfin, de la part de M. J. B. de Rossi, associé étranger de l'Académie, le 2e fascicule de la 4e année de la 2e série du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, fascicule dans lequel sont exposées, avec la science bien connue de l'auteur, les principales découvertes faites en Italie, depuis le commencement de la présente année, dans le vaste champ des antiquités chrétiennes.

Est offert, en outre, à l'Académie le 3e cahier du VIe volume des *Procès-verbaux* de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

SÉANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Deux fascicules d'un livre de M. Quirico Filopanti, intitulé : *L'Universo, Lezioni popolari di filosofia enciclopedica* (Bologne, 1872 et 1873). L'auteur appelle l'attention de l'Académie sur ce qu'il a dit : 1° du calendrier; 2° de l'authenticité de l'histoire primitive de Rome; 3° de la vérité des traditions préhistoriques.

2° *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome :* mai et août 1873.

M. de Longpérier fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, d'une *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai.* «Cet ouvrage, dit M. de Longpérier, est fait avec un très-louable soin. L'auteur ne néglige aucune circonstance dans les descriptions qu'il nous fournit et accorde une grande attention aux renseignements bibliographiques. Il passe successivement en revue les inscriptions antiques, tant celles qui existent au musée de Douai que celles qui, conservées dans d'autres musées, se rattachent à l'histoire des Nerviens. Puis il rapporte les inscriptions suspectes ou fausses, dont il justifie la condamnation par une démonstration fondée sur les principes de l'épigraphie. En ce qui concerne une dédicace attribuée à Marcus Hirtius, que M. Desjardins considère, avec raison, comme une invention récente, je puis ajouter qu'ayant eu entre les mains le vase de bronze décoré de bas-reliefs sur lequel elle est tracée, je me trouve en mesure d'affirmer que ce vase est tout à fait moderne. A propos des cachets de médecins oculistes trouvés à Bavai, l'auteur a écrit un véritable mémoire sur la matière. Il le fait suivre d'une liste de plus de 500 noms de potiers relevés sur des vases antiques recueillis à Bavai; M. Desjardins dit même «provenant de l'atelier de Bavai,» ce qui est évidemment exact pour un certain nombre de ces ustensiles, mais ce qui ne peut pas être pris d'une manière absolue, parce que le commerce transportait des vases de terre d'une province dans une autre, comme cela a eu lieu encore pendant tout le moyen âge. Sous le titre d'*Appendice,* M. Desjardins place à la fin de son volume un *Mémoire sur les voies romaines partant de Bavai au IVe siècle.* Dans ce chapitre, il a eu occasion d'examiner l'attribution d'un denier de Charles le Chauve que j'avais discutée en 1847. M. Desjardins, à qui l'argument décisif fait défaut, comme il m'avait manqué à moi-même, montre à l'égard de son devancier une très-grande bienveillance, et c'est par une continuation de cette courtoisie que je me trouve chargé de présenter à mes confrères un travail fort intéressant qui nous donne sujet d'espérer une suite de *Notices* analogues, consacrées par le même savant aux documents épigraphiques d'autres provinces. J'ajoute que l'ouvrage de M. Desjardins est accompagné de 23 planches contenant des copies d'inscriptions très-soigneusement gravées.»

SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Bibliographie des sciences médicales*, par M. Alphonse Pauly.

2° *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis*, par M. Courtat.

3° *Lettres autographes inédites de Coray à Chardon de la Rochette*, publiées par M. Brunet de Presle.

4° *Préface d'un auteur byzantin* par M. Miller.

M. Naudet offre à l'Académie, au nom de M. Duruy, les trois volumes de son *Histoire des Romains* (2e éd.). Un IVe volume doit compléter l'ouvrage. Le Ier volume contient une introduction savante où l'auteur fait l'histoire des contrées italiennes avant Rome. C'est le berceau de Rome et l'on y trouve un tableau des races dont le peuple romain doit se former; puis vient l'histoire de Rome elle-même jusqu'aux Gracques : c'est la République dans la plénitude de sa force et l'intégrité de ses principes. Le IIe volume comprend l'histoire des Gracques et des troubles intérieurs dont l'Empire est sorti; le IIIe, l'établissement de l'Empire et les premiers empereurs Auguste, Tibère, Caligula et Claude. Cet ouvrage est, on peut le dire, nouveau dans notre littérature par la largeur du plan, l'étendue des recherches, l'excellence de la méthode, l'intelligence et la sagesse de la critique. M. Naudet se propose d'en parler plus au long dans une prochaine occasion.

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri de Grammont, un des jeunes officiers de notre armée d'Afrique, une brochure imprimée à cent exemplaires seulement et qui a pour titre : *Le R'azaouat est-il l'œuvre de Kheir-ed-din* (Barberousse)? in-8° de v et 41 pages, Villeneuve-sur-Lot, 1873. Dans ce travail, fort bien fait, l'auteur démontre jusqu'à la plus complète évidence que la chronique arabe intitulée *Ghazawat Aroudjoué Kheir-Eddin* (Expéditions d'Aroudj et de Kheir-Eddin.), et dont une traduction manuscrite, ouvrage du savant interprète Venture de Paradis, a été imprimée en 1837 par les soins de MM. Sander Rang et Ferdinand Denis, ne saurait avoir été dictée par le second des frères connus en Occident sous le nom de *Barberousse*. Cette opinion, avancée très-légèrement par le célèbre historien de l'Empire ottoman, Joseph de Hammer, adoptée de confiance par M. Berbrugger dans ses *Époques militaires de la Grande Kabylie*, est parfaitement réfutée par l'auteur de la présente brochure, qui n'a pas de peine à prouver

qu'elle se trouve en contradiction avec de nombreux passages de la chronique elle-même. Ce début est de nature à faire concevoir l'idée la plus favorable des travaux que M. de Grammont se propose de consacrer à l'histoire de l'Algérie aux XVIe et XVIIe siècles, et dont le premier aura pour objet la relation de la malheureuse tentative de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegagnon. Nous devons toutefois signaler en passant un *lapsus calami* échappé à l'auteur dans une note relative à la vraie date de la mort de Barberousse (p. 11). On y trouve mentionné un *évêque de Cambrai* avec le titre d'ambassadeur de François Ier à Constantinople, tandis qu'il s'agit, en réalité, de Jacques de Cambray, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, chargé d'affaires de France à Constantinople à quatre reprises différentes, de 1546 à 1557.

SÉANCE DU VENDREDI 31 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Nouveaux souvenirs arabes sur l'histoire de Gênes*, par M. Michel Amari.

2° Fascicules 13 et 14 de l'*Art gaulois* de M. Hucher.

M. DE WITTE présente à l'Académie le IIIe volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par le professeur Th. Mommsen, traduite de l'allemand par le feu duc de Blacas. Puis il ajoute : «Ce volume contient les 3e et 4e divisions de l'ouvrage : les monnaies de l'Empire, les monnaies frappées par les Colonies et par les Alliés. De nombreuses difficultés ont ralenti l'impression de ce volume. Il y avait des lacunes dans le manuscrit du duc de Blacas, et de plus la traduction avait besoin d'être soumise à une révision sévère. Cette révision a été faite pendant la guerre. Quant aux notes, elles n'avaient été que préparées, et il a fallu les refaire en entier. On ne trouvera dans ce volume que peu d'annotations ajoutées par le traducteur; j'ai tâché, mais dans quelques endroits seulement, d'y suppléer, tout en tenant à rester dans le rôle modeste de simple éditeur. Un tableau chronologique donne le résumé de l'ouvrage. La table générale des matières termine le volume. La rédaction et la traduction de cette table ont été faites avec le plus grand soin par M. W. Cart, professeur à Lausanne. Il reste maintenant à publier les planches des monnaies préparées par le duc de Blacas, pour servir à l'intelligence du texte. Ces planches, au nombre de quarante, avec les explications nécessaires formeront un IVe volume.»

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, au nom de M. Chautard :

1° *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes ;* 2° *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine* (1572-1872). M. de Longpérier ajoute qu'il s'abstient de dire tout le bien qu'il en pense, les deux ouvrages pouvant être compris dans le concours de numismatique de l'an prochain.

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Desnoyers, une brochure intitulée : *Études sur la statistique industrielle et agricole au moyen âge et sur des usages de la vie privée, des coutumes religieuses et des superstitions populaires.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *The Commentary of Ibn Ezra on Isaiah. — Miscellany of hebrew litterature. — Translation of Isaiah amended,* par M. Friedländer (London, 1873).

2° *Der Gott zu Pytho : eine Didaskalie,* von Karl Walther.

3° *Albertani Brixiensis Liber Consolationis et Consilii ex quo hausta est fabula de Melibœo et Prudentia,* edidit Thor Sundby (Hanav. 1873).

4° *Essai historique sur la Chambre de l'Édit de Grenoble,* par M. Brun-Durand.

5° *Mémoires de l'Académie royale de Copenhague :* 5e série, vol. IV, nos 1, 8 et 9.

Le Secrétaire perpétuel offre encore, au nom de M. Léotard, deux thèses récemment soutenues devant la Faculté des lettres : l'une, *De præfectura urbana quarto post Christum seculo,* présente l'histoire de cette magistrature, devenue une des principales de l'empire au IVe siècle, travail dont M. Waddington, juge très-compétent, fait le plus grand cas; l'autre, *Sur la condition des Barbares établis dans l'Empire romain au IVe siècle,* est une étude qui réunit en un même tableau les rapports divers des barbares avec l'empire avant et après leur établissement, et fait comprendre la cause et les procédés de l'invasion.

M. Egger offre, au nom de M. Mantellier, une brochure *Sur les armes de Trévoux.* L'heure avancée ne lui permet pas de dire tout le bien qu'il pense de ce nouveau travail de notre laborieux correspondant.

Il offre, en outre, une *Histoire d'Alcibiade et de la république athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente tyrans,* par M. Henri Houssaye. Dans cet ouvrage (en 2 volumes), les textes sur cette importante époque de l'histoire d'Athènes sont habilement réunis et mis en œuvre.

SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE.

M. de Saulcy a déposé sur le bureau, pour être offert à l'Académie, un volume in-4° qu'il a publié sous ce titre : *Numismatique de la Palestine.*

M. d'Avezac offre un exemplaire du Mémoire qu'il a lu à l'Académie sous ce titre : *Le livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Étienne Charavay, une *Étude sur la chasse à l'oiseau au moyen âge,* travail où il a extrait d'un manuscrit inédit la doctrine de la fauconnerie au moyen âge, en l'appuyant de figures reproduites d'après ce même manuscrit. Rien n'a été négligé dans l'exécution de cette brochure (tirée à 100 exemplaires) pour ajouter au prix que lui donnera sa rareté.

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *Discours* prononcé par M. Renouard, procureur général, à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 4 novembre 1873.

2° *Le Sphinx de Solliès-Pont (Var) : Réponse à M. le colonel Gazan et à M. Léon Renier.*

3° *Le retour de Charles II, roi d'Angleterre, poëme grec du prince Constantin Rhodocanakis,* par M. Émile Legrand.

4° *Essai de grammaire comparée des langues germaniques,* par M. Louis de Backer.

5° Παραμύθια δανικὰ ἐκ τῶν τοῦ Ἄνδερσεν, par Βικέλα.

M. Egger présente, au nom de M. Henri Weil, les *Harangues de Démosthène,* texte grec. Ce volume est le cinquième de la belle collection d'auteurs grecs entreprise par la librairie Hachette et qui comprend déjà l'*Iliade* en 2 volumes, par Pierron; les *Tragédies de Sophocle,* par Tournier; un *Choix de tragédies d'Euripide,* par Weil. Il contient seize des harangues politiques de Démosthène et la lettre de Philippe. Le nom seul de M. Weil est une garantie de l'excellente exécution de ce travail.

M. Egger, en offrant le second fascicule du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique,* profite de cette occasion pour signaler aux juges compétents la méthode sévère que cette société continue d'apporter aux travaux de phonétique et de grammaire historique, sans rien donner aux conjectures ou opinions hasardées qui pourraient séduire un public plus nombreux.

Enfin, il présente les deux premiers volumes des *Chroniques de la*

Moldavie, publiés par M. Michel Kogalniceanu, et il dépose en même temps la note suivante de M. Ubicini, qui fait connaître l'importance de cet ouvrage :

«La Roumanie n'a pas encore d'histoire écrite, mais elle possède une suite de chroniques, les unes originales, les autres compilées d'ouvrages plus anciens, aujourd'hui perdus, dans lesquelles l'histoire se trouve contenue en germe depuis le milieu des XIIIe et XIVe siècles, époque *présumée* de la fondation des deux principautés de Valachie et de Moldavie, jusqu'au milieu du XVIIIe. Toutes ces chroniques étaient inédites, et il n'en existait que de rares copies, enfouies dans les archives des monastères ou conservées dans les bibliothèques particulières de quelques grandes familles, lorsque, en 1846, le savant éditeur des deux volumes offerts aujourd'hui à l'Académie, M. Michel Kogalniceanu, publia sous le titre de l'*Archive roumaine* (*Archiva romanesca*, Iassi, 1846), les premiers textes historiques *imprimés* qu'ait possédés la Moldavie. Déjà, à cette époque, Nicolas Balcesio, en qui les Roumains aiment à saluer le premier de leurs historiens, bien que la mort qui le frappa à trente-quatre ans lui ait à peine permis d'ébaucher son œuvre, avait entrepris à Bucharest, en collaboration avec M. Trebunian Laurian, Transylvain, aujourd'hui président de la Société académique roumaine, la publication du *Magasin historique pour la Dacie* (*Magasinŭ istoricŭ pentru Dacia*, 1845-1848), vaste répertoire de documents, traités, chartes, chrysobulles, chroniques et fragments de chroniques pour servir à l'histoire des pays roumains et en particulier de la Valachie. Valaques, Moldaves, Transylvains travaillaient ainsi, de concert et à l'envi, à rassembler les titres de la nationalité roumaine, en constituant, pour ainsi dire, son dossier historique.

«En 1872, M. Kogalniceanu, qui était parvenu, à force de soins et de patience, à se procurer soit les textes originaux, soit les meilleures et les plus anciennes copies des chroniques moldaves, dont il fit don ensuite à la bibliothèque de Iassi, les publia pour la première fois dans leur ensemble, sous ce titre : *Les Chroniques de la Moldavie, publiées pour la première fois par Michel Kogalniceanu*, 1851, Iassi (*Letopisetsele tserii Moldavieĭ, publicate pentru anteiu ora*, 1851, Iassi).

«La deuxième édition, qui a paru l'année dernière, s'annonce comme devant être beaucoup plus complète que la première, puisqu'elle contiendra, outre les chroniques de la Moldavie, celles de la Valachie, c'est-à-dire la collection entière des chroniques roumaines, imprimées et manuscrites, connues jusqu'à ce jour, ainsi que l'indique le nouveau titre :

Chroniques de la Roumanie ou Annales[1] *de la Moldo-Valachie,* 2e édition, revue, accompagnée de notes, de biographies, et de *fac-simile,* augmentée de plusieurs chroniques inédites, et suivie de *Tables historiques de la Roumanie de l'année 1766 au 11 (23) février 1866,* par Michel Kogalniceanu. Bucarest, 1872. — L'ouvrage entier formera cinq gros volumes in-4°. Les deux premiers seulement, consacrés aux chroniques moldaves, ont paru. Voici l'indication de leur contenu :

«Tome I. — I. *Le Livre de la première occupation*[2] *de la Moldavie,* par Miron Costin, grand logothète (chancelier) de Moldavie[3]. — Il contient sept chapitres, qui embrassent tout le temps écoulé depuis la colonisation de la Dacie par les Romains, jusqu'à la fondation de la Principauté.

«II. *Le Livre de la première occupation de la Moldavie*, en seize chapitres, par Nicolas Costin, fils du précédent. Ce n'est qu'une amplification, parée d'une fausse érudition, du travail de Miron, qui porte le même titre.

«III. *Fragment d'une chronique attribuée au spathar Nicolas Milesco.* L'auteur, sur lequel on ne possède aucune donnée certaine, paraît être un Valaque de la Petite Valachie. Le fragment en question traite de l'origine des Roumains.

«IV. *Les Princes de Moldavie et leurs vies* (1354-1594), par Grégoire Ureche, grand vornic de Moldavie. — Cet ouvrage du plus ancien chroniqueur *connu* de la Moldavie (commencement du XVIIe siècle) renferme en trente-deux chapitres l'histoire de la Principauté, depuis Dragoch Voda[4] (1354), jusqu'au second règne d'Aaron Voda surnommé *le Terrible* (1594). Ureche est réputé pour la sobriété et la vigueur de son style, qui contraste avec la diction un peu molle et diffuse de la plupart des autres chroniqueurs.

«V. *Chronique de la Moldavie* (1594-1662), par Miron Costin, en vingt chapitres. — L'auteur continue, comme l'on voit, l'ouvrage d'Ureche, qu'il pousse jusqu'au règne de Dubija Voda (1662); c'est l'œuvre ca-

[1] *Letopisetsele*, du slave *letopis*, littéralement «description des années.»

[2] Littéralement, la «descente» (*descalecatal*). Les Roumains désignent par ce mot les deux grands faits historiques auxquels ils rattachent leurs origines nationales : la conquête et la colonisation de la Dacie par Trajan, au IIe siècle de l'ère chrétienne (*descalecatal d'anteia,* la première descente) et la fondation des deux *domnies* de Valachie et de Moldavie, aux XIIIe et XIVe siècles (*al doile descalecatal*, la seconde descente).

[3] Né vers 1630. Mort en 1692.

[4] *Voda*, abréviation de *Voïvoda*, titre slavon des *domni*, ou princes moldo-valaques.

pitale du grand chancelier de Moldavie et celle qui a fondé sa réputation.

«VI. Appendice contenant :

«1° Fragments tirés de divers chroniqueurs, le logothète Eustrata, Siméon Dascal[1], Misaïl le moine;

«2° Additions à la chronique d'Ureche, d'après les auteurs hongrois et polonais, par Nicolas Costin;

«3° Biographies des Princes depuis Despote Voda Heraclide, jusqu'à Jérémie Movila (1562-1596), par le même.

«Tome II. — I. *Chronique de Moldavie* (1662-1711), depuis Dabija Voda, jusqu'au deuxième règne de Nicolas Mavrocordato, par Nicolas Costin, qui l'a copiée, ainsi qu'il le dit lui-même, sur les écrits de Basile Damian, de Théodose Dubeii, et d'autres chroniqueurs, ses devanciers ou ses contemporains.

«A la suite de cette Chronique, l'éditeur a inséré divers fragments de Nicolas Costin, qui complètent la liste de ses ouvrages, et sont, avec les biographies mentionnées plus haut, les seuls écrits qui lui appartiennent en propre. On distingue parmi ces fragments, dont la plupart manquaient dans la première édition, une Histoire du premier règne de Nicolas Mavrocordato (1710-1711), celle du règne de Demetrius Cantimir et la relation de la guerre de Pierre le Grand et des Turcs (1711).

«En 1729, le prince Grégoire-Jean Ghika, voïvode de Moldavie, chargea un certain Alexandre Amiras, de Smyrne, grand écuyer de sa cour, de compiler les chroniques des deux Costin, avec la chronique intermédiaire d'Ureche, de manière à former une sorte d'histoire continue et complète de la Moldavie, depuis les origines de la domnie (et même beaucoup au delà, attendu que la première descente de Nicolas remonte à la tour de Babel) jusqu'à la première moitié du XVIIIe siècle, et d'en donner une traduction en grec vulgaire. Plus tard (1741), une traduction du manuscrit grec en langue française fut faite à Angora par un autre Smyrniote, Nicolas Genrer. Une copie de cette traduction se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris (Dép^t des manuscrits), ainsi qu'un exemplaire également manuscrit de la version d'Alexandre Amiras. M. Hase a publié un compte rendu très-exact, et très-curieux pour l'époque (1827), de ces deux ouvrages dans le tome XI des *Notices et extraits des manuscrits*[2].

[1] Le grammairien ou le professeur (διδάσκαλος).

[2] Voir la préface de la 1re édition, tome I, p. XXV (en note) :

«Note ajoutée en 1872. — Quand je publiai l'édition de 1852, j'étais loin de

«II. *Deuxième règne de Nicolas A. Mavrocordato en Moldavie* (1711-1716), par Acsinti Uricarul.

«III. *Chronique de Moldavie* (1662-1743), par le vornic Jean Neculce. — Cette chronique un peu plus étendue que celle de Nic. Costin, et qui fait double emploi avec elle jusqu'à l'année 1711, se continue trente-deux ans au delà jusqu'au deuxième avénement de Constantin Mavrocordato en Moldavie.

«Le style de cet écrivain rappelle celui de Miron Costin le père, et est jugé par les Roumains bien supérieur à celui de Nicolas Costin.»

M. Renier offre à l'Académie le 14e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, contenant une *Étude topographique sur l'itinéraire des Dix mille*, par M. Robiou, directeur adjoint à l'École des hautes études.

M. Maury offre une note de M. Casati, juge au tribunal de Lille, sur la lettre A dans l'alphabet étrusque, à propos d'une inscription récemment découverte. M. Casati y examine l'hypothèse avancée que ce A dans cet alphabet aurait la valeur du *v*. Il la réfute et maintient la valeur du λ comme elle était acceptée.

SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

1° Le 3e volume (en deux parties) du *Corpus inscriptionum latinarum*.

2° Le *Rig Veda*, texte sanscrit édité par M. Max Müller et dédié par lui à «M. Adolphe Regnier, membre de l'Institut de France, comme un gage de sa sincère admiration pour l'étendue de son érudition, l'élévation de son caractère et le dévouement de toute sa vie à ses convictions.»

3° *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, année 1872.

4° *La Ligue à Abbeville* (1576-1594), par M. Ernest Prarond.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1872.

6° *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* (1871-1872).

7° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens* : tome X de la 2e série.

me douter que les chroniques roumaines, au moins celles de la Moldavie, étaient traduites aussi en langue française; ceci est aujourd'hui un fait connu. J'ai sous les yeux une copie de ces chroniques, due à un ami des Roumains, M. Ubicini, d'après un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, sous ce titre : *Livre historique, etc. etc.*»

8° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord :* t. XII.

9° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :* année 1872 et premier trimestre de 1873.

M. de Vogüé offre à l'Académie, au nom des héritiers de M. le duc de Luynes, le *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Petra et sur la rive gauche du Jourdain.* M. le duc de Luynes avait voulu consacrer les dernières années de sa vie de savant à une expédition scientifique, et il avait choisi pour lieu de ses explorations la mer Morte. Il s'était associé M. le capitaine Vignes pour diriger la navigation; il avait confié l'exploration géologique du rivage à un jeune savant, M. Lartet. Malheureusement la mort a interrompu M. de Luynes dans la préparation de son travail. M. de Vogüé, chargé par la famille de M. de Luynes de le mettre en état de paraître, y a consacré tout le temps dont ses fonctions lui permettaient de disposer. La partie dont il s'est chargé comprend la relation du voyage et les notes archéologiques. La relation du voyage n'était que commencée, les notes archéologiques ébauchées à peine. M. de Vogüé a achevé la rédaction du voyage et rédigé celles des notes dont les éléments étaient réunis. La partie géologique est complète et offre un grand intérêt.

M. le Président prie M. de Vogüé de recevoir les remercîments de l'Académie et de les transmettre à la famille de M. de Luynes.

M. de Vogüé rappelle que la famille, auprès de laquelle il s'acquittera de la commission, n'est plus telle que la présente le titre de l'ouvrage. Ce titre porte : «Publié par ses petits-fils;» l'un d'eux, l'héritier du nom, a péri sur le champ de bataille.

M. Jourdain offre, au nom de M. Labarte, les quatrième et cinquième fascicules du tome II de son *Histoire des arts industriels.*

SÉANCE DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE.

M. Egger présente : 1° un discours prononcé à la conférence des avocats, le 15 novembre 1873, par M. André Morillot, sur un sujet qui intéresse particulièrement l'Académie, car il s'agit de l'*Éloquence judiciaire à Athènes,* et l'Académie doit s'applaudir de voir nos jeunes avocats restés fidèles à l'étude de l'antiquité classique; 2° une *Descente aux enfers, le Golfe de Naples, Virgile et le Tasse,* par M. Henri Johanet. C'est une étude où l'auteur refait avec talent ce qui avait déjà été essayé par Bonstetten dans son *Voyage pittoresque sur le théâtre des six derniers livres de l'Enéide.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie cinq fascicules de l'*Académie des sciences de Munich* (classe de philosophie, de philologie et d'histoire : 1872-1873).

M. Miller demande la parole pour une présentation de livre :

«Comme président, dit-il, de l'*Association des études grecques en France*, je suis chargé d'offrir à l'Académie l'*Annuaire* de cette année. Ce volume n'est pas moins riche que le précédent. Plusieurs de nos confrères y ont contribué. Outre le discours prononcé par M. Thurot à l'assemblée générale de cette société, on y trouve la suite de la traduction française des poëmes d'Hésiode, par M. Patin (le *Bouclier d'Hercule* et *les Travaux*); des observations de M. Egger, sur le genre de drame appelé *satyrique*, et des lettres autographes inédites de Coray à Chardon de la Rochette. L'Académie connaît déjà ces communications de MM. Egger et Brunet de Presle. Je dois mentionner ensuite, au rapport de M. Chassang, la continuation des curieuses recherches de M. Fr. Meunier sur la langue grecque, des remarques de notre savant correspondant M. Rangabé sur la prononciation grecque et un article de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire sur les imitations en grec moderne. L'épigraphie se trouve représentée par des inscriptions inédites de Thrace recueillies par M. Deville, publiées par M. Foucart. Au nombre de ces dernières, figure celle qui contient la mention de l'immortalité de l'âme et dont j'ai entretenu longuement la Compagnie.

«Mais ce qui ne donne pas moins de prix à ce volume, ce sont les textes inédits qu'il contient. Ils méritent d'être cités : Extraits d'un manuscrit latin-grec et grec moderne, par M. Decharme; deux morceaux inédits de Georges Pachymère sur l'arc-en-ciel, par M. Ch. Ruelle; enfin, Préface d'un auteur byzantin. C'est l'autobiographie littéraire de Nicéphore Basilacas dont je viens de publier le texte d'après un manuscrit de l'Escurial. Il y a déjà plusieurs années, j'en ai communiqué la substance à l'Académie.

«Indépendamment de l'Annuaire, la Société, dans le désir de montrer l'intérêt qu'elle attache à l'étude des œuvres de l'art grec, fait une publication in-4° intitulée *Monuments grecs;* le premier numéro, qui a paru l'année dernière, était consacré à une notice de notre confrère M. de Witte sur la coupe de Thésée et d'Amphitrite. Celui de cette année, le 2e numéro, contient une lettre inédite de Fauvel, publiée par M. Ravaisson. Cette lettre renferme diverses particularités intéressantes pour l'archéologie et quelques mots relatifs à la Vénus de Milo, qui venait d'être découverte. Nous trouvons ensuite des recherches sur les figures de

femmes voilées dans l'art grec, par M. Heuzey : ces recherches concernent surtout une très-belle tête voilée trouvée dans un monastère d'Apollonie d'Épire, et que M. Heuzey croit pouvoir appliquer à Déméter. L'étude des figurines de terre cuite vient l'aider dans cette attribution. C'est à ce genre de monument qu'il emprunte un très-beau buste trouvé dans la Béotie et dont il doit le dessin à MM. Chaplain et A. Dumont. C'est une figure de femme voilée et qu'on reconnaît pour l'image d'une déesse.

«Le fascicule se termine par un mémoire de M. A. Dumont sur les miroirs grecs ornés de figures au trait. L'occasion de ce travail est un miroir qu'il a acheté à Corinthe en 1867, et qui, suivant lui, reproduit un groupe ou un tableau consacré par la reconnaissance de Leucade aux Corinthiens. Ce mémoire se distingue par une excellente critique et par une grande connaissance des monuments de l'archéologie figurée. Trois planches représentent les bustes et le miroir en question.»

SÉANCE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Fontes rerum Austriacarum :* 2° partie (Diplomataria et acta), t. XXX à XXXVI.

2° *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne,* classe de philosophie et d'histoire : tomes LXIV à LXXI (1870-1872).

3° *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne,* même classe : t. XIX à XXI.

4° *Archives pour l'histoire de l'Autriche :* t. XLII à XLVII.

5° *Tabulæ Codicum manuscriptorum præter Græcos et Orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum,* vol. V.

6° *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse :* 7e série, t. V (1873).

7° *Journal de voyage, Paris à Jérusalem* (1839-1840), par M. Morot (2e édition).

8° *Bulletin d'archéologie chrétienne :* 3e fascicule, 4e année.

9° *Mémoire sur un buste en marbre du Musée Britannique,* publié à l'occasion de la fête de Winckelmann (avec 3 planches) par M. Hübner.

M. Guigniaut offre à l'Académie, au nom de M. Cazenave, conseiller à la Cour de cassation, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Étude sur les tribunaux de Paris de 1789 à 1800.*

M. Jourdain présente, au nom de M. Fayet, ancien recteur, un *Rapport sur les écoles primaires avant 1789.*

M. de Wailly, en déposant sur le bureau de l'Académie une nouvelle édition de son ouvrage : *Jean sire de Joinville,* s'exprime ainsi : «J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une nouvelle édition de Joinville, où j'ai essayé d'introduire quelques améliorations en y traitant plusieurs questions historiques, archéologiques et grammaticales qui se rattachent étroitement à l'intelligence du texte de l'auteur. Je puis dire que notre savant et regretté confrère, M. Victor Le Clerc, m'avait le premier suggéré la pensée de publier une édition de l'historien de saint Louis. Je n'ai pas oublié non plus les encouragements que l'Académie a bien voulu accorder à mes études sur la langue des chartes originales dont l'orthographe m'a servi de règle pour ramener le texte de Joinville à sa forme primitive. Je dois beaucoup d'ailleurs au concours de plusieurs savants. Une excellente carte féodale de la France, due aux recherches de M. Longnon, donnera au lecteur une idée exacte des territoires où s'exerçait l'autorité médiate ou immédiate de saint Louis. Si j'ai pu aborder des questions d'archéologie, c'est en quelque sorte sous la direction de M. Jules Quicherat et grâce à d'excellents dessins de M. Demay. L'Académie me permettra enfin de témoigner ma reconnaissance à notre vénérable confrère M. Didot, qui n'a rien épargné pour que cette édition fût digne de Joinville et de saint Louis.»

SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *L'Alhambra de Grenade,* par M. Ern. Breton.

2° *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires,* par M. l'abbé Salmon.

M. Guigniaut offre à l'Académie, au nom de M. Foucart, deux thèses *sur les associations religieuses et les associations des acteurs chez les Grecs,* thèses qui ont valu à M. Foucart l'honneur d'être reçu docteur à l'unanimité par la Faculté des lettres. Ces deux thèses, la thèse française surtout, sont fondées sur l'étude d'inscriptions grecques découvertes dans ces derniers temps. M. Foucart a su en tirer de vives lumières sur deux sujets qui ont entre eux plus d'un rapport. Il faut savoir gré aux jeunes savants de porter ainsi leur critique sur des questions qui tiennent de si près à l'étude des religions anciennes et qui n'avaient pas encore été approfondies.

M. de Longpérier offre, au nom de M. Cocheris, une *Étude sur l'origine*

et la formation des noms de lieux. L'Académie a souvent blâmé les étymologies vicieuses qui se rencontrent dans les ouvrages soumis à ses jugements. Maintes fois elle a averti les écrivains des dangers de ces dérivations de fantaisie. Mais il y a une chose plus utile encore que de les blâmer c'est de les prévenir. C'est ce que veut faire M. Cocheris dans ce petit livre qu'il offre à l'Académie, livre plein de détails, exposés avec une grande clarté, et dont les bons effets ne peuvent manquer de se faire sentir bientôt dans les ouvrages qui seront envoyés au concours des Antiquités de la France.

M. Paulin Paris offre, au nom de M. Baret, inspecteur de l'Académie de Paris, une seconde édition fort développée de son travail *sur l'Amadis de Gaule.* M. Baret prouve que le poëme n'est pas d'origine portugaise; qu'il est antérieur à la version de Vasco de Lobeira, et probablement d'origine espagnole.

M. Egger offre, au nom de M. Em. Ruelle, une brochure qui a pour titre et pour sujet deux morceaux inédits de Georges Pachymère. (Extr. de l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France.*)

M. Egger offre encore, au nom de M. Benoist, une édition de Virgile et un commentaire sur une partie du Ve livre de Lucrèce à l'usage des classes.

Il dépose en outre, sur le bureau de l'Académie, deux paquets de livres slaves adressés pour elle à M. Leger. Le premier paquet (*Rad Iugoslavenske Akademije*) contient trois volumes des mémoires de l'Académie slave d'Agram. Ces mémoires sont relatifs à des questions d'histoire, de philologie et de sciences naturelles. M. Leger y signale spécialement, dans le tome XXIII, un mémoire de M. Kukulievitch sur la Pannonie romaine, et dans le tome XXIV, une étude de M. le docteur Raczki *sur la lutte des Slaves méridionaux pour l'indépendance au XIe siècle.*

Le second paquet renferme les livraisons (4-8) des mémoires de la société littéraire bulgare siégeant à Braïla (Roumanie), *Periodi tcheskospisami*, etc. Elles renferment des travaux critiques spécialement sur l'histoire de l'Église bulgare, des chants populaires, des notices bibliographiques.

M. Dulaurier remet à M. le Président une lettre de M. Ed. Privat, éditeur de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de dom Vaissette, et offre à l'Académie les premiers volumes de cet important ouvrage.

Le premier volume contient une introduction de M. Dulaurier, intro-

duction où notre confrère fait l'historique du travail de dom Vaissette et présente le plan de l'édition nouvelle. Par une note qu'il lit à l'Académie, il lui fait connaître ce que comprennent les volumes dont il fait hommage et ce qu'on trouvera dans les suivants; il ajoute que rien ne sera négligé pour que la partie archéologique soit à la hauteur du reste.

SÉANCE DU VENDREDI 26 DÉCEMBRE.

M. DE WITTE fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Albert Dumont, d'un mémoire ayant pour titre : *Peintures céramiques de la Grèce propre.*

«Les recherches de M. Albert Dumont, ajoute M. de Witte, offrent un grand intérêt pour la science ; ces recherches ont été publiées d'abord en quatre articles insérés au *Journal des Savants* [1], puis réunis ensemble.

«M. A. Dumont a rassemblé pour la première fois des documents exacts sur les vases peints trouvés en Grèce, en se servant des ouvrages du baron de Stackelberg [2], de M. A. Conze [3] et surtout des recueils publiés récemment par deux jeunes savants allemands, M. M. O. Benndorf [4] et H. Heydemann [5].

«Le mémoire de M. Dumont est divisé en sept paragraphes. Dans le premier, l'auteur traite des noms d'artistes que l'on rencontre sur les vases de la Grèce propre.

«M. Henri Brunn [6], en 1859, donna un catalogue de soixante et quinze à quatre-vingts noms de fabricants et de dessinateurs de vases [7], et parmi ces noms ne figurent que six artistes appartenant à la Grèce propre. M. de Benndorf et Heydemann ont considérablement enrichi cette liste et M. A. Dumont arrive à présenter seize noms. Il est vrai que, sur ces seize noms, il y en a deux ou trois dont la lecture n'est pas certaine.

«On connaît aujourd'hui plusieurs familles de céramistes ; le fils suivait

[1] Septembre et décembre 1872 ; avril et septembre 1873.

[2] *Die Gräber der Hellenen*, Berlin, 1837, in-folio.

[3] *Melische Thongefässe*, Leipzig, 1862, gr. in-folio.

[4] *Griechische und Sicilische Vasenbilder*, Berlin, 1869 et 1870, in-folio.

[5] *Griechische Vasenbilder*, Berlin, 1870, in-folio.

[6] *Geschichte der griechischen Künstler*, II Bd. Stuttgart, 1859, in-8°.

[7] Quelques années auparavant, j'avais moi-même réuni soixante et dix noms. (Voy. *Revue de philologie*, t. II, Paris, Fr. Klincksieck, 1846-1847.) — On peut évaluer aujourd'hui à environ une centaine le nombre de noms de fabricants et de dessinateurs inscrits sur les vases peints.

la profession du père, et, quand il signait les produits qui sortaient de sa fabrique, il faisait suivre son nom de celui de son père. On connaissait quelques exemples de cet usage sur les vases tirés des nécropoles étrusques et je citerai ici le nom de *Tléson, fils de Néarque*. Les exemples réunis par M. Dumont enrichissent cette liste d'une manière notable, et c'est pour la première fois que l'on possède cette nomenclature. Dans le second paragraphe, l'auteur parle du commerce des vases entre la Grèce et l'Italie. On connaissait déjà des vases signés des noms de Nicosthènes et d'Épictète, trouvés dans plusieurs endroits; on citait l'Étrurie, la Grande-Grèce, la Sicile et même la Crimée, où l'on avait retrouvé des vases portant ou l'un ou l'autre de ces noms. M. Dumont produit plusieurs nouveaux exemples qui prouvent combien le commerce des vases peints était actif dans les temps anciens. Et l'on ne peut conserver le moindre doute sur l'identité parfaite des artistes qui ont mis leur signature à ces produits, découverts dans des contrées fort éloignées les unes des autres. Au premier coup d'œil, pour celui qui a l'habitude de voir les vases peints, on reconnaît la même main, le même style, et jusqu'à la manière d'écrire les noms accompagnés des verbes ἐποίησεν et ἔγραψεν.

«Réunir le plus grand nombre possible d'œuvres signées est le meilleur moyen pour fixer l'âge, la patrie des artistes qui nous ont transmis leurs noms; on arrive par là à déterminer l'époque exacte de la fabrication des vases, problème qui a occupé bien des savants et qui est encore loin d'être résolu.

«Dans le troisième paragraphe de son travail, M. Dumont compare et étudie la beauté des vases grecs et des vases italo-grecs.

«Dans le quatrième paragraphe, il parle des vases du plus ancien style dont quelques-uns, ceux trouvés dans l'île de Santorin sous la pouzzolane, remontent à une époque antérieure de plusieurs siècles aux vases recueillis dans les Cyclades, qui eux-mêmes appartiennent au XIIe ou au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

«M. Dumont propose un essai de classification qui, dans l'état actuel de la science, n'est certainement que très-provisoire. Mais on ne saurait contester l'utilité d'un pareil essai.

«Le cinquième paragraphe a pour objet l'étude des vases à fond clair et à figures noires.

«Le sixième traite des vases à figures rouges sur fond noir.

«Enfin dans le septième et dernier paragraphe, M. Dumont parle des lécythus blancs de fabrique athénienne et décrit quelques-uns de ces lécythus qui sont surtout remarquables au point de vue de l'art. En effet,

les dessins au simple trait tracés sur ces vases donnent la plus haute idée de la perfection à laquelle l'art était parvenu chez les Athéniens. Parmi les beaux dessins exécutés par M. A. C. Chaplain, le compagnon de voyage de M. Dumont, je ne connais rien de plus pur, de plus suave, de plus parfait que la scène dans laquelle on voit deux génies ailés, Hypnos et Thanatos, qui déposent dans la tombe le corps d'une jeune femme. Dans le fond est la stèle funèbre auprès de laquelle un éphèbe se tient debout. Avec quelle attention, avec quelle délicatesse les deux génies, l'un barbu et dans la force de l'âge, l'autre resplendissant de jeunesse, enlèvent le corps de la jeune femme, qui semble seulement endormie! La stèle est d'une grande élégance, le jeune homme est d'une distinction parfaite. Cet ensemble d'une religieuse tristesse, comme le fait observer M. Dumont, est un chef-d'œuvre. Le lécythus sur lequel est tracée cette scène si simple et si merveilleuse comme art est un des plus grands qui soient connus. »

M. de Longpérier offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Chabas : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources historiques et les monuments réputés préhistoriques* (2e édition). — *Mélanges égyptologiques*, 3e série, contenant 23 mémoires. Ces mémoires sont particulièrement consacrés à des questions de mœurs et de coutumes des anciens Égyptiens, à des détails domestiques. Ils contiennent par conséquent l'explication d'une foule de termes familiers et d'idiotismes qui sont beaucoup plus difficiles à entendre que la langue officielle.

2° Au nom de M. Joachim Ménant :

Leçons d'épigraphie assyrienne professées aux cours libres de la Sorbonne pendant l'année 1869 (1873; in-8°).

3° Au nom de M. François Lenormant :

Choix de textes cunéiformes inédits, ou incomplétement publiés. Ce recueil débute par des copies d'inscriptions historiques appartenant aux plus anciens temps de l'empire babylonien, puis on y trouve des documents de grammaire et de lexicographie; des textes astronomiques et talismaniques. Le manque de textes facilement accessibles est un des obstacles les plus fâcheux à l'étude des langues de l'antique Asie occidentale. M. Lenormant a entrepris l'œuvre éminemment utile qui consiste à déchiffrer sur des briques, parfois mutilées ou dégradées par le temps, des textes bien choisis qu'il livre aux travailleurs.

M. de Longpérier présente encore, du même auteur, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, tome IIe, 1re livraison (*Suite de la famille araméenne*).

L'auteur explique, au cours de son ouvrage, divers monuments épigraphiques et numismatiques. Depuis l'époque où son mémoire sur l'alphabet phénicien a été couronné par l'Académie, il l'a enrichi d'observations nouvelles qui justifient encore la distinction dont ce travail a été l'objet.

M. Renier offre à l'Académie la 2e livraison du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, commencé par M. Daremberg et continué par M. Saglio. Cette 2e livraison s'arrête à l'article *Apollon*. Elle justifie complétement les espérances que la première avait fait concevoir.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

Abyssinie (Sur les *Juifs d'*), voy. p. 224-226.

Aenos (Sur une inscription grecque trouvée à), voy. p. 121.

Aly-Chir (*Mir*) *Névâïi*. — Il est fait hommage de l'édition *princeps* de son *Mahboub-oul-Koloub*, p. 105.

Amari (M.), associé étranger, fait hommage de la 2e partie du tome III de son *Histoire des musulmans de Sicile*, p. 94; — adresse la photographie d'un fragment d'inscription punique sur deux colonnes, analogue à l'inscription de Marseille, avec une lettre donnant des détails sur l'histoire de cette inscription, p. 290; — fait hommage de *Nouveaux souvenirs arabes sur l'histoire de Gênes*, p. 430.

Amasia (Sur une inscription grecque provenant d'), voy. p. 261-269.

Amenemheb (*Stèle d'*). — Sur les campagnes de Thothmès III d'après ce monument, mémoire de M. Chabas, p. 155-169. Cf. p. 178-183.

Amrit (l'ancienne Marathus). — Sur la découverte récente, faite en ce lieu, d'un dépôt de statuettes brisées, voy. l'extrait d'une lettre du Dr Gaillardot, p. 297.

Ancyre (Inscriptions inédites trouvées à), p. 269-272.

Andersen. — Il est fait hommage d'une traduction en grec vulgaire de ses *Contes*, p. 432.

Aperou (Note sur les) de la 13e dynastie, par M. Maspero, p. 117. — *Note à l'appui de l'identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes, en réponse à M. Maspero*, par M. Chabas, p. 174-178.

Arbois de Jubainville (M. d'), correspondant, fait hommage de son *Rapport* au préfet de l'Aube sur les pièces d'archives réintégrées dans les dépôts publics à la suite de la condamnation du sieur Harmand, ancien bibliothécaire de Troyes, p. 116; — communique les conclusions d'un *Mémoire sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain*, p. 117, 173 et 174; — fait hommage d'une brochure intitulée : *Encore un mot sur le Barzaz-Breiz*, p. 192; — et du complément du 1er volume de l'*Inventaire sommaire des Archives du département de l'Aube antérieures à 1790*, p. 278.

Archivistes-paléographes (Liste des) nommés en 1873, p. 356.

Athènes (Sur les découvertes archéologiques récemment faites à), voy. une *Notice* de M. Émile Burnouf, p. 298.

Aubert (M. Édouard) obtient la 3e médaille du concours des Antiquités nationales, pour sa *Monographie du Trésor d'Agaune*, p. 210, 336, 343, 408.

Auguste (Sur la formule *l'an 29 d'*), voy. p. 18.

Avezac (M. d') fait hommage de son *Mémoire sur la date précise de la naissance de Christophe Colomb*, p. 93; — appelle l'attention de l'Académie sur l'importance exceptionnelle du *Voyage d'exploration en Indo-Chine* publié par les ordres du Ministre de la marine sous la direction de M. Garnier, lieutenant de vaisseau, p. 94; — fait remarquer que les premiers éléments du vocabulaire pongo ont été recueillis par M. Delaporte, p. 98; — présente des *Lettres inédites de Guillaume Du Vair* publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 100; — invoque un article du règlement à propos d'une lecture de M. Halévy, p. 110; — annonce la lecture d'un mémoire complémentaire de son travail chronologique sur la vie de Christophe Colomb, p. 210, 212, 215 et 217; — fait hommage de sa *Revue critique des allégations proposées contre l'authenticité du* Livre de Ferdinand Colomb, p. 432.

B

Backer (M. L. de) fait hommage de son *Essai de grammaire comparée des langues germaniques*, p. 432.

Bacon (*Roger*). — Discussion de quelques points de sa biographie, par M. Jourdain, p. 309-326.

Barbe (M. Paul) fait hommage d'une brochure intitulée : *La Vérité sur la langue d'O*, p. 278.

Baret (M.) fait hommage de la nouvelle édition de son livre sur l'*Amadis de Gaule*, p. 441.

Barthélemy (M. Anatole de) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Les origines de la maison de France*, p. 196.

Barzilai (M.) fait hommage de plusieurs opuscules archéologiques et paléontologiques, p. 274, 277 et 280.

Batavia (La Société des sciences et arts de) fait hommage de la suite de ses publications, p. 195.

Baudry (M. l'abbé Ferdinand) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, p. 303.

Belgique. — Il est fait hommage des tomes XIII et XIV des Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique, p. 104.

Belloguet (M. le baron Roget de). — Il est fait hommage de sa *Dissertation* (inachevée) *sur les Cimmériens*, p. 197.

Benoist (M. Eug.) fait hommage d'une édition scolaire de *Virgile* et d'un *Commentaire sur une partie du Ve livre de Lucrèce*, p. 441.

Bergaigne (M. Abel) obtient le prix ordinaire pour son *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes*, p. 204, 205. Cf. p. 343.

Berger (M. Philippe) fait hommage de son *Étude historique sur les Ophites*, p. 276.

Berlin (L'Académie de) fait hommage du IIIe volume (en 2 parties) du *Corpus inscriptionum latinarum* et du volume de ses *Mémoires pour l'année 1872*, p. 436.

Bérose (Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à), par M. Havet, analysé, p. 305-308.

Bertrand (M. Alexandre) met sous les yeux de l'Académie une série de dessins représentant cinq tombes du cimetière de Colasecca, situé sur les bords du Tessin, p. 282.

Beugnot (M. le comte Arthur). — Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Wallon, secrétaire perpétuel, p. 357-400.

Beulé (M.) doute que l'élection d'un secrétaire perpétuel doive être soumise à l'approbation du Gouvernement, p. 8; — il fait hommage d'un nouvel ouvrage intitulé : *Fouilles et découvertes*, p. 99.

Boèce. — Sur l'attribution faite à Charles d'Orléans d'une des traductions françaises de la *Consolation philosophique*, p. 13.

Boislisle (M. de) adresse, pour le concours du prix Gobert de 1874, un ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris*, p. 303.

Boissonade (M. Gust.) fait hommage de son *Histoire de la réserve héréditaire*, p. 98.

Bompois (M.) fait hommage de son 11e Mémoire de numismatique intitulé : *Les types monétaires de la Guerre sociale*, p. 199.

Boucher de Molandon (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1873, un travail intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans*, p. 14; — et, pour celui de 1874, son ouvrage *sur la première expédition de Jeanne d'Arc*, p. 303.

Bourdon (M.) remercie l'Académie de l'accueil qu'elle a fait à son offre de lui léguer les manuscrits de M. Vincent, p. 19.

Boutiot (M.) fait hommage du t. III de son *Histoire de la Ville de Troyes*, p. 191.

Breton (Note sur l'histoire de *l'article*), par M. d'Arbois de Jubainville, p. 173.

Breton (M. E.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *L'Alhambra de Grenade*, p. 440.

Briau (M. le D^r) lit un *Mémoire sur le serment d'Hippocrate et la lithotomie*, p. 112-116; — se met sur les rangs pour la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Vitet, p. 287. Cf. p. 290 et 292.

Brun-Durand (M.) fait hommage de son *Essai historique sur la chambre de l'édit de Grenoble*, p. 431.

Brunet de Presle (M.) est nommé membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 2; — membre de la Commission administrative, *ibid.*; — membre de la Commission du prix Bordin prorogé, p. 3; — est adjoint à MM. Mathieu et Faye, de l'Académie des sciences, pour l'examen d'un ouvrage de M. Wild, p. 13; — appelle l'attention de M. Thurot sur la prononciation nasale de certaines voyelles dans les pays de montagne, notamment en Épire, p. 16; — fait une remarque sur la défense de jurer faite aux anciens Égyptiens, p. 67;

— révoque en doute l'interpolation que M. Egger a cru apercevoir dans le XXIIIe chant de l'Iliade, p. 76; — présente le *Recueil des inscriptions tumulaires de l'Attique* par M. Coumanoudis, p. 98; — demande l'adjonction de deux membres à la Commission de l'École d'Athènes pour la rédaction du programme du cours d'archéologie créé à Rome, p. 107; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter un candidat au prix biennal, p. 120; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Halévy *sur la Notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 150; — présente un ouvrage de M. Dumont, intitulé *Le Balkan et l'Adriatique*, p. 195; — lit une *Notice sur la vie et les travaux de Coray*, p. 204; — fait hommage de *Lettres autographes inédites de Coray à Chardon de la Rochette*, p. 429.

Bruston (M.) fait hommage d'une thèse d'exégèse critique intitulée : *Du texte primitif des Psaumes*, p. 195.

Burnouf (M. Émile) adresse un opuscule intitulé : *La légende athénienne*, p. 12. Cf. p. 14. — Ses deux plans d'Athènes et de l'acropole d'Athènes sont recommandés par l'Académie à M. le Ministre de l'instruction publique soit pour une publication spéciale, soit pour l'insertion dans le Recueil des *Missions scientifiques*, p. 116. — Il annonce le prochain envoi des dessins du temple primitif d'Apollon qui vient d'être découvert à Délos, p. 121. Cf. p. 122; — adresse une lettre accompagnée de photographies représentant un certain nombre de poteries rapportées de la Troade par M. Schliemann, p. 293; — adresse deux photographies et une Notice relatives à des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes, p. 298.

Burton (M.) soumet à l'Académie une traduction (avec Mémoire à l'appui) de l'inscription d'Eschmounazar, p. 14.

C

Caen (L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de) fait hommage d'un nouveau volume de ses *Mémoires*, p. 191.

Cahen (M.), grand rabbin à Constantine, fait hommage de son *Rapport sur le Madracen*, p. 188.

Caire (Le). — Le gérant du consulat de France, au Caire, adresse plusieurs estampages d'inscriptions himyarites gravées sur pierre et provenant de l'Abyssinie, p. 17.

Caix de Saint-Aymour (M. Am. de) fait hommage d'un opuscule intitulé : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais, etc.*, p. 194.

Calonymos ben Todros. — Sur le sceau bilingue de ce rabbin, voy. une Note de M. Derenbourg et des observations complémentaires de M. de Longpérier, p. 184-186.

Carcenac (M.), chargé, à l'Exposition universelle de Vienne, de l'organisation du groupe relatif à l'enseignement, invite l'Institut à prendre part à cette Exposition, p. 12.

Carpentras (M. le bibliothécaire de) sollicite le don de diverses publications de l'Académie, p. 115.

Casati (M.) fait hommage de sa *Note sur la lettre Λ dans l'alphabet étrusque*, p. 436.

Casier (M. Constant). Il est fait hommage de son édition des *Coutumes du pays et du duché de Brabant*, p. 275.

Cassio (M. Sev.) fait hommage d'une brochure sur les limites naturelles de l'Italie à l'occident, p. 273.

Castan (M.) écrit pour demander son inscription sur la liste des candidats au titre de correspondant, p. 292.

Castets (M. F.) fait hommage de ses Thèses de doctorat, p. 194.

Caumont (M. de), correspondant. — Notification de son décès, p. 109.

Cazalis de Fondouce (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France*, p. 303.

Cazenave (M.) fait hommage du Ier volume de son *Étude sur les tribunaux de Paris de 1789 à 1800*, p. 439.

Cellier (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *Une commune flamande*, p. 303.

Chabas (M.) communique une Notice ayant pour titre : *Hebræo-Aegyptiaca*, p. 10, 57 et 67; — une autre *Notice sur les campagnes de Thothmès III en Asie*, p. 114, 155 et 169; — une *Note à l'appui de l'identification des Hébreux avec les* Aperou *des hiéroglyphes, en réponse à M. Maspero*, p. 120, 174-178; — fait hommage de la 2e édition de ses *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes*, et de la 3e série de ses *Mélanges égyptologiques*, p. 444.

Chamard (Dom Fr.), procureur doyen de l'abbaye de Ligugé, sollicite de l'Académie plusieurs de ses publications, p. 287.

Charavay (M. Étienne) fait l'hommage du n° 1 de sa *Revue de documents historiques*, p. 193; — restitue à la Bibliothèque de l'Institut une lettre de Dupuy à Godefroy tombée entre ses mains, p. 207. — L'Académie vote des remercîments à M. Charavay, p. 208. — M. Charavay fait hommage de son *Étude sur la chasse à l'oiseau au moyen âge*, p. 432.

Charles, duc d'Orléans, n'est pas l'auteur de la traduction de la Consolation philosophique de Boèce qui lui est attribuée, p. 10. Cf. p. 13.

Charleville (Lettre du maire de) touchant le prêt du ms. 97 de la bibliothèque de cette ville demandé pour la Commission des Historiens des croisades, p. 113. Cf. p. 118.

Chastel (M.) fait hommage de sa *Notice sur la mosaïque de Lillebonne*, p. 274.

Châteaudun (M. le maire de) sollicite la concession de quelques publications de l'Académie, p. 218.

Chautard (M.) fait hommage de deux nouvelles publications numismatiques, p. 430.

Chevalier (M. l'abbé C. M. J.) fait hommage d'un travail sur les *Pouillés des diocèses de la province ecclésiastique de Lyon*, p. 198.

Χοαχίτων (Sur le mot), voy. p. 19.

Choisy (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *L'art de bâtir chez les Romains*, p. 300.

Chotard (M.) fait hommage de sa nouvelle édition de l'*Abrégé de la géographie* d'Adrien Balbi, p. 279.

Christidès (M.) envoie à M. Miller une photographie de l'aigle colossal en marbre récemment découvert à Thasos, p. 6.

Christus hic est. Du sens probable de cette formule, p. 169, 170.

Clermont-Ganneau (M.). — La Société d'exploration de la Palestine, désireuse de s'assurer son concours, sollicite l'intervention de l'Académie auprès du Ministre des affaires étrangères, p. 14. — M. Clermont-Ganneau lit un *Mémoire sur de nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques*, p. 20. Cf. p. 276. — Sa lettre à l'Académie des sciences sur l'*Histoire des épidémies de peste* est communiquée à l'Académie, p. 208, 209. — Il fait savoir qu'il pense avoir retrouvé l'enceinte de l'ancienne nécropole de Jaffa, p. 299.

Cocheris (M.) fait hommage de son *Étude sur l'origine et la formation des noms de lieu*, p. 440.

Coïmbre (L'Institut scientifique et littéraire de) fait hommage du 1er numéro de la 2e série de ses *Mémoires*, p. 274.

Colaseeca (Haute-Italie). — Sur l'origine orientale de bronzes provenant de cinq tombes du cimetière de cette localité, voy. p. 282, 283.

Colonel (M. le) du 106e de ligne prie l'Académie de s'intéresser à la formation de la bibliothèque de son régiment, p. 115.

Combier (M.) fait hommage de *Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés d'arts et métiers du Vermandois*, p. 98; — d'autres *Documents inédits pour servir à l'histoire du culte réformé dans le Vermandois*, *ibid.*; — de sa *Notice sur la communauté des habitants de Liesse*, p. 278.

Commissions annuelles. — Leur composition, p. 2. Cf. p. 12. — L'Académie décide que quatre membres seront adjoints à la Commission de l'École d'Athènes pour la rédaction du programme du cours d'archéologie créé à Rome, p. 108.

Commissions de prix. — Leur composition, p. 3, 12, 303. — Le prix ordinaire est décerné à M. Abel Bergaigne, p. 204. — Conclusions de la Commission du prix Bordin, p. 207, 209 et 212; — de la Commission du prix Gobert, p. 207; — de la Commission mixte du prix Volney, p. 227. — Composition des deux Commissions chargées de présenter des sujets pour le prix ordinaire et le prix Bordin, p. 281. — Rapports desdites Commissions, p. 284, 285. — Prorogation jusqu'en 1875 du concours sur la question de la *Lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, p. 287. — Rapport de la Commission des Antiquités de la France sur le concours de 1873, p. 405-418.

Concours (Conditions des) pour les différents prix de l'Académie, p. 346-352.

Concours du prix Gobert. — Liste des ouvrages présentés et admis à ce concours, p. 3. — Composition de la Commission pour le prix de 1874, p. 303.

Conestabile (M.), correspondant, fait hommage de trois nouveaux opuscules p. 193.

Coquart (M.) adresse une lettre rappelant les résultats de la mission dans l'île de Samothrace, dont il a été chargé, en 1866, avec feu M. Deville, p. 227, 257-261.

Corblet (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités de la France et pour le concours La Fons-Mélicocq, deux exemplaires du tome III de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, p. 117; — fait hommage de son *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, p. 277.

Cordier (M.) fait hommage du catalogue de la Bibliothèque de la *North China branch of the Royal asiatic Society*, p. 104.

Corneto (Note sur deux amphores trouvées à), par M. de Witte, p. 238-243.

Côte-d'Or (La Commission archéologique du département de la) fait hommage du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon*, p. 95; — et d'un exemplaire des *Mémoires* de la Commission des antiquités du même département (moins le tome I), *ibid.*

Coumanoudis (M.) fait hommage de son *Recueil des inscriptions tumulaires de l'Attique*, p. 98.

Courtat (M.) fait hommage d'un livre intitulé : *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis*, p. 429.

Crahay (M. Louis). — Il est fait hommage du tome II de son édition des *Coutumes du comté de Looz*, p. 275.

Κρισίλαος, nom nouveau fourni par une inscription récemment découverte en Égypte, p. 329.

D

Danemark (La Société royale des sciences de) fait hommage de la suite de ses *Mémoires*, p. 192.

Da Silva (Le chevalier J. P. N.) fait hommage d'une *Notice historique et artistique des principaux édifices religieux du Portugal*, p. 195.

Defrémery (M.) présente l'édition *princeps du Mahboub-oul-Koloub*, d'Aly-Chir Néwâii, p. 105; — fait hommage de son article (inséré au *Journal des Savants*) sur la traduction des *Mémoires de Baber* par M. Pavet de Courteille, p. 276; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les candidats à la place de correspondant laissée vacante par le décès de M. de Caumont, p. 299; — présente une brochure de M. H. de Grammont intitulée : *Le R'azaouat est-il l'œuvre de Kheir-ed-din (Barberousse)?*, p. 429.

Delâtre (M. Louis) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Vocaboli germanici e loro derivati nella lingua italiana*, p. 98; — communique quelques observations sur le travail de M. d'Eichthal relatif au récit de la création dans la Genèse, p. 218.

Delaya (M.), consul de France à Malte, adresse quatre médailles phéniciennes pour être mises sous les yeux de l'Académie, p. 17; — envoie les photographies de deux inscriptions du musée de la Valette, l'une phénicienne et l'autre arabe, p. 289.

Delisle (M.) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — membre de la Commission du prix Bordin, p. 3; — il lit une *Note* sur les anciennes traductions françaises de la *Consolation philosophique* de Boèce que possède le Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, p. 10; — fait hommage de sa *Note sur le catalogue général des mss. des bibliothèques des départements, etc.*, p. 95; — présente un opuscule de M. Lenormant intitulé : *Le monastère de Daphni près d'Athènes*, p. 98; — les deux dernières livraisons des *Notes et Mémoires* de feu M. Le Prevost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 187; — fait hommage d'une *Notice sur les anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce*, p. 192; — présente les bonnes feuilles d'un opuscule de M. Longnon intitulé : *Fr. Villon et ses légataires*, p. 196; — dépose sur le bureau une nouvelle lettre de Dupuy à Th. Godefroy retrouvée par M. Charavay, p. 207; — fait hommage de sa *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumiéges, copié par Orderic Vital*, p. 277; — est élu membre de la Commission du prix Gobert, p. 303.

Deloche (M.) communique la liste des ouvrages admis au concours du prix Gobert, p. 3; — fait la seconde lecture d'un mémoire de M. Huillard-Bréholles intitulé : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Rémi à Clovis*, p. 20; — est élu commissaire pour la vérification des comptes, p. 120; — lit un *Mémoire sur la condition sociale d'une classe de personnes appelées* LITES *ou* LIDES *mentionnées dans les actes des deux premières races*, p. 123 et 201; — achève, pour M. d'Avezac, la lecture de son travail sur le *Livre de Ferdinand Colomb*, p. 217, — lit un travail personnel intitulé : *Des effets de la* Mundeburdis, *etc.*, p. 219; — fait hommage de son livre sur la *Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races*, p. 277.

Deloge (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Causes de révolutions périodiques*, p. 193.

Délos. — Sur les découvertes récentes faites dans cette île, voy. une Note de M. Lebègue, p. 250-256.

Demay (M.) obtient la 1re médaille du concours des Antiquités nationales pour son *Inventaire des sceaux de Flandre*, p. 210. Cf. p. 335, 343, 407.

Derenbourg (M.) lit un Mémoire sur cette question : *Les Proverbes connaissaient-ils l'immortalité de l'âme, etc.?* p. 16, 78 et 85; — rectifie la traduction d'un passage de l'Exode empruntée par M. Chabas à un Mémoire de M. Birch, p. 67; — fait une remarque sur le passage de la Genèse où Joseph jure *par la vie de Pharaon, ibid.*; — lit quelques observations sur le *sceau bilingue du rabbin Calonymos ben Todros*, p. 121, 184 et 185; — proteste contre certaines assertions que lui a prêtées M. Halévy dans son mémoire intitulé : *La notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 146. Cf. p. 151; — présente, au nom de M. Neubauer, son édition du *Livre des racines hébraïques* du Rabbi Yônâh, p. 195; — indique le synonyme hébreu de la ville de Montpellier, p. 206; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — commence la lecture d'un essai de déchiffrement et de restitution de l'inscription *néo-punique* dont M. de Sainte-Marie a envoyé l'estampage, p. 297-300.

Deschamps de Pas (M.) fait hommage de sa *Notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer*, p. 275.

Desjardins (M. Ernest) fait hommage de ses *Remarques géographiques à propos de la carrière d'un légat de la Pannonie inférieure*, p. 427; — de sa *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*, p. 428.

Desnoyers (M.) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — fait hommage de ses *Études sur la statistique industrielle et agricole au moyen âge*, p. 431.

Deville (M.) fait hommage de son *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, p. 275.

Deyrolle (M.) rappelle l'envoi fait par lui des estampages et copies d'inscriptions recueillies en Arménie, p. 287.

Diez (M.). — Il est fait hommage du tome I de la traduction de sa *Grammaire des langues romanes* par MM. Brachet et G. Paris, p. 190.

Duchalais (Mme), née Gaultier. — L'Académie, autorisée par décret du 23 mai 1873, accepte le legs fait par cette dame et fonde le prix *Duchalais* à décerner tous les deux ans au meilleur mémoire sur l'histoire de la numismatique au moyen âge, p. 122.

Duchesne (M. l'abbé), chargé d'une mission paléographique à Rome, se met à la disposition de l'Académie, p. 300.

Dulaurier (M.) appelle l'attention de M. Thurot sur la prononciation des voyelles nasales en province, p. 16; — fait hommage du discours d'ouverture de son cours d'arménien à l'École des langues orientales, p. 95; — fait hommage, au nom de M. Privat, éditeur, des premiers volumes de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, p. 441.

Dumont (M. Albert) est chargé du cours d'archéologie créé à Rome pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 107; — il demande à l'Académie de mettre ses publications à la disposition des membres de l'École d'Athènes à Rome, p. 118; — fait hommage d'un *Mémoire sur un sarcophage chrétien trouvé à Salone*, p. 190; — d'un ouvrage intitulé : *Le Balkan et l'Adriatique*, p. 195; — d'une *Notice sur la collection préhistorique de M. Finlay à Athènes*, *ibid.*; — se met à la disposition de l'Académie pour faire tirer des épreuves photographiques des feuillets du manuscrit de Phocas nécessaires à l'éditeur des *Historiens grecs des croisades*, p. 206; — fait hommage du 2e fascicule de ses *Mélanges archéologiques*, p. 278; — adresse le programme du cours d'archéologie qu'il se propose de faire, à Rome, aux membres de l'École d'Athènes, p. 297; — annonce que treize feuillets du manuscrit de Phocas de la bibliothèque de la Vallicellana ont été déjà photographiés, *ibid.*; — remercie l'Académie d'avoir accordé la collection des *Œuvres de Borghesi* à la succursale de l'École d'Athènes à Rome, p. 299; — fait hommage d'un nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la 122e olympiade intitulé *Fastes éponymiques d'Athènes*, p. 426; — d'un opuscule intitulé *Peintures céramiques de la Grèce propre*, p. 442.

Duruy (M.) se porte candidat à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Vitet, p. 290; — est nommé au deuxième tour de scrutin par 25 voix, p. 292; — son élection est approuvée, p. 296. Cf. p. 298; — il prend séance,

p. 296; — est élu membre de la Commission du prix Gobert, p. 303; — fait hommage de la 2e édition de son *Histoire des Romains*, p. 429.

E

École française d'Athènes. — Programme des questions proposées de 1865 à 1873, p. 352-356. — Rapport sur les travaux de ses membres en 1872 et 1873, p. 418.

Egger (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission de l'École française d'Athènes, *ibid.*; — membre de la Commission du prix Bordin, p. 3; — il rend compte d'une lettre de M. Schliemann renvoyée à la Commission de l'École d'Athènes, p. 4; — appelle l'attention des membres de l'École d'Athènes sur une dissertation de M. Erman relative au dialecte ionien, p. 11; — communique des observations sur une interpolation non signalée jusqu'ici dans le XXIIIe chant de l'Iliade, p. 13, 67 et 77; — relève l'expression de *μυστήριον* appliquée à la sépulture d'un Juif, p. 86; — présente le *Mémoire* de M. Mantellier *sur deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier*, p. 93; — la 1re partie du livre de M. Perrot sur l'*éloquence politique et judiciaire à Athènes*, p. 94; — est présenté à la nomination de l'assemblée générale de l'Institut pour siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique, p. 115; — lit des *Observations nouvelles sur le drame que les Grecs appellent satyrique*, p. 118; — fait, au nom de M. Henri Martin, la seconde lecture de son *Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs*, *ibid.*; — est élu commissaire pour la vérification des comptes, p. 120; — est désigné pour lire dans la séance générale de juillet ses *Observations nouvelles sur le drame satyrique*, p. 123; — présente la traduction de *Caton l'Ancien*, de Cicéron, par M. Grellet Dumazeau, la 2e édition du *Précis d'histoire de la langue française* de M. Pellissier et l'*Étude historique* de M. Renieri sur *Blossius et Diophane*, p. 188; — trois opuscules de M. Conestabile, p. 193; — les *Notes de critique sur Horace* de M. Willems, p. 194; — les *Institutions sociales et le droit civil à Sparte*, de M. Jannet, *ibid.*; — les thèses de doctorat de M. Castets, *ibid.*; — lit une *Dissertation sur les épistolographes grecs*, p. 218; — présente plusieurs publications de M. Pierret, p. 273; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — commence la 2e lecture du mémoire de M. H. Martin sur la *Prométhéide* d'Eschyle, *ibid.*; — lit le *Rapport* au nom de la Commission de l'École d'Athènes, p. 287, 418 et suiv.; — présente une brochure de M. Mantellier *sur les armes de Trévoux*, p. 431; — l'*Histoire d'Alcibiade*, de M. Houssaye, *ibid.*; — un choix des *Harangues de Démosthène*, texte grec publié par M. Weil, p. 432; — le tome II des *Mémoires de la Société de linguistique*, *ibid.*; — les deux premiers volumes des *Chroniques de la Moldavie*, publiés par M. Michel Kogalniceanu, *ibid.*; — *La Ligue à Abbeville*, de M. Prarond, p. 436; — un discours de M. Morillot *sur l'éloquence judiciaire à Athènes*, p. 437; — *Une descente aux Enfers*, par M. Johanet, *ibid.*; — une

brochure de M. Ém. Ruelle sur deux morceaux inédits de George Pachymère, p. 441; — au nom de M. Benoist, une édition de Virgile et un commentaire sur une partie du Ve livre de *Lucrèce*, à l'usage des classes, *ibid.*; — et plusieurs publications des Sociétés littéraires d'Agram et de Braïla, *ibid.*

Égypte ancienne. — Analogies frappantes entre certains textes chrétiens et d'anciens textes égyptiens, p. 63-67.

Eichthal (M. D^r) lit une Note sur le texte primitif du récit de la création de la *Genèse*, p. 215. Cf. p. 218.

Eisenlohr (M. le D^r), de Heidelberg. Réfutation de son système sur la date de l'Exode, p. 60-63.

Éléphant (Sur l'existence de l') dans la Mésopotamie au XIIe siècle av. l'ère chrétienne, note de M. Lenormant, p. 178-183.

Élie de Beaumont (M.) communique une lettre de M. Clermont-Ganneau à l'Académie des sciences sur *l'Histoire des épidémies de peste*, p. 209.

Eschyle. — Analyse du Mémoire de M. Henri Martin sur la *Prométhéide* d'Eschyle, p. 228, 229.

Évreux. — Description de débris d'un monument avec sculptures, trouvés, en février 1871, place de la Cathédrale, par M. Gadebled, p. 15.

Exode (L'). — Lettre à M. G. d'Eichthal sur les circonstances de l'histoire d'Égypte qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu, par M. Maspero, p. 36-57.

F

Fabretti (M.) fait hommage de sa *Notice du musée de l'Université de Turin*, p. 94.

Faidherbe (M. le général) fait hommage d'un nouveau supplément à son *Recueil des inscriptions libyques*, p. 103; — d'un opuscule sur les *Dolmens d'Afrique*, p. 275.

Fayet (M.) fait hommage d'un *Rapport sur les écoles primaires avant 1789*, p. 440.

Feuardent (M. Félix) fait hommage du deuxième volume de sa *Description des médailles égyptiennes de M. Demetrio*, p. 198.

Filopanti (M. Quirico) fait hommage de deux fascicules d'un livre intitulé *L'Universo*, p. 427.

Finot (M.) obtient la cinquième mention honorable du concours des Antiquités de la France, p. 210. Cf. p. 336, 344, 415.

Fiorelli (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Les fouilles de Pompéi*, p. 193.

Formeville (M. de) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, p. 303.

Foucart (M.) fait hommage de ses Thèses de doctorat, p. 440.

Fournier (M. le D^r) communique d'excellentes empreintes de cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques, p. 114. Cf. p. 151-155.

Franklin (M.) obtient la deuxième mention honorable du concours des Antiquités nationales pour son ouvrage sur les *Anciennes bibliothèques de Paris*, p. 210, 336, 344, 442; — adresse, pour le concours des Antiquités nationales, le 3e volume des *Anciennes bibliothèques de Paris*, p. 299.

G

Gachard (M.). — Il est fait hommage de la Table chronologique des documents contenus dans ses *Analectes historiques*, p. 103.

Gadebled (M.) adresse une *Note sur une inscription accompagnant une tête en bronze trouvée en 1830 près de Serquigny (Eure)*, p. 2; — plus la description de débris d'un monument avec sculptures trouvés, en février 1871, à Évreux, p. 15.

Gaillardot (M. le Dr) adresse à M. Renan une lettre sur la découverte récemment faite à Amrit d'un dépôt de statuettes brisées, p. 297.

Galatz (Un Rapport du consul de France à) sur des découvertes archéologiques récentes est transmis à l'Académie, p. 113.

Garcin de Tassy (M.) fait hommage de sa *Revue* annuelle de la langue et de la littérature hindoustanie, p. 92; — présente la *Grammaire de la langue Sindhi* du Dr Trump, p. 189.

Garnier (M. Francis). — Il est fait hommage du *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, publié sous sa direction, p. 94.

Garrucci (Le R. P.) adresse le spécimen de sa *Storia della arte cristiana*, p. 96.

Geminius, fils de Solimarus, vestiarius. — Son épitaphe, p. 282.

Gérard (M. Charles) obtient la deuxième médaille du concours des Antiquités nationales pour sa *Faune historique de l'Alsace, etc.*, p. 210, 335, 343, 408.

Germain (M.) fait hommage d'une brochure intitulée : *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie*, p. 100.

Germond de Lavigne (M.) fait hommage de son *Essai historique sur la Célestine, drame castillan*, p. 191.

Gilles (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Les Salyens avant la conquête romaine*, p. 191.

Girard (M.) se porte candidat pour la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. Stan. Julien, p. 113; — il obtient la majorité des suffrages et est proclamé membre de l'Académie, p. 114; — il prend séance, p. 117; — est élu membre de la Commission du prix Gobert, p. 303.

Godefroy (M.) écrit à l'Académie pour la prier de s'intéresser à ses travaux, p. 292.

Grammont (M. Henri de) fait hommage d'une brochure intitulée : *Le Razaouat est-il l'œuvre de Kheir-ed-din (Barberousse)?* p. 429.

Grave (M.), secrétaire honoraire de la Société d'exploration de la Palestine,

prie l'Académie, au nom de cette Société, d'appuyer auprès du Ministre des affaires étrangères une demande relative à M. Clermont-Ganneau, p. 14.

Greco (M. Louis Maria) fait hommage des *Annales de la Calabre citérieure de 1806 à 1811*, p. 276.

Grellet-Dumazeau (M.) fait hommage de sa traduction de *Caton l'ancien* de Cicéron, p. 188.

Gubernati (M. Angelo de') fait hommage de sa *Zoological Mythology*, p. 92.

Guérin (M.) lit un fragment de l'ouvrage qu'il prépare sur sa dernière exploration en Palestine, p. 204, 206, 211, 212-215.

Guérineau (Mme). — Extrait de son testament, p. 13. — Il est donné lecture du décret autorisant l'acceptation par l'Académie du legs de 20,000 francs à elle fait par cette dame, p. 291.

Guigniaut (M.) résigne ses fonctions de secrétaire perpétuel, p. 3; — il est nommé secrétaire perpétuel honoraire, p. 4; — membre de la Commission des travaux littéraires, p. 12; — présente deux thèses de M. Maspero, p. 100; — un mémoire de M. Lenormant intitulé : *La Légende de Sémiramis*, p. 102; — un ouvrage de M. Fiorelli intitulé : *Les Fouilles de Pompéi*, p. 193; — présente l'*Étude*, de M. Cazenave, *sur les tribunaux de Paris, de 1789 à 1800*, p. 439; — et les thèses de doctorat de M. Foucart, p. 440.

Guigue (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, sa *Topographie historique du département de l'Ain*, p. 288. Cf. p. 301.

H

Halévy (M. Joseph). — Voir ses *Observations sur l'origine de l'alphabet phénicien*, p. 21. — Il fait hommage de son *Rapport* sur sa mission archéologique dans le Yémen, p. 99; — lit un mémoire sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme? Y ont-ils cru?* p. 109, 112, 124-146; — lit une *Note sur l'inscription arabe de Harran, dans le Ledja*, p. 211; — et la première partie d'un Mémoire sur les monnaies éthiopiennes, p. 224-226; — partage le prix Volney avec M. Meunier, p. 228.

Hanoteau (M.) fait hommage du complément de son ouvrage sur la *Kabylie et les coutumes kabyles*, p. 104. Cf. p. 195; — est élu correspondant de l'Académie, p. 301.

Hauréau (M.) est élu président de l'Académie, p. 2; — il fait hommage des tomes V et VI de la nouvelle édition de son *Histoire littéraire du Maine*, p. 94 et 104; — signale le danger qu'il y aurait à inviter d'une manière générale nos agents consulaires à acheter les monuments épigraphiques, p. 296; — prononce le discours d'ouverture de la séance publique annuelle, p. 333-342.

Hautcœur (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, le tome Ier du *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 303.

Havet (M.) se porte candidat pour la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. Stan. Julien, p. 113, 114; — lit un mémoire sur cette ques-

tion : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques ?* p. 226, 227, 281, 285, 286, 305-308.

Hébraïques (Note sur deux sceaux) du moyen âge, par M. de Longpérier, p. 230-237.

Hébreux (De l'immortalité de l'âme chez les), mémoire de M. Derenbourg, analysé, p. 78-85.

Hecquet d'Orval (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Antiquités franques*, p. 276.

Héron de Villefosse (M.) met sous les yeux de l'Académie des photographies d'inscriptions rapportées par lui d'Algérie, p. 110. Cf. p. 199 et 290.

Hervey de Saint-Denys (M. d') achève la lecture de son *Mémoire sur les populations des parties centrale et méridionale de la Chine*, p. 7 ; — fait hommage du deuxième fascicule de sa traduction de *l'Ethnographie* de Ma-touan-lin, p. 190.

Heuzey (M.) donne lecture de ses *Recherches sur la toge romaine d'après le modèle vivant*, p. 17, 18 ; — il se porte candidat pour la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. Stan. Julien, p. 113, 114 ; — fait hommage de ses *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de la sépulture*, p. 192 ; — lit, en communication, ses *Recherches sur le type de la Déméter voilée dans les représentations de l'art grec*, p. 286-289 et 302 ; — fait hommage de sa *Reconnaissance archéologique d'une partie de l'Erigon et des ruines de Stobi*, p. 426.

Hippeau (M.) fait hommage de son *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle*, p. 104.

Homère (Observations sur deux passages d'), par M. Egger, p. 67-77.

Houssaye (M. Henri) fait hommage de son *Histoire d'Alcibiade*, p. 431.

Hübner (M.) fait hommage de son *Mémoire sur un buste en marbre du Musée Britannique*, p. 439.

Hucher (M.) fait hommage d'un opuscule sur les *Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais*, p. 95 ; — de la suite de *l'Art gaulois*, p. 100, 193 et 430 ; — d'une *Note sur Nicole de l'Escluse, maître ès œuvres de la cathédrale du Mans en 1420*, p. 193 ; — d'une brochure intitulée : *Sigillographie du Maine, sceau de Hamelin, évêque du Mans, ibid.* ; — d'un autre opuscule intitulé : *Le vitrail royal de l'église N.-D. de Saint-Lô*, p. 194.

Huillard-Bréholles (M.). — Seconde lecture de son *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Rémi à Clovis*, p. 20.

Hysope (Sur la ville de la France méridionale que les Juifs du moyen âge nomment), voy. p. 234-237.

I

Iacis (Le nom de l') fourni par la numismatique sicilienne n'est pas une corruption moderne de l'Ἄκις grec, p. 249.

Ibn Ezra. — Il est fait hommage de son *Commentaire sur Isaïe*, publié par la *Society of hebrew literature*, p. 431.

Immortalité de l'âme chez les Hébreux. — Analyse d'un mémoire de M. Derenbourg sur cette question, p. 78-85. — *La notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 124.

Imprimerie nationale (Il est fait hommage du *Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'*), p. 198.

Inscription chrétienne d'un sarcophage mérovingien. — Note de M. Le Blant, p. 169.

Inscription d'Eschmounazar (La notion de l'immortalité de l'âme dans l'), par M. Halévy, p. 124-146.

Inscriptions arabes. — *Note sur l'inscription arabe de Harran dans le Ledja*, par M. Halévy, p. 211.

Inscriptions grecques découvertes en Égypte, p. 327-333.

Inscriptions polynésiennes. — Note de M. de Longpérier, p. 151-155.

Inscriptions romaines. — Sur l'inscription d'un monument élevé par la colonie de Sétif en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du César Gordien le jeune, voy. p. 208. — M. de Sainte-Marie envoie l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Tunis, p. 218.

Isambert (M.) fait hommage de la deuxième édition de son *Itinéraire en Orient*, p. 276.

Iung (M.) fait hommage de son livre *La Vérité sur le Masque de fer*, p. 192.

J

Jaffa. — Sur l'emplacement de l'ancienne nécropole de cette ville, p. 300.

Jal (Feu M.). — Le premier prix Gobert est décerné à son *Histoire d'Abraham Duquesne*, p. 207. Cf. p. 338 et 345.

Jal (M.) fils écrit à l'Académie au sujet de l'index préparé par son père pour *l'Histoire de Duquesne*, p. 206.

Jannet (M. Cl.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Les Institutions sociales et le droit civil à Sparte*, p. 194.

Johanet (M. Henri) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Une descente aux Enfers*, p. 437.

Jourdain (M.) est élu vice-président de l'Académie, p. 2; — il rappelle que l'élection d'un secrétaire perpétuel doit être, comme l'élection d'un membre ordinaire, soumise à l'approbation du chef de l'État, p. 8; — présente les *Essais sur l'instruction publique* de feu M. Ch. Lenormant, p. 102; — l'*Histoire du siècle de Périclès* de M. Filleul, p. 103; — lit le rapport au nom de la Commission du prix biennal concluant à présenter M. Mariette, pour ses travaux sur l'Égypte, au choix de l'Institut, p. 123; — présente, au lieu et place de M. de Saulcy, un ouvrage de M. Schoebel intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse*, p. 187; — fait hommage de son *Allocution prononcée à la distribution des prix du lycée*

Condorcet, p. 278; — lit un *Mémoire biographique sur Roger Bacon*, p. 290, 309-326; — fait remarquer que la teneur du décret approuvant l'élection de M. Duruy n'est pas conforme à l'usage, p. 296. Cf. p. 298; — présente un ouvrage de M. de Boislisle destiné au concours du prix Gobert, p. 303; — les 4e et 5 fascicules du tome II de l'*Histoire des arts industriels*, de M. Labarte, p. 437; — un *Rapport* de M. Fayet *sur les écoles primaires avant 1789*, p. 440.

Judas (Mlle) fait don à l'Académie de la collection d'épigraphie punique et libyque laissée par son frère, p. 19. Cf. p. 107.

Julien (M. Stanislas). — Notification de son décès, p. 13. — M. Sédillot annonce à l'Académie que M. Julien l'a chargé, par acte testamentaire, de fonder en son nom un prix annuel de 1,500 francs pour le meilleur mémoire relatif à la Chine, lequel prix sera appelé *Prix Stanislas Julien*, p. 15. — L'Académie est autorisée à accepter ce legs, p. 120; — elle délègue son secrétaire perpétuel pour la représenter dans tous les actes auxquels ce legs peut donner lieu, p. 121.

Jurer (L'interdiction de) faisait partie des préceptes de l'ancienne sagesse égyptienne, p. 63-67.

K

Kazan (L'université imp. de) fait hommage de son *Bulletin* et de ses *Mémoires* pour 1870-1872, p. 198.

Kirchoff (M. Ad.) Il est fait hommage de son Recueil des *Inscriptiones Atticæ Euclidis anno vetustiores*, p. 426.

Kogalniceanu (M. Michel). — Il est fait hommage des deux premiers volumes de son édition des *Chroniques de la Moldavie*, voy. p. 432-436.

L

La Barre Duparc (M. de) fait hommage de son *Histoire militaire des femmes*, p. 278.

Labarte (M.) fait hommage de la suite de son *Histoire des arts industriels*, p. 195.

Labeyrie (M. Émile) fait hommage de son *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche*, p. 275.

Laboulaye (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — échange avec M. de Wailly quelques observations au sujet de l'ancienne législation française applicable aux blasphémateurs, p. 217; — est réélu membre de la Commission d'impression, p. 302, 303.

Laffon (M. Gustave) adresse une lettre relative à des inscriptions cypriotes, p. 113.

Lagneau (M. Gust.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *Celtes*. p. 105.

Lagrèze-Fossat (M.) fait hommage de son *Étude sur le sarcophage de Massanès*,

p. 104. — Jugement favorable porté sur ses *Études historiques sur Moissac*, p. 417.

Lambros (M. P.) fait hommage d'un *Mémoire* (en grec) *sur les monnaies frappées au moyen âge pour le royaume de Chypre*, p. 199.

Lanciani (M.) remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait des deux derniers volumes des *Œuvres de Borghesi*, p. 299.

Lange (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, son *Dictionnaire des architectes français*, p. 301.

La Roche-sur-Yon (M. le bibliothécaire de) écrit pour demander le complément des publications de l'Académie que possède déjà l'établissement qui lui est confié, p. 123 et 201.

Larrey (M. le baron) fait hommage de sa *Notice historique sur le général Daumesnil*, p. 273.

Lasteyrie (M. de) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — il présente un volume du *Nouveau Testament*, en arabe, édité par la Mission de Mossoul, p. 101; — lit un *Mémoire sur l'orfévrerie d'origine barbare*, p. 108.

Laurent (M. l'abbé) fait hommage de son *Examen des derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic*, p. 198.

Lebègue (M.). — Il est donné lecture de son *Rapport sur le temple d'Apollon récemment découvert à Délos*, p. 220, 250-256. Cf. p. 341.

Leberre (M.) fait hommage de sa *Grammaire de la langue pongiée ou pongo*, p. 97.

Le Blant (M.) lit un Mémoire relatif à des étiquettes de momies, p. 18; — présente le spécimen de la *Storia della arte cristiana* du R. P. Garrucci, p. 96; — fait une communication sur une pierre tumulaire portant les mots : *Christus hic est*, p. 116, 169, 170; — présente une brochure de M. Albert Dumont *Sur un sarcophage chrétien trouvé à Salone*, p. 190; — fait hommage de son article (inséré au *Journal des Savants*) sur les *Inscr. Hispaniæ christianæ* de M. Hübner, p. 278.

Lecoy de la Marche (M.) fait hommage de ses *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, p. 94.

Ledain (M.) obtient la troisième mention honorable du concours des Antiquités nationales pour son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, p. 210. Cf. p. 336, 344 et 412.

Lefébure (M. E.) fait hommage d'une *Étude sur la vie future chez les Égyptiens* intitulée *Le Per M'Hrou*, p. 196.

Léger (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Le monde slave*, p. 276; — transmet à l'Académie diverses publications des Sociétés littéraires d'Agram et de Braïla, p. 441.

Légions romaines. — Sur le surnom de *Germanica* donné à la *legio secunda Trajana Fortis*, voy. p. 209.

Legrand (M. Émile) fait hommage de son édition du poëme de Rhodocanakis *sur le Retour de Charles II, roi d'Angleterre*, p. 432.

Lejean (M. Guillaume). — Il est fait hommage de son *Voyage en Abyssinie*, p. 99.

Lemaire (M. P. Aug.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, ses *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu en Argonne*, p. 113.

Lemerre (M.), éditeur, fait hommage d'une *Anthologie des poëtes français depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours*, p. 103.

Lemière (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, son *Examen critique des expéditions gauloises en Italie*, p. 300.

Lenormant (M. Fr.) fait hommage de la deuxième série de ses *Lettres assyriologiques*, p. 95; — d'un opuscule intitulé : *Le Monastère de Daphni près d'Athènes*, p. 98; — d'un autre ayant pour titre : *Le Déluge et l'épopée babylonienne*, p. 99; — d'un mémoire intitulé : *La Légende de Sémiramis*, p. 102; — des *Essais* de M. Lenormant, son père, *sur l'instruction publique*, *ibid.* — communique un *Mémoire sur des sceaux portant des légendes en écriture hamathéenne*, p. 112; — une *Note sur l'existence de l'éléphant dans la Mésopotamie au XIIe siècle avant l'ère chrétienne*, p. 120, 178-183; — fait hommage de la deuxième livraison de son *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, p. 187; — de la troisième partie du tome Ier de ses *Études accadiennes*, p. 279; — de son *Choix de textes cunéiformes*, p. 444; — de la 1re livraison du tome II de son *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, *ibid.*

Léotard (M.) fait hommage de ses thèses de doctorat, p. 431.

Lepage (M.) fait hommage d'une brochure intitulée : *La Lorraine allemande, etc.*, p. 279.

Liége (Il est fait hommage du tome III du *Recueil des ordonnances de la principauté de*), p. 275.

Ligugé (M. le procureur-doyen de l'abbaye de) demande pour la bibliothèque de cette maison plusieurs des publications de l'Académie, p. 118.

Lille (M. le président de la Société des sciences et arts de) sollicite de l'Académie pour la bibliothèque de cette Société le don de quelques-unes de ses publications, p. 115; — il fait hommage de l'année 1872 des *Mémoires* de ladite Société, p. 192.

Littré (M.) fait hommage de son nouvel ouvrage intitulé : *La science au point de vue philosophique*, p. 191.

Londres (La Société de géographie, la Société des antiquaires et la Société asiatique de) adressent la suite de leurs *Proceedings*, p. 195-198.

Longnon (M.) fait hommage des bonnes feuilles d'un opuscule intitulé : *François Villon et ses légataires*, p. 196. Cf. p. 198.

Longpérier (M. de) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission des Antiquités de la France, *ibid.* — membre de la Commission du prix Bordin prorogé, p. 3; — il fait ressortir la beauté d'un bas-relief découvert par M. Schliemann sur l'emplacement de l'ancienne Troie, p. 5, 6; — lit, au nom de M. Chabas, une Notice intitulée : *Hebræo-Ægyptiaca*, p. 10; — est adjoint à MM. Mathieu et Faye, de l'Académie des sciences, pour l'examen d'un ouvrage de M. Wild, p. 13; — justifie M. Chabas

d'une erreur de traduction relevée par M. Derenbourg dans une citation de l'Exode, p. 67; — présente la deuxième série des *Lettres assyriologiques* de M. Lenormant, p. 95; — prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome, pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108; — est adjoint à cet effet à la Commission de l'École d'Athènes, *ibid.*; — lit une notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques, p. 114, 151-155; — lit, au nom de M. Chabas, une *Notice sur les campagnes de Thothmès III en Asie*, p. 114, 155-169; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter un candidat au prix biennal, p. 120; — lit une réponse de M. Chabas à M. Maspero *Sur l'identification des Hébreux avec les* Aperou *des hiéroglyphes*, *ibid.*; — et une note de M. Lenormant *Sur l'existence de l'éléphant dans la Mésopotamie au* XIIe *siècle avant l'ère chrétienne*, *ibid.*; — présente la deuxième livraison de l'*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* par M. Lenormant, p. 187; — présente, de la part de M. Am. Ronchini, un recueil intitulé : *Lettere del cardinale Jacopo Sadoleto e di Paolo suo nipote*, p. 189; — de la part de M. L. d'Hervey le deuxième fascicule de sa traduction de *l'Ethnographie* de Ma-touan-lin, p. 190; — de la part de M. F. Feuardent, le deuxième volume de sa *Description des médailles égyptiennes de M. Demetrio*, p. 198; — de la part de M. Bompois, *les Types monétaires de la guerre sociale*, p. 199; — de la part de M. Lambros, un volume (en grec) *Sur les monnaies frappées au moyen âge pour le royaume de Chypre*, p. 199; — lit une *Note sur des sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux musées de Toulouse et de Narbonne*, p. 205, 230-237; — une autre note sur une *Monnaie antique de Sicile*, p. 215-243; — donne lecture du *Rapport* de M. Lebègue sur le *Temple d'Apollon récemment découvert à Délos*, p. 220; — fait une communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel, à Paris, p. 220-223; — présente une nouvelle publication de M. Carmelo Mancini intitulée : *Illustrazione di due epigrafi inedite delle Terme di Diocleziano, etc.*, p. 223-224. Cf. p. 279; — explique l'introduction de légendes barbares dans les monnaies, p. 226; — présente un ouvrage de M. Ménant intitulé : *Les Achéménides et les inscriptions de la Perse*, p. 273; — l'*Album du musée de Boulaq*, par M. Mariette, p. 274; — plusieurs brochures archéologiques et paléontologiques de M. Barzilai, p. 274, 277-280; — le *Catalogue of the greek coins in the British Museum (Italy)* de M. Reginald Stuart Poole, p. 275; — et un mémoire du même intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustr. of the* IVth *and* Vth *Olympian odes of Pindar*, p. 278; — la troisième partie du tome Ier des *Études accadiennes* de M. Lenormant, p. 279; — il est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281; — entretient l'Académie d'une découverte archéologique faite récemment à Paris dans les fouilles de la rue Nicole, *ibid.*; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — lit le *Rapport* au nom de la Commission des Antiquités nationales, p. 287 et 405-418; — fait connaître une nouvelle inscription découverte à Paris, au champ Saint-Marcel, p. 288; — remercie M. de Vogüé d'avoir mis l'Académie en garde contre une fabrique d'inscriptions himya-

rites, p. 295; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les candidats à la place de correspondant laissée vacante par le décès de M. de Caumont, p. 299; — présente la *Notice* de M. Ern. Desjardins *sur les monuments épigr. de Bavai et du musée de Douai*, p. 428; — deux nouvelles publications numismatiques de M. Chautard, p. 430; — une *Étude*, de M. Cocheris, *sur l'Origine et la formation des noms de lieux*, p. 440; — la 2e édition des *Études* de M. Chabas *sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes*, p. 444; — la 3e série des *Mélanges égyptologiques*, du même auteur, *ibid.*; — les *Leçons d'épigraphie assyrienne*, de M. Menant, *ibid.*; — un *Choix de textes cunéiformes*, par M. Lenormant, *ibid.*; — la 1re livraison du tome II de l'*Essai*, du même auteur, *sur la propagation de l'alphabet phénicien*, *ibid.*

Louvain (L'université catholique de) fait hommage de plusieurs de ses publications, p. 191.

Lucas (M. Félix) fait hommage de son *Étude hist. et statist. sur les voies de communication de la France*, p. 198.

Luynes (M. le duc de). — Il est fait hommage des premières livraisons du *Voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 437.

M

Maissiat (M.) écrit à l'Académie pour donner une date certaine aux résultats de ses *Recherches sur l'itinéraire d'Annibal en Gaule*, p. 15, 77, 78.

Mancini (M. Carmelo) fait hommage de son *Illustrazione di due epigrafi inedite delle Terme di Diocleziano, etc.*, p. 223, 224. Cf. p. 279.

Manéthon (Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à), par M. Havet, analysé p. 305.

Mannier (M. E.) obtient, au concours des Antiquités nationales, la première mention honorable, p. 210, 336, 344, 411.

Mantellier (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage de son *Mémoire sur deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier*, p. 93; — d'une brochure *sur les armes de Trévoux*, p. 431.

Mariette (M.). — L'Académie, sur les conclusions du rapport de M. Jourdain, décide que M. Mariette sera présenté à l'Institut dans la prochaine séance trimestrielle comme son candidat pour le prix biennal, p. 123. — M. Mariette fait hommage, au nom de S. A. le vice-roi d'Égypte, de l'*Album du musée de Boulaq*, p. 274.

Marseille (M. le bibliothécaire de) sollicite, pour la bibliothèque de cette ville, plusieurs rapports de la Commission des Antiquités nationales qui manquent à sa collection, p. 117.

Martin (M. Henri) communique, en seconde lecture, son *Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs*, p. 118; — fait hommage d'un opuscule intitulé : *Une Question d'exégèse biblique*, p. 198; — lit un *Mémoire sur la Prométhéide d'Eschyle*, p. 226-229.

Marty-Lavaux (M.) fait hommage d'un opuscule intitulé : *De l'Enseignement de notre langue*, p. 103.

Mas-Latrie (M. de) obtient le second prix Gobert pour son *Recueil des traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale*, p. 207. Cf. p. 340 et 345.

Maspero (M.) communique un *Mémoire sur les circonstances de l'histoire d'Égypte qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu*, p. 4, 9, 36-57; — fait hommage de son *Étude sur le pronom égyptien*, p. 92; — et de ses thèses de doctorat, p. 100; — demande, dans une note communiquée à l'Académie, si les *Aperiu* identifiés par M. Chabas avec les Hébreux ne pourraient pas être confondus avec les Aperu de la treizième dynastie, p. 117; — se présente comme candidat pour la chaire de philologie égyptienne vacante au Collége de France, p. 120.

Maury (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission des Antiquités de la France, *ibid.*; — membre de la Commission du prix Bordin prorogé, p. 3; — il présente la *Grammaire de la langue pongiée ou pongo* de M. Leberre, p. 97; — le *Voyage en Abyssinie* de M. Lejean, p. 99; — l'étude de M. Lenormant intitulée : *Le Déluge et l'épopée babylonienne*, *ibid.*; — prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108; — est adjoint à cet effet à la Commission de l'École d'Athènes, *ibid.*; — demande le tome XVI du *Gallia christiana* pour la bibliothèque des Archives, p. 120; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter un candidat au prix biennal, *ibid.*; — prend part à la discussion soulevée par la lecture du *Mémoire* de M. Halévy *sur la notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 149; — présente une dissertation de M. Odorici intitulée : *Di una pietra figurata a forma di stela discoperta a Pesaro*, p. 191; — *La Vérité sur le Masque de fer*, de M. Jung, p. 192; — une *Étude sur la vie future chez les Égyptiens*, de M. E. Lefébure, p. 196; — les *Origines de la maison de France*, par M. Anat. de Barthélemy, *ibid.*; — une dissertation de feu M. le baron de Belloguet sur les *Cimmériens*, p. 197; — la 2me édition de l'*Itinéraire en Orient* de M. Isambert, p. 276; — une brochure du Dr Gross intitulée : *Les habitations lacustres du lac de Bienne*, *ibid.*; — fait hommage de son *Discours à la Société de l'Histoire de France* du 6 mai 1873, p. 277; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix ordinaire, p. 281; — et de la Commission chargée de présenter les candidats à la place de correspondant laissée vacante par le décès de M. de Caumont, p. 299; — présente une note de M. Casati sur la lettre Λ dans l'alphabet étrusque, p. 436.

Meaux (Mgr l'évêque de) demande à l'Académie d'accorder à la bibliothèque du grand séminaire de cette ville l'*Histoire littéraire de la France*, à partir du tome XI, p. 301.

Ménant (M.) adresse à l'Académie une lettre de remercîment, p. 118; — fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Les Achéménides et les inscriptions de la Perse*, p. 273; — de ses *Leçons d'épigraphie assyrienne*, p. 444.

Ménard (M. Louis) fait hommage de son *Étude sur la symbolique du Désir* intitulée : *Eros*, p. 92.

Mercure et les figures féminines représentées à ses côtés dans l'est des Gaules, communication de M. Robert, analysée p. 170-174.

Mésopotamie (Sur l'existence de l'éléphant dans la) au XIIe siècle avant l'ère chrétienne voy. p. 178-183.

Meunier (M. Francis) partage le prix Volney avec M. Halévy, p. 228.

Michel (M. Francisque) se porte candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Vitet, p. 290. Cf. p. 292.

Michel (M. Louis-Jules) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, deux ouvrages de métrologie, p. 303.

Milet (Don fait au musée du Louvre de nombreux fragments de sculpture provenant du temple de), p. 302.

Miller (M.) annonce à l'Académie la mort de M. de Rougé, p. 1 ; — communique une nouvelle lettre du Dr Christidès, de Thasos, p. 6 ; — est élu membre de la Commission des inscriptions et médailles, p. 14 ; — prend part à la discussion soulevée par la lecture des *Observations* de M. Egger *sur deux passages d'Homère*, p. 77 ; — présente un volume de M. Milsand intitulé : *Les études classiques et l'enseignement public*, p. 94 ; — et les deux enquêtes faites par les Commissions de l'Assemblée sur les actes du gouvernement de la défense nationale, p. 99 ; — il ne croit pas qu'on puisse supprimer la discussion sur les communications faites à l'Académie, p. 111 ; — il lit une note sur une inscription grecque rapportée d'Orient il y a quelques années par feu M. Deville, p. 121 ; — fait une communication sur le manuscrit de Jean Phocas (*Descript. de la Syrie et de la Palestine*) qui se trouve à la Vallicellana, à Rome, p. 205. Cf. p. 206 ; — informe l'Académie d'un envoi que lui a fait M. Mariette d'estampages d'inscriptions grecques et latines, p. 209 ; — lit une note sur des inscriptions grecques découvertes à Alexandrie et envoyées en estampages par M. Mariette, p. 292. Cf. p. 295, 327-333 ; — communique une lettre de M. Dumont faisant espérer que l'autorisation sollicitée par l'Académie de laisser prendre copie, par des procédés photographiques, d'un manuscrit de Phocas de la bibliothèque Vallicellana lui sera accordée, p. 293 ; — et une seconde lettre de M. Dumont annonçant que treize feuillets dudit manuscrit sont déjà photographiés, p. 297 ; — annonce la publication du tome I des *Historiens grecs des croisades*, pour le premier semestre de 1874, *ibid.* ; — informe l'Académie qu'il a reçu de Rome la copie photographiée du manuscrit de Phocas, p. 300 ; — est réélu membre de la Commission d'impression, p. 302, 303 ; — fait hommage d'un opuscule intitulé : *Préface d'un auteur byzantin*, p. 429 ; — présente le 7e *Annuaire* de la Société pour l'encouragement des études grecques en France, p. 438.

Milsand (M.) fait hommage d'un volume intitulé : *Les Études classiques et l'enseignement public*, p. 94.

Ministre (M. le) de la marine et des colonies fait hommage du *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866-1868*, p. 94.

Ministre (M. le) de l'instruction publique annonce l'envoi par le consul de

France à Malte de deux photographies d'inscriptions phéniciennes, p. 8; — adresse une seconde lettre relative aux recherches de M. Gorceix en Thessalie, p. 9; — communique une lettre de M. Taylor, vice-consul d'Angleterre, à Erzeroum, accompagnée de copies d'inscriptions coufiques, *ibid.*; — transmet des estampages d'inscriptions himyarites adressés par le gérant du consulat de France au Caire, p. 17; — des médailles phéniciennes adressées par le consul de France à Malte, *ibid.*; — une réponse du gérant du consulat de France à Bagdad à la circulaire sur les inscriptions sémitiques, *ibid.*; — le décret qui fixe à une année pour les membres de l'École d'Athènes le séjour à faire en Italie, p. 107; — communique une lettre de son collègue des affaires étrangères annonçant que les inscriptions himyarites appartenant à M. Olagnier (Olagnier-bey) ont été confiées par le possesseur au consul de France au Caire pour être mises à la disposition de l'Académie, p. 112; — un rapport du consul de France à Galatz, sur des découvertes archéologiques récentes, p. 113; — remercie l'Académie du programme préparé pour le cours d'archéologie que les membres de l'École d'Athènes doivent suivre pendant leur séjour à Rome, *ibid.*; — transmet une lettre de M. Gust. Laffon relative à des inscriptions cypriotes, *ibid.*; — demande si le rapport de M. Deyrolles sur sa mission en Asie Mineure a été examiné, p. 115; — communique une lettre de M. le liquidateur de la liste civile relative aux exemplaires restants des tomes I à VI des *Œuvres de Borghesi*, *ibid.*; — transmet un mémoire de M. Gorceix, membre de l'École d'Athènes, p. 118; — communique une note de M. Burnouf sur les fouilles de M. Lebègue à Délos, *ibid.*; — invite l'Académie à lui adresser ses présentations pour la chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes au Collége de France, p. 119; — communique une seconde lettre de M. Burnouf relative aux fouilles entreprises à Délos par M. Lebègue, p. 120; — soumet à l'examen de l'Académie un mémoire de M. Ruel, membre de l'École française d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes*, *ibid.*; — adresse par lettre le décret qui autorise l'Académie à accepter le legs de M. Stan. Julien, p. 120; — et celui qui l'autorise à accepter le legs de feu Mme Duchalais, née Gaultier, p. 122; — transmet la demande de M. le Ministre des Pays-Bas d'un exemplaire des *Historiens des croisades* pour la bibliothèque de l'université de Leyde, *ibid.*; — transmet divers documents relatifs aux fouilles faites à Délos, p. 204; — adresse un registre en hébreu et en caractères rabbiniques appartenant à la bibliothèque de Perpignan dont la communication avait été demandée par l'Académie, p. 211; — transmet un carton d'estampages d'inscriptions himyarites et autres envoyé par M. Sauvaire, p. 286; — réclame, au nom de la bibliothèque de Charleville, le manuscrit prêté à la Commission des historiens des croisades, p. 287; — désavoue sévèrement le candidat qui, sans son autorisation, a envoyé la liste de ses titres aux membres de l'Académie sous le couvert du ministère, p. 289; — informe l'Académie, que, sur sa recommandation, il a accordé une subvention de 2,000 fr. à M. Lebègue, p. 291; — transmet le programme du cours d'archéologie que M. Dumont se propose de faire aux membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 297; — et une notice (avec photographies) de M. Burnouf sur des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes, p. 298; —

accuse réception des exemplaires du rapport sur le concours des Antiquités nationales de 1873 qui lui ont été adressés, p. 301.

Ministre (M. le) des affaires étrangères transmet, au nom de M. Delaya, les photographies de deux inscriptions, phénicienne et arabe, qui se trouvent au musée de la Valette, p. 289.

Mohl (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission administrative, *ibid.*; — membre de la Commission du prix ordinaire, p. 3; — il transmet à l'Académie une lettre de M. Carcenac invitant l'Institut à prendre part à l'Exposition de Vienne, p. 12; — présente le VIIe volume de la traduction des *Prairies d'or de Maçoudi* par M. Barbier de Meynard, p. 98; — fait connaître les conclusions de la Commission mixte du prix Volney, p. 227; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281; — est réélu membre de la Commission d'impression, p. 302, 303.

Momies (Sur les étiquettes que les Égyptiens attachaient aux), voy. p. 18.

Mommsen (M. Th.). Il est fait hommage du 3e volume de la traduction française de son *Histoire de la monnaie romaine*, p. 430.

Monin (M.) fait hommage de son *Étude sur la genèse des patois, etc.*, p. 104.

Monnecove (M. de) fait hommage de son *Armorial* du Pas-de-Calais, p. 194.

Morand (M. François) fait hommage d'une brochure intitulée : *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française*, p. 275.

Morbio (M. Carlo) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Francia ed Italia etc.*, p. 194.

Morillot (M. André) fait hommage de son *Discours sur l'éloquence judiciaire à Athènes*, p. 437.

Morot (M.) fait hommage de son voyage en Terre Sainte, p. 439.

Mossoul (Les pères dominicains de la mission de) font hommage d'un volume du *Nouveau Testament*, en arabe, récemment édité par eux, p. 101.

Mowat (M.) fait hommage d'une Étude sur une inscription romaine découverte à Tours, p. 104.

Muir (M. J.) fait hommage du tome IV des *Textes sanscrits originaux sur la filiation et l'histoire des peuples de l'Inde*, p. 198; — du tome IV d'une *Version de la Bible en sanscrit*, p. 275.

Müller (M. Max) fait hommage de son édition du *Rig Veda*, p. 436.

Munich (L'Académie des sciences de), classe de philosophie, fait hommage de la suite de ses publications, p. 438.

Munier (M.) fait hommage de *Tabulæ photogr. XI materiam palæogr. ætatis imper. exhibentes*, p. 278.

Müntz (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Le chroniqueur Bernard Hertzog et son gendre le poëte Jean Fischart*, p. 278.

Muratori (M.) fait hommage de l'*Archivio Muratoriano*, p. 104.

N

Naudet (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — prend part à la discussion soulevée par la lecture de M. Thurot sur la prononciation des voyelles nasales en français depuis le XVIe siècle, p. 15-16; — et à la discussion qui suit la lecture faite par M. Egger d'*Observations sur deux passages d'Homère*, p. 77; — rappelle l'usage constant de la Compagnie d'entendre sans interruption les lectures des savants étrangers à l'Académie, p. 110, 111. Cf. p. 112; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets pour le prix ordinaire, p. 281; — lit, en communication, un morceau intitulé : *L'Empire romain vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne*, p. 285; — est désigné pour lire ce morceau dans la séance publique annuelle, p. 286; — fait la première lecture d'un *Mémoire sur l'administration romaine depuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'empire romain*, p. 299, 300; — est désigné pour lire ce morceau dans la prochaine assemblée trimestrielle, p. 301; — est réélu membre de la Commission d'impression, p. 303; — lit, dans la séance publique annuelle, un morceau intitulé : *L'empire romain vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, etc.*, p. 400, 405; — présente la 2 édition de l'*Histoire des Romains* de M. Duruy, p. 429.

Neubauer (M.) fait hommage de son édition du *Livre des racines hébraïques* de Rabbi Yônâh, p. 195.

Nisard (M. Ch.) se porte candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Vitet, p. 290. Cf. p. 292.

Noeldeke (M.). — Il est fait hommage de la traduction française de son *Histoire littéraire de l'Ancien Testament* par MM. H. Derenbourg et J. Soury, p. 187.

Normandie (La Société des Antiquaires de) fait hommage de la suite de ses *Mémoires*, p. 192.

Noulens (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, ses *Documents historiques sur la maison de Galard*, p. 294.

O

Odorici (M.) fait hommage d'une dissertation intitulée : *Di una pietra figurata a forma di stela discop. a Pesaro*, p. 191.

Olivier (M. G.) fait hommage d'un livre intitulé : *Œuvres de Sapho*, p. 278.

Oppert (M.) se porte candidat pour la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. Stan. Julien, p. 113, 114.

Orgon, près Avignon, est la ville que les Israélites du moyen âge nomment *Hysope*, p. 234-237.

P

Pannier (M.) obtient la 4e mention honorable du concours des Antiquités nationales pour son ouvrage sur la *Noble maison de Saint-Ouen*, p. 210. Cf. p. 336, 344, 414.

Paris. — Communication de M. de Longpérier relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel, p. 220-223. — Autres communications du même membre sur une découverte épigraphique récente faite dans les fouilles de la rue Nicole, p. 281, 282; — sur une nouvelle inscription découverte au champ Saint-Marcel, p. 288.

Paris (M. Paulin) continue la lecture de sa *Notice sur Jean de Meung*, p. 7 et 9; — confirme l'opinion de M. Delisle contre l'attribution faite à Charles d'Orléans d'une des traductions de la *Consolation* de Boèce, p. 13; — et l'observation de M. de Wailly, qu'au moyen âge la consonne finale se faisait à peine sentir après l'*i*, p. 16; — présente le tome I de la traduction de la *Grammaire des langues romanes* de Diez, par MM. Brachet et Gaston Paris, p. 190; — dépose sur le bureau l'ouvrage de M. l'abbé Salmon, intitulé : *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires*, p. 299; — fait ressortir l'analogie d'une figure trouvée à Baye en Champagne avec celles que M. Ravaisson a décrites d'après les photographies envoyées par M. Burnouf, p. 303; — présente la nouvelle édition de l'ouvrage de M. Baret *sur l'Amadis de Gaule*, p. 441.

Paris (M. Gaston) fait hommage de sa *Dissertation critique sur le poëme latin de Ligurinus*, p. 103.

Passy (M. Louis) fait hommage des deux dernières livraisons des *Notes et Mémoires* de M. Aug. Le Prevost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 187.

Pauly (M. Alph.) fait hommage des deux premiers fascicules de sa *Bibliographie des sciences médicales*, p. 429.

Pavet de Courteille (M.) est élu membre ordinaire en remplacement de M. de Rougé, p. 17; — il prend séance, p. 19; — est élu membre de la Commission du prix Gobert, p. 303.

Perny (M. Paul) se présente comme candidat à la chaire de chinois vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Stanislas Julien, p. 16.

Perrot (M.) fait hommage de la 1re partie de son livre sur l'*Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, p. 94; — lit un *Mémoire sur l'art de l'Asie Mineure*, p. 109; — fait hommage de sa traduction des *Essais* de M. Max Müller *sur la mythologie comparée*, p. 194; — d'une brochure intitulée : *L'art de l'Asie Mineure, etc.*, p. 195; — lit un Mémoire sur trois inscriptions récemment découvertes en Anatolie, p. 208, 261-272.

Phénicien (Quelques observations sur l'origine de l'alphabet), par M. Halévy, p. 21-35.

Pierret (M.) fait hommage de plusieurs brochures, p. 273.

Plessier (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, une brochure intitulée : *Histoire d'une école gratuite de filles charitables à la Ferté-Gaucher*, p. 284.

Polynésiennes (Inscriptions). — Note de M. DE LONGPÉRIER, p. 151-155.

Pont (M. Casimir) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, son *Histoire de la terre privilégiée, anciennement connue sous le nom de Kercorb*, p. 303.

Poole (M. Reginald Stuart) fait hommage de son *Catalogue of the greek coins in the British museum : Italy*, p. 275; — de son mémoire intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustration of the IVth and V^th Olympian odes of Pindar*, p. 278.

Port (M. Célestin). — Jugement favorable sur son *Dictionnaire historique, etc., de Maine-et-Loire*, p. 416.

Pourtault (M. l'abbé) fait hommage d'une brochure intitulée : *Le champ de bataille de Clovis contre Alaric est-il à Vouillé? est-il à Voulon?* p. 198.

Prarond (M. Ernest) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *La Ligne à Abbeville*, p. 436.

Prunières (M. le Dr) fait hommage de son *Mémoire sur les constructions et stratifications lacustres du lac Saint-Andéol*, p. 93.

Pumiathon, roi de Citium, contemporain d'Alexandre, p. 293.

Q

Quantin (M.) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un *Recueil de pièces* faisant suite au *Cartulaire de l'Yonne*, p. 303.

Querry (M. A.). — Il est fait hommage du tome II de son *Recueil des lois concernant les musulmans Schyites*, p. 92.

QUICHERAT (M.) est nommé membre de la Commission du prix Bordin, p. 3; — il prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108.

R

Rabergh (M.). Il est fait hommage de sa dissertation (en suédois) *sur Nicolas de Bâle*, p. 193.

Rangabé (M.), correspondant à Athènes. — Une lettre de lui relative aux découvertes de M. Schliemann sur l'emplacement de Troie est communiquée à l'Académie, p. 285; — une nouvelle lettre de lui relative aux découvertes de M. Schliemann en Troade est communiquée par M. Ravaisson, p. 293.

RAVAISSON (M.) est adjoint à la Commission de l'École d'Athènes pour la ré-

daction du programme du nouveau cours d'archéologie créé à Rome, p. 108; — il met sous les yeux de l'Académie des photographies d'inscriptions sémitiques rapportées d'Algérie par M. Héron de Villefosse, p. 110; — dépose sur le bureau de l'Académie le manuscrit de l'index composé par feu M. Jal, pour son *Histoire de Duquesne*, p. 296; — communique une lettre de M. Rangabé relative aux découvertes de M. Schliemann sur l'emplacement de Troie, p. 285; — communique deux autres lettres de MM. Rangabé et Émile Burnouf relatives aux découvertes de M. Schliemann en Troade, p. 293. Cf. p. 303; — donne quelques explications sur les photographies accompagnant la lettre de M. Burnouf, p. 294 et 304; — annonce que le musée du Louvre vient d'acquérir, en Italie, une statue antique qui est comme la variante de la Vénus de Milo, p. 302; — que de nombreux fragments de sculpture provenant du temple de Milet viennent d'être offerts au musée du Louvre par MM. de Rothschild, *ibid.*

Rayet (M.). Sur ses récentes découvertes en Asie Mineure, voy. p. 341.

Reboud (M. le docteur) adresse l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) trouvée sur les frontières de la Tunisie, p. 290.

Regnier (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission du prix ordinaire, p. 3; — membre de la Commission du prix Gobert, p. 12; — il prend part à la discussion soulevée par la lecture du *Mémoire* de M. Halévy *sur la notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 151; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les candidats à la place de correspondant laissée vacante par le décès de M. de Caumont, p. 299; — est réélu membre de la Commission d'impression, p. 302, 303.

Renan (M.) est nommé membre de la Commission du prix ordinaire, p. 3; — il fait part à l'Académie de l'intention exprimée par Mlle Judas de faire don à la Compagnie des inscriptions, estampages et moulages provenant du cabinet de son frère, p. 19; — s'associe aux conclusions de M. Derenbourg, qu'à l'époque où furent rédigés les *Proverbes*, c'est-à-dire au VIIe siècle avant Jésus-Christ, il n'y avait pas en hébreu de terme particulier pour exprimer l'immortalité, p. 85, 86; — présente la *Zoological mythology* de M. Angelo de' Gubernati, p. 92; — le spécimen d'une traduction syriaque de Kalilah et Dimnah publié par M. Wright, p. 93; — le *Rapport* de M. Halévy sur sa mission archéologique dans le Yémen, p. 99; — la *Grammaire de la langue mandchou* de M. L. Adam, p. 100; — le nouveau supplément au *Recueil des inscriptions libyques* du général Faidherbe, p. 103; — proteste contre l'assertion de M. Halévy, que l'unanimité des critiques modernes ait traduit *al-mâwet* par *immortalité*, p. 110; — montre comment la philosophie qui est au fond de toute la poésie gnomique des Hébreux est exclusive de la doctrine de l'immortalité de l'âme ou de la résurrection, p. 147-149. Cf. p. 151; — présente la traduction française de l'*Histoire littéraire de l'Ancien Testament* par MM. Hartw. Derenbourg et J. Soury, p. 187; — les *Essais* de M. Max Müller *sur la mythologie comparée* traduits par M. Perrot, p. 194; — une collection d'estampages rapportée d'Afrique par M. Héron de Villefosse, p. 199; — se propose de demander à M. Neubauer, pour le prochain volume de l'*Histoire litté-*

raire, une liste des noms hébreux de convention pris pour synonymes des noms des villes de France, p. 205; — présente l'*Étude historique* de M. Berger *sur les Ophites*, p. 276; — le mémoire de M. Clermont-Ganneau intitulé : *Nouveaux ossuaires juifs, etc.*, *ibid.*; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281; — signale l'intérêt d'une inscription sémitique dont M. de Sainte-Marie vient d'envoyer l'estampage, p. 284; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — présente, de la part du docteur Reboud, l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) trouvée sur les frontières de la Tunisie, p. 290; — de la part de M. Héron de Villefosse, trois empreintes ou dessins de textes sémitiques provenant d'Algérie, *ibid.*; — et de la part de M. Amari, la photographie d'une inscription punique sur deux colonnes, acquise par la bibliothèque de Trapani, *ibid.*; — communique l'extrait d'une lettre du docteur Gaillardot, relative à la découverte récemment faite, à Amrit, d'un dépôt de statuettes brisées, p. 297; — communique une lettre de M. Clermont-Ganneau, p. 299.

Rendu (M.) fait hommage d'une brochure sur un *Castellum stativum à Montigny-lès-Meiganlay (Oise)*, p. 191.

Renier (M.) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — est appelé à remplir par intérim la charge de secrétaire de l'Académie, p. 4-9; — présente une *Notice descriptive et historique du musée de l'Université de Turin*, par M. Fabretti, p. 94; — une *Étude* de M. Mowat sur une inscription romaine découverte à Tours, p. 104; — la suite du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, p. 105; — prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108: — est adjoint à cet effet à la Commission de l'École d'Athènes, *ibid.*; — est chargé par cette Commission de rédiger le programme à transmettre au Ministre de l'instruction publique, p. 109; — présente le Rapport de M. Cahen sur le *Madracen*, p. 188; — proteste contre une mystification épigraphique insérée dans l'*Indépendant de Constantine*, p. 189; — présente les deux premiers fascicules du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, p. 200 et 445; — annonce le départ pour Rome, avec une mission paléographique, de M. l'abbé Duchesne, élève de l'Ecole pratique des hautes études, p. 206; — présente quelques observations sur l'inscription d'un monument élevé par la colonie de *Sétif* en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du César Gordien le Jeune, p. 208; — signale le surnom de *Germanica* donné à la *legio secunda Trajana Fortis* dans une nouvelle inscription envoyée par M. Mariette, p. 209; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix ordinaire, p. 281; — atteste l'importance des inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages, p. 285; — indique la provenance sarde d'autres inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a également envoyé les estampages, p. 286; — fait un rapport verbal sur les 14 inscriptions latines dont M. de Sainte-Marie a trouvé les copies dans les archives du consulat de France à Tunis, p. 288; — fait une communication sur les dernières inscriptions latines envoyées

par M. de Sainte-Marie, p. 295 ; — exprime le vœu que le piédestal qui porte les deux inscriptions en l'honneur de Marc-Aurèle et de Constantin soit envoyé au musée du Louvre, *ibid.* ; — et que les agents consulaires, à l'exemple de M. de Sainte-Marie, adressent les estampages des inscriptions qui leur sont signalées, p. 296 ; — supplée au bureau M. Wallon, secrétaire perpétuel, p. 299 ; — présente un nouveau mémoire de M. Dumont *sur la Chronologie des archontes postérieurs à la 122e olympiade*, p. 426 ; — la *Reconnaissance archéologique d'une partie de l'Erigon*, de M. Heuzey, *ibid.* ; — les *Remarques géographiques* de M. Ern. Desjardins *à propos de la carrière d'un légat de la Pannonie inférieure, ibid.* ; — le 2e fascicule de la 4e année de la 2e série du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi, *ibid.* ; — le 14e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, p. 427.

Renouard (M.), procureur général à la Cour de cassation, demande à l'Académie un exemplaire de ses *Mémoires* pour la bibliothèque de ladite Cour, p. 121 ; — fait hommage de son *Discours* prononcé le 4 novembre à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, p. 432.

Revoil (M.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, un ouvrage sur l'*Architecture romane du midi de la France*, p. 288.

Revue de linguistique et de philologie comparée. — Il est fait hommage des quatre fascicules qui ont paru du tome V, p. 194.

Richard (M.) fait hommage de son *Étude analytique sur l'origine du langage, etc.*, p. 191.

Robert (M. Ch.) est nommé membre de la Commission du prix de numismatique, p. 3 ; — il lit un mémoire intitulé : *Mercure et les figures féminines représentées à ses côtés dans l'est des Gaules*, p. 117, 170-173 ; — commente rapidement une inscription romaine découverte à Tunis, dont l'estampage a été envoyé par M. de Sainte-Marie, p. 218.

Robert (M. Eugène) fait hommage d'une Note intitulée : *Silex taillés en Islande*, p. 193.

Robiou (M.), auteur du mémoire unique envoyé au concours Bordin, obtient une récompense de 2,000 francs, p. 212. Cf. p. 337-338, 345.

Rogier (M.), gérant du consulat de France à Bagdad, répond à la circulaire sur les inscriptions sémitiques, p. 17.

Ronchini (M. Amadio) fait hommage d'un recueil intitulé : *Lettere del card. Jac. Sadoleto e di Paolo, suo nipote*, p. 189.

Rosny (M. Hector de) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, son *Histoire du Boulonnais*, p. 301.

Rosny (M. Léon de) fait hommage des *Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique*, p. 104.

Rossi (M. de) fait hommage de la suite du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, p. 105 et 427.

Rossignol (M.) est nommé membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2.

Rothschild (MM. Gustave et Edmond de) ont fait hommage au musée du

Louvre de nombreux fragments de sculpture provenant du temple de Milet, p. 302.

Rougé (M. de). Notification de son décès, p. 1. — Il est fait hommage de sa *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre*, p. 191.

Rougé (M. Jacques de) obtient le prix de numismatique, pour son *Mémoire sur les monnaies des nômes de l'Égypte*, p. 215. Cf. p. 337, 344.

Rozière (M. de) présente le *Mémoire* du Dr Prunières *sur les constructions et stratifications lacustres du lac Saint-Andéol*, p. 93; — et l'*Histoire de la réserve héréditaire, etc.*, par M. Boissonade, p. 98; — est nommé membre de la Commission des chartes et diplômes, p. 114; — présente le Rapport de M. d'Arbois de Jubainville au préfet de l'Aube sur la réintégration de nombreuses pièces d'archives dans les dépôts publics à la suite de la condamnation du sieur Harmand, ancien bibliothécaire de Troyes, p. 116; — présente l'*Armorial du Pas-de-Calais* de M. de Monnecove, p. 194.

Ruel (M.), auteur d'une dissertation *sur les ports de l'Attique, etc.*, p. 120 et 341.

Russe (Le Gouvernement) fait hommage de la *Continuation de la concordance des lois de l'empire russe* et du *Règlement sur l'accise et le tabac*, p. 278.

S

Saglio (M.) fait hommage des deux premiers fascicules du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié par la maison Hachette, p. 200 et 445.

Saint-Étienne (M. le maire de) écrit pour obtenir diverses publications de l'Académie, p. 115.

Sainte-Marie (M. de), drogman du consulat de France à Tunis, se met à la disposition de l'Académie pour la recherche des monuments épigraphiques, p. 216; — envoie l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Tunis, p. 218; — adresse divers dessins de plats, bouteilles, vases, etc. de terre cuite trouvés à Carthage, p. 226; — et les estampages de trois inscriptions néo-puniques trouvées sur l'emplacement de Byrsa même, p. 227. Cf. p. 284; — prie l'Académie de mettre à sa disposition l'ouvrage de Dureau de la Malle sur la topographie de Carthage, *ibid.*; — adresse un opuscule de M. Cubisol contenant une des inscriptions dont il a envoyé récemment l'estampage, p. 283; — fait un nouvel envoi d'estampages et de dessins, p. 286. Cf. p. 288; — adresse des extraits d'un livre encore inédit de son père, sur la Tunisie, p. 289; — annonce le prochain envoi d'un triple estampage de l'inscription sémitique que M. Renan a remarquée, *ibid.* Cf. p. 292; — adresse les copies de deux inscriptions latines relevées par lui dans le couvent des Capucins, à Tunis, *ibid.*; — et celles de trente inscriptions latines relevées aussi par lui, en 1868, à Tachlidja, en Bosnie, p. 297.

Salmon (M. l'abbé) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires*, p. 299 et 440.

Samothrace. — Lettre de M. Coquart rappelant les principaux résultats de l'exploration de 1866, p. 257-261.

Saulcy (M. de) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2 ; — membre de la Commission du prix Bordin, prorogé, p. 3 ; — membre de la Commission du prix de numismatique, *ibid.*; — il lit une *Note sur les projectiles à main, creux et en terre cuite, d'origine arabe*, p. 110 ; — et, pour M. Lenormant, un *Mémoire sur des sceaux portant des légendes en écriture hamathéenne*, p. 112 ; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter un candidat au prix biennal, p. 120 : — prend part à la discussion soulevée par la lecture du *Mémoire* de M. Halévy sur la *notion de l'immortalité de l'âme dans l'inscription d'Eschmounazar*, p. 147 ; — fait hommage de sa *Numismatique de la Palestine*, p. 432.

Sauvaire (M.), gérant du consulat de France au Caire, adresse un carton d'estampages d'inscriptions himyarites et autres, p. 286 ; — remercie l'Académie du don qu'elle lui a fait du tome Ier des *Historiens arabes des croisades*, p. 287. — Sur les inscriptions dont M. Sauvaire a récemment envoyé les estampages, voy. une communication de M. de Vogüé, p. 295.

Sceau bilingue du rabbin Calonymos ben Todros (Note à propos du), par M. Derenbourg, p. 184. — Observations complémentaires de M. de Longpérier, p. 185-186.

Sceaux hébraïques du moyen âge (Note sur deux), par M. de Longpérier, p. 230-237.

Schliemann (M. Henri) fait connaître les résultats de ses dernières fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Troie, p. 2, 4-6, 292, 293.

Schoebel (M.) fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse*, p. 187.

Sédillot (M.) annonce à l'Académie que feu M. Stan. Julien l'a chargé, par acte testamentaire, de fonder en son nom, à l'Académie des inscriptions, un prix annuel de 1,500 francs, p. 15.

Serquigny (Eure). — Note sur une inscription accompagnant une tête en bronze trouvée en 1830 près de cette localité, par M. Gadebled, p. 2.

Sétif (Sur un monument élevé par la colonie de) en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du César Gordien le Jeune, voy. p. 208.

Sicile (Note sur une monnaie antique de), par M. de Longpérier, p. 243-250.

Slane (M. de) est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281.

Smith (M. George). — De l'importance de la publication qu'il a faite de la stèle assyrienne dite *du déluge*, p. 57.

Soldi (M.) lit un *Mémoire sur les procédés employés par les anciens Égyptiens pour graver les hiéroglyphes*, p. 296.

Solesmes (Le bibliothécaire de l'abbaye de) demande, pour la bibliothèque de cette maison, plusieurs publications de l'Institut, p. 118.

Solimarus, nom gaulois, p. 282.

Stanhope (M. Spencer) notifie le décès de son père, l'un des plus anciens correspondants de l'Académie, p. 294.

Straudman (M.). Il est fait hommage de sa dissertation (en suédois) sur le *Traité de Chuandamir relatif à la dynastie Karaïchite du Kerman*, p. 193.

Sundby (M. Thor) fait hommage de son édition du *Liber consolationis* d'Albertan de Brescia, p. 431.

Synonymes hébreux (Sur les) des noms des villes de France, voy. p. 205, 206.

T

Tamizey de Larroque (M.) fait hommage de *Lettres inédites de Guillaume du Vair*, p. 100; — obtient la 6e mention honorable du concours des Antiquités de la France, p. 210. Cf. p. 337, 344, 416.

Tardieu (M. Amédée) fait hommage du deuxième volume de sa traduction de la *Géographie de Strabon*, p. 96.

Taylor (M.), vice-consul d'Angleterre à Erzeroum, adresse trente-trois copies d'inscriptions en écriture coufique, p. 9. — Hommage d'un exemplaire d'Ibn Khaldoun fait par l'Académie à ce savant, p. 109.

Teutterman (M.). — Il est fait hommage de son édition de la 1re partie de la *Chronique des Paralipomènes*, p. 193.

Thasos. — Sur la découverte d'un aigle colossal en marbre récemment faite dans cette île, p. 6.

Thévenot (M.) fait hommage de son *Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine*, p. 277.

Thomas (M. Edw.) est élu correspondant étranger, p. 2; — il adresse ses remercîments à l'Académie, p. 9.

Thothmès III. — Sur ses campagnes en Asie, d'après la stèle d'Amenemheb, voy. un mémoire de M. Chabas, p. 155-169.

Tuerot (M.) est nommé membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2; — membre de la Commission du prix ordinaire, p. 3; — membre de la Commission du prix Bordin, *ibid.*; — il fait à l'Académie une communication sur la prononciation des voyelles nasales en français depuis le XVIe siècle, p. 15, 16; — est élu membre de la Commission de publication des *Historiens occidentaux des croisades*, p. 16; — présente le deuxième volume de la *Traduction de la Géographie de Strabon*, par M. Tardieu, p. 96; — lit, pour M. d'Arbois de Jubainville, les conclusions d'un *Mémoire sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain*, p. 117, 173 et 174; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix ordinaire, p. 281.

Τιμόκιον, nom de femme nouveau, fourni par une inscription découverte en Égypte, p. 329.

Toscane (M. le surintendant des Archives de) fait hommage du premier volume de l'*Inventario del R. Archivio di stato in Lucca*, p. 192.

Toulouse (L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de) fait hommage du tome IX de ses *Mémoires*, p. 189.

Tourkestanoff (M. le prince Nic.). — Il est fait hommage, en son nom, d'un *Calendrier destiné à trouver la différence des deux années commençant le 1er mars et le 1er septembre, calculé pour un intervalle de mille ans*, p. 193.

Troie. — Analyse d'une lettre de M. Schliemann sur ses dernières fouilles, p. 4-6.

Trump (M. le Dr). Il est fait hommage de sa *Grammaire de la langue sindhi comparée au sanscrit-prakrit et aux idiomes indiens de même famille*, p. 189.

U

Ubicini (M.) adresse une Note bibliographique sur l'édition des *Chroniques de la Moldavie*, donnée par M. Michel Kogalniceanu, p. 433-436.

Ursinius. — Pierre tumulaire consacrée à ce vétéran par sa femme Ursinia, p. 288.

Ussing (M.). Il est fait hommage de son *Essai critique* (en danois) *sur la Géographie de l'ancienne Grèce*, p. 192.

V

Vachez (M.) fait hommage de deux brochures archéologiques, p. 273.

Van Hende (M. Éd.) fait hommage de la 4e partie de son *Supplément à la numismatique lilloise*, p. 193.

Vaschalde (M.) fait hommage de recherches *sur les Ballons depuis leur invention jusqu'au dernier siége de Paris*, p. 98; — et sur les *Anciennes sociétés et corporations de la France méridionale*, *ibid.*; — d'un autre opuscule intitulé : *Clotilde de Surville et ses poésies*, *ibid.*

Vénus de Milo. — Sur l'acquisition, faite en Italie par le musée du Louvre, d'une variante de ce chef-d'œuvre, voy. p. 302.

Vienne (L'Académie des sciences de), classe de philosophie et d'histoire, fait hommage de la suite de ses publications, p. 439.

Vincent (M.). Sur le legs de ses manuscrits, voy. p. 19.

Viollet (M.) fait une communication ayant pour objet le système de M. de Wailly sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils*, p. 119, 120 et 202.

Virlet d'Aoust (M.) rappelle que, dès le temps de l'expédition de Morée, il a visité l'île de Samothrace, p. 227.

Vitet (M.) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2. — Notification de son décès, p. 119. Cf. p. 406.

Vitu (M. Aug.) fait hommage de sa *Notice sur Fr. Villon*, p. 195.

Vogüé (M. de) communique, de la part de M. Piéridis, antiquaire de Chypre.

l'estampage d'un fragment d'inscription phénicienne découvert par lui, p. 293; — met l'Académie en garde contre une fabrique d'inscriptions himyarites établie sur les bords de la mer Rouge, p. 295; — repousse l'hypothèse de M. Renan, que les statuettes brisées d'Amrit, signalées par le docteur Gaillardot, seraient des *ex-voto*, p. 298; — met sous les yeux de l'Académie les photographies de pierres conservées au musée de Sainte-Irène, à Constantinople, p. 300; — présente, au nom des héritiers de M. le duc de Luynes, le *Voyage d'exploration à la mer Morte, etc.*, p. 437.

W

Waddington (M.) est nommé membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2; — membre de la Commission du prix de numismatique, p. 3; — il doute que l'élection du secrétaire perpétuel doive être soumise à l'approbation du Gouvernement, p. 8; — présente à l'Académie, au nom de M. Wood, le plan restitué du temple de Diane à Éphèse, p. 18.

Waïhou (l'île de Pâques). — Sur les inscriptions et les figures colossales en pierre, d'origine ignorée, que renferme cette île, p. 151-155.

Wailly (M. de) appelle l'attention de M. Thurot sur la façon dont les Anglais écrivent la diphthongue française *au* au moyen âge, p. 15; — et sur cette autre circonstance, qu'au moyen âge la consonne finale se faisait à peine sentir après l'*i*, p. 16; — présente le *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle* par M. Hippeau, p. 104; — fait ses réserves à propos d'une communication de M. Viollet sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils*, p. 118 et 202; — lit une *Note* à ce sujet, p. 203; — fait ressortir l'utilité des photographies des feuillets altérés des manuscrits, p. 205; — lit, en communication, la *Préface* d'une nouvelle édition de Joinville et une *Dissertation sur le pouvoir royal en France au XIIIe siècle*, p. 216; — lit des *Observations sur la chronique d'Ernoul dans ses rapports avec l'histoire de Villehardouin*, p. 218; — et sur la *Chronique de Robert de Clari dans ses rapports avec Villehardouin*, p. 224; — lit un *Mémoire sur les incidents de la croisade de 1202*, p. 298, 299; — fait hommage d'une nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *Jean, sire de Joinville*, p. 440.

Wallon (M.) est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — est élu secrétaire perpétuel, p. 7; — prend place au bureau, p. 9. — Lecture du décret du Président de la République approuvant son élection, p. 12. — Rapport semestriel du secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie, lu le 28 mars, p. 87-91; — il annonce que le tome XXVI de l'*Histoire littéraire* est en distribution, p. 112; — fait hommage d'un ouvrage intitulé : *La Terreur, étude critique sur l'histoire de la Révolution française*, p. 277; — prie M. Delisle de le remplacer au bureau, p. 285; — se fait suppléer par M. Renier, p. 299; — lit dans la séance publique annuelle une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le comte Arthur Beugnot*, p. 357-400.

Walther (M. Karl) fait hommage d'une étude antique intitulée : *Der Gott zu Pytho*, p. 431.

Weil (M.), correspondant, fait hommage de son édition des *Harangues de Démosthène*, p. 432.

Willems (M.) fait hommage de ses *Notes de critique et d'exégèse sur Horace*, p. 194.

Witte (M. de) présente les tomes VII et VIII du *Polybiblion*, p. 92; — les *Mélanges archéologiques* de M. Albert Dumont, p. 93; — lit une *Note sur deux amphores panathénaïques trouvées à Corneto*, p. 209, 238 et 243; — fait hommage d'une brochure intitulée : *Apollon, bronze d'ancien style trouvé dans les environs d'Athènes*, p. 275; — présente le IIIe volume de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine*, de M. Mommsen, p. 430; — un mémoire de M. Albert Dumont intitulé : *Peintures céramiques de la Grèce propre*, p. 442-444.

Wood (M.) fait hommage à l'Académie du plan restitué du temple de Diane à Éphèse, p. 18.

Wright (M. W.) fait hommage des *Fragments of the curetonian gospels*, p. 92; — du spécimen d'une traduction syriaque de Kalilah et Dimnah, p. 93.

Voici les paroles prononcées par M. Miller, président pour 1872, dans la première séance de 1873.

1° Après l'annonce de la mort de M. Em. de Rougé :

Messieurs, lorsque, vendredi dernier, on nous donnait de si tristes nouvelles sur l'état de notre confrère M. de Rougé, il n'était déjà plus. Nous étions bien loin de nous douter que la faible espérance qui nous restait encore ne reposait que sur le vide, et que notre malheur était consommé. C'est là, en effet, pour nous et pour le monde savant tout entier une perte irréparable, et dont il est impossible de mesurer toute l'étendue. C'est une de nos gloires nationales, l'une des plus grandes et des plus incontestées, qui disparait en ravivant les blessures de notre patrie, déjà si éprouvée. Nous avions été frappés tant de fois et d'une manière si cruelle pendant les deux années précédentes, que j'avais le droit d'espérer en celle-ci sans qu'il se fît un seul vide parmi nous. Mais déjà, au mois de juillet, nous perdions un de nos vénérés confrères, M. de Cherrier. Ce n'était pas assez, il a fallu que la mort, dans sa rigueur impitoyable, vînt nous enlever l'un des plus illustres parmi nous, l'un des plus sympathiques, si jeune d'esprit et de facultés intellectuelles, et dont le génie était plein de magnifiques promesses. Puisqu'il s'est éteint loin de nous, puisque je n'ai pas même eu la consolation de lui rendre les derniers devoirs, qu'il me soit permis, au nom de l'Académie et au mien, de lui adresser ici un suprême adieu, avec l'expression de notre profonde douleur et de nos regrets les plus justement mérités.

2° En laissant le fauteuil de la présidence à M. Hauréau :

Messieurs et chers Confrères, je profite de l'usage qui m'autorise à vous adresser quelques paroles d'adieu. D'abord et avant tout, je tiens à vous remercier de l'extrême bienveillance que vous m'avez témoignée pendant le cours de cette année. Je remercie également notre secrétaire perpétuel pour le concours dévoué et intelligent qu'il a bien voulu me prêter.

Permettez-moi encore de vous faire part des sentiments d'une nature bien diverse qui m'animent en ce moment. Je suis triste de vous quitter; non pas que je regrette un honneur que je dois à un usage de conve-

nance et de courtoisie. La vanité personnelle n'a rien à faire ici, et le motif de ma tristesse est plus noble et plus digne. Mais il s'établit à la longue, et à votre insu, des liens intimes entre vous et votre président. Celui-ci cherche à vous complaire en tout, à n'éveiller chez vous aucune susceptibilité, à deviner, à prévenir tous vos désirs, en un mot, à mériter toujours votre confiance et votre approbation. Dès lors, le zèle, le dévouement, l'impartialité deviennent pour lui des devoirs d'une pratique facile et naturelle. Ce n'est donc pas sans une certaine douleur morale que je vois tout d'un coup se rompre tous les liens qui me rattachaient à vous.

D'un autre côté, j'éprouve une grande satisfaction en me sentant délivré des inquiétudes qui m'agitaient sans cesse. J'avais fini par vous considérer comme une grande famille dont le soin m'était confié. Il me semblait que j'étais responsable de toutes vos existences. Lorsque l'un de vous était souffrant, j'étais inquiet; j'avais peur. Ce malheur que je redoutais, il m'est arrivé au moment et du côté où je l'attendais le moins, et il termine mon année de présidence de la manière la plus cruelle. Puisse celui qui me remplace être plus heureux que moi et remettre intact à son successeur le précieux dépôt que je laisse entre ses mains!

ERRATUM.

Page 206, ligne 7, M. Renan pour la ville de Nîmes; ce nom etc. *lisez :* M. Renan pour la ville d'Aire, que les Juifs nommaient *Goren*, parce que גֹּרֶן est le nom de l'*aire* à battre le blé.

AS
162
P315
1873

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY